



COLLECTION
COMPLETTE
DES
ŒUVRES
DE
J. J. ROUSSEAU.

TOME SEPTIEME.

ŒUVRES
MÊLÉES
DE
M^R. ROUSSEAU,
DE GENÈVE.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue, corrigée & augmentée de plusieurs morceaux qui n'ont pas encore paru.

AVEC FIGURES.

TOME TROISIEME.



LONDRES.

M. DCC. LXXVI.

LA REINE FANTASQUE,

CONTE.

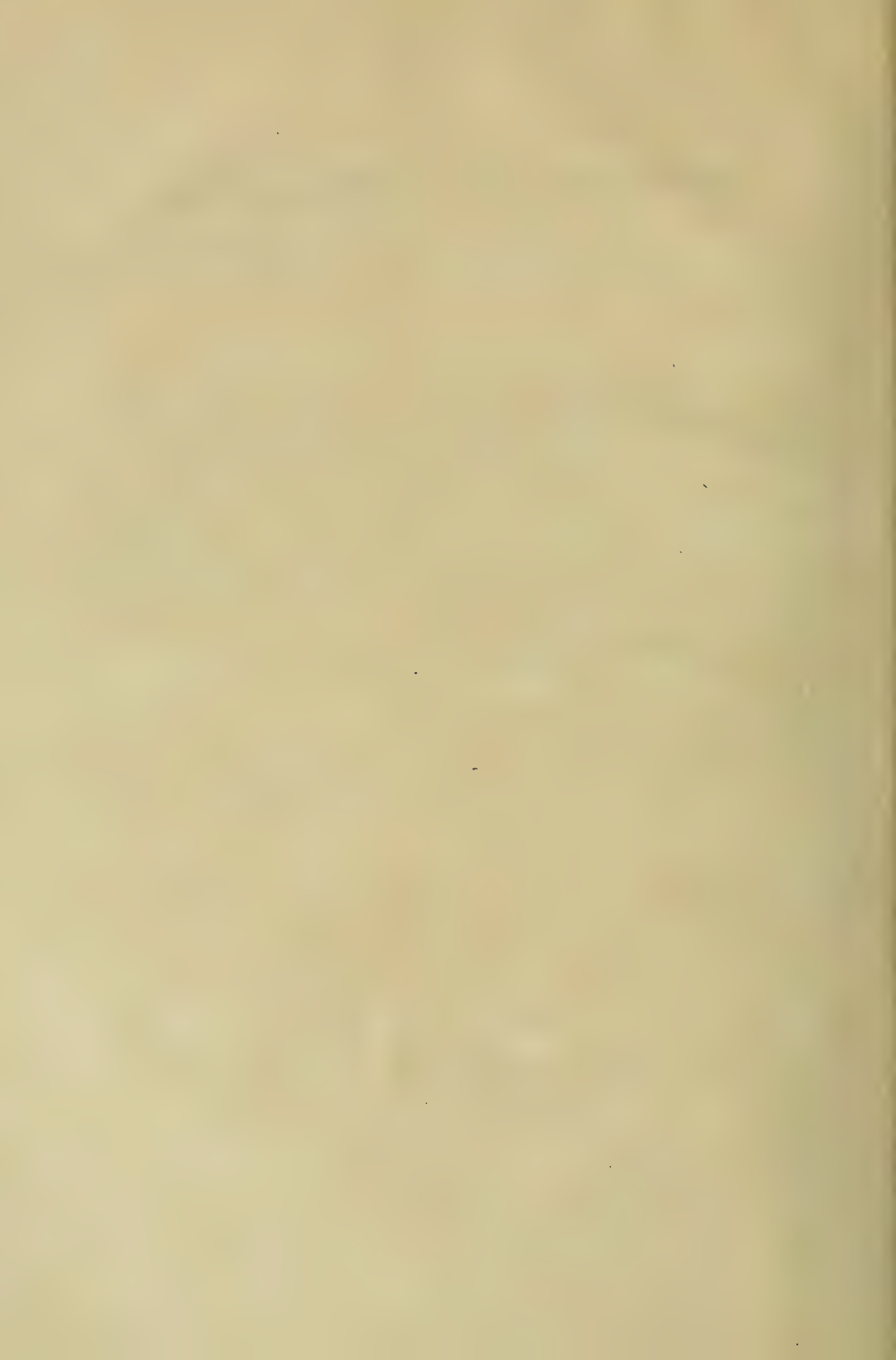
AVERTISSEMENT

DU

LIBRAIRE.

CE petit Conte, écrit anciennement & par une ſorte de défi (*), n'avoit point encore été imprimé que je ſache. Il y a ſept ou huit ans que pluſieurs amis de M. Rouſſeau en eurent des copies qui ſe multiplierent à Paris & en province; il m'en eſt tombé entre les mains une des moins défigurées. Je ne crois pas que l'Auteur me ſache mauvais gré d'imprimer une folie déja connue, & qu'il a livrée au public lui-même depuis long-temps.

(*) Il s'agiſſoit d'eſſayer de faire un Conte ſupportable, & même gai; ſans intrigue, ſans amour, ſans mariage & ſans poliſſonnerie.



LA REINE FANTASQUE,
CONTE.

IL y avoit autrefois un Roi qui aimoit ſon peuple . . . . . . Cela commence comme un conte de Fée, interrompit le Druide. C'en eſt un auſſi, répondit Jalamir. Il y avoit donc un Roi qui aimoit ſon peuple, & qui par conſéquent en étoit adoré. Il avoit fait tous ſes efforts pour trouver des Miniſtres qui entraſſent dans ſes vues; mais ayant enfin reconnu la folie d'une pareille recherche, il avoit pris le parti de faire par lui-même toutes les choſes qu'il pouvoit dérober à leur bouillante activité. Entêté du bizarre projet de rendre ſes ſujets heureux, il agiſſoit conſéquemment à cette idée, & une conduite ſi ſingulière lui donnoit parmi les grands un ridicule ineffaçable : le peuple le béniſſoit; mais à la Cour il paſſoit pour un fou. A cela près il ne manquoit pas de mérite; auſſi s'appelloit-il Phénix.

SI ce Prince étoit extraordinaire, il avoit une femme qui l'étoit moins. Vive, étourdie, inégale, folle par la tête, ſage par le cœur, bonne par tempérament, méchante par caprice : voilà en peu de mots le portrait de la Reine. Fantaſque étoit ſon nom; nom célèbre qu'elle avoit reçu de ſes ancêtres en ligne feminine, & dont elle ſoutenoit dignement l'honneur. Cette perſonne ſi illuſtre & ſi raiſonnable étoit le charme & le ſupplice de ſon cher époux; car elle l'aimoit auſſi fort ſincérement peut-être à cauſe de la facilité qu'elle avoit à le tourmenter. Malgré l'amour réciproque qui regnoit entr'eux, ils paſſerent pluſieurs années ſans pouvoir obtenir aucun fruit de leur union. Le Roi en étoit pénétré de chagrin, & la Reine s'en mettoit dans des impatiences dont ce bon Prince ne ſe reſſentoit pas tout ſeul : elle s'en prenoit à tout le monde de ce qu'elle n'avoit point d'enfans; il n'y avoit

pas un courtifan à qui elle ne demandât étourdiment quelque fecret pour en avoir, & qu'elle ne rendît refponfable du mauvais fuccès.

Les médecins ne furent point oubliés; car la Reine avoit pour eux une docilité peu commune, & ils n'ordonnoient pas une drogue qu'elle ne fît préparer très-foigneufement, pour avoir le plaifir de la leur jetter au nez à l'inftant qu'il la falloit prendre. Les Derviches eurent leur tour; il fallut recourir aux neuvaines, aux vœux, fur-tout aux offrandes; & malheur aux deffervans des temples où Sa Majefté alloit en pélerinage : elle fourrageoit tout; & fous prétexte d'aller refpirer un air prolifique, elle ne manquoit jamais de mettre fens deffus deffous toutes les cellules des moines. Elle portoit auffi leurs reliques, & s'affubloit alternativement de tous leurs différens équipages : tantôt c'étoit un cordon blanc, tantôt une ceinture de cuir, tantôt un long capuchon, tantôt un fcapulaire; il n'y avoit forte de mafcarade monaftique dont fa dévotion ne s'avisât; & comme elle avoit un petit air éveillé, qui la rendoit charmante fous tous ces déguifemens, elle n'en quittoit aucun fans avoir eu foin de s'y faire peindre.

Enfin à force de dévotions fi bien faites, à force de médecines fi fagement employées, le ciel & la terre exaucerent les vœux de la Reine; elle devint groffe au moment qu'on commençoit à en défefpérer. Je laiffe à deviner la joie du Roi & celle du peuple : pour la fienne elle alla, comme toutes fes paffions, jufqu'à l'extravagance : dans fes tranfports elle caffoit & brifoit tout; elle embraffoit indifféremment tout ce qu'elle rencontroit, hommes, femmes, courtifans, valets; c'étoit rifquer de fe faire étouffer que fe trouver fur fon paffage. Elle ne connoiffoit point, difoit-elle, de raviffement pareil à celui d'avoir un enfant à qui elle pût donner le fouet tout à fon aife dans fes momens de mauvaife humeur.

Comme la groffeffe de la Reine avoit été long-temps vainement attendue, elle paffoit pour un de ces événemens extraordinaires, dont tout le monde veut avoir l'honneur. Les médecins l'attribuoient à leurs drogues, les moines à leurs reliques, le peuple à

ſes prières ; & le Roi à ſon amour. Chacun s'intéreſſoit à l'enfant qui devoit naître comme ſi c'eût été le ſien, & tous faiſoient des vœux ſincères pour l'heureuſe naiſſance du Prince ; car on en vouloit un, & le peuple, les grands & le Roi réuniſſoient leurs deſirs ſur ce point. La Reine trouva mauvais qu'on s'avisât de lui preſcrire de qui elle devoit accoucher, & déclara qu'elle prétendoit avoir une fille ; ajoutant qu'il lui paroiſſoit aſſez ſingulier que quelqu'un osât lui diſputer le droit de diſpoſer d'un bien qui n'appartenoit inconteſtablement qu'à elle ſeule.

PHÉNIX voulut en vain lui faire entendre raiſon, elle lui dit nettement que ce n'étoit point là ſes affaires, & s'enferma dans ſon cabinet pour bouder ; occupation chérie, à laquelle elle employoit réguliérement au moins ſix mois de l'année.

LE Roi comprenoit fort bien que les caprices de la mère ne détermineroient pas le ſexe de l'enfant ; mais il étoit au déſeſpoir qu'elle donnât ainſi ſes travers en ſpectacle à toute la Cour. Il eût ſacrifié tout au monde pour que l'eſtime univerſelle eût juſtifié l'amour qu'il avoit pour elle, & le bruit qu'il fit mal-à-propos dans cette occaſion, ne fut pas la ſeule folie que lui eût fait faire le ridicule eſpoir de rendre ſa femme raiſonnable.

NE ſachant plus à quel Saint ſe vouer, il eut recours à la Fée Diſcrette, ſon amie & la protectrice de ſon royaume. La Fée lui conſeilla de prendre les voies de la douceur, c'eſt-à-dire, de demander excuſe à la Reine. Le ſeul but, lui dit-elle, de toutes les fantaiſies des femmes eſt de déſorienter un peu la morgue maſculine, & d'accoutumer les hommes à l'obéiſſance qui leur convient. Le meilleur moyen que vous ayez de guérir les extravagances de votre femme eſt d'extravaguer avec elle ; ſi-tôt que vous ceſſerez de contrarier ſes caprices, aſſurez-vous qu'elle ceſſera d'en avoir, & qu'elle n'attend, pour devenir ſage, que de vous avoir rendu bien complétement fou. Faites donc les choſes de bonne grace, & cédez en cette occaſion, pour obtenir ce que vous voudrez dans une autre. Le Roi crut la Fée, & pour ſe conformer à ſon avis, s'étant rendu au cercle de la Reine, il

la prit à part, lui dit tout bas qu'il étoit fâché d'avoir contesté mal-à-propos, & qu'il tâcheroit de la dédommager à l'avenir par sa complaisance de l'humeur qu'il pouvoit avoir mise dans ses discours en disputant impoliment contr'elle.

FANTASQUE, qui craignit que la douceur de Phénix ne la couvrit seule du ridicule de cette affaire, se hâta de lui répondre, que sous cette excuse ironique elle voyoit encore plus d'orgueil que dans les disputes précédentes; mais que puisque les torts d'un mari n'autorisoient point ceux d'une femme, elle se hâtoit de céder en cette occasion comme elle avoit toujours fait : mon Prince & mon époux, ajouta-t-elle tout haut, m'ordonne d'accoucher d'un garçon, & je sais trop bien mon devoir pour manquer d'obéir. Je n'ignore pas que quand Sa Majesté m'honore des marques de sa tendresse, c'est moins pour l'amour de moi que pour celui de son peuple, dont l'intérêt ne l'occupe guères moins la nuit que le jour. Je dois imiter un si noble désintéressement, & je vais demander au Divan un mémoire instructif du nombre & du sexe des enfans qui conviennent à la famille royale; mémoire important au bonheur de l'État, & sur lequel toute Reine doit apprendre à régler sa conduite pendant la nuit.

CE beau soliloque fut écouté de tout le cercle avec beaucoup d'attention, & je vous laisse à penser combien d'éclats de rire furent assez mal-adroitement étouffés. Ah! dit tristement le Roi en sortant & haussant les épaules, je vois bien que quand on a une femme folle on peut éviter d'être un sot.

LA Fée Discrette, dont le sexe & le nom contrastoient quelquefois plaisamment dans son caractère, trouva cette querelle si réjouissante, qu'elle résolut de s'en amuser jusqu'au bout. Elle dit publiquement au Roi, qu'elle avoit consulté les comètes qui président à la naissance des Princes, & qu'elle pouvoit lui répondre que l'enfant qui naîtroit de lui seroit un garçon; mais en secret elle assura la Reine qu'elle auroit une fille.

CET avis rendit tout-à-coup Fantasque aussi raisonnable qu'elle avoit été capricieuse jusqu'alors. Ce fut avec une douceur & une complaisance

complaiſance infinie qu'elle prit toutes les meſures poſſibles pour déſoler le Roi & toute la Cour. Elle ſe hâta de faire faire une layette des plus ſuperbes, affectant de la rendre ſi propre à un garçon, qu'elle devînt ridicule à une fille ; il fallut dans ce deſſein changer pluſieurs modes ; mais tout cela ne lui coûtoit rien. Elle fit préparer un beau collier de l'ordre tout brillant de pierreries, & voulut abſolument que le Roi nommât d'avance le gouverneur & le précepteur du jeune Prince.

SI-TÔT qu'elle fut sûre d'avoir une fille, elle ne parla que de ſon fils, & n'omit aucune des précautions inutiles qui pouvoient faire oublier celles qu'on auroit dû prendre. Elle rioit aux éclats en ſe peignant la contenance étonnée & bête qu'auroient les Grands & les Magiſtrats qui devoient orner ſes couches de leur préſence. Il me ſemble, diſoit-elle à la Fée, voir d'un côté notre vénérable Chancelier arborer de grandes lunettes pour vérifier le ſexe de l'enfant, & de l'autre ſa Sacrée Majeſté baiſſer les yeux, & dire en balbutiant : je croyois. . . . . . la Fée m'avoit pourtant dit. . . . . . Meſſieurs, ce n'eſt pas ma faute. . . . . . & d'autres apophthegmes auſſi ſpirituels recueillis par les ſavans de la Cour, & portés bientôt juſqu'aux extrémités des Indes.

ELLE ſe préſentoit avec un plaiſir malin le déſordre & la confuſion que ce merveilleux événement alloit jetter dans toute l'aſſemblée. Elle ſe figuroit d'avance les diſputes, l'agitation de toutes les Dames du Palais pour réclamer, ajuſter, concilier en ce moment imprévu les droits de leurs importantes charges, & toute la Cour en mouvement pour un beguin.

CE fut auſſi dans cette occaſion qu'elle inventa le décent & ſpirituel uſage de faire haranguer, par les Magiſtrats en robe, le Prince nouveau né. Phénix voulut lui repréſenter que c'étoit avilir la Magiſtrature à pure perte, & jetter un comique extravagant ſur tout le cérémonial de la Cour, que d'aller en grand appareil étaler du Phœbus à un petit marmot avant qu'il le pût entendre, ou du moins y répondre.

ET tant mieux, reprit vivement la Reine ! tant mieux pour

votre fils ! ne seroit-il pas trop heureux que les bêtises qu'ils ont à lui dire fussent épuisées avant qu'il les entendît ? Et voulez-vous qu'on lui garde pour l'âge de raison des discours propres à le rendre fou ? Pour Dieu, laissez-les haranguer tout leur bien-aise, tandis qu'on est sûr qu'il n'y comprend rien, & qu'il en a l'ennui de moins : vous devez savoir de reste qu'on n'en est pas toujours quitte à si bon marché. Il en fallut passer par-là, & de l'ordre exprès de Sa Majesté, les Présidens du Sénat & des Académies commencerent à composer, étudier, raturer & feuilleter leur Vaumorière & leur Démosthène, pour apprendre à parler à un embryon.

ENFIN, le moment critique arriva. La Reine sentit les premières douleurs avec des transports de joie dont on ne s'avise guères en pareille occasion. Elle se plaignoit de si bonne grace, & pleuroit d'un air si riant, qu'on eût cru que le plus grand de ses plaisirs étoit celui d'accoucher.

AUSSI-TÔT ce fut dans tout le palais une rumeur épouvantable. Les uns couroient chercher le Roi, d'autres les Princes ; d'autres les Ministres, d'autres le Sénat : le plus grand nombre & les plus pressés alloient pour aller, & roulant leur tonneau comme Diogène, avoient pour toute affaire de se donner un air affairé. Dans l'empressement de rassembler tant de gens nécessaires, la dernière personne à qui l'on songea, fut l'accoucheur ; & le Roi, que son trouble mettoit hors de lui, ayant demandé par mégarde une sage-femme, cette inadvertence excita parmi les Dames des ris immodérés, qui, joints à la bonne humeur de la Reine, firent l'accouchement le plus gai dont on eût jamais entendu parler.

QUOIQUE Fantasque eût gardé de son mieux le secret de la Fée, il n'avoit pas laissé de transpirer parmi les femmes de sa maison, & celles-ci le garderent si fidellement elles-mêmes, que le bruit fut plus de trois jours à s'en répandre par toute la ville, de sorte qu'il n'y avoit depuis long-temps que le Roi seul qui n'en sût rien. Chacun étoit donc attentif à la scène qui se préparoit ; l'intérêt public fournissant un prétexte à tous les curieux de s'amuser aux dépens de la famille royale, ils se faisoient une fête

d'épier la contenance de leurs Majeſtés, & de voir comment, avec deux promeſſes contradictoires, la Fée pourroit ſe tirer d'affaire & conſerver ſon crédit.

OH çà, Monſeigneur, dit Jalamir au Druide en s'interrompant, convenez qu'il ne tient qu'à moi de vous impatienter dans les règles; car vous ſentez bien que voici le moment des digreſſions, des réflexions, des portraits & de ces multitudes de belles choſes que tout auteur homme d'eſprit ne manque jamais d'employer à propos dans l'endroit le plus intéreſſant pour excéder ſes lecteurs. Comment, pardieu, dit le Druide! t'imagines-tu qu'il y en ait d'aſſez ſots pour lire tout cet eſprit-là? Apprends qu'on a toujours celui de le paſſer, & qu'en dépit de M. l'Auteur on a bientôt recouvert ſon étalage avec les feuillets de ſon livre. Et toi qui fais ici le raiſonneur, penſes-tu que pour éviter l'imputation d'une ſottiſe, il ſuffiſe de dire qu'il ne tiendroit qu'à toi de la faire? Vraiment il ne falloit que le dire pour le prouver : & malheureuſement je n'ai pas moi la reſſource de tourner les feuillets. Conſolez-vous, lui dit doucement Jalamir, d'autres les tourneront pour vous, ſi jamais on écrit ceci. Cependant conſidérez que voilà toute la Cour raſſemblée dans la chambre de la Reine, que c'eſt la plus belle occaſion que j'aurai jamais de vous peindre tant d'illuſtres originaux, & la ſeule peut-être que vous aurez de les connoitre. Que Dieu t'entende, repartit plaiſamment le Druide! je ne les connoîtrai que trop par leurs actions : fais-les donc agir, ſi ton hiſtoire a beſoin d'eux, & n'en dis mot s'ils ſont inutiles : Je ne veux point d'autres portraits que les faits. Puiſqu'il n'y a pas moyen, dit Jalamir, d'égayer mon récit par un peu de métaphyſique, j'en vais tout bêtement reprendre le fil. Mais conter pour conter eſt ſi plat...... vous ne ſavez pas combien de belles choſes vous allez perdre! Aidez-moi, je vous prie, à me retrouver, car la philoſophie m'a tellement emporté, que je ne ſais plus à quoi j'en étois du conte.

A cette Reine, dit le Druide impatienté, que tu as tant de peine à faire accoucher, & avec laquelle tu me tiens depuis une heure en travail. Oh, oh, reprit Jalamir, croyez-vous que les enfans

des Rois ſe pondent comme des œufs de grive? Vous allez voir ſi ce n'étoit pas bien la peine de perorer. La Reine donc, après bien des cris & des ris, tira enfin les curieux de peine, & la Fée d'intrigue, en mettant au jour une fille & un garçon plus beaux que le ſoleil & la lune, & qui ſe reſſembloient ſi fort, qu'on avoit peine à les diſtinguer; ce qui fit que dans leur enfance on ſe plaiſoit à les habiller de même.

DANS ce moment ſi deſiré, le Roi ſortant de la majeſté pour ſe rendre à la nature, fit des extravagances qu'en d'autres temps il n'eût pas laiſſé faire à la Reine; & le plaiſir d'avoir des enfans le rendoit ſi enfant lui-même, qu'il courut ſur ſon balcon crier au peuple à pleine tête : Mes amis, réjouiſſez-vous tous, il vient de me naître un fils, à vous un père, & une fille à ma femme. La Reine, qui ſe trouvoit pour la première fois de ſa vie à pareille fête, ne s'apperçut pas de tout l'ouvrage qu'elle avoit fait; & la Fée, qui connoiſſoit ſon eſprit fantaſque, ſe contenta, conformément à ce qu'elle avoit deſiré, de lui annoncer d'abord une fille. La Reine ſe la fit d'abord apporter, & ce qui ſurprit fort les ſpectateurs, elle l'embraſſa tendrement à la vérité, mais les larmes aux yeux & avec un air de triſteſſe qui cadroit mal avec celui qu'elle avoit eu juſqu'alors. J'ai déja dit qu'elle aimoit ſincérement ſon époux : elle avoit été touchée de l'inquiétude & de l'attendriſſement qu'elle avoit lu dans ſes regards durant ſes ſouffrances. Elle avoit fait, dans un temps à la vérité ſinguliérement choiſi, des réflexions ſur la cruauté qu'il y avoit à déſoler un mari ſi bon; & quand on lui préſenta ſa fille, elle ne ſongea qu'au regret qu'auroit le Roi de n'avoir pas un fils. Diſcrette, à qui l'eſprit de ſon ſexe & le don de féerie apprenoient à lire facilement dans les cœurs, pénétra ſur le champ ce qui ſe paſſoit dans celui de la Reine, & n'ayant plus de raiſon pour lui déguiſer la vérité, elle fit apporter le jeune Prince. La Reine revenue de ſa ſurpriſe, trouva l'expédient ſi plaiſant, qu'elle en fit des éclats de rire dangereux dans l'état où elle étoit. Elle ſe trouva mal, on eut beaucoup de peine à la faire revenir; & ſi la Fée n'eût répondu de ſa vie, la douleur la plus vive alloit ſuccéder aux tranſports

de joie dans le cœur du Roi & ſur les viſages des courtiſans.

Mais voici ce qu'il y eut de plus ſingulier dans toute cette aventure. Le regret ſincère qu'avoit la Reine d'avoir tourmenté ſon mari, lui fit prendre une affection plus vive pour le jeune Prince que pour ſa ſœur, & le Roi de ſon côté, qui adoroit la Reine, marqua la même préférence à la fille qu'elle avoit ſouhaitée. Les careſſes indirectes que ces deux uniques époux ſe faiſoient ainſi l'un l'autre, devinrent bientôt un goût très-décidé, & la Reine ne pouvoit non plus ſe paſſer de ſon fils, que le Roi de ſa fille.

Ce double événement fit un grand plaiſir à tout le peuple, & le raſſura du moins pour un temps ſur la frayeur de manquer de maître. Les eſprits forts, qui s'étoient moqués des promeſſes de la Fée, furent moqués à leur tour. Mais ils ne ſe tinrent pas pour battus, diſant qu'ils n'accordoient pas même à la Fée l'infaillibilité du menſonge, ni à ſes prédictions la vertu de rendre impoſſibles les choſes qu'elle annonçoit. D'autres, fondés ſur la prédilection qui commençoit à ſe déclarer, pouſſerent l'impudence juſqu'à ſoutenir qu'en donnant un fils à la Reine & une fille au Roi, l'événement avoit de tout point démenti la prophétie.

Tandis que tout ſe diſpoſoit pour la pompe du baptême des deux nouveaux nés, & que l'orgueil humain ſe préparoit à briller humblement aux autels des Dieux..... Un moment, interrompit le Druide, tu me brouilles d'une terrible façon : apprends-moi, je te prie, en quel lieu nous ſommes. D'abord, pour rendre la Reine enceinte, tu la promenois parmi des reliques & des capuchons. Après cela, tu nous as tout-à-coup fait paſſer aux Indes. A préſent tu viens me parler du baptême, & puis des autels des Dieux. Par le grand Tharamis, je ne ſais plus ſi, dans la cérémonie que tu prépares, nous allons adorer Jupiter, la bonne Vierge ou Mahomet. Ce n'eſt pas qu'à moi Druide il m'importe beaucoup que tes deux bambins ſoient baptiſés ou circoncis; mais encore faut-il obſerver le coſtume, & ne pas m'expoſer à prendre un Évêque pour le Muphti, & le Miſſel pour l'Alcoran. Le

grand malheur, lui dit Jalamir! d'aussi fins que vous s'y tromperoient bien. Dieu garde de mal tous ces Prélats qui ont des serrails & prennent pour de l'Arabe le latin du Bréviaire. Dieu fasse paix à tous les honnêtes Caffards qui suivent l'intolérance du Prophete de la Mecque, toujours prêts à massacrer saintement le genre humain pour la gloire du Créateur. Mais vous devez vous ressouvenir que nous sommes dans un pays de Fées, où l'on n'envoie personne en enfer pour le bien de son ame, où l'on ne s'avise point de regarder au prépuce des gens pour les damner ou les absoudre, & où la mitre & le turban vert couvrent également les têtes sacrées pour servir de signalement aux yeux des sages & de parure à ceux des sots.

JE sais bien que les loix de la géographie, qui règlent toutes les religions du monde, veulent que les deux nouveaux nés soient Musulmans; mais on ne circoncit que les mâles, & j'ai besoin que mes jumeaux soient administrés tous deux. Ainsi trouvez bon que je les baptise. Fais, fais, dit le Druide : voilà, foi de Prêtre, un choix le mieux motivé dont j'aie entendu parler de ma vie. Jalamir continua.

LA Reine, qui se plaisoit à bouleverser toute étiquette, voulut se lever au bout de six jours & sortir le septième, sous prétexte qu'elle se portoit bien. En effet, elle nourrissoit ses enfans, exemple odieux, dont toutes les femmes lui représenterent très-vivement les conséquences. Mais Fantasque, qui craignoit les ravages du lait répandu, soutint qu'il n'y a point de temps plus perdu pour le plaisir de la vie que celui qui vient après la mort, & que le sein d'une femme morte se flétrit encore plus que celui d'une nourrice; ajoutant d'un ton de duegne, qu'il n'y a point de plus belle gorge aux yeux d'un mari que celle d'une femme qui nourrit ses enfans. Cette intervention des maris dans des soins qui les regardent si peu, fit beaucoup rire les Dames; & la Reine, trop jolie pour l'être impunément, leur parut dès-lors, malgré ses caprices, presqu'aussi ridicule que son époux, qu'elles appelloient par dérision le Bourgeois de Vaugirard.

JE te vois venir, dit auſſitôt le Druide, tu voudrois me donner inſenſiblement le rôle de Schah-Bahan, & me faire demander s'il y a auſſi un Vaugirard aux Indes, comme un Madrid au bois de Boulogne, un Opéra dans Paris, & un philoſophe à la Cour. Mais pourſuis ta rapſodie, & ne me tend plus de ces pièges; car n'étant ni marié ni Sultan, ce n'eſt pas la peine d'être un ſot.

ENFIN, dit Jalamir ſans répondre au Druide, tout étant prêt, le jour fut pris pour ouvrir les portes du Ciel aux deux nouveaux nés. La Fée ſe rendit de bon matin au Palais, & déclara aux auguſtes époux qu'elle alloit faire à chacun de leurs enfans un préſant digne de leur naiſſance & de ſon pouvoir. Je veux, dit-elle, avant que l'eau magique les dérobe à ma protection, les enrichir de mes dons, & leur donner des noms plus efficaces que ceux de tous les pieds plats du Calendrier, puiſqu'ils exprimeront des perfections dont j'aurai ſoin de les douer en même-temps : mais comme vous devez connoître mieux que moi les qualités qui conviennent au bonheur de votre famille & de vos peuples, choiſiſſez vous-mêmes, & faites ainſi d'un ſeul acte de volonté ſur chacun de vos deux enfans, ce que vingt ans d'éducation font rarement dans la jeuneſſe, & que la raiſon ne fait plus dans un âge avancé.

AUSSI-TÔT grande altercation entre les deux époux. La Reine prétendoit ſeule régler à ſa fantaiſie le caractère de toute ſa famille, & le bon Prince, qui ſentoit toute l'importance d'un pareil choix, n'avoit garde de l'abandonner aux caprices d'une femme dont il adoroit les folies, ſans les partager. Phénix vouloit des enfans qui devinſſent un jour des gens raiſonnables; Fantaſque aimoit mieux avoir de jolis enfans, & pourvu qu'ils brillaſſent à ſix ans, elle s'embarraſſoit fort peu qu'ils fuſſent des ſots à trente. La Fée eut beau s'efforcer de mettre Leurs Majeſtés d'accord, bientôt le caractère des nouveaux nés ne fut plus que le prétexte de la diſpute, & il n'étoit pas queſtion d'avoir raiſon, mais de ſe mettre l'un l'autre à la raiſon.

ENFIN, Diſcrette imagina un moyen de tout ajuſter ſans don-

ner le tort à perſonne ; ce fut que chacun diſposât à ſon gré de l'enfant de ſon ſexe. Le Roi approuva un expédient qui pourvoyoit à l'eſſentiel en mettant à couvert des bizarres ſouhaits de la Reine , l'héritier de la Couronne ; & voyant les deux enfans ſur les genoux de leur gouvernante, il ſe hâta de s'emparer du Prince, non ſans regarder ſa ſœur d'un œil de commiſération. Mais Fantaſque , d'autant plus mutinée qu'elle avoit moins raiſon de l'être, courut comme une emportée à la jeune Princeſſe, & la prenant auſſi dans ſes bras : vous vous uniſſez tous, dit-elle , pour m'irriter ; mais afin que les caprices du Roi tournent malgré lui-même au profit d'un de ſes enfans , je déclare que je demande pour celui que je tiens tout le contraire de ce qu'il demandera pour l'autre. Choiſiſſez maintenant, dit-elle au Roi d'un air de triomphe, & puiſque vous trouvez tant de charmes à tout diriger, décidez d'un ſeul mot le ſort de votre famille entière. La Fée & le Roi tâcherent en vain de la détourner d'une réſolution qui mettoit ce Prince dans un étrange embarras ; elle n'en voulut jamais démordre, & dit qu'elle ſe félicitoit beaucoup d'un expédient qui feroit rejaillir ſur ſa fille tout le mérite que le Roi ne ſauroit pas donner à ſon fils. Ah! dit ce Prince outré de dépit, vous n'avez jamais eu pour votre fille que de l'averſion, & vous le prouvez dans l'occaſion la plus importante de ſa vie : mais, ajouta-t-il dans un tranſport de colère dont il ne fut pas le maître, pour la rendre parfaite en dépit de vous, je demande que cet enfant-ci vous reſſemble. Tant mieux pour vous & pour lui, reprit vivement la Reine ; mais je ſerai vengée , & votre fille vous reſſemblera. A peine ces mots furent-ils lâchés de part & d'autre, avec une impétuoſité ſans égale , que le Roi, déſeſpéré de ſon étourderie , les eût bien voulu retenir ; mais c'en étoit fait, & les deux enfans étoient doués ſans retour des caractères demandés. Le garçon reçut le nom de Prince Caprice, & la fille s'appella la Princeſſe Raiſon, nom bizarre qu'elle illuſtra ſi bien, qu'aucune femme n'oſa depuis le porter.

VOILA donc le futur ſucceſſeur au trône orné de toutes les perfections d'une jolie femme, & la Princeſſe ſa ſœur deſtinée à

poſſéder

poſſéder un jour toutes les vertus d'un honnête homme, & les qualités d'un bon Roi; partage qui ne paroiſſoit pas des mieux entendu, mais ſur lequel on ne pouvoit plus revenir. Le plaiſant fut que l'amour mutuel des deux époux agiſſant en cet inſtant avec toute la force que lui rendoient toujours, mais ſouvent trop tard, les occaſions eſſentielles, & la prédilection ne ceſſant d'agir, chacun trouva celui de ſes enfans qui devoit lui reſſembler le plus mal partagé des deux, & ſongea moins à le féliciter qu'à le plaindre. Le Roi prit ſa fille dans ſes bras, & la ſerrant tendrement : hélas! lui dit-il, que te ſerviroit la beauté même de ta mère ſans ſon talent pour la faire valoir? Tu ſeras trop raiſonnable pour faire tourner la tête à perſonne! Fantaſque, plus circonſpecte ſur ſes propres vérités, ne dit pas tout ce qu'elle penſoit de la ſageſſe du Roi futur; mais il étoit aiſé de douter, à l'air triſte dont elle le careſſoit, qu'elle eût au fond du cœur une grande opinion de ſon partage. Cependant le Roi la regardant avec une ſorte de confuſion, lui fit quelques reproches ſur ce qui s'étoit paſſé. Je ſens mes torts, lui dit-il; mais ils ſont votre ouvrage : nos enfans auroient valu beaucoup mieux que nous, vous êtes cauſe qu'ils ne feront que nous reſſembler. Au moins, dit-elle auſſi-tôt en ſautant au cou de ſon mari, je ſuis sûre qu'ils s'aimeront autant qu'il eſt poſſible. Phénix touché de ce qu'il y avoit de tendre dans cette ſaillie, ſe conſola par cette réflexion qu'il avoit ſi ſouvent occaſion de faire, qu'en effet la bonté naturelle & un cœur ſenſible ſuffiſent pour tout réparer.

JE devine ſi bien tout le reſte, dit le Druide à Jalamir en l'interrompant, que j'acheverois le conte pour toi. Ton Prince Caprice ſera tourner la tête à tout le monde, & ſera trop l'imitateur de ſa mère pour n'en pas être le tourment. Il bouleverſera le Royaume en le voulant réformer. Pour rendre ſes ſujets heureux il les mettra au déſeſpoir, s'en prenant toujours aux autres de ſes propres torts : injuſte pour avoir été imprudent, il commettra de nouvelles fautes pour réparer les premières. Comme la ſageſſe ne le conduira jamais, le bien qu'il voudra faire aggravera le mal qu'il aura fait. En un mot, quoiqu'au fond il ſoit bon,

généreux, ſenſible, ſes vertus même lui tourneront à préjudice ; & ſa ſeule étourderie unie à tout ſon pouvoir, le fera plus haïr que n'auroit fait une méchanceté raiſonnée. D'un autre côté, ta Princeſſe Raiſon, nouvelle héroïne du pays des Fées, deviendra un prodige de ſageſſe & de prudence, &, ſans avoir d'adorateurs, ſe fera tellement adorer du peuple, que chacun fera des vœux pour être gouverné par elle : ſa bonne conduite, avantageuſe à tout le monde & à elle-même, ne fera du tort qu'à ſon frère, dont on oppoſera ſans ceſſe les travers à ſes vertus, & à qui la prévention publique donnera tous les défauts qu'elle n'aura pas, quand même il ne les auroit pas lui-même. Il ſera queſtion d'intervertir l'ordre de la ſucceſſion au trône, d'aſſervir la marotte à la quenouille, & la fortune à la raiſon. Les Docteurs oppoſeront avec emphaſe les conſéquences d'un tel exemple, & prouveront qu'il vaut mieux que le peuple obéiſſe aveuglément aux enragés que le ſort peut lui donner pour maîtres, que de ſe choiſir lui-même des chefs raiſonnables ; quoiqu'on interdiſe à un fou le gouvernement de ſon propre bien, il eſt bon de lui laiſſer la ſuprême diſpoſition de nos biens & de nos vies ; que le plus inſenſé des hommes eſt préférable encore à la plus ſage des femmes, & que le mâle ou le premier né, fût-il un ſinge ou un loup, il faudroit en bonne politique qu'une héroïne ou un ange naiſſant après lui, obéît à ſes volontés. Objections & repliques de la part des ſéditieux, dans leſquelles Dieu ſait comme on verra briller ta ſophiſtique éloquence ; car je te connois : c'eſt ſur-tout à médire de ce qui ſe fait que ta bile s'exhale avec volupté, & ton amère franchiſe ſemble ſe réjouir de la méchanceté des hommes par le plaiſir qu'elle prend à la leur reprocher.

TUBLEU, Père Druide, comme vous y allez, dit Jalamir tout ſurpris ! quel flux de paroles ! où diable avez-vous pris de ſi belles tirades ? Vous ne prêchâtes de votre vie auſſi-bien dans le bois ſacré quoique vous n'y parliez pas plus vrai. Si je vous laiſſois faire, vous changeriez bientôt un conte de Fée en un traité de politique, & l'on trouveroit quelque jour dans les cabinets des Princes Barbe-bleue ou Peau-d'âne, au lieu de Machiavel. Mais ne

vous mettez point tant en frais pour deviner la fin de mon conte.

POUR vous montrer que les dénouemens ne me manquent pas au besoin, j'en vais dans quatre mots expédier un, non pas aussi savant que le vôtre, mais du moins aussi naturel & à coup sûr plus imprévu.

VOUS saurez donc que les deux enfans jumeaux étant, comme je l'ai remarqué, fort semblables de figures, & de plus, habillés de même, le Roi croyant avoir pris son fils, tenoit sa fille entre ses bras au moment de l'influence, & que la Reine trompée par le choix de son mari, ayant aussi pris son fils pour sa fille, la Fée profita de cette erreur pour douer les deux enfans de la manière qui leur convenoit le mieux. Caprice fut donc le nom de la Princesse, Raison celui du Prince son frère; & en dépit des bizarreries de la Reine, tout se trouva dans l'ordre naturel. Parvenu au trône après la mort du Roi, Raison fit beaucoup de bien & fort peu de bruit; cherchant plutôt à remplir ses devoirs qu'à s'acquérir de la gloire, il ne fit ni guerre aux étrangers, ni violence à ses sujets, & reçut plus de bénédictions que d'éloges. Tous les projets formés sous le précédent règne furent exécutés sous celui-ci, & en passant de la domination du père sous celle du fils, les peuples deux fois heureux crurent n'avoir pas changé de maître. La Princesse Caprice, après avoir fait perdre la vie ou la raison à des multitudes d'amans tendres & aimables, fut enfin mariée à un Roi voisin, qu'elle préféra parce qu'il portoit la plus longue moustache & sautoit le mieux à cloche-pied. Pour Fantasque, elle mourut d'une indigestion de pieds de poulets en ragoût, qu'elle voulut manger avant de se mettre au lit, où le Roi se morfondoit à l'attendre, un soir, qu'à force d'agaceries elle l'avoit engagé à venir coucher avec elle.

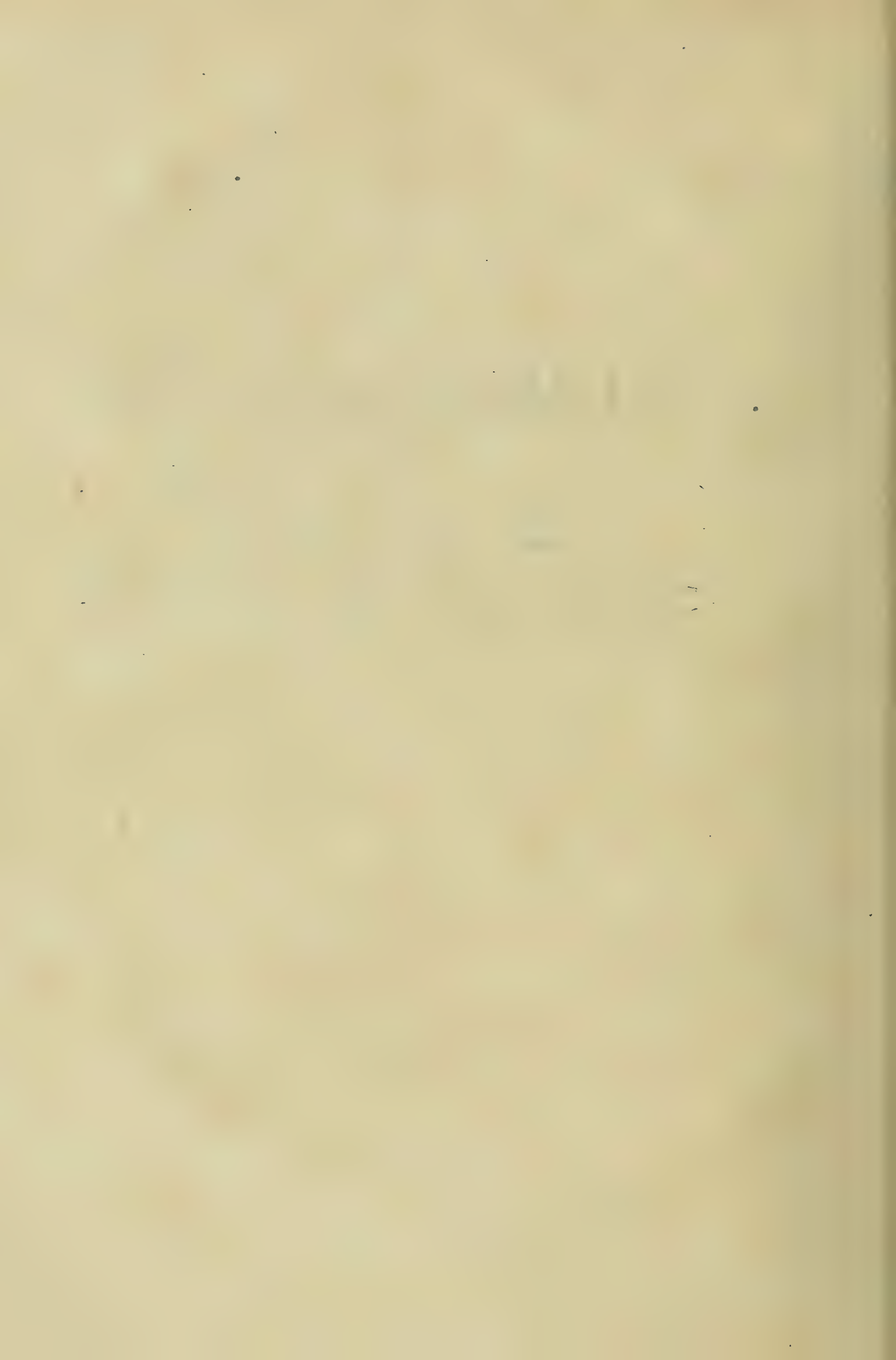


DE

L'IMITATION THÉATRALE.

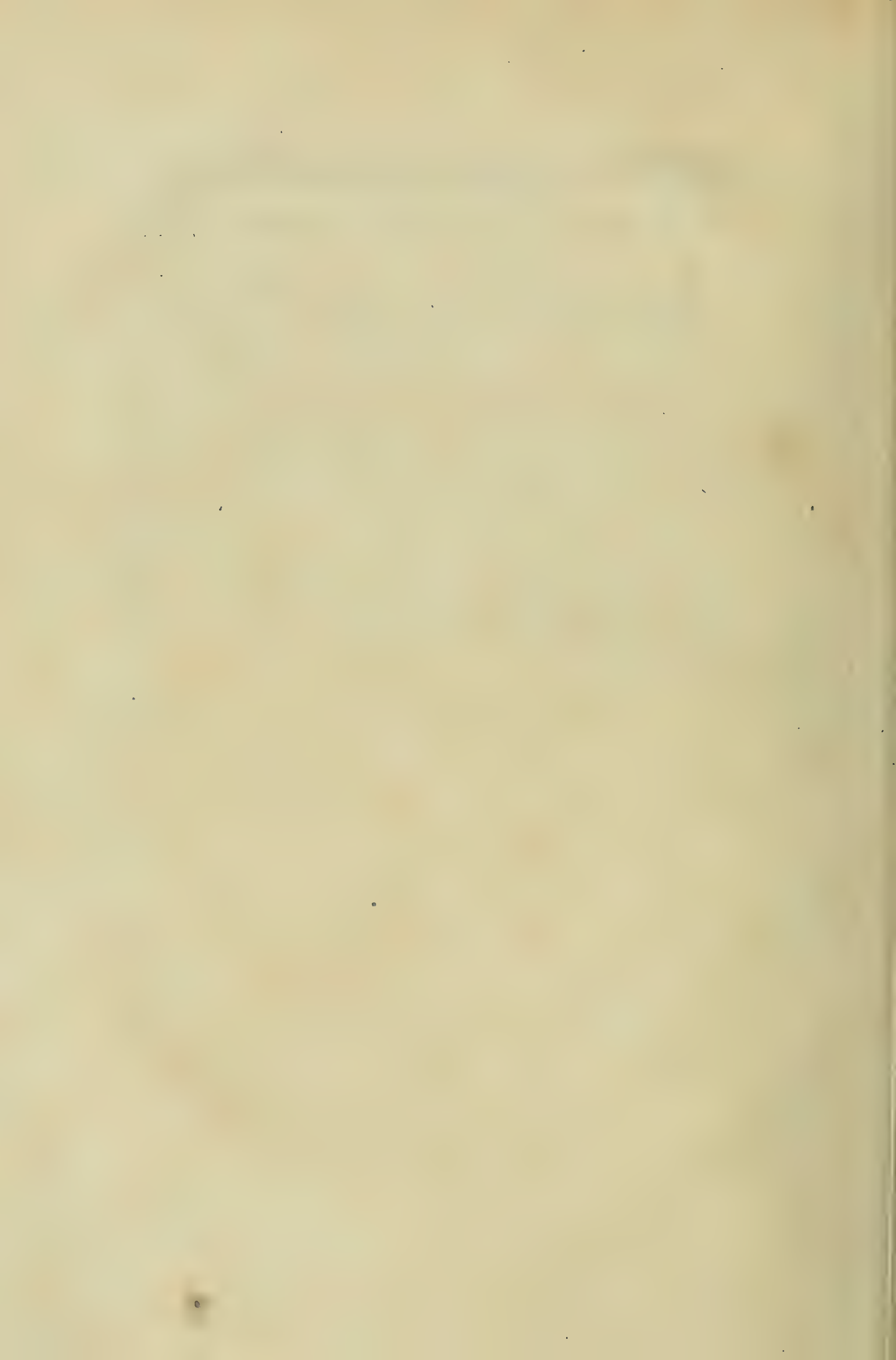
ESSAI

TIRÉ DES DIALOGUES DE PLATON.



AVERTISSEMENT.

CE petit Écrit n'eſt qu'une eſpèce d'extrait de divers endroits où Platon traite de l'Imitation théâtrale. Je n'y ai guères d'autre part que de les avoir raſſemblés & liés dans la forme d'un diſcours ſuivi, au lieu de celle du dialogue qu'ils ont dans l'original. L'occaſion de ce travail fut la Lettre à M. d'Alembert ſur les Spectacles; mais n'ayant pu commodément l'y faire entrer, je le mis à part pour être employé ailleurs, ou tout-à-fait ſupprimé. Depuis lors cet Écrit étant ſorti de mes mains, ſe trouva compris, je ne ſais comment, dans un marché qui ne me regardoit pas. Le manuſcrit m'eſt revenu; mais le Libraire l'a réclamé comme acquis par lui de bonne foi, & je n'en veux pas dédire celui qui le lui a cédé. Voilà comment cette bagatelle paſſe aujourd'hui à l'impreſſion.



DE L'IMITATION *THEATRALE.*

PLUS je ſonge à l'établiſſement de notre République imaginaire, plus il me ſemble que nous lui avons preſcrit des loix utiles & appropriées à la nature de l'homme. Je trouve, ſur-tout, qu'il importoit de donner, comme nous avons fait, des bornes à la licence des poëtes, & de leur interdire toutes les parties de leur art qui ſe rapportent à l'imitation. Nous reprendons même, ſi vous voulez, ce ſujet, à préſent que les choſes plus importantes ſont examinées; &, dans l'eſpoir que vous ne me dénoncerez pas à ces dangereux ennemis, je vous avouerai que je regarde tous les auteurs dramatiques comme les corrupteurs du peuple, ou de quiconque, ſe laiſſant amuſer par leurs images, n'eſt pas capable de les conſidérer ſous leur vrai point de vue, ni de donner à ces fables le correctif dont elles ont beſoin. Quelque reſpect que j'aie pour Homere, leur modèle & leur premier maître, je ne crois pas lui devoir plus qu'à la vérité; & pour commencer par m'aſſurer d'elle, je vais d'abord rechercher ce que c'eſt qu'imitation.

POUR imiter une choſe il faut en avoir l'idée. Cette idée eſt abſtraite, abſolue, unique & indépendante du nombre d'exemplaires de cette choſe qui peuvent exiſter dans la nature. Cette idée eſt toujours antérieure à ſon exécution : car l'architecte qui conſtruit un palais a l'idée d'un palais avant que de commencer le ſien. Il n'en fabrique pas le modèle, il le ſuit, & ce modèle eſt d'avance dans ſon eſprit.

BORNÉ par ſon art à ce ſeul objet, cet artiſte ne ſait faire que ſon palais ou d'autres palais ſemblables : mais il y en a de bien plus univerſels, qui font tout ce que peut exécuter au monde quelque ouvrier que ce ſoit, tout ce que produit la nature, tout ce

que peuvent faire de visible au ciel, sur la terre, aux enfers, les Dieux mêmes. Vous comprenez bien que ces artistes si merveilleux sont des peintres, & même le plus ignorant des hommes en peut faire autant avec un miroir. Vous me direz que le peintre ne fait pas ces choses, mais leurs images : autant en fait l'ouvrier qui les fabrique réellement, puisqu'il copie un modèle qui existoit avant elles.

Je vois-là trois palais bien distincts. Premiérement le modèle ou l'idée originale qui existe dans l'entendement de l'architecte, dans la nature, ou tout au moins dans son auteur, avec toutes les idées possibles dont il est la source. En second lieu, le palais de l'architecte, qui est l'image de ce modèle ; & enfin le palais du peintre, qui est l'image de celui de l'architecte. Ainsi Dieu, l'architecte & le peintre sont les auteurs de ces trois palais. Le premier palais est l'idée originale, existante par elle-même ; le second en est l'image ; le troisième est l'image de l'image, ou ce que nous appellons proprement imitation. D'où il suit que l'imitation ne tient pas, comme on croit le second rang, mais le troisième dans l'ordre des êtres, & que nulle image n'étant exacte & parfaite, l'imitation est toujours d'un degré plus loin de la vérité qu'on ne pense.

L'ARCHITECTE peut faire plusieurs palais sur le même modèle, le peintre, plusieurs tableaux du même palais : mais quant au type ou modèle original, il est unique ; car si l'on supposoit qu'il y en eût deux semblables, ils ne seroient plus originaux ; ils auroient un modèle original, commun à l'un & à l'autre, & c'est celui-là seul qui seroit le vrai. Tout ce que je dis ici de la peinture est applicable à l'imitation théatrale ; mais avant que d'en venir-là, examinons plus en détail les imitations du peintre.

NON-SEULEMENT il n'imite dans ses tableaux que les images des choses ; savoir, les productions sensibles de la nature, & les ouvrages des artistes ; il ne cherche pas même à rendre exactement la vérité de l'objet, mais l'apparence : il le peint tel qu'il paroit être, & non pas tel qu'il est. Il le peint sous un seul point de vue,

& choisissant ce point de vue à sa volonté, il rend, selon qu'il lui convient, le même objet agréable ou difforme aux yeux des spectateurs. Ainsi jamais il ne dépend d'eux de juger de la chose imitée en elle-même ; mais ils sont forcés d'en juger sur une certaine apparence, & comme il plaît à l'imitateur : souvent même ils n'en jugent que par habitude, & il entre de l'arbitraire jusques dans l'imitation. (1)

(1) L'expérience nous apprend que la belle harmonie ne flatte point une oreille non *prévenue*, qu'il n'y a que la seule habitude qui nous rende agréables les consonances, & nous les fasse distinguer des intervalles les plus discordans. Quant à la simplicité des rapports sur laquelle on a voulu fonder le plaisir de l'harmonie, j'ai fait voir dans l'Encyclopédie, au mot *Consonance*, que ce principe est insoutenable, & je crois facile à prouver que toute notre harmonie est une invention barbare & gothique, qui n'est devenue que par trait de temps un art d'imitation. Un Magistrat studieux, qui, dans ses momens de loisir, au lieu d'aller entendre de la musique, s'amuse à en approfondir les systêmes, a trouvé que le rapport de la quinte n'est de deux à trois que par approximation, & que ce rapport est rigoureusement incommensurable. Personne au moins ne sauroit nier qu'il ne soit tel sur nos clavessins en vertu du tempérament ; ce qui n'empêche pas ces quintes ainsi tempérées de nous paroître agréables. Or, où est en pareil cas la simplicité du rapport qui devroit nous les rendre telles ? Nous ne savons point encore si notre systême de musique n'est pas fondé sur de pures conventions ; nous ne savons point si les principes n'en sont pas tout-à-fait arbitraires, & si tout autre systême, substitué à celui-là, ne parviendroit pas, par l'habitude, à nous plaire également. C'est une question discutée ailleurs. Par une analogie assez naturelle, ces réflexions pourroient en exciter d'autres au sujet de la peinture, sur le ton d'un tableau, sur l'accord des couleurs, sur certaines parties du dessin, où il entre peut-être plus d'arbitraire qu'on ne pense, & où l'imitation même peut avoir des règles de convention. Pourquoi les peintres n'osent-ils entreprendre des imitations nouvelles, qui n'ont contr'elles que leur nouveauté, & paroissent d'ailleurs tout-à-fait du ressort de l'art ? Par exemple, c'est un jeu pour eux de faire paroître en relief une surface plane, pourquoi donc nul d'entr'eux n'a-t-il tenté de donner l'apparence d'une surface plane à un relief ? S'ils font qu'un plafond paroisse une voûte pourquoi ne font-ils pas qu'une voûte paroisse un plafond ? Les ombres, diront-ils, changent d'apparence à divers points de vue ; ce qui n'arrive pas de même aux surfaces planes. Levons cette difficulté, & prions un peintre de peindre & colorier une statue de manière qu'elle paroisse pla-

L'ART de représenter les objets est fort différent de celui de les faire connoître. Le premier plaît sans instruire ; le second instruit sans plaire. L'artiste qui lève un plan & prend des dimensions exactes, ne fait rien de fort agréable à la vue ; aussi son ouvrage n'est-il recherché que par les gens de l'art. Mais celui qui trace une perspective, flatte le peuple & les ignorans, parce qu'il ne leur fait rien connoître, & leur offre seulement l'apparence de ce qu'ils connoissoient déja. Ajoutez que la mesure nous donnant successivement une dimension & puis l'autre, nous instruit lentement de la vérité des choses : au lieu que l'apparence nous offre le tout à la fois, & sous l'opinion d'une plus grande capacité d'esprit, flatte le sens en séduisant l'amour-propre.

LES représentations du peintre, dépourvues de toute réalité, ne produisent même cette apparence qu'à l'aide de quelques vaines ombres & de quelques légers simulacres qu'il fait prendre pour la chose même. S'il y avoit quelque mélange de vérité dans ses imitations, il faudroit qu'il connût les objets qu'il imite ; il seroit naturaliste, ouvrier, physicien, avant d'être peintre. Mais au contraire, l'étendue de son art n'est fondée que sur son ignorance ; & il ne peint tout que parce qu'il n'a besoin de rien connoître. Quand il nous offre un philosophe en méditation, un astronome observant les astres, un géomètre traçant des figures, un tourneur dans son attelier, sait-il pour cela tourner, calculer, méditer, observer les astres? Point du tout ; il ne sait que peindre. Hors d'état de rendre raison d'aucune des choses qui sont dans son tableau, il nous abuse doublement par ses imitations, soit en nous offrant une apparence vague & trompeuse, dont ni lui ni nous ne saurions distinguer l'erreur ; soit en employant des mesures fausses pour produire cette apparence ; c'est-à-dire, en altérant toutes les véritables dimensions selon les loix de la perspective : de sorte que, si le sens du spectateur ne prend pas le change & se borne à voir le

te, rase, & de la même couleur, sans aucun dessin, dans un seul jour & sous un seul point de vue. Ces nouvelles considérations ne seroient peut-être pas indignes d'être examinées par l'amateur éclairé qui a si bien philosophé sur cet art.

tableau tel qu'il eſt, il ſe trompera ſur tous les rapports des choſes qu'on lui préſente, ou les trouvera tous faux. Cependant l'illuſion ſera telle que les ſimples & les enfans s'y méprendront, qu'ils croiront voir des objets que le peintre lui-même ne connoît pas, & des ouvriers à l'art deſquels il n'entend rien.

APPRENONS par cet exemple à nous défier de ces gens univerſels, habiles dans tous les arts, verſés dans toutes les ſciences, qui ſavent tout, qui raiſonnent de tout, & ſemblent réunir à eux ſeuls les talens de tous les mortels. Si quelqu'un nous dit connoître un de ces hommes merveilleux, aſſurons-le, ſans héſiter, qu'il eſt la dupe des preſtiges d'un charlatan, & que tout le ſavoir de ce grand philoſophe n'eſt fondé que ſur l'ignorance de ſes admirateurs, qui ne ſavent point diſtinguer l'erreur d'avec la vérité, ni l'imitation d'avec la choſe imitée.

CECI nous mène à l'examen des auteurs tragiques & d'Homere leur chef. (2) Car pluſieurs aſſurent qu'il faut qu'un poëte tragique ſache tout; qu'il connoiſſe à fond les vertus & les vices, la politique & la morale, les loix divines & humaines, & qu'il doit avoir la ſcience de toutes les choſes qu'il traite, ou qu'il ne fera jamais rien de bon. Cherchons donc ſi ceux qui relevent la poéſie à ce point de ſublimité, ne s'en laiſſent point impoſer auſſi par l'art imitateur des poëtes; ſi leur admiration pour ces immortels ouvrages ne les empêche point de voir combien ils ſont loin du vrai, de ſentir que ce ſont des couleurs ſans conſiſtance, de vains fantômes, des ombres, & que pour tracer de pareilles images, il n'y a rien de moins néceſſaire que la connoiſſance de la vérité: ou bien, s'il y a dans tout cela quelque utilité réelle, & ſi les poëtes ſavent en effet cette multitude de choſes dont le vulgaire trouve qu'ils parlent ſi bien.

DITES-MOI, mes amis, ſi quelqu'un pouvoit avoir à ſon choix

(2) C'étoit le ſentiment commun des anciens, que tous leurs auteurs tragiques n'étoient que les copiſtes & les imitateurs d'Homere. Quelqu'un diſoit des tragédies d'Euripide: *Ce ſont les reſtes des feſtins d'Homere qu'un convive emporte chez lui.*

le portrait de sa maîtresse ou l'original, lequel penseriez-vous qu'il choisît? Si quelque artiste pouvoit faire également la chose imitée ou son simulacre, donneroit-il la préférence au dernier, en objets de quelque prix, & se contenteroit-il d'une maison en peinture, quand il pourroit s'en faire une en effet? Si donc l'auteur tragique savoit réellement les choses qu'il prétend peindre, qu'il eût les qualités qu'il décrit, qu'il sût faire lui-même tout ce qu'il fait faire à ses personnages, n'exerceroit-il pas leurs talens? Ne pratiqueroit-il pas leurs vertus? N'éleveroit-il pas des monumens à sa gloire plutôt qu'à la leur? Et n'aimeroit-il pas mieux faire lui-même des actions louables, que de se borner à louer celles d'autrui? Certainement le mérite en seroit tout autre; & il n'y a pas de raison pourquoi, pouvant le plus, il se borneroit au moins. Mais que penser de celui qui nous veut enseigner ce qu'il n'a pu apprendre? Et qui ne riroit de voir une troupe imbécille alloit admirer tous les ressorts de la politique & du cœur humain, mis en jeu par un étourdi de vingt ans, à qui le moins sensé de l'assemblée ne voudroit pas confier la moindre de ses affaires?

Laissons ce qui regarde les talens & les arts. Quand Homere parle si bien du savoir de Machaon, ne lui demandons point compte du sien sur la même matière. Ne nous informons point des malades qu'il a guéris, des élèves qu'il a faits en médecine, des chefs-d'œuvres de gravure & d'orfévrerie qu'il a finis, des ouvriers qu'il a formés, des monumens de son industrie. Souffrons qu'il nous enseigne tout cela, sans savoir s'il en est instruit. Mais quand il nous entretient de la guerre, du gouvernement, des loix, des sciences qui demandent la plus longue étude & qui importent le plus au bonheur des hommes, osons l'interrompre un moment & l'interroger ainsi : ô divin Homere! nous admirons vos leçons, & nous n'attendons, pour les suivre, que de voir comment vous les pratiquez vous-même, si vous êtes réellement ce que vous vous efforcez de paroître; si vos imitations n'ont pas le troisième rang, mais le second après la vérité, voyons en vous le modèle que vous nous peignez dans vos ouvrages; montrez-nous le Capitaine, le Législateur & le Sage dont vous nous offrez si hardiment le

portrait. La Grèce & le monde entier célèbrent les bienfaits des grands hommes qui possédèrent ces arts sublimes dont les préceptes vous coûtent si peu. Lycurgue donna des loix à Sparte, Charondas à la Sicile & à l'Italie, Minos aux Crétois, Solon à nous. S'agit-il des devoirs de la vie, du sage gouvernement de la maison, de la conduite d'un citoyen dans tous les états? Thalès de Milet & le Scythe Anacharsis donnerent à la fois l'exemple & les préceptes. Faut-il apprendre à d'autres ces mêmes devoirs, & instituer des philosophes & des sages qui pratiquent ce qu'on leur a enseigné? Ainsi fit Zoroastre aux Mages, Pythagore à ses disciples, Lycurgue à ses concitoyens. Mais vous, Homere, s'il est vrai que vous ayez excellé en tant de parties; s'il est vrai que vous puissiez instruire les hommes & les rendre meilleurs; s'il est vrai qu'à l'imitation vous ayez joint l'intelligence, & le savoir aux discours; voyons les travaux qui prouvent votre habileté, les états que vous avez institués, les vertus qui vous honorent, les disciples que vous avez faits, les batailles que vous avez gagnées, les richesses que vous avez acquises. Que ne vous êtes-vous concilié des foules d'amis, que ne vous êtes-vous fait aimer & honorer de tout le monde? Comment se peut-il que vous n'ayez attiré près de vous que le seul Cléophile? Encore n'en fites-vous qu'un ingrat. Quoi! un Protagore d'Abdere, un Prodicus de Chio, sans sortir d'une vie simple & privée, ont attroupé leurs contemporains autour d'eux, leur ont persuadé d'apprendre d'eux seuls l'art de gouverner son pays, sa famille & soi-même; & ces hommes si merveilleux, un Hésiode, un Homere, qui savoient tout, qui pouvoient tout apprendre aux hommes de leur temps, en ont été négligés au point d'aller errans, mendians par tout l'univers, & chantant leurs vers de ville en ville, comme de vils baladins! Dans ces siècles grossiers, où le poids de l'ignorance commençoit à se faire sentir, où le besoin & l'avidité de savoir concouroient à rendre utile & respectable tout homme un peu plus instruit que les autres, si ceux-ci eussent été aussi savans qu'ils sembloient l'être, s'ils avoient eu toutes les qualités qu'ils faisoient briller avec tant de pompe, ils eussent passé pour des prodiges; ils auroient été recherchés de tous; chacun se feroit empressé pour les avoir,

les poſſéder, les retenir chez ſoi; & ceux qui n'auroient pu les fixer avec eux, les auroient plutôt ſuivis par toute la terre, que de perdre une occaſion ſi rare de s'inſtruire & de devenir des Héros pareils à ceux qu'on leur faiſoit admirer. (3)

CONVENONS donc que tous les poëtes, à commencer par Homere, nous repréſentent dans leurs tableaux, non le modèle des vertus, des talens, des qualités de l'ame, ni les autres objets de l'entendement & des ſens qu'ils n'ont pas en eux-mêmes; mais les images de tous ces obiets tirées d'objets étrangers, & qu'ils ne ſont pas plus près en cela de la vérité, quand ils nous offrent les traits d'un Héros ou d'un Capitaine, qu'un peintre qui, nous peignant un géomètre, ou un ouvrier, ne regarde point à l'art où il n'entend rien, mais ſeulement aux couleurs & à la figure. Ainſi font illuſion les noms & les mots à ceux qui, ſenſibles au rithme & à l'harmonie, ſe laiſſent charmer à l'art enchanteur du poëte, & ſe livrent à la ſéduction par l'attrait du plaiſir; enſorte qu'ils prennent les images d'objets qui ne ſont connus, ni d'eux, ni des auteurs, pour les objets mêmes, & craignent d'être détrompés d'une erreur qui les flatte, ſoit en donnant le change à leur ignorance, ſoit par les ſenſations agréables dont cette erreur eſt accompagnée.

EN effet, ôtez au plus brillant de ces tableaux le charme des vers & les ornemens étrangers qui l'embelliſſent: dépouillez-le du coloris de la poéſie ou du ſtyle, & n'y laiſſez que le deſſin, vous aurez peine à le reconnoître; ou s'il eſt reconnoiſſable, il ne plaira plus; ſemblable à ces enfans plutôt jolis que beaux, qui

[3] Platon ne veut pas dire qu'un homme entendu pour ſes intérêts & verſé dans les affaires lucratives, ne puiſſe, en trafiquant de la poéſie, ou par d'autres moyens, parvenir à une grande fortune. Mais il eſt fort différent de s'enrichir & s'illuſtrer par le métier de poëte, ou de s'enrichir & s'illuſtrer par les talens que le poëte prétend enſeigner. Il eſt vrai qu'on pouvoit alléguer à Platon l'exemple de Tirtée; mais il ſe fût tiré d'affaire avec diſtinction, en le conſidérant plutôt comme Orateur que comme poëte.

qui, parés de leur ſeule fleur de jeuneſſe, perdent avec elle toutes leurs graces, ſans avoir rien perdu de leurs traits.

NON-SEULEMENT l'imitateur ou l'auteur du ſimulacre ne connoît que l'apparence de la choſe imitée; mais la véritable intelligence de cette choſe n'appartient pas même à celui qui l'a faite. Je vois dans ce tableau des chevaux attelés au char d'Hector; ces chevaux ont des harnois, des mords, des rênes; l'orfèvre le forgeron, le ſellier ont fait ces diverſes choſes, le peintre les a repréſentées; mais, ni l'ouvrier qui les fait, ni le peintre qui les deſſine, ne ſavent ce qu'elles doivent être; c'eſt à l'écuyer ou au conducteur qui s'en ſert à déterminer leur forme ſur leur uſage: c'eſt à lui ſeul de juger ſi elles ſont bien ou mal, & d'en corriger les défauts. Ainſi dans tout inſtrument poſſible, il y a trois objets de pratique à conſidérer; ſavoir, l'uſage, la fabrique & l'imitation. Ces deux derniers arts dépendent manifeſtement du premier, & il n'y a rien d'imitable dans la nature à quoi l'on ne puiſſe appliquer les mêmes diſtinctions.

SI l'utilité, la bonté, la beauté d'un inſtrument, d'un animal, d'une action ſe rapportent à l'uſage qu'on en tire; s'il n'appartient qu'à celui qui les met en œuvre d'en donner le modèle, & de juger ſi ce modèle eſt fidellement exécuté; loin que l'imitateur ſoit en état de prononcer ſur les qualités des choſes qu'il imite, cette déciſion n'appartient pas même à celui qui les a faites. L'imitateur ſuit l'ouvrier dont il copie l'ouvrage, l'ouvrier ſuit l'artiſte qui ſait s'en ſervir, & ce dernier ſeul apprécie également la choſe & ſon imitation; ce qui confirme que les tableaux du poëte & du peintre n'occupent que la troiſième place après le premier modèle ou la vérité.

MAIS le poëte qui n'a pour juge qu'un peuple ignorant auquel il cherche à plaire, comment ne défigurera-t-il pas, pour le flatter, les objets qu'il lui préſente? Il imitera ce qui paroit beau à la multitude, ſans ſe ſoucier s'il l'eſt en effet. S'il peint la valeur, aura-t-il Achille pour juge? S'il peint la ruſe, Ulyſſe le reprendra-

t-il? Tout au contraire, Achille & Ulyſſe ſeront ſes perſonnages; Therſite & Dolon, ſes ſpectateurs.

Vous m'objecterez que le philoſophe ne fait pas non plus lui-même tous les arts dont il parle, & qu'il étend ſouvent ſes idées auſſi loin que le poëte étend ſes images. J'en conviens; mais le philoſophe ne ſe donne pas pour ſavoir la vérité, il la cherche; il examine, il diſcute, il étend nos vues, il nous inſtruit même en ſe trompant; il propoſe ſes doutes pour des doutes, ſes conjectures pour des conjectures, & n'affirme que ce qu'il ſait. Le philoſophe qui raiſonne ſoumet ſes raiſons à notre jugement; le poëte & l'imitateur ſe fait juge lui-même. En nous offrant ſes images, il les affirme conformes à la vérité; il eſt donc obligé de la connoître, ſi ſon art a quelque réalité; en peignant tout il ſe donne pour tout ſavoir. Le poëte eſt le peintre qui fait l'image, le philoſophe eſt l'architecte qui leve le plan: l'un ne daigne pas même approcher de l'objet pour le peindre; & l'autre meſure avant que de tracer.

Mais de peur de nous abuſer par de fauſſes analogies, tâchons de voir plus diſtinctement à quelle partie, à quelle faculté de notre ame ſe rapportent les imitations du poëte, & conſidérons d'abord d'où vient l'illuſion de celles du peintre. Les mêmes corps, vus à diverſes diſtances, ne paroiſſent pas de même grandeur, ni leurs figures également ſenſibles, ni leurs couleurs de la même vivacité. Vus dans l'eau ils changent d'apparence; ce qui étoit droit paroît briſé, l'objet paroît flotter avec l'onde. A travers un verre ſphérique ou creux, tous les rapports des traits ſont changés; à l'aide du clair & des ombres une ſurface plane ſe releve ou ſe creuſe au gré du peintre; ſon pinceau grave des traits auſſi profonds que le ciſeau du ſculpteur, & dans les reliefs qu'il fait tracer ſur la toile, le toucher démenti par la vue, laiſſe à douter auquel des deux on doit ſe fier. Toutes ces erreurs ſont évidemment dans les jugemens précipités de l'eſprit. C'eſt cette foibleſſe de l'entendement humain, toujours preſſé de juger ſans connoître, qui donne priſe à tous ces preſtiges de magie par leſquels l'optique & la méchanique abuſent nos ſens. Nous concluons,

ſur la ſeule apparence, de ce que nous connoiſſons à ce que nous ne connoiſſons pas, & nos inductions fauſſes ſont la ſource de mille illuſions.

QUELLES reſſources nous ſont offertes contre ces erreurs? Celles de l'examen & de l'analyſe. La ſuſpenſion de l'eſprit, l'art de meſurer, de peſer, de compter, ſont les ſecours que l'homme a pour vérifier les rapports des ſens, afin qu'il ne juge pas de ce qui eſt grand ou petit, rond ou quarré, rare ou compacte, éloigné ou proche, par ce qui paroît l'être; mais par ce que le nombre, la meſure & le poids lui donnent pour tel. La comparaiſon, le jugement des rapports trouvés par ces diverſes opérations, appartiennent inconteſtablement à la faculté raiſonnante, & ce jugement eſt ſouvent en contradiction avec celui que l'apparence des choſes nous fait porter. Or, nous avons vu ci-devant que ce ne ſauroit être par la même faculté de l'ame qu'elle porte des jugemens contraires des mêmes choſes conſidérées ſous les mêmes relations. D'où il ſuit que ce n'eſt point la plus noble de nos facultés, ſavoir la raiſon; mais une faculté différente & inférieure, qui juge ſur l'apparence & ſe livre au charme de l'imitation. C'eſt ce que je voulois exprimer ci-devant, en diſant que la peinture, & généralement l'art d'imiter, exerce ſes opérations loin de la vérité des choſes, en s'uniſſant à une partie de notre ame dépourvue de prudence & de raiſon, incapable de rien connoître par elle-même de réel & de vrai. (4) Ainſi l'art d'imiter, vil par ſa nature & par la faculté de l'ame ſur laquelle il agit, ne peut que l'être encore par ſes productions, du moins quant au ſens matériel qui nous fait juger des tableaux du peintre. Conſidérons maintenant le même art appliqué par les imitations du poëte immédiatement au ſens interne, c'eſt-à-dire, à l'entendement.

LA ſcène repréſente les hommes agiſſans volontairement ou par

(4) Il ne faut pas prendre ici ce mot de *partie* dans un ſens exact, comme ſi Platon ſuppoſoit l'ame réellement diviſible ou compoſée. La diviſion qu'il ſuppoſe & qui lui fait employer le mot de *parties*, ne tombe que ſur les divers genres d'opérations par leſquelles l'ame ſe modifie, & qu'on appelle autrement *facultés*.

force, eſtimant leurs actions bonnes ou mauvaiſes, ſelon le bien ou le mal qu'ils penſent leur en revenir, & diverſement affectés, à cauſe d'elles, de douleur ou de volupté. Or, par les raiſons que nous avons déja diſcutées, il eſt impoſſible que l'homme ainſi préſenté ſoit jamais d'accord avec lui-même ; & comme l'apparence & la réalité des objets ſenſibles lui en donnent des opinions contraires, de même il apprécie différemment les objets de ſes actions, ſelon qu'ils ſont éloignés ou proches, conformes ou oppoſés à ſes paſſions ; & ſes jugemens, mobiles comme elles, mettent ſans ceſſe en contradiction ſes deſirs, ſa raiſon, ſa volonté & toutes les puiſſances de ſon ame.

La ſcène repréſente donc tous les hommes, & même ceux qu'on nous donne pour modèles, comme affectés autrement qu'ils ne doivent l'être pour ſe maintenir dans l'état de modération qui leur convient. Qu'un homme ſage & courageux perde ſon fils, ſon ami, ſa maîtreſſe, enfin l'objet le plus cher à ſon cœur, on ne le verra point s'abandonner à une douleur exceſſive & déraiſonnable ; & ſi la foibleſſe humaine ne lui permet pas de ſurmonter tout-à-fait ſon affliction, il la tempérera par la conſtance ; une juſte honte lui fera renfermer en lui-même une partie de ſes peines ; & contraint de paroître aux yeux des hommes, il rougiroit de dire & faire en leur préſence pluſieurs choſes qu'il dit & fait étant ſeul. Ne pouvant être en lui tel qu'il veut, il tâche au moins de s'offrir aux autres tel qu'il doit être. Ce qui le trouble & l'agite, c'eſt la douleur & la paſſion ; ce qui l'arrête & le contient, c'eſt la raiſon & la loi ; & dans ces mouvemens oppoſés, ſa volonté ſe déclare toujours pour la dernière.

En effet, la raiſon veut qu'on ſupporte patiemment l'adverſité, qu'on n'en aggrave pas le poids par des plaintes inutiles, qu'on n'eſtime pas les choſes humaines au-delà de leur prix, qu'on n'épuiſe pas à pleurer ſes maux les forces qu'on a pour les adoucir, & qu'enfin l'on ſonge quelquefois qu'il eſt impoſſible à l'homme de prévoir l'avenir & de ſe connoître aſſez lui-même pour ſavoir ſi ce qui lui arrive eſt un bien ou un mal pour lui.

AINSI ſe comportera l'homme judicieux & tempérant, en proie à la mauvaiſe fortune. Il tâchera de mettre à profit ſes revers mêmes, comme un joueur prudent cherche à tirer parti d'un mauvais point que le hazard lui amène; &, ſans ſe lamenter comme un enfant qui tombe & pleure auprès de la pierre qui l'a frappé, il ſaura porter, s'il le faut, un fer ſalutaire à la bleſſure, & la faire ſaigner pour la guérir. Nous dirons donc que la conſtance & la fermeté dans les diſgraces ſont l'ouvrage de la raiſon, & que le deuil, les larmes, le déſeſpoir, les gémiſſemens appartiennent à une partie de l'ame oppoſée à l'autre, plus débile, plus lâche, & beaucoup inférieure en dignité.

OR, c'eſt de cette partie ſenſible & foible que ſe tirent les imitations touchantes & variées qu'on voit ſur la ſcène. L'homme ferme, prudent, toujours ſemblable à lui-même, n'eſt pas ſi facile à imiter; &, quand il le ſeroit, l'imitation moins variée n'en ſeroit pas ſi agréable au vulgaire; il s'intéreſſeroit difficilement à une image qui n'eſt pas la ſienne, & dans laquelle il ne reconnoîtroit ni ſes mœurs, ni ſes paſſions : jamais le cœur humain ne s'identifie avec des objets qu'il ſent lui être abſolument étrangers. Auſſi l'habile poëte, le poëte qui ſait l'art de réuſſir, cherchant à plaire au peuple & aux hommes vulgaires, ſe garde bien de leur offrir la ſublime image d'un cœur maître de lui, qui n'écoute que la voix de la ſageſſe; mais il charme les ſpectateurs par des caractères toujours en contradiction, qui veulent & ne veulent pas, qui font retentir le théatre de cris & de gémiſſemens, qui nous forcent à les plaindre, lors même qu'ils font leur devoir, & à penſer que c'eſt une triſte choſe que la vertu, puiſqu'elle rend ſes amis ſi miſérables. C'eſt par ce moyen qu'avec des imitations plus faciles & plus diverſes, le poëte émeut & flatte davantage les ſpectateurs.

CETTE habitude de ſoumettre à leurs paſſions les gens qu'on nous fait aimer, altère & change tellement nos jugemens ſur les choſes louables, que nous nous accoutumons à honorer la foibleſſe d'ame ſous le nom de ſenſibilité, & à traiter d'hommes durs & ſans ſentimens ceux en qui la ſévérité du devoir l'emporte, en toute occaſion, ſur les affections naturelles. Au contraire, nous eſti-

mons comme gens d'un bon naturel ceux qui, vivement affectés de tout, ſont l'éternel jouet des événemens; ceux qui pleurent comme des femmes la perte de ce qui leur fut cher; ceux qu'une amitié déſordonnée rend injuſtes pour ſervir leurs amis; ceux qui ne connoiſſent d'autre règle que l'aveugle penchant de leur cœur; ceux qui, toujours loués du ſexe qui les ſubjugue & qu'ils imitent, n'ont d'autres vertus que leurs paſſions, ni d'autre mérite que leur foibleſſe. Ainſi l'égalité, la force, la conſtance, l'amour de la juſtice, l'empire de la raiſon, deviennent inſenſiblement des qualités haïſſables, des vices que l'on décrie; les hommes ſe font honorer par tout ce qui les rend dignes de mépris, & ce renverſement des ſaines opinions eſt l'infaillible effet des leçons qu'on va prendre au théatre.

C'EST donc avec raiſon que nous blâmions les imitations du poëte & que nous les mettions au même rang que celles du peintre: ſoit pour être également éloignées de la vérité, ſoit parce que l'un & l'autre, flattant également la partie ſenſible de l'ame, & négligeant la rationnelle, renverſent l'ordre de nos facultés, & nous font ſubordonner le meilleur au pire. Comme celui qui s'occuperoit dans la république à ſoumettre les bons aux méchans, & les vrais chefs aux rebelles, ſeroit ennemi de la patrie & traître à l'État; ainſi le poëte imitateur porte les diſſenſions & la mort dans la république de l'ame, en élevant & nourriſſant les plus viles facultés aux dépens des plus nobles, en épuiſant & uſant ſes forces ſur les choſes les moins dignes de l'occuper, en confondant par de vains ſimulacres le vrai beau avec l'attrait menſonger qui plaît à la multitude, & la grandeur apparente avec la véritable grandeur.

QUELLES ames fortes oſeront ſe croire à l'épreuve du ſoin que prend le poëte de les corrompre ou de les décourager? Quand Homere ou quelque auteur tragique nous montre un Héros ſurchargé d'affliction, criant, lamentant, ſe frappant la poitrine; un Achille, fils d'une Déeſſe, tantôt étendu par terre & répandant des deux mains du ſable ardent ſur ſa tête; tantôt errant comme un forcené ſur le rivage, & mêlant au bruit des vagues ſes hurlemens effrayans; un Priam, vénérable par ſa dignité, par ſon

grand âge, par tant d'illuftres enfans, fe roulant dans la fange, fouillant fes cheveux blancs, faifant retentir l'air de fes imprécations, & apoftrophant les Dieux & les hommes; qui de nous, infenfible à fes plaintes, ne s'y livre pas avec une forte de plaifir? Qui ne fent pas naître en foi-même le fentiment qu'on nous repréfente? Qui ne loue pas férieufement l'art de l'auteur, & ne le regarde pas comme un grand poëte, à caufe de l'expreffion qu'il donne à fes tableaux, & des affections qu'il nous communique? Et cependant lorfqu'une affliction domeftique & réelle nous atteint nous-mêmes, nous nous glorifions de la fupporter modérément, de ne nous en point laiffer accabler jufqu'aux larmes; nous regardons alors le courage que nous nous efforçons d'avoir comme une vertu d'homme, & nous nous croirions auffi lâches que des femmes de pleurer & gémir comme ces Héros qui nous ont touchés fur la fcène. Ne font-ce pas de fort utiles fpectacles que ceux qui nous font admirer des exemples que nous rougirions d'imiter, & où l'on nous intéreffe à des foibleffes dont nous avons tant de peine à nous garantir dans nos propres calamités? La plus noble faculté de l'ame, perdant ainfi l'ufage & l'empire d'elle-même, s'accoutume à fléchir fous la loi des paffions; elle ne réprime plus nos pleurs & nos cris; elle nous livre à notre attendriffement pour des objets qui nous font étrangers; & fous prétexte de commifération pour des malheurs chimériques, loin de s'indigner qu'un homme vertueux s'abandonne à des douleurs exceffives, loin de nous empêcher de l'applaudir dans fon aviliffement, elle nous laiffe applaudir nous-mêmes de la pitié qu'il nous infpire; c'eft un plaifir que nous croyons avoir gagné fans foibleffe & que nous goûtons fans remords.

Mais, en nous laiffant ainfi fubjuguer aux douleurs d'autrui, comment réfifterons-nous aux nôtres, & comment fupporterons-nous plus courageufement nos propres maux que ceux dont nous n'appercevons qu'une vaine image? Quoi! ferons-nous les feuls qui n'aurons point de prife fur notre fenfibilité? Qui eft-ce qui ne s'appropriera pas dans l'occafion ces mouvemens auxquels il fe prête fi volontiers? Qui eft-ce qui faura refufer à fes propres

malheurs les larmes qu'il prodigue à ceux d'un autre? J'en dis autant de la Comédie, du rire indécent qu'elle nous arrache, de l'habitude qu'on y prend de tourner tout en ridicule, même les objets les plus férieux & les plus graves, & de l'effet prefque inévitable par lequel elle change en bouffons & plaifans de théatre les plus refpectables des citoyens. J'en dis autant de l'amour, de la colère, & de toutes les autres paffions, auxquelles devenant de jour en jour plus fenfible par amufement & par jeu, nous perdons toute force pour leur réfifter, quand elles nous affaillent tout de bon. Enfin, de quelque fens qu'on envifage le théatre & fes imitations, on voit toujours, qu'animant & fomentant en nous les difpofitions qu'il faudroit contenir & réprimer, il fait dominer ce qui devroit obéir; loin de nous rendre meilleurs & plus heureux, il nous rend pires & plus malheureux encore, & nous fait payer aux dépens de nous-mêmes, le foin qu'on y prend de nous plaire & de nous flatter.

Quand donc, ami Glaucus, vous rencontrerez des enthoufiaftes d'Homere; quand ils vous diront qu'Homere eft l'inftituteur de la Grèce & le maître de tous les arts; que le gouvernement des États, la difcipline civile, l'éducation des hommes & tout l'ordre de la vie humaine font enfeignés dans fes écrits, honorez leur zèle, aimez & fupportez-les comme des hommes doués de qualités exquifes; admirez avec eux les merveilles de ce beau génie; accordez-leur avec plaifir qu'Homere eft le poëte par excellence, le modèle & le chef de tous les auteurs tragiques. Mais fongez toujours que les hymnes en l'honneur des Dieux & les louanges des grands hommes font la feule efpèce de poéfie qu'il faut admettre dans la république, & que, fi l'on y fouffre une fois cette mufe imitative qui nous charme & nous trompe par la douceur de fes accens, bientôt les actions des hommes n'auront plus pour objet, ni la loi, ni les chofes bonnes & belles, mais la douleur & la volupté; les paffions excitées domineront au lieu de la raifon; les citoyens ne feront plus des hommes vertueux & juftes, toujours foumis au devoir & à l'équité, mais des hommes fenfibles & foibles, qui feront le bien ou le mal indifféremment,

indifféremment, ſelon qu'ils ſeront entraînés par leur penchant. Enfin, n'oubliez jamais qu'en banniſſant de notre État les drames & pièces de théatre, nous ne ſuivons point un entêtement barbare, & ne mépriſons point les beautés de l'art; mais nous leur préférons les beautés immortelles qui réſultent de l'harmonie de l'ame & de l'accord de ſes facultés.

FAISONS plus encore. Pour nous garantir de toute partialité, & ne rien donner à cette antique diſcorde qui règne entre les philoſophes & les poëtes, n'ôtons rien à la poéſie & à l'imitation de ce qu'elles peuvent alléguer pour leur défenſe, ni à nous des plaiſirs innocens qu'elles peuvent nous procurer. Rendons cet honneur à la vérité d'en reſpecter juſqu'à l'image, & de laiſſer la liberté de ſe faire entendre à tout ce qui ſe renomme d'elle. En impoſant ſilence aux poëtes, accordons à leurs amis la liberté de les défendre & de nous montrer, s'ils peuvent, que l'art condamné par nous comme nuiſible n'eſt pas ſeulement agréable, mais utile à la république & aux citoyens. Écoutons leurs raiſons d'une oreille impartiale, & convenons de bon cœur que nous aurons beaucoup gagné pour nous-mêmes, s'ils prouvent qu'on peut ſe livrer ſans riſque à de ſi douces impreſſions. Autrement, mon cher Glaucus, comme un homme ſage épris des charmes d'une maîtreſſe, voyant ſa vertu prête à l'abandonner, rompt, quoiqu'à regret, une ſi douce chaîne, & ſacrifie l'amour au devoir & à la raiſon; ainſi, livrés dès notre enfance aux attraits ſéducteurs de la poéſie, & trop ſenſibles peut-être à ſes beautés, nous nous munirons pourtant de force & de raiſon contre ſes preſtiges : ſi nous oſons donner quelque choſe au goût qui nous attire, nous craindrons au moins de nous livrer à nos premières amours : nous nous dirons toujours qu'il n'y a rien de ſérieux, ni d'utile dans tout cet appareil dramatique : en prêtant quelquefois nos oreilles à la poéſie, nous garantirons nos cœurs d'être abuſés par elle, & nous ne ſouffrirons point qu'elle trouble l'ordre & la liberté, ni dans la république intérieure de l'ame, ni dans celle de la ſociété humaine. Ce n'eſt pas une légère alternative que de ſe rendre meilleur ou pire, & l'on ne ſauroit peſer avec trop de ſoin la

délibération qui nous y conduit. O mes amis ! c'eſt, je l'avoue, une douce choſe de ſe livrer aux charmes d'un talent enchanteur, d'acquérir par lui des biens, des honneurs, du pouvoir, de la gloire : mais la puiſſance, & la gloire, & la richeſſe, & les plaiſirs, tout s'éclipſe & diſparoît comme une ombre, auprès de la juſtice & de la vertu.

PYGMALION,
SCÈNE
LYRIQUE.







PYGMALION,
SCÈNE LYRIQUE.

Le Théatre repréſente un attelier de Sculpteur. Sur les côtés on voit des blocs de marbre, des grouppes, des ſtatues ébauchées. Dans le fond eſt une autre ſtatue cachée ſous un pavillon d'une étoffe légère & brillante, orné de crépines & de guirlandes.

Pygmalion, aſſis & accoudé, rêve dans l'attitude d'un homme inquiet & triſte; puis ſe levant tout-à-coup, il prend ſur ſa table des outils de ſon art, va donner, par intervalles, quelques coups de ciſeau ſur quelqu'une de ſes ébauches, ſe recule & regarde d'un air mécontent & découragé.

PYGMALION.

IL n'y a point là d'ame ni de vie; ce n'eſt que de la pierre : je ne ferai jamais rien de tout cela. O mon génie! où es-tu? Mon talent, qu'es-tu devenu? Tout mon feu s'eſt éteint, mon imagination s'eſt glacée, le marbre ſort froid de mes mains. Pygmalion, tu ne fais plus des Dieux, tu n'es qu'un vulgaire artiſte.... Vils inſtrumens, qui n'êtes plus ceux de ma gloire, allez, ne déshonorez plus mes mains.

(*Il jette avec dédain ſes outils, & ſe promène quelque temps, en rêvant, les bras croiſés.*)

QUE ſuis-je devenu!.... Quelle étrange révolution s'eſt faite en moi! .... Tyr, ville opulente & ſuperbe, les monumens des arts dont tu brilles ne m'attirent plus. J'ai perdu le goût que je prenois à les admirer. Le commerce des artiſtes & des philoſophes me devient inſipide; l'entretien des peintres & des poëtes eſt ſans attraits pour moi; la louange & la gloire n'élevent plus mon

ame ; les éloges de ceux qui en recevront de la postérité ne me touchent plus ; l'amitié même a perdu pour moi ses charmes. Et vous, jeunes objets, chefs-d'œuvres de la nature, que mon art osoit imiter, & sur les pas desquels les plaisirs m'attiroient sans cesse : vous, mes charmans modèles, qui m'embrasiez à la fois des feux de l'amour & du génie, depuis que je vous ai surpassés vous m'êtes tous indifférens.

(IL s'assied, & contemple tout autour de lui.)

RETENU dans cet attelier par un charme inconcevable...... je ne sais rien faire...... & je ne puis m'en éloigner...... J'erre de grouppe en grouppe...... de figure en figure...... Mon ciseau foible...... incertain...... ne reconnoît plus son guide...... Ces ouvrages grossiers, restés à leur timide ébauche, ne sentent plus la main qui jadis les eut animés.

(IL se leve impétueusement.)

C'en est fait...... c'en est fait...... j'ai perdu mon génie...... Si jeune encore, je survis à mon talent...... Mais quelle est donc cette ardeur interne qui me dévore ?...... Qu'ai-je en moi qui semble m'embraser ?...... Quoi ! dans la langueur d'un génie éteint, sent-on ces émotions ? Sent-on ces élans des passions impétueuses, cette inquiétude insurmontable, cette agitation secrette qui me tourmente, dont je ne puis démêler la cause ? J'ai craint que l'admiration de mon propre ouvrage ne causât la distraction que j'apportois à mes travaux. Je l'ai caché sous le voile ; mes profanes mains ont osé couvrir ce monument de leur gloire. Depuis que je ne le vois plus, je suis plus triste, & ne suis pas plus attentif. Qu'il va m'être cher ; qu'il va m'être précieux, cet immortel ouvrage ! Quand mon génie éteint ne produira plus rien de grand, de beau, de digne de moi, je montrerai ma Galathée, & je dirai : voilà ce que fit autrefois Pygmalion ! O ma Galathée ! quand j'aurai tout perdu, tu me resteras, & je serai consolé.

(IL s'approche du pavillon, puis se retire, va, vient, & s'arrête quelquefois à le regarder en soupirant.)

MAIS pourquoi la cacher...... Qu'est-ce que j'y gagne......

Réduit à l'oiſiveté, pourquoi m'ôter le plaiſir de contempler la plus belle de mes œuvres? Peut-être y reſte-t-il quelque défaut que je n'ai pas remarqué : peut-être pourrai-je encore ajouter quelque ornement à ſa parure. Aucune grace imaginable ne doit manquer à un objet ſi charmant. Peut-être cet objet ranimera-t-il mon imagination languiſſante. Il la faut revoir, l'examiner de nouveau. Que dis-je? Ah! je ne l'ai point encore examinée, je n'ai fait juſqu'ici que l'admirer.

(*IL va pour lever le voile & le laiſſe retomber comme effrayé.*)

JE ne ſais quelle émotion j'éprouve en touchant ce voile : une frayeur me ſaiſit; je crois toucher au ſanctuaire de quelque Divinité. . . . . Inſenſé! c'eſt une pierre, c'eſt ton ouvrage. Qu'importe? On ſert des Dieux dans nos temples, qui ne ſont pas d'une autre matière, & qui n'ont pas été faits d'une autre main.

(*IL leve le voile en tremblant, & ſe proſterne; on voit la ſtatue de Galathée poſée ſur un piédeſtal fort petit, mais exhauſſé par un gradin de marbre, formé de marches demi-circulaires.*)

O Galathée! recevez mon hommage; oui, je me ſuis trompé, j'ai voulu vous faire Nymphe, & je vous ai fait Déeſſe : Vénus même eſt moins belle que vous. . . . . Vanité! foibleſſe humaine! je ne puis me laſſer d'admirer mon ouvrage! Je m'enivre d'amour-propre, je m'adore dans ce que j'ai fait. . . . . Non, rien de ſi beau ne parut dans la nature, j'ai paſſé l'ouvrage des Dieux. Quoi! tant de beautés ſortent de mes mains! . . . . . . Mes mains les ont donc touchées! . . . . . . Ma bouche a donc pu. . . . . Pygmalion. . . . . . Je vois un défaut; ce vêtement couvre trop le nud; il faut l'échancrer davantage : les charmes qu'il recèle doivent être mieux annoncés.

(*IL prend ſon maillet & ſon ciſeau, puis s'avançant lentement, il monte, en héſitant, les gradins de la ſtatue, qu'il ſemble n'oſer toucher : enfin le ciſeau déja levé, il s'arrête.*)

QUEL tremblement!... quel trouble!.. je tiens le ciſeau d'une main mal aſſurée . . . . . Je ne puis. . . . je n'oſe. . . . je gâterai tout. . . .

(Il s'encourage, & enfin, préſentant ſon ciſeau, il en donne un coup, &, ſaiſi d'effroi, il le laiſſe tomber, en pouſſant un grand cri.)

DIEUX ! je ſens la chair palpitante repouſſer le ciſeau!....

(Il deſcend, tremblant & confus.)

VAINE terreur... fol aveuglement... Non, je n'y toucherai point. Les Dieux m'épouvantent ſans doute ; elle eſt déja conſacrée à leur rang.

(Il la conſidère de nouveau.)

QUE veux-tu changer.... regarde.... quels nouveaux charmes veux-tu lui donner? Ah! c'eſt ſa perfection qui fait ſon défaut. Divine Galathée! moins parfaite, il ne te manqueroit rien.

(Tendrement.)

MAIS, il ne te manque qu'une ame ; ta figure ne peut s'en paſſer.

(Avec plus d'attendriſſement encore.)

QUE l'ame faite pour animer un tel corps doit être belle!

(Il s'arrête long-temps, puis retournant s'aſſeoir, il dit d'une voix lente, entrecoupée & changée.)

QUELS deſirs oſois-je former?..... Quel vœux inſenſés!.... qu'eſt-ce que je ſens?... ô Ciel! le voile de l'illuſion tombe.... & je n'oſe voir dans mon cœur, j'aurois trop à m'en indigner.

(Longue pauſe dans un profond accablement.)

VOILA donc la noble paſſion qui m'égare..... C'eſt donc pour cet objet inanimé que je n'oſe ſortir d'ici!.... un marbre, une pierre, une maſſe informe & dure, travaillée avec ce fer... Inſenſé! rentre en toi-même... gémis ſur toi, ſur ton erreur... vois ta folie... Mais non...

(Impétueuſement.)

(*Impétueusement.*)

Non, je n'ai point perdu le ſens; non, je n'extravague point; non, je ne me reproche rien..... Ce n'eſt point de ce marbre que je ſuis épris; c'eſt d'un être vivant qui lui reſſemble : c'eſt de la figure qu'il offre à mes yeux.....En quelque lieu que ſoit cette figure adorable, quelque corps qui la porte, & quelque main qui l'ait faite, elle aura tous les vœux de mon cœur.... Oui, ma ſeule folie eſt de diſcerner la beauté; mon ſeul crime eſt d'y être ſenſible.... Il n'y a rien là dont je doive rougir......

(*Moins vivement, mais toujours avec paſſion.*)

Quels traits de feu ſemblent ſortir de cet objet pour embraſer mes ſens, & retourner avec mon ame à leur ſource! hélas! il reſte immobile & froid, tandis que mon cœur embraſé par ſes charmes, voudroit quitter mon corps pour aller échauffer le ſien..... Je crois dans mon délire, pouvoir m'élancer hors de moi.... je crois pouvoir lui donner ma vie, & l'animer de mon ame... Ah! que Pygmalion meure pour vivre dans Galathée....Que dis-je? ô Ciel! ſi j'étois elle, je ne la verrois pas, je ne ſerois pas celui qui l'aime..... Non, que ma Galathée vive, & que je ne ſois pas elle..... Ah! que je ſois toujours un autre, pour vouloir toujours être à elle, pour la voir, pour l'aimer, pour en être aimé.

Transports, tourmens, vœux, deſirs, rage, impuiſſance; amour terrible, amour funeſte!... tout l'enfer eſt dans mon cœur agité.... Dieux puiſſans! Dieux bienfaiſans! Dieux du peuple, qui connûtes les paſſions des hommes! ah! vous avez tant fait de prodiges pour de moindres cauſes! Voyez cet objet, voyez mon cœur; ſoyez juſtes, & méritez vos autels.

(*Avec un enthouſiaſme plus pathétique.*)

Et toi, ſublime eſſence qui te caches aux ſens & te fais ſentir aux cœurs!... ame de l'univers, principe de toute exiſtence, toi qui par l'amour donnes l'harmonie aux élémens, la vie à la matière, le ſentiment aux corps, & la forme à tous les êtres..... feu ſacré! céleſte Vénus! par qui tout ſe conſerve & ſe repro-

duit ſans ceſſe!... ah! où eſt ton équilibre? où eſt ta force expanſive? où eſt la loi de la nature dans le ſentiment que j'éprouve?.... où eſt ta chaleur vivifiante dans l'inanité de mes vains deſirs?... Tous tes feux ſont concentrés dans mon cœur, & le froid de la mort reſte ſur ce marbre; je péris par l'excès de vie qui lui manque..... hélas!... je n'attends point de prodiges: il exiſte, il doit ceſſer: l'ordre eſt troublé; la nature eſt outragée; rends leur empire à ſes loix; rétablis ſon cours bienfaiſant, & verſe également ta divine influence. Oui, deux êtres manquent à la plénitude des choſes. Partage-leur cette ardeur dévorante qui conſume l'un, ſans animer l'autre. C'eſt toi qui formas par ma main ces charmes & ces traits qui n'attendent que le ſentiment & la vie.... Donne-lui la moitié de la mienne..... Donne-lui tout s'il le faut, il me ſuffira de vivre en elle. O toi qui daignes ſourire aux hommages des mortels! qui ne ſent rien ne t'honore pas: étends ta gloire avec tes œuvres. Déeſſe de la beauté, épargne cet affront à la nature, qu'un ſi parfait modèle ſoit l'image de ce qui n'eſt pas.

(*Il revient à lui par degrés, avec un mouvement d'aſſurance & de joie.*)

Je reprends mes ſens.... quel calme inattendu, quel courage ineſpéré me ranime!.... Une fièvre mortelle embraſoit mon ſang; un baume de confiance & d'eſpoir coule dans mes veines: je crois me ſentir renaître.... Ainſi le ſentiment de notre dépendance ſert quelquefois à notre conſolation. Quelque malheureux que ſoient les mortels, quand ils ont invoqué les Dieux, ils ſont plus tranquilles; mais cette injuſte confiance trompe ceux qui ſont des vœux inſenſés. Hélas! en l'état où je ſuis on invoque tout, & rien ne nous écoute. L'eſpoir qui nous abuſe eſt plus inſenſé que le deſir. Honteux de tant d'égaremens, je n'oſe pas même en contempler la cauſe. Quand je veux lever les yeux ſur cet objet fatal, je ſens un nouveau trouble, une palpitation me ſuffoque, une ſecrette frayeur m'arrête....

(*Ironie amère.*)

Eh! regarde, malheureux! deviens intrépide, oſe fixer une ſtatue.

(*Il la voit s'animer, se détourne saisi d'effroi & le cœur serré de douleur.*)

Qu'ai-je vu! ..... Dieux...... qu'ai-je cru voir...... le coloris des chairs...... un feu dans les yeux...... des mouvemens même...... Ce n'étoit pas assez d'espérer des prodiges; pour comble de misères, enfin je l'ai vu.

(*Excès d'accablement.*)

Infortuné! c'en est donc fait...... ton délire est à son dernier terme; ta raison t'abandonne, ainsi que ton génie : ne la regrette point, Pygmalion, sa perte couvrira ton opprobre.

(*Vive indignation.*)

Il est trop heureux pour l'amant d'une pierre de devenir un homme à vision.

(*Il se retourne & voit la statue se mouvoir & descendre elle-même les gradins. Il se jette à genoux, leve les mains & les yeux au Ciel.*)

Dieux immortels! ...... Vénus!...... Galathée! ...... ô prestige d'un amour forcené! ......

(*Galathée se touche.*)

GALATHÉE.

Moi!

PYGMALION, *transporté.*

Moi!

GALATHÉE, *se touchant encore.*

C'est moi.

PYGMALION.

Ravissante illusion, qui passez jusqu'à mes oreilles! Ah! n'abandonnez jamais mes sens.

(*Galathée fait quelques pas, & touche un marbre.*)

Ce n'est plus moi.

(*Pygmalion, dans des agitations, dans des transſports qu'il a peine à contenir, ſuit tous ſes mouvemens, l'écoute, l'obſerve avec une vive attention, qui lui permet à peine de reſpirer.*

(*Galathée s'avance vers lui & le regarde.*)

(*Il ſe lève précipitamment, lui tend les bras & la regarde avec extaſe. Elle poſe une main ſur lui, il treſſaillit, prend cette main, la porte à ſon cœur, puis la couvre d'ardens baiſers.*)

GALATHÉE, *avec un ſoupir.*

Ah! encore moi! . . . . . .

PYGMALION.

Oui, cher & charmant objet : oui, digne chef-d'œuvre de mes mains, de mon cœur & des Dieux. . . . . . c'eſt toi, c'eſt toi ſeul. . . . . je t'ai donné tout mon être; je ne vivrai plus que par toi.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU,
CITOYEN DE GENÈVE,
À
CHRISTOPHE DE BEAUMONT;

Archevêque de Paris, Duc de Saint Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, Proviseur de Sorbonne, &c.

Da veniam si quid liberius dixi, non ad contumeliam tuam, sed ad defensionem meam. Præsumpsi enim de gravitate & prudentiâ tuâ, quia potes considerare quantam mihi respondendi necessitatem imposueris.

Aug. Epist. 238 *ad Pascent.*



ARRÊT
DE LA COUR
DE PARLEMENT;

Qui condamne un Imprimé ayant pour titre, Émile, ou de l'Éducation, par J. J. Rousseau, *imprimé à la Haye.....* M. DCC. LXII. *à être lacéré & brûlé par l'Exécuteur de la Haute-Justice.*

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Du 9 Juin 1762.

CE jour, les gens du Roi sont entrés, & Me Omer-Joly de Fleury, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit :

QU'ILS déféroient à la Cour un Imprimé en quatre volumes *in-octavo*, intitulé *Émile, ou de l'Éducation, par J. J. Rousseau, citoyen de Genève*, dit imprimé, *à la Haye en M. DCC. LXII.*

QUE cet ouvrage ne paroît composé que dans la vue de ramener tout à la religion naturelle, & que l'auteur s'occupe dans le plan de l'éducation qu'il prétend donner à son élève, à développer ce systême criminel.

QU'IL ne prétend instruire cet élève que d'après la nature, qui est son unique guide, pour former en lui l'homme moral; qu'il regarde toutes les religions comme également bonnes & comme pouvant toutes avoir leurs raisons dans le climat, dans le gouvernement, dans le génie du peuple, ou dans quelqu'autre cause sociale qui rend l'une préférable à l'autre, selon les temps & les lieux.

QU'IL borne l'homme aux connoissances que l'instinct porte à chercher, flatte les passions comme les principaux instrumens de

notre conſervation, avance qu'on peut être ſauvé ſans croire en Dieu, parce qu'il admet une ignorance invincible de la Divinité qui peut excuſer l'homme; que ſelon ſes principes, la ſeule raiſon eſt juge dans le choix d'une religion, laiſſant à ſa diſpoſition la nature du culte que l'homme doit rendre à l'Être ſuprême, que cet auteur croit honorer en parlant avec impiété du culte extérieur qu'il a établi dans la religion, ou que l'Égliſe a preſcrit ſous la direction de l'Eſprit-Saint qui la gouverne.

QUE conſéquemment à ce ſyſtême de n'admettre que la religion naturelle, quelle qu'elle ſoit chez les différens peuples, il oſe eſſayer de détruire la vérité de l'Écriture-Sainte & des Prophéties, la certitude des miracles énoncés dans les livres Saints, l'infaillibilité de la révélation, l'autorité de l'Égliſe, & que ramenant tout à cette religion naturelle, dans laquelle il n'admet qu'un culte & des loix arbitraires, il entreprend de juſtifier non-ſeulement toutes les religions, prétendant qu'on s'y ſauve indiſtinctement, mais même l'infidélité & la réſiſtance de tout homme à qui l'on voudroit prouver la divinité de Jeſus-Chriſt & l'exiſtence de la religion chrétienne, qui ſeule a Dieu pour auteur, & à l'égard de laquelle il porte le blaſphême juſqu'à la donner pour ridicule, pour contradictoire, & à inſpirer une indifférence ſacrilège pour ſes myſtères & pour ſes dogmes qu'il voudroit pouvoir anéantir.

QUE tels ſont les principes impies & déteſtables que ſe propoſe d'établir dans ſon ouvrage cet écrivain qui ſoumet la religion à l'examen de la raiſon, qui n'établit qu'une foi purement humaine, & qui n'admet de vérités & de dogmes en matière de religion, qu'autant qu'il plaît à l'eſprit livré à ſes propres lumières, ou plutôt à ſes égaremens, de les recevoir ou de les rejetter.

QU'A ces impiétés il ajoute des détails indécens, des explications qui bleſſent la bienſéance & la pudeur, des propoſitions qui tendent à donner un caractère faux & odieux à l'autorité ſouveraine, à détruire le principe de l'obéiſſance qui lui eſt due, & à affoiblir le reſpect & l'amour des peuples pour leurs Rois.

QU'ILS

QU'ILS croient que ces traits suffisent pour donner à la Cour une idée de l'ouvrage qu'ils lui dénoncent; que les maximes qui y sont répandues forment par leur réunion un systême chimérique, aussi impraticable dans son exécution qu'absurde & condamnable dans son projet. Que seroient d'ailleurs des sujets élevés dans de pareilles maximes, sinon des hommes préoccupés du scepticisme & de la tolérance, abandonnés à leurs passions, livrés aux plaisirs des sens, concentrés en eux-mêmes par l'amour-propre, qui ne connoîtroient d'autre voix que celle de la nature, & qui, au noble desir de la solide gloire, substitueroient la pernicieuse manie de la singularité ? Quelles règles pour les mœurs ? quels hommes pour la religion & pour l'État, que des enfans élevés dans des principes qui font également horreur au Chrétien & au citoyen!

QUE l'auteur de ce livre n'ayant point craint de se nommer lui-même, ne sauroit être trop promptement poursuivi; qu'il est important, puisqu'il s'est fait connoître, que la justice se mette à portée de faire un exemple, tant sur l'auteur que sur ceux qu'on pourra découvrir avoir concouru, soit à l'impression, soit à la distribution d'un pareil ouvrage, digne comme eux, de toute sa sévérité.

QUE c'est l'objet des conclusions par écrit qu'ils laissent à la Cour avec un exemplaire du livre; & se sont les Gens du Roi retirés.

EUX retirés :

VU le Livre en quatre tomes in-8°, intitulé : *Émile, ou de l'Éducation, par J. J. Rousseau, Citoyen de Genève.* Sanabilibus ægrotamus malis; ipsaque nos in rectum natura genitos, si emendari velimus, juvat. Senec. de Irâ, Lib. XI. cap. XIII. tom. 1, 2, 3, & 4. *A la Haye, chez Jean Néaulme, Libraire, avec Privilège de Nosseigneurs les États de Hollande & de Westfrise.* Conclusion du Procureur-Général du Roi : oui le Rapport de Me. Pierre-François Lenoir, Conseiller; la matière est mise en délibération :

LA Cour ordonne que ledit Livre imprimé sera lacéré & brûlé en la cour du Palais, au pied du grand escalier d'icelui, par l'Exécuteur de la Haute-Justice; enjoint à tous ceux qui en ont des

exemplaires de les apporter au Greffe de la Cour, pour y être supprimés; fait très-expresses inhibitions & défenses à tous Libraires d'imprimer, vendre & débiter ledit Livre, & à tous Colporteurs, Distributeurs ou autres de le colporter ou distribuer, à peine d'être poursuivis extraordinairement, & punis suivant la rigueur des Ordonnances. Ordonne qu'à la requête du Procureur-Général du Roi, il sera informé pardevant le Conseiller-Rapporteur, pour les témoins qui se trouveront à Paris, & pardevant les Lieutenans criminels des Bailliages & Sénéchaussées du ressort, pour les témoins qui seroient hors de ladite ville, contre les Auteurs, Imprimeurs ou Distributeurs dudit Livre; pour, les informations faites, rapportées & communiquées au Procureur-Général du Roi, être par lui requis & par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra; & cependant ordonne que le nommé J. J. Rousseau, dénommé au frontispice dudit Livre, sera pris & appréhendé au corps, & amené ès prisons de la Conciergerie du Palais, pour être oui & interrogé pardevant ledit Conseiller-Rapporteur, sur les faits dudit Livre, & répondre aux conclusions que le Procureur-Général entend prendre contre lui; & où ledit J. J. Rousseau ne pourroit être pris & appréhendé, après perquisition faite de sa personne, assigné à quinzaine, ses biens saisis & annotés, & à iceux Commissaires établis, jusqu'à ce qu'il ait obéi suivant l'Ordonnance; & à cet effet ordonne qu'un exemplaire dudit Livre sera déposé au Greffe de la Cour, pour servir à l'instruction du procès. Ordonne en outre que le présent Arrêt sera imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera. Fait en Parlement le neuf Juin mil sept cent soixante-deux.

Signé DU FRANC.

ET le Vendredi, 11 Juin 1762, ledit écrit mentionné ci-dessus, a été lacéré & brûlé au pied du grand escalier du Palais, par l'Exécuteur de la Haute-Justice, en présence de moi Étienne Dagobert Ysabeau, l'un des trois principaux Commis par la Grand'Chambre, assisté de deux Huissiers de la Cour.

Signé YSABEAU.

MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE
DE PARIS,

Portant condamnation d'un Livre qui a pour titre : ÉMILE, OU DE L'ÉDUCATION, par J. J. ROUSSEAU, Citoyen de Genève. A Amſterdam, chez Jean Néaulme, Libraire, 1762.



MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE
DE PARIS.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT, par la miséricorde divine, & par la grace du Saint Siège Apoſtolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, Proviſeur de Sorbonne, &c. A tous les Fidèles de notre diocèſe : SALUT ET BÉNÉDICTION.

SAINT PAUL a prédit, MES TRÈS-CHERS FRÈRES, qu'il viendroit *des jours périlleux où il y auroit des gens amateurs d'eux-mêmes, fiers, ſuperbes, blaſphémateurs, impies, calomniateurs, enflés d'orgueil, amateurs des voluptés plutôt que de Dieu; des hommes d'un eſprit corrompu & pervertis dans la Foi.* (5) Et dans quels temps malheureux cette prédiction s'eſt-elle accomplie plus à la lettre que dans les nôtres! L'incrédulité, enhardie par toutes les paſſions, ſe préſente ſous toutes les formes, afin de ſe proportionner, en quelque ſorte, à tous les âges, à tous les caractères, à tous les états. Tantôt pour s'inſinuer dans des eſprits qu'elle trouve déja *enſorcélés par la bagatelle* (6), elle emprunte un ſtyle léger, agréable & frivole : de-là tant de Romans également obſcènes & impies, dont le but eſt d'amuſer l'imagination, pour ſéduire l'eſprit & corrompre le cœur. Tantôt,

(5) In noviſſimis diebus inſtabunt tempora periculoſa ; erunt homines ſeipſos amantes..... elati, ſuperbi, blaſphemi..... ſceleſti..... criminatores...... tumidi & voluptatum amatores magis quàm Dei..... homines corrupti mente, & reprobi circa fidem. 2. *Tim. c.* 3. *v.* 1. 4. 8.

(6) Faſcinatio nugacitatis obſcurat bona. *Sap. c.* 4. *v.* 12.

affectant un air de profondeur & de ſublimité dans ſes vues, elle feint de remonter aux premiers principes de nos connoiſſances, & prétend s'en autoriſer pour ſecouer un joug qui, ſelon elle, déshonore l'humanité, la Divinité même. Tantôt elle déclame en furieuſe contre le zèle de la religion, & prêche la tolérance univerſelle avec emportement. Tantôt, enfin, réuniſſant tous ces divers langages, elle mêle le ſérieux à l'enjouement; des maximes pures à des obſcénités, de grandes vérités à des grandes erreurs, la foi au blaſphême; elle entreprend, en un mot, d'accorder la lumière avec les ténèbres, Jeſus-Chriſt avec Béhal. Et tel eſt ſpécialement, M. T. C. F., l'objet qu'on paroît s'être propoſé dans un ouvrage récent, qui a pour titre: ÉMILE, OU DE L'ÉDUCATION. Du ſein de l'erreur, il s'eſt élevé un homme plein du langage de la philoſophie, ſans être véritablement philoſophe: eſprit doué d'une multitude de connoiſſances qui ne l'ont pas éclairé, & qui ont répandu des ténèbres dans les autres eſprits: caractère livré aux paradoxes d'opinions & de conduite; alliant la ſimplicité des mœurs avec le faſte des penſées, le zèle des maximes antiques avec la fureur d'établir des nouveautés, l'obſcurité de la retraite avec le deſir d'être connu de tout le monde: on l'a vu invectiver contre les ſciences, qu'il cultivoit; préconiſer l'excellence de l'Évangile, dont il détruiſoit les dogmes; peindre la beauté des vertus, qu'il éteignoit dans l'ame de ſes lecteurs. Il s'eſt fait le précepteur du genre humain pour le tromper, le moniteur public pour égarer tout le monde, l'oracle du ſiècle pour achever de le perdre. Dans un ouvrage ſur l'inégalité des conditions, il avoit abaiſſé l'homme juſqu'au rang des bêtes; dans une autre production plus récente, il avoit inſinué le poiſon de la volupté en paroiſſant le proſcrire: dans celui-ci, il s'empare des premiers momens de l'homme, afin d'établir l'empire de l'irreligion.

QUELLE entrepriſe, M. T. C. F.! l'éducation de la jeuneſſe eſt un des objets les plus importans de la ſollicitude & du zèle des Paſteurs. Nous ſavons que, pour réformer le monde, autant que le permettent la foibleſſe & la corruption de notre nature, il ſuffiroit d'obſerver, ſous la direction & l'impreſſion de la grace, les

premiers rayons de la raiſon humaine, de les ſaiſir avec ſoin & de les diriger vers la route qui conduit à la vérité. Par-là ces eſprits, encore exempts de préjugés, ſeroient pour toujours en garde contre l'erreur ; ces cœurs, encore exempts de grandes paſſions, prendroient les impreſſions de toutes les vertus. Mais à qui convient-il mieux qu'à nous & à nos coopérateurs dans le ſaint miniſtère, de veiller ainſi ſur les premiers momens de la jeuneſſe chrétienne ; de lui diſtribuer le lait ſpirituel de la religion, *afin qu'il croiſſe pour le ſalut* (7) ; de préparer de bonne heure, par de ſalutaires leçons, des adorateurs ſincères au vrai Dieu, des ſujets fidèles au Souverain, des hommes dignes d'être la reſſource & l'ornement de la patrie?

OR, M. T. C. F., l'Auteur d'ÉMILE propoſe un plan d'éducation qui, loin de s'accorder avec le Chriſtianiſme, n'eſt pas même propre à former des citoyens, ni des hommes. Sous le vain prétexte de rendre l'homme à lui-même, & de faire de ſon élève l'élève de la nature, il met en principe une aſſertion démentie, non-ſeulement par la religion, mais encore par l'expérience de tous les peuples & de tous les temps. *Poſons*, dit-il, *pour maxime inconteſtable, que les premiers mouvemens de la nature ſont toujours droits : il n'y a point de perverſité originelle dans le cœur humain.* A ce langage on ne reconnoît point la doctrine des ſaintes Écritures & de l'Égliſe, touchant la révolution qui s'eſt faite dans notre nature. On perd de vue le rayon de lumière qui nous fait connoître le myſtère de notre propre cœur. Oui, M. T. C. F., il ſe trouve en nous un mélange frappant de grandeur & de baſſeſſe, d'ardeur pour la vérité & de goût pour l'erreur, d'inclination pour la vertu & de penchant pour le vice, étonnant contraſte, qui, en déconcertant la philoſophie payenne, la laiſſe errer dans de vaines ſpéculations! contraſte dont la révélation nous découvre la ſource dans la chûte déplorable de notre premier Père! L'homme ſe ſent entraîné par une pente funeſte, & comment ſe roidiroit-il contr'elle, ſi ſon enfance n'étoit

[7] Sicut modò geniti infantes, rationabile ſinè dolo lac concupiſcite : ut in eo creſcatis in ſalutem. 1. *Petr.* c. 2.

dirigée par des maîtres pleins de vertu, de ſageſſe, de vigilance; & ſi, durant tout le cours de ſa vie, il ne faiſoit lui-même, ſous la protection & avec les graces de ſon Dieu, des efforts puiſſans & continuels? Hélas, M. T. C. F., malgré les principes de l'éducation la plus ſaine & la plus vertueuſe; malgré les promeſſes les plus magnifiques de la religion, & les menaces les plus terribles, les écarts de la jeuneſſe ne ſont encore que trop fréquens, trop multipliés; dans quelles erreurs, dans quels excès, abandonnée à elle-même, ne ſe précipiteroit-elle donc pas? C'eſt un torrent qui ſe déborde malgré les digues puiſſantes qu'on lui avoit oppoſées : que feroit-ce donc ſi nul obſtacle ne ſuſpendoit ſes flots, & ne rompoit ſes efforts?

L'AUTEUR d'ÉMILE, qui ne reconnoît aucune religion, indique néanmoins, ſans y penſer, la voie qui conduit infailliblement à la vraie religion. *Nous*, dit-il, *qui ne voulons rien donner à l'autorité; nous qui ne voulons rien enſeigner à notre* ÉMILE *qu'il ne pût comprendre de lui-même par tout pays, dans quelle religion l'éleverons nous? à quelle ſecte aggrégerons nous l'élève de la nature? Nous ne l'aggrégerons ni à celle-ci, ni à celle là; nous le mettrons en état de choiſir celle où le meilleur uſage de la raiſon doit le conduire.* Plût à Dieu, M. T. C. F., que cet objet eût été bien rempli! Si l'auteur eût réellement *mis ſon élève en état de choiſir, entre toutes les religions, celle où le meilleur uſage de la raiſon doit conduire*, il l'eût immanquablement préparé aux leçons du Chriſtianiſme. Car, M. T. C. F., la lumière naturelle conduit à la lumière évangélique; le culte Chrétien eſt eſſentiellement *un culte raiſonnable.* (8) En effet, *ſi le meilleur uſage de notre raiſon* ne devoit pas nous conduire à la révélation Chrétienne, notre foi feroit vaine, nos eſpérances feroient chimériques. Mais comment ce *meilleur uſage* de la raiſon nous conduit-il au bien ineſtimable de la Foi, & de-là au terme précieux du ſalut? C'eſt à la raiſon elle-même que nous en appellons. Dès qu'on reconnoit un Dieu, il ne s'agit plus que de ſavoir s'il a daigné parler aux hommes autrement

[8] Rationabile obſequium veſtrum. *Rom. c.* 12. *v.* 2.

trement que par les impreſſions de la nature. Il faut donc examiner ſi les faits qui conſtatent la révélation ne ſont pas ſupérieurs à tous les efforts de la chicane la plus artificieuſe. Cent fois l'incrédulité a tâché de les détruire ces faits, ou au moins d'en affoiblir les preuves ; & cent fois ſa critique a été convaincue d'impuiſſance. Dieu, par la révélation, s'eſt rendu témoignage à lui-même ; & ce témoignage eſt évidemment *très-digne de foi.* [9] Que reſte-t-il donc à l'homme qui fait *le meilleur uſage de ſa raiſon*, ſi-non d'acquieſcer à ce témoignage ? C'eſt votre grace, ô mon Dieu ! qui conſomme cette œuvre de lumière ; c'eſt elle qui détermine la volonté, qui forme l'ame chrétienne ; mais le développement des preuves, & la force des motifs, ont préalablement occupé, épuré la raiſon ; & c'eſt dans ce travail, auſſi noble qu'indiſpenſable, que conſiſte ce *meilleur uſage de la raiſon*, dont l'Auteur d'ÉMILE entreprend de parler ſans en avoir une notion fixe & véritable.

POUR trouver la jeuneſſe plus docile aux leçons qu'il lui prépare, cet auteur veut qu'elle ſoit dénuée de tout principe de religion. Et voilà pourquoi, ſelon lui, *connoître le bien & le mal, ſentir la raiſon des devoirs de l'homme, n'eſt pas l'affaire d'un enfant..... J'aimerois autant*, ajoute-t-il, *exiger qu'un enfant eût cinq pieds de haut, que du jugement à dix ans.*

SANS doute, M. T. C. F., que le jugement humain a ſes progrès, & ne ſe forme que par degrés. Mais s'enſuit-il donc qu'à l'âge de dix ans un enfant ne connoiſſe point la différence du bien & du mal, qu'il confonde la ſageſſe avec la folie, la bonté avec la barbarie, la vertu avec le vice ? Quoi ! à cet âge il ne ſentira pas qu'obéir à ſon père eſt un bien : que lui déſobéir eſt un mal ! Le prétendre, M. T. C. F., c'eſt calomnier la nature humaine, en lui attribuant une ſtupidité qu'elle n'a point.

» TOUT enfant qui croit en Dieu, *dit encore cet auteur*, eſt ido-» lâtre, ou antropomorphite. " Mais s'il eſt idolâtre, il croit donc pluſieurs Dieux ; il attribue donc la nature divine à des ſimulacres

[9] Teſtimonia tua credibilia facta ſunt nimis. *Pſal. 92. v. 5.*

inſenſibles ? S'il n'eſt qu'antropomorphite, en reconnoiſſant le vrai Dieu, il lui donne un corps. Or, on ne peut ſuppoſer ni l'un ni l'autre dans un enfant qui a reçu une éducation chrétienne. Que ſi l'éducation a été vicieuſe à cet égard, il eſt ſouverainement injuſte d'imputer à la religion ce qui n'eſt que la faute de ceux qui l'enſeignent mal. Au ſurplus, l'âge de dix ans n'eſt point l'âge d'un philoſophe : un enfant, quoique bien inſtruit, peut s'expliquer mal ; mais en lui inculquant que la Divinité n'eſt rien de ce qui tombe, ou de ce qui peut tomber ſous les ſens ; que c'eſt une intelligence infinie, qui, douée d'une puiſſance ſuprême, exécute tout ce qui lui plaît, on lui donne de Dieu une notion aſſortie à la portée de ſon jugement. Il n'eſt pas douteux qu'un athée, par ſes ſophiſmes, viendra facilement à bout de troubler les idées de ce jeune croyant ; mais toute l'adreſſe du ſophiſte ne fera certainement pas que cet enfant, lorſqu'il croit en Dieu, ſoit *idolâtre* ou *antropomorphite ;* c'eſt-à-dire, qu'il ne croie que l'exiſtence d'une chimere.

L'AUTEUR va plus loin, M. T. C. F. ; il *n'accorde pas même à un jeune homme de quinze ans la capacité de croire en Dieu.* L'homme ne ſaura donc pas même à cet âge s'il y a un Dieu, ou s'il n'y en a point : toute la nature aura beau annoncer la gloire de ſon Créateur, il n'entendra rien à ſon langage ! il exiſtera, ſans ſavoir à quoi il doit ſon exiſtence ! Et ce ſera la ſaine raiſon elle-même qui le plongera dans ces ténèbres ! C'eſt ainſi, M. T. C. F., que l'aveugle impiété voudroit pouvoir obſcurcir, de ſes noires vapeurs, le flambeau que la religion préſente à tous les âges de la vie humaine. Saint Auguſtin raiſonnoit bien ſur d'autres principes, quand il diſoit, en parlant des premières années de ſa jeuneſſe : » Je tombai dès ce temps-là, Seigneur, entre les » mains de quelques-uns de ceux qui ont ſoin de vous invoquer ; » & je compris par ce qu'ils me diſoient de vous, & ſelon les » idées que j'étois capable de m'en former à cet âge-là, que vous » étiez quelque choſe de grand, & qu'encore que vous fuſſiez » inviſible, & hors de la portée de nos ſens, vous pouviez nous » exaucer & nous ſecourir. Auſſi commençai-je dès mon enfance

» à vous prier, & vous regarder comme mon recours & mon » appui; & à mesure que ma langue se dénouoit, j'employois » ses premiers mouvemens à vous invoquer. « (*Lib.* 1. *Confess. Chap.* IX.)

CONTINUONS, M. T. C. F., de relever les paradoxes étranges de l'Auteur d'ÉMILE. Après avoir réduit les jeunes gens à une ignorance si profonde par rapport aux attributs & aux droits de la Divinité, leur accordera-t-il du moins l'avantage de se connoître eux-mêmes? Sauront-ils si leur ame est une substance absolument distinguée de la matière? Ou se regarderont-ils comme des êtres purement matériels & soumis aux seules loix du méchanisme? L'Auteur d'ÉMILE doute qu'à dix-huit ans il soit encore temps que son élève apprenne s'il a une ame; il pense que *s'il l'apprend plutôt, il court risque de ne le savoir jamais;* ne veut-il pas du moins que la jeunesse soit susceptible de la connoissance de ses devoirs? Non. A l'en croire, *il n'y a que des objets physiques qui puissent intéresser les enfans, sur-tout ceux dont on n'a pas éveillé la vanité, & qu'on n'a pas corrompu d'avance par le poison de l'opinion.* Il veut, en conséquence, que tous les soins de la première éducation soient appliqués à ce qu'il y a dans l'homme de matériel & de terrestre : *Exercez*, dit-il, *son corps, ses organes, ses sens, ses forces; mais tenez son ame oisive autant qu'il se pourra.* C'est que cette oisiveté lui a paru nécessaire pour disposer l'ame aux erreurs qu'il se proposoit de lui inculquer. Mais ne vouloir enseigner la sagesse à l'homme que dans le temps où il sera dominé par la fougue des passions naissantes, n'est-ce pas la lui présenter dans le dessein qu'il la rejette?

QU'UNE semblable éducation, M. T. C. F., est opposée à celle que prescrivent de concert la vraie religion & la saine raison! toutes deux veulent qu'un maître sage & vigilant épie, en quelque sorte dans son élève, les premières lueurs de l'intelligence, pour l'occuper des attraits de la vérité, les premiers mouvemens du cœur, pour le fixer par les charmes de la vertu. Combien en effet n'est-il pas plus avantageux de prévenir les obstacles que d'avoir à les surmonter? Combien n'est-il pas à craindre que

ſi les impreſſions du vice précedent les leçons de la vertu, l'homme parvenu à un certain âge ne manque de courage ou de volonté pour réſiſter au vice? Une heureuſe expérience ne prouve-t-elle pas tous les jours, qu'après les déréglemens d'une jeuneſſe imprudente & emportée, on revient enfin aux bons principes qu'on a reçus dans l'enfance?

AU reſte, M. T. C. F., ne ſoyons point ſurpris que l'Auteur d'ÉMILE remette à un temps ſi reculé la connoiſſance de l'exiſtence de Dieu; il ne la croit pas néceſſaire au ſalut. *Il eſt clair*, dit il par l'organe d'un perſonnage chimérique, *il eſt clair que tel homme parvenu juſqu'à la vieilleſſe ſans croire en Dieu, ne ſera pas pour cela privé de ſa préſence dans l'autre vie, ſi ſon aveuglement n'a point été volontaire; & je dis qu'il ne l'eſt pas toujours.*

REMARQUEZ, M. T. C. F., qu'il ne s'agit point ici d'un homme qui ſeroit dépourvu de l'uſage de ſa raiſon; mais uniquement de celui dont la raiſon ne ſeroit point aidée de l'inſtruction. Or, une telle prétention eſt ſouverainement abſurde, ſur-tout dans le ſyſtême d'un écrivain qui ſoutient que la raiſon eſt abſolument ſaine. Saint Paul aſſure, qu'entre les philoſophes payens, pluſieurs ſont parvenus, par les ſeules forces de la raiſon, à la connoiſſance du vrai Dieu. *Ce qui peut être connu de Dieu*, dit cet Apôtre, *leur a été manifeſté, Dieu le leur ayant fait connoître: la conſidération des choſes qui ont été faites dès la création du monde leur ayant rendu viſible ce qui eſt inviſible en Dieu, ſa puiſſance même éternelle, & ſa Divinité, en ſorte qu'ils ſont ſans excuſe, puiſqu'ayant connu Dieu ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, & ne lui ont point rendu graces; mais ils ſe ſont perdus dans la vanité de leur raiſonnement, & leur eſprit inſenſé a été obſcurci; en ſe diſant ſages, ils ſont devenus fous.* (10)

(10) Quod notum eſt Dei manifeſtum eſt in illis: Deus enim illis manifeſtavit. Inviſibilia enim ipſius, à creaturâ mundi, per ea quæ facta ſunt intellecta conſpiciuntur: ſempiterna quoque ejus virtus & divinitas ita ut ſint inexcuſabiles; quia cùm cognoviſſent Deum, non ſicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt: ſed evanuerunt in cogitationibus ſuis, & obſcuratum eſt inſipiens cor eorum; dicentes enim ſe eſſe ſapientes, ſtulti facti ſunt. *Rom. c. 1. v. 19. 22.*

OR, ſi tel a été le crime de ces hommes, leſquels, bien qu'aſſujettis par les préjugés de leur éducation au culte des idoles, n'ont pas laiſſé d'atteindre à la connoiſſance de Dieu, comment ceux qui n'ont point de pareils obſtacles à vaincre ſeroient-ils innocens & juſtes, au point de mériter de jouir de la préſence de Dieu dans l'autre vie? Comment ſeroient-ils excuſables (avec une raiſon ſaine telle que l'Auteur la ſuppoſe) d'avoir joui durant cette vie du grand ſpectacle de la nature, & d'avoir cependant méconnu celui qui l'a créée, qui la conſerve & la gouverne?

LE même Écrivain, M. T. C. F., embraſſe ouvertement le Scepticiſme, par rapport à la création & à l'unité de Dieu. *Je ſais*, fait-il dire encore au perſonnage ſuppoſé qui lui ſert d'organe, *je ſais que le monde eſt gouverné par une volonté puiſſante & ſage; je le vois, ou plutôt je le ſens, & cela m'importe à ſavoir; mais ce même monde eſt-il éternel, ou créé? Y a-t-il un principe unique des choſes? Y en a-t-il deux ou pluſieurs, & quelle eſt leur nature? Je n'en ſais rien, & que m'importe?.... Je renonce à des queſtions oiſeuſes qui peuvent inquiéter mon amour-propre, mais qui ſont inutiles à ma conduite, & ſupérieures à ma raiſon.* Que veut donc dire cet auteur téméraire? Il croit que le monde eſt gouverné par une volonté puiſſante & ſage: il avoue que cela lui importe à ſavoir; & cependant *il ne ſait*, dit-il, *s'il n'y a qu'un ſeul principe des choſes*, ou s'il y en a pluſieurs; & il prétend qu'il lui importe peu de le ſavoir. S'il y a une volonté puiſſante & ſage qui gouverne le monde, eſt-il concevable qu'elle ne ſoit pas l'unique principe des choſes? Et peut-il être plus important de ſavoir l'un que l'autre? Quel langage contradictoire! Il ne ſait *quelle eſt la nature* de Dieu, & bientôt après il reconnoit que cet Être ſuprême eſt doué d'intelligence, de puiſſance, de volonté & de bonté; n'eſt-ce donc pas-là avoir une idée de la nature Divine? L'unité de Dieu lui paroît une queſtion oiſeuſe & ſupérieure à ſa raiſon, comme ſi la multiplicité des Dieux n'étoit pas la plus grande de toutes les abſurdités. *La pluralité des Dieux*, dit énergiquement Tertullien, *eſt une nullité de Dieu* (11); admettre un Dieu, c'eſt ad-

[11] Deus cum ſummum magnum ſit, rectè veritas noſtra pronuntiavit: Deus ſi non unus eſt, non eſt. *Tertull. adverſ. Marcionem, liv. 1.*

mettre un Être ſuprême & indépendant, auquel tous les autres êtres ſoient ſubordonnés. Il implique donc qu'il y ait pluſieurs Dieux.

Il n'eſt pas étonnant, M. T. C. F., qu'un homme qui donne dans de pareils écarts touchant la Divinité, s'élève contre la religion qu'elle nous a révélée. A l'entendre, toutes les révélations en général *ne ſont que dégrader Dieu, en lui donnant des paſſions humaines. Loin d'éclaircir les notions du grand Être,* pourſuit-il, *je vois que les dogmes particuliers les embrouillent; que loin de les ennoblir, ils les aviliſſent; qu'aux myſtères inconcevables qui les environnent, ils ajoutent des contradictions abſurdes.* C'eſt bien plutôt à cet auteur, M. T. C. F., qu'on peut reprocher l'inconſéquence & l'abſurdité. C'eſt bien lui qui dégrade Dieu, qui embrouille, & qui avilit les notions du grand Être, puiſqu'il attaque directement ſon eſſence, en révoquant en doute ſon unité.

Il a ſenti que la vérité de la révélation chrétienne étoit prouvée par des faits; mais les miracles formant une des principales preuves de cette révélation, & ces miracles nous ayant été tranſmis par la voie des témoignages, il s'écrie : *quoi! toujours des témoignages humains! toujours des hommes qui me rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté! Que d'hommes entre Dieu & moi!* Pour que cette plainte fût ſenſée, M. T. C. F., il faudroit pouvoir conclure que la révélation eſt fauſſe dès qu'elle n'a point été faite à chaque homme en particulier; il faudroit pouvoir dire : Dieu ne peut exiger de moi que je croie ce qu'on m'aſſure qu'il a dit, dès que ce n'eſt pas directement à moi qu'il a adreſſé ſa parole. Mais n'eſt-il donc pas une infinité de faits, même antérieurs à celui de la révélation chrétienne, dont il ſeroit abſurde de douter? Par quelle autre voie que par celle des témoignages humains, l'auteur lui-même a-t-il donc connu cette Sparte, cette Athène, cette Rome, dont il vante ſi ſouvent & avec tant d'aſſurance les loix, les mœurs & les héros? Que d'hommes entre lui & les événemens qui concernent les origines & la fortune de ces anciennes républiques! Que d'hommes entre lui & les hiſtoriens

qui ont conservé la mémoire de ces événemens ! son scepticisme n'est donc ici fondé que sur l'intérêt de son incrédulité.

QU'UN *homme*, ajoute-t-il plus loin, *vienne nous tenir ce langage : Mortels, je vous annonce les volontés du Très Haut ; reconnoissez à ma voix celui qui m'envoie. J'ordonne au soleil de changer sa course, aux étoiles de former un autre arrangement, aux montagnes de s'applanir, aux flots de s'élever, à la terre de prendre un autre aspect : à ces merveilles qui ne reconnoîtra pas à l'instant le Maître de la nature?* Qui ne croiroit, M. T. C. F., que celui qui s'exprime de la sorte ne demande qu'à voir des miracles pour être chrétien ? Écoutez toutefois ce qu'il ajoute : *Reste enfin*, dit-il, *l'examen le plus important dans la Doctrine annoncée. . . . . Après avoir prouvé la Doctrine par le miracle, il faut prouver le miracle par la Doctrine. . . . . Or, que faire en pareil cas? Une seule chose : revenir au raisonnement, & laisser là les miracles. Mieux eût-il valu n'y pas recourir :* c'est dire qu'on me montre des miracles, & je croirai ; qu'on me montre des miracles, & je refuserai encore de croire. Quelle inconséquence, quelle absurdité ! Mais apprenez donc une bonne fois, M. T. C. F., que dans la question des miracles on ne se permet point le sophisme reproché par l'auteur du livre de l'ÉDUCATION. Quand une doctrine est reconnue vraie, divine, fondée sur une révélation certaine, on s'en sert pour juger des miracles, c'est-à-dire, pour rejetter les prétendus prodiges que des imposteurs voudroient opposer à cette doctrine. Quand il s'agit d'une doctrine nouvelle, qu'on annonce comme émanée du sein de Dieu, les miracles sont produits en preuves, c'est-à-dire, que celui qui prend la qualité d'envoyé du Très Haut confirme sa mission, sa prédication par des miracles qui sont le témoignage même de la Divinité. Ainsi la doctrine & les miracles sont des argumens respectifs dont on fait usage selon les divers points de vue où l'on se place dans l'étude & dans l'enseignement de la religion. Il ne se trouve-là, ni abus du raisonnement, ni sophisme ridicule, ni cercle vicieux. C'est ce qu'on a démontré cent fois ; & il est probable que l'Auteur d'ÉMILE n'ignore point ces démonstrations ; mais, dans le plan qu'il s'est fait d'envelopper de nuages toute

religion révélée, toute opération ſurnaturelle, il nous impute malignement des procédés qui déshonorent la raiſon ; il nous repréſente comme des enthouſiaſtes, qu'un faux zèle aveugle au point de prouver deux principes, l'un par l'autre, ſans diverſité d'objets, ni de méthode. Où eſt donc, M. T. C. F., la bonne foi philoſophique dont ſe pare cet Écrivain ?

ON croiroit qu'après les plus grands efforts pour décréditer les témoignages humains qui atteſtent la révélation chrétienne, le même Auteur y défere cependant de la manière la plus poſitive, la plus ſolemnelle. Il faut pour vous en convaincre, M. T. C. F., & en même temps pour vous édifier, mettre ſous vos yeux cet endroit de ſon ouvrage : *J'avoue que la majeſté de l'Écriture m'étonne ; la ſainteté de l'Écriture parle à mon cœur. Voyez les livres des philoſophes, avec toute leur pompe ; qu'ils ſont petits près de celui-là ! Se peut-il qu'un livre à la fois ſi ſublime & ſi ſimple ſoit l'ouvrage des hommes ? Se peut-il que celui dont il fait l'hiſtoire, ne ſoit qu'un homme lui-même ? Eſt-ce-là le ton d'un enthouſiaſte, ou d'un ambitieux ſectaire ? Quelle douceur ! Quelle pureté dans ſes mœurs ! Quelle grace touchante dans ſes inſtructions ! Quelle élévation dans ſes maximes ! Quelle profonde ſageſſe dans ſes diſcours ! Quelle préſence d'eſprit, quelle fineſſe & quelle juſteſſe dans ſes réponſes ! Quel empire ſur ſes paſſions ! Où eſt l'homme, où eſt le ſage qui ſait agir, ſouffrir & mourir ſans foibleſſe & ſans oſtentation ? .... Oui, ſi la vie & la mort de Socrate ſont d'un ſage, la vie & la mort de Jeſus ſont d'un Dieu. Dirons-nous que l'hiſtoire de l'Évangile eſt inventée à plaiſir ? ..... Ce n'eſt pas ainſi qu'on invente, & les faits de Socrate, dont perſonne ne doute, ſont moins atteſtés que ceux de Jeſus-Chriſt. ..... Il ſeroit plus inconcevable que pluſieurs hommes d'accord euſſent fabriqué ce livre, qu'il ne l'eſt qu'un ſeul en ait fourni le ſujet. Jamais les Auteurs Juifs n'euſſent trouvé ce ton, ni cette morale, & l'Évangile a des caractères de vérité ſi grands, ſi frappans, ſi parfaitement inimitables, que l'inventeur en ſeroit plus étonnant que le héros.* Il ſeroit difficile, M. T. C. F., de rendre un plus bel hommage à l'authenticité de l'Évangile. Cependant l'auteur ne la reconnoît qu'en conſéquence des

des témoignages humains. Ce sont toujours des hommes qui lui rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté. Que d'hommes entre Dieu & lui! Le voilà donc bien évidemment en contradiction avec lui-même : le voilà confondu par ses propres aveux. Par quel étrange aveuglement a-t-il donc pu ajouter : *avec tout cela ce même Évangile est plein de choses incroyables, de choses qui répugnent à la raison, & qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir, ni d'admettre. Que faire au milieu de toutes ces contradictions? Être toujours modeste & circonspect.... respecter en silence ce qu'on ne sauroit ni rejetter, ni comprendre, & s'humilier devant le grand Être qui seul sait la vérité. Voilà le scepticisme involontaire où je suis resté.* Mais le scepticisme, M. T. C. F., peut-il donc être involontaire, lorsqu'on refuse de se soumettre à la doctrine d'un livre qui ne sauroit être inventé par les hommes; lorsque ce livre porte des caractères de vérité si grands, si frappans, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en seroit plus étonnant que le héros? C'est bien ici qu'on peut dire que *l'iniquité a menti contre elle-même.* (12)

Il semble, M. T. C. F., que cet auteur n'a rejetté la révélation que pour s'en tenir à la religion naturelle : *Ce que Dieu veut qu'un homme fasse*, dit-il, *il ne le lui fait pas dire par un autre homme, il le lui dit à lui même, il l'écrit au fond de son cœur.* Quoi donc! Dieu n'a-t-il pas écrit au fond de nos cœurs l'obligation de se soumettre à lui, dès que nous sommes sûrs que c'est lui qui a parlé? Or, quelle certitude n'avons-nous pas de sa divine parole! Les faits de Socrate, dont personne ne doute, sont, de l'aveu même de l'Auteur d'ÉMILE, moins attestés que ceux de Jesus-Christ. La religion naturelle conduit donc elle-même à la religion révélée. Mais est-il bien certain qu'il admette même la religion naturelle, ou que du moins il en reconnoisse la nécessité? Non, M. T. C. F., *Si je me trompe*, dit-il, *c'est de bonne foi. Cela me suffit pour que mon erreur même ne me soit pas imputée à crime. Quand vous vous tromperiez de même, il y auroit peu de mal à cela*; c'est-à-dire, que, selon lui, il suffit de se persuader qu'on

(12) Mentita est iniquitas sibi. *Psal.* 26. v. 12.

eſt en poſſeſſion de la vérité ; que cette perſuaſion, fût-elle accompagnée des plus monſtrueuſes erreurs, ne peut jamais être un ſujet de reproche ; qu'on doit toujours regarder comme un homme ſage & religieux celui qui, adoptant les erreurs mêmes de l'athéiſme, dira qu'il eſt de bonne foi. Or, n'eſt-ce pas là ouvrir la porte à toutes les ſuperſtitions, à tous les ſyſtêmes fanatiques, à tous les délires de l'eſprit humain ? N'eſt-ce pas permettre qu'il y ait dans le monde autant de religions, de cultes divins, qu'on y compte d'habitans ? Ah ! M. T. C. F., ne prenez point le change ſur ce point. La bonne foi n'eſt eſtimable que quand elle eſt éclairée & docile. Il nous eſt ordonné d'étudier notre religion, & de croire avec ſimplicité. Nous avons pour garant des promeſſes l'autorité de l'Égliſe : apprenons à la bien connoître, & jettons-nous enſuite dans ſon ſein. Alors nous pourrons compter ſur notre bonne foi, vivre dans la paix, & attendre ſans trouble le moment de la lumière éternelle.

QUELLE inſigne mauvaiſe foi n'éclate pas encore dans la manière dont l'incrédule que nous réfutons fait raiſonner le Chrétien & le Catholique ! Quels diſcours pleins d'ineptie ne prête-t-il pas à l'un & à l'autre, pour les rendre mépriſables ! Il imagine un dialogue entre un Chrétien, qu'il traite d'*inſpiré*, & l'incrédule, qu'il qualifie de *raiſonneur*, & voici comme il fait parler le premier : *La raiſon vous apprend que le tout eſt plus grand que ſa partie ; mais moi, je vous apprends de la part de Dieu que c'eſt la partie qui eſt plus grande que le tout ;* à quoi l'incrédule répond : *Et qui êtes vous, pour m'oſer dire que Dieu ſe contredit ; & à qui croirai-je par préférence, de lui qui m'apprend par la raiſon des vérités éternelles, ou de vous qui m'annoncez de ſa part une abſurdité ?*

MAIS de quel front, M. T. C. F., oſe-t-on prêter au Chrétien un pareil langage ? Le Dieu de la raiſon, diſons-nous, eſt auſſi le Dieu de la révélation. La raiſon & la révélation ſont les deux organes par leſquels il lui a plu de ſe faire entendre aux hommes, ſoit pour les inſtruire de la vérité, ſoit pour leur intimer ſes ordres. Si l'un de ces deux organes étoit oppoſé à l'au-

tre, il eſt conſtant que Dieu ſeroit en contradiction avec lui-même. Mais Dieu ſe contredit-il parce qu'il commande de croire des vérités incompréhenſibles? Vous dites, ô impies! que les dogmes que nous regardons comme révélés, combattent les vérités éternelles : mais il ne ſuffit pas de le dire. S'il vous étoit poſſible de le prouver, il y a long-temps que vous l'auriez fait, & que vous auriez pouſſé des cris de victoire.

LA mauvaiſe foi de l'Auteur d'ÉMILE n'eſt pas moins révoltante dans le langage qu'il fait tenir à un Catholique prétendu. *Nos Catholiques*, lui fait-il dire, *font grand bruit de l'autorité de l'Égliſe; mais que gagnent-ils à cela, s'il leur faut un auſſi grand appareil de preuves pour établir cette autorité qu'aux autres ſectes pour établir directement leur doctrine? L'Égliſe décide que l'Églige a droit de décider : ne voilà t il pas une autorité bien prouvée?* Qui ne croiroit, M. T. C. F., à entendre cet impoſteur, que l'autorité de l'Égliſe n'eſt prouvée que par ſes propres déciſions, & qu'elle procède ainſi : *Je décide que je ſuis infaillible; donc je le ſuis* : imputation calomnieuſe, M. T. C. F. La conſtitution du Chriſtianiſme, l'eſprit de l'Évangile, les erreurs même & la foibleſſe de l'eſprit humain tendent à démontrer que l'Égliſe, établie par Jeſus-Chriſt, eſt une Égliſe infaillible. Nous aſſurons que, comme ce divin Légiſlateur a toujours enſeigné la vérité, ſon Égliſe l'enſeigne auſſi toujours. Nous prouvons donc l'autorité de l'Égliſe, non par l'autorité de l'Égliſe, mais par celle de Jeſus-Chriſt : procédé non moins exact que celui qu'on nous reproche eſt ridicule & inſenſé.

CE n'eſt pas d'aujourd'hui, M. T. C. F., que l'eſprit d'irreligion eſt un eſprit d'indépendance & de révolte. Et comment, en effet, ces hommes audacieux, qui refuſent de ſe ſoumettre à l'autorité de Dieu même, reſpecteroient-ils celle des Rois, qui ſont les images de Dieu, ou celle des Magiſtrats, qui ſont les images des Rois? *Songe*, dit l'Auteur d'ÉMILE à ſon élève, *qu'elle* (l'eſpèce humaine) *eſt compoſée eſſentiellement de la collection des peuples; que quand tous les Rois.... en ſeroient ôtés, il n'y paroîtroit guères, & que les choſes n'en iroient pas plus mal....*

Toujours, dit-il plus loin, *la multitude sera sacrifiée au petit nombre, & l'intérêt public à l'intérêt particulier; toujours ces noms spécieux de justice & de subordination serviront d'instrumens à la violence, & d'armes à l'iniquité. D'où il suit*, continue-t-il, *que les ordres distingués, qui se prétendent utiles aux autres, ne sont en effet utiles qu'à eux-mêmes aux dépens des autres. Par où juger de la considération qui leur est due selon la justice & la raison?* Ainsi donc, M. T. C. F., l'impiété ose critiquer les intentions de celui *par qui regnent les Rois*; (13) ainsi elle se plaît à empoisonner les sources de la félicité publique, en soufflant des maximes qui ne tendent qu'à produire l'anarchie, & tous les malheurs qui en sont la suite. Mais que vous dit la religion? *Craignez Dieu: respectez le Roi ....* (14) *que tout homme soit soumis aux Puissances supérieures: car il n'y a point de Puissance qui ne vienne de Dieu; & c'est lui qui a établi toutes celles qui sont dans le monde. Quiconque résiste donc aux Puissances, résiste à l'ordre de Dieu, & ceux qui y résistent, attirent la condamnation sur eux-mêmes.* (15)

OUI, M. T. C. F., dans tout ce qui est de l'ordre civil, vous devez obéir au Prince, & à ceux qui exercent son autorité, comme à Dieu même. Les seuls intérêts de l'Être suprême peuvent mettre des bornes à votre soumission, & si on vouloit vous punir de votre fidélité à ses ordres, vous devriez encore souffrir avec patience & sans murmure. Les Néron, les Domitien eux-mêmes, qui aimerent mieux être les fléaux de la terre, que les pères de leurs peuples, n'étoient comptables qu'à Dieu de l'abus de leur puissance. *Les chrétiens*, dit saint Augustin, *leur obéissoient dans le temps à cause du Dieu de l'éternité.* (16)

(13) Per me Reges regnant. *Prov. c. 8. v. 15.*

(14) Deum timete: Regem honorificate. *1. Pet. c. 2. v. 17.*

(15) Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit: non est enim potestas nisi à Deo: quæ autem sunt, à Deo ordinatæ sunt. Itaque, qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Qui autem resistunt ipsi sibi damnationem acquirunt. *Rom. c. 13. v. 1. 2.*

(16) Subditi erant propter Dominum æternum, etiam Domino temporali. *Aug. Enarrat. in Psal. 124.*

NOUS ne vous avons exposé, M. T. C. F., qu'une partie des impiétés contenues dans ce Traité de l'ÉDUCATION : Ouvrage également digne des anathêmes de l'Église & de la févérité des loix : & que faut-il de plus pour vous en infpirer une jufte horreur? Malheur à vous, malheur à la fociété, fi vos enfans étoient élevés d'après les principes de l'Auteur d'ÉMILE! Comme il n'y a que la religion qui nous ait appris à connoître l'homme, fa grandeur, fa misère, fa deftinée future, il n'appartient auffi qu'à elle feule de former fa raifon, de perfectionner fes mœurs, de lui procurer un bonheur folide dans cette vie & dans l'autre. Nous favons, M. T. C. F., combien une éducation vraiment chrétienne eft délicate & laborieufe : que de lumières & de prudence n'exige-t-elle pas! Quel admirable mélange de douceur & de fermeté! quelle fagacité pour fe proportionner à la différence des conditions, des âges, des tempéramens & des caractères, fans s'écarter jamais en rien des règles du devoir! quel zèle & quelle patience pour faire fructifier dans de jeunes cœurs le germe précieux de l'innocence; pour en déraciner, autant qu'il eft poffible, ces penchans vicieux qui font les triftes effets de notre corruption héréditaire; en un mot, pour leur apprendre, fuivant la morale de faint Paul, *à vivre en ce monde avec tempérance, felon la juftice, & avec piété, en attendant la béatitude que nous efpérons.* (17) Nous difons donc à tous ceux qui font chargés du foin également pénible & honorable d'élever la jeuneffe : plantez & arrofez, dans la ferme efpérance que le Seigneur, fecondant votre travail, donnera l'accroiffement; *infiftez à temps & à contre-temps*, felon le confeil du même Apôtre ; *ufez de réprimandes, d'exhortations, de paroles févères, fans perdre patience & fans ceffer d'inftruire*; [18] fur-tout joignez l'exemple à l'inftruction, l'inftruction fans l'exemple eft un opprobre pour celui qui la donne, & un fujet de fcandale pour celui qui la reçoit. Que le pieux &

[17] Erudiens nos, ut abnegantes impietatem & fæcularia defideria, fobriè & juftè & piè vivamus in hoc fæculo expectantes beatam fpem. *Tit. c. 2. v. 1. 12. 13.*

(18) Infta opportunè, importunè : argue, obfecra, increpa in omni patientiâ & doctrinâ. *2. Timot. c. 4. v. 1. 2.*

charitable Tobie ſoit votre modèle; *recommandez avec ſoin à vos enfans de faire des œuvres de juſtice & des aumônes, de ſe ſouvenir de Dieu, & de le bénir en tout temps dans la vérité, & de toutes leurs forces :* (19) & votre poſtérité, comme celle de ce ſaint Patriarche, *ſera aimée de Dieu & des hommes.* [20]

MAIS en quel temps l'éducation doit-elle commencer? Dès les premiers rayons de l'intelligence : & ces rayons ſont quelquefois prématurés. *Formez l'enfant à l'entrée de ſa voie,* dit le Sage, *dans ſa vieilleſſe même il ne s'en écartera point.* [21] Tel eſt en effet le cours ordinaire de la vie humaine : au milieu du délire des paſſions, & dans le ſein du libertinage, les principes d'une éducation chrétienne ſont une lumière qui ſe ranime par intervalles pour découvrir au pécheur toute l'horreur de l'abime où il eſt plongé, & lui en montrer les iſſues. Combien, encore une fois, qui, après les écarts d'une jeuneſſe licencieuſe, ſont rentrés, par l'impreſſion de cette lumière, dans les routes de la ſageſſe, & ont honoré, par des vertus tardives, mais ſincères, l'humanité, la patrie & la religion!

IL nous reſte, en finiſſant, M. T. C. F., à vous conjurer, par les entrailles de la miſéricorde de Dieu, de vous attacher inviolablement à cette religion ſainte dans laquelle vous avez eu le bonheur d'être élevés; de vous ſoutenir contre le débordement d'une philoſophie inſenſée, qui ne ſe propoſe rien de moins que d'envahir l'héritage de Jeſus-Chriſt, de rendre ſes promeſſes vaines, & de le mettre au rang de ces fondateurs de religion, dont la doctrine frivole ou pernicieuſe a prouvé l'impoſture. La foi n'eſt mépriſée, abandonnée, inſultée que par ceux qui ne la con-

(19) Filiis veſtris mandate ut faciant juſtitias & eleemoſinas, ut ſint memores Dei & benedicant eum in omni tempore, in veritate & in totâ virtute ſuâ. *Tob. c. 14. v. 11.*

(20) Omnis autem cognatio ejus, & omnis generatio ejus in bonâ vitâ & in ſanctâ converſatione permanſit, itaut accepti eſſent tam Deo, quàm hominibus, & cunctis habitatoribus in terrâ. *Ibid. v. 17.*

(21) Adoleſcens juxta viam ſuam, etiam cùm ſenuerit, non recedet ab eâ. *Prov. c. 22. v. 6.*

noissent pas, ou dont elle gêne les désordres. Mais les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. L'Église chrétienne & catholique est le commencement de l'empire éternel de Jesus-Christ : *Rien de plus fort qu'elle*, s'écrie saint Jean Damascene, *c'est un rocher que les flots ne renversent point ; c'est une montagne que rien ne peut détruire.* (22)

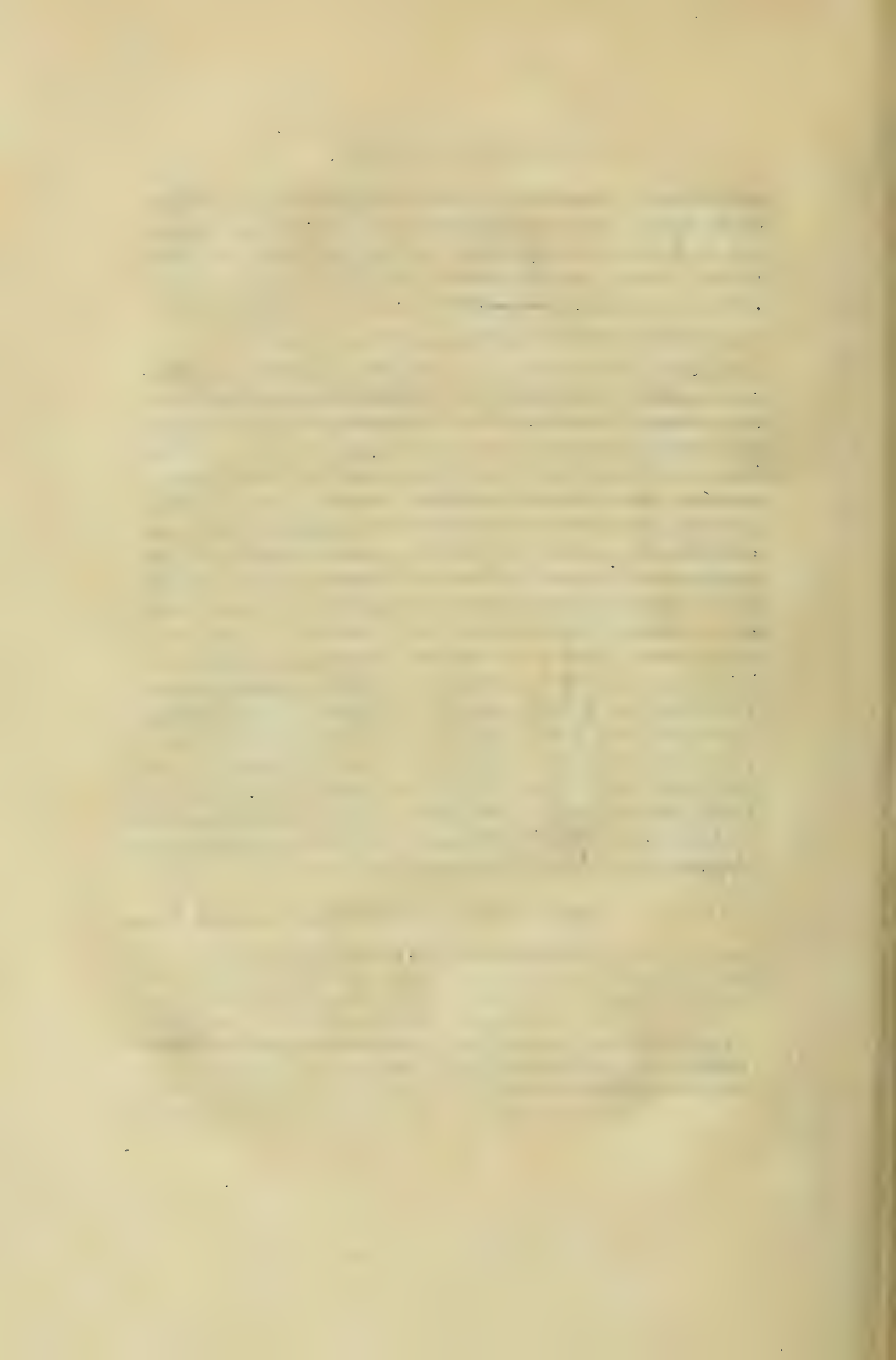
A ces causes, vu le livre qui a pour titre : ÉMILE, *ou de l'Education, par J. J. Rousseau, Citoyen de Genève. A Amsterdam, chez Jean Néaulme, Libraire, 1762.* Après avoir pris l'avis de plusieurs personnes distinguées par leur piété & par leur savoir, le Saint Nom de Dieu invoqué, nous condamnons ledit Livre, comme contenant une doctrine abominable, propre à renverser la loi naturelle, & à détruire les fondemens de la religion chrétienne ; établissant des maximes contraires à la morale évangélique ; tendant à troubler la paix des États, à révolter les sujets contre l'autorité de leur Souverain : comme contenant un très-grand nombre de propositions respectivement fausses, scandaleuses, pleines de haine contre l'Église & ses Ministres, dérogeantes au respect dû à l'Écriture-Sainte & à la Tradition de l'Église, erronées, impies, blasphématoires & hérétiques. En conséquence nous défendons très-expressément à toutes personnes de notre diocèse de lire ou retenir ledit livre, sous les peines de droit. Et sera notre présent Mandement lu au Prône des Messes Paroissiales des Églises de la ville, fauxbourgs & diocèse de Paris, publié & affiché par-tout où besoin sera. Donné à Paris en notre Palais archiépiscopale, le vingtième jour d'Août mil sept cent soixante-deux.

Signé, ✠ CHRISTOPHE, *Archevêque de Paris.*

PAR MONSEIGNEUR,

DE LA TOUCHE.

(22) Nihil Ecclesia valentius, rupe fortior est ..... semper viget ; cur eam scriptura montem appellavit ? Utique quia everti non potest. *Damasc. Tom. 2. p. 462. 463.*



JEAN-JACQUES ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENÈVE,

À

CHRISTOPHE DE BEAUMONT,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

POURQUOI faut-il, Monſeigneur, que j'aie quelque choſe à vous dire? Quelle langue commune pouvons-nous parler? Comment pouvons-nous nous entendre? & qu'y a-t-il entre vous & moi?

CEPENDANT, il faut vous répondre; c'eſt vous-même qui m'y forcez. Si vous n'euſſiez attaqué que mon livre, je vous aurois laiſſé dire; mais vous attaquez auſſi ma perſonne, & plus vous avez d'autorité parmi les hommes, moins il m'eſt permis de me taire, quand vous voulez me déshonorer.

JE ne puis m'empêcher, en commençant cette lettre, de réfléchir ſur les bizarreries de ma deſtinée. Elle en a qui n'ont été que pour moi.

J'ÉTOIS né avec quelque talent; le public l'a jugé ainſi. Cependant j'ai paſſé ma jeuneſſe dans une heureuſe obſcurité, dont je ne cherchois point à ſortir. Si je l'avois cherché, cela même eût été une bizarrerie que durant tout le feu du premier âge je n'euſſe pu réuſſir, & que j'euſſe trop réuſſi dans la ſuite, quand ce feu commençoit à paſſer. J'approchois de ma quarantième année, & j'avois, au lieu d'une fortune que j'ai toujours mépriſée, & d'un nom qu'on m'a fait payer ſi cher, le repos & des amis, les deux ſeuls biens dont mon cœur ſoit avide. Une miſérable queſtion d'Académie m'agitant l'eſprit malgré moi, me jetta dans un métier pour lequel je n'étois point fait; un ſuccès inattendu m'y montra des attraits qui me ſéduiſirent. Des foules d'adver-

ſaires m'attaquerent ſans m'entendre, avec une étourderie qui me donna de l'humeur, & avec un orgueil qui m'en inſpira peut-être. Je me défendis, &, de diſpute en diſpute, je me ſentis engagé dans la carrière, preſque ſans y avoir penſé. Je me trouvai devenu, pour ainſi dire, Auteur à l'âge où l'on ceſſe de l'être, & homme de lettres par mon mépris même pour cet état. Dès-là, je fus dans le public quelque choſe : mais auſſi le repos & les amis diſparurent. Quels maux ne ſouffris-je point avant de prendre une aſſiette plus fixe & des attachemens plus heureux ! Il fallut dévorer mes peines; il fallut qu'un peu de réputation me tint lieu de tout. Si c'eſt un dédommagement pour ceux qui ſont toujours loin d'eux-mêmes, ce n'en fut jamais un pour moi.

Si j'euſſe un moment compté ſur un bien ſi frivole, que j'aurois été promptement déſabuſé! Quelle inconſtance perpétuelle n'ai-je pas éprouvé dans les jugemens du public ſur mon compte! J'étois trop loin de lui; ne me jugeant que ſur le caprice ou l'intérêt de ceux qui le menent, à peine deux jours de ſuite avoit-il pour moi les mêmes yeux. Tantôt j'étois un homme noir, & tantôt un ange de lumière. Je me ſuis vu dans la même année vanté, fêté, recherché, même à la Cour ; puis inſulté, menacé, déteſté, maudit : les ſoirs on m'attendoit pour m'aſſaſſiner dans les rues; les matins on m'annonçoit une lettre de cachet. Le bien & le mal couloient à-peu-près de la même ſource, le tout me venoit pour des chanſons.

J'ai écrit ſur divers ſujets ; mais toujours dans les mêmes principes : toujours la même morale, la même croyance, les mêmes maximes, &, ſi l'on veut, les mêmes opinions. Cependant on a porté des jugemens oppoſés de mes livres, ou plutôt de l'auteur de mes livres; parce qu'on m'a jugé ſur les matières que j'ai traitées, bien plus que ſur mes ſentimens. Après mon premier diſcours, j'étois un homme à paradoxes, qui ſe faiſoit un jeu de prouver ce qu'il ne penſoit pas : après ma lettre ſur la muſique Françoiſe, j'étois l'ennemi déclaré de la nation, il s'en falloit peu qu'on ne m'y traitât en conſpirateur; on eût dit que le ſort de la Monarchie étoit attaché à la gloire de l'Opéra; après mon Diſ-

cours ſur l'Inégalité, j'étois athée & miſanthrope : après la lettre à M. d'Alembert, j'étois le défenſeur de la morale chrétienne : après l'Héloïſe, j'étois tendre & doucereux; maintenant je ſuis un impie; bientôt peut-être ſerai-je un dévot.

AINSI va flottant le ſot public ſur mon compte, ſachant auſſi peu pourquoi il m'abhorre, que pourquoi il m'aimoit auparavant. Pour moi, je ſuis toujours demeuré le même; plus ardent qu'éclairé dans mes recherches; mais ſincère en tout, même contre moi; ſimple & bon, mais ſenſible & foible, faiſant ſouvent le mal & toujours aimant le bien; lié par l'amitié, jamais par les choſes, & tenant plus à mes ſentimens qu'à mes intérêts; n'exigeant rien des hommes & n'en voulant point dépendre; ne cédant pas plus à leurs préjugés qu'à leurs volontés, & gardant la mienne auſſi libre que ma raiſon : craignant Dieu ſans peur de l'enfer, raiſonnant ſur la religion ſans libertinage, n'aimant ni l'impiété ni le fanatiſme; mais haïſſant les intolérans encore plus que les eſprits-forts; ne voulant cacher mes façons de penſer à perſonne, ſans fard, ſans artifice en toute choſe; diſant mes fautes à mes amis, mes ſentimens à tout le monde, au public ſes vérités ſans flatterie & ſans fiel, & me ſouciant tout auſſi peu de le fâcher que de lui plaire. Voilà mes crimes, & voilà mes vertus.

ENFIN, laſſé d'une vapeur enivrante qui enfle ſans raſſaſier; excédé du tracas des oiſifs ſurchargés de leur temps & prodigues du mien, ſoupirant après un repos ſi cher à mon cœur & ſi néceſſaire à mes maux, j'avois poſé la plume avec joie. Content de ne l'avoir priſe que pour le bien de mes ſemblales, je ne leur demandois pour prix de mon zèle que de me laiſſer mourir en paix dans ma retraite, & de ne m'y point faire de mal. J'avois tort; des Huiſſiers ſont venus me l'apprendre, & c'eſt à cette époque, où j'eſpèrois qu'alloient finir les ennuis de ma vie, qu'ont commencé mes plus grands malheurs. Il y a déja dans tout cela quelques ſingularités; ce n'eſt rien encore. Je vous demande pardon, Monſeigneur, d'abuſer de votre patience : mais avant d'entrer dans les diſcuſſions que je dois avoir avec vous, il faut parler de ma ſituation préſente, & des cauſes qui m'y ont réduit.

Un Genevois fait imprimer un livre en Hollande, & par Arrêt du Parlement de Paris ce livre est brûlé sans respect pour le Souverain dont il porte le privilège. Un Protestant propose en pays protestant des objections contre l'Église Romaine, & il est décrété par le Parlement de Paris. Un Républicain fait dans une République des objections contre l'État Monarchique, & il est décrété par le Parlement de Paris. Il faut que le Parlement de Paris ait d'étranges idées de son empire, & qu'il se croie le légitime juge du genre humain.

Ce même Parlement, toujours si soigneux pour les François de l'ordre des procédures, les néglige toutes dès qu'il s'agit d'un pauvre étranger. Sans savoir si cet étranger est bien l'auteur du livre qui porte son nom, s'il le reconnoît pour sien, si c'est lui qui l'a fait imprimer; sans égard pour son triste état, sans pitié pour les maux qu'il souffre, on commence par le décréter de prise de corps; on l'eût arraché de son lit pour le traîner dans les mêmes prisons où pourrissent les scélérats; on l'eût brûlé, peut-être même sans l'entendre; car qui sait si l'on eût poursuivi plus réguliérement des procédures si violemment commencées, & dont on trouveroit à peine un autre exemple, même en pays d'inquisition? Ainsi c'est pour moi seul qu'un Tribunal si sage oublie sa sagesse; c'est contre moi seul, qui croyois y être aimé, que ce peuple, qui vante sa douceur, s'arme de la plus étrange barbarie; c'est ainsi qu'il justifie la préférence que je lui ai donnée sur tant d'asyles que je pouvois choisir au même prix! Je ne sais comment cela s'accorde avec le droit des gens; mais je sais bien qu'avec de pareilles procédures la liberté de tout homme, & peut-être sa vie, est à la merci du premier Imprimeur.

Le Citoyen de Genève ne doit rien à des Magistrats injustes & incompétens, qui, sur un réquisitoire calomnieux, ne le citent pas, mais le décretent. N'étant point sommé de comparoître, il n'y est point obligé. L'on n'emploie contre lui que la force, il s'y soustrait. Il secoue la poudre de ses souliers, & sort de cette terre hospitalière où l'on s'empresse d'opprimer le foible, & où l'on donne des fers à l'étranger avant de l'entendre, avant

de ſavoir ſi l'acte dont on l'accuſe, eſt puniſſable, avant de ſavoir s'il l'a commis.

Il abandonne en ſoupirant ſa chère ſolitude. Il n'a qu'un ſeul bien, mais précieux : des amis ; il les fuit. Dans ſa foibleſſe il ſupporte un long voyage ; il arrive & croit reſpirer dans une terre de liberté ; il s'approche de ſa patrie, de cette patrie dont il s'eſt tant vanté, qu'il a chérie & honorée : l'eſpoir d'y être accueilli le conſole de ſes diſgraces . . . . Que vais-je dire ? Mon cœur ſe ſerre, ma main tremble, la plume en tombe ; il faut ſe taire, & ne pas imiter le crime de Cam. Que ne puis-je dévorer en ſecret la plus amère de mes douleurs !

Et pourquoi tout cela ? Je ne dis pas ſur quelle raiſon, mais ſur quel prétexte ? On oſe m'accuſer d'impiété ! ſans ſonger que le livre où l'on la cherche eſt entre les mains de tout le monde. Que ne donneroit-on point pour pouvoir ſupprimer cette pièce juſtificative, & dire qu'elle contient tout ce qu'on a feint d'y trouver ! Mais elle reſtera, quoi qu'on faſſe ; & en y cherchant les crimes reprochés à l'auteur, la poſtérité n'y verra, dans ſes erreurs mêmes, que les torts d'un ami de la vertu.

J'éviterai de parler de mes contemporains ; je ne veux nuire à perſonne. Mais l'athée Spinoza enſeignoit paiſiblement ſa doctrine ; il faiſoit ſans obſtacle imprimer ſes livres, on les débitoit publiquement ; il vint en France, & il y fut bien reçu ; tous les États lui étoient ouverts, par-tout il trouvoit protection ou du moins sûreté ; les Princes lui rendoient des honneurs, lui offroient des chaires ; il vécut & mourut tranquille, & même conſidéré. Aujourd'hui, dans le ſiècle tant célébré de la philoſophie, de la raiſon, de l'humanité, pour avoir propoſé avec circonſpection, même avec reſpect pour l'amour du genre humain, quelques doutes fondés ſur la gloire même de l'Être ſuprême, le défenſeur de la cauſe de Dieu, flétri, proſcrit, pourſuivi d'État en État, d'aſyle en aſyle, ſans égard pour ſon indigence, ſans pitié pour ſes infirmités, avec un acharnement que n'éprouva jamais aucun malfaiteur, & qui ſeroit barbare même contre un homme en ſanté, ſe

voit interdire le feu & l'eau dans l'Europe presque entière; on le chasse du milieu des bois; il faut toute la fermeté d'un protecteur illustre, & toute la bonté d'un Prince éclairé pour le laisser en paix au sein des montagnes. Il eût passé le reste de ses malheureux jours dans les fers, il eût péri peut-être dans les supplices, si, durant le premier vertige qui gagnoit les gouvernemens, il se fût trouvé à la merci de ceux qui l'ont persécuté.

ÉCHAPPÉ aux bourreaux, il tombe dans les mains des Prêtres; ce n'est pas là ce que je donne pour étonnant; mais un homme vertueux, qui a l'ame aussi noble que la naissance, un illustre Archevêque, qui devroit réprimer leur lâcheté, l'autorise; il n'a pas honte, lui qui devroit plaindre les opprimés, d'en accabler un dans le fort de ses disgraces; il lance, lui Prélat catholique, un Mandement contre un Auteur protestant, il monte sur son Tribunal pour examiner, comme Juge, la doctrine particulière d'un hérétique; & quoiqu'il damne indistinctement quiconque n'est pas de son Église, sans permettre à l'accusé d'errer à sa mode, il lui prescrit en quelque sorte la route par laquelle il doit aller en enfer. Aussi-tôt le reste de son Clergé s'empresse, s'évertue, s'acharne autour d'un ennemi qu'il croit terrassé. Petits & grands, tout s'en mêle; le dernier cuistre vient trancher du capable; il n'y a pas un sot en petit collet, pas un chétif habitué de paroisse, qui bravant à plaisir celui contre qui sont réunis leur Sénat & leur Évêque, ne veuille avoir la gloire de lui porter le dernier coup de pied.

TOUT cela, Monseigneur, forme un concours dont je suis le seul exemple, & ce n'est pas tout...... Voici, peut-être, une des situations les plus difficiles de ma vie; une de celles où la vengeance & l'amour-propre sont les plus aisés à satisfaire, & permettent le moins à l'homme juste d'être modéré. Dix lignes seulement, & je couvre mes persécuteurs d'une ridicule ineffaçable. Que le public ne peut-il savoir deux anecdotes, sans que je les dise! Que ne connoît-il ceux qui ont médité ma ruine, & ce qu'ils ont fait pour l'exécuter! Par quels méprisables insectes, par quels ténébreux moyens il verroit s'émouvoir les Puissances! quels le-

vains il verroit s'échauffer par leur pourriture & mettre le Parlement en fermentation! par quelle risible cause il verroit les États de l'Europe se liguer contre le fils d'un Horloger! Que je jouirois avec plaisir de sa surprise, si je pouvois n'en être pas l'instrument!

JUSQU'ICI ma plume, hardie à dire la vérité, mais pure de toute satyre, n'a jamais compromis personne; elle a toujours respecté l'honneur des autres, même en défendant le mien. Irois-je en la quittant la souiller de médisance, & la teindre des noirceurs de mes ennemis? Non, laissons-leur l'avantage de porter leurs coups dans les ténèbres. Pour moi, je ne veux me défendre qu'ouvertement, & même je ne veux que me défendre. Il suffit pour cela de ce qui est su du public, ou de ce qui peut l'être sans que personne en soit offensé.

UNE chose étonnante de cette espèce, & que je puis dire, est de voir l'intrépide Christophe de Beaumont, qui ne sait plier sous aucune puissance, ni faire aucune paix avec les Jansénistes, devenir sans le savoir leur satellite & l'instrument de leur animosité; de voir leur ennemi le plus irréconciliable sévir contre moi pour avoir refusé d'embrasser leur parti, pour n'avoir point voulu prendre la plume contre les Jésuites, que je n'aime pas, mais dont je n'ai point à me plaindre, & que je vois opprimés. Daignez, Monseigneur, jetter les yeux sur le sixième Tome de la nouvelle Héloïse, première édition; vous trouverez dans la note de la page 138 (22) la véritable source de tous mes malheurs. J'ai prédit dans cette note [car je me mêle aussi quelquefois de prédire] qu'aussi-tôt que les Jansénistes seroient les maîtres, ils seroient plus intolérans & plus durs que leurs ennemis. Je ne savois pas alors que ma propre histoire vérifieroit si bien ma prédiction. Le fil de cette trame ne seroit pas difficile à suivre à qui sauroit comment mon livre a été déféré. Je n'en puis dire davantage sans en trop dire; mais je pouvois au moins vous apprendre par quelles gens vous avez été conduit sans vous en douter.

(22) Page 327 de la nouvelle collection in-4°. faisant le Tome II. *Note du Libraire.*

CROIRA-T-ON que quand mon livre n'eût point été déféré au Parlement, vous ne l'euffiez pas moins attaqué ? D'autres pourront le croire ou le dire : mais vous, dont la confcience ne fait point fouffrir le menfonge, vous ne le direz pas. Mon Difcours fur l'Inégalité a couru votre diocèfe, & vous n'avez point donné de Mandement. Ma lettre à M. d'Alembert a couru votre diocèfe, & vous n'avez point donné de Mandement. La nouvelle Héloïfe a couru votre diocèfe, & vous n'avez point donné de Mandement. Cependant tous ces livres, que vous avez lus, puifque vous les jugez, refpirent les mêmes maximes; les mêmes manières de penfer n'y font pas plus déguifées. Si le fujet ne les a pas rendues fufceptibles du même développement, elles gagnent en force ce qu'elles perdent en étendue, & l'on y voit la profeffion de foi de l'auteur exprimée avec moins de réferve que celle du Vicaire Savoyard. Pourquoi donc n'avez-vous rien dit alors ? Monfeigneur, votre troupeau vous étoit-il moins cher ? Me lifoit-il moins ? Goûtoit-il moins mes livres ? Étoit-il moins expofé à l'erreur ? Non, mais il n'y avoit point alors de Jéfuites à profcrire; des traîtres ne m'avoient point encore enlacé dans leurs pièges; la note fatale n'étoit point connue; & quand elle le fut le public avoit déja donné fon fuffrage au livre, il étoit trop tard pour faire du bruit. On aima mieux différer, on attendit l'occafion, on l'épia, on la faifit, on s'en prévalut avec la fureur ordinaire aux dévots; on ne parloit que de chaînes & de buchers ; mon livre étoit le tocfin de l'anarchie & la trompette de l'athéifme ; l'auteur étoit un monftre à étouffer, on s'étonnoit qu'on l'eût fi long-temps laiffé vivre. Dans cette rage univerfelle vous eûtes honte de garder le filence : vous aimâtes mieux faire un acte de cruauté que d'être accufé de manquer de zèle & fervir vos ennemis, que d'effuyer leurs reproches. Voilà, Monfeigneur, convenez-en, le vrai motif de votre Mandement ; & voilà, ce me femble, un concours de faits affez finguliers pour donner à mon fort le nom de bizarre.

IL y a long-temps qu'on a fubftitué des bienféances d'état à la juftice. Je fais qu'il eft des circonftances malheureufes qui forcent un homme public à févir malgré lui contre un bon citoyen. Qui veut

veut être modéré parmi des furieux, s'expoſe à leur furie, & je comprend que dans un déchaînement pareil à celui dont je ſuis la victime, il faut hurler avec les loups, ou riſquer d'être dévoré. Je ne me plains donc pas que vous ayez donné un Mandement contre mon livre, mais je me plains que vous l'avez donné contre ma perſonne avec auſſi peu d'honnêteté que de vérité; je me plains qu'autoriſant par votre propre langage celui que vous me reprochez d'avoir mis dans la bouche de l'Inſpiré, vous m'accabliez d'injures, qui, ſans nuire à ma cauſe, attaquent mon honneur, ou plutôt le vôtre; je me plains que de gaieté de cœur, ſans raiſon, ſans néceſſité, ſans reſpect, au moins pour mes malheurs, vous m'outragiez d'un ton ſi peu digne de votre caractère. Et que vous avois-je donc fait, moi qui parlai toujours de vous avec tant d'eſtime; moi qui tant de fois admirai votre inébranlable fermeté, en déplorant, il eſt vrai, l'uſage que vos préjugés vous en faiſoient faire; moi qui toujours honorai vos mœurs, qui toujours reſpectai vos vertus, & qui les reſpecte encore, aujourd'hui que vous m'avez déchiré.

C'EST ainſi qu'on ſe tire d'affaire quand on veut quereller & qu'on a tort. Ne pouvant réſoudre mes objections, vous m'en avez fait des crimes; vous avez cru m'avilir en me maltraitant, & vous vous êtes trompé; ſans affoiblir mes raiſons, vous avez intéreſſé les cœurs généreux à mes diſgraces; vous avez fait croire aux gens ſenſés qu'on pouvoit ne pas bien juger du livre quand on jugeoit ſi mal de l'auteur.

MONSEIGNEUR, vous n'avez été pour moi ni humain ni généreux; &, non-ſeulement vous pouviez l'être ſans m'épargner aucune des choſes que vous avez dites contre mon ouvrage, mais elles n'en auroient fait que mieux leur effet. J'avoue auſſi que je n'avois pas droit d'exiger de vous ces vertus, ni lieu de les attendre d'un homme d'Égliſe. Voyons ſi vous avez été du moins équitable & juſte; car c'eſt un devoir étroit impoſé à tous les hommes, & les Saints mêmes n'en ſont pas diſpenſés.

VOUS avez deux objets dans votre Mandement : l'un de cen-

ſurer mon livre; l'autre, de décrier ma perſonne. Je croirai vous avoir bien répondu, ſi je prouve que par-tout où vous m'avez réfuté, vous avez mal raiſonné, & que par-tout où vous m'avez inſulté, vous m'avez calomnié. Mais quand on ne marche que la preuve à la main, quand on eſt forcé par l'importance du ſujet & par la qualité de l'adverſaire, à prendre une marche peſante, & à ſuivre pied-à-pied toutes ſes cenſures, pour chaque mot il faut des pages; & tandis qu'une courte ſatyre amuſe, une longue défenſe ennuie. Cependant il faut que je me défende ou que je reſte chargé par vous des plus fauſſes imputations. Je me défendrai donc, mais je défendrai mon honneur plutôt que mon livre. Ce n'eſt point la profeſſion de foi du Vicaire Savoyard que j'examine, c'eſt le Mandement de l'Archevêque de Paris, & ce n'eſt que le mal qu'il dit de l'Éditeur qui me force à parler de l'ouvrage. Je me rendrai ce que je me dois, parce que je le dois; mais ſans ignorer que c'eſt une poſition bien triſte que d'avoir à ſe plaindre d'un homme plus puiſſant que ſoi, & que c'eſt une bien fade lecture que la juſtification d'un innocent.

Le principe fondamental de toute morale, ſur lequel j'ai raiſonné dans tous mes écrits, & que j'ai développé dans ce dernier avec toute la clarté dont j'étois capable, eſt que l'homme eſt un être naturellement bon, aimant la juſtice & l'ordre; qu'il n'y a point de perverſité originelle dans le cœur humain, & que les premiers mouvemens de la nature ſont toujours droits. J'ai fait voir que l'unique paſſion qui naiſſe avec l'homme, ſavoir l'amour-propre, eſt une paſſion indifférente en elle-même au bien & au mal; qu'elle ne devient bonne ou mauvaiſe que par accident & ſelon les circonſtances dans leſquelles elle ſe développe. J'ai montré que tous les vices qu'on impute au cœur humain ne lui ſont point naturels; j'ai dit la manière dont ils naiſſent, j'en ai, pour ainſi dire, ſuivi la généalogie, & j'ai fait voir comment, par l'altération ſucceſſive de leur bonté originelle, les hommes deviennent enfin ce qu'ils ſont.

J'ai encore expliqué ce que j'entendois par cette bonté originelle qui ne ſemble pas ſe déduire de l'indifférence au bien & au

mal naturelle à l'amour de soi. L'homme n'est pas un être simple; il est composé de deux substances. Si tout le monde ne convient pas de cela, nous en convenons vous & moi, & j'ai tâché de le prouver aux autres. Cela prouvé, l'amour de soi n'est plus une passion simple; mais elle a deux principes, savoir, l'être intelligent & l'être sensitif, dont le bien-être n'est pas le même. L'appétit des sens tend à celui du corps, & l'amour de l'ordre à celui de l'ame. Ce dernier amour développé & rendu actif porte le nom de conscience; mais la conscience ne se développe & n'agit qu'avec les lumières de l'homme. Ce n'est que par ces lumières qu'il parvient à connoître l'ordre, & ce n'est que quand il le connoît que sa conscience le porte à l'aimer. La conscience est donc nulle dans l'homme qui n'a rien comparé, & qui n'a point vu ses rapports. Dans cet état l'homme ne connoît que lui; il ne voit son bien-être opposé ni conforme à celui de personne; il ne hait ni n'aime rien; borné au seul instinct physique, il est nul, il est bête: c'est ce que j'ai fait voir dans mon Discours sur l'Inégalité.

Quand, par un développement dont j'ai montré le progrès, les hommes commencent à jetter les yeux sur leurs semblables, ils commencent aussi à voir leurs rapports & les rapports des choses, à prendre des idées de convenance, de justice & d'ordre; le beau moral commence à leur devenir sensible & la conscience agit. Alors ils ont des vertus, & s'ils ont aussi des vices, c'est parce que leurs intérêts se croisent, & que leur ambition s'éveille à mesure que leurs lumières s'étendent. Mais tant qu'il y a moins d'opposition d'intérêts que de concours de lumières, les hommes sont essentiellement bons. Voilà le second état.

Quand enfin tous les intérêts particuliers agités s'entrechoquent, quand l'amour de soi mis en fermentation devient amour-propre, que l'opinion rendant l'univers entier nécessaire à chaque homme, les rend tous ennemis nés les uns des autres, & fait que nul ne trouve son bien que dans le mal d'autrui, alors la conscience, plus foible que les passions exaltées, est étouffée par elles, & ne reste plus dans la bouche des hommes qu'un mot fait pour se tromper mutuellement. Chacun feint alors de vouloir sacrifier ses

intérêts à ceux du public, & tous mentent. Nul ne veut le bien public que quand il s'accorde avec le ſien : auſſi cet accord eſt-il l'objet du vrai politique qui cherche à rendre les peuples heureux & bons. Mais c'eſt ici que je commence à parler une langue étrangère, auſſi peu connue des lecteurs que de vous.

VOILA, Monſeigneur, le troiſième & dernier terme, au-delà duquel rien ne reſte à faire, & voilà comment l'homme étant bon, les hommes deviennent méchans. C'eſt à chercher comment il faudroit s'y prendre pour les empêcher de devenir tels, que j'ai conſacré mon livre. Je n'ai pas affirmé que dans l'ordre actuel la choſe fût abſolument poſſible ; mais j'ai bien affirmé & j'affirme encore qu'il n'y a, pour en venir à bout, d'autres moyens que ceux que j'ai propoſés.

LA-DESSUS vous dites que mon plan d'éducation, (23) *loin de s'accorder avec le Chriſtianiſme, n'eſt pas même propre à faire des citoyens ni des hommes;* & votre unique preuve eſt de m'oppoſer le péché originel. Monſeigneur, il n'y a d'autre moyen de ſe délivrer du péché originel & de ſes effets, que le baptême. D'où il ſuivroit, ſelon vous, qu'il n'y auroit jamais eu de citoyens ni d'hommes que des Chrétiens. Ou niez cette conſéquence, ou convenez que vous avez trop prouvé.

VOUS tirez vos preuves de ſi haut que vous me forcez d'aller auſſi chercher loin mes réponſes. D'abord il s'en faut bien, ſelon moi, que cette doctrine du péché originel, ſujette à des difficultés ſi terribles, ne ſoit contenue dans l'Écriture, ni ſi clairement, ni ſi durement qu'il a plu au rhéteur Auguſtin & à nos théologiens de la bâtir ; & le moyen de concevoir que Dieu crée tant d'ames innocentes & pures, tout exprès pour les joindre à des corps coupables, pour leur y faire contracter la corruption morale, & pour les condamner toutes à l'enfer, ſans autre crime que cette union qui eſt ſon ouvrage ? Je ne dirai pas ſi (comme vous vous en vantez) vous éclairciſſez par ce ſyſtême le myſtère de notre cœur, mais je vois que vous obſcurciſſez beaucoup la juſtice & la bonté

[23] *Mandement* in-4°. pag. 5. & de la nouv. Collection in-4°. Tome VII. p. 63.

de l'Être ſuprême. Si vous levez une objection, c'eſt pour en ſubſtituer de cent fois plus fortes.

MAIS au fond que fait cette doctrine à l'auteur d'Émile? Quoiqu'il ait cru ſon livre utile au genre humain, c'eſt à des Chrétiens qu'il l'a deſtiné; c'eſt à des hommes lavés du péché originel & de ſes effets, du moins quant à l'ame, par le Sacrement établi pour cela. Selon cette même doctrine, nous avons tous dans notre enfance recouvré l'innocence primitive; nous ſommes tous ſortis du baptême auſſi ſains de cœur qu'Adam ſortit de la main de Dieu. Nous avons, direz-vous, contracté de nouvelles ſouillures : mais puiſque nous avons commencé par en être délivrés, comment les avons-nous derechef contractées? Le ſang de Chriſt n'eſt-il donc pas encore aſſez fort pour effacer entiérement la tache, ou bien ſeroit-elle un effet de la corruption naturelle de notre chair; comme ſi, même indépendamment du péché originel, Dieu nous eût créés corrompus, tout exprès pour avoir le plaiſir de nous punir? Vous attribuez au péché originel les vices des peuples que vous avouez avoir été délivrés du péché originel; puis vous me blâmez d'avoir donné une autre origine à ces vices. Eſt-il juſte de me faire un crime de n'avoir pas auſſi mal raiſonné que vous.

ON pourroit, il eſt vrai, me dire que ces effets que j'attribue au baptême (24) ne paroiſſent par nul ſigne extérieur; qu'on ne voit pas les Chrétiens moins enclins au mal que les infidèles : au lieu que, ſelon moi, la malice infuſe du péché devroit ſe marquer dans ceux-ci par des différences ſenſibles. Avec les ſecours que vous

(24) Si l'on diſoit, avec le Docteur Thomas Burnet, que la corruption & la mortalité de la race humaine, ſuite du péché d'Adam, fût un effet naturel du fruit défendu; que cet aliment contenoit des ſucs vénimeux qui dérangerent toute l'économie animale, qui irriterent les paſſions, qui affoiblirent l'entendement, & qui porterent par-tout les principes du vice & de la mort : alors il faudroit convenir que la nature du remède devant ſe rapporter à celle du mal, le baptême devroit agir phyſiquement ſur le corps de l'homme, lui rendre la conſtitution qu'il avoit dans l'état d'innocence, & ſinon l'immortalité qui en dépendoit, du moins tous les effets moraux de l'économie animale rétablie.

avez dans la morale évangélique, outre le baptême, tous les Chrétiens, poursuivroit-on, devroient être des Anges; & les infidèles, outre leur corruption orignelle, livrés à leurs cultes erronés, devroient être des Démons. Je conçois que cette difficulté pressée pourroit devenir embarrassante : car que répondre à ceux qui me feroient voir que, relativement au genre humain, l'effet de la rédemption, faite à si haut prix, se réduit à-peu-près à rien?

MAIS, Monseigneur, outre que je ne crois point qu'en bonne théologie on n'ait pas quelque expédient pour sortir de-là; quand je conviendrois que le baptême ne remédie point à la corruption de notre nature, encore n'en auriez-vous pas raisonné plus solidement. Nous sommes, dites-vous, pécheurs à cause du péché de notre premier père; mais notre premier père pourquoi fut-il pécheur lui-même? Pourquoi la même raison par laquelle vous expliquerez son péché, ne seroit-elle pas applicable à ses descendans sans le péché originel? Et pourquoi faut-il que nous imputions à Dieu une injustice, en nous rendant pécheurs & punissables par le vice de notre naissance, tandis que notre premier père fut pécheur & puni comme nous sans cela! Le péché originel explique tout, excepté son principe, & c'est ce principe qu'il s'agit d'expliquer.

VOUS avancez que, par mon principe à moi, (25) *l'on perd de vue le rayon de lumière qui nous fait connoître le mystère de notre propre cœur;* & vous ne voyez pas que ce principe, bien plus universel, éclaire même la faute du premier homme, (26)

(25) *Mandement* in-4°. p. 5. & de la nouv. Collection in-4°. Tome VII. p. 63.

[26] Regimber contre une défense inutile & arbitraire est un penchant naturel, mais qui, loin d'être vicieux en lui-même, est conforme à l'ordre des choses & à la bonne constitution de l'homme; puisqu'il seroit hors d'état de se conserver, s'il n'avoit un amour très-vif pour lui-même & pour le maintien de tous ses droits, tels qu'il les a reçus de la nature. Celui qui pourroit tout ne voudroit que ce qui lui seroit utile; mais un être foible, dont la loi restreint & limite encore le pouvoir, perd une partie de lui-même, & réclame en son cœur ce qui lui est ôté. Lui faire un crime de cela, seroit lui en faire un d'être lui

que le vôtre laiſſe dans l'obſcurité. Vous ne ſavez voir que l'homme dans les mains du diable, & moi je vois comment il y eſt tombé; la cauſe du mal eſt, ſelon vous, la nature corrompue, & cette corruption même eſt un mal dont il falloit chercher la cauſe. L'homme fut créé bon; nous en convenons, je crois, tous les deux : mais vous dites qu'il eſt méchant, parce qu'il a été méchant, & moi je montre comment il a été méchant. Qui de nous, à votre avis, remonte le mieux au principe?

CEPENDANT vous ne laiſſez pas de triompher à votre aiſe, comme ſi vous m'aviez terraſſé. Vous m'oppoſez comme une objection inſoluble (27) *ce mélange frappant de grandeur & de baſſeſſe, d'ardeur pour la vérité & de goût pour l'erreur, d'inclination pour la vertu & de penchant pour le vice*, qui ſe trouve en nous. *Étonnant contraſte*, ajoutez-vous, *qui déconcerte la philoſophie payenne, & la laiſſe errer dans de vaines ſpéculations!*

& non pas un autre; ce ſeroit vouloir en même temps qu'il fût & qu'il ne fût pas. Auſſi l'ordre enfreint par Adam me paroît-il moins une véritable défenſe qu'un avis paternel; c'eſt un avertiſſement de s'abſtenir d'un fruit pernicieux qui donne la mort. Cette idée eſt aſſurément plus conforme à celle qu'on doit avoir de la bonté de Dieu, & même au texte de la Genèſe, que celle qu'il plaît aux Docteurs de nous preſcrire : car quant à la menace de la double mort, on a fait voir que ce mot *morte morieris* n'a pas l'emphaſe qu'ils lui prêtent, & n'eſt qu'un hébraïſme employé en d'autres endroits où cette emphaſe ne peut avoir lieu.

Il y de plus un motif ſi naturel d'indulgence & de commiſération dans la ruſe du tentateur & dans la ſéduction de la femme, qu'à conſidérer dans toutes ſes circonſtances le péché d'Adam, l'on n'y peut trouver qu'une faute des plus légères. Cependant ſelon eux, quelle effroyable punition! Il eſt même impoſſible d'en concevoir une plus terrible; car quel châtiment eût pu porter Adam pour les plus grands crimes, que d'être condamné, lui & toute ſa race, à la mort en ce monde, & à paſſer l'éternité dans l'autre dévorés des feux de l'enfer? Eſt-ce-là la peine impoſée par le Dieu de miſéricorde à un pauvre malheureux pour s'être laiſſé tromper? Que je hais la décourageante doctrine de nos durs théologiens! ſi j'étois un moment tenté de l'admettre, c'eſt alors que je croirois blaſphémer.

[27] *Mandement* in-4°. p. 6. & de la nouvelle Collection in-4°, Tome VII. p. 63.

Ce n'eſt pas une vaine ſpéculation que la théorie de l'homme, lorſqu'elle ſe fonde ſur la nature, qu'elle marche à l'appui des faits par des conſéquences bien liées, & qu'en nous menant à la ſource des paſſions, elle nous apprend à régler leur cours. Que ſi vous appellez philoſophie payenne la profeſſion de foi du Vicaire Savoyard, je ne puis répondre à cette imputation, parce que je n'y comprends rien; (28) mais je trouve plaiſant que vous empruntiez preſque ſes propres termes (29) pour dire qu'il n'explique pas ce qu'il a le mieux expliqué.

Permettez, Monſeigneur, que je remette ſous vos yeux la concluſion que vous tirez d'une objection ſi bien diſcutée, & ſucceſſivement toute la tirade qui s'y rapporte.

(30) *L'homme ſe ſent entraîné par une pente funeſte, & comment ſe roidiroit-il contre elle, ſi ſon enfance n'étoit dirigée par des maîtres pleins de vertu, de ſageſſe, de vigilance, & ſi, durant tout le cours de ſa vie, il ne faiſoit lui-même, ſous la protection & avec les graces de ſon Dieu, des efforts puiſſans & continuels?*

C'est-a-dire : *nous voyons que les hommes ſont méchans, quoiqu'inceſſamment tyranniſés dès leur enfance ; ſi donc on ne les tyranniſoit pas dès ce temps-là, comment parviendroit-on à les rendre ſages, puiſque, même en les tyranniſant ſans ceſſe, il eſt impoſſible de les rendre tels ?*

Nos raiſonnemens ſur l'éducation pourront devenir plus ſenſibles en les appliquant à un autre ſujet.

Supposons, Monſeigneur, que quelqu'un vînt tenir ce diſcours aux hommes.

» Vous vous tourmentez beaucoup pour chercher des gouver-
» nemens équitables & pour vous donner de bonnes loix. Je vais
» premiérement

[28] A moins qu'elle ne ſe rapporte à l'accuſation que m'intente M. de Beaumont dans la ſuite, d'avoir admis pluſieurs Dieux.

[29] Émile, Tome IV. de la nouv. Collection in-4°. p. 44 & 45.

[30] *Mandement* in-4°. p. 6. & de la nouv. Collection in-4°. Tome VII. p. 63 & 64.

» premiérement vous prouver que ce ſont vos gouvernemens mê-
» mes qui font les maux auxquels vous prétendez remédier par
» eux. Je vous prouverai, de plus, qu'il eſt impoſſible que vous
» ayez jamais ni de bonnes loix ni des gouvernemens équitables;
» & je vais vous montrer enſuite le vrai moyen de prévenir ſans
» gouvernemens & ſans loix tous ces maux dont vous vous plai-
» gnez. «

SUPPOSONS qu'il expliquât après cela ſon ſyſtême & proposât ſon moyen prétendu. Je n'examine point ſi ce ſyſtême ſeroit ſolide & ce moyen praticable. S'il ne l'étoit pas, peut-être ſe contenteroit-on d'enfermer l'auteur avec les foux, & on lui rendroit juſtice: mais ſi malheureuſement il l'étoit, ce ſeroit bien pis, & vous concevez, Monſeigneur, ou d'autres concevrons pour vous, qu'il n'y auroit pas aſſez de bûchers & de roues pour punir l'infortuné d'avoir eu raiſon. Ce n'eſt pas de cela qu'il s'agit içi.

QUEL que fût le ſort de cet homme, il eſt sûr qu'un déluge d'écrits viendroit fondre ſur le ſien. Il n'y auroit pas un grimaud qui, pour faire ſa cour aux Puiſſances, & tout fier d'imprimer avec privilège du Roi, ne vînt lancer ſur lui ſa brochure & ſes injures, & ne ſe vantât d'avoir réduit au ſilence celui qui n'auroit pas daigné répondre, ou qu'on auroit empêché de parler. Mais ce n'eſt pas encore de cela qu'il s'agit.

SUPPOSONS enfin qu'un homme grave, & qui auroit ſon intérêt à la choſe, crût devoir auſſi faire comme les autres, & parmi beaucoup de déclamations & d'injures s'avisât d'argumenter ainſi: *Quoi, malheux! vous voulez anéantir les gouvernemens & les loix, tandis que les gouvernemens & les loix ſont le ſeul frein du vice, & ont bien de la peine encore à le contenir? Que ſeroit-ce, grand Dieu! ſi nous ne les avions plus? Vous nous ôtez les gibets & les roues; vous voulez établir un brigandage public. Vous êtes un homme abominable.*

SI ce pauvre homme oſoit parler, il diroit, ſans doute: » Très-excellent Seigneur, votre Grandeur fait une pétition de

» principe. Je ne dis point qu'il ne faut pas réprimer le vice, mais
» je dis qu'il vaut mieux l'empêcher de naître. Je veux pourvoir
» à l'insuffisance des loix, & vous m'alléguez l'insuffisance des loix.
» Vous m'accusez d'établir les abus, parce qu'au lieu d'y remé-
» dier j'aime mieux qu'on les prévienne. Quoi! s'il étoit un moyen
» de vivre toujours en santé, faudroit-il donc le proscrire, de peur
» de rendre les médecins oisifs? Votre Excellence veut toujours
» voir des gibets & des roues, & moi je voudrois ne plus voir de
» malfaiteurs : avec tout le respect que je lui dois, je ne crois pas
» être un homme abominable. «

HÉLAS! M. T. C. F., malgré les principes de l'éducation la plus saine & la plus vertueuse, malgré les promesses les plus magnifiques de la Religion & les menaces les plus terribles, les écarts de la jeunesse ne sont encore que trop fréquens, trop multipliés. J'ai prouvé que cette éducation, que vous appellez la plus saine, étoit la plus insensée; que cette éducation, que vous appellez la plus vertueuse, donnoit aux enfans tous leurs vices; j'ai prouvé que toute la gloire du paradis les tentoit moins qu'un morceau de sucre, & qu'ils craignoient beaucoup plus de s'ennuyer à Vêpres que de brûler en enfer; j'ai prouvé que les écarts de la jeunesse qu'on se plaint de ne pouvoir réprimer par ces moyens, en étoient l'ouvrage. *Dans quelles erreurs, dans quels excès, abandonnée à elle-même, ne se précipiteroit-elle donc pas?* La jeunesse ne s'égare jamais d'elle-même : toutes ses erreurs lui viennent d'être mal conduite. Les camarades & les maîtresses achevent ce qu'ont commencé les prêtres & les précepteurs; j'ai prouvé cela. *C'est un torrent qui se déborde malgré les digues puissantes qu'on lui avoit opposées : que seroit-ce donc si nul obstacle ne suspendoit ses flots, & ne rompoit ses efforts?* Je pourrois dire : *c'est un torrent qui renverse vos impuissantes digues & brise tout. Élargissez son lit & le laissez courir sans obstacle; il ne fera jamais de mal.* Mais j'ai honte d'employer dans un sujet aussi sérieux ces figures de collège, que chacun applique à sa fantaisie, & qui ne prouvent rien d'aucun côté.

AU reste, quoique, selon vous, les écarts de la jeunesse ne soient encore que trop fréquens, trop multipliés, à cause de la

pente de l'homme au mal, il paroît qu'à tout prendre vous n'êtes pas trop mécontent d'elle ; que vous vous complaisez assez dans l'éducation saine & vertueuse que lui donnent actuellement vos maîtres pleins de vertus, de sagesse & de vigilance ; que, selon vous, elle perdroit beaucoup à être élevée d'une autre manière, & qu'au fond vous ne pensez pas de ce siècle, *la lie des siècles*, tout le mal que vous affectez d'en dire à la tête de vos Mandemens.

Je conviens qu'il est superflu de chercher de nouveaux plans d'éducation, quand on est si content de celle qui existe ; mais convenez aussi, Monseigneur, qu'en ceci vous n'êtes pas difficile. Si vous eussiez été aussi coulant en matière de doctrine, votre diocèse eût été agité de moins de troubles ; l'orage que vous avez excité ne fût point retombé sur les Jésuites ; je n'en aurois point été écrasé par compagnie ; vous fussiez resté plus tranquille, & moi aussi.

Vous avouez que, pour réformer le monde autant que le permettent la foiblesse, &, selon vous, la corruption de notre nature, il suffiroit d'observer, sous la direction & l'impression de la grace, les premiers rayons de la raison humaine, de les saisir avec soin, & de les diriger vers la route qui conduit à la vérité. (31) *Par là*, continuez-vous, *ces esprits, encore exempts de préjugés, seroient pour toujours en garde contre l'erreur ; ces cœurs, encore exempts des grandes passions, prendroient les impressions de toutes les vertus.* Nous sommes donc d'accord sur ce point, car je n'ai pas dit autre chose. Je n'ai pas ajouté, j'en conviens, qu'il fallût faire élever les enfans par des Prêtres ; même je ne pensois pas que cela fût nécessaire pour en faire des citoyens & des hommes, & cette erreur, si c'en est une, commune à tant de Catholiques, n'est pas un si grand crime à un protestant. Je n'examine pas si, dans votre pays, les Prêtres eux-mêmes passent pour de si bons citoyens ; mais comme l'éducation de la génération présente est leur ouvrage, c'est entre vous, d'un côté, & vos anciens Mandemens, de l'autre, qu'il faut décider si leur lait spirituel lui

[31] *Mandement* in-4°. p. 5. & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. p. 63.

a ſi bien profité, s'il en a fait de ſi grands ſaints, (32) *vrais adorateurs de Dieu*, & de ſi grands hommes, *dignes d'être la reſſource & l'ornement de la patrie.* Je puis ajouter une obſervation qui devroit frapper tous les bons François, & vous-même comme tel; c'eſt que de tant de Rois qu'a eus votre nation, le meilleur eſt le ſeul que n'ont point élevé les Prêtres.

MAIS qu'importe tout cela, puiſque je ne leur ai point donné l'excluſion; qu'ils élevent la jeuneſſe, s'ils en ſont capables, je ne m'y oppoſe pas; & ce que vous dites là-deſſus (33) ne fait rien contre mon livre. Prétendriez-vous que mon plan fût mauvais, par cela ſeul qu'il peut convenir à d'autres qu'aux gens d'Égliſe.

SI l'homme eſt bon par ſa nature, comme je crois l'avoir démontré, il s'enſuit qu'il demeure tel tant que rien d'étranger à lui ne l'altère; & ſi les hommes ſont méchans, comme ils ont pris peine à me l'apprendre, il s'enſuit que leur méchanceté leur vient d'ailleurs; fermez donc l'entrée au vice, & le cœur humain ſera toujours bon. Sur ce principe j'établis l'éducation négative comme la meilleure, ou plutôt la ſeule bonne; je fais voir comment toute éducation poſitive ſuit, de quelque manière qu'on s'y prenne, une route oppoſée à ſon but; & je montre comment on tend au même but, & comment on y arrive par le chemin que j'ai tracé.

J'APPELLE éducation poſitive celle qui tend à former l'eſprit avant l'âge, & à donner à l'enfant la connoiſſance des devoirs de l'homme. J'appelle éducation négative celle qui tend à perfectionner les organes, inſtrumens de nos connoiſſances, avant de nous donner ces connoiſſances, & qui prépare à la raiſon par l'exercice des ſens. L'éducation négative n'eſt pas oiſive, tant s'en faut. Elle ne donne pas les vertus, mais elle prévient les vices; elle n'apprend pas la vérité, mais elle préſerve de l'erreur. Elle diſpoſe l'enfant à tout ce qui peut le mener au vrai quand il eſt en état de l'entendre, & au bien quand il eſt en état de l'aimer.

[32] *Mandement* in-4°. p. 5. & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. p. 63.
[33] Ibid.

CETTE marche vous déplaît & vous choque ; il eſt aiſé de voir pourquoi. Vous commencez par calomnier les intentions de celui qui la propoſe. Selon vous, cette oiſiveté de l'ame m'a paru néceſſaire pour la diſpoſer aux erreurs que je lui voulois inculquer. On ne ſait pourtant pas trop quelle erreur veut donner à ſon élève celui qui ne lui apprend rien avec plus de ſoin qu'à ſentir ſon ignorance, & à ſavoir qu'il ne ſait rien. Vous convenez que le jugement a ſes progrès & ne ſe forme que par degrés. *Mais s'enſuit-il,* (34) ajoutez-vous, *qu'à l'âge de dix ans un enfant ne connoiſſe pas la différence du bien & du mal, qu'il confonde la ſageſſe avec la folie, la bonté avec la barbarie, la vertu avec le vice?* Tout cela s'enſuit, ſans doute, ſi à cet âge le jugement n'eſt pas développé. *Quoi!* pourſuivez-vous, *il ne ſentira pas qu'obéir à ſon père eſt un bien, que lui déſobéir eſt un mal?* Bien loin de-là ; je ſoutiens qu'il ſentira, au contraire, en quittant le jeu pour aller étudier ſa leçon, qu'obéir à ſon père eſt un mal, & que lui déſobéir eſt un bien, en volant quelque fruit défendu. Il ſentira auſſi, j'en conviens, que c'eſt un mal d'être puni & un bien d'être récompenſé ; & c'eſt dans la balance de ces biens & de ces maux contradictoires que ſe règle ſa prudence enfantine. Je crois avoir démontré cela mille fois dans mon troiſième volume, & ſur-tout dans le dialogue du maître & de l'enfant ſur ce qui eſt mal. (35) Pour vous, Monſeigneur, vous réfutez mes deux volumes en deux lignes, & les voici. (36) *Le prétendre, M. T. C. F., c'eſt calomnier la nature humaine, en lui attribuant une ſtupidité qu'elle n'a point.* On ne ſauroit employer une réfutation plus tranchante, ni conçue en moins de mots. Mais cette ignorance, qu'il vous plaît d'appeller ſtupidité, ſe trouve conſtamment dans tout eſprit gêné dans des organes imparfaits, ou qui n'a pas été cultivé ; c'eſt une obſervation facile à faire & ſenſible à tout le monde. Attribuer cette ignorance à la nature humaine n'eſt donc pas la calomnier, & c'eſt vous qui l'avez calomniée en lui imputant une malignité qu'elle n'a point.

]34] *Mandement* in-4°. p. 7. & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. p. 65.
(35) Émile, Tome III de la nouvelle Collection in-4°. p. 128.
[36] *Mandement* in-4°. p. 7. & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. p. 63.

Vous dites encore (37) : *Ne vouloir enseigner la sagesse à l'homme que dans le temps qu'il sera dominé par la fougue des passions naissantes, n'est-ce pas la lui présenter dans le dessein qu'il la rejette?* Voilà derechef une intention que vous avez la bonté de me prêter, & qu'assurément nul autre que vous ne trouvera dans mon livre. J'ai montré, premièrement, que celui qui sera élevé comme je veux, ne sera pas dominé par les passions dans le temps que vous dites: J'ai montré encore comment les leçons de la sagesse pouvoient retarder le développement de ces mêmes passions. Ce sont les mauvais effets de votre éducation que vous imputez à la mienne, & vous m'objectez les défauts que je vous apprends à prévenir. Jusqu'à l'adolescence j'ai garanti des passions le cœur de mon élève, & quand elles sont prêtes à naître j'en recule encore le progrès par des soins propres à les réprimer. Plutôt, les leçons de la sagesse ne signifient rien pour l'enfant hors d'état d'y prendre intérêt & de les entendre; plus tard, elles ne prennent plus sur un cœur déja livré aux passions. C'est au seul moment que j'ai choisi qu'elles sont utiles : soit pour l'armer ou pour le distraire; il importe également qu'alors le jeune homme en soit occupé.

Vous dites (38) : *Pour trouver la jeunesse plus docile aux leçons qu'il lui prépare, cet auteur veut qu'elle soit dénuée de tout principe de Religion.* La raison en est simple : c'est que je veux qu'elle ait une religion, & que je ne lui veux rien apprendre dont son jugement ne soit en état de sentir la vérité. Mais moi, Monseigneur, si je disois : *Pour trouver la jeunesse plus docile aux leçons qu'on lui prépare, on a grand soin de la prendre avant l'âge de raison :* ferois-je un raisonnement plus mauvais que le vôtre, & seroit-ce un préjugé bien favorable à ce que vous faites apprendre aux enfans? Selon vous, je choisis l'âge de raison pour inculquer l'erreur, & vous, vous prévenez cet âge pour enseigner la vérité. Vous vous pressez d'instruire l'enfant avant qu'il puisse discerner le vrai du faux, & moi j'attends pour le tromper qu'il soit en état de le connoître. Ce jugement est-il naturel, & lequel paroît cher-

[37] *Mandement* in-4°. p. 9 & de la nouv. Collection in-4°. T. VII p. 67.
[38] *Mandement* in 4°. p. 7. & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. p. 65.

cher à féduire, de celui qui ne veut parler qu'à des hommes, ou de celui qui s'adreffe aux enfans?

Vous me cenfurez d'avoir dit & montré que tout enfant qui croit en Dieu eft idolâtre ou antropomorphite, & vous combattez cela en difant [39] qu'on ne peut fuppofer ni l'un ni l'autre d'un enfant qui a rêçu une éducation chrétienne. Voilà ce qui eft en queftion ; refte à voir la preuve. La mienne eft que l'éducation la plus chrétienne ne fauroit donner à l'enfant l'entendement qu'il n'a pas, ni détacher fes idées des êtres matériels, au-deffus defquels tant d'hommes ne fauroient élever les leurs. J'en appelle, de plus, à l'expérience : j'exhorte chacun des lecteurs à confulter fa mémoire, & à fe rappeller fi, lorfqu'il a cru en Dieu étant enfant, il ne s'en eft pas toujours fait quelque image. Quand vous lui dites que *la Divinité n'eft rien de ce qui peut tomber fous les fens;* ou fon efprit troublé n'entend rien, ou il entend qu'elle n'eft rien. Quand vous lui parlez d'*une intelligence infinie*, il ne fait ce que c'eft qu'*intelligence ;* il fait encore moins ce que c'eft qu'*infini.* Mais vous lui ferez répéter après vous les mots qu'il vous plaira de lui dire ; vous lui ferez même ajouter, s'il le faut, qu'il les entend : car cela ne coûte guères, & il aime encore mieux dire qu'il les entend que d'être grondé ou puni. Tous les anciens, fans excepter les Juifs, fe font repréfenté Dieu corporel, & combien de Chrétiens, fur-tout de Catholiques, font encore aujourd'hui dans ce cas-là! Si vos enfans parlent comme des hommes, c'eft parce que les hommes font encore enfans. Voilà pourquoi les myftères entaffés ne coûtent plus rien à perfonne; les termes en font tout auffi faciles à prononcer que d'autres. Une des commodités du Chriftianifme moderne eft de s'être fait un certain jargon de mots fans idées, avec lefquels on fatisfait à tout, hors à la raifon.

Par l'examen de l'intelligence qui mène à la connoiffance de Dieu, je trouve qu'il n'eft pas raifonnable de croire cette connoiffance *néceffaire au falut.* Je cite en exemple les infenfés, les enfans, & je mets dans la même claffe les hommes dont

[39] *Mandement* in-4°. p. 7. & de la nouvelle Collection in-4°. Tome VII. p. 65.

l'esprit n'a pas acquis assez de lumières pour comprendre l'existence de Dieu. Vous dites là-dessus : (40) *ne soyons point surpris que l'Auteur d'Émile remette à un temps si reculé la connoissance de l'existence de Dieu ; il ne la croit pas nécessaire au salut.* Vous commencez, pour rendre ma proposition plus dure, par supprimer charitablement le mot *toujours*, qui non-seulement la modifie, mais qui lui donne un autre sens, puisque, selon ma phrase, cette connoissance est ordinairement nécessaire au salut, & qu'elle ne le seroit jamais, selon la phrase que vous me prêtez. Après cette petite falsification, vous poursuivez ainsi :

» Il est clair (*dit-il par l'organe d'un personnage chimérique ;*) » il est clair que tel homme parvenu jusqu'à la vieillesse sans croire » en Dieu, ne sera pas pour cela privé de sa présence dans l'au- » tre, « [vous avez omis le mot de *vie*] » si son aveuglement n'a » pas été volontaire, & je dis qu'il ne l'est pas toujours. «

Avant de transcrire ici votre remarque, permettez que je fasse la mienne. C'est que ce personnage prétendu chimérique, c'est moi-même, & non le Vicaire ; que ce passage que vous avez cru être dans la profession de foi n'y est point, mais dans le corps même du Livre. Monseigneur, vous lisez bien légérement, vous citez bien négligemment les écrits que vous flétrissez si durement ; je trouve qu'un homme en place qui censure devroit mettre un peu plus d'examen dans ses jugemens. Je reprends à votre texte.

Remarquez, M. T. C. F., qu'il ne s'agit point ici d'un homme qui seroit dépourvu de l'usage de sa raison, mais uniquement de celui dont la raison ne seroit point aidée de l'instruction. Vous affirmez ensuite (41) qu'*une telle prétention est souverainement absurde. S. Paul assure qu'entre les philosophes payens plusieurs sont parvenus par les seules forces de la raison à la connoissance du vrai Dieu ;* & là-dessus vous transcrivez son passage.

Monseigneur, c'est souvent un petit mal de ne pas entendre

[40] *Mandement* in-4°. p. 9. & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. p. 68.
[41] *Mandement* in-4°. p. 10 & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. p. 68.

dre un auteur qu'on lit; mais c'en est un grand quand on le réfute, & un très-grand quand on le diffame. Or, vous n'avez point entendu le passage de mon livre que vous attaquez ici, de même que beaucoup d'autres. Le lecteur jugera si c'est ma faute ou la vôtre quand j'aurai mis le passage entier sous ses yeux.

» NOUS tenons [les Réformés] que nul enfant mort avant l'âge de
» raison ne sera privé du bonheur éternel. Les Catholiques croient
» la même chose de tous les enfans qui ont reçus le baptême, quoi-
» qu'ils n'aient jamais entendu parler de Dieu. Il y a donc des cas
» où l'on peut être sauvé sans croire en Dieu, & ces cas ont lieu,
» soit dans l'enfance, soit dans la démence, quand l'esprit humain
» est incapable des opérations nécessaires pour reconnoître la Di-
» vinité. Toute la différence que je vois ici entre vous & moi,
» est que vous prétendez que les enfans ont à sept ans cette ca-
» pacité, & que je ne la leur accorde pas même à quinze. Que
» j'aie tort ou raison, il ne s'agit pas ici d'un article de foi, mais
» d'une simple observation d'histoire naturelle. »

» PAR le même principe, il est clair que tel homme parvenu
» jusqu'à la vieillesse sans croire en Dieu, ne sera pas pour cela
» privé de sa présence dans l'autre vie si son aveuglement n'a pas
» été volontaire; & je dis qu'il ne l'est pas toujours. Vous en con-
» venez pour les insensés qu'une maladie prive de leurs facultés
» spirituelles, mais non de leur qualité d'hommes, ni, par consé-
» quent, du droit aux bienfaits de leur créateur. Pourquoi donc
» n'en pas convenir aussi pour ceux qui séquestrés de toute so-
» ciété dès leur enfance, auroient mené une vie absolument sau-
» vage, privé des lumières qu'on n'acquiert que dans le commerce
» des hommes? Car il est d'une impossibilité démontrée qu'un pa-
» reil sauvage pût jamais élever ses réflexions jusqu'à la connois-
» sance du vrai Dieu. La raison nous dit qu'un homme n'est pu-
» nissable que pour les fautes de sa volonté, & qu'une ignorance
» invincible ne lui sauroit être imputée à crime. D'où il suit que
» devant la justice éternelle tout homme qui croiroit s'il avoit les lu-
» mières nécessaires est réputé croire, & qu'il n'y aura d'incré-

» dules punis que ceux dont le cœur ſe ferme à la vérité. " *Émile Tome III. de la nouvelle Collection pag.* 68 *& ſuiv.*

VOILA mon paſſage entier, ſur lequel votre erreur ſaute aux yeux. Elle conſiſte en ce que vous avez entendu ou fait entendre que, ſelon moi, il falloit avoir été inſtruit de l'exiſtence de Dieu pour y croire. Ma penſée eſt fort différente. Je dis qu'il faut avoir l'entendement développé & l'eſprit cultivé juſqu'à certain point pour être en état de comprendre les preuves de l'exiſtence de Dieu, & ſur-tout pour les trouver de ſoi-même ſans en avoir jamais entendu parler. Je parle des hommes barbares ou ſauvages; vous m'alléguez des philoſophes: je dis qu'il faut avoir acquis quelque philoſophie pour s'élever aux notions du vrai Dieu; vous citez ſaint Paul qui reconnoît que quelques philoſophes payens ſe ſont élevés aux notions du vrai Dieu: je dis que tel homme groſſier n'eſt pas toujours en état de ſe former de lui-même une idée juſte de la Divinité; vous dites que les hommes inſtruits ſont en état de ſe former une idée juſte de la Divinité; & ſur cette unique preuve mon opinion vous paroît *ſouverainement abſurde.* Quoi! parce qu'un Docteur en Droit doit ſavoir les loix de ſon pays, eſt-il abſurde de ſuppoſer qu'un enfant qui ne ſait pas lire a pu les ignorer?

QUAND un auteur ne veut pas ſe répéter ſans ceſſe, & qu'il a une fois établi clairement ſon ſentiment ſur une matière, il n'eſt pas tenu de rapporter toujours les mêmes preuves en raiſonnant ſur le même ſentiment. Ses écrits s'expliquent alors les uns par les autres; & les derniers, quand il a de la méthode, ſuppoſent toujours les premiers. Voilà ce que j'ai toujours tâché de faire, & ce que j'ai fait, ſur-tout dans l'occaſion dont il s'agit.

VOUS ſuppoſez, ainſi que ceux qui traitent de ces matières, que l'homme apporte avec lui ſa raiſon toute formée, & qu'il ne s'agit que de la mettre en œuvre. Or, cela n'eſt pas vrai; car l'une des acquiſitions de l'homme, & même des plus lentes, eſt la raiſon. L'homme apprend à voir des yeux de l'eſprit, ainſi que des yeux du corps; mais le premier apprentiſſage eſt bien plus

long que l'autre, parce que les rapports des objets intellectuels ne ſe meſurant pas comme l'étendue, ne ſe trouvent que par eſtimation, & que nos premiers beſoins, nos beſoins phyſiques, ne nous rendent pas l'examen de ces mêmes objets ſi intéreſſant. Il faut apprendre à voir deux objets à la fois; il faut apprendre à le comparer entre eux; il faut apprendre à comparer les objets en grand nombre, à remonter par degrés aux cauſes, à les ſuivre dans leurs effets; il faut avoir combiné des infinités de rapports pour acquérir des idées de convenance, de proportion, d'harmonie & d'ordre. L'homme qui, privé du ſecours de ſes ſemblables & ſans ceſſe occupé de pourvoir à ſes beſoins, eſt réduit en toute choſe à la ſeule marche de ſes propres idées, fait un progrès bien lent de ce côté-là : il vieillit & meurt avant d'être ſorti de l'enfance de la raiſon. Pouvez-vous croire de bonne foi que d'un million d'hommes élevés de cette manière, il y en eût un ſeul qui vînt à penſer à Dieu?

L'ORDRE de l'Univers, tout admirable qu'il eſt, ne frappe pas également tous les yeux. Le peuple y fait peu d'attention, manquant des connoiſſances qui rendent cet ordre ſenſible, & n'ayant point appris à réfléchir ſur ce qu'il apperçoit. Ce n'eſt ni endurciſſement ni mauvaiſe volonté; c'eſt ignorance, engourdiſſement d'eſprit. La moindre méditation fatigue ces gens-là, comme le moindre travail des bras fatigue un homme de cabinet. Ils ont ouï parler des œuvres de Dieu & des merveilles de la nature. Ils répetent les mêmes mots ſans y joindre les mêmes idées, & ils ſont peu touchés de tout ce qui peut élever le ſage à ſon Créateur. Or, ſi parmi nous le peuple, à portée de tant d'inſtructions, eſt encore ſi ſtupide, que feront ces pauvres gens abandonnés à eux-mêmes dès leur enfance, & qui n'ont jamais rien appris d'autrui? Croyez-vous qu'un Caffre ou un Lapon philoſophe beaucoup ſur la marche du monde & ſur la génération des choſes? Encore les Lapons & les Caffres, vivant en corps de nations, ont-ils des multitudes d'idées acquiſes & communiquées, à l'aide deſquelles ils acquièrent quelques notions groſſières d'une Divinité : ils ont, en quelque façon, leur catéchiſme : mais l'homme ſauvage errant ſeul dans les bois, n'en a point du tout. Cet homme

n'exiſte pas, direz-vous; ſoit. Mais il peut exiſter par ſuppoſition. Il exiſte certainement des hommes qui n'ont jamais eu d'entretien philoſophique en leur vie, & dont tout le temps ſe conſume à chercher leur nourriture, la dévorer & dormir. Que ferons-nous de ces hommes-là, des Eskimaux, par exemple? En ferons-nous des théologiens?

MON ſentiment eſt donc que l'eſprit de l'homme, ſans progrès, ſans inſtruction, ſans culture, & tel qu'il ſort des mains de la nature, n'eſt pas en état de s'élever de lui-même aux ſublimes notions de la Divinité; mais que ces notions ſe préſentent à nous à meſure que notre eſprit ſe cultive; qu'aux yeux de tout homme qui a penſé, qui a réfléchi, Dieu ſe manifeſte dans ſes ouvrages; qu'il ſe révèle aux gens éclairés dans le ſpectacle de la nature; qu'il faut, quand on a les yeux ouverts, les fermer pour ne l'y pas voir; que tout philoſophe athée eſt un raiſonneur de mauvaiſe foi, ou que ſon orgueil aveugle; mais qu'auſſi tel homme ſtupide & groſſier, quoique ſimple & vrai, tel eſprit ſans erreur & ſans vice, peut, par une ignorance involontaire, ne pas remonter à l'Auteur de ſon être, & ne pas concevoir ce que c'eſt que Dieu, ſans que cette ignorance le rende puniſſable d'un défaut auquel ſon cœur n'a point conſenti. Celui-ci n'eſt pas éclairé, & l'autre refuſe de l'être : cela me paroît fort différent.

APPLIQUEZ à ce ſentiment votre paſſage de ſaint Paul, & vous verrez qu'au lieu de le combattre il le favoriſe; vous verrez que ce paſſage tombe uniquement ſur ces ſages prétendus à qui *ce qui peut être connu de Dieu, a été manifeſté*, à qui *la conſidération des choſes qui ont été faites dès la création du monde, a rendu viſible ce qui eſt inviſible en Dieu*, mais qui *ne l'ayant point glorifié, & ne lui ayant point rendu graces, ſe ſont perdus dans la vanité de leur raiſonnement*, & ainſi demeurés ſans excuſe, *en ſe diſant ſages, ſont devenus foux.* La raiſon ſur laquelle l'Apôtre reproche aux philoſophes de n'avoir pas glorifié le vrai Dieu, n'étant point applicable à ma ſuppoſition, forme une induction toute en ma faveur; elle confirme ce que j'ai dit moi-même, que tout *Philoſophe qui ne croit pas a tort, parce qu'il uſe mal de la raiſon*

qu'il a cultivée, & qu'il est en état d'entendre les vérités qu'il rejette; elle montre, enfin, par le passage même, que vous ne m'avez point entendu; & quand vous m'imputez d'avoir dit ce que je n'ai ni dit ni pensé, savoir que l'on ne croit en Dieu que sur l'autorité d'autrui, (42) vous avez tellement tort, qu'au contraire je n'ai fait que distinguer les cas où l'on peut connoître Dieu par soi-même, & les cas où l'on ne le peut que par le secours d'autrui.

Au reste, quand vous auriez raison dans cette critique; quand vous auriez solidement réfuté mon opinion, il ne s'ensuivroit pas de cela seul qu'elle fût souverainement absurde, comme il vous plaît de la qualifier : on peut se tromper sans tomber dans l'extravagance, & toute erreur n'est pas une absurdité. Mon respect pour vous me rendra moins prodigue d'épithètes, & ce ne sera pas ma faute si le lecteur trouve à les placer.

Toujours avec l'arrangement de censurer sans entendre, vous passez d'une imputation grave & fausse à une autre qui l'est encore plus, & après m'avoir injustement accusé de nier l'évidence de la Divinité, vous m'accusez plus injustement d'en avoir révoqué l'unité en doute. Vous faites plus; vous prenez la peine d'entrer là-dessus en discussion, contre votre ordinaire; & le seul endroit de votre Mandement où vous ayez raison, est celui où vous réfutez une extravagance que je n'ai pas dite.

Voici le passage que vous attaquez, ou plutôt votre passage où vous rapportez le mien; car il faut que lecteur me voie entre vos mains.

„ (43) Je sais, *fait-il dire au personnage supposé qui lui sert* „ *d'organe;* je sais que le monde est gouverné par une volonté „ puissante & sage; je le vois, ou plutôt je le sens & cela m'im-

(42) M. de Beaumont ne dit pas cela en propres termes : mais c'est le seul sens raisonnable qu'on puisse donner à son texte, appuyé du passage de Saint Paul; & je ne puis répondre qu'à ce que j'entends. (*Voyez son Mandement* in-4°. pag. 10.) & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. pag. 68.

(43) *Mandement* in-4°. pag. 10. & de la nouvelle Collection in-4°. Tome VII. pag. 69.

„ porte à ſavoir : mais ce même monde eſt-il éternel, ou créé ?
„ Y a-t-il un principe unique des choſes ? Y en a-t-il deux ou
„ pluſieurs, & quelle eſt leur nature ? Je n'en ſais rien, & que
„ m'importe ? . . . . . . (44) je renonce à des queſtions oiſeuſes qui
„ peuvent inquiéter mon amour-propre, mais qui ſont inutiles à
„ ma conduite & ſupérieures à ma raiſon. "

J'OBSERVE, en paſſant, que voici la ſeconde fois que vous qualifiez le Prêtre Savoyard de perſonnage chimérique ou ſuppoſé. Comment êtes-vous inſtruit de cela, je vous ſupplie ? J'ai affirmé ce que je ſavois ; vous niez ce que vous ne ſavez pas ; qui des deux eſt le téméraire ? On ſait, j'en conviens, qu'il y a peu de Prêtres qui croient en Dieu, mais encore n'eſt-il pas prouvé qu'il n'y en ait point du tout. Je reprends votre texte.

(45) *QUE veut donc dire cet auteur téméraire ? . . . . . . l'unité de Dieu lui paroît une queſtion oiſeuſe & ſupérieure à ſa raiſon, comme ſi la multiplicité des Dieux n'étoit pas la plus grande des abſurdités.* „ la pluralité des Dieux, *dit énergiquement Tertullien*, „ eſt une nullité de Dieu, " *admettre un Dieu, c'eſt admettre un Être ſuprême & indépendant, auquel tous les autres êtres ſoient ſubordonnés.* (46) *Il implique donc qu'il y ait pluſieurs Dieux.*

MAIS qui eſt-ce qui dit qu'il y a pluſieurs Dieux ? Ah, Monſeigneur ! vous voudriez-bien que j'euſſe dit de pareilles folies ; vous n'auriez sûrement pas pris la peine de faire un Mandement contre moi.

JE ne ſais ni pourquoi ni comment ce qui eſt eſt, & bien

(44) Ces points indiquent une lacune de deux lignes par leſquelles le paſſage eſt tempéré, & que M. de Beaumont n'a pas voulu tranſcrire.

(45) *Mandement* in-4° . p. 11.& de la nouvelle Collection in-4° . T. VII. page 41.

(46) Tertullien fait ici un ſophiſme très-familier aux Pères de l'Égliſe. Il définit le mot *Dieu* ſelon les Chrétiens, & puis il accuſe les Payens de contradiction, parce que, contre ſa définition, ils admettent pluſieurs Dieux. Ce n'étoit pas la peine de m'imputer une erreur que je n'ai pas commiſe, uniquement pour citer ſi hors de propos un ſophiſme de Tertullien.

d'autres qui ſe piquent de le dire ne le ſavent pas mieux que moi. Mais je vois qu'il n'y a qu'une première cauſe motrice, puiſque tout concourt ſenſiblement aux mêmes fins. Je reconnois donc une volonté unique & ſuprême qui dirige tout, & une puiſſance unique & ſuprême qui exécute tout. J'attribue cette puiſſance & cette volonté au même Etre, à cauſe de leur parfait accord, qui ſe conçoit mieux dans un que dans deux, & parce qu'il ne faut pas ſans raiſon multiplier les êtres : car le mal même que nous voyons n'eſt point un mal abſolu, &, loin de combattre directement le bien, il concourt avec lui à l'harmonie univerſelle.

Mais ce par quoi les choſes ſont, ſe diſtingue très-nettement ſous deux idées ; ſavoir la choſe qui fait, & la choſe qui eſt faite; même ces deux idées ne ſe réuniſſent pas dans le même être ſans quelque effort d'eſprit, & l'on ne conçoit guères une choſe qui agit, ſans en ſupporter une autre ſur laquelle elle agit. De plus, il eſt certain que nous avons l'idée de deux ſubſtances diſtinctes ; ſavoir, l'eſprit & la matière ; ce qui penſe, & ce qui eſt étendu ; & ces deux idées ſe conçoivent très-bien l'une ſans l'autre.

Il y a donc deux manières de concevoir l'origine des choſes, ſavoir ou dans deux cauſes diverſes, l'une vive & l'autre morte, l'une motrice & l'autre mue, l'une active & l'autre paſſive, l'une efficiente & l'autre inſtrumentale ; ou dans une cauſe unique qui tire d'elle ſeule tout ce qui eſt & tout ce qui ſe fait. Chacun de ces deux ſentimens, débattus par les méthaphyſiciens depuis tant de ſiècles, n'en eſt pas devenu plus croyable à la raiſon humaine : & ſi l'exiſtence éternelle & néceſſaire de la matière a pour nous ſes difficultés, ſa création n'en a pas de moindres, puiſque tant d'hommes & de philoſophes, qui dans tous les temps ont médité ſur ce ſujet, ont tous unanimement rejetté la poſſibilité de la création, excepté peut-être un très-petit nombre qui paroiſſent avoir ſincérement ſoumis leur raiſon à l'autorité ; ſincérité que les motifs de leur intérêt, de leur ſûreté, de leur repos rendent fort ſuſpecte, & dont il ſera toujours impoſſible de s'aſſurer tant que l'on riſquera quelque choſe à parler vrai.

SUPPOSÉ qu'il y ait un principe éternel & unique des choſes; ce principe étant ſimple dans ſon eſſence n'eſt pas composé de matière & d'eſprit, mais il eſt matière ou eſprit ſeulement. Sur les raiſons déduites par le Vicaire, il ne ſauroit concevoir que ce principe ſoit matière, & s'il eſt eſprit, il ne ſauroit concevoir que par lui la matière ait reçu l'être : car il faudroit pour cela concevoir la création; or, l'idée de création, l'idée ſous laquelle on conçoit que par un ſimple acte de volonté rien devient quelque choſe, eſt, de toutes les idées qui ne ſont pas clairement contradictoires, la moins compréhenſible à l'eſprit humain.

ARRÊTÉ des deux côtés par ces difficultés, le bon Prêtre demeure indécis, & ne ſe tourmente point d'un doute de pure ſpéculation, qui n'influe en aucune manière ſur ces devoirs en ce monde; car enfin que m'importe d'expliquer l'origine des êtres, pourvu que je ſache comment ils ſubſiſtent, quelle place j'y dois remplir, & en vertu de quoi cette obligation m'eſt impoſée ?

MAIS ſuppoſer deux principes (47) des choſes, ſuppoſition que pourtant le Vicaire ne fait point, ce n'eſt pas pour cela ſuppoſer deux Dieux; à moins que, comme les Manichéens, on ne ſuppoſe auſſi ces principes tous deux actifs; doctrine abſolument contraire à celle du Vicaire, qui, très - poſitivement, n'admet qu'une intelligence première, qu'un ſeul principe actif, & par conſéquent qu'un ſeul Dieu.

J'AVOUE bien que la création du monde étant clairement énoncée dans nos traductions de la Genèſe, la rejetter poſitivement feroit à cet égard rejetter l'autorité, ſinon des livres ſacrés, au moins des traductions qu'on nous en donne, & c'eſt auſſi ce qui tient le Vicaire dans un doute qu'il n'auroit peut-être pas ſans cette

(47) Celui qui ne connoît que deux ſubſtances, ne peut non plus imaginer que deux principes; & le terme, *ou plusieurs*, ajouté dans l'endroit cité, n'eſt-là qu'une eſpèce d'explétif, ſervant tout au plus à faire entendre que le nombre de ces principes n'importe pas plus à connoître que leur nature.

cette autorité : car d'ailleurs la co-exiſtence des deux principes (48) ſemble expliquer mieux la conſtitution de l'univers & lever des difficultés qu'on a peine à réſoudre ſans elle, comme entr'autres celle de l'origine du mal. De plus, il faudroit entendre parfaitement l'Hébreu, & même avoir été contemporain de Moïſe, pour ſavoir certainement quel ſens il a donné au mot qu'on nous rend par le mot *créa.* Ce terme eſt trop philoſophique pour avoir eu dans ſon origine l'acception connue & populaire que nous lui donnons maintenant ſur la foi de nos Docteurs. Cette acception a pu changer & tromper même les Septante, déja imbus des queſtions de la philoſophie grecque; rien n'eſt moins rare que des mots dont le ſens change par trait de temps, & qui font attribuer aux anciens auteurs qui s'en ſont ſervis des idées qu'ils n'ont pas eues. Il eſt très-douteux que le mot grec ait eu le ſens qu'il nous plaît de lui donner, & il eſt très-certain que le mot latin n'a point eu ce même ſens, puiſque Lucrece, qui nie formellement la poſſibilité de toute création, ne laiſſe pas d'employer ſouvent le même terme pour exprimer la formation de l'univers & de ſes parties. Enfin, M. de Beauſobre a prouvé (49) que la notion de la création ne ſe trouve point dans l'ancienne théologie judaïque, & vous êtes trop inſtruit, Monſeigneur, pour ignorer que beaucoup d'hommes, pleins de reſpect pour nos livres ſacrés, n'ont cependant point reconnu, dans le récit de Moïſe, l'abſolue création de l'univers. Ainſi le Vicaire, à qui le deſpotiſme des théologiens n'en impoſe pas, peut très-bien, ſans en être moins orthodoxe, douter s'il y a deux principes éternels des choſes, ou s'il n'y en a

(48) Il eſt bon de remarquer que cette queſtion de l'éternité de la matière, qui effarouche ſi fort nos théologiens, effarouchoit aſſez peu les Pères de l'Égliſe, moins éloignés des ſentimens de Platon. Sans parler de Juſtin Martyr, d'Origène, & d'autres, Clément Alexandrin prend ſi bien l'affirmative dans ſes Hypotipoſes, que Photius veut à cauſe de cela que ce Livre ait été falſifié. Mais le même ſentiment reparoît encore dans les Stromates, où Clément rapporte celui d'Héraclite ſans l'improuver. Ce Père, livre V, tâche, à la vérité, d'établir un ſeul principe, mais c'eſt parce qu'il refuſe ce nom à la matière, même en admettant ſon éternité.

(49) Hiſt. du Manichéiſme, T. II.

qu'un. C'eſt un débat purement grammatical ou philoſophique, où la révélation n'entre pour rien.

QUOI qu'il en ſoit, ce n'eſt pas de cela qu'il s'agit entre nous, & ſans ſoutenir les ſentimens du Vicaire, je n'ai rien à faire ici qu'à montrer vos torts.

OR, vous avez tort d'avancer que l'unité de Dieu me paroît une queſtion oiſeuſe & ſupérieure à la raiſon, puiſque dans l'écrit que vous cenſurez, cette unité eſt établie & ſoutenue par le raiſonnement; & vous avez tort de vous étayer d'un paſſage de Tertullien, pour conclure contre moi qu'il implique qu'il y ait pluſieurs Dieux : car ſans avoir beſoin de Tertullien, je conclus auſſi de mon côté qu'il implique qu'il y ait pluſieurs Dieux.

VOUS avez tort de me qualifier pour cela d'auteur téméraire, puiſqu'où il n'y a point d'aſſertion, il n'y a point de témérité. On ne peut concevoir qu'un auteur ſoit un téméraire, uniquement pour être moins hardi que vous.

ENFIN, vous avez tort de croire avoir bien juſtifié les dogmes particuliers qui donnent à Dieu les paſſions humaines, & qui, loin d'éclaircir les notions du grand Être, les embrouillent & les aviliſſent, en m'accuſant fauſſement d'embrouiller & d'avilir moi-même ces notions, d'attaquer directement l'eſſence divine, que je n'ai point attaquée, & de révoquer en doute ſon unité, que je n'ai point révoquée en doute. Si je l'avois fait, que s'enſuivroit-il? Récriminer n'eſt pas ſe juſtifier; mais celui qui, pour toute défenſe, ne fait que récriminer à faux, a bien l'air d'être ſeul coupable.

LA contradiction que vous me reprochez dans le même lieu, eſt tout auſſi bien fondée que la précédente accuſation. *Il ne ſait*, dites-vous, *quelle eſt la nature de Dieu, & bientôt après il reconnoît que cet Être ſuprême eſt doué d'intelligence, de puiſſance, de volonté & de bonté; n'eſt-ce donc pas là avoir une idée de la nature divine ?*

VOICI, Monſeigneur, là-deſſus ce que j'ai à vous dire.

„ DIEU eſt intelligent ; mais comment l'eſt-il ? L'homme eſt
„ intelligent, quand il raiſonne, & la ſuprême intelligence n'a pas
„ beſoin de raiſonner ; il n'y a pour elle ni prémiſſe, ni conſé-
„ quence ; il n'y a pas même de propoſition ; elle eſt purement
„ intuitive, elle voit également tout ce qui eſt & tout ce qui peut
„ être ; toutes les vérités ne ſont pour elle qu'une ſeule idée,
„ comme tous les lieux un ſeul point, & tous les temps un ſeul
„ moment. La puiſſance humaine agit par des moyens, la puiſ-
„ ſance divine agit par elle-même : Dieu peut parce qu'il veut,
„ ſa volonté fait ſon pouvoir. Dieu eſt bon, rien n'eſt plus ma-
„ nifeſte ; mais la bonté dans l'homme eſt l'amour de ſes sembla-
„ bles, & la bonté de Dieu eſt l'amour de l'ordre ; car c'eſt par
„ l'ordre qu'il maintient ce qui exiſte, & lie chaque partie avec
„ le tout. Dieu eſt juſte, j'en ſuis convaincu ; c'eſt une ſuite de
„ ſa bonté ; l'injuſtice des hommes eſt leur œuvre & non pas la
„ ſienne : le déſordre moral qui dépoſe contre la Providence aux
„ yeux des philoſophes, ne fait que la démontrer aux miens.
„ Mais la juſtice de l'homme eſt de rendre à chacun ce qui lui
„ appartient, & la juſtice de Dieu de demander compte à cha-
„ cun de ce qu'il lui a donné.

„ QUE ſi je viens à découvrir ſucceſſivement ces attributs, dont
„ je n'ai nulle idée abſolue, c'eſt par des conſéquences forcées,
„ c'eſt par le bon uſage de ma raiſon ; mais je les affirme ſans
„ les comprendre, & dans le fond, c'eſt n'affirmer rien. J'ai beau
„ me dire, Dieu eſt ainſi ; je le ſens, je me le prouve : je n'en
„ conçois pas mieux comment Dieu peut être ainſi.

„ ENFIN, plus je m'efforce de contempler ſon eſſence infinie,
„ moins je la conçois ; mais elle eſt, cela me ſuffit ; moins je la
„ conçois, plus je l'adore. Je m'humilie & lui dis : Être des êtres,
„ je ſuis parce que tu es ; c'eſt m'élever à ma ſource que de te
„ méditer ſans ceſſe. Le plus digne uſage de ma raiſon eſt de
„ m'anéantir devant toi : c'eſt mon raviſſement d'eſprit, c'eſt le
„ charme de ma foibleſſe de me ſentir accablé de ta grandeur. "

VOILA ma réponſe, & je la crois peremptoire. Faut-il vous

dire à présent où je l'ai prise ? Je l'ai tirée mot à mot de l'endroit même que vous accusez de contradiction. Vous en usez comme tous mes adversaires, qui, pour me réfuter, ne font qu'écrire les objections que je me suis faites, & supprimer mes solutions. La réponse est déja toute prête; c'est l'ouvrage qu'ils ont réfuté.

Nous avançons, Monseigneur, vers les discussions les plus importantes.

Après avoir attaqué mon systême & mon livre, vous attaquez aussi ma religion; & parce que le Vicaire catholique fait des objections contre son Église, vous cherchez à me faire passer pour ennemi de la mienne; comme si proposer des difficultés sur un sentiment, c'étoit y renoncer; comme si toute connoissance humaine n'avoit pas les siennes; comme si la géométrie elle-même n'en avoit pas, ou que les géomètres se fissent une loi de les taire pour ne pas nuire à la certitude de leur art.

La réponse que j'ai d'avance à vous faire, est de vous déclarer, avec ma franchise ordinaire, mes sentimens en matière de religion, tels que je les ai professés dans tous mes écrits, & tels qu'ils ont toujours été dans ma bouche & dans mon cœur. Je vous dirai de plus, pourquoi j'ai publié la profession de foi du Vicaire, & pourquoi, malgré tant de clameurs, je la tiendrai toujours pour l'écrit le meilleur & le plus utile dans le siècle où je l'ai publiée. Les bûchers ni les décrets ne me feront point changer de langage; les théologiens, en m'ordonnant d'être humble, ne me feront point être faux, & les philosophes, en me taxant d'hypocrisie, ne me feront point professer l'incrédulité. Je dirai ma religion, parce que j'en ai une, & je la dirai hautement, parce que j'ai le courage de la dire, & qu'il seroit à desirer pour le bien des hommes que ce fût celle du genre humain.

Monseigneur, je suis chrétien, & sincérement chrétien, selon la doctrine de l'Évangile. Je suis chrétien, non comme un disciple des Prêtres, mais comme un disciple de Jesus-Christ. Mon maître a peu subtilisé sur le dogme, & beaucoup insisté sur les devoirs, il prescrivoit moins d'articles de foi que de bonnes œu-

vres; il n'ordonnoit de croire que ce qui étoit néceſſaire pour être bon; quand il réſumoit la loi & les Prophètes, c'étoit bien plus dans des actes de vertu que dans des formules de croyance, (50) & il m'a dit par lui-même & par ſes Apôtres que celui qui aime ſon frère a accompli la loi. (51)

MOI, de mon côté, très-convaincu des vérités eſſentielles au Chriſtianiſme, leſquelles ſervent de fondement à toute bonne morale, cherchant au ſurplus à nourrir mon cœur de l'eſprit de l'Évangile, ſans tourmenter ma raiſon de ce qui m'y paroît obſcur, enfin perſuadé que quiconque aime Dieu par-deſſus toute choſe & ſon prochain comme ſoi-même, eſt un vrai Chrétien, je m'efforce de l'être, laiſſant à part toutes ces ſubtilités de doctrine, tous ces importans galimathias dont les Phariſiens embrouillent nos devoirs & offuſquent notre foi; & mettant avec ſaint Paul la foi même au-deſſous de la charité. [52]

HEUREUX d'être né dans la religion la plus raiſonnable & la plus ſainte qui ſoit ſur la terre, je reſte inviolablement attaché au culte de mes pères : comme eux je prends l'Écriture & la raiſon pour les uniques règles de ma croyance; comme eux je récuſe l'autorité des hommes, & n'entends me ſoumettre à leurs formules qu'autant que j'en apperçois la vérité; comme eux je me réunis de cœur avec les vrais ſerviteurs de Jeſus-Chriſt, & les vrais adorateurs de Dieu, pour lui offrir dans la communion des fidèles, les hommages de ſon Égliſe. Il m'eſt conſolant & doux d'être compté parmi ſes membres, de participer au culte public qu'ils rendent à la Divinité, & de me dire au milieu d'eux : je ſuis avec mes frères.

PÉNÉTRÉ de reconnoiſſance pour le digne Paſteur qui, réſiſtant au torrent de l'exemple, & jugeant dans la vérité, n'a point exclu de l'Égliſe un défenſeur de la cauſe de Dieu, je conſerverai toute ma vie un tendre ſouvenir de ſa charité vraiment chrétienne. Je me ferai toujours une gloire d'être compté dans ſon troupeau, & j'eſpère n'en point ſcandaliſer les membres, ni par mes ſenti-

(50) Matth. VII. 12. (51) Galat. V. 14. (52) I. Cor. XIII. 2. 13.

mens ni par ma conduite ; mais lorſque d'injuſtes Prêtres, s'arrogeant des droits qu'ils n'ont pas, voudront ſe faire les arbitres de ma croyance, & viendront me dire arrogamment : rétractez-vous, déguiſez-vous, expliquez ceci, déſavouez cela ; leurs hauteurs ne m'en imposeront point, ils ne me feront point mentir pour être orthodoxe, ni dire pour leur plaire ce que je ne penſe pas. Que ſi ma vivacité les offenſe, & qu'ils veuillent me retrancher de l'Égliſe, je craindrai peu cette menace dont l'exécution n'eſt pas en leur pouvoir. Ils ne m'empêcheront pas d'être uni de cœur avec les fidèles : ils ne m'ôteront pas du rang des élus ſi j'y ſuis inſcrit. Ils peuvent m'en ôter les conſolations dans cette vie, mais non l'eſpoir dans celle qui doit la ſuivre, & c'eſt-là que mon vœu le plus ardent & le plus ſincère eſt d'avoir Jeſus-Chriſt même pour arbitre & pour juge entre eux & moi.

TELS ſont, Monſeigneur, mes vrais ſentimens, que je ne donne pour règle à perſonne, mais que je déclare être les miens, & qui reſteront tels tant qu'il plaira, non aux hommes, mais à Dieu, ſeul maître de changer mon cœur & ma raiſon : car auſſi longtemps que je ſerai ce que je ſuis, & que je penſerai comme je penſe, je parlerai comme je parle. Bien différent, je l'avoue, de vos chrétiens en effigie, toujours prêts à croire ce qu'il faut croire ou à dire ce qu'il faut dire pour leur intérêt ou pour leur repos, & toujours sûrs d'être aſſez bon chrétiens pourvu qu'on ne brûle pas leurs livres & qu'ils ne ſoient pas décrétés. Ils vivent en gens perſuadés que non-ſeulement il faut confeſſer tel & tel article, mais que cela ſuffit pour aller en paradis, & moi je penſe, au contraire, que l'eſſentiel de la religion conſiſte en pratique ; que non-ſeulement il faut être homme de bien, miſéricordieux, humain, charitable, mais que quiconque eſt vraiment tel en croit aſſez pour être ſauvé. J'avoue, au reſte, que leur doctrine eſt plus commode que la mienne, & qu'il en coûte bien moins de ſe mettre au nombre des fidèles par des opinions que par des vertus.

QUE ſi j'ai dû garder ces ſentimens pour moi ſeul, comme ils ne ceſſent de le dire ; ſi lorſque j'ai eu le courage de les pu-

blier & de me nommer, j'ai attaqué les loix & troublé l'ordre public, c'eſt ce que j'examinerai tout à l'heure. Mais qu'il me ſoit permis auparavant de vous ſupplier, Monſeigneur, vous & tous ceux qui liront cet écrit, d'ajouter quelque foi aux déclarations d'un ami de la vérité, & de ne pas imiter ceux qui, ſans preuve, ſans vraiſemblance, & ſur le ſeul témoignage de leur propre cœur, m'accuſent d'athéiſme & d'irréligion, contre des proteſtations ſi poſitives & que rien de ma part n'a jamais démenties. Je n'ai pas trop, ce me ſemble, l'air d'un homme qui ſe déguiſe, & il n'eſt pas aiſé de voir quel intérêt j'aurois à me déguiſer ainſi. L'on doit préſumer que celui qui s'exprime ſi librement ſur ce qu'il ne croit pas, eſt ſincère en ce qu'il dit croire; & quand ſes diſcours, ſa conduite & ſes écrits ſont toujours d'accord ſur ce point, quiconque oſe affirmer qu'il ment, & n'eſt pas un Dieu, ment infailliblement lui-même.

Je n'ai pas toujours eu le bonheur de vivre ſeul. J'ai fréquenté des hommes de toute eſpèce. J'ai vu des gens de tous les partis, des croyans de toutes les ſectes, des eſprits forts de tous les ſyſtêmes; j'ai vu des grands, des petits, des libertins, des philoſophes. J'ai eu des amis ſûrs & d'autres qui l'étoient moins : j'ai été environné d'eſpions, de malveillans, & le monde eſt plein de gens qui me haïſſent à cauſe du mal qu'ils m'ont fait. Je les adjure tous, quels qu'ils puiſſent être, de déclarer au public ce qu'ils ſavent de ma croyance en matière de religion; ſi dans le commerce le plus ſuivi, ſi dans la plus étroite familiarité, ſi dans la gaieté des repas, ſi dans les confidences du tête-à-tête ils m'ont jamais trouvé différent de moi-même; ſi, lorſqu'ils ont voulu diſputer ou plaiſanter, leurs argumens ou leurs railleries m'ont un moment ébranlé, s'ils m'ont ſurpris à varier dans mes ſentimens, ſi dans le ſecret de mon cœur ils en ont pénétré que je cachois au public; ſi dans quelque temps que ce ſoit ils ont trouvé en moi une ombre de fauſſeté ou d'hypocriſie : qu'ils le diſent, qu'ils révèlent tout, qu'ils me dévoilent; j'y conſens, je les en prie, je les diſpenſe du ſecret de l'amitié; qu'ils diſent hautement, non ce qu'ils voudroient que je fuſſe, mais ce qu'ils ſavent que je ſuis :

qu'ils me jugent ſelon leur conſcience; je leur confie mon honneur ſans crainte, & je promets de ne les point récuſer.

QUE ceux qui m'accuſent d'être ſans religion parce qu'ils ne conçoivent pas qu'on en puiſſe avoir une, s'accordent au moins s'ils peuvent entr'eux. Les uns ne trouvent dans mes livres qu'un ſyſtême d'athéiſme, les autres diſent que je rends gloire à Dieu dans mes livres ſans y croire au fond de mon cœur. Ils taxent mes écrits d'impiété & mes ſentimens d'hypocriſie. Mais ſi je prêche en public l'athéiſme, je ne ſuis donc pas un hypocrite, & ſi j'affecte une foi que je n'ai point, je n'enſeigne donc pas l'impiété. En entaſſant des imputations contradictoires, la calomnie ſe découvre elle-même; mais la malignité eſt aveugle, & la paſſion ne raiſonne pas.

JE n'ai pas, il eſt vrai, cette foi dont j'entends ſe vanter tant de gens d'une probité ſi médiocre, cette foi robuſte qui ne doute jamais de rien, qui croit ſans façon tout ce qu'on lui préſente à croire, & qui met à part ou diſſimule les objections qu'elle ne ſait pas réſoudre. Je n'ai pas le bonheur de voir dans la révélation l'évidence qu'ils y trouvent, & ſi je me détermine pour elle, c'eſt parce que mon cœur m'y porte, qu'elle n'a rien que de conſolant pour moi, & qu'à la rejetter les difficultés ne ſont pas moindres; mais ce n'eſt pas parce que je la vois démontrée, car très-sûrement elle ne l'eſt pas à mes yeux. Je ne ſuis pas même aſſez inſtruit à beaucoup près, pour qu'une démonſtration, qui demande un ſi profond ſavoir, ſoit jamais à ma portée. N'eſt-il pas plaiſant que moi qui propoſe ouvertement mes objections & mes doutes, je ſois l'hypocrite, & que tous ces gens ſi décidés, qui diſent ſans ceſſe croire fermement ceci & cela, que ces gens ſi sûrs de tout, ſans avoir pourtant de meilleures preuves que les miennes, que ces gens enfin, dont la plupart ne ſont guères plus ſavans que moi, & qui, ſans lever mes difficultés, me reprochent de les avoir propoſées, ſoient les gens de bonne foi?

POURQUOI ſerois-je un hypocrite, & que gagnerois-je à l'être? J'ai attaqué tous les intérêts particuliers, j'ai ſuſcité contre moi tous

tous les partis, je n'ai ſoutenu que la cauſe de Dieu & de l'humanité, & qui eſt-ce qui s'en ſoucie? Ce que j'en ai dit n'a pas même fait la moindre ſenſation, & pas une ame ne m'en a ſu gré. Si je me fuſſe ouvertement déclaré pour l'athéiſme, les dévots ne m'auroient pas fait pis, & d'autres ennemis non moins dangereux ne me porteroient point leurs coups en ſecret. Si je me fuſſe ouvertement déclaré pour l'athéiſme, les uns m'euſſent attaqués avec plus de réſerve en me voyant défendu par les autres, & diſpoſé moi-même à la vengeance : mais un homme qui craint Dieu n'eſt guères à craindre, ſon parti n'eſt pas redoutable, il eſt ſeul ou à-peu-près, & l'on eſt sûr de pouvoir lui faire beaucoup de mal avant qu'il ſonge à le rendre. Si je me fuſſe ouvertement déclaré pour l'athéiſme, en me ſéparant ainſi de l'Égliſe, j'aurois ôté tout d'un coup à ſes Miniſtres le moyen de me harceler ſans ceſſe, & de me faire endurer toutes leurs petites tyrannies; je n'aurois point eſſuyé tant d'ineptes cenſures, & au lieu de me blâmer ſi aigrement d'avoir écrit, il eût fallu me réfuter, ce qui n'eſt pas tout-à-fait ſi facile. Enfin, ſi je me fuſſe ouvertement déclaré pour l'athéiſme, on eût d'abord un peu clabaudé; mais on m'eût bientôt laiſſé en paix comme tous les autres; le peuple du Seigneur n'eût point pris inſpection ſur moi, chacun n'eût point cru me faire grace en ne me traitant pas en excommunié, & j'euſſe été quitte à quitte avec tout le monde : les Saints en Iſraël ne m'auroient point écrit des lettres anonymes, & leur charité ne ſe fût point exhalée en dévotes injures; elles n'euſſent point pris la peine de m'aſſurer humblement que j'étois un ſcélérat, un monſtre exécrable, & que le monde eût été trop heureux ſi quelque bonne ame eût pris le ſoin de m'étouffer au berceau; d'honnêtes gens, de leur côté, me regardant alors comme un réprouvé, ne ſe tourmenteroient & ne me tourmenteroient point pour me ramener dans la bonne voie; ils ne me tirailleroient pas à droite & à gauche, ils ne m'étoufferoient pas ſous le poids de leurs ſermons, ils ne me forceroient pas de bénir leur zèle en maudiſſant leur importunité, & de ſentir avec reconnoiſſance qu'ils ſont appellés à me faire périr d'ennui.

Monseigneur, ſi je ſuis un hypocrite, je ſuis un fou; puiſque, pour ce que je demande aux hommes, c'eſt une grande folie de ſe mettre en frais de fauſſeté; ſi je ſuis un hypocrite, je ſuis un ſot; car il faut l'être beaucoup pour ne pas voir que le chemin que j'ai pris ne mène qu'à des malheurs dans cette vie, & que, quand j'y pourrois trouver quelque avantage, je n'en puis profiter ſans me démentir. Il eſt vrai que j'y ſuis à temps encore; je n'ai qu'à vouloir un moment tromper les hommes, & je mets à mes pieds tous mes ennemis. Je n'ai point encore atteint la vieilleſſe; je puis avoir long-temps à ſouffrir; je puis voir changer derechef le public ſur mon compte: mais ſi jamais j'arrive aux honneurs & à la fortune, par quelque route que j'y parvienne, alors je ſerai un hypocrite; cela eſt sûr.

La gloire de l'ami de la vérité n'eſt point attachée à telle opinion plutôt qu'à telle autre; quoi qu'il diſe, pourvu qu'il le penſe, il tend à ſon but. Celui qui n'a d'autre intérêt que d'être vrai, n'eſt point tenté de mentir, & il n'y a nul homme ſenſé qui ne préfere le moyen le plus ſimple, quand il eſt auſſi le plus sûr. Mes ennemis auront beau faire avec leurs injures; ils ne m'ôteront point l'honneur d'être un homme véridique en toute choſe, d'être le ſeul auteur de mon ſiècle & de beaucoup d'autres qui ait écrit de bonne foi, & qui n'ait dit que ce qu'il a cru: ils pourront un moment ſouiller ma réputation à force de rumeurs & de calomnies; mais elle en triomphera tôt ou tard; car tandis qu'ils varieront dans leurs imputations ridicules, je reſterai toujours le même; & ſans autre art que ma franchiſe, j'ai de quoi les déſoler toujours.

Mais cette franchiſe eſt déplacée avec le public! Mais toute vérité n'eſt pas bonne à dire! Mais, bien que tous les gens ſenſés penſent comme vous, il n'eſt pas bon que le vulgaire penſe ainſi! Voilà ce qu'on me crie de toutes parts; voilà, peut-être, ce que vous me diriez vous-même, ſi nous étions tête-à-tête dans votre cabinet. Tels ſont les hommes. Ils changent de langage comme d'habit; ils ne diſent la vérité qu'en robe de chambre; en habit de parade, ils ne ſavent plus que mentir, & non-ſeule-

ment ils ſont trompeurs & fourbes à la face du genre humain, mais ils n'ont pas honte de punir, contre leur conſcience, quiconque oſe n'être pas fourbe & trompeur public comme eux. Mais ce principe eſt-il bien vrai que toute vérité n'eſt pas bonne à dire ? Quand il le ſeroit, s'enſuivroit-il que nulle erreur ne fût bonne à détruire ? & toutes les folies des hommes ſont-elles ſi ſaintes qu'il n'y en ait aucune qu'on ne doive reſpecter ? Voilà ce qu'il conviendroit d'examiner avant de me donner pour loi une maxime ſuſpecte & vague, qui, fût-elle vraie en elle-même, peut pécher par ſon application.

J'AI grande envie, Monſeigneur, de prendre ici ma méthode ordinaire, & de donner l'hiſtoire de mes idées pour toute réponſe à mes accuſateurs. Je crois ne pouvoir mieux juſtifier tout ce que j'ai oſé dire, qu'en diſant encore tout ce que j'ai penſé.

SI-TÔT que je fus en état d'obſerver les hommes, je les regardois faire, & je les écoutois parler : puis, voyant que leurs actions ne reſſembloient point à leurs diſcours, je cherchai la raiſon de cette diſſemblance, & je trouvai qu'être & paroître étant pour eux deux choſes auſſi différentes qu'agir & parler, cette deuxième différence étoit la cauſe de l'autre, & avoit elle-même une cauſe qui me reſtoit à chercher.

JE la trouvai dans notre ordre ſocial, qui, de tout point contraire à la nature que rien ne détruit, la tyranniſe ſans ceſſe, & lui fait ſans ceſſe réclamer ſes droits. Je ſuivis cette contradiction dans ſes conſéquences, & je vis qu'elle expliquoit ſeule tous les vices des hommes & tous les maux de la ſociété. D'où je conclus qu'il n'étoit pas néceſſaire de ſuppoſer l'homme méchant par ſa nature, lorſqu'on pouvoit marquer l'origine & le progrès de ſa méchanceté. Ces réflexions me conduiſirent à de nouvelles recherches ſur l'eſprit humain conſidéré dans l'état civil, & je trouvai qu'alors le développement des lumières & des vices ſe faiſoit toujours en même raiſon, non dans les individus, mais dans les peuples ; diſtinction que j'ai toujours ſoigneuſement faite, & qu'aucun de ceux qui m'ont attaqué n'a jamais pu concevoir.

J'AI cherché la vérité dans les livres; je n'y ai trouvé que le menſonge & l'erreur. J'ai conſulté les auteurs; je n'ai trouvé que des charlatans qui ſe font un jeu de tromper les hommes, ſans autre loi que leur intérêt, ſans autre Dieu que leur réputation; prompts à décrier les chefs qui ne les traitent pas à leur gré, plus prompts à louer l'iniquité qui les paie. En écoutant les gens à qui l'on permet de parler en public, j'ai compris qu'ils n'oſent ou ne veulent dire que ce qui convient à ceux qui commandent, & que, payés par le fort pour prêcher le foible, ils ne ſavent parler au dernier que de ſes devoirs, & à l'autre que de ſes droits. Toute l'inſtruction publique tendra toujours au menſonge, tant que ceux qui la dirigent trouveront leur intérêt à mentir, & c'eſt pour eux ſeulement que la vérité n'eſt pas bonne à dire. Pourquoi ſerois-je le complice de ces gens-là?

IL y a des préjugés qu'il faut reſpecter! Cela peut être; mais c'eſt quand d'ailleurs tout eſt dans l'ordre, & qu'on ne peut ôter ces préjugés ſans ôter auſſi ce qui les rachette; on laiſſe alors le mal pour l'amour du bien. Mais lorſque tel eſt l'état des choſes que plus rien ne ſauroit changer qu'en mieux, les préjugés ſont-ils ſi reſpectables qu'il faille leur ſacrifier la raiſon, la vertu, la juſtice, & tout le bien que la vérité pourroit faire aux hommes? Pour moi, j'ai promis de la dire en toute choſe utile, autant qu'il ſeroit en moi; c'eſt un engagement que j'ai dû remplir ſelon mon talent, & que ſûrement un autre ne remplira pas à ma place, puiſque chacun ſe devant à tous, nul ne peut payer pour autrui. *La divine vérité*, dit Auguſtin, *n'eſt ni à moi, ni à vous, ni à lui, mais à nous tous qu'elle appelle avec force à la publier de concert, ſous peine d'être inutile à nous-mêmes ſi nous ne la communiquons aux autres : car quiconque s'approprie à lui ſeul un bien dont Dieu veut que tous jouiſſent, perd par cette uſurpation ce qu'il dérobe au public, & ne trouve qu'erreur en lui-même, pour avoir trahi la vérité.* (53)

LES hommes ne doivent point être inſtruits à demi. S'ils doi-

[53] Aug. Confeſ. L. XII. c. 25.

vent reſter dans l'erreur, que ne les laiſſez-vous dans l'ignorance? A quoi bon tant d'écoles & d'Univerſités pour ne leur apprendre rien de ce qui leur importe à ſavoir ? Quel eſt donc l'objet de vos Collèges, de vos Académies, de tant de fondations ſavantes ? Eſt-ce de donner le change au peuple, d'altérer ſa raiſon d'avance, & de l'empêcher d'aller au vrai ? Profeſſeurs de menſonge, c'eſt pour l'abuſer que vous feignez de l'inſtruire, & comme ces brigands qui mettent des fanaux ſur les écueils, vous l'éclairez pour le perdre.

VOILA ce que je penſois en prenant la plume, & en la quittant je n'ai pas lieu de changer de ſentiment. J'ai toujours vu que l'inſtruction publique avoit deux défauts eſſentiels, qu'il étoit impoſſible d'en ôter. L'un eſt la mauvaiſe foi de ceux qui la donnent, & l'autre l'aveuglement de ceux qui la reçoivent. Si des hommes ſans paſſions inſtruiſoient des hommes ſans préjugés, nos connoiſſances reſteroient plus bornées, mais plus ſûres, & la raiſon régneroit toujours. Or, quoi qu'on faſſe, l'intérêt des hommes publics ſera toujours le même, mais les préjugés du peuple, n'ayant aucune baſe fixe, ſont plus variables ; ils peuvent être altérés, changés, augmentés ou diminués. C'eſt donc de ce côté ſeul que l'inſtruction peut avoir quelque priſe, & c'eſt-là que doit tendre l'ami de la vérité. Il peut eſpérer de rendre le peuple plus raiſonnable, mais non ceux qui le mènent plus honnêtes gens.

J'AI vu dans la religion la même fauſſeté que dans la politique, & j'en ai été beaucoup plus indigné; car le vice du gouvernement ne peut rendre les ſujets malheureux que ſur la terre ; mais qui ſait juſqu'où les erreurs de la conſcience peuvent nuire aux infortunés mortels ? J'ai vu qu'on avoit des profeſſions de foi, des doctrines, des cultes qu'on ſuivoit ſans y croire, & que rien de tout cela ne pénétrant ni le cœur ni la raiſon, n'influoit que très-peu ſur la conduite. Monſeigneur, il faut vous parler ſans détour. Le vrai croyant ne peut s'accommoder de toutes ces ſimagrées : il ſent que l'homme eſt un être intelligent auquel il faut un culte raiſonnable, & un être ſociable auquel il faut une morale faite pour l'humanité. Trouvons premiérement ce culte & cette mo-

rale ; cela ſera de tous les hommes : & puis quand il faudra des formules nationales, nous en examinerons les fondemens, les rapports, les convenances, & après avoir dit ce qui eſt de l'homme, nous dirons enſuite ce qui eſt du citoyen. Ne faiſons pas, ſurtout, comme votre Monſieur Joli de Fleuri, qui, pour établir ſon Janſéniſme, veut déraciner toute loi naturelle & toute obligation qui lie entr'eux les humains; de ſorte que, ſelon lui, le Chrétien & l'Infidèle qui contractent entr'eux, ne ſont tenus à rien du tout l'un envers l'autre, puiſqu'il n'y a point de loi commune à tous les deux.

Je vois donc deux manières d'examiner & comparer les religions diverſes, l'une ſelon le vrai & le faux qui s'y trouvent, ſoit quant aux faits naturels ou ſurnaturels ſur leſquels elles ſont établies, ſoit quant aux notions que la raiſon nous donne de l'Être ſuprême & du culte qu'il veut de nous; l'autre ſelon leurs effets temporels & moraux ſur la terre, ſelon le bien ou le mal qu'elles peuvent faire à la ſociété & au genre humain. Il ne faut pas, pour empêcher ce double examen, commencer par décider que ces deux choſes vont toujours enſemble, & que la religion la plus vraie eſt auſſi la plus ſociale; c'eſt préciſément ce qui eſt en queſtion, & il ne faut pas d'abord crier que celui qui traite cette queſtion eſt un impie, un athée; puiſque autre choſe eſt de croire, & autre choſe d'examiner l'effet de ce que l'on croit.

Il paroît pourtant certain, je l'avoue, que ſi l'homme eſt fait pour la ſociété, la religion la plus vraie eſt auſſi la plus ſociale & la plus humaine; car Dieu veut que nous ſoyons tels qu'il nous a faits; & s'il étoit vrai qu'il nous eût fait méchans, ce ſeroit lui déſobéir que de vouloir ceſſer de l'être. De plus, la religion conſidérée comme une relation entre Dieu & l'homme, ne peut aller à la gloire de Dieu que par le bien-être de l'homme, puiſque l'autre terme de la relation, qui eſt Dieu, eſt par ſa nature au-deſſus de tout ce que peut l'homme pour ou contre lui.

Mais ce ſentiment, tout probable qu'il eſt, eſt ſujet à de grandes difficultés, par l'hiſtorique & les faits qui le contrarient.

Les Juifs étoient les ennemis nés de tous les autres peuples, & ils commencerent leur établissement par détruire sept nations, selon l'ordre exprès qu'ils en avoient reçu. Tous les Chrétiens ont eu des guerres de religion, & la guerre est nuisible aux hommes, tous les partis ont été persécuteurs & persécutés, & la persécution est nuisible aux hommes; plusieurs sectes vantent le célibat, & le célibat est si nuisible (54) à l'espèce humaine, que, s'il étoit suivi par-tout, elle périroit. Si cela ne fait pas preuve pour décider, cela fait raison pour examiner, & je ne demandois autre chose, sinon qu'on permît cet examen.

Je ne dis ni ne pense qu'il n'y ait aucune bonne religion sur la terre; mais je dis, & il est trop vrai, qu'il n'y en a aucune parmi celles qui sont ou qui ont été dominantes, qui n'ait fait à l'humanité des plaies cruelles. Tous les partis ont tourmenté leurs frères, tous ont offert à Dieu des sacrifices de sang humain. Quelle que soit la source de ces contradictions, elles existent; est-ce un crime de vouloir les ôter?

La charité n'est point meurtrière. L'amour du prochain ne

[54] La continence & la pureté ont leur usage, méme pour la population; il est toujours beau de se commander à soi-méme, & l'état de virginité est par ces raisons très-digne d'estime; mais il ne s'ensuit pas qu'il soit beau, ni bon, ni louable de persévérer toute la vie dans cet état, en offensant la nature & en trompant sa destination. L'on a plus de respect pour une jeune vierge nubile, que pour une jeune femme; mais on en a plus pour une mère de famille que pour une vieille fille, & cela me paroît très-sensé. Comme on ne se marie pas en naissant, & qu'il n'est pas méme à propos de se marier fort jeune, la virginité, que tous ont dû porter, & honorer, a sa nécessité, son utilité, son prix & sa gloire; mais c'est pour aller, quand il convient, déposer toute sa pureté dans le mariage. Quoi! disent-ils de leur air bétement triomphant, des célibataires préchent le nœud conjugal! pourquoi donc ne se marient-ils pas? Ah! pourquoi? Parce qu'un état si saint & si doux en lui-méme, est devenu par vos sottes institutions un état malheureux & ridicule, dans lequel il est désormais presque impossible de vivre sans étre un frippon ou un sot. Sceptre de fer, loix insensées! c'est à vous que nous reprochons de n'avoir pu remplir nos devoirs sur la terre, & c'est par nous que le cri de la nature s'éleve contre votre barbarie! Comment osez-vous la pousser jusqu'à nous reprocher la misère où vous nous avez réduits?

porte point à le massacrer. Ainsi le zèle du salut des hommes n'est point la cause des persécutions ; c'est l'amour-propre & l'orgueil qui en est la cause. Moins un culte est raisonnable, plus on cherche à l'établir par force . celui qui professe une doctrine insensée ne peut souffrir qu'on ose la voir telle qu'elle est : la raison devient alors le plus grand des crimes ; à quelque prix que ce soit il faut l'ôter aux autres, parce qu'on a honte d'en manquer à leurs yeux. Ainsi l'intolérance & l'inconséquence ont la même source. Il faut sans cesse intimider, effrayer les hommes. Si vous les livrez un moment à leur raison, vous êtes perdus.

De cela seul il suit que c'est un grand bien à faire aux peuples dans ce délire, que de leur apprendre à raisonner sur la religion : car c'est les rapprocher des devoirs de l'homme, c'est ôter le poignard à l'intolérance, c'est rendre à l'humanité tous ses droits. Mais il faut remonter à des principes généraux & communs à tous les hommes ; car si, voulant raisonner, vous laissez quelque prise à l'autorité des Prêtres, vous rendez au fanatisme son arme, & vous lui fournissez de quoi devenir plus cruel.

Celui qui aime la paix ne doit point recourir à des livres ; c'est le moyen de ne rien finir. Les livres sont des sources de disputes intarissables ; parcourez l'histoire des peuples : ceux qui n'ont point des livres ne disputent point. Voulez-vous asservir les hommes à des autorités humaines ? L'un sera plus près, l'autre plus loin de la preuve ; ils en seront diversement affectés : avec la bonne foi la plus entière, avec le meilleur jugement du monde, il est impossible qu'ils soient jamais d'accord. N'argumentez point sur des argumens, & ne vous fondez point sur des discours. Le langage humain n'est pas assez clair. Dieu lui-même, s'il daignoit nous parler dans nos langues, ne nous diroit rien sur quoi l'on ne pût disputer.

Nos langues sont l'ouvrage des hommes, & les hommes sont bornés. Nos langues sont l'ouvrage des hommes, & les hommes sont menteurs. Comme il n'y a point de vérité si clairement énoncée où l'on ne puisse trouver quelque chicane à faire, il n'y a point de si grossier mensonge qu'on ne puisse étayer de quelque fausse raison.

Supposons

SUPPOSONS qu'un particulier vienne à minuit nous crier qu'il eſt jour ; on ſe moquera de lui : mais laiſſez à ce particulier le temps & les moyens de ſe faire une ſecte, tôt ou tard ſes partiſans viendront à bout de vous prouver qu'il diſoit vrai. Car enfin, diront-ils, quand il a prononcé qu'il étoit jour, il étoit jour en quelque lieu de la terre ; rien n'eſt plus certain. D'autres ayant établi qu'il y a toujours dans l'air quelques particules de lumière, ſoutiendront qu'en un autre ſens encore il eſt très-vrai qu'il eſt jour la nuit. Pourvu que des gens ſubtils s'en mêlent, bientôt on vous fera voir le ſoleil en plein minuit. Tout le monde ne ſe rendra pas à cette évidence. Il y aura des débats qui dégénéreront, ſelon l'uſage en guerres & en cruautés. Les uns voudront des explications, les autres n'en voudront point ; l'un voudra prendre la propoſition au figuré, l'autre au propre. L'un dira : il a dit à minuit qu'il étoit jour ; & il étoit nuit : l'autre dira ; il a dit à minuit qu'il étoit jour ; & il étoit jour. Chacun taxera de mauvaiſe foi le parti contraire, & n'y verra que des obſtinés. On finira par ſe battre, ſe maſſacrer ; les flots de ſang couleront de toutes parts, & ſi la nouvelle ſecte eſt enfin victorieuſe, il reſtera démontré qu'il eſt jour la nuit. C'eſt à-peu-près l'hiſtoire de toutes les querelles de religion.

LA plupart des cultes nouveaux s'établiſſent par le fanatiſme, & ſe maintiennent par l'hypocriſie ; de-là vient qu'ils choquent la raiſon & ne menent point à la vertu. L'enthouſiaſme & le délire ne raiſonnent pas ; tant qu'ils durent, tout paſſe & l'on marchande peu ſur les dogmes : cela eſt d'ailleurs ſi commode, la doctrine coûte ſi peu à ſuivre, & la morale coûte tant à pratiquer, qu'en ſe jettant du côté le plus facile, on rachette les bonnes œuvres par le mérite d'une grande foi. Mais, quoi qu'on faſſe, le fanatiſme eſt un état de criſe qui ne peut durer toujours. Il a ſes accès plus ou moins longs, plus ou moins fréquens, & il a auſſi ſes relâches, durant leſquels on eſt de ſang froid. C'eſt alors qu'en revenant ſur ſoi-même, on eſt tout ſurpris de ſe voir enchaîné par tant d'abſurdités. Cependant le culte eſt réglé, les formes ſont preſcrites, les loix ſont établies, les tranſgreſſeurs ſont

punis. Ira-t-on protester seul contre tout cela, récuser les loix de son pays, & renier la religion de son père ? Qui l'oseroit ? On se soumet en silence ; l'intérêt veut qu'on soit de l'avis de celui dont on hérite. On fait donc comme les autres, sauf à rire à son aise en particulier de ce qu'on feint de respecter en public. Voilà, Monseigneur, comme pense le gros des hommes dans la plupart des religions, & sur-tout dans la vôtre ; & voilà la clef des inconséquences qu'on remarque entre leur morale & leurs actions. Leur croyance n'est qu'apparence, & leurs mœurs sont comme leur foi.

POURQUOI un homme a-t-il inspection sur la croyance d'un autre, & pourquoi l'État a-t-il inspection sur celle des citoyens ? C'est parce qu'on suppose que la croyance des hommes détermine leur morale, & que des idées qu'ils ont de la vie à venir, dépend leur conduite en celle-ci. Quand cela n'est pas, qu'importe ce qu'ils croient, ou ce qu'ils font semblant de croire ? L'apparence de la religion ne sert plus qu'à les dispenser d'en avoir une.

DANS la société chacun est en droit de s'informer si un autre se croit obligé d'être juste, & le Souverain est en droit d'examiner les raisons sur lesquelles chacun fonde cette obligation. De plus, les formes nationales doivent être observées ; c'est sur quoi j'ai beaucoup insisté. Mais quant aux opinions qui ne tiennent point à la morale, qui n'influent en aucune manière sur les actions, & qui ne tendent point à transgresser les loix, chacun n'a là-dessus que son jugement pour maître, & nul n'a ni droit ni intérêt de prescrire à d'autres sa façon de penser. Si, par exemple, quelqu'un, même constitué en autorité, venoit me demander mon sentiment sur la fameuse question de l'hypostase, dont la Bible ne dit pas un mot, mais pour laquelle tant de grands enfans ont tenu des conciles, & tant d'hommes ont été tourmentés ; après lui avoir dit que je ne l'entends point & ne me soucie point de l'entendre, je le prierois, le plus honnêtement que je pourrois, de se mêler de ses affaires, & s'il insistoit, je le laisserois-là.

VOILA le seul principe sur lequel on puisse établir quelque chose

de fixe & d'équitable ſur les diſputes de religion; ſans quoi, chacun poſant de ſon côté ce qui eſt en queſtion, jamais on ne conviendra de rien, l'on ne s'entendra de la vie, & la religion qui devroit faire le bonheur des hommes, fera toujours leurs plus grands maux.

MAIS plus les religions vieilliſſent, plus leur objet ſe perd de vue; les ſubtilités ſe multiplient, on veut tout expliquer, tout décider, tout entendre; inceſſamment la doctrine ſe rafine & la morale dépérit toujours plus. Aſſurément il y a loin de l'eſprit du Deuteronome à l'eſprit du Talmud & de la Miſna, & de l'eſprit de l'Évangile aux querelles ſur la Conſtitution! Saint Thomas demande (55) ſi par la ſucceſſion des temps les articles de foi ſe ſont multipliés, & il ſe déclare pour l'affirmative. C'eſt-à-dire, que les Docteurs, renchériſſant les uns ſur les autres, en ſavent plus que n'en ont dit les Apôtres & Jeſus-Chriſt. Saint Paul avoue ne voir qu'obſcurément & ne connoitre qu'en partie. (56) Vraiment nos théologiens ſont bien plus avancés que cela; ils voient tout, ils ſavent tout: ils nous rendent clair ce qui eſt obſcur dans l'Écriture; ils prononcent ſur ce qui étoit indécis: ils nous font ſentir, avec leur modeſtie ordinaire, que les auteurs ſacrés avoient grand beſoin de leurs ſecours pour ſe faire entendre, & que le Saint-Eſprit n'eût pas ſu s'expliquer clairement ſans eux.

QUAND on perd de vue les devoirs de l'homme pour ne s'occuper que des opinions des Prêtres & de leurs frivoles diſputes, on ne demande plus d'un Chrétien s'il craint Dieu; mais s'il eſt orthodoxe, on lui fait ſigner des formulaires ſur les queſtions les plus inutiles & ſouvent les plus inintelligibles, & quand il a ſigné, tout va bien; l'on ne s'informe plus du reſte. Pourvu qu'il n'aille pas ſe faire pendre, il peut vivre au ſurplus comme il lui plaira; ſes mœurs ne font rien à l'affaire, la doctrine eſt en ſûreté. Quand la religion en eſt-là, quel bien fait-elle à la ſociété? De quel avantage eſt-elle aux hommes? Elle ne ſert qu'à exciter entre eux des

(55) *Secunda ſecundæ Queſt. 1. Art. VII.*
[56] I. Cor. XIII. 9. 12.

diſſentions, des troubles, des guerres de toute eſpèce, à les faire entr'égorger pour des logogryphes : il vaudroit mieux alors n'avoir point de religion que d'en avoir une ſi mal entendue. Empêchons-là, s'il ſe peut, de dégénérer à ce point, & ſoyons sûrs, malgré les bûchers & les chaînes, d'avoir bien mérité du genre humain.

SUPPOSONS que, las des querelles qui le déchirent, il s'aſſemble pour les terminer & convenir d'une religion commune à tous les peuples. Chacun commencera, cela eſt sûr, par propoſer la ſienne comme la ſeule vraie, la ſeule raiſonnable & démontrée, la ſeule agréable à Dieu & utile aux hommes; mais ſes preuves ne répondant pas là-deſſus à ſa perſuaſion, du moins au gré des autres ſectes, chaque parti n'aura de voix que la ſienne; tous les autres ſe réuniront contre lui; cela n'eſt pas moins sûr. La délibération fera le tour de cette manière, un ſeul propoſant, & tous rejettans; ce n'eſt pas le moyen d'être d'accord. Il eſt croyable qu'après bien du temps perdu dans ces altercations puériles, les hommes de ſens chercheront des moyens de conciliation. Ils propoſeront, pour cela, de commencer par chaſſer tous les théologiens de l'aſſemblée, & il ne leur ſera pas difficile de faire voir combien ce préliminaire eſt indiſpenſable. Cette bonne œuvre faite, ils diront aux peuples : tant que vous ne conviendrez pas de quelque principe, il n'eſt pas poſſible même que vous vous entendiez, & c'eſt un argument qui n'a jamais convaincu perſonne, que de dire : vous avez tort, car j'ai raiſon.

» VOUS parlez de ce qui eſt agréable à Dieu. Voilà préciſément ce qui eſt en queſtion. Si nous ſavions quel culte lui » eſt le plus agréable, il n'y auroit plus de diſpute entre nous. » Vous parlez auſſi de ce qui eſt utile aux hommes; c'eſt autre » choſe; les hommes peuvent juger de cela. Prenons donc cette » utilité pour règle, & puis établiſſons la doctrine qui s'y rapporte » le plus. Nous pourrons eſpérer d'approcher ainſi de la vérité » autant qu'il eſt poſſible à des hommes : car il eſt à préſumer » que ce qui eſt le plus utile aux créatures, eſt le plus agréable » au Créateur.

» CHERCHONS d'abord s'il y a quelque affinité naturelle entre » nous, si nous sommes quelque chose les uns aux autres. Vous, » Juifs, que pensez-vous sur l'origine du genre humain ? Nous » pensons qu'il est sorti d'un même Père. Et vous, Chrétiens ? » Nous pensons là-dessus comme les Juifs. Et vous, Turcs ? Nous » pensons comme les Juifs & les Chrétiens. Cela est déja bon : » puisque les hommes sont tous frères, ils doivent s'aimer com- » me tels.

„ DITES-NOUS maintenant de qui leur père commun avoit reçu „ l'être ? Car il ne s'étoit pas fait tout seul. Du Créateur du ciel „ & de la terre. Juifs, Chrétiens & Turcs sont d'accord aussi sur „ cela ; c'est encore un très-grand point.

„ ET cet homme, ouvrage du Créateur, est-il un être simple „ ou mixte ? Est-il formé d'une substance unique, ou de plusieurs ? „ Chrétiens, répondez. Il est composé de deux substances, dont „ l'une est mortelle, & dont l'autre ne peut mourir. Et vous, „ Turcs ? Nous pensons de même. Et vous, Juifs ? Autrefois nos „ idées là-dessus étoient fort confuses, comme les expressions de „ nos livres sacrés ; mais les Esséniens nous ont éclairés, & nous „ pensons encore sur ce point comme les Chrétiens. "

EN procédant ainsi d'interrogations en interrogations, sur la Providence divine, sur l'économie de la vie à venir, & sur toutes les questions essentielles au bon ordre du genre humain, ces mêmes hommes ayant obtenu de tous des réponses presque uniformes, leur diront : (On se souviendra que les théologiens n'y sont plus.) „ Mes amis, de quoi vous tourmentez-vous ? Vous „ voilà tous d'accord sur ce qui vous importe ; quand vous différerez de sentiment sur le reste, j'y vois peu d'inconvénient. For- „ mez de ce petit nombre d'articles une religion universelle, qui „ soit, pour ainsi dire, la religion humaine & sociale, que tout „ homme vivant en société soit obligé d'admettre. Si quelqu'un „ dogmatise contr'elle, qu'il soit banni de la société, comme en- „ nemi de ses loix fondamentales. Quant au reste sur quoi vous „ n'êtes pas d'accord, formez chacun de vos croyances particu-

„ lières autant de religions nationales, & ſuivez-les en ſincérité de „ cœur. Mais n'allez point vous tourmentant pour les faire ad- „ mettre aux autres peuples, & ſoyez aſſurés que Dieu n'exige „ pas cela. Car il eſt auſſi injuſte de vouloir les ſoumettre à vos „ opinions qu'à vos loix, & les Miſſionnaires ne me ſemblent „ guères plus ſages que les conquérans.

„ EN ſuivant vos diverſes doctrines, ceſſez de vous les figurer „ ſi démontrées que quiconque ne les voit pas telles, ſoit coupa- „ ble à vos yeux de mauvaiſe foi. Ne croyez point que tous ceux „ qui peſent vos preuves & les rejettent, ſoient pour cela des „ obſtinés que leur incrédulité rende puniſſables; ne croyez point „ que la raiſon, l'amour du vrai, la ſincérité ſoient pour vous „ ſeuls. Quoi qu'on faſſe, on ſera toujours porté à traiter en en- „ nemis ceux qu'on accuſera de ſe refuſer à l'évidence. On plaint „ l'erreur, mais on hait l'opiniâtreté. Donnez la préférence à vos „ raiſons, à la bonne heure; mais ſachez que ceux qui ne s'y „ rendent pas ont les leurs.

„ HONOREZ en général tous les fondateurs de vos cultes reſ- „ pectifs. Que chacun rende au ſien ce qu'il croit lui devoir, mais „ qu'il ne mépriſe point ceux des autres. Ils ont eu de grands „ génies & de grandes vertus : cela eſt toujours eſtimable. Ils ſe „ ſont dits les envoyés de Dieu, cela peut être & n'être pas: „ c'eſt de quoi la pluralité ne ſauroit juger d'une manière unifor- „ me, les preuves n'étant pas également à ſa portée. Mais quand „ cela ne ſeroit pas, il ne faut point les traiter ſi légérement „ d'impoſteurs. Qui ſait juſqu'où les méditations continuelles ſur „ la Divinité, juſqu'où l'enthouſiaſme de la vertu ont pu, dans „ leurs ſublimes ames, troubler l'ordre didactique & rampant des „ idées vulgaires? Dans une trop grande élévation la tête tourne, „ & l'on ne voit plus les choſes comme elles ſont. Socrate a cru „ avoir un eſprit familier, & l'on n'a point oſé l'accuſer pour cela „ d'être un fourbe. Traiterons-nous les fondateurs des peuples, „ les bienfaiteurs des nations, avec moins d'égards qu'un parti- „ culier? Du reſte, plus de diſpute entre vous ſur la préférence „ de vos cultes. Ils ſont tous bons, lorſqu'ils ſont preſcrits par

„ les loix, & que la religion eſſentiel s'y trouve; ils ſont mauvais „ quand elle ne s'y trouve pas. La forme du culte eſt la police „ des religions & non leur eſſence, & c'eſt au Souverain qu'il ap- „ partient de régler la police dans ſon pays. "

J'AI penſé, Monſeigneur, que celui qui raiſonneroit ainſi, ne ſeroit point un blaſphémateur, un impie; qu'il propoſeroit un moyen de paix juſte, raiſonnable, utile aux hommes; & que cela n'empêcheroit pas qu'il n'eût ſa religion particulière ainſi que les autres, & qu'il n'y fût tout auſſi ſincérement attaché. Le vrai Croyant, ſachant que l'infidèle eſt auſſi un homme, & peut-être un honnête homme, peut ſans crime s'intéreſſer à ſon ſort. Qu'il empêche un culte étranger de s'introduire dans ſon pays, cela eſt juſte; mais qu'il ne damne pas pour cela ceux qui ne penſent pas comme lui; car quiconque prononce un jugement ſi téméraire, ſe rend l'ennemi du reſte du genre humain. J'entends dire ſans ceſſe qu'il faut admettre la tolérance civile, non la théologique; je penſe tout le contraire. Je crois qu'un homme de bien, dans quelque religion qu'il vive de bonne foi, peut être ſauvé. Mais je ne crois pas pour cela qu'on puiſſe légitimement introduire en un pays des religions étrangères ſans la permiſſion du Souverain; car ſi ce n'eſt pas directement déſobéir à Dieu, c'eſt déſobéir aux loix, & qui déſobéit aux loix déſobéit à Dieu.

QUANT aux religions une fois établies ou tolérées dans un pays, je crois qu'il eſt injuſte & barbare de les y détruire par la violence, & que le Souverain ſe fait tort à lui-même en maltraitant leurs ſectateurs. Il eſt bien différent d'embraſſer une religion nouvelle, ou de vivre dans celle où l'on eſt né, le premier cas ſeul eſt puniſſable. On ne doit ni laiſſer établir une diverſité de cultes, ni proſcrire ceux qui ſont une fois établis; car un fils n'a jamais tort de ſuivre la religion de ſon père. La raiſon de la tranquillité publique eſt toute contre les perſécuteurs. La religion n'excite jamais de troubles dans un État que quand le parti dominant veut tourmenter le parti foible, ou que le parti foible, intolérant par principe, ne peut vivre en paix avec qui que ce ſoit. Mais tout culte légitime, c'eſt-à-dire, tout culte où ſe trouve la religion eſſentielle,

& dont par conſéquent les ſectateurs ne demandent que d'être ſoufferts & vivre en paix, n'a jamais cauſé ni révoltes ni guerres civiles, ſi ce n'eſt lorſqu'il a fallu ſe défendre & repouſſer les perſécuteurs. Jamais les Proteſtans n'ont pris les armes en France que lorſqu'on les y a pourſuivis. Si l'on eût pu ſe réſoudre à les laiſſer en paix, ils y ſeroient demeurés. Je conviens ſans détour qu'à ſa naiſſance la religion réformée n'avoit pas droit de s'établir en France malgré les loix. Mais lorſque, tranſmiſe des pères aux enfans, cette religion fut devenue celle d'une partie de la Nation Françoiſe, & que le Prince eut ſolemnellement traité avec cette partie par l'Édit de Nantes; cet Édit devint un contrat inviolable, qui ne pouvoit plus être annullé que du commun conſentement des deux parties; & depuis ce temps, l'exercice de la religion Proteſtante eſt, ſelon moi, légitime en France.

Quand il ne le ſeroit pas, il reſteroit toujours aux ſujets l'alternative de ſortir du royaume avec leurs biens, ou d'y reſter ſoumis au culte dominant. Mais les contraindre à reſter ſans les vouloir tolérer, vouloir à la fois qu'ils ſoient & qu'ils ne ſoient pas, les priver même du droit de la nature, annuller leurs mariages (57), déclarer leurs enfans bâtards........ en ne diſant que ce qui eſt, j'en dirois trop; il faut me taire.

Voici

(57) Dans un Arrêt du Parlement de Toulouſe, concernant l'affaire de l'infortuné Calas, on reproche aux Proteſtans de faire entr'eux des mariages, *qui, ſelon les Proteſtans, ne ſont que des actes civils, & par conſéquent ſoumis entiérement pour la forme & les effets à la volonté du Roi.*

Ainſi de ce que, ſelon les Proteſtans, le mariage eſt un acte civil, il s'enſuit qu'ils ſont obligés de ſe ſoumettre à la volonté du Roi, qui en fait un acte de la Religion Catholique. Les Proteſtans, pour ſe marier, ſont légitimement tenus de ſe faire Catholiques, attendu que, ſelon eux, le mariage eſt un acte civil. Telle eſt la manière de raiſonner de Meſſieurs du Parlement de Toulouſe.

La France eſt un Royaume ſi vaſte, que les François ſe ſont mis dans l'eſprit que le genre humain ne devoit point avoir d'autres loix que les leurs. Leurs Parlemens & leurs Tribunaux paroiſſent n'avoir aucune idée du droit naturel, ni du droit des gens; & il eſt à remarquer que dans tout ce grand Royaume, où ſont tant d'Univerſités, tant de Collèges, tant d'Académies, & où l'on enſeigne avec tant d'im-

VOICI du moins ce que je puis dire. En confidérant la feule raifon d'état, peut-être a-t-on bien fait d'ôter aux Proteftans François tous leurs chefs : mais il falloit s'arrêter-là. Les maximes politiques ont leurs applications & leurs diftinctions. Pour prévenir des diffentions qu'on n'a plus à craindre, on s'ôte des reffources dont on auroit grand befoin. Un parti qui n'a plus ni grands ni nobleffe à fa tête, quel mal peut-il faire dans un Royaume tel que la France ? Examinez toutes vos précédentes guerres, appellées guerres de religion ; vous trouverez qu'il n'y en a pas une qui n'ait eu fa caufe à la Cour & dans les intérêts des grands. Des intrigues de cabinet brouilloient les affaires, & puis les chefs ameutoient les peuples au nom de Dieu. Mais quelles intrigues, quelles cabales peuvent former des marchands & des payfans ? Comment s'y prendront-ils pour fufciter un parti dans un pays où l'on ne veut que des valets ou des maîtres, & où l'égalité eft inconnue ou en horreur ? Un marchand propofant de lever des troupes peut fe faire écouter en Angleterre, mais il fera toujours rire des François. (58)

SI j'étois Roi ? Non : Miniftre ? Encore moins : mais homme puiffant en France, je dirois. Tout tend parmi nous aux emplois, aux charges : tout veut acheter le droit de faire mal : Paris & la Cour engouffrent tout. Laiffons ces pauvres gens remplir le vuide des Provinces ; qu'ils foient marchands & toujours marchands, laboureurs & toujours laboureurs. Ne pouvant quitter leur état, ils en tireront le meilleur parti poffible ; ils remplaceront les nôtres dans les conditions privées dont nous cherchons tous à fortir ; ils feront va-

portance tant d'inutilités, il n'y a pas une feule chaire de Droit naturel. C'eft le feul peuple de l'Europe qui ait regardé cette étude comme n'étant bonne à rien.

[58] Le feul cas qui force un peuple ainfi dénué de chefs à prendre les armes, c'eft quand, réduit au défefpoir par fes perfécuteurs, il voit qu'il ne lui refte plus de choix que dans la manière de périr. Telle fut, au commencement de ce fiècle, la guerre des Camifards. Alors on eft tout étonné de la force qu'un parti méprifé tire de fon défefpoir : c'eft ce que jamais les perfécuteurs n'ont fu calculer d'avance. Cependant de telles guerres coûtent tant de fang qu'ils devroient bien y fonger avant de les rendre inévitables.

loir le commerce & l'agriculture que tout nous fait abandonner; ils alimenteront notre luxe, ils travailleront, & nous jouirons.

Si ce projet n'étoit pas plus équitable que ceux qu'on fuit, il feroit du moins plus humain, & sûrement il feroit plus utile. C'eſt moins la tyrannie, & c'eſt moins l'ambition des chefs, que ce ne font leurs préjugés & leurs courtes vues qui font le malheur des nations.

Je finirai par tranfcrire une eſpèce de Difcours qui a quelque rapport à mon fujet, & qui ne m'en écartera pas long-temps.

Un Parfis de Suratte ayant époufé en fecret une Mufulmane fut découvert, arrêté, & ayant refufé d'embraffer le Mahométiſme, il fut condamné à mort. Avant d'aller au fupplice, il parla ainfi à fes juges.

„ Quoi! vous voulez m'ôter la vie! Eh! de quoi me puniffez-„ vous? J'ai tranfgreffé ma loi plutôt que la vôtre : ma loi parle „ au cœur & n'eſt pas cruelle; mon crime a été puni par le blâme „ de mes frères. Mais que vous ai-je fait pour mériter de mourir? „ Je vous ai traités comme ma famille, & je me fuis choifi une fœur „ parmi vous. Je l'ai laiffée libre dans fa croyance, & elle a ref-„ pecté la mienne pour fon propre intérêt. Borné fans regret à „ elle feule, je l'ai honorée comme l'inſtrument du culte qu'exige „ l'auteur de mon être, j'ai payé par elle le tribut que tout hom-„ me doit au genre humain : l'amour me l'a donnée & la vertu „ me la rendoit chère, elle n'a point vécu dans la fervitude, elle „ a poffédé fans partage le cœur de fon époux; ma faute n'a pas „ moins fait fon bonheur que le mien.

„ Pour expier une faute fi pardonnable, vous m'avez voulu „ rendre fourbe & menteur; vous m'avez voulu forcer à profeffer „ vos fentimens fans les aimer & fans y croire : comme fi le trans-„ fuge de nos loix eût mérité de paffer fous les vôtres, vous m'a-„ vez fait opter entre le parjure & la mort, & j'ai choifi, car je „ ne veux pas vous tromper. Je meurs donc, puifqu'il le faut; „ mais je meurs digne de revivre & d'animer un autre homme

„ juſte. Je meurs martyr de ma religion, ſans craindre d'entrer „ après ma mort dans la vôtre. Puiſſe-je renaître chez les Muſulmans pour leur apprendre à devenir humains, clémens, équitables : car ſervant le même Dieu que nous ſervons, puiſqu'il „ n'y en a pas deux, vous vous aveuglez dans votre zèle en tourmentant ſes ſerviteurs, & vous n'êtes cruels & ſanguinaires que „ parce que vous êtes inconſéquens.

„ VOUS êtes des enfans, qui dans vos jeux ne ſavez que „ faire du mal aux hommes. Vous vous croyez ſavans, & „ vous ne ſavez rien de ce qui eſt de Dieu. Vos dogmes récens „ ſont-ils convenables à celui qui eſt & qui veut être adoré de „ tous les temps? Peuples nouveaux, comment ôſez-vous parler „ de religion devant nous? Nos rites ſont auſſi vieux que les aſtres : les premiers rayons du ſoleil ont éclairé & reçu les hommages de nos Pères. Le grand Zerduſt a vu l'enfance du monde; „ il a prédit & marqué l'ordre de l'Univers; & vous, hommes „ d'hier, vous voulez être nos prophètes! Vingt ſiècles avant Mahomet, avant la naiſſance d'Iſmaël & de ſon père, les Mages „ étoient antiques. Nos livres ſacrés étoient déja la loi de l'Aſie „ & du monde, & trois grands empires avoient ſucceſſivement „ achevé leur long cours ſous nos ancêtres, avant que les vôtres „ fuſſent ſortis du néant.

„ VOYEZ, hommes prévenus, la différence qui eſt entre vous „ & nous. Vous vous dites croyans, & vous vivez en barbares. „ Vos inſtitutions, vos loix, vos cultes, vos vertus mêmes tourmentent l'homme & le dégradent. Vous n'avez que de triſtes „ devoirs à lui preſcrire. Des jeûnes, des privations, des combats, „ des mutilations, des clôtures : vous ne ſavez lui faire un devoir „ que de ce qui peut l'affliger & le contraindre. Vous lui faites „ haïr la vie & les moyens de la conſerver : vos femmes ſont „ ſans hommes, vos terres ſont ſans culture; vous mangez les „ animaux & vous maſſacrez les humains; vous aimez le ſang, „ les meurtres; tous vos établiſſemens choquent la nature, aviliſſent l'eſpèce humaine; &, ſous le double joug du deſpotiſme „ & du fanatiſme, vous l'écraſez de ſes Rois, & de ſes Dieux.

„ POUR nous, nous ſommes des hommes de paix ; nous ne
„ faiſons ni ne voulons aucun mal à rien de ce qui reſpire, non
„ pas même à nos tyrans : nous leur cédons ſans regret le fruit de
„ nos peines, contens de leur être utiles & de remplir nos devoirs.
„ Nos nombreux beſtiaux couvrent vos pâturages ; les arbres
„ plantés par nos mains vous donnent leurs fruits & leurs ombres ;
„ vos terres, que nous cultivons, vous nourriſſent par nos ſoins :
„ un peuple ſimple & doux multiplie ſous vos outrages, & tire
„ pour vous la vie & l'abondance du ſein de la mère commune,
„ où vous ne ſavez rien trouver. Le ſoleil, que nous prenons à
„ témoin de nos œuvres, éclaire notre patience & vos injuſtices ;
„ il ne ſe leve point ſans nous trouver occupés à bien faire, & en
„ ſe couchant il nous ramène au ſein de nos familles nous pré-
„ parer à de nouveaux travaux.

„ DIEU ſeul ſait la vérité. Si malgré tout cela nous nous trom-
„ pons dans notre culte, il eſt toujours peu croyable que nous
„ ſoyons condamnés à l'enfer, nous qui ne faiſons que du bien
„ ſur la terre, & que vous ſoyez les élus de Dieu, vous qui n'y
„ faites que du mal. Quand nous ſerions dans l'erreur, vous de-
„ vriez la reſpecter pour votre avantage. Notre piété vous engraiſ-
„ ſe, & la vôtre vous conſume ; nous réparons le mal que vous
„ fait une religion deſtructive. Croyez-moi, laiſſez-nous un culte
„ qui vous eſt utile ; craignez qu'un jour nous n'adoptions le vô-
„ tre : c'eſt le plus grand mal qui vous puiſſe arriver. "

J'AI tâché, Monſeigneur, de vous faire entendre dans quel eſprit a été écrite la profeſſion de foi du Vicaire Savoyard, & les conſidérations qui m'ont porté à la publier. Je vous demande à préſent à quel égard vous pouvez qualifier ſa doctrine de blaſphématoire, d'impie, d'abominable, & ce que vous y trouvez de ſcandaleux & de pernicieux au genre humain ? J'en dis autant à ceux qui m'accuſent d'avoir dit ce qu'il falloit taire, & d'avoir voulu troubler l'ordre public ; imputation vague & téméraire, avec laquelle ceux qui ont le moins réfléchi ſur ce qui eſt utile ou nuiſible, indiſpoſent d'un mot le public crédule contre un auteur bien intentionné. Eſt-ce apprendre au peuple à ne rien croire

que le rappeller à la véritable foi qu'il oublie ? Eſt-ce troubler l'ordre que renvoyer chacun aux loix de ſon pays ? Eſt-ce anéantir tous les cultes que borner chaque peuple au ſien ? Eſt-ce ôter celui qu'on a que ne vouloir pas qu'on en change ? Eſt-ce ſe jouer de toute religion que reſpecter toutes les religions ? Enfin eſt-il donc ſi eſſentiel à chacune de haïr les autres, que, cette haine ôtée, tout ſoit ôté ?

VOILA pourtant ce qu'on perſuade au peuple quand on veut lui faire prendre ſon défenſeur en haine, & qu'on a la force en main. Maintenant, hommes cruels, vos décrets, vos bûchers, vos mandemens, vos journaux le troublent & l'abuſent ſur mon compte. Il me croit un monſtre ſur la foi de vos clameurs ; mais vos clameurs ceſſeront enfin ; mes écrits reſteront, malgré vous, pour votre honte. Les Chrétiens moins prévenus y chercheront avec ſurpriſe les horreurs que vous prétendez y trouver ; ils n'y verront, avec la morale de leur divin Maître, que des leçons de paix, de concorde & de charité. Puiſſent-ils y apprendre à être plus juſtes que leurs pères ! Puiſſent les vertus qu'ils y auront priſes me venger un jour de vos malédictions !

A l'égard des objections ſur les ſectes particulières dans leſquelles l'Univers eſt diviſé, que ne puis-je leur donner aſſez de force pour rendre chacun moins entêté de la ſienne & moins ennemi des autres ; pour porter chaque homme à l'indulgence, à la douceur, par cette conſidération ſi frappante & ſi naturelle, que, s'il fût né dans un autre pays, dans un autre ſecte, il prendroit infailliblement pour l'erreur ce qu'il prend pour la vérité, & pour la vérité ce qu'il prend pour l'erreur ! Il importe tant aux hommes de tenir moins aux opinions qui les diviſent, qu'à celles qui les uniſſent ! Et au contraire, négligeant ce qu'ils ont de commun, ils s'acharnent aux ſentimens particuliers avec une eſpèce de rage ; ils tiennent d'autant plus à ces ſentimens qu'ils ſemblent moins raiſonnables, & chacun voudroit ſuppléer à force de confiance à l'autorité que la raiſon refuſe à ſon parti. Ainſi d'accord au fond ſur tout ce qui nous intéreſſe, & dont on ne tient aucun compte, on paſſe la vie à diſputer, à chicaner, à tourmen-

ter, à perſécuter, à ſe battre pour les choſes qu'on entend le moins, & qu'il eſt le moins néceſſaire d'entendre. On entaſſe en vain déciſions ſur déciſions; on plâtre en vain leurs contradictions d'un jargon inintelligible : on trouve chaque jour de nouvelles queſtions à réſoudre, chaque jour de nouveaux ſujets de querelles ; parce que chaque doctrine a des branches infinies, & que chacun, entêté de ſa petite idée, croit eſſentiel ce qui ne l'eſt point, & néglige l'eſſentiel véritable. Que ſi on leur propoſe des objections qu'ils ne peuvent réſoudre, ce qui, vu l'échafaudage de leurs doctrines, devient plus facile de jour en jour, ils ſe dépitent comme des enfans, & parce qu'ils ſont plus attachés à leur parti qu'à la vérité, & qu'ils ont plus d'orgueil que de bonne foi, c'eſt ſur ce qu'ils peuvent le moins prouver qu'ils pardonnent le moins quelque doute.

MA propre hiſtoire caractériſe mieux qu'aucune autre le jugement qu'on doit porter des Chrétiens d'aujourd'hui : mais comme elle en dit trop pour être crue, peut-être un jour fera-t-elle porter un jugement tout contraire ; un jour, peut-être, ce qui fait aujourd'hui l'opprobre de mes contemporains fera leur gloire, & les ſimples qui liront mon livre diront avec admiration : quels temps angéliques ce devoient être que ceux où un tel livre a été brûlé comme impie, & ſon auteur pourſuivi comme un malfaiteur ! ſans doute alors tous les écrits reſpiroient la dévotion la plus ſublime, & la terre étoit couverte de Saints !

MAIS d'autres livres demeureront. On ſaura, par exemple, que ce même ſiècle a produit un panégyriſte de la ſaint Barthélemi, François, & comme on peut bien croire, homme d'Égliſe, ſans que ni Parlement ni Prélat ait ſongé même à lui chercher querelle. Alors, en comparant la morale des deux livres, & le ſort des deux auteurs, on pourra changer de langage, & tirer un autre concluſion.

LES doctrines abominables ſont celles qui menent au crime, au meurtre, & qui font des fanatiques. Eh ! qu'y a-t-il de plus abominable au monde que de mettre l'injuſtice & la violence en

ſyſtême, & de les faire découler de la clémence de Dieu? Je m'abſtiendrai d'entrer ici dans un parallèle qui pourroit vous déplaire. Convenez ſeulement, Monſeigneur, que ſi la France eût profeſſé la religion du Prêtre Savoyard, cette religion ſi ſimple & ſi pure, qui fait craindre Dieu & aimer les hommes, des fleuves de ſang n'euſſent point ſi ſouvent inondé les champs François; ce peuple ſi doux & ſi gai n'eût point étonné les autres de ſes cruautés dans tant de perſécutions & de maſſacres, depuis l'Inquiſition de Toulouſe (59) juſqu'à la ſaint Barthélemi, & depuis les guerres des Albigeois juſqu'aux Dragonades; le Conſeiller Anne du Bourg n'eût point été pendu pour avoir opiné à la douceur envers les Réformés; les habitans de Merindol & de Cabrières n'euſſent point été mis à mort par Arrêt du Parlement d'Aix; & ſous nos yeux l'innocent Calas, torturé par les bourreaux n'eût point péri ſur la roue. Revenons à préſent, Monſeigneur, à vos cenſures & aux raiſons ſur leſquelles vous les fondez.

Ce ſont toujours des hommes, dit le Vicaire, qui nous atteſtent la parole de Dieu, & qui nous l'atteſtent en des langues qui nous ſont inconnues. Souvent, au contraire, nous aurions grand beſoin que Dieu nous atteſtât la parole des hommes; il eſt bien sûr, au moins, qu'il eût pu nous donner la ſienne, ſans ſe ſervir d'organes ſi ſuſpects. Le Vicaire ſe plaint qu'il faille tant de témoignages humains pour certifier la parole divine : *que d'hommes*, dit-il, *entre Dieu & moi !*

(59) Il eſt vrai que Dominique, Saint Eſpagnol, y eût grande part. Le Saint, ſelon un Écrivain de ſon ordre, eut la charité, prêchant contre les Albigeois, de s'adjoindre de dévotes perſonnes, zélées pour la loi, leſquelles priſſent le ſoin d'extirper corporellement & par le glaive matériel les hérétiques qu'il n'auroit pu vaincre avec le glaive de la parole de Dieu. *Ob charitatem, prædicans contra Albienſes, in adjutorium ſumpſit quaſdam devotas perſonas, zelantes pro fide quæ corporaliter illos Hæreticos gladio materiali expugnarent, quos ipſe gladio verbi Dei amputare non poſſet.* Antonin. in Chron. P. III. tit. 23. c. 14. §. 2. Cette charité ne reſſemble guères à celle du Vicaire; auſſi a-t-elle un prix bien différent. L'une fait décréter & l'autre canoniſer ceux qui la profeſſent.

Vous répondez : *Pour que cette plainte fût sensée, M. T. C. F. ; il faudroit pouvoir conclure que la révélation est fausse dès qu'elle n'a point été faite à chaque homme en particulier ; il faudroit pouvoir dire : Dieu ne peut exiger de moi que je croie ce qu'on m'assure qu'il a dit, dès que ce n'est pas directement à moi qu'il a adressé sa parole.* (60)

Et tout au contraire, cette plainte n'est sensée qu'en admettant la vérité de la révélation. Car si vous la supposez fausse, quelle plainte avez-vous à faire du moyen dont Dieu s'est servi, puisqu'il ne s'en est servi d'aucun ? Vous doit-il compte des tromperies d'un imposteur? Quand vous vous laissez duper, c'est votre faute & non pas la sienne. Mais lorsque Dieu, maître du choix de ses moyens, en choisit par préférence qui exigent de notre part tant de savoir & de si profondes discussions, le Vicaire a-t-il tort de dire : „ voyons toutefois ; examinons, comparons, vérifions. O ! „ si Dieu eût daigné me dispenser de tout ce travail, l'en aurois-„ je servi de moins bon cœur ? "

Monseigneur, votre mineure est admirable. Il faut la transcrire ici toute entière ; j'aime à rapporter vos propres termes ; c'est ma plus grande méchanceté.

Mais n'est il donc pas une infinité de faits, même antérieurs à celui de la révélation chrétienne, dont il seroit absurde de douter ? Par quelle autre voie que celle des témoignages humains, l'auteur lui-même a-t-il donc connu cette Sparte, cette Athènes, cette Rome dont il vante si souvent & avec tant d'assurance les loix, les mœurs & les héros. Que d'hommes entre lui & les Historiens qui ont conservé la mémoire de ces événemens !

Si la matière étoit moins grave & que j'eusse moins de respect pour vous, cette manière de raisonner me fourniroit peut-être l'occasion d'égayer un peu mes lecteurs ; mais à Dieu ne plaise que j'oublie le ton qui convient au sujet que je traite, & à l'homme à qui

(60) *Mandement* in-4°. p. 12. & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. page 70.

qui je parle. Au risque d'être plat dans ma réponse, il me suffit de montrer que vous vous trompez.

CONSIDÉREZ donc, de grace, qu'il est tout-à-fait dans l'ordre que des faits humains soient attestés par des témoignages humains. Ils ne peuvent l'être par nulle autre voie; je ne puis savoir que Sparte & Rome ont existé, que parce que des auteurs contemporains me le disent, & entre moi & un autre homme qui a vécu loin de moi, il faut nécessairement des intermédiaires : mais pourquoi en faut-il entre Dieu & moi, & pourquoi en faut-il de si éloignés, qui en ont besoin de tant d'autres? Est-il simple, est-il naturel que Dieu ait été chercher Moïse pour parler à Jean-Jacques Rousseau?

D'AILLEURS nul n'est obligé sous peine de damnation de croire que Sparte ait existé; nul, pour en avoir douté, ne sera dévoré des flammes éternelles. Tout fait dont nous ne sommes pas les témoins, n'est établi pour nous que sur des preuves morales, & toute preuve morale est susceptible de plus & de moins. Croirai-je que la justice divine me précipite à jamais dans l'enfer, uniquement pour n'avoir pas su marquer bien exactement le point où une telle preuve devient invincible?

S'IL y a dans le monde une histoire attestée, c'est celle des Wampirs. Rien n'y manque; procès verbaux, certificats de Notables, de Chirurgiens, de Curés, de Magistrats. La preuve juridique est des plus complettes. Avec cela, qui est-ce qui croit aux Wampirs? Serons-nous tous damnés pour n'y avoir pas cru?

QUELQUE attestés que soient, au gré même de l'incrédule Cicéron, plusieurs des prodiges rapportés par Tite-Live, je les regarde comme autant de fables, & sûrement je ne suis pas le seul. Mon expérience constante & celle de tous les hommes est plus forte en ceci que le témoignage de quelques-uns. Si Sparte & Rome ont été des prodiges elles-mêmes, c'étoient des prodiges dans le genre moral; & comme on s'abuseroit en Laponie de fixer à quatre pieds la stature naturelle de l'homme, on ne s'abuseroit

pas moins parmi nous de fixer la mesure des ames humaines sur celle des gens que l'on voit autour de soi.

Vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que je continue ici d'examiner vos raisonnemens en eux-mêmes, sans soutenir ceux que vous attaquez. Après ce mémoratif nécessaire, je me permettrai sur votre manière d'argumenter encore une supposition.

Un habitant de la rue S. Jacques vient tenir ce discours à Monsieur l'Archevêque de Paris : » Monseigneur, je sais que vous ne » croyez ni à la béatitude de Saint Jean de Pâris, ni aux mira- » cles qu'il a plu à Dieu d'opérer en public sur sa tombe, à la » vue de la ville du monde la plus éclairée & la plus nombreuse. » Mais je crois devoir vous attester que je viens de voir ressus- » citer le Saint en personne dans le lieu où ses os ont été déposés. «

L'homme de la rue S. Jacques ajoute à cela le détail de toutes les circonstances qui peuvent frapper le spectateur d'un pareil fait. Je suis persuadé qu'à l'ouie de cette nouvelle, avant de vous expliquer sur la foi que vous y ajoutez, vous commencerez par interroger celui qui l'atteste, sur son état, sur ses sentimens, sur son Confesseur, sur d'autres articles semblables; & lorsqu'à son air, comme à ses discours, vous aurez compris que c'est un pauvre ouvrier, & que, n'ayant point à vous montrer de billet de confession, il vous confirmera dans l'opinion qu'il est Janséniste : » Ah! ah! lui direz-vous d'un air railleur, vous êtes convulsio- » naire, & vous avez vu ressusciter saint Pâris? Cela n'est pas » fort étonnant; vous avez vu tant d'autres merveilles! «

Toujours dans ma supposition, sans doute il insistera : il vous dira qu'il n'a point vu seul le miracle; qu'il avoit deux ou trois personnes avec lui qui ont vu la même chose, & que d'autres à qui il l'a voulu raconter, disent l'avoir aussi vu eux-mêmes. Là-dessus vous demanderez si tous ces témoins étoient Jansénistes? „ Oui, Monseigneur, dira-t-il; mais n'importe, ils sont en nom- „ bre suffisant, gens de bonnes mœurs, de bon sens, & non ré- „ cusables; la preuve est complette, & rien ne manque à notre dé- „ claration pour constater la vérité du fait. “

D'AUTRES Évêques moins charitables enverroient chercher un Commiſſaire, & lui conſigneroient le bon homme honoré de la viſion glorieuſe, pour en aller rendre grace à Dieu aux petites maiſons. Pour vous, Monſeigneur, plus humain, mais non plus crédule, après une grave réprimande, vous vous contenterez de lui dire : „ Je ſais que deux ou trois témoins, honnêtes gens & de „ bon ſens, peuvent atteſter la vie ou la mort d'un homme ; mais „ je ne ſais pas encore combien il en faut pour conſtater la ré- „ ſurrection d'un Janſéniſte. En attendant que je l'apprenne, allez, „ mon enfant, tâcher de fortifier votre cerveau creux. Je vous „ diſpenſe du jeûne, & voilà de quoi vous faire de bon bouillon. "

C'EST à-peu-près, Monſeigneur, ce que vous diriez & que diroit tout autre homme ſage à votre place. D'où je conclus que, même ſelon vous, & ſelon tout autre homme ſage, les preuves morales ſuffiſantes pour conſtater les faits qui ſont dans l'ordre des poſſibilités morales, ne ſuffiſent plus pour conſtater des faits d'un autre ordre, & purement ſurnaturels : ſur quoi je vous laiſſe juger vous-même de la juſteſſe de votre comparaiſon.

VOICI pourtant la concluſion triomphante que vous en tirez contre moi. *Son ſcepticiſme n'eſt donc ici fondé que ſur l'intérêt de ſon incrédulité.* (61) Monſeigneur, ſi jamais elle me procure un Évêché de cent mille livres de rente, vous pourrez parler de l'intérêt de mon incrédulité.

CONTINUONS maintenant à vous tranſcrire, en prenant ſeulement la liberté de reſtituer au beſoin les paſſages de mon livre que vous tronquez.

„ QU'UN homme, *ajoute-t-il plus loin*, vienne nous tenir ce „ langage : mortels, je vous annonce les volontés du Très-Haut ; „ reconnoiſſez à ma voix celui qui m'envoie. J'ordonne au ſoleil „ de changer ſon cours, aux étoiles de former un autre arran- „ gement, aux montagnes de s'applanir, aux flots de s'élever, à „ la terre de prendre un autre aſpect : à ces merveilles qui ne

[61] *Mandement* in-4°. p. 12. & de la nouv. Collect. in-4°. T. VII. p. 71.

„ reconnoîtra pas à l'inſtant le maître de la nature ? " *Qui ne croiroit, M. T. C. F., que celui qui s'exprime de la ſorte, ne demande qu'à voir des miracles pour être Chrétien?*

BIEN plus que cela, Monſeigneur; puiſque je n'ai pas même beſoin des miracles pour être Chrétien.

ÉCOUTEZ toutefois ce qu'il ajoute : » Reſte enfin, dit-il, l'examen le plus important dans la doctrine annoncée; car puiſque » ceux qui diſent que Dieu fait ici-bas des miracles, prétendent » que le diable les imite quelquefois avec les prodiges les mieux » conſtatés, nous ne ſommes pas plus avancés qu'auparavant, & » puiſque les Magiciens de Pharaon oſoient, en préſence même » de Moïſe, faire les mêmes ſignes qu'il faiſoit par l'ordre exprès » de Dieu, pourquoi dans ſon abſence n'euſſent-ils pas, aux mêmes titres, prétendu la même autorité ? Ainſi donc, après avoir » prouvé la doctrine par le miracle, il faut prouver le miracle » par la doctrine, de peur de prendre l'œuvre du démon pour » l'œuvre de Dieu. Que faire en pareil cas pour éviter le dialèle ? » Une ſeule choſe; revenir au raiſonnement, & laiſſer-là les miracles. Mieux eut valut n'y pas recourir. «

C'EST dire : qu'on me montre des miracles, & je croirai. Oui, Monſeigneur, c'eſt dire : qu'on me montre des miracles & je croirai aux miracles. *C'eſt dire : qu'on me montre des miracles, & je refuſerai encore de croire.* Oui, Monſeigneur, c'eſt dire, ſelon le précepte même de Moïſe : (62) qu'on me montre des miracles, & je refuſerai encore de croire une doctrine abſurde & déraiſonnable, qu'on voudroit étayer par eux. Je croirois plutôt à la magie que de reconnoître la voix de Dieu dans des leçons contre la raiſon.

J'AI dit que c'étoit-là du bon ſens le plus ſimple, qu'on n'obſcurciroit qu'avec des diſtinctions tout au moins très-ſubtiles : c'eſt encore une de mes prédictions; en voici l'accompliſſement.

QUAND une doctrine eſt reconnue vraie, divine, fondée ſur

(62) Deuteron. C. XIII.

une révélation certaine, on s'en sert pour juger des miracles, c'est-à dire, pour rejetter les prétendus prodiges que des imposteurs voudroient opposer à cette doctrine. Quand il s'agit d'une doctrine nouvelle, qu'on annonce comme émanée du sein de Dieu, les miracles sont produits en preuves; c'est à-dire, que celui qui prend la qualité d'envoyé du Très-Haut, confirme sa mission, sa prédication par des miracles qui sont le témoignage même de la Divinité. Ainsi la doctrine & les miracles sont des argumens respectifs dont on fait usage selon les divers points de vue où l'on se place dans l'étude & dans l'enseignement de la religion. Il ne se trouve-là, ni abus du raisonnement, ni sophisme ridicule, ni cercle vicieux. (63)

LE lecteur en jugera. Pour moi je n'ajouterai pas un seul mot. J'ai quelquefois répondu ci-devant avec mes passages; mais c'est avec les vôtres que je veux vous répondre ici.

OU est donc, M. T. C. F., la bonne foi philosophique dont se pare cet Écrivain?

MONSEIGNEUR, je ne me suis jamais piqué d'une bonne foi philosophique; car je n'en connois pas de telle. Je n'ose même plus trop parler de la bonne foi chrétienne, depuis que les soi-disans Chrétiens de nos jours trouvent si mauvais qu'on ne supprime pas les objections qui les embarrassent. Mais pour la bonne foi pure & simple, je demande laquelle de la mienne ou de la vôtre est la plus facile à trouver ici?

PLUS j'avance, plus les points à traiter deviennent intéressans. Il faut donc continuer à vous transcrire. Je voudrois dans des discussions de cette importance ne pas omettre un de vos mots.

ON croiroit qu'après les plus grands efforts pour décréditer les témoignages humains qui attestent la révélation chrétienne, le même auteur y défère cependant de la manière la plus positive, la plus solemnelle.

ON auroit raison, sans doute, puisque je tiens pour révélée

(63) *Mandement* in-4°. page 13. & de la nouvelle Collection in-4°. T. VII. page 71.

toute doctrine où je reconnois l'esprit de Dieu. Il faut seulement ôter l'amphibologie de votre phrase ; car si le verbe relatif *y défère*, se rapporte à la révélation chrétienne, vous avez raison ; mais s'il se rapporte aux témoignages humains, vous avez tort. Quoi qu'il en soit, je prends acte de votre témoignage contre ceux qui osent dire que je rejette toute révélation ; comme si c'étoit rejetter une doctrine que de la reconnoître sujette à des difficultés insolubles à l'esprit humain ; comme si c'étoit la rejetter que ne pas l'admettre sur le témoignage des hommes, lorsqu'on a d'autres preuves équivalentes ou supérieures qui dispensent de celle-là? Il est vrai que vous dites conditionnellement *on croiroit*; mais *on croiroit* signifie *on croit*, lorsque la raison d'exception pour ne pas croire se réduit à rien, comme on verra ci-après de la vôtre. Commençons par la preuve affirmative.

Il faut pour vous en convaincre, M. T. C. F., & en même temps pour vous édifier, mettre sous vos yeux cet endroit de son ouvrage. „ J'avoue que la majesté des écritures m'étonne; la sainteté de „ l'Évangile (64) parle à mon cœur. Voyez les livres des philosophes, avec toute leur pompe ; qu'ils sont petits près de celui-là! Se peut-il qu'un livre à la fois si sublime & si simple soit „ l'ouvrage des hommes? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire „ ne soit qu'un homme lui-même? Est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire? Quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs! Quelle grace touchante dans ses instructions! quelle élévation dans ses maximes! quelle profonde sagesse dans ses discours! quelle présence d'esprit, quelle finesse „ & quelle justesse dans ses réponses! quel empire sur ses passions! Où est l'homme, où est le Sage qui sait agir, souffrir „ & mourir sans foiblesse & sans ostentation (65)? Quand Platon

(64) La négligence avec laquelle M. de Beaumont me transcrit, lui a fait faire ici deux changemens dans une ligne. Il a mis, *la majesté de l'Ecriture*, au lieu de *la majesté des Ecritures*; & il a mis, *la sainteté de l'Ecriture, au lieu de la sainteté de l'Evangile*. Ce n'est pas, à la vérité, me faire dire des hérésies; mais c'est me faire parler bien niaisement.

(65) Je remplis, selon ma coutu-

„ peint son juste imaginaire couvert de tout l'opprobre du crime,
„ & digne de tous les prix de la vertu, il peint trait pour trait
„ Jesus-Christ : la ressemblance est si frappante que tous les pères
„ l'ont sentie, & qu'il n'est pas possible de s'y tromper. Quels
„ préjugés, quel aveuglement ne faut-il point avoir pour oser
„ comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie ? Quelle dis-
„ tance de l'un à l'autre ! Socrate mourant sans douleurs, sans
„ ignominie, soutint aisément jusqu'au bout son personnage, & si
„ cette facile mort n'eût honoré sa vie, on douteroit si Socrate,
„ avec tout son esprit, fut autre chose qu'un Sophiste. Il inventa,
„ dit-on, la morale. D'autres avant lui l'avoient mise en prati-
„ que ; il ne fit que dire ce qu'ils avoient fait, il ne fit que met-
„ tre en leçons leurs exemples. Aristide avoit été juste avant que
„ Socrate eût dit ce que c'étoit que justice ; Léonidas étoit mort
„ pour son pays avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la
„ patrie ; Sparte étoit sobre avant que Socrate eût loué la so-
„ briété : avant qu'il eût défini la vertu, Sparte abondoit en hom-
„ mes vertueux. Mais où Jesus avoit-il pris parmi les siens cette
„ morale élevée & pure, dont lui seul a donné les leçons & l'exem-
„ ple ? Du sein du plus furieux fanatisme la plus haute sagesse se
„ fit entendre, & la simplicité des plus héroïques vertus honora
„ le plus vil de tous les peuples. La mort de Socrate, philoso-
„ phant tranquillement avec ses amis, est la plus douce qu'on puisse
„ desirer ; celle de Jesus expirant dans les tourmens, injurié, rail-
„ lé, maudit de tout un peuple, est la plus horrible qu'on puisse
„ craindre. Socrate prenant la coupe empoisonnée bénit celui qui
„ la lui présente & qui pleure. Jesus, au milieu d'un supplice af-
„ freux, prie pour ses bourreaux acharnés. Oui, si la vie & la
„ mort de Socrate sont d'un Sage, la vie & la mort de Jesus
„ sont d'un Dieu. Dirons-nous que l'histoire de l'Évangile est in-

me, les lacunes faites par M. de Beaumont ; non qu'absolument celles qu'il fait ici soient insidieuses, comme en d'autres endroits ; mais parce que le défaut de suite & de liaison affoiblit le passage quand il est tronqué ; & aussi parce que mes persécuteurs supprimant avec soin tout ce que j'ai dit de si bon cœur en faveur de la Religion, il est bon de le rétablir à mesure que l'occasion s'en trouve.

„ ventée à plaisir? Non, ce n'est pas ainsi qu'on invente, & les
„ faits de Socrate, dont personne ne doute, sont moins attestés
„ que ceux de Jesus-Christ. Au fond c'est reculer la difficulté
„ sans la détruire. Il seroit plus inconcevable que plusieurs hom-
„ mes d'accord eussent fabriqué ce livre qu'il ne l'est qu'un seul
„ en ait fourni le sujet. Jamais des auteurs Juifs n'eussent trouvé
„ ni ce ton ni cette morale, & l'Évangile a des caractères de vé-
„ rité si grands, si frappans, si parfaitement inimitables, que l'in-
„ venteur en seroit plus étonnant que le Héros.

(66) *Il seroit difficile, M. T. C. F., de rendre un plus bel hommage à l'authenticité de l'Évangile.* Je vous sais gré, Monseigneur, de cet aveu; c'est une injustice que vous avez de moins que les autres. Venons maintenant à la preuve négative qui vous fait dire *on croiroit* au lieu d'*on croit.*

Cependant l'auteur ne la croit qu'en conséquence des témoignages humains. Vous vous trompez, Monseigneur; je la reconnois en conséquence de l'Évangile & de la sublimité que j'y vois, sans qu'on me l'atteste. Je n'ai pas besoin qu'on m'affirme qu'il y a un Évangile lorsque je le tiens. *Ce sont toujours des hommes qui lui rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté.* Et point du tout; on ne me rapporte point que l'Évangile existe; je le vois de mes propres yeux, & quand tout l'Univers me soutiendroit qu'il n'existe pas, je saurois très-bien que tout l'Univers ment, ou se trompe. *Que d'hommes entre Dieu & lui!* Pas un seul. L'Évangile est la pièce qui décide, & cette pièce est entre mes mains. De quelque manière qu'elle y soit venue, & quelque auteur qui l'ait écrite, j'y reconnois l'Esprit divin : cela est immédiat autant qu'il peut l'être ; il n'y a point d'hommes entre cette preuve & moi; & dans le sens où il y en auroit, l'historique de ce saint livre, de ses auteurs, du temps où il a été composé, &c. rentre dans les discussions de critique où la preuve morale est admise. Telle est la réponse du Vicaire Savoyard.

LE

(66) *Mandement* in-4°. page 14. de la nouv. Collection. in-4°. T. VII. page 72.

Le voilà donc bien évidemment en contradiction avec lui-même ; le voilà confondu par ses propres aveux. Je vous laisse jouir de toute ma confusion. *Par quel étrange aveuglement a-t-il donc pu ajouter?* » Avec tout cela ce même Évangile est plein de choses in-
» croyables, de choses qui répugnent à la raison, & qu'il est im-
» possible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre. Que
» faire au milieu de toutes ces contradictions? Être toujours mo-
» deste & circonspect; respecter en silence (67) ce qu'on ne
» sauroit ni rejetter ni comprendre, & s'humilier devant le grand
» Être qui seul sait la vérité. Voilà le scepticisme involontaire où
» je suis resté. « *Mais le scepticisme, M. T. C. F., peut-il donc être involontaire, lorsqu'on refuse de se soumettre à la doctrine d'un livre qui ne sauroit être inventé par les hommes? Lorsque ce livre porte des caractères de vérité si grands, si frappans, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en seroit plus étonnant que le Héros? C'est bien ici qu'on peut dire que l'iniquité a menti contre elle-même.* (68)

Monseigneur, vous me taxez d'iniquité sans sujet : vous m'imputez souvent des mensonges & vous n'en montrez aucun.

(67) Pour que les hommes s'imposent ce respect & ce silence, il faut que quelqu'un leur dise une fois les raisons d'en user ainsi. Celui qui connoît ces raisons peut les dire, mais ceux qui censurent & n'en disent point, pourroient se taire. Parler au public avec franchise, avec fermeté, est un droit commun à tous les hommes, & même un devoir en toute chose utile; mais il n'est guères permis à un particulier d'en censurer publiquement un autre : c'est s'attribuer une trop grande supériorité de vertus, de talens, de lumières. Voilà pourquoi je ne me suis jamais ingéré de critiquer ni réprimander personne. J'ai dit à mon siècle des vérités dures, mais je n'en ai dit à aucun particulier, & s'il m'est arrivé d'attaquer & nommer quelques livres, je n'ai jamais parlé des auteurs vivans qu'avec toute sorte de bienséance & d'égards. On voit comment ils me les rendent. Il me semble que tous ces Messieurs qui se mettent si fièrement en avant pour m'enseigner l'humilité, trouvent la leçon meilleure à donner qu'à suivre.

(68) *Mandement* in-4°. page 14. & de la nouvelle Collection in-4°. Tome VII. page 73.

Je m'impoſe avec vous une maxime contraire, & j'ai quelquefois lieu d'en uſer.

Le ſcepticiſme du Vicaire eſt involontaire par la raiſon même qui vous fait nier qu'il le ſoit. Sur les foibles autorités qu'on veut donner à l'Évangile, il le rejetteroit par les raiſons déduites auparavant, ſi l'Eſprit divin qui brille dans la morale & dans la doctrine de ce livre, ne lui rendoit toute la force qui manque au témoignage des hommes ſur un tel point. Il admet donc ce livre ſacré avec toutes les choſes admirables qu'il renferme, & que l'eſprit humain peut entendre; mais quant aux choſes incroyables qu'il y trouve, *leſquelles répugnent à ſa raiſon, & qu'il eſt impoſſible à tout homme ſenſé de concevoir ni d'admettre*, il les *reſpecte en ſilence, ſans les comprendre, ni les rejetter, & s'humilie devant le grand Être, qui ſeul ſait la vérité.* Tel eſt ſon ſcepticiſme, & ce ſcepticiſme eſt bien involontaire, puiſqu'il eſt fondé ſur des preuves invincibles de part & d'autre, qui forcent la raiſon de reſter en ſuſpens. Ce ſcepticiſme eſt celui de tout Chrétien raiſonnable & de bonne foi qui ne veut ſavoir des choſes du Ciel que celles qu'il peut comprendre, celles qui importent à ſa conduite, & qui rejette avec l'Apôtre *les queſtions peu ſenſées qui ſont ſans inſtruction, & qui n'engendrent que des combats.* (69)

D'ABORD vous me faites rejetter la révélation, pour m'en tenir à la religion naturelle, & premiérement je n'ai point rejetté la révélation. Enſuite vous m'accuſez *de ne pas admettre même la religion naturelle, ou du moins de n'en pas reconnoître la néceſſité;* & votre unique preuve eſt dans le paſſage ſuivant que vous rapportez : » Si je me trompe, c'eſt de bonne foi. Cela ſuffit pour » que mon erreur ne me ſoit pas imputée à crime; quand vous » vous tromperiez de même, il y auroit peu de mal à cela. « *C'eſt-à-dire*, continuez-vous, *que, ſelon lui, il ſuffit de ſe perſuader qu'on eſt en poſſeſſion de la vérité; que cette perſuaſion, fût-elle accompagnée des plus monſtrueuſes erreurs, ne peut jamais être un ſujet de reproche; qu'on doit toujours regarder comme un homme ſage & re-*

(69) Timoth. C. II. v. 23.

ligieux, celui qui, adoptant les erreurs même de l'Athéïſme, dira qu'il eſt de bonne foi. Or, n'eſt-ce pas là ouvrir la porte à toutes les ſuperſtitions, à tous les ſyſtêmes fanatiques, à tous les délires de l'eſprit humain? (70)

Pour vous, Monſeigneur, vous ne pourrez pas dire ici, comme le Vicaire : *Si je me trompe, c'eſt de bonne foi*: car c'eſt bien évidemment à deſſein qu'il vous plaît de prendre le change & de le donner à vos lecteurs; c'eſt ce que je m'engage à prouver ſans replique ; & je m'y engage ainſi d'avance, afin que vous y regardiez de plus près.

La profeſſion du Vicaire Savoyard eſt compoſée de deux parties. La première, qui eſt la plus grande, la plus importante, la plus remplie de vérités frappantes & neuves, eſt deſtinée à combattre le moderne matérialiſme, à établir l'exiſtence de Dieu & la religion naturelle avec toute la force dont l'auteur eſt capable. De celle-là, ni vous, ni les Prêtres n'en parlez point, parce qu'elle vous eſt fort indifférente, & qu'au fond la cauſe de Dieu ne vous touche guères, pourvu que celle du Clergé ſoit en ſûreté.

La ſeconde, beaucoup plus courte, moins régulière, moins approfondie, propoſe des doutes & des difficultés ſur les révélations en général, donnant pourtant à la nôtre ſa véritable certitude dans la pureté, la ſainteté de ſa doctrine, & dans la ſublimité toute divine de celui qui en fut l'auteur. L'objet de cette ſeconde partie eſt de rendre chacun plus réſervé dans ſa religion à taxer les autres de mauvaiſe foi dans la leur, & de montrer que les preuves de chacune ne ſont pas tellement démonſtratives à tous les yeux qu'il faille traiter en coupables ceux qui n'y voyent pas la même clarté que nous. Cette ſeconde partie, écrite avec toute la modeſtie, avec tout le reſpect convenable, eſt la ſeule qui ait attiré votre attention & celle des Magiſtrats. Vous n'avez eu que des bûchers & des injures pour réfuter mes raiſonnemens. Vous avez vu le mal

(70) *Mandement* in-4°. page 15. & de la nouvelle Collection in-4°. Tome VII. page 73.

dans le doute de ce qui eſt douteux, vous n'avez point vu le bien dans la preuve de ce qui eſt vrai.

En effet, cette première partie, qui contient ce qui eſt vraiment eſſentiel à la religion, eſt déciſive & dogmatique. L'auteur ne balance pas, n'héſite pas. Sa conſcience & ſa raiſon le déterminent d'une manière invincible. Il croit, il affirme : il eſt fortement perſuadé.

Il commence l'autre, au contraire, par déclarer que *l'examen qui lui reſte à faire eſt bien différent; qu'il n'y voit qu'embarras, myſtère, obſcurité; qu'il n'y porte qu'incertitude & défiance; qu'il n'y faut donner à ſes diſcours que l'autorité de la raiſon; qu'il ignore lui-même s'il eſt dans l'erreur, & que toutes ſes affirmations ne ſont ici que des raiſons de douter.* Il propoſe dans ſes objections ſes difficultés, ſes doutes. Il propoſe auſſi ſes grandes & fortes raiſons de croire; & de toute cette diſcuſſion réſulte la certitude des dogmes eſſentiels & un ſcepticiſme reſpectueux ſur les autres. A la fin de cette ſeconde partie il inſiſte de nouveau ſur la circonſpection néceſſaire en l'écoutant. *Si j'étois plus ſûr de moi, j'aurois,* dit-il, *pris un ton dogmatique & déciſif; mais je ſuis homme, ignorant, ſujet à l'erreur : que pouvois-je faire? Je vous ai ouvert mon cœur ſans réſerve; ce que je tiens pour ſûr, je vous l'ai donné pour tel : je vous ai donné mes doutes pour des doutes, mes opinions pour des opinions; je vous ai dit mes raiſons de douter & de croire. Maintenant c'eſt à vous de juger.*

Lors donc que dans le même écrit l'auteur dit : *Si je me trompe, c'eſt de bonne foi; cela ſuffit pour que mon erreur ne me ſoit pas imputée à crime;* je demande à tout lecteur qui a le ſens commun & quelque ſincérité, ſi c'eſt ſur la première ou ſur la ſeconde partie que peut tomber ce ſoupçon d'être dans l'erreur; ſur celle où l'auteur affirme, ou ſur celle où il balance? Si ce ſoupçon marque la crainte de croire en Dieu mal-à-propos, ou celle d'avoir à tort des doutes ſur la révélation? Vous avez pris le premier parti contre toute raiſon, & dans le ſeul deſir de me rendre criminel; je vous défie d'en donner aucun autre motif. Monſeigneur, où ſont,

je ne dis pas l'équité, la charité chrétienne, mais le bon ſens & l'humanité ?

QUAND vous auriez pu vous tromper ſur l'objet de la crainte du Vicaire, le texte ſeul que vous rapportez vous eût déſabuſé malgré vous. Car, lorſqu'il dit : *cela ſuffit pour que mon erreur ne me ſoit pas imputée à crime*, il reconnoît qu'une pareille erreur pourroit être un crime, & que ce crime lui pourroit être imputé, s'il ne procédoit pas de bonne foi : mais quand il n'y auroit point de Dieu, où ſeroit le crime de croire qu'il y en a un ? Et quand ce ſeroit un crime, qui eſt-ce qui le pourroit imputer ? La crainte d'être dans l'erreur ne peut donc ici tomber ſur la religion naturelle, & le diſcours du Vicaire ſeroit un vrai galimathias dans le ſens que vous lui prêtez. Il eſt donc impoſſible de déduire du paſſage que vous rapportez, que *je n'admets pas la religion naturelle*, ou que *je n'en reconnois pas la néceſſité* ; il eſt encore impoſſible d'en déduire *qu'on doive toujours*, ce ſont vos termes, *regarder comme un homme ſage & religieux celui qui, adoptant les erreurs de l'athéiſme, dira qu'il eſt de bonne foi* ; & il eſt même impoſſible que vous ayez cru cette déduction légitime. Si cela n'eſt pas démontré, rien ne ſauroit jamais l'être, ou il faut que je ſois un inſenſé.

POUR montrer qu'on ne peut s'autoriſer d'une miſſion divine pour débiter des abſurdités, le Vicaire met aux priſes un inſpiré, qu'il vous plaît d'appeller Chrétien, & un raiſonneur, qu'il vous plaît d'appeller incrédule, & il les fait diſputer chacun dans leur langage, qu'il déſaprouve, & qui très-sûrement n'eſt ni le ſien ni le mien. Là-deſſus vous me taxez d'*une inſigne mauvaiſe foi*, (71) & vous prouvez cela par l'ineptie des diſcours du premier. Mais ſi ſes diſcours ſont ineptes, à quoi donc le reconnoiſſez-vous pour Chrétien ? Et ſi le raiſonneur ne réfute que des inepties, quel droit avez-vous de le taxer d'incrédulité ? S'enſuit-il des inepties que débite un inſpiré que ce ſoit un Catholique, & de celles que réfute

(71) *Mandement* in-4°. page 15. & de la nouvelle Collection in-4°. Tome VII. page 74.

un raisonneur, que ce soit un mécréant? Vous auriez bien pu, Monseigneur, vous dispenser de vous reconnoître à un langage si plein de bile & de déraison; car vous n'aviez pas encore donné votre Mandement.

Si la raison & la révélation étoient opposées l'une à l'autre, il est constant, dites-vous, *que Dieu seroit en contradiction avec lui-même.* (72) Voilà un grand aveu que vous nous faites-là : car il est sûr que Dieu ne se contredit point. *Vous dites, ô impies! que les dogmes que nous regardons comme révélés, combattent les vérités éternelles : mais il ne suffit pas de le dire.* J'en conviens; tâchons de faire plus.

Je suis sûr que vous pressentez d'avance où j'en vais venir. On voit que vous passez sur cet article des mystères comme sur des charbons ardens; vous osez à peine y poser le pied. Vous me forcez pourtant à vous arrêter un moment dans cette situation douloureuse. J'aurai la discrétion de rendre ce moment le plus court qu'il se pourra.

Vous conviendrez bien, je pense, qu'une de ces vérités éternelles qui servent d'élémens à la raison, est que la partie est moindre que le tout, & c'est pour avoir affirmé le contraire que l'inspiré vous paroît tenir un discours plein d'inepties. Or, selon votre doctrine de la transsubstantiation, lorsque Jesus fit la dernière cène avec ses disciples, & qu'ayant rompu le pain il donna son corps à chacun d'eux, il est clair qu'il tint son corps entier dans sa main, & s'il mangea lui-même du pain consacré, comme il put le faire, il mit sa tête dans sa bouche.

Voila donc bien clairement, bien précisément la partie plus grande que le tout, & le contenant moindre que le contenu. Que dites-vous à cela, Monseigneur? Pour moi, je ne vois que M. le Chevalier de Causans qui puisse vous tirer d'affaire.

Je sais bien que vous avez encore la ressource de saint Augus-

(72) *Mandement* in-4°. page 15. 16. & de la nouvelle Collection in-4°, Tome VII. page 75.

tin, mais c'eſt la même. Après avoir entaſſé ſur la Trinité force diſcours inintelligibles, il convient qu'ils n'ont aucun ſens ; *mais* dit naïvement ce Père de l'Égliſe, *on s'exprime ainſi*, *non pour dire quelque choſe, mais pour ne pas reſter muet.* (73)

TOUT bien conſidéré, je crois, Monſeigneur, que le parti le plus sûr que vous ayez à prendre ſur cet article & ſur beaucoup d'autres, eſt celui que vous avez pris avec M. de Montazet, & par la même raiſon.

LA mauvaiſe foi de l'auteur d'Émile n'eſt pas moins révoltante dans le langage qu'il fait tenir à un Catholique prétendu. (74) » Nos » Catholiques, *lui fait-il dire*, font grand bruit de l'autorité de » l'Égliſe : mais que gagnent-ils à cela s'il leur faut un auſſi grand » appareil de preuves pour cette autorité qu'aux autres ſectes pour » établir directement leur doctrine ? L'Égliſe décide que l'Égliſe a » droit de décider. Ne voilà-t-il pas une autorité bien prouvée ? « *Qui ne croiroit, M. T. C. F. à entendre cet impoſteur, que l'autorité de l'Égliſe n'eſt prouvée que par ſes propres déciſions, & qu'elle procède ainſi : je décide que je ſuis infaillible ; donc je le ſuis ? Imputation calomnieuſe, M. T. C. F.* Voilà, Monſeigneur, ce que vous aſſurez : il nous reſte à voir vos preuves. En attendant, oſeriez-vous bien affirmer que les théologiens catholiques n'ont jamais établi l'autorité de l'Égliſe par l'autorité de l'Égliſe, *ut in ſe virtualiter reflexam ?* S'ils l'ont fait, je ne les charge donc pas d'une imputation calomnieuſe.

(75) *La conſtitution du Chriſtianiſme : l'eſprit de l'Évangile, les erreurs mêmes & la foibleſſe de l'eſprit humain tendent à démontrer que l'Égliſe établie par Jeſus-Chriſt eſt une Égliſe infaillible.* Monſeigneur, vous commencez par nous payer-là de mots qui ne nous donnent pas le change : les diſcours vagues ne font jamais preuve, & toutes ces choſes qui tendent à démontrer, ne démontrent rien.

(73) Dictum eſt tamen tres perſonæ, non ut aliquid diceretur, ſed ne taceretur. *Aug. de Trinit. L. V. c. 9.*

[74] *Mandement* in-4°. page 15. & de la nouvelle Collection in-4°. Tome VII. page 75.

[75] *Ibid.*

Allons donc tout d'un coup au corps de la démonſtration : le voici.

Nous aſſurons que comme ce divin Légiſlateur a toujours enſeigné la vérité, ſon Égliſe l'enſeigne auſſi toujours. (76)

Mais qui êtes-vous, vous qui nous aſſurez cela pour toute preuve ? Ne ſeriez-vous point l'Égliſe ou ſes chefs ? A vos manières d'argumenter vous paroiſſez compter beaucoup ſur l'aſſiſtance du Saint-Eſprit. Que dites-vous donc, & qu'a dit l'impoſteur ? De grace, voyez cela vous-même ; car je n'ai pas le courage d'aller juſqu'au bout.

Je dois pourtant remarquer que toute la force de l'objection que vous attaquez ſi bien, conſiſte dans cette phraſe que vous avez eu ſoin de ſupprimer à la fin du paſſage dont il s'agit. *Sortez de-là, vous rentrez dans toutes nos diſcuſſions.*

En effet, quel eſt ici le raiſonnement du Vicaire ? Pour choiſir entre les religions diverſes, il faut, dit-il, de deux choſes l'une ; ou entendre les preuves de chaque ſecte & les comparer, ou s'en rapporter à l'autorité de ceux qui nous inſtruiſent. Or, le premier moyen ſuppoſe des connoiſſances que peu d'hommes ſont en état d'acquérir, & le ſecond juſtifie la croyance de chacun dans quelque religion qu'il naiſſe. Il cite en exemple la religion catholique, où l'on donne pour loi l'autorité de l'Égliſe, & il établit là-deſſus ce ſecond dilemme. Ou c'eſt l'Égliſe qui s'attribue à elle-même cette autorité, & qui dit : *je décide que je ſuis infaillible, donc je le ſuis*, & alors elle tombe dans le ſophiſme appellé cercle vicieux ; où elle prouve qu'elle a reçu cette autorité de Dieu, & alors il lui faut un auſſi grand appareil de preuves pour montrer qu'en effet elle a reçu cette autorité, qu'aux autres ſectes pour établir directement leur doctrine : il n'y a donc rien à gagner pour la facilité de l'inſtruction, & le peuple n'eſt pas plus en état d'examiner les preuves de l'autorité de l'Égliſe chez les Catholiques, que la vérité de la doctrine chez les Proteſtans. Comment donc ſe

[76] *Ibid.* Cet endroit mérite d'être lu dans le Mandement même.

ſe déterminera-t-il d'une manière raiſonnable autrement que par l'autorité de ceux qui l'inſtruiſent ? Mais alors le Turc ſe déterminera de même. En quoi le Turc eſt-il plus coupable que nous ? Voilà, Monſeigneur, le raiſonnement auquel vous n'avez pas répondu, & auquel je doute qu'on puiſſe répondre. (77) Votre franchiſe épiſcopale ſe tire d'affaire en tronquant le paſſage de l'auteur de mauvaiſe foi.

GRACE au Ciel, j'ai fini cette ennuyeuſe tâche. J'ai ſuivi pied-à-pied vos raiſons, vos citations, vos cenſures, & j'ai fait voir qu'autant de fois que vous avez attaqué mon livre, autant de fois vous avez eu tort. Il reſte le ſeul article du gouvernement, dont je veux bien vous faire grace : très-sûr que quand celui qui gémit ſur les misères du peuple, & qui les éprouve, eſt accuſé par vous d'empoiſonner les ſources de la félicité publique, il n'y a point de lecteur qui ne ſente ce que vaut un pareil diſcours. Si le Traité du Contrat ſocial n'exiſtoit pas, & qu'il fallût prouver de nouveau les grandes vérités que j'y développe, les complimens que vous faites à mes dépens aux Puiſſances, ſeroient un des faits que je citerois en preuve, & le ſort de l'auteur en ſeroit un autre encore plus frappant. Il ne me reſte plus rien à dire à cet égard ; mon ſeul exemple a tout dit, & la paſſion de l'intérêt particulier ne doit point ſouiller les vérités utiles. C'eſt le décret contre ma perſonne, c'eſt mon livre brûlé par le bourreau, que je tranſmets à

(77) C'eſt ici une de ces objections terribles auxquelles ceux qui m'attaquent ſe gardent bien de toucher. Il n'y a rien de ſi commode que de répondre avec des injures & de ſaintes déclamations ; on élude aiſément tout ce qui embarraſſe. Auſſi faut-il avouer qu'en ſe chamaillant entre eux, les théologiens ont bien ces reſſources qui leur manquent vis-à-vis des ignorans, & auxquelles il faut alors ſuppléer comme ils peuvent. Ils ſe payent réciproquement de mille ſuppoſitions gratuites qu'on n'oſe récuſer quand on n'a rien de mieux à donner ſoi-même. Telle eſt ici l'invention de je ne ſais quelle foi infuſe qu'ils obligent Dieu, pour les tirer d'affaire, de tranſmettre du père à l'enfant. Mais ils réſervent ce jargon pour diſputer avec les Docteurs ; s'ils s'en ſervoient avec nous autres profanes, ils auroient peur qu'on ne ſe moquât d'eux.

la poftérité pour pièces juftificatives : mes fentimens font moins bien établis par mes écrits que par mes malheurs.

Je viens, Monfeigneur, de difcuter tout ce que vous alléguez contre mon livre. Je n'ai pas laiffé paffer une de vos propofitions fans examen; j'ai fait voir que vous n'avez raifon dans aucun point, & je n'ai pas peur qu'on réfute mes preuves; elles font au-deffus de toute réplique où regne le fens commun.

Cependant quand j'aurois eu tort en quelques endroits, quand j'aurois eu toujours tort, quelle indulgence ne méritoit point un livre où l'on fent par-tout, même dans les erreurs, même dans le mal qui peut y être, le fincère amour du bien & le zèle de la vérité ? Un livre où l'auteur, fi peu affirmatif, fi peu décifif, avertit fi fouvent fes lecteurs de fe défier de fes idées, de pefer fes preuves, de ne leur donner que l'autorité de la raifon ? Un livre qui ne refpire que paix, douceur, patience, amour de l'ordre, obéiffance aux loix en toute chofe, & même en matière de religion ? Un livre enfin où la caufe de la Divinité eft fi bien défendue, l'utilité de la religion fi bien établie, où les mœurs font fi refpectées, où l'arme du ridicule eft fi bien ôtée au vice, où la méchanceté eft peinte fi peu fenfée, & la vertu fi aimable ? Eh! quand il n'y auroit pas un mot de vérité dans cet ouvrage, on en devroit honorer & chérir les rêveries, comme les chimères les plus douces qui puiffent flatter & nourrir le cœur d'un homme de bien. Oui, je ne crains point de le dire, s'il exiftoit en Europe un feul gouvernement vraiment éclairé, un gouvernement dont les vues fuffent vraiment utiles & faines, il eût rendu des honneurs publics à l'auteur d'Émile, il lui eût élevé des ftatues. Je connoiffois trop les hommes pour attendre d'eux de la reconnoiffance ; je ne les connoiffois pas affez, je l'avoue, pour en attendre ce qu'ils ont fait.

Après avoir prouvé que vous avez mal raifonné dans vos cenfures, il me refte à prouver que vous m'avez calomnié dans vos injures : mais puifque vous ne m'injuriez qu'en vertu des torts que vous m'imputez dans mon livre, montrer que mes prétendus torts ne font que les vôtres, n'eft-ce pas dire affez que les injures qui

les ſuivent ne doivent pas être pour moi. Vous chargez mon ouvrage des épithètes les plus odieuſes, & moi je ſuis un homme abominable, un téméraire, un impie, un impoſteur. Charité chrétienne, que vous avez un étrange langage dans la bouche des Miniſtres de Jeſus-Chriſt !

MAIS vous qui m'oſez reprocher des blaſphêmes, que faites-vous quand vous prenez les Apôtres pour complices des propos offenſans qu'il vous plaît de tenir ſur mon compte ? A vous entendre, on croiroit que ſaint Paul m'a fait l'honneur de ſonger à moi, & de prédire ma venue comme celle de l'Antechriſt. Et comment l'a-t-il prédite, je vous prie ? Le voici. C'eſt le début de votre Mandement.

SAINT Paul a prédit, M. T. C. F., qu'il viendroit des jours périlleux où il y auroit des gens amateurs d'eux-mêmes, fiers, ſuperbes, blaſphémateurs, impies, calomniateurs, enflés d'orgueil, amateurs des voluptés plutôt que de Dieu; des hommes d'un eſprit corrompu & pervertis dans la foi. (78)

JE ne conteſte aſſurément pas que cette prédiction de ſaint Paul ne ſoit très-bien accomplie ; mais s'il eût prédit, au contraire, qu'il viendroit un temps où l'on ne verroit point de ces gens-là, j'aurois été, je l'avoue, beaucoup plus frappé de la prédiction, & ſur-tout de l'accompliſſement.

D'APRÈS une prophétie ſi bien appliquée, vous avez la bonté de faire de moi un portrait dans lequel la gravité épiſcopale s'égaie à des antithèſes, & où je me trouve un perſonnage fort plaiſant. Cet endroit, Monſeigneur, m'a paru le plus joli morceau de votre Mandement. On ne ſauroit faire une ſatyre plus agréable, ni diffamer un homme avec plus d'eſprit.

DU ſein de l'erreur, (il eſt vrai que j'ai paſſé ma jeuneſſe dans votre Égliſe.) *il s'eſt élevé* (pas fort haut,) *un homme plein du langage de la philoſophie*, (comment prendrois-je un langage que je

(78) *Mandement* in-4°. p. 4. & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. page 61.

n'entends point ?) *ſans être véritablement philoſophe* : (Oh ! d'accord : je n'aſpirai jamais à ce titre, auquel je reconnois n'avoir aucun droit ; & je n'y renonce aſſurément pas par modeſtie ;) *eſprit doué d'une multitude de connoiſſances* (j'ai appris à ignorer des multitudes de choſes que je croyois ſavoir,) *qui ne l'ont pas éclairé*, (elles m'ont appris à ne pas penſer l'être.) *& qui ont répandus les ténèbres dans les autres eſprits* : (les ténèbres de l'ignorance valent mieux que la fauſſe lumière de l'erreur.) *Caractère livré aux paradoxes d'opinions & de conduite* ; (y a-t-il beaucoup à perdre à ne pas agir & penſer comme tout le monde ?) *Alliant la ſimplicité des mœurs avec le faſte des penſées* : (la ſimplicité des mœurs élève l'ame ; quant au faſte de mes penſées, je ne ſais ce que c'eſt.) *Le zèle des maximes antiques avec la fureur d'établir des nouveautés* ; (rien de plus nouveau pour nous que des maximes antiques : il n'y a point à cela d'alliage, & je n'y ai point mis de fureur ;) *l'obſcurité de la retraite avec le deſir d'être connu de tout le monde.* (Monſeigneur, vous voilà comme les faiſeurs de romans, qui devinent tout ce que leur héros a dit & penſé dans ſa chambre. Si c'eſt ce deſir qui m'a mis la plume à la main, expliquez comment il m'eſt venu ſi tard, ou pourquoi j'ai tardé ſi long-temps à le ſatisfaire ?) *On l'a vu invectiver contre les ſciences qu'il cultivoit* ; (cela prouve que je n'imite pas vos gens de lettres, & que dans mes écrits l'intérêt de la vérité marche avant le mien.) *Préconiſer l'excellence de l'Évangile*, (toujours & avec le plus vrai zèle.) *Dont il détruiſoit les dogmes* ; (non, mais j'en prêchois la charité, bien détruite par les Prêtres.) *Peindre la beauté des vertus, qu'il éteignoit dans l'ame de ſes lecteurs.* (Ames honnêtes, eſt-il vrai que j'éteins en vous l'amour des vertus !)

Il s'eſt fait le précepteur du genre humain pour le tromper, le moniteur public pour égarer tout le monde, l'oracle du ſiècle pour achever de le perdre. (Je viens d'examiner comment vous avez prouvé tout cela.) *Dans un ouvrage ſur l'inégalité des conditions*, (pourquoi des conditions ? Ce n'eſt-là ni mon ſujet ni mon titre.) *Il avoit abaiſſé l'homme juſqu'au rang des bêtes* ; (lequel de nous deux l'élève ou l'abaiſſe, dans l'alternative d'être bête ou méchant ?) *Dans*

une autre production plus récente il avoit insinué le poison de la volupté : (Eh! que ne puis-je aux horreurs de la débauche substituer le charme de la volupté ? Mais rassurez-vous, Monseigneur, vos Prêtres sont à l'épreuve de l'Héloïse; ils ont pour préservatif l'Aloïsia.) *Dans celui-ci, il s'empare des premiers momens de l'homme, afin d'établir l'empire de l'irréligion.* (Cette imputation a déja été examinée.)

VOILA, Monseigneur, comment vous me traitez, & bien plus cruellement encore; moi que vous ne connoissez point, & que vous ne jugez que sur des oui-dire. Est-ce donc la morale de cet Évangile dont vous vous portez pour le défenseur ? Accordons que vous voulez préserver votre troupeau du poison de mon livre; pourquoi des personnalités contre l'auteur ? J'ignore quel effet vous attendez d'une conduite si peu chrétienne, mais je sais que défendre sa religion par de telles armes, c'est la rendre fort suspecte aux gens de bien.

CEPENDANT c'est moi que vous appellez téméraire. Eh! comment ai-je mérité ce nom, en ne proposant que des doutes, & même avec tant de réserve; en n'avançant que des raisons, & même avec tant de respect, en n'attaquant personne, en ne nommant personne? Et vous, Monseigneur, comment osez-vous traiter ainsi celui dont vous parlez avec si peu de justice & de bienséance, avec si peu d'égard, & avec tant de légéreté?

VOUS me traitez d'impie; & de quelle impiété pouvez-vous m'accuser, moi qui jamais n'ai parlé de l'Être suprême que pour lui rendre la gloire qui lui est due, ni du prochain que pour porter tout le monde à l'aimer ? Les impies sont ceux qui profanent indignement la cause de Dieu en la faisant servir aux passions des hommes. Les impies sont ceux qui, s'osant porter pour interprètes de la Divinité, pour arbitres entre elle & les hommes, exigent pour eux-mêmes les honneurs qui lui sont dus. Les impies sont ceux qui s'arrogent le droit d'exercer le pouvoir de Dieu sur la terre, & veulent ouvrir & fermer le Ciel à leur gré. Les impies sont ceux qui font lire des libelles dans les Eglises. . . . .

A cette idée horrible tout mon ſang s'allume, & des larmes d'indignation coulent de mes yeux. Prêtres du Dieu de paix, vous lui rendrez compte un jour, n'en doutez pas, de l'uſage que vous oſez faire de ſa maiſon.

Vous me traitez d'impoſteur! & pourquoi? Dans votre manière de penſer, j'erre; mais où eſt mon impoſture? Raiſonner & ſe tromper, eſt-ce en impoſer? Un ſophiſte même qui trompe ſans ſe tromper, n'eſt pas un impoſteur encore, tant qu'il ſe borne à l'autorité de la raiſon, quoiqu'il en abuſe. Un impoſteur veut être cru ſur ſa parole, il veut lui-même faire autorité. Un impoſteur eſt un fourbe qui veut en impoſer aux autres pour ſon profit; & où eſt, je vous prie, mon profit dans cette affaire? Les impoſteurs ſont, ſelon Ulpien, ceux qui font des preſtiges, des imprécations, des exorciſmes : or, aſſurément je n'ai jamais rien fait de tout cela.

Que vous diſcourez à votre aiſe, vous autres hommes conſtitués en dignité! Ne reconnoiſſant de droits que les vôtres, ni de loix que celles que vous impoſez, loin de vous faire un devoir d'être juſtes, vous ne vous croyez pas même obligés d'être humains. Vous accablez fiérement le foible ſans répondre de vos iniquités à perſonne : les outrages ne vous coûtent pas plus que les violences; ſur les moindres convenances d'intérêt ou d'état vous nous balayez devant vous comme la pouſſière. Les uns décretent & brûlent, les autres diffament & déshonorent ſans droit, ſans raiſon, ſans mépris, même ſans colère, uniquement parce que cela les arrange, & que l'infortuné ſe trouve ſur leur chemin. Quand vous nous inſultez impunément, il ne nous eſt pas même permis de nous plaindre, & ſi nous montrons notre innocence & vos torts, on nous accuſe encore de vous manquer de reſpect.

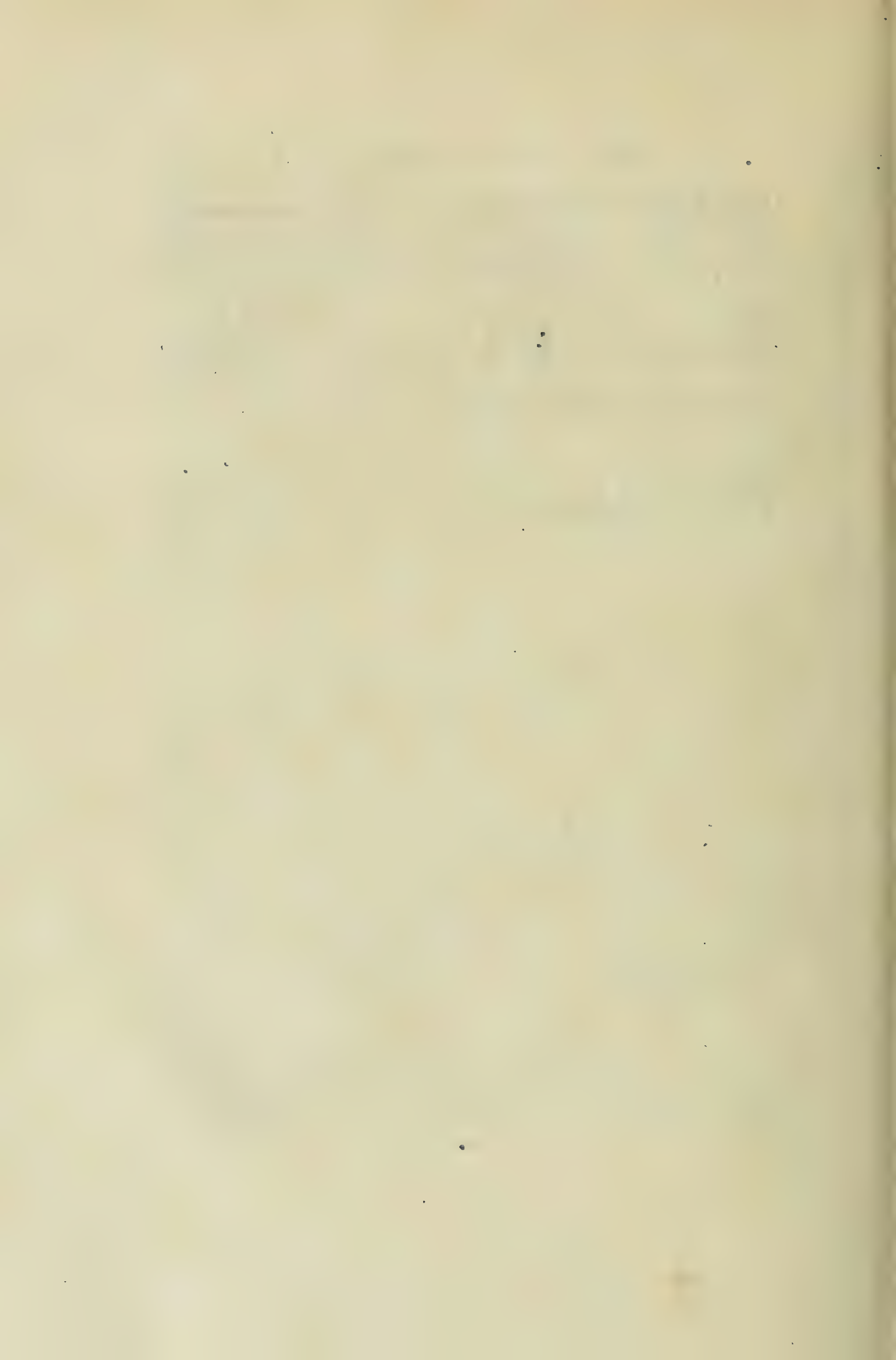
Monseigneur, vous m'avez inſulté publiquement : je viens de prouver que vous m'avez calomnié. Si vous étiez un particulier comme moi, que je puſſe vous citer devant un Tribunal équitable, & que nous y comparuſſions tous deux, moi avec mon

Livre, & vous avec votre Mandement, vous y ſeriez certainement déclaré coupable & condamné à me faire une réparation auſſi publique que l'offenſe l'a été. Mais vous tenez un rang où l'on eſt diſpenſé d'être juſte ; & je ne ſuis rien. Cependant vous qui profeſſez l'Évangile ; vous Prélat fait pour apprendre aux autres leur devoir, vous ſavez le vôtre en pareil cas. Pour moi, j'ai fait le mien, je n'ai plus rien à vous dire, & je me tais.

DAIGNEZ, Monſeigneur, agréer mon profond reſpect,

J. J. ROUSSEAU.

A Motiers, le 18 Novembre 1762.



LETTRE (79)

DE M. ROUSSEAU,

DE GENÈVE,

A M.** A PARIS.

C'EST rendre ſervice à un ſolitaire éloigné de tout, que de l'avertir de ce qui ſe paſſe par rapport à lui. Voilà, Monſieur, ce que vous avez très-obligeamment fait, en m'envoyant un exemplaire de ma prétendue Lettre à M. l'Archevêque d'Auſch. Cette Lettre, comme vous l'avez deviné, n'eſt pas plus de moi, que tous ces écrits pſeudonymes qui courent Paris ſous mon nom. Je n'ai point vu le Mandement auquel elle répond, je n'en ai même jamais ouï parler; & il y a huit jours que j'ignorois qu'il y eût un M. du Tillet, Archevêque d'Auſch. J'ai peine à croire que l'auteur de cette Lettre ait voulu perſuader ſérieuſement qu'elle étoit de moi. N'ai-je pas aſſez des affaires qu'on me ſuſcite, ſans m'aller mêler de celles d'autrui? Depuis quand m'a-t-on vu devenir homme de parti? Quel nouvel intérêt m'auroit fait changer ſi bruſquement de maximes? Les Jéſuites ſont-ils en meilleur état que quand je refuſois d'écrire contre eux dans leurs diſgraces? Quelqu'un me connoît-il aſſez lâche, aſſez vil, pour inſulter aux malheureux? Eh! ſi j'oubliois les égards qui leur ſont

(79) M. Rouſſeau n'avoit pas encore daigné répondre à toutes les critiques que l'on répandoit dans le public contre ſon Émile : peut-être ne trouvoit-il pas des adverſaires dignes de lui. Il ne falloit rien moins qu'un Mandement de M. l'Archevêque de Paris pour le tirer de ſa léthargie ſur ce point, & lui faire prendre la plume pour ſa défenſe. Il y répondit, & quelque temps après il parut une lettre prétendue de lui à M. l'Archevêque d'Auſch. Elle lui fut envoyée par un ami, à qui il adreſſa celle-ci pour le remercier de ſon attention.

dus, de qui pourroient-ils en attendre ? Que m'importe enfin le sort des Jésuites, quel qu'il puisse être ? Leurs ennemis se sont-ils montrés pour moi plus tolérans qu'eux ? La triste vérité délaissée est-elle plus chère aux uns qu'aux autres ? Et soit qu'ils triomphent ou qu'ils succombent, en serai-je moins persécuté ? D'ailleurs, pour peu qu'on lise attentivement cette Lettre, qui ne sentira pas, comme vous, que je n'en suis point l'auteur ? Les maladresses y sont entassées : elle est datée de Neufchatel où je n'ai pas mis le pied ; on y emploie la formule du *très-humble serviteur*, dont je n'use avec personne ; on m'y fait prendre le titre de Citoyen de Genève, auquel j'ai renoncé : tout en commençant on s'échauffe pour M. de Voltaire, le plus ardent, le plus adroit de mes persécuteurs, & qui se passe bien, je crois, d'un défenseur tel que moi : on affecte quelques imitations de mes phrases, & ces imitations se démentent l'instant après ; le style de la Lettre peut être meilleur que le mien, mais enfin ce n'est pas le mien : on m'y prête des expressions basses ; on m'y fait dire des grossiéretés qu'on ne trouvera certainement dans aucun de mes écrits : on m'y fait dire *vous* à Dieu ; usage que je ne blâme pas, mais qui n'est pas le nôtre. Pour me supposer l'auteur de cette Lettre, il faut supposer aussi que j'ai voulu me déguiser. Il n'y falloit donc pas mettre mon nom, & alors on auroit pu persuader aux sots qu'elle étoit de moi.

TELLES sont, Monsieur, les armes dignes de mes adversaires, dont ils achevent de m'accabler. Non contens de m'outrager dans mes ouvrages, ils prennent le parti plus cruel encore de m'attribuer les leurs. A la vérité le public jusqu'ici n'a pas pris le change, & il faudroit qu'il fût bien aveuglé pour le prendre aujourd'hui. La justice que j'en attends sur ce point, est une consolation bien foible pour tant de maux. Vous savez la nouvelle affliction qui m'accable : la perte de M. de Luxembourg met le comble à toutes les autres ; je la sentirai jusqu'au tombeau. Il fut mon consolateur durant sa vie, il sera mon protecteur après sa mort. Sa chère & honorable mémoire défendra la mienne des outrages de mes ennemis, & quand ils voudront la

ſouiller par leurs calomnies, on leur dira : comment cela pourroit-il être? Le plus honnête homme de France fut ſon ami.

Je vous remercie & vous ſalue, Monſieur, de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

A Motiers, le 28 Mai 1764.



LETTRE (80)

A M. J. J. ROUSSEAU, DE GENÈVE.

JE ne ſais ce que c'eſt, Monſieur, que cette Lettre publiée ſous votre nom, adreſſée à M. l'Archevêque d'Auſch, & que votre candeur a ſi hautement déſavouée dans le *Journal Encyclopédique* (du 1 Juin 1764.) Vous avez, dites-vous, bien de la peine à vous perſuader que l'auteur de cette Lettre ait ſérieuſement penſé à la mettre ſur votre compte, & vous ne ſuppoſez pas que perſonne vous l'attribue : ce ne ſera pas moi, Monſieur; je connois votre intégrité : vous dites ne l'avoir point écrite; ce déſaveu me ſuffit; il eſt plus fort, plus convaincant que toutes les raiſons dont vous l'accompagnez; parce qu'un homme tel que vous eſt au-deſſus de toute eſpèce de juſtification. Pourquoi donc vous défendez-vous? Pourquoi vois-je à la ſuite de cette déclaration qui eût dû, ce me ſemble, être, partant de vous, ſi ſimple & ſi ingénue, tant de preuves, tant de plaintes, tant de reproches? Je ne ſoupçonne point les auteurs du Journal; ils reſpectent votre philoſophie, eſtiment vos talens; & ils n'euſſent jamais oſé vous compromettre : mais leur bonne foi, leurs lumières, n'ont-elles point été en défaut? Et cette Lettre qu'ils ont inſérée dans leur ouvrage, n'eſt-elle pas de quelqu'un de vos ennemis, qui, pour mieux vous déſervir dans l'eſprit de vos admirateurs, a emprunté votre nom, a tâché d'imiter votre ſtyle,

(80) Cette Lettre eſt vraiſemblablement du véritable auteur de celle à M. l'Archevêque d'Auſch : nous ne la rapportons ici que pour faire voir juſqu'où l'on porte l'audace à vouloir tromper le public; mais il eſt trop éclairé pour prendre le change. L'ironie qui y regne ſuffit ſeule pour dévoiler l'impoſture. On conviendra aiſément qu'il eſt quelquefois malheureux d'avoir des talens auſſi ſupérieurs que ceux de M. Rouſſeau, puiſqu'ils lui attirent tant de jaloux : la poſtérité prononcera.

votre énergie, & votre modestie ? Je le crois, & je ne doute pas qu'un jour vous ne confondiez l'imposture, & que vous ne *désavouiez ce désaveu*, dont on vous suppose l'auteur. Ce n'est pas que cette Lettre soit indigne de vous, par la force des preuves, la noblesse de l'expression, ou par ce ton d'indifférence, mais mâle & imposant, dont vous parlez de vous & des persécutions qu'on vous a suscitées. Mais qui reconnoîtra le philosophe, l'ami de la vertu, de la bienfaisance, des hommes, à ces mots : *n'ai-je pas assez des affaires qu'on me suscite, sans me mêler de celles d'autrui? Depuis quand m'a-t-on vu devenir un homme de parti? Quel nouvel intérêt m'auroit fait changer si brusquement de maximes? Les Jésuites sont-ils en meilleur état que quand je refusois d'écrire contre eux dans leurs disgraces? Quelqu'un me connoît-il assez lâche, assez vil, pour insulter aux malheureux? Eh! si j'oublois les égards qui leur sont dus, de qui pourroient-ils en attendre? Que m'importe enfin le sort des Jésuites, quel qu'il puisse être? Leurs ennemis se sont-ils montrés pour moi plus tolérans qu'eux? La triste vérité délaissée est-elle plus chère aux uns qu'aux autres? Et soit qu'ils triomphent, ou qu'ils succombent, en serai-je moins persécuté?*

Si je croyois, Monsieur, que vous eussiez écrit cette Lettre, je me garderois bien d'y répondre; je me tairois, désespéré de ne pouvoir concilier les contradictions qu'elle renferme, & surtout ces réflexions sur les Jésuites, & ce détachement de toutes choses, si fort opposé à votre philosophie, à l'élévation de votre ame, & à la générosité de vos sentimens. Ce n'est donc pas vous que j'attaque, mais c'est celui qui a osé se servir de votre nom, & dont je vous prie de remarquer avec moi la maladresse & les absurdités.

N'AI-JE pas assez des affaires qu'on me suscite, sans m'aller mêler de celles d'autrui? Vous êtes bien éloigné, Monsieur, de penser aussi peu philosophiquement, & vous seriez bien affligé de trouver dans votre cœur un sentiment si dur; car vous n'ignorez pas que les persécutions qu'on suscitoit de toute part à votre patron Socrate, ne l'empêcherent jamais de se mêler des affaires

qui intéreſſoient le public : vous ſavez que ni la crainte des humiliations, ni l'atrocité de ſes ennemis, ni l'iniquité de ſes juges ; en un mot, que jamais rien n'arrêta ſon zèle, toutes les fois qu'il crut la ſageſſe de ſes avis utile à ſes concitoyens. Or, ſi cet homme vertueux, ſi ce vrai philoſophe, qui a eu tant de ſinges & ſi peu d'imitateurs, eût vécu de nos jours, eût-il regardé l'affaire des Jéſuites comme étrangère à ſa philoſophie, comme celle d'autrui ? Tout au contraire, il eût regardé ces hommes tout au moins de l'œil dont il voyoit les Sophiſtes, & démaſquant leur orgueil, comme il dévoila celui des faux ſages de ſon temps, il eut confondu leurs projets, leur ambition, & cette gravité dont ils s'enveloppoient, & qui en impoſoit ſi fort à la multitude. . . . . .

. . . . . . *QUEL nouvel intérêt m'auroit fait changer ſi bruſquement de maximes ?* Permettez que je réponde à cette queſtion, comme ſi c'étoit vous qui l'euſſiez faite. L'intérêt des philoſophes, c'eſt-à-dire, de la vérité : car enfin l'homme le plus éclairé peut ſe tromper ; & certainement ce ne ſera pas vous qui ſoutiendrez qu'il exiſte ſur la terre quelqu'un d'infaillible. Or, je ſuppoſe que vous ayez apperçu l'erreur de vos maximes ; qui ne ſait que vous êtes aſſez modeſte, aſſez généreux, aſſez grand pour changer tout-à-coup & très-bruſquement d'opinion ? Il eſt même de la beauté de votre ame & de ſon intégrité de faire publiquement l'aveu d'un tel changement, quelque ſubit qu'il ſoit.

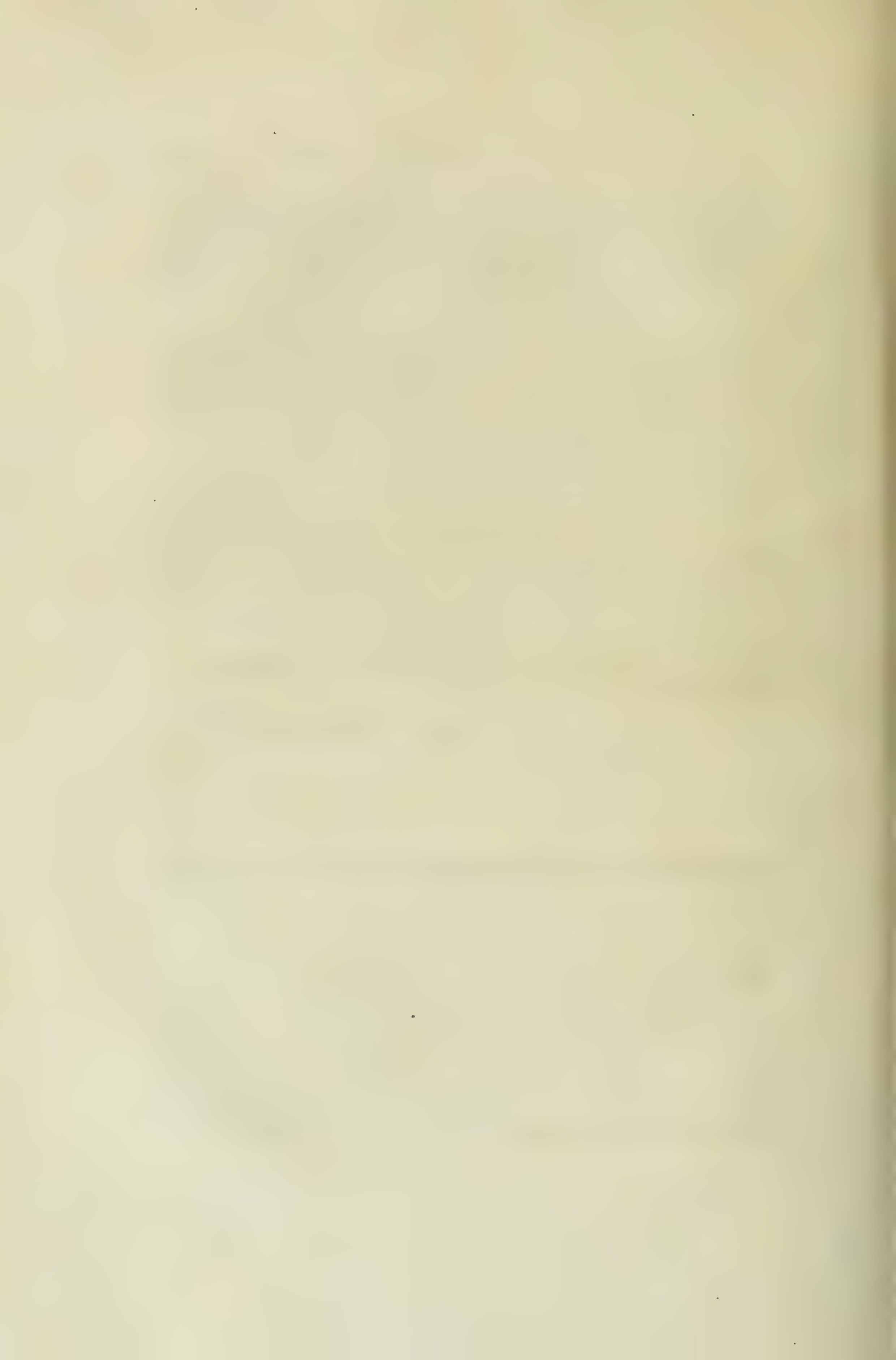
LES Jéſuites ſont ils en meilleur état que quand je refuſois d'écrire contre eux dans leurs diſgraces ? Où l'auteur de ce déſaveu va-t-il prendre ces fauſſes anecdotes ? N'en êtes-vous pas indigné, Monſieur ? Qui lui a dit que vous avez été ſollicité d'écrire contre les Jéſuites ? Aſſurément la cauſe de la nation n'auroit pu être défendue par un orateur plus éloquent ou plus énergique : mais outre que vous n'êtes ni Avocat, ni Magiſtrat, ni François, quelle idée que celle de ſuppoſer que les Parlemens, d'accord avec le Clergé, aient jamais ſongé à vous charger de la cauſe la plus importante, de celle où il étoit queſtion des loix de l'État, & de la pureté des maximes du Catholiciſme ! *Les Jéſuites ſont-*

ils en meilleur état, &c. Obſervez, je vous prie, que celui qui vous fait écrire ſi inconſéquemment, laiſſe entendre que, ſi les Jéſuites étoient en meilleur état, vous ne refuſeriez pas d'écrire contre eux. Mais il ne ſonge pas qu'ami de la vérité, autant que vous l'êtes, la diſgrace, ou la proſpérité d'un corps que vous croyez nuiſible, doit peu vous toucher; & que, ſi vous le croyiez innocent, vous vous empreſſeriez de le juſtifier. Sans doute qu'il ſeroit vil & lâche d'inſulter à ceux de cet ordre qui ſont malheureux. Il en eſt parmi eux de très-eſtimables & de très-vertueux; mais c'eſt par cela même qu'ils méritent d'être conſolés, & ſur-tout éclairés ſur les vices de leur inſtitut. Et qui a plus de droit à les inſtruire, & à changer leurs opinions (à certains égards) qu'un philoſophe qui penſe comme vous? Et ſi cette ſociété n'eſt nullement vicieuſe à vos yeux, c'eſt à vous de tonner, d'éclater, d'oublier vos propres malheurs & les perſécutions qu'on vous ſuſcite, pour prendre ſa défenſe : car vous ſavez bien mieux que celui qui vous a fait écrire, qu'on doit à l'innocence bien plus que des égards. Mais ce fabricateur de lettres ne peut-il tracer deux lignes, ſans tomber dans des contradictions groſſières? Il vient de faire dire qu'il eſt dû des égards aux Jéſuites; & tout de ſuite il vous fait ajouter : *que m'importe enfin le ſort des Jéſuites, quel qu'il puiſſe être?* Le barbare! que lui importe le ſort d'un Ordre qu'il croit innocent, & auquel il déclare qu'il eſt dû des égards! Eſt-ce-là la ſenſibilité d'une ame juſte, d'un cœur honnête, d'un citoyen, d'un homme? Et s'il croit les Jéſuites perſécutés, ou même s'il les croit coupables, cette indifférence n'eſt-elle pas également criminelle? L'auteur d'Émile penſe bien différemment; jamais on ne l'entendra dire que le ſort d'un corps chargé de l'éducation, lui eſt indifférent. *Leurs ennemis ſe ſont-ils montrés pour moi plus tolérans qu'eux?* Quels ſentimens on vous ſuppoſe, Monſieur! Aſſurément c'eſt un de vos perſécuteurs qui a écrit ce déſaveu. Comme il vous peint intéreſſé, vindicatif, cruel, enfin tout ce que vous n'êtes pas! Il veut abſolument que l'on penſe que, ſi vos ennemis euſſent été plus tolérans pour vous, vous auriez écrit contre les Jéſuites! A cette cauſe peu honnête de refus, il en ajoute deux autres tout auſſi peu philoſophiques.

La

La triste vérité délaissée est-elle plus chère aux uns qu'aux autres ? Et soit qu'ils triomphent, ou qu'ils succombent, en serai-je moins persécuté? Comme on vous fait penser de vous-même ! Quel excès d'amour-propre on cherche à vous donner ! Ne vous semble-t-il pas voir tous les partis délaisser la *triste vérité*, & se réunir pour vous persécuter ? Mais il vous connoît bien mal celui qui fait pour vous ces orgueilleuses réflexions ; il ne sait pas que c'est à cause même de cet abandon général de la triste vérité, que, ferme contre tous les partis, vous combattriez pour elle. Vous qui élévâtes votre voix mâle & vertueuse contre ces jeux criminels qu'on vouloit introduire à Genève; vous qui garantîtes vos concitoyens de la corruption que le *Tartuffe*, l'*Avare*, le *Misantrope*, &c. eussent portée dans les ames de vos compatriotes; vous craindriez de parler sur une Société dont on accuse l'institut de tendre à la corruption, non d'une ville, mais du monde entier, votre patrie & celle des philosophes ! Non, Monsieur, ces scrupules, ces craintes ne sont point de vous; & c'est ce qui achève de me persuader que vous n'avez jamais songé à faire le désaveu qu'on a envoyé, sous votre nom, aux auteurs du *Journal Encyclopédique*, &c.

Je suis, Monsieur, &c.

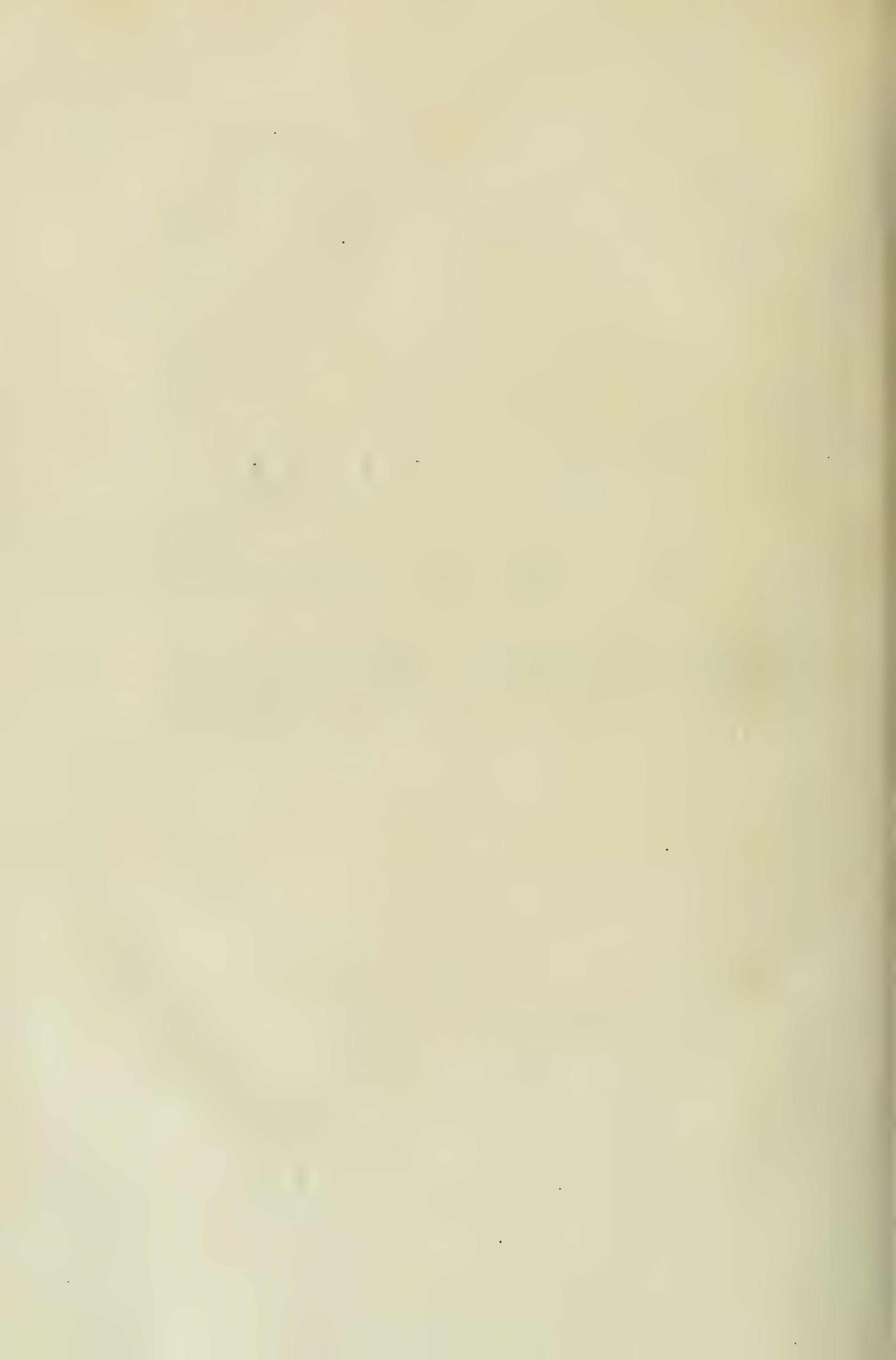


EXTRAITS

DES

JOURNAUX.

*Jugemens qu'ont porté du Livre d'*ÉMILE*, les différens Journaliſtes qui en ont parlé dans le temps.*



JOURNAL DE TRÉVOUX.

NOUS rassemblerons ici, avec la plus exacte fidélité, les propositions fondamentales, & les meilleures preuves dont M. Rousseau appuie son systême. Il n'aura point à nous reprocher d'avoir tronqué ou défiguré son texte. On ne trouvera pas ici cette multitude de phrases sémillantes, qui ne prouve que la fécondité de son génie, & la facilité à s'énoncer; parce qu'il ne faut pas juger de la beauté ou de la difformité des objets, par le masque qui les couvre. Écoutons M. Rousseau; c'est lui qui parle.

„ TOUT est bien, sortant des mains de l'Auteur des choses: „ tout dégénère entre les mains de l'homme. Il force une terre „ à nourrir les productions d'une autre, un arbre à porter les fruits „ d'un autre..... Il ne veut rien tel que l'a fait la nature, pas „ même l'homme: il le faut dresser pour lui, comme un cheval „ de manège..... sans cela tout iroit plus mal encore, & notre „ espèce ne veut pas être façonnée à demi. Dans l'état où sont „ désormais les choses, un homme abandonné dès sa naissance à „ lui-même parmi les autres, seroit le plus défiguré de tous....

„ L'ÉDUCATION nous vient de la nature, ou des hommes, ou „ des choses. Le développement interne de nos facultés & de „ nos organes est l'éducation de la nature: l'usage qu'on nous „ apprend à faire de ce développement, est l'éducation des hom- „ mes; & l'acquis de notre propre expérience sur les objets qui „ nous affectent, est l'éducation des choses.

„ NOUS naissons sensibles..... sitôt que nous avons, pour „ ainsi dire, la conscience de nos sensations, nous sommes dis- „ posés à rechercher, ou à fuir les objets qui les produisent.... „ C'est à ces dispositions primitives qu'il faudroit tout rapporter; „ & cela se pourroit, si nos trois éducations n'étoient que diffé- „ rentes: mais que faire, quand elles sont opposées?... Forcé „ de combattre la nature ou les institutions sociales, il faut opter

„ entre faire un homme ou un citoyen; car on ne peut faire à
„ la fois l'un & l'autre.

„ L'HOMME naturel eſt tout pour lui. . . . . L'homme civil n'eſt
„ qu'une unité fractionnaire qui tient au dénominateur, & dont la
„ valeur eſt dans ſon rapport avec l'entier, qui eſt le corps ſo-
„ cial. Les bonnes inſtitutions ſociales ſont celles qui ſavent le
„ mieux dénaturer l'homme, lui ôter ſon exiſtence abſolue pour
„ lui en donner une relative, & tranſporter le *moi* dans l'unité
„ commune.

„ DE ces objets néceſſairement oppoſés, viennent deux for-
„ mes d'inſtitution contraires; l'une publique & commune, l'au-
„ tre particulière & domeſtique. . . L'inſtitution publique n'exiſte
„ plus, & ne peut plus exiſter; parce qu'où il n'y a plus de pa-
„ trie, il ne peut plus y avoir de citoyens. Ces deux mots, *Pa-*
„ *trie* & *Citoyens*, doivent être effacés des langues modernes.

„ RESTE enfin l'éducation domeſtique ou celle de la nature.
„ Mais que deviendra pour les autres un homme uniquement
„ élevé pour lui? Si peut-être le double objet qu'on ſe propoſe,
„ pouvoit ſe réunir en un ſeul, en ôtant les contradictions de
„ l'homme, on ôteroit un grand obſtacle à ſon bonheur. . . . Pour
„ former cet homme rare, qu'avons-nous à faire? Beaucoup, ſans
„ doute; c'eſt d'empêcher que rien ne ſoit fait.

„ DANS l'ordre ſocial, où toutes les places ſont marquées,
„ chacun doit être élevé pour la ſienne. Si un particulier formé
„ pour ſa place en ſort, il n'eſt plus propre à rien. . . Dans l'ordre
„ naturel, les hommes étant tous égaux, leur vocation commune
„ eſt l'état d'homme, & quiconque eſt bien élevé pour celui-là,
„ ne peut mal remplir ceux qui s'y rapportent. Qu'on deſtine
„ mon élève à l'épée, à l'Égliſe, au Barreau, peu m'importe. . . .
„ En ſortant de mes mains il ne ſera, j'en conviens, ni Magiſ-
„ trat, ni Soldat, ni Prêtre : il ſera premiérement homme, tout
„ ce qu'un homme doit être, il ſaura l'être au beſoin tout auſſi-
„ bien que qui que ce ſoit. . . . .

„ A peine l'enfant eſt-il ſorti du ſein de la mère.... qu'on „ lui donne de nouveaux liens, on l'emmaillotte, on le couche la „ tête fixée & les jambes allongées; les bras pendans à côté du „ corps; il eſt entouré de linges & de bandages de toute eſ- „ pèce, qui ne lui permettent pas de changer de ſituation..... „ De peur que les corps ne ſe déforment par des mouvemens „ libres, on ſe hâte de les déformer en les mettant en preſſe.... „ D'où vient cet uſage déraiſonnable? D'un uſage dénaturé. De- „ puis que les mères, mépriſant leur premier devoir, n'ont plus „ voulu nourrir leurs enfans, il a fallu les confier à des femmes „ mercénaires, qui, ſe trouvant ainſi mères d'enfans étrangers pour „ qui la nature ne leur diſoit rien, n'ont cherché qu'à s'épargner de „ la peine..... Non contentes d'avoir ceſſé d'alaiter leurs enfans, „ les femmes ceſſent d'en vouloir faire; la conſéquence eſt na- „ turelle..... Cet uſage ajouté aux autres cauſes de dépopula- „ tion, nous annonce le ſort prochain de l'Europe. Les ſciences, „ les arts, la philoſophie & les mœurs qu'elle engendre, ne tar- „ deront pas d'en faire un déſert. Elle ſera peuplée de bêtes fé- „ roces; elle n'aura pas beaucoup changé d'habitans.

„ POINT de mère, point d'enfant. Entre eux les devoirs ſont „ réciproques..... Si la voix du ſang n'eſt fortifiée par l'habi- „ tude & les ſoins, elle s'éteint dans les premières années, & le „ cœur meurt, pour ainſi dire, avant que de naitre. Nous voilà „ dès les premiers pas hors de la nature. On en ſort encore par „ une route oppoſée, lorſqu'une mère porte ſes ſoins à l'excès; „ lorſqu'elle fait de ſon enfant ſon idole; qu'elle augmente & „ nourrit ſa foibleſſe pour l'empêcher de la ſentir, & qu'eſpérant „ le ſouſtraire aux loix de la nature, elle écarte de lui des at- „ teintes pénibles, ſans ſonger combien, pour quelques incom- „ modités dont elle le préſerve un moment, elle accumule au „ loin d'accidens & de périls ſur ſa tête, & combien c'eſt une „ précaution barbare de prolonger la foibleſſe de l'enfance ſous „ les fatigues des hommes faits.... Exercez vos enfans aux at- „ teintes qu'ils auront à ſupporter un jour. Endurciſſez leurs corps „ aux intempéries des ſaiſons, des climats, des élémens; à la

„ faim, à la ſoif, à la fatigue; trempez-les dans l'eau du Styx.

„ COMME la véritable nourrice eſt la mère, le véritable pré-
„ cepteur eſt le père .... que des mains de l'un, l'enfant paſſe
„ dans celles de l'autre. Il ſera mieux élevé par un père judicieux
„ & borné, que par le plus habile maître du monde; car le zèle
„ ſuppléera mieux au talent, que le talent au zèle. Mais les af-
„ faires, les fonctions, les devoirs!..... Ah! les devoirs! ſans
„ doute le dernier eſt celui du père? ....

„ UN père, quand il engendre & nourrit des enfans, ne fait
„ en cela que le tiers de ſa tâche. Il doit des hommes à ſon eſ-
„ pèce, il doit à la ſociété des hommes ſociables, il doit des ci-
„ toyens à l'État.....

„ ON raiſonne beaucoup ſur les qualités d'un bon gouverneur.
„ La première que j'en exigerois...... c'eſt de n'être point un
„ homme à vendre.... Qui donc élevera mon enfant? Je te l'ai
„ déja dit; toi-même.... Je ne le peux.... Tu ne le peux! Fais-
„ toi donc un ami, je ne vois point d'autre reſſource....

„ QUELQU'UN dont je ne connois que le rang, m'a fait propo-
„ ſer d'élever ſon fils. ... Si j'avois accepté ſon offre & que j'euſſe
„ erré dans ma méthode, c'étoit une éducation manquée : ſi j'a-
„ vois réuſſi, c'eût été bien pis; ſon fils auroit renié ſon titre;
„ il n'eût plus voulu être Prince.

„ DÈS que l'enfant commence à diſtinguer les objets, il im-
„ porte de mettre du choix dans ceux qu'on lui montre. ... Je
„ veux qu'on l'habitue à voir des objets nouveaux, des animaux
„ laids, dégoûtans, biſarres; mais peu-à-peu, de loin, juſqu'à ce
„ qu'il y ſoit accoutumé. ... Il veut tout toucher, tout manier;
„ ne vous oppoſez point à cette inquiétude : elle lui ſuggère un
„ apprentiſſage très-néceſſaire..... Quand l'enfant tend la main
„ avec effort ſans rien dire, il croit atteindre l'objet, parce qu'il
„ n'en eſtime pas la diſtance; il eſt dans l'erreur : mais quand il
„ ſe plaint & crie en tendant la main, alors il ne s'abuſe plus ſur
„ la diſtance, il commande à l'objet de s'approcher, ou à vous
„ de

„ de le lui apporter. Dans le premier cas, portez-le à l'objet
„ lentement & à petits pas : dans le second, ne faites pas seu-
„ lement semblant de l'entendre; plus il criera, moins vous de-
„ vez l'écouter. Il importe de l'accoutumer de bonne heure à
„ ne commander ni aux hommes, car il n'est pas leur maître;
„ ni aux choses, car elles ne l'entendent point. Il vaut mieux
„ porter l'enfant à l'objet, que d'apporter l'objet à l'enfant.....

„ TOUTE méchanceté vient de foiblesse; l'enfant n'est méchant
„ que parce qu'il est foible; rendez-le fort, il sera bon : celui
„ qui pourroit tout ne feroit jamais de mal. De tous les attributs
„ de la Divinité toute-puissante, la bonté est celui sans lequel on
„ la peut le moins concevoir.

„ LA fantaisie ne tourmentera point les enfans, quand on ne
„ l'aura pas fait naître, attendu qu'elle n'est pas de la nature....
„ Les longs pleurs d'un enfant qui n'est ni lié ni malade, & qu'on
„ ne laisse manquer de rien, ne sont que des pleurs d'habitude
„ & d'obstination. Ils ne sont point l'ouvrage de la nature, mais
„ de la nourrice qui, pour n'en savoir endurer l'importunité, la
„ multiplie, sans songer qu'en faisant taire l'enfant aujourd'hui,
„ on l'excite à pleurer demain davantage. Le seul moyen de gué-
„ rir ou prévenir cette habitude, est de n'y faire aucune attention.
„ Personne n'aime à prendre une peine inutile, pas même les en-
„ fans..... Au reste, quand ils pleurent par fantaisie ou par obs-
„ tination, un moyen sûr pour les empêcher de continuer, est
„ de les distraire par quelque objet agréable & frappant; mais
„ il est de la dernière importance que l'enfant n'apperçoive pas
„ l'intention de le distraire....

„ JE voudrois (c'est toujours M. Rousseau qui parle) que les
„ premières articulations qu'on fait entendre à l'enfant, fussent ra-
„ res, faciles, distinctes, souvent répétées, & que les mots qu'elles
„ expriment ne se rapportassent qu'à des objets sensibles qu'on
„ peut d'abord montrer à l'enfant. La malheureuse facilité que
„ nous avons à nous payer de mots que nous n'entendons point,
„ commence plutôt qu'on ne pense.... Parlez toujours correc-

,, tement devant eux, faites qu'ils ne se plaisent avec personne
,, autant qu'avec vous, & soyez sûrs qu'insensiblement leur lan-
,, gage s'épurera sur le vôtre, sans que vous les ayez jamais re-
,, pris.... On se presse trop de les faire parler, comme si l'on
,, avoit peur qu'ils n'apprissent pas à parler d'eux-mêmes.... ils
,, en parlent plus tard, plus confusément.....

,, AUX champs les enfans épars, éloignés du père, de la mère
,, & des autres enfans, s'exercent à se faire entendre à distance,
,, & à mesurer la force de la voix sur l'intervalle qui les sépare
,, de ceux dont ils veulent être entendus. Voilà comment on ap-
,, prend véritablement à prononcer, & non pas en bégayant
,, quelques voyelles à l'oreille d'une gouvernante attentive.... Ce
,, qui empêche les garçons dans les collèges, & les filles dans les
,, couvens, d'acquérir jamais une prononciation aussi nette que
,, celle des paysans, c'est la nécessité d'apprendre par cœur
,, beaucoup de choses, & de réciter tout haut ce qu'ils ont ap-
,, pris : car, en étudiant, ils s'habituent à barbouiller, à pronon-
,, cer négligemment & mal : en récitant, c'est pis encore; ils re-
,, cherchent leurs mots avec effort, ils traînent & allongent leurs
,, syllabes.... Émile n'aura pas ces défauts de prononciation, ou
,, du moins il ne les aura pas contractés par les mêmes causes....
,, Les vices de prononciation qu'on fait contracter aux enfans en
,, rendant leur parler sourd, confus, timide, en critiquant inces-
,, samment leur ton, en épluchant tous leurs mots, ne se corri-
,, gent jamais....

,, RESSERREZ, le plus qu'il est possible, le vocabulaire de
,, l'enfant : c'est un très-grand inconvénient qu'il ait plus de mots
,, que d'idées, qu'il sache dire plus de choses qu'il n'en peut pen-
,, ser..... Les paysans ont peu d'idées; mais ils les comparent
,, très-bien.

,, QUAND les enfans commencent à parler, ils pleurent moins....
,, Dès qu'une fois Émile aura dit, *j'ai mal*, il faudra des douleurs
,, bien vives pour le forcer à pleurer.... Si l'enfant est délicat,
,, sensible, que naturellement il se mette à crier pour rien, en ren-

„ dant ſes cris inutiles & ſans effet, j'en taris bientôt la ſource.
„ Tant qu'il pleure, je ne vais point à lui; j'y cours, ſitôt qu'il
„ s'eſt tû. . . . S'il tombe, s'il ſe fait une boſſe à la tête, &c. je
„ reſterai tranquille au moins pour un peu de temps. Le mal eſt
„ fait, c'eſt une néceſſité qu'il l'endure. . . . . Souffrir eſt la pre-
„ mière choſe qu'il doit apprendre, & celle qu'il aura le plus
„ grand beſoin de ſavoir. . . .

„ Y a-t-il rien de plus ſot que la peine qu'on prend pour ap-
„ prendre aux enfans à marcher, comme ſi l'on en avoit vu quel-
„ qu'un qui, par la négligence de ſa nourrice, ne sût pas mar-
„ cher étant grand ? . . . Émile n'aura ni bourlets, ni paniers rou-
„ lans, ni charriots, ni liſières, ou du moins dès qu'il commen-
„ cera de ſavoir mettre un pied devant l'autre, on ne le ſoutien-
„ dra que ſur les lieux pavés, & l'on ne fera qu'y paſſer en hâte. . . .
„ Qu'on le mène journellement au milieu d'un pré. Là qu'il cou-
„ re, qu'il s'ébatte, qu'il tombe cent fois le jour, tant mieux,
„ il en apprendra plutôt à ſe relever."

TELLE eſt la ſubſtance d'une partie du premier Volume d'É-
mile : nous ſera-t-il permis, maintenant, M. Rouſſeau, de réflé-
chir ſur le parti que nous avons à prendre ? Vous ne prétendez
pas que nous embraſſions aveuglément votre ſyſtême : la tyrannie
n'eſt point de votre goût. Quand vous traitez *d'homme enfant*,
de *lecteur vulgaire* ou *ſtupide*, quiconque n'eſt pas de votre avis,
vous n'avez ſans doute en vue que ceux qui vous contrediſent
ſans examiner : vous qui êtes trop ami de la raiſon pour en in-
terdire l'uſage. Examinons donc.

Tout eſt bien, ſortant des mains de l'Auteur des choſes, &c. D'a-
bord voilà un début équivoque & captieux : il a un ſens vrai au-
quel vous faites peu d'attention, parce qu'il eſt étranger à votre
objet; conſidéré ſous un autre rapport, il eſt faux ; & c'eſt alors
qu'il devient une des pierres angulaires de votre édifice. Si la na-
ture produit un arbre, ce ſera bien un arbre. Eſt-ce un homme?
Elle aura fait l'être qui eſt un homme. Si c'eſt un monſtre, c'en
ſera bien un. Chaque être a ſa bonté abſolue, qui le conſtitue

lui-même, & ſans laquelle il n'eſt pas poſſible : en ce ſens, *tout eſt bien ſortant des mains de l'Auteur des choſes;* & ce principe, dont tout le monde convient, vous eſt inutile. Mais, chaque être dans ſon origine eſt-il relativement bon, de manière que cette conſtitution primitive ne puiſſe être remplacée que par un mal ? C'eſt-à-dire, cette terre que l'homme trouve inculte & chargée de ronces, ne pourra-t-elle être cultivée & aſſujettie à donner des productions plus utiles, ſans un attentat contre la nature ? Ce ſera la contredire, dites-vous, que de greffer un ſauvageon : inſertion qu'elle avoue cependant, & qu'elle ſeconde en ſuivant ſes loix générales. L'homme naît-il tellement bon, qu'abandonné à lui-même dès ſa naiſſance, il ne connoîtroit point le mal, ou ne le feroit pas ſans réfléchir ? Tout ce qui n'eſt pas inſtitution originelle y répugne-t-il ? N'y a-t-il pour l'homme qu'une façon d'être qui ſoit dans l'ordre ? Les bonnes inſtitutions ſociales le dénaturent-elles ? Eſt il né pour être ſeul, pour ne rechercher ou ne fuir que ce qui a rapport à lui ? Ses premières ſenſations ſe bornent-elles à ſon individu ; & de-là ſuit-il que les devoirs de ſociété qu'il aura à remplir dans un âge mûr, ſont contre nature ? Cette nature eſt-elle tellement une, & reſtreinte par-tout & toujours au ſeul point originel des choſes, que la ſociété n'en puiſſe être une émanation ? L'arbre élagué pour porter de plus beaux fruits, ou tranſplanté pour conſpirer à l'arrangement ſymmétrique d'un verger, ne tient-il plus ſes productions de la nature ? Le citoyen n'eſt-il plus homme ? La volonté du Créateur (car enfin c'eſt la nature, ſelon vous-même; heureuſement vous ne niez pas tout;) cette volonté de l'Être ſuprême eſt-elle démentie, dès-là même que les hommes vivent enſemble; & la raiſon, préſent de la ſouveraine intelligence, ceſſe-t-elle d'être lumière *naturelle*, lorſqu'elle nous dicte ces loix ſociales dont le but eſt de maintenir l'ordre entre des créatures qui, en ſe réuniſſant, n'ont fait que céder à un penchant inné, ou du moins à la néceſſité morale, & peut-être même phyſique, des choſes ? A chaque inſtant vous avez beſoin de ces propoſitions, & vous les laiſſez ſans preuves.

Si vous vous fuſſiez contenté de crier à haute voix, & de faire

bien entendre que l'homme abuſe de ſa raiſon, que ſa malice ſubſtitue dans la ſociété des vices nouveaux à ceux qu'il auroit adoptés s'il eût vécu errant & vagabond comme certains peuples ; que, réprimé par l'autorité néceſſaire des loix, il n'a fait que devenir, quelquefois, & cela par abus de ſa liberté, plus adroit à couvrir ſa marche vers le déſordre ; que ſouvent le plus fort, cherchant ſon intérêt propre aux dépens du plus foible, a preſcrit, ſous prétexte de l'ordre, comme règle de la nature, ce qui n'étoit que la loi de la paſſion : ſi vous euſſiez dit encore que trop ſouvent la ſageſſe des loix ſociales ſe trouve en oppoſition avec les deſirs déréglés de l'homme, on eût applaudi à votre zèle ; mais ces reproches ont été faits mille fois au genre humain : il vous falloit du nouveau. Pourſuivons, cet objet reviendra.

L'HOMME naturel eſt tout pour lui : il eſt l'entier abſolu, qui n'a de rapport qu'à lui-même ou à ſon ſemblable ; l'homme civil n'eſt qu'une unité fractionnaire, dont la valeur eſt dans ſon rapport avec le corps ſocial. Rien ne reſſemble tant à une vérité dans votre bouche, tant vous ſavez faire illuſion : il n'y a cependant encore ici que de la contradiction, de l'équivoque & du preſtige. Comment l'homme eſt-il entier, abſolu, quand il a rapport à ſon ſemblable ? Mais ceci n'eſt rien. Qu'entendez-vous par *homme naturel ?* Car vous abuſez ſouvent du mot de *nature*. Eſt-ce celui qui n'a reçu que l'éducation de la nature ? Cette éducation eſt, ſelon vous, *le développement interne de nos facultés & de nos organes.* Choiſiſſez : ce développement eſt-il complet, ou non ? L'homme naturel, que vous oppoſez à l'homme civil, peut-il déja réfléchir ſur les impreſſions que produiſent chez lui les objets qui l'environnent, & combiner ſes notions ; ou bien eſt-il à cet âge où il ne ſait encore que ſentir, ſans pouvoir faire uſage de la raiſon, qui doit l'éclairer un jour ? S'il n'eſt ſuſceptible que de ſenſations, qui à peine excitent en lui la conſcience réfléchie de ſon exiſtence, comment allez-vous comparer l'homme animal avec l'homme civil ? Il n'eſt plus étonnant effectivement que l'un s'éloigne de l'autre au point qu'ils paroiſſent répugner enſemble. Eſt-ce-là ce que ſignifie votre axiôme ? Non, ſans doute. Il a

donc un libre usage de sa raison, cet homme naturel que vous définissez ici. Et voilà le terme moyen qui rapproche l'enfant de l'état de citoyen. Hé bien! Cet homme raisonnant est *tout pour lui!* Oui, sans doute, s'il est seul & isolé de ses semblables; mais si le hasard même le réunit à eux, n'aura-t-il pas bientôt l'occasion de se dire, pour assurer son bonheur : ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'il te fasse? Il n'est donc déja plus tout pour lui. Et il cesse alors d'être l'*homme naturel* dans le vrai sens, c'est-à-dire, dans les vues du Créateur! Parce qu'il déraisonne sans doute : ou peut-être la raison n'est pas un don de la nature?

Vous êtes aussi heureux à décrire l'homme civil. Pour mieux l'opposer à l'homme naturel, qui, selon vous, est tout à lui, vous le définissez d'après quelques faits héroïques qui étonnent d'autant plus, qu'ils sont rares & élevés au-dessus des devoirs ordinaires de la société, & vous en concluez que *les bonnes institutions sociales sont celles qui savent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue, pour lui en donner une relative, & transporter le* moi *dans l'unité commune.* Peut-on bien juger des choses, en ne les comparant que dans leurs extrêmes? Il falloit distinguer, dans le citoyen, deux rapports, qui tous deux sont dans la nature, ou, pour ne point abuser des termes, dans le systême général de l'Univers. L'homme en société pourvoit à sa conservation & à son bien-être; rien ne l'en empêche que son goût pour le désordre. Voilà son premier rapport. Il doit conspirer au bien général; autrement il ne pourroit plus même prétendre à son bonheur propre. L'obéissance qu'il doit aux loix n'est point un pur asservissement fondé sur la contrainte & la violence. Si l'homme n'a droit d'être heureux au milieu de ses semblables, qu'autant qu'il ne leur nuit pas, les institutions sociales ne peuvent aussi, sans s'écarter de leur vrai but, lui enlever les moyens de se procurer sa félicité particulière. Enfin, le citoyen doit à la patrie, & la patrie doit au citoyen : la loi puise dans cette nécessité des choses, que vous aimez tant, la règle de conduite de l'un & de l'autre; &, par ses sages dispositions, elle ne fait que réprimer les desirs déréglés, ou élever l'être pensant au-dessus de l'homme

animal. Comment prouveriez-vous maintenant que l'homme civil répugne à la nature, & que les institutions sociales ne sont bonnes qu'autant qu'elles savent dénaturer l'homme ?

CES *deux mots*, patrie & citoyen, *doivent être effacés des langues modernes*, dites-vous : malgré ce bon mot, la patrie connoît encore des citoyens qu'elle chérit. Vous dites qu'il *faut opter entre faire un homme & un citoyen*, & que *l'on ne peut faire à la fois l'un & l'autre.* Il semble donc qu'après avoir proscrit la société & les institutions sociales, vous deviez vous borner à former l'homme de la nature. En ce cas, il étoit inutile de faire un traité d'éducation aussi étendu. Puisque, selon vous, *tout est bien*, *sortant des mains de l'Auteur des choses*, & que *les bonnes institutions sociales* doivent *dénaturer l'homme*, il ne s'agit plus que de séquestrer votre élève dans quelque isle déserte, où il deviendra de lui-même l'*homme naturel* que vous demandez. Mais vous sentez le ridicule de ce systême; & ne pouvant envisager votre Émile comme un sujet inutile au genre humain, vous faites un effort pour le rendre en même temps naturel & social, *en ôtant les contradictions de l'homme.* Pour cela que faut-il faire ? *Beaucoup sans doute ; c'est d'empêcher que rien ne soit fait.* Prétendez-vous renouveller la face de la terre, & renverser de fond en comble toutes les sociétes qui existent, en n'épargnant pas même leurs *bonnes institutions* qui doivent *dénaturer* votre élève, s'il s'y conforme ? Non sans doute ; vous avez dû voir qu'il n'appartient plus qu'à l'Être suprême d'opérer ce changement universel : votre proposition n'est-elle qu'exagérée, & n'avez-vous eu intention que de corriger les abus qui se sont glissés dans la société ? Voyons si alors vous vous accordez avec vous-même. Quand vous aurez remédiez à ce que vous regardez comme abus, peu vous importe, dites-vous, à quel état on destine votre Émile ; *il sera propre à l'épée, au Barreau, à l'Église.... Risum teneatis, amici.* Quoi ! vous en ferez un homme contradictoire, un fourbe, qui extérieurement avouera un état que vous lui aurez dépeint comme un fruit de la folie humaine ?

AVANT d'aller plus loin, convenons encore d'une chose. Après

avoir dit dans votre avant-propos, qu'en lisant votre ouvrage, *on croira moins lire un Traité d'Éducation, que les rêveries d'un visionnaire sur l'Éducation. Qu'y faire?* Ajoutez-vous : *ce n'est pas sur les idées d'autrui que j'écris; c'est sur les miennes..... dépend-il de moi de me donner d'autres yeux, & de m'affecter d'autres idées? Non.* Dépend-il plus de ceux à qui vous reprochez leurs préjugés, de se donner d'autres yeux, & de s'affecter d'autres idées?

NOUS avouerons donc sans peine que l'enfant trop resserré dans les tégumens dont on le couvre après sa naissance, est un prisonnier malheureux, & que des liens trop étroits le déforment & l'affoiblissent : nous ne croirons pas cependant que *tremper* les enfans *dans l'eau du Styx*, doivent être les exposer à toutes les intempéries de l'air, sans avoir aucun égard à leurs forces, au climat & à la saison. Ce que l'on sait encore, & que vous avez très-bien prouvé, c'est que la mère est la nourrice naturelle de son enfant, & que l'usage accrédité, qui livre l'homme à des nourrices mercénaires, est une des causes de la dépopulation. Mais qu'étoit-il besoin d'ajouter que *les sciences, les arts, la philosophie & les mœurs, qu'elle engendre, ne tarderont pas d'en faire un désert; qu'elle sera peuplée de bêtes féroces, & qu'elle n'aura pas beaucoup changé d'habitans?*

L'ON s'accordera encore avec vous pour crier à ces mères insensées qui font des idoles de leurs enfans, qu'en écartant d'eux toute atteinte pénible, elles accumulent au loin les douleurs & les maux, sur la tête de ces victimes infortunées de leur aveugles tendresse. Que n'est-il permis aussi de desirer que le père, s'il est sensé, pût être le précepteur de son enfant, ou qu'au moins un gouverneur ne fût point un homme vénal? Mais quelles raisons autres que des sophismes pourrions-nous donner à cet instituteur choisi, pour lui persuader que, s'il réussit, il aura engagé son élève à renier le titre que lui a donné la divine Providence, & qu'il aura dû le disposer à ne plus vouloir être Prince, s'il est né pour occuper ce rang dans l'ordre social? Ces propositions sont des corollaires de vos principes, qui ne peuvent nous en imposer jusqu'à nous faire croire que l'autorité des Princes n'émane pas de la puissance du maître de l'Univers.

VOUS

Vous développez avec intelligence la pratique qu'il faut obſerver pour ſatisfaire l'inquiétude & rectifier les premiers mouvemens d'un enfant qui commence à diſtinguer les objets; mais vous paſſez bientôt à une propoſition fauſſe, qu'il n'eſt pas étonnant que vous prouviez mal. *Toute méchanceté*, dites-vous, *vient de foibleſſe. . . . celui qui pourroit tout, ne feroit jamais de mal.* Souvenez-vous d'abord que nous profiterons de cette aſſertion pour démontrer contre vous-même la fauſſeté d'une autre qui vous tient lieu d'axiôme : attendons qu'il en ſoit temps, & contentons-nous aujourd'hui de relever celle-ci. Toute méchanceté vient de foibleſſe, dites-vous, parce que celui qui pourroit tout ne feroit jamais de mal, & que *de tous les attributs de la Divinité toute-puiſſante, la bonté eſt celui ſans lequel on la peut le moins concevoir.* Vous avez confondu ici la vérité du conſéquent avec celle de la conſéquence. Le Tout-puiſſant eſt bon ſans doute, parce qu'il réunit toutes les perfections; mais en eſt-il de même de l'homme qui ſeroit fort relativement aux autres? Et n'eſt-ce pas de cette ſupériorité de forces reſpectives que naiſſent la violence & tous les vices qui en dérivent?

Vous exigez que l'on croye encore que *la fantaiſie ne tourmentera point les enfans, quand on ne l'aura pas fait naitre, attendu qu'elle n'eſt pas de la nature.* Cette ſuppoſition prend ſa ſource dans une autre que vous annoncez dès votre début, & que vous exprimerez bientôt en ces termes; *poſons pour maxime inconteſtable que les premiers mouvemens de la nature ſont toujours droits: il n'y a point de perverſité originelle dans le cœur humain; il ne s'y trouve pas un ſeul vice dont on ne puiſſe dire comment & par où il y eſt entré.* Le temps viendra où peut-être vous ſerez obligé de convenir avec nous, que cette maxime n'eſt pas ſi inconteſtable dans le ſens que vous lui donnez; mais enfin, ſi elle l'eſt pour vous dans cet inſtant-ci, pourquoi la contredire? Pourquoi dans un autre endroit avouez-vous que l'enfant peut *naturellement ſe mettre à crier pour rien?*

On convient avec vous qu'un moyen généralement sûr pour tarir la ſource des pleurs d'habitude & d'obſtination, eſt de ne

point faire attention aux cris de l'enfant : s'il s'agiſſoit cependant d'un naturel violent & impétueux, que l'on ne peut négliger d'écouter ſans le porter à la fureur, il n'eſt pas douteux qu'alors il ne valût mieux diſtraire l'enfant par quelque objet agréable & frappant, en obſervant, comme vous le demandez, qu'il n'apperçoive pas l'intention de le diſtraire.

VOUS voulez encore, avec raiſon, que les premières articulations qu'on fait entendre à l'enfant ſoient rares, faciles, diſtinctes, ſouvent répétées, & que les mots qu'elles expriment ne ſe rapportent qu'à des objets ſenſibles qu'on peut d'abord lui montrer : il n'eſt pas juſqu'aux nourrices qui ne ſoient ici d'accord avec vous, & qui ordinairement ne ſuivent cette méthode : elles ſentent auſſi communément qu'il ſeroit ridicule & inutile de trop étendre le vocabulaire des enfans; ce qui n'eſt pas tout-à-fait le *reſſerrer le plus qu'il eſt poſſible*, comme vous le deſirez. Il eſt certain qu'il vaut mieux parler toujours correctement devant eux, que de les reprendre continuellement, & qu'en épluchant tous leurs mots, on leur fait contracter un parler ſourd, confus & timide.

Y a-t-il rien de plus ſot, dites-vous *que la peine qu'on prend pour apprendre aux enfans à marcher, comme ſi l'on en avoit vu quelqu'un qui, par la négligence de ſa nourrice, ne ſût pas marcher étant grand?* On apprend de bonne heure aux enfans à marcher, pour deux raiſons. 1°. Parce que le mouvement développe & fortifie leurs membres. 2°. Parce qu'il y auroit du danger que dans les premiers eſſais qu'ils feroient d'eux-mêmes, il ne leur arrivât de ſe caſſer un bras ou la tête. *Qu'on les mène journellement au milieu d'un pré : là, qu'ils tombent cent fois le jour, tant mieux; ils en apprendront plutôt à ſe relever.* C'eſt fort bien dit; mais tout le monde n'a pas un pré à ſa diſpoſition.

MAIS avançons. Il eſt très-vrai, comme vous le dites ailleurs, que l'homme aveuglément livré à ſes premiers penchans eût fait conſiſter ſon bonheur, bonheur apparent & paſſager, à faire tout ce qui lui plaît, ſi les loix divines & humaines n'euſſent mis un frein à ſes deſirs déréglés. Il eſt encore certain qu'en relation avec

ſon eſpèce, il a plus de devoirs à remplir, & qu'alors le mauvais uſage de ſa liberté le tourne à plus de vices qu'il n'en feroit paroître, s'il étoit iſolé de ſes ſemblables. Et de-là il s'enſuit que les règles ſociales les plus ſages ſont la perte de l'homme? Que les inſtitutions humaines ſont toutes des abus & des préjugés qui ont *altéré* ſa nature, & qui l'éloignent de ſa deſtination? Mais qui vous a dit, ou, quand avez-vous prouvé que l'homme eſt fait pour ſe borner aux propenſions animales? L'enfant, le ſauvage, ſont-ils l'homme parfait? Êtes-vous bien sûr qu'ils en ſoient l'archétype? Dans quel décret de la Providence éternelle avez-vous donc lu qu'elle n'a pas porté l'homme à la ſociété comme à un moyen qu'elle a pu remplacer ſans doute, mais qu'elle a voulu choiſir, pour le conduire à une fin encore ultérieure?

» AVANT que les préjugés & les inſtitutions humaines aient al-
» téré, dites-vous, nos penchans naturels, le bonheur des enfans,
» ainſi que des hommes, conſiſte dans l'uſage de leur liberté. Qui-
» conque fait ce qu'il veut eſt heureux, s'il ſe ſuffit à lui-même."
Que n'ajoutiez-vous : *& s'il veut ce qu'il doit vouloir?* Les loix n'enlèvent point l'uſage de la liberté; elles ne font qu'en interdire l'abus. » Mais l'homme livré à lui-même, & dégagé des liens de
» la loi, n'abuſeroit jamais de cette liberté; les premiers mou-
» vemens de la nature ſont toujours droits; il n'y a point de per-
» verſité originelle dans le cœur humain." Où avez-vous encore vu tout cela? S'il étoit permis d'employer vos armes contre vous-même, ne vous trouveroit-on pas encore ici en contradiction? Vous avez dit, *que la méchanceté vient de foibleſſe* : ſans ceſſe vous nous répétez que l'enfant eſt foible, vous exagérez même la foibleſſe de ſon intelligence : l'enfant porte donc en lui le germe de la méchanceté. Mais à quoi bon s'appuyer d'un paralogiſme pour en combattre un autre. Écoutez-nous un inſtant; ſi nous avons tort, vous nous direz pourquoi.

LES hommes n'apportent pas en naiſſant le même naturel : quand nous aurions tous la même ame, nous n'aurions pas le même corps, & nous dépendons des impreſſions de nos organes, qui feroient les ſeules règles de nos actions, ſi la raiſon ne nous ap-

prenoit, & si l'Auteur de la nature ne nous aidoit à secouer le joug de l'homme brute. Les habitudes se contractent; & nos penchans divers influent sur l'exercice de nos facultés. Pourquoi ne suis-je pas aussi disposé qu'un autre à mettre de la droiture dans mes actions? L'Être suprême l'a voulu; qu'avez-vous à répondre, vous qui l'admettez? Vous nous donnerez bientôt occasion d'entrer dans d'autres raisons.

Enfin, selon vous, » la seule passion naturelle à l'homme, est » l'amour de soi-même. " Oui, sans doute, & c'est-là l'origine de nos vices : nous apportons avec nous l'instrument de notre perversité. Il n'est point vrai » que cet amour-propre ne devienne bon » ou mauvais dans un homme que par l'application qu'en fait, & » par les relations que lui donne un autre homme. " Chacun de nous se suffit à lui-même pour produire sa malice. Nous luttons, à la vérité, contre la règle à mesure qu'elle multiplie nos devoirs; mais sommes-nous méchans, parce que nous sommes obligés d'être bons? N'est-ce pas plutôt parce que nous ne voulons pas devenir ce que nous devons être? L'haleine de nos semblables nous est contagieuse, & le mauvais exemple a de l'empire sur notre foiblesse; mais nos devoirs sont des devoirs enfin, & le méchant, quel qu'il soit, & de quelque façon qu'il le soit devenu, transgresse la sagesse des loix établies dans la société. L'homme pourroit être bon en société; il ne le veut pas : la nature l'a pourvu de la faculté dont il abuse pour se porter au désordre. Allez-vous encore demander à quoi bon ce don funeste de la nature? La réponse est déja donnée; le Tout-puissant est juste & sage, n'en convenez-vous pas? Une vérité, quoique terrible, n'en est pas moins certaine.

L'esprit d'indépendance qui règne dans votre façon de penser & d'agir, vous fait abhorrer tout ce qui sent l'autorité, & vous ne voulez pas que l'enfant soit assujetti à obéir. Vous excluez de son Dictionnaire les mots d'*obéissance*, de *commandement*, encore plus ceux de *devoir* & d'*obligation*, & vous n'y admettez que ceux de *force*, de *nécessité*, d'*impuissance* & de *contrainte*. N'est-ce pas ici un pur débat sur les termes? Car enfin nous ne voyons

rien de plus énergique pour exprimer l'effet du commandement que les mots de *force*, de *néceſſité*, de *contrainte*. Mais vous voulez que cette contrainte vienne de la néceſſité des choſes, vous deſirez que l'on n'oppoſe aux caprices de l'enfance que des obſtacles phyſiques : à la bonne heure; quand ce moyen ne ſeroit pas toujours praticable, il n'en eſt pas moins vrai qu'il eſt très-efficace. Vous convenez enſuite que c'eſt rappeller l'enfant à cette néceſſité des choſes, que de lui faire connoître qu'il eſt foible, & que celui qui le gouverne eſt fort; que ſon état le rend dépendant de ſon maître, & le met néceſſairement à ſa merci. Nous convenons de notre côté qu'il faut effectivement diſpoſer l'enfant à ſentir cette dépendance phyſique, avant d'exiger qu'il enviſage ſon Mentor comme plus éclairé que lui : il n'eſt pas douteux que ce ne ſoit le plus court & le plus sûr chemin pour conduire l'élève à une entière docilité. Les ſages inſtituteurs réprouvent, ainſi que vous, le commandement dont l'enfant ne voit point le fondement, & qu'on n'a point appuyé d'abord des raiſons qui ſont à ſa portée.

ON paſſe aiſément des expreſſions outrées; mais peut-on ſoutenir la multitude de mauvais raiſonnemens dont vous étayez votre ſyſtême? *Gardez-vous ſur-tout*, dites-vous, *de donner à l'enfant de vaines formules de politeſſe.* Pourquoi cela? C'eſt *qu'il vaut beaucoup mieux qu'il diſe* en priant, faites cela, *qu'en commandant*, je vous prie. Sans contredit; mais ne vaut-il pas encore mieux l'accoutumer à prier en s'énonçant comme il convient, & à commander avec des expreſſions douces & affables? La politeſſe & la douceur du commerce excluent-elles l'humanité? Au contraire elles y accoutument ou la ſuppoſent.

VOUS ne voulez pas que l'on raiſonne avec les enfans, *parce que le chef-d'œuvre d'une bonne éducation, eſt de faire un homme raiſonnable. Si les enfans*, ajoutez-vous, *entendoient raiſon, ils n'auroient pas beſoin d'être élevés.* Le chef-d'œuvre d'une bonne culture, eſt de faire une bonne récolte : ne ſeme-t-on pas, pour y parvenir, la même eſpèce de grain que l'on doit recueillir? Quel eſt auſſi l'inſtituteur qui prétend faire entendre raiſon à l'enfant, comme il doit l'entendre dans l'âge mûr? *A quoi ſerviroit la rai-*

ſon à cet âge ? dites-vous encore : *elle eſt le frein de la force*, *& l'enfant n'a pas beſoin de ce frein.* N'eſt-elle pas auſſi le ſoutien de la foibleſſe ?

ON *doit être sûr que l'enfant traitera de caprice toute volonté contraire à la ſienne, & dont il ne ſentira pas la raiſon. Or, un enfant ne ſent la raiſon de rien, dans tout ce qui choque ſes fantaiſies.* Prouvez donc qu'il y a du danger à la lui faire ſentir, en tempérant l'autorité par la douceur, & la fermeté par la patience.

IL eût été trop ſenſé de rappeller au gouverneur, qu'il doit proportionner ſes préceptes & ſes conſeils à l'intelligence de ſon élève : il eſt plus conforme à votre ſyſtême de lui interdire toute leçon verbale. L'enfant *n'en doit recevoir que de l'expérience.* Pourquoi ne voulez-vous pas qu'il puiſe dans celle que vous ſuppoſez au maître, les moyens de réfléchir ſur la ſienne propre? *Quand vous aurez amené votre élève ſain & robuſte à l'âge de douze ans, ſans qu'il ſache diſtinguer ſa main droite de ſa main gauche, dès vos premières leçons, les yeux de ſon entendement s'ouvriront à la raiſon.* Il ira loin, s'il ſuit la vôtre pour guide. Quelle avance a donc votre idiot de douze ans ſur nos élèves ? Il a l'ignorance de plus : ſi l'on vous en croit, ce ſera encore un bien pour lui.

IL ne faut infliger à l'enfant *aucune eſpèce de châtiment, parce qu'il ne ſait ce que c'eſt qu'être en faute. Dépourvu de toute moralité dans ſes actions, il ne peut rien faire qui ſoit moralement mal, & qui mérite ni châtiment ni réprimande.* Lorſqu'on punit un enfant, ou qu'on lui reproche ſes fautes, avant qu'il ait le plein uſage de la raiſon, on n'a égard qu'au phyſique de ſes actions, qui, dans un âge plus avancé, ſe trouvera joint au moral ; on le garantit d'avance du mal futur : qu'y a-t-il d'inſenſé dans cette prévoyance? Quand votre Émile, par une étourderie conſtante, vous caſſe des vîtres, eſt-il en faute ? Non, ſelon vous. Pourquoi donc l'enfermez-vous ? Et comment appellez-vous cette détention dans un lieu obſcur ? Si vous vous abuſez ſur la qualification de cet empriſonnement, l'enfant ne s'y trompe point.

» J'AI fait cent fois réflexion en écrivant, dites-vous, qu'il eſt

» impoſſible, dans un long ouvrage, de donner toujours les mê-
» mes ſens aux mêmes mots. Il n'y a point de langue aſſez ri-
» che pour fournir autant de termes, de tours & de phraſes, que
» nos idées peuvent avoir de modifications.... Tantôt je dis que
» les enfans ſont incapables de raiſonnement, & tantôt je les fais
» raiſonner avec aſſez de fineſſe; je ne crois pas en cela me con-
» tredire dans mes idées, mais je ne puis diſconvenir que je ne
» me contrediſe ſouvent dans mes expreſſions. " Vous voilà à l'abri de tout reproche; quand vous vous contredirez, c'eſt qu'on ne vous aura pas entendu.

Vous avancez encore que *la tromperie & le menſonge naiſſent avec les conventions & les devoirs?* Pour en juger, il faut, comme vous le demandez, ſaiſir votre idée ſans s'arrêter à l'expreſſion. Ne rapprochez-vous ſi ſouvent les *conventions* des *devoirs* que pour toujours les confondre? Et voulez-vous dire que les devoirs de la ſociété, devoirs conventionnels, & dont toute la force vient de l'opinion, ſont la cauſe funeſte de la tromperie & du menſonge; en ſorte que ces actions déſordonnées doivent être imputées à la règle ſociale plutôt qu'à la malice de l'homme qui la tranſgreſſe? Cette propoſition rentre dans celles que nous avons déja paſſées en revue. Votre intention eſt-elle d'énoncer que le menſonge n'eſt un mal moral, qu'autant que c'eſt un devoir de ne pas mentir? Cela eſt très-vrai, & ne vous aide en rien. Prétendez-vous faire entendre auſſi que l'homme ne chercheroit point à tromper ſon ſemblable, s'il n'avoit articulé avec lui quelque convention? Vous avancez plus que vous ne pouvez prouver. Votre Émile caſſe les fenêtres dans ſa chambre: d'abord vous laiſſez ſouffler ſur lui le vent nuit & jour, ſans vous ſoucier des rhumes, parce qu'il vaut mieux être enrhumé que fou. A la fin, vous faites raccommoder les vitres, toujours ſans rien dire: il les briſe encore; alors vous changez de méthode: vous l'enfermez dans un lieu obſcur; &, après qu'il y a demeuré quelques heures, quelqu'un que vous apoſtez, lui ſuggère de vous propoſer un accord, au moyen duquel vous lui rendrez la liberté, & il ne caſſera plus de vitres. Cet accord eſt-il une convention? Non: au-

trement vous lui apprendriez à vous tromper ; ce raisonnement est à vous. Hé bien ! après cet accord, qui n'est point une convention, votre Émile ne cassera plus de vîtres à dessein ? Vous nous en répondez ; mais votre garantie ne nous tranquillise pas. Au moins, s'il en casse encore, il ne pourra être tenté de cacher ou même de nier cette action, pour éviter l'emprisonnement ? Cet Émile est votre ouvrage ; vous en êtes vraiment le père : il n'est pas étonnant que votre tendresse paternelle vous fasse illusion. Nous entrevoyons encore un sens dont votre proposition est susceptible ; c'est que l'homme ne rompt véritablement une convention que quand il sait à quoi elle l'oblige, & qu'il ne ment dans toute l'énergie du mot, que lorsqu'il sait que ne point mentir est un devoir : mais cette considération doit-elle empêcher que l'on n'inculque de bonne heure à l'enfant ses obligations & ses devoirs ? Il n'est pas un être machinal, & ne doit pas l'être aussi long-temps que vous le prétendez. Quand on vous demande où vous placerez votre Émile pour l'élever comme un être insensible, comme un automate, & pour dérober à ses yeux le spectacle & l'exemple des passions d'autrui, ne croyez pas avoir satisfait à la question, en vous écriant : *ô hommes, est-ce ma faute si vous avez rendu difficile tout ce qui est bien ?* Il s'agit de savoir si c'est à la perversité actuelle de l'homme, ou plutôt à l'ordre physique des choses que répugne votre homme *naturel*.

Pour inspirer la charité aux enfans, on leur fait donner l'aumône, comme si l'on dédaignoit, dites-vous, *de la donner soi-même. Eh ! ce n'est pas l'enfant qui doit donner ; c'est le maitre.* Depuis quand un bon instituteur a-t-il dédaigné de donner l'exemple à son élève ? Et quel danger peut-il y avoir pour l'enfant à contracter l'habitude de donner aux misérables ? Il ne sent pas encore tout le mérite de la générosité & de la commisération ; mais l'habitude le dispose à se rappeller dans un âge plus mûr la vraie notion de ces actions : il s'accoutume à l'acte qui doit lui être méritoire. Est-ce une prévoyance déplacée ? Cette réflexion doit suffire pour vous tenir en bride sur quantité d'autres points, jusqu'à ce que vous nous ayez démontré qu'elle n'est pas juste. Elle indique

dique la réponſe à toutes ces petites queſtions, qui dans le fond ne ſont que des plaiſanteries, & que vous prenez pour des vérités. *N'eſt-ce rien que d'être heureux? N'eſt-ce rien que de ſauter, jouer, courir toute la journée? De la vie l'enfant ne ſera ſi occupé.* Tout cela ſent plus la bouffonnerie que la raiſon. Allez-vous dire encore qu'il y a de la folie à prévoir un avenir dont nous ne ſommes pas les maîtres? L'inſtituteur fait ce qu'il doit; celui qui diſpoſe de l'avenir ſera le reſte. C'eſt dans cette eſpérance que le laboureur confie à la terre un grain qu'il ne peut pas faire germer.

VOUS regrettez toujours que l'on ſeme dans le cœur & dans l'eſprit de l'enfant, ce qu'il ne doit recueillir que dans l'été de ſes jours. Il eſt vrai qu'il ne faut pas trop le jetter en avant de ſes lumières: mais c'eſt un aiglon qu'il eſt bon d'accoutumer aux rayons du ſoleil. Il n'eſt pas douteux que, relativement à la culture de l'eſprit & à la formation des mœurs, il n'y ait des vices à réformer dans l'éducation actuelle; mais ſi l'on donne dans un extrême, vous n'en êtes pas plus excuſable de donner dans un autre; & pour démontrer le danger des notions précoces, il n'étoit pas beſoin de vous mettre dans la tête qu'un enfant juſqu'à douze ans n'eſt qu'une pure machine, qui n'eſt ſenſible qu'aux impreſſions animales, & incapable de la réflexion la plus légère ſur-tout ce qui n'a point un rapport prochain à ſes beſoins phyſiques.

AVANT l'âge de dix ans aucun enfant ne peut, ſelon vous, aſſez entendre une fable de la Fontaine, même après l'explication du maître, pour en tirer du profit. Permettez-vous qu'Émile parodie les documens que vous lui donnez dans le cours de la même époque de ſon enfance, & qu'il raiſonne avec nous, comme il a raiſonné avec vous ſur l'apologie du Renard & du Corbeau?

ÉMILE, en plantant des fèves dans un jardin, a, ſans le ſavoir, ravagé une planche de melons. Le jardinier *Robert* de ſon côté arrache les fèves que l'on avoit eu ſoin d'arroſer tous les jours: elles étoient déja grandes & faiſoient les délices de l'enfant. Émile arrive empreſſé & l'arroſoir à la main. O ſpectacle! ô douleur! plus de fèves; on ſe lamente, & *Robert* ſe plaint encore plus

fort. Vous prenez de-là occasion de faire entendre à Émile ce que c'est que la propriété.

JEAN-JACQUES.

EXCUSEZ-NOUS, mon pauvre Robert....

MON pauvre Robert! Que signifie le mot *pauvre?* Et que veut-il dire ici? Comment Robert est-il pauvre, s'il a de quoi pourvoir à tous ses besoins? S'il l'est réellement, pourquoi le caressez-vous en lui rappellant sa pauvreté? Émile va apprendre à insulter à la misère.

VOUS aviez mis là votre travail, votre peine?

QU'EST-CE que mettre son travail dans un lieu? *Votre travail, votre peine!* Cheville, redondance inutile, pléonasme aussi inexcusable que celui qui se trouve dans les mots, *honteux* & *confus.* L'enfant deviendra babillard & lâche dans son style.

NOUS avons eu tort.

NOUS avons eu *tort*! Une autre fois nous aurons fait *tort.* Pourquoi des significations si opposées dans le même mot; Émile n'y est plus; tandis que vous parlez grammaire, il songe à ses fêves.

NOUS ferons venir d'autre graine de Malte.

GRAINE de Malte! quelle espèce de plante est-ce-là que la Malte? C'est une isle : oui; mais on ne s'arrêtera pas à le dire, & l'enfant ne songera pas à le demander. Il prend donc une fausse notion.

POUR ne point épiloguer sur tous les mots, passons à la conclusion de l'entretien. Robert, que l'on a endoctriné, après avoir accordé à Émile un coin de son jardin pour y cultiver des fêves, lui dit : *souvenez-vous que j'irai labourer vos fêves, si vous touchez à mes melons.* Émile remportera pour maxime de conduite, qu'il est permis de faire du mal à qui nous en fait.

DANS une autre occasion Émile voit un homme en colère : vous lui dites, *ce pauvre homme est malade, il est dans un accès de fievre.* Qu'est-ce que la fièvre ? Docteur, prenez garde : si vous la définissez bien, ce n'est plus la colère, & vous trompez Émile : si vous la définissez mal, vous le trompez encore. Quelque réponse que vous fassiez à toutes ces chicanes, elle sera bonne pour nous, si elle est sensée.

IL seroit possible d'en faire autant de quelques autres leçons que vous donnez à votre élève dans l'âge où vous ne croyez pas qu'il puisse voir le monde autrement que comme un globe de carton ; mais ces leçons n'en seroient pas moins bonnes. Il en est de même des Fables de la Fontaine & des autres moyens d'instruction : pour les rendre utiles à l'enfant, il faut d'abord lui en faciliter l'intelligence : ce qui peut très-bien se faire sans épuiser toutes les questions qui peuvent avoir rapport à chaque mot. Les hommes faits ne pourroient même converser entre eux, s'il leur falloit pour cela des idées complettes des choses. L'esprit de l'enfant est une jeune plante qui tire d'abord peu de sucs nourriciers : mais successivement elle en absorbe à proportion qu'elle s'accroit : une idée en amene une autre, un raisonnement trace la route à un second. Enfin cette souplesse admirable, dont la nature a pourvu le cerveau des enfans, les rend propres à passer rapidement d'une notion imparfaite à une autre qui leur présente plus de faces de l'objet qu'ils n'avoient d'abord qu'entrevu. Vous refusez le nom de mémoire à cette facilité de se rétracer les impressions passées : appellez-la comme il vous plaira ; elle n'existe pas moins.

ENFIN, votre Émile atteint un âge qui le rappelle malgré vous à cette société, dont vous combattiez d'abord la constitution originelle & légitime, la confondant avec les abus qu'elle proscrit. Par grace vous le placez au milieu de nous : il faut qu'il y joue un beau rôle : & quel rôle plus noble que celui de philosophe vertueux ? Qu'Émile doive être ou ne point être ce personnage que vous dessinez avec complaisance, il n'en est pas moins vrai que le modèle offre des traits que nous respectons. Si

nous ſommes auſſi vicieux, auſſi mépriſables que vous l'imaginez; nous ſommes au moins plus amis de la vertu que vous ne le croyez. Votre Émile ſe rapproche donc quelquefois de nous; & alors il nous paroît dans l'ordre. Vous voyez que nous ne ſommes pas toujours en proie aux préjugés.

» A douze ou treize ans, dites-vous, les forces de l'enfant ſe » développent bien plus rapidement que ſes beſoins. . . . Il ſe voit » par-tout entouré de tout ce qui lui eſt néceſſaire; aucun be- » ſoin imaginaire ne le tourmente; l'opinion ne peut rien ſur » lui; ſes deſirs ne vont pas plus loin que ſes bras. " Cette évaluation reſpective des forces & des beſoins, tant réels qu'imaginaires des enfans, eſt-elle bien juſte? Nous ne voyons pas que vous ayez ſuffiſamment fondé l'exiſtence de cette ſupériorité de forces qui feroit effectivement à deſirer. Il eſt vrai que votre Émile en ſera moins éloigné : mais ce rapport de ſes forces à ſes deſirs dépend preſqu'entiérement du concours des circonſtances particulières que vous ſuppoſez & qui ſe trouvent rarement réunies. Vous choiſiſſez votre Émile d'une bonne ſanté, d'un eſprit médiocre; il eſt fils d'un père riche; il ne lui manque qu'un ſuperflu qu'il ne connoît pas; ſéqueſtré du ſpectacle des paſſions humaines, il ne peut guères puiſer de lumières dangereuſes que dans les fautes de ſon maître; & vous l'avez demandé ce maître tel qu'il en exiſte peu. Tout l'avantage qu'il tire de votre méthode eſt l'ignorance qui devient un bien pour lui, mais qui ſeroit funeſte au plus grand nombre. Si votre Émile étoit pauvre, valétudinaire, d'un eſprit foible & borné, ou vif, impétueux & précoce; s'il étoit au milieu de ſes ſemblables; tranchons le mot, s'il étoit ſollicité, entraîné, corrompu de bonne heure par le charme de l'exemple, par l'appas ſéducteur du vice; tout votre édifice ſe diſſiperoit en fumée.

J'AI donc eu raiſon, direz-vous, d'adopter le plan que je propoſe; & c'eſt un grand malheur pour vos enfans, d'être expoſés à tant d'occaſions dangereuſes qui font éclorre dans leurs cœurs le germe funeſte des paſſions, & y portent le feu des deſirs vicieux. Oui, c'eſt un malheur, & votre méthode n'en eſt pas plus adaptée au bien général; parce qu'il n'eſt poſſible que de remé-

dier aux ſuites du danger. Dépend-il de ceux qui naiſſent dans le ſein de la ſociété, de ſe ſouſtraire aux rapports de l'homme ſocial? Diſpoſons de bonne heure notre tendre jeuneſſe à ſortir victorieuſe du torrent qui l'environne; c'eſt tout ce que nous pouvons, & ce que nous ne ferions pas en ſuivant votre marche. S'il eſt au-deſſus des forces humaines de diſſoudre la ſociété pour jamais, d'extirper la racine du vice & des abus ; s'il eſt impoſſible d'éloigner le plus grand nombre des jeunes gens de l'air contagieux que la perverſité de l'homme a répandu ſur toute la terre au mépris de la loi divine & des bonnes inſtitutions ſociales; vous aurez toujours voyagé dans le pays des chimères (comme vous le dites vous-même en plaiſantant) toutes les fois que vous aurez eu beſoin de ſuppoſer votre élève hors de l'état actuel des choſes; ou bien ce que votre méthode peut avoir d'utile, ſe reſtreindra à quelques cas extraordinaires, & il ſera conſtamment faux que le préjugé ſeul nous empêche de l'adopter.

VOUS avez mieux aimé dans le premier âge, perdre du temps que de le mal employer ; l'un vaut l'autre effectivement : mais, comme nous avons déja eu occaſion de l'obſerver, vous prolongez un peu trop la dureté de ce premier âge, où l'enfant, ſelon vous, n'eſt ſuſceptible d'aucune inſtruction relative à ſes devoirs ou à ſes beſoins futurs. Sans rappeller ici les raiſons que nous avons déja oppoſées à toutes ces propoſitions, qui tendent à prouver que les enfans ſont de pures machines juſqu'à l'âge de dix à douze ans, & qu'il eſt impoſſible avant cette époque de leur faire prendre des notions juſtes des choſes, il ſuffira de tirer des inductions de ce que vous dites vous-même quand vous vous donnez la peine de réfléchir ſur vos aſſertions. » Songez, dites-vous, que (dans le » ſecond âge) les paſſions approchent, & que, ſitôt qu'elles frap» peront à la porte, votre élève n'aura plus d'attention que pour » elles. " Voulez-vous que nous vous faſſions part des réflexions qu'auroit produit chez nous ce raiſonnement? Les voici. D'abord il faut jetter mon plan au feu ; enſuite ou me taire, ou en tracer un autre. Pourquoi cela? Je viens de dire que, pour inſtruire l'enfant, il ne falloit pas attendre l'âge des paſſions : je répète à cha-

que page que l'homme corrompt l'homme ; & quand l'enfant n'apporteroit pas en naiſſant le germe du vice & des erreurs, il en trouve le ſpectacle étalé à ſes yeux dès qu'ils peuvent s'ouvrir : mais il eſt clair que preſque tous les élèves ne peuvent être placés ailleurs que dans le ſein de la ſociété : les paſſions livrent donc, généralement parlant, des aſſauts à leurs cœurs plutôt que je ne le ſuppoſe ; & quand la contagion ne ſe comuniqueroit pas à tous d'auſſi bonne heure, il n'en ſeroit pas moins imprudent de ne pas prévenir le danger. J'ai donc eu tort d'oublier que le plus grand nombre des enfans eſt néceſſairement dans le cas de ces caractères violens & précoces qu'il faut, ſelon mes propres expreſſions, ſe hâter de faire hommes ?

Il nous paroît raiſonnable, ainſi qu'à vous, de tourner d'abord l'attention de l'élève ſur les phénomènes de la nature que peut atteindre ſa foible vue. Outre que ces connoiſſances lui découvriront ſes rapports naturels & primitifs avec les êtres qui l'environnent, elles ſont très-propres à faire naître chez lui la curioſité & le deſir d'apprendre. Nous conviendrons encore ſans peine que, pour nourrir cette curioſité, il ne faut pas ſe preſſer de la ſatisfaire : c'eſt un principe avoué par tous les inſtituteurs qui connoiſſent le vrai but de leur fonction. Il eſt hors de doute auſſi que l'on doit mettre les queſtions à la portée de l'enfant ; mais quand vous ajoutez qu'il faut les lui laiſſer réſoudre, ne donnez-vous pas dans Scylla pour vous éloigner de Carybde ? Vous voulez que l'enfant ne ſache rien parce qu'on le lui a dit, mais parce qu'il l'a compris lui-même ; qu'il n'apprenne pas la ſcience, mais qu'il l'invente. Entre le ſilence & la précipitation à lever les difficultés, n'y a-t-il pas une route moyenne à ſuivre ? Sans favoriſer la pareſſe, ne pouvons-nous ſoulager la foibleſſe ? Faiſons naître les queſtions à propos, choiſiſſons-en les objets ; que la façon de les propoſer excite l'attention de notre élève : ſi de lui-même il cherche à découvrir, s'il nous interroge ; ſaiſiſſons bien le ſens de ſa demande ; habituons-le à l'énoncer en termes clairs & précis, & fixons-le autour du point de la queſtion. Mais dans tous les cas, ſouvenons-nous que ſon attention eſt un arc foible

& délicat, qui ne ſoutient qu'une légère tenſion, ſur-tout quand l'objet qu'elle enviſage eſt de la nature à ne produire dans l'eſprit de l'enfant qu'un intérêt médiocre : exerçons les forces du jeune homme & n'en abuſons pas : examinons bien juſqu'où elles peuvent aller, & n'en exigeons pas trop, ſi nous voulons en tirer parti : mettons-le ſur la voie de la ſolution ; point d'étalage pédanteſque, mais point de taciturnité, point d'inaction de notre part : préſentons par degrés le flambeau de la vérité. Si la première tentation ne l'éclaire pas ſur tous les rapports que vous avez expoſés à ſes yeux, au moins en ſaiſira-t-il quelques-uns : un ſecond eſſai, adroitement ménagé, ſuffira peut-être pour lui donner la vraie notion de la choſe. Ce qu'il ſaura de cette façon, vous le lui aurez dit ; mais il le ſaura parce qu'il le comprendra lui-même : il aura *appris la ſcience*, mais en ſuivant la marche de ceux qui l'inventent, ſans avoir eu l'embarras rebutant de choiſir, entre une multitude de routes, celle qui mene à la découverte du vrai. Ce n'eſt point là ſavoir & croire ſur parole : ce n'eſt pas non plus perdre le temps en ſimagrées, de la part du maître, & en efforts toujours pénibles & le plus ſouvent infructueux de la part du diſciple. Il y a de l'imprudence dans une courſe trop précipitée, & de la maladreſſe dans une marche trop lente.

POURQUOI initier ſi tard votre Émile dans les ſciences? Pourquoi attendre ſi long-temps à lui donner les notions morales qu'il peut ſaiſir? » C'eſt, dites-vous, qu'il y a de l'ineptie à exiger des » enfans qu'ils s'appliquent à des choſes qu'on leur dit *vaguement* » être pour leur bien, ſans qu'ils ſachent quel eſt ce bien ; c'eſt » qu'il n'y a que des objets purement phyſiques qui puiſſent les » intéreſſer : rien n'eſt bien pour eux que ce qu'ils ſentent être » tel ; vouloir qu'ils ſoient dociles étant petits, c'eſt vouloir qu'ils » ſoient crédules & dupes étant grands. . . . . . . Pourquoi en- » fin les appliquer aux études d'un âge auquel il eſt ſi peu sûr » qu'ils parviennent? " Il eſt étonnant qu'un homme d'eſprit ſe ſoit repoſé ſur tout cela comme ſur de bonnes raiſons. Quel eſt le maître » qui exige de ſes élèves qu'ils s'appliquent à des choſes » qu'il leur dit *vaguement* être pour leur bien? " Et quel eſt l'inſ-

tituteur sensé qui ne cherche pas à les convaincre au moins de l'utilité des choses auxquelles il les veut porter? Il a beau faire, les objets purement physiques les intéresseront toujours plus que les objets moraux & de pure spéculation : qu'y a-t-il d'étonnant à cela? N'est-ce pas la foiblesse des hommes faits ainsi que des enfans? Vous convenez qu'il est aisé de convaincre un enfant que ce qu'on veut lui enseigner est utile; » mais ce n'est rien de » le convaincre, ajoutez-vous; si l'on ne sait le persuader. " Commençons par la conviction, & contentons-nous d'abord; qu'en arrivera-t-il? Supposons nos élèves parvenus à l'âge où vous croyez votre Émile capable de sentir l'utilité des choses; imaginez-vous qu'ils soient alors moins susceptibles de persuasion? Au contraire, accoutumés à distinguer, d'une façon plus nette & plus étendue que lui, les qualités tant absolues que relatives de leurs actions, ils seront plus disposés à sentir ce que c'est que rectitude & utilité. Ils ne sont donc pas en retard de ce côté-là; & l'acquis des connoissances spéculatives & morales leur donne l'avantage sur lui. Nos élèves sentiront qu'ils sont heureux d'être instruits, tandis que le vôtre en sera encore à desirer de l'être : ils seront plus avancés que lui pour eux-mêmes & pour le bien de la société.

QUE l'on vous demande s'il sera temps d'apprendre ce qu'on doit savoir, quand le moment sera venu d'en faire usage : » je » l'ignore, dites-vous; ce que je sais, c'est qu'il est impossible de » l'apprendre plutôt. " C'est-là se tromper; nous vous l'avons déja fait voir. » Nos vrais maîtres sont l'expérience & le sentiment. " C'est donc là votre preuve? Elle n'est pas de bon aloi. Jamais rien ne nous frappe si intimement que ce qui nous est connu par la voie de l'*expérience* & du *sentiment;* & cela n'est pas particulier à l'enfance; mais les impressions que font sur nous les autres connoissances, pour n'être pas aussi vives, n'en sont pas moins réelles & lumineuses. Un maître *expérimenté* & qui *sent* bien les choses, insinue plus ou moins ses affections dans le cœur de son disciple, en même temps qu'il éclaire son esprit. C'est tout ce que peut un homme sur les facultés d'un autre homme, & tout ce qui suffit pour l'éducation. Pourquoi craignez-vous aussi

qu'en

qu'en rendant les enfans dociles, on ne les diſpoſe à être crédules & dupes dans un âge plus avancé? Ne profitons-nous pas de cette docilité même pour leur apprendre à diſtinguer le vrai du faux, & à n'être dupes ni d'eux-mêmes, ni des autres? Un bon inſtituteur donnant pour certain ce qui l'eſt, & pour probable ou douteux ce qui n'eſt qu'opinion, quel riſque y a-t-il que dans les premiers temps le jeune homme juge quelquefois d'après lui? Le temps & la réflexion lui approprieront ces connoiſſances.

EXAMINONS un peu comment vous vous y prenez pour initier votre Émile dans les ſciences. Vous n'avez plus de temps à perdre; &, de votre aveu même, vous n'en avez pas aſſez pour faire tout ce qui ſeroit utile. Ce n'eſt donc plus la ſaiſon d'aller à pas de tortue; & votre élève plus robuſte peut ſoutenir une marche plus prompte & plus ſuivie. » Pourquoi aller chercher, » dites-vous, des globes, des ſphères, des cartes pour apprendre » la géographie aux enfans? Que de machines! Que ne commen- » cez-vous par lui montrer l'objet même, afin qu'il ſache au » moins de quoi vous lui parlez? " Hé bien! Nous avons tort; enſeignez-nous donc une méthode plus ſûre, plus courte & plus facile. Mais, quelle lenteur dans celle que vous propoſez! Et que de machines d'une autre eſpèce, à votre tour, pour donner la première leçon de coſmographie! Il faut tout l'intervalle de Noël à la ſaint Jean pour apprendre à votre Émile que le ſoleil ne ſe lève pas toute l'année au même endroit. Mais » il aura vu les » choſes au moins de ſes propres yeux. " C'eſt fort bien fait, & nos élèves ſeroient fort à plaindre ſi leurs maîtres ne ſavoient auſſi leur faire ouvrir les yeux à propos. Heureuſement notre méthode n'interdit pas l'uſage de la vue; & elle a par-deſſus la vôtre l'avantage de faire apprendre plus de choſes & auſſi-bien, en moins de temps. Vous ſuppoſez le maître inſtruit, connoiſſant ſa beſogne, & le diſciple à l'âge de l'entendre : nous le ſuppoſons auſſi, & il eſt conſtant que cet âge arrive plutôt que vous ne le croyez.

VOUS ſentez vous-même que votre façon d'inſtruire ne donnera à votre Émile qu'un petit nombre de connoiſſances : » mais » quand l'enfant ne ſauroit rien, peu importe, dites-vous, pourvu

» qu'il ne ſe trompe pas, & je ne mets des vérités dans ſa tête » que pour le garantir des erreurs qu'il apprendroit à leur place..." C'eſt le but que nous nous propoſons auſſi, & nous ſavons bien que nos jeunes gens ne ſeront pas des ſavans en ſortant de nos mains; mais nous multiplions leurs connoiſſances pour les mettre à l'abri de cette multitude d'erreurs où ils peuvent donner, & que vous avez ſoin d'exagérer. Prouvez-nous bien qu'il eſt des erreurs dans leſquelles Émile ne tombera point, & dont notre méthode ne peut garantir. Quand nous parlons de notre méthode, remarquez bien qu'il s'agit de celle qui doit embraſſer un bon inſtituteur, qui connoît les abus que la négligence ou d'autres cauſes ont introduits dans l'éducation actuelle, & qui ſait éviter les extrêmes : cette méthode eſt bien éloignée de la vôtre.

» SI-TÔT que l'enfant peut diſcerner ce qui eſt utile & ce qui » ne l'eſt pas, il importe, dites-vous, d'uſer de beaucoup de mé- » nagement & d'art pour l'amener aux études ſpéculatives. Vou- » lez-vous, par exemple, qu'il cherche une moyenne proportion- » nelle entre deux lignes? Commencez par faire en ſorte qu'il » ait beſoin de trouver un quarré égal à un rectangle donné : s'il » s'agiſſoit de deux moyennes proportionnelles, il faudroit d'abord » lui rendre le problême de la duplication du cube intéreſſant, &c." Notez bien qu'il s'agit de l'inſtant où l'enfant commence à diſcerner ce qui eſt utile & ce qui ne l'eſt pas; qu'il eſt queſtion de l'*amener* aux études ſpéculatives; que juſqu'à ce moment, qui eſt à-peu-près l'âge de douze ans, vous conſentez qu'il ne ſache pas même *diſtinguer ſa main droite de ſa main gauche.* Quelqu'un pourroit imaginer que cet enfant ne doit commencer, par exemple, que par le rudiment du calcul. Point du tout : il eſt ignorant; mais ſon introduction dans le ſanctuaire des ſciences eſt un pas de géant : il prélude par la ſolution d'un problême qui a occupé les plus grands géomètres pendant pluſieurs ſiècles. Que l'on paſſe rapidement ſur cet endroit, quatre lignes au-delà on aura dans la tête qu'effectivement l'enfant a réſolu le problême de la duplication du cube. Ce n'eſt-là qu'un tour de cette eſpèce : on en trouvera mille.

» JE hais les livres. » Vous en faites tant & de ſi bons, M. Rouſſeau ! Comment! vous guériſſez la peſte par la peſte! Et le trait de Robinſon Cruſoé eſt-il aſſez plaiſant ? S'il faut abſolument des livres pour votre élève, c'eſt le roman de Robinſon que vous lui donnerez pour débuter dans ſes études : » ſeul il compoſera » pendant long-temps toute ſa bibliothèque. » Le récit du ſéjour de Robinſon dans ſon Iſle, eſt la partie ſur laquelle vous le fixez : c'eſt effectivement la plus frappante. Mais y avez-vous bien réfléchi ? Cet endroit eſt pernicieux pour votre Émile. 1°. Vous craignez qu'un vers de *la Fontaine* ne rende ſon ſtyle lâche & diffus : la narration de Robinſon offre ſes défauts d'un bout à l'autre, & eſt de plus dépourvue de correction. Vous lui donnerez une nouvelle forme ? Tout eſt dit pour cet article. 2°. Robinſon dans l'eſpace de 200 pages répète 60 fois le nom de Dieu : Émile, à l'âge dont il s'agit, ne peut encore, ſelon vous, en entendre parler ſans danger. Quand vous l'aurez ajuſté à votre guiſe, Émile y trouvera de temps à autre quelques bonnes maximes qu'il pourroit trouver ailleurs; mais le fruit principal de cette étude, ſera de lui apprendre à ſe tirer tel quel d'accidens uniques, que *probablement* il n'aura pas à eſſuyer. C'eſt-là bien plus mal procéder que ceux à qui vous reprochez d'appliquer leurs élèves aux études d'un âge auquel ils ne parviendront *peut-être* pas.

VOTRE ouvrage eſt un fond inépuiſable de réflexions : mais il faut à la fin vous quitter, & nous ne pouvons que parcourir les objets principaux. Encore un mot. Sans examiner ſi vous êtes fondé à prophétiſer des révolutions prochaines, & s'il eſt néceſſaire que tous les enfans apprennent un art méchanique, nous conviendrons avec vous qu'il ne peut être que très-utile de leur fournir le moyen de ſe délaſſer des travaux de l'eſprit par les exercices du corps. Il eſt très-certain qu'il faut auſſi leur faire connoître l'*à quoi bon* ſur tout ce qu'ils font, & le *pourquoi* ſur tout ce qu'ils croient; & qu'il s'agit moins d'en faire des ſavans que de les introduire dans la vraie route des connoiſſances utiles & néceſſaires. La prudence dicte encore qu'aux approches de la

puberté on soit plus attentif que jamais à ne leur offrir que des objets qui répriment l'activité de leurs sens, & à choisir leurs sociétés, leurs occupations & leurs plaisirs. Le soin que vous prenez de leur inspirer des sentimens d'humanité en les introduisant dans le monde, fait honneur à votre cœur. Que les maîtres apprennent aussi de vous à profiter du feu de l'adolescence pour s'attacher les jeunes gens par les liens de l'amitié. S'il leur paroît quelquefois nécessaire d'exposer leurs élèves aux dangers de la société, pour leur apprendre à s'en garantir, & pour les corriger de la vanité, qu'ils observent, comme vous, de consulter les circonstances, de prévoir les suites, & de fixer les événemens au point utile : qu'ils leur fassent envisager les conséquences de leur chûte avant qu'elle arrive ; & qu'ils les relevent avec bonté. Qu'Émile enfin regarde comme un désordre, que dans une machine les ressorts principaux n'exercent leur force que pour écraser les plus foibles, mais qu'il sache aussi qu'en même temps que tout homme doit s'occuper des bonnes actions qui sont à sa portée, il doit se tenir à sa place pour conspirer à l'harmonie générale. L'humanité est de tous les états ; mais la fonction de chacun n'est pas, par exemple, celle de défenseur des loix & de protecteur public des opprimés. Le monde physique expose à nos yeux le tableau des gradations qui doivent entretenir l'harmonie dans le monde social.

JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE.

TOUT eſt intéreſſant dans l'ouvrage dont nous allons parler. Le ſujet eſt un des plus nobles & des plus importans qu'on puiſſe traiter ; & l'auteur, un des plus célèbres écrivains du ſiecle. Nos lecteurs nous reprocheront peut-être notre lenteur à les entretenir ; mais lorſque, d'un côté, un zèle reſpectable & une politique néceſſaire lançoient des foudres contre l'auteur ; lorſque, de l'autre, la ſuperſtition & l'envie triomphoient de le voir ſuſpect & criminel ; étoit-ce à nous à chercher à le juſtifier ? Moins téméraires & moins dangereux, nous n'aurions point balancé à en entretenir nos lecteurs : tâchons cependant de préſenter ce traité ſous un jour nouveau ; nous ne le montrerons qu'en philoſophes, & reſpectueux également pour le ſanctuaire & pour le trône, trop convaincus de notre foibleſſe pour toucher à ces redoutables objets, nous laiſſerons les hommes d'État venger l'État, le Miniſtre de l'Autel venger l'Autel : nous nous réſerverons uniquement ce qui eſt du reſſort de la raiſon & de l'expérience.

M. Rouſſeau diſtingue trois ſortes d'éducations : „ elle nous vient, dit-il, de la nature, ou des hommes, ou des choſes. Le développement interne de nos facultés & de nos organes, eſt l'éducation de la nature ; l'uſage qu'on nous apprend à faire de ce développement, eſt l'éducation des hommes ; & l'acquis de notre propre expérience ſur les objets qui nous affectent, eſt l'éducation des choſes. " Il en conclut que chacun de nous eſt formé par trois ſortes de maitres. Le diſciple dans lequel leurs diverſes leçons ſe contrarient, eſt mal élevé, & ne ſera jamais d'accord avec lui-même : celui dans lequel elles tombent toutes ſur les mêmes points, & tendent aux mêmes fins, va ſeul à ſon but, & vit conſéquemment : celui-là ſeul eſt bien élevé. De ces trois éducations, celle de la nature ne dépend point de nous ; les autres en dépendent à certains égards. Or, il eſt naturel de régler les autres ſur celle à laquelle nous ne pouvons rien. C'eſt donc ſur

l'éducation de la nature qu'il faudroit diriger les deux ſuivantes : être homme, c'eſt-là ce que veut enſeigner notre philoſophie ; il ne veut faire de ſon élève un être, ni de telle condition, ni de telle ſecte, ni de telle patrie, ni de tel pays ; il veut lui apprendre à vivre, c'eſt-à-dire, à faire uſage de ſes organes, de ſes ſens, de ſes facultés, de toutes les parties de lui-même qui lui donnent le ſentiment de ſon exiſtence. En un mot, c'eſt l'homme naturel qu'il enviſage, indépendamment de cette foule de préjugés & de conventions biſarres dont la ſociété abonde. Ainſi le géomètre calcule les forces mouvantes, & aſſigne les effets qui doivent en ſuivre, ſans faire attention aux frottemens & autres cauſes ſecondes qui dérangeront ſon calcul. Tel eſt le but de M. Rouſſeau ; tel eſt l'eſprit qui règne dans ſon livre. Toutes les fois qu'on s'écartera de ce point de vue, où l'on ceſſera de l'entendre, ou bien on le calomniera.

NOTRE philoſophe prend l'homme dès ſa naiſſance, & il ſe plaint que dès ce moment, on le charge de chaînes. La coutume du maillot lui paroît funeſte. Il voit que dans les pays où l'on n'a pas pris ces précautions, les hommes ſont tous grands, forts, & bien proportionnés. Notre uſage lui ſemble tout propre à former des gens contrefaits. Il recherche l'origine de ce préjugé : il croit la trouver dans la délicateſſe de nos femmes, qui, dédaignant de nourrir leurs enfans, les confient à des mercénaires ; celles-ci, qui n'ont que l'intérêt pour but, garottent un enfant, pour s'épargner le ſoin de le veiller. Il s'élève ici contre cet abus. „ Tout vient, dit-il, ſucceſſivement de cette dépravation : tout l'ordre moral s'altère ; le naturel s'éteint dans tous les cœurs ; l'intérieur des maiſons prend un air moins vivant ; le ſpectacle touchant d'une famille naiſſante n'attache plus les maris, n'impoſe plus d'égards aux étrangers : on reſpecte moins la mère dont on ne voit pas les enfans ; il n'y a point de réſidence dans les familles ; l'habitude ne renforce plus les liens du ſang ; il n'y a plus ni pères, ni mères, ni enfans, ni frères, ni ſœurs ; tous ſe connoiſſent à peine ; comment s'aimeroient-ils ? " A ce tableau il fait ſuccéder celui des plaiſirs vertueux que feroit naître dans ſa famille

une mère qui feroit docile à une des premières loix & des plus facrées de la nature. N'y gagnât-elle que plus de tendreffe de la part de fes enfans, quel bien plus précieux pour elle! Accoutumé à ne voir, pendant fes premières années, qu'une feconde mère, le cœur de l'enfant parle bien plus haut pour celle-ci. Le moyen que l'on prend pour empêcher ce fentiment, qui eft de rebuter la nourrice, quand elle vient voir fon nourriçon, ne fait point un fils tendre, mais un homme ingrat. M. Rouffeau exige du père des devoirs qui ne font pas moins auftères. Il veut que celui qui a donné la vie, fe charge de la rendre utile à la fociété. Nulles affaires, nulles infirmités ne peuvent l'empêcher de remplir cette partie effentielle de fon rôle. Si cependant il fe croit avec quelque fondement dans une impoffibilité abfolue d'y fatisfaire, il faut qu'il fe faffe un ami. Ce titre facré peut feul lui répondre d'un bon gouverneur. ,, Un gouverneur! s'écrie notre philofophe, ô quelle ame fublime! . . . En vérité, pour faire un homme, il faut être ou père, ou plus qu'homme foi-même." Perfuadé qu'il eft hors d'état de remplir cette place, M. Rouffeau veut du moins effayer d'en tracer l'idée. Dans cette vue, il prend le parti de fe donner un être imaginaire; il s'en charge dès le berceau. Il ne demande point un efprit extraordinaire dans l'élève qu'il veut former; il le fuppofe né dans des climats tempérés, parce que ce n'eft que dans ces climats que les hommes font tout ce qu'ils peuvent être. Il choifit un riche, *parce qu'il fera sûr du moins d'avoir fait un homme de plus; au lieu qu'un pauvre peut devenir homme de lui-même.* Par la même raifon il ne fera pas fâché que cet élève, qu'il appelle Émile, ait de la naiffance; *ce fera toujours une victime arrachée aux préjugés.* Enfin il veut que fon pupille n'obéiffe qu'à lui, & qu'on ne les ôte jamais l'un à l'autre que de leur confentement. Telle eft la bafe du traité qu'il fait avec la famille; traité qui fuppofe encore un accouchement heureux, un enfant vigoureux & fain; car enfin il ne veut point fe charger d'un enfant cacochyme; felon lui, un corps débile affoiblit l'ame. Après ce principe prefque toujours démenti par l'expérience, il attaque vivement la médecine, dont il ne veut point diftinguer l'utilité d'avec les abus. Il paffe à la néceffité d'une nourrice, & fi la mère confent

à remplir ce devoir, il l'en félicite; mais le gouverneur ne lui donne pas moins ses *directions* par écrit. Si, comme il arrive presque toujours, il faut une nourrice étrangère, il commence par la bien choisir. Une nourrice nouvellement accouchée lui paroît préférable pour un enfant nouveau né. Il la demande encore aussi saine de cœur que de corps. Il blâme l'attention qu'on a de la nourrir beaucoup mieux qu'à son ordinaire; il souhaite seulement qu'elle prenne des alimens un peu plus substanciels. Il desireroit qu'elle fît usage des végétaux; & si on lui objecte que le lait qui en est formé s'aigrit aisément, il répond qu'il est bien éloigné de regarder le lait aigri comme une nourriture malsaine. Ce n'est point à la ville qu'Émile sera nourri; mais dans la maison rustique de sa nouvelle mère, & son gouverneur l'y suivra.

Le soin de laver l'enfant immediatement après l'accouchement, & celui de renouveller souvent l'usage du bain, occupe ensuite notre philosophe; il prescrit même de parvenir par gradation jusqu'au point de laver été & hiver les enfans à l'eau froide & même glacée. On l'a déja vu crier contre le maillot; il y revient, & en donne une nouvelle raison, qui est que, quand un enfant est libre, on voit plus aisément quand il est sale, & on a plus de facilité pour le nettoyer.

L'ÉDUCATION de l'homme commence à sa naissance : avant de parler, avant d'entendre, il s'instruit déja · tel est le principe de M. Rousseau, qui met le gouverneur dans la nécessité d'épier tous les mouvemens de l'enfance. Dès que l'enfant commence à distinguer les objets, il importe de mettre du choix dans ce qu'on lui montre. On peut dès-lors lui présenter des animaux d'une nature bisarre ou hideuse, qui, s'ils étoient reculés de ses yeux pendant les premières années, deviendroient un jour l'objet de son effroi, mais qui, rapprochés avec prudence, ne seront insensiblement que ses jouets.

L'ENFANT n'étant attentif qu'à ce qui affecte naturellement ses sens, lui présenter ses sensations dans un ordre convenable, c'est préparer sa mémoire à les fournir un jour dans le même ordre

à ſon entendement. Il faut donc le laiſſer toucher, manier tout ce qu'il deſire, & lui permettre de ſe familiariſer avec ces ſources de nos penſées. On doit cependant prendre garde qu'il ne s'imagine que ſes mouvemens auxquels on ſe prête, ne ſoient des actes d'orgueil & d'empire. Auſſitôt qu'il commence à connoître les diſtances, il faut le porter, non comme il lui plaît, mais comme il plaît au gouverneur.

Les cris, les pleurs, les geſtes, voilà l'unique langue que parloient les premiers hommes; telle eſt l'unique langue des enfans. Mais leurs geſtes ne ſont point dans leurs foibles mains, ils ſont ſur leur viſage: le ſourire, le deſir, l'effroi y naiſſent & paſſent comme autant d'éclairs. Leurs pleurs, ſignes de leurs chagrins, doivent être écoutés; on doit bien ſe garder de les exciter jamais: mais il faut auſſi ne leur pas obéir toujours. Les premiers pleurs des enfans, dit notre auteur, ſont des prieres: ſi on n'y prend garde, elles deviennent des ordres. Ces marques d'orgueil, de fureur & de vengeance; en un mot, tous ces vices qui ſemblent percer dans un enfant, ont donné lieu de croire à pluſieurs philoſophes, que l'homme naiſſoit méchant. M. Rouſſeau rejette cette calomnie dont on flétrit le plus bel ouvrage de la nature, & ne voit dans tous ces mouvemens du premier âge que le deſir d'activité & le beſoin d'eſſayer ſes forces. Si l'enfant paroît avoir du penchant à détruire, ce n'eſt point par méchanceté; c'eſt que l'action qui détruit, étant plus rapide, convient mieux à ſa vivacité. De tout cela, notre auteur tire quatre maximes. *Laiſſer aux enfans l'uſage de toutes les forces que la nature leur donne, & dont ils ne ſauroient abuſer. Les aider & ſuppléer à ce qui leur manque, ſoit en intelligence, ſoit en force dans tout ce qui eſt du beſoin phyſique. Dans les ſecours qu'on leur donne, ſe borner uniquement à l'utilité réelle, ſans rien accorder à la fantaiſie, c'eſt-à-dire, au deſir ſans raiſon. Étudier avec ſoin leur langage & leurs ſignes, afin que dans un âge où ils ne ſavent pas diſſimuler, on diſtingue dans leurs devoirs ce qui vient immédiatement de la nature, & ce qui vient de l'opinion.* Voilà quatre maximes eſſentielles dont l'eſprit eſt de donner aux enfans plus de liberté vérita-

ble & moins d'empire, de leur laiſſer plus faire par eux-mêmes ; & moins exiger d'autrui.

Le ſevrage exerce enſuite les réflexions de notre auteur ; il croit qu'on sèvre trop tôt les enfans : ſelon lui, le temps véritable eſt l'*éruption* des dents ; mais il ne veut pas que, pour faciliter cette *éruption*, on ſe ſerve de corps durs, qui rendent les gencives plus calleuſes, préparent un déchirement plus pénible ; il préfère des matières molles, qui cèdent, où la dent s'imprime.

L'usage de parler beaucoup aux enfans, ne plaît pas à notre obſervateur ; il demande que les premières articulations qu'on leur fait entendre, ſoient rares, faciles, diſtinctes, ſouvent répétées ; & que les mots qu'elles expriment, ne ſe rapportent qu'à des objets ſenſibles qu'on peut montrer. La malheureuſe facilité que nous avons à nous payer de mots que nous n'entendons point, dit-il, commence plutôt qu'on ne penſe. La manie qu'on a de faire parler des enfans trop tôt, eſt cauſe, ſelon lui, qu'ils parlent plus tard, & plus confuſément. L'extrême attention qu'on donne à tout ce qu'ils diſent, les diſpenſe de bien articuler. L'eſſentiel eſt de bien reſſerrer, le plus qu'il eſt poſſible, le vocabulaire de l'enfant. C'eſt un très-grand inconvénient qu'il ait plus de mots que d'idées, qu'il ſache dire plus de choſes qu'il n'en ſait penſer. Si les payſans ont en général l'eſprit plus juſte que les gens de ville, M. Rouſſeau l'attribue à la moindre étendue de leur dictionnaire. *Ils ont peu d'idées, mais ils les comparent très-bien.*

Nous voici au ſecond terme de la vie, celui auquel proprement finit l'enfance. Dans cette époque, ſouffrir eſt la première choſe qu'on doit apprendre ; c'eſt celle qu'on aura un jour le plus grand beſoin de ſavoir. M. Rouſſeau fait main-baſſe ſur tout cet attirail de bourlets, de paniers roulans, de charriots, de liſières dont on arme l'enfance contre les dangers. Au lieu de laiſſer croupir Émile dans l'air uſé d'une chambre, il le mène journellement au milieu d'un pré. *Qu'il y courre, qu'il s'ébatte, qu'il tombe cent fois le jour; tant mieux*, s'écrie notre gouverneur, *il en apprendra plutôt à ſe relever : le bien-être de la liberté rachete beaucoup de bleſ-*

sures. Considérant l'incertitude & la briéveté de la vie humaine, notre philosophe veut qu'on donne au premier âge tout le bonheur dont il est susceptible. „ Aimez l'enfance, dit-il ; favorisez ses jeux, ses plaisirs, son aimable instinct. Qui de vous n'a pas regretté quelquefois cet âge où le rire est toujours sur les lèvres, & où l'ame est toujours en paix? ... Pères, savez-vous le moment où la mort attend vos enfans? Ne vous préparez pas des regrets en leur ôtant le peu d'instans que la nature leur donne : aussitôt qu'ils peuvent sentir le plaisir d'être, faites qu'ils en jouissent. " Mais, dira-t-on, c'est le temps de corriger les mauvaises inclinations de l'homme. „ Malheureuse prévoyance, s'écrie encore notre auteur, qui rend un être actuellement misérable sur l'espoir bien ou mal fondé de le rendre heureux un jour! Ne pourra-t-on jamais distinguer la licence de la liberté, & l'enfant que l'on rend heureux, d'avec l'enfant que l'on gâte? " Ici paroît un beau morceau sur la manière de faire son bonheur, dont la base est cette maxime si sage, de régler toujours ses desirs sur ses facultés.

C'EST dans la proportion exacte des uns & des autres que consiste en effet la félicité réelle. L'homme vraiment libre & heureux ne veut que ce qu'il peut, & fait ce qu'il lui plait. Le grand art est de savoir rester à sa place. L'enfant qui ne connoît pas la sienne, ne sauroit s'y maintenir ; c'est à ceux qui le gouvernent à l'y retenir. Il ne doit être ni bête, ni homme, mais enfant; il faut qu'il sente sa foiblesse, non qu'il en souffre; il faut qu'il dépende, & non qu'il obéisse. Il n'est soumis aux autres qu'à cause de ses besoins. Nul n'a droit, pas même le père, de commander à l'enfant ce qui ne lui est bon à rien.

A l'occasion de l'espèce de dépendance où la foiblesse du premier âge place les humains, M. Rousseau en distingue de deux sortes; la dépendance des choses, qui est de la nature; celle des hommes, qui est de la société. La seconde détruit la liberté, & engendre souvent les vices; la première, n'ayant aucune moralité, ne nuit point à la liberté, & encore moins aux vertus. Maintenir l'enfant dans la seule dépendance des choses, c'est suivre l'ordre de la nature dans le progrès de son éducation. Qu'il ne

sache ce que c'est qu'obéissance quand il agit, ni ce que c'est qu'empire quand on agit pour lui. Voilà la grande maxime à laquelle s'attache notre observateur, & dont il développe les conséquences. Ainsi les mots d'*obéir* & de *commander* sont proscrits du dictionnaire d'Émile, encore plus ceux de *devoir* & d'*obligation*; mais ceux de *force*, de *nécessité*, d'*impuissance* & de *contrainte* y doivent tenir une grande place.

LOCKE, cet illustre précepteur du genre humain, veut qu'on raisonne toujours avec les enfans. Ce n'est pas la maxime du Citoyen de Genève. Il craint trop qu'en suivant cette méthode, on ne donne aux enfans des idées fausses; & la première idée de cette nature est l'infaillible germe de l'erreur & du vice. En effet, pour raisonner avec un enfant sur un mensonge, par exemple, qu'il a fait, il faut par des nuances déliées, mais nécessaires, amener sa foible intelligence jusqu'au premier principe du vrai & du faux, du juste & de l'injuste, ou bien se contenter de mots qui n'expliqueront rien, & qui ne porteront aucune idée. La dernière méthode en fait un perroquet habitué à articuler des sons sans les entendre; la première, qui est à peine du ressort des hommes faits, sera-t-elle à la portée d'un âge si tendre? Le chef-d'œuvre d'une bonne éducation, dit-il, est de faire un homme raisonnable; & l'on prétend élever un enfant par la raison! c'est commencer par la fin, c'est vouloir faire l'instrument, de l'ouvrage. Faites, dit-il plus haut, que tant que votre élève n'est frappé que des choses sensibles, toutes ses idées s'arrêtent aux sensations; faites que de toutes parts il n'apperçoive autour de lui que le monde physique.

CE paradoxe philosophique, qui est un de ceux qui révoltent dans cet ouvrage, nous paroît de toute vérité. Que M. Rousseau nous permette de le présenter à notre manière. Il est évident que rien n'est plus dangereux que de donner aux enfans des notions confuses; parce que, dans une jeune tête, de confuses, elles deviennent bientôt fausses. Il est certain que les notions morales ne peuvent être présentées sans le concours d'une foule d'autres; parce que la chaîne éternelle qui lie toutes ces vérités, s'étend presque à l'infini. Il en résulte que le moindre raisonnement, le

raiſonnement le plus ſimple, exige néceſſairement un nombre conſidérable d'idées préexiſtantes, & conçues clairement. Or, il eſt avoué que nous ne tirons nos idées que des ſens, que les ſenſations en ſont l'unique & fidèle magaſin. Il eſt donc vrai qu'on ne peut offrir à un enfant le moindre raiſonnement moral, qu'après avoir exercé long-temps ſes ſens à acquérir des idées ; ce qui ne peut ſe faire dans le premier âge. Suivons donc la maxime de notre philoſophe, & reculons l'aurore de la raiſon, ſi nous voulons qu'un jour elle éclate ſans nuages.

Il eſt important de rendre les enfans dociles; mais on n'arrivera jamais à ce but en leur prêchant l'obéiſſance. L'art conſiſte à les empêcher de faire ce dont ils doivent s'abſtenir, ſans uſer de défenſe, ſans explication, ſans raiſonnement. Ce qu'on accorde, qu'on l'accorde avec plaiſir au premier mot, ſans ſollicitations, ſans prières, ſur-tout ſans conditions. Qu'on refuſe avec répugnance, mais que tous les refus ſoient irrévocables. La vanité, l'avidité, la crainte, l'émulation même, ſont ici des reſſorts proſcrits ; on n'en veut qu'un, c'eſt la liberté bien réglée. En un mot, la première éducation d'Émile ſera purement négative ; elle conſiſtera, non point à enſeigner la vertu ni la vérité, mais à garantir le cœur du vice & l'eſprit de l'erreur.

Notre auteur ſe fait une objection dont il s'avoue toute la force. Son élève n'aura-t-il pas continuellement dans le monde le ſpectacle & l'exemple des paſſions d'autrui ? Nourrice, laquais, gouvernante, le gouverneur même, ne détruiroient-ils pas cet édifice extraordinaire ? M. Rouſſeau convient qu'il ne pourra pas parer à tous les inconvéniens, mais il peut les diminuer. D'abord, le gouverneur, avant d'entreprendre de former un homme, doit s'être fait homme lui-même. Enſuite il faut qu'il ſe rende maitre de tout ce qui l'entoure, & pour que cette autorité ſoit ſuffiſante, il s'efforcera de la fonder ſur l'eſtime de la vertu. Troiſiémement, il élevera ſon Émile à la campagne ; „ loin de la canaille, des valets, les derniers des hommes après leurs maitres, loin des noires lueurs des villes que le vernis dont on les couvre, rend ſéduiſantes & contagieuſes. " Enfin, ne pouvant empêcher que

l'enfant ne s'inftruife au dehors par des exemples, il bornera toute fa vigilance à les imprimer dans fon efprit fous l'image qui leur convient. Ainfi le fpectacle de l'homme en colère ayant frappé Émile, s'il demande ce que c'eft que cette paffion, on ne s'amufera point à lui faire de beaux difcours; on lui dira fimplement: *ce pauvre homme eft malade, il eft dans un accès de fièvre.* Sur cette réponfe, il ne manquera pas de contracter de bonne heure de la répugnance à fe livrer aux accès de cette frénéfie. Les autres paffions feront ainfi repréfentées fous des images analogues à leurs effets, & propres à en dégoûter un jeune cœur.

M. Rouffeau fent bien qu'au fein de la fociété l'on ne peut amener un enfant à l'âge de douze ans fans lui donner quelque idée des rapports d'homme à homme, & de la moralité des actions. Mais d'abord il veut qu'on recule ces notions le plus que l'on pourra. En fecond lieu, il veut que l'on commence à expliquer les devoirs qui font envers nous-mêmes. La première idée qu'il prétend faire naître, eft celle de la propriété. Pour lui faire concevoir ce mot, il ne va point differter en orateur : il lui infpire du goût pour le jardinage : il travaille avec lui; il prend poffeffion d'un petit coin de jardin, en y plantant des fêves; il laiffe dévélopper dans fon cœur ce plaifir fecret qui naît à la vue du fuccès de fon travail. Les fêves pouffent, il les arrofe tous les jours, il en chérit le fpectacle; un beau matin il trouve tout arraché & le terrein bouleverfé. Il crie, il fe plaint du jardinier qui a fait le coup. Celui-ci fe plaint à fon tour de ce que, pour planter de miférables fêves, on a gâté une place où il avoit femé des melons de Malte. De-là naît une converfation entre le gouverneur, l'élève & le jardinier, dans laquelle fe développent, d'une manière fimple & à la portée de l'enfant, les principes de la propriété & des conventions qui la fondent. Les conventions ouvrent la porte aux menfonges qui ravagent la fociété. M. Rouffeau entre ici dans un long détail fur ce vice, & fes préceptes là-deffus font de ne jamais engager un enfant à mentir, en lui demandant fi c'eft lui qui a fait une telle faute; mais à fi bien prendre fes mefures que, fi jamais il manque à fes conventions, ou qu'il

nie un fait réel, ce menſonge attire ſur lui des maux qu'il voie ſortir de l'ordre même des choſes, & non pas de la vengeance de ſon gouverneur. La manière dont on fait donner l'aumône aux enfans, paroît à notre cenſeur ſujette à pluſieurs inconvéniens. On la fait donner par l'enfant; il voudroit que ce fût le maître. Quelque attachement que le gouverneur ait pour ſon élève, il doit lui diſputer cet honneur; il doit lui faire juger qu'à ſon âge on n'en eſt point encore digne. On fait donner par l'enfant des métaux dont il ne ſent pas la valeur; ainſi c'eſt la main qui donne & non pas le cœur. On ſe hâte de lui rendre ce qu'on lui a donné; c'eſt le rendre libéral en apparence, & avare en effet. Les enfans, dit Locke, contracteront ainſi l'habitude de la libéralité. Oui, répond notre auteur, d'une libéralité uſurière, *qui donne un œuf pour avoir un bœuf.* Le gouverneur d'Émile aimera donc mieux donner lui-même : il importe, dit-il, qu'il ne s'accoutume pas à regarder les devoirs des hommes ſeulement comme des devoirs d'enfant. Au reſte, la ſeule leçon de moral qu'il croye convenir à l'enfance, & la plus importante à tout âge, eſt de ne jamais faire de mal à perſonne. „ Le précepte même de faire du bien, s'écrie-t-il avec autant de vérité que de force, s'il n'eſt ſubordonné à celui-là, eſt dangereux, faux, contradictoire. Qui eſt-ce qui ne fait pas du bien? Tout le monde en fait, le méchant comme les autres; il fait un heureux aux dépens de cent miſérables, & de-là viennent toutes nos calamités. "

Si l'on ne doit point ſe hâter d'exercer la raiſon, il faut avoir la même circonſpection pour la mémoire : M. Rouſſeau le penſe, parce que les enfans, n'étant pas capables de jugement, n'ont point de véritable mémoire. Tout ce qu'on leur apprend ordinairement ne lui paroît former dans leur tête que des mots, & jamais des idées. Le blaſon, la géographie, la chronologie, les langues même ſont placées au rang des inutilités de l'éducation. Il ne croit pas que juſqu'à l'âge de douze ou quinze ans nul enfant, les prodiges à part, ait jamais appris véritablement deux langues. Le géographe, en penſant enſeigner la deſcription de la terre, n'enſeigne qu'à connoître des cartes. Pour l'hiſtorien, s'il veut

enſeigner ſeulement des faits, la ſcience eſt miſérable. S'il prétend au contraire apprécier ces faits par des rapports moraux, ſa ſcience devient ſublime : mais elle eſt trop au-deſſus des foibles conceptions du premier âge.

CE n'eſt pas dans les livres qu'un ſage gouverneur doit exercer l'eſpèce de mémoire que peut avoir un enfant; c'eſt en lui préſentant à propos des objets ſenſibles; c'eſt en choiſiſſant ces objets; en lui offrant ſans ceſſe ce qu'il doit connoître, & en lui cachant ce qu'il doit ignorer. Par-là on lui formera un magaſin de connoiſſances qui ſervira à ſon éducation durant ſa jeuneſſe, & à ſa conduite dans tous les temps. L'Émile de M. Rouſſeau n'apprendra jamais rien par cœur, pas même les fables de la Fontaine, toutes charmantes qu'il les avoue. L'apologue pourroit accoutumer ſon jeune cœur au menſonge; & d'ailleurs les fables qui ſembleront le plus à la portée des enfans, paroiſſent à notre auteur bien au-deſſus de leur raiſon. Il en fait l'eſſai ſur l'apologue ſi connu du *Corbeau* & du *Renard*; il prétend montrer que celui-là même, qui eſt un chef-d'œuvre de naïveté, eſt en partie inintelligible & dangereux pour ſon Émile. Avouons cependant que ſes objections ne ſont pas ſans réplique, & qu'il y en a même qui portent viſiblement à faux. Il nous ſemble encore que dans la fable du Loup maigre & du Chien gras, notre philoſophe a mal ſaiſi l'eſprit du fabuliſte. C'eſt bien moins une leçon de modération que la Fontaine a voulu donner, qu'une leçon de ce noble amour de la liberté: qui rend ſatisfait un cœur généreux dans le ſein des plus fortes diſgraces.

MAIS du moins Émile apprendra-t-il à lire? Non, répond M. Rouſſeau. A peine à douze ans ſaura-t-il ce que c'eſt qu'un livre. Si ſon élève parvient à cette connoiſſance, ce ne ſera pas par les routes accoutumées. L'intérêt ſeul aura fait ce prodige. Émile recevra quelquefois de ſon père, de ſa mère des billets d'invitation pour un dîner ou pour quelque partie de plaiſir. Ces billets ſeront courts, clairs, nets, bien écrits. La douleur d'avoir perdu ces amuſemens faute d'avoir ſu lire, & le deſir d'en profiter à l'avenir, lui fera naître l'envie de déchiffrer ces billets; & cette envie produira inſenſiblement le miracle.

ON

ON pourra reprocher à M. Rouſſeau que l'exercice qu'il donne excluſivement au corps, doit nuire aux opérations de l'eſprit. „ Erreur pitoyable, s'écrie-t-il, comme ſi ces deux actions ne devoient pas marcher de concert, & que l'une ne dût pas toujours diriger l'autre. " Il fait ici le parallèle de l'élève habitué à raiſonner ſur tout, & de celui qu'il a appris lui-même à exercer ſon corps, & à perfectionner ſes ſens. Le mien, dit-il, ne s'accoutume point à recourir ſans ceſſe aux autres, encore moins à leur étaler ſon grand ſavoir. „ En revanche, il juge, il prévoit, il raiſonne en tout ce qui ſe rapporte immédiatement à lui. Il ne jaſe pas, il agit : il ne ſait pas un mot de ce qui ſe fait dans le monde, mais il ſait fort bien faire ce qui lui convient. Comme il eſt ſans ceſſe en mouvement, il eſt forcé d'obſerver beaucoup de choſes, de connoître beaucoup d'effets; il acquiert de bonne heure une grande expérience, il prend ſes leçons de la nature, & non pas des hommes. Ainſi ſon corps & ſon eſprit s'exercent à la fois. Agiſſant toujours d'après ſa penſée, & non d'après celle d'un autre, il unit continuellement deux opérations; plus il ſe rend fort & robuſte, plus il devient ſenſé & judicieux. "

„ POUR apprendre à penſer, il faut donc exercer nos membres, nos ſens, nos organes, qui ſont les inſtrumens de notre intelligence. Le ſage Locke, le bon Rollin, le ſavant Fleuri, le pédant de Crouſaz, s'accordent tous en ce ſeul point, d'exercer beaucoup le corps des enfans. " Pour ne rien laiſſer à deſirer ſur cette partie, notre philoſophe entre dans les plus petits détails. Les habits doivent être larges, & les couleurs laiſſées au choix. On ne doit jamais promettre de beaux habits à un enfant, comme une récompenſe : ce ſeroit dire : *ſachez que l'homme n'eſt rien que par ſes habits*, *que votre prix eſt tout dans les vôtres.* Il veut qu'on laiſſe à ſon élève la tête nue, & qu'on lui donne des vêtemens légers. Émile boira *toutes les fois qu'il aura ſoif*, *mais de l'eau pure*, *fût il tout en nage*, *& fût-on dans le cœur de l'hiver.* Il dormira longuement pendant la nuit, & ſur un lit dur. Si ſon gouverneur l'éveille quelquefois, ce ſera moins de peur qu'il ne prenne l'habitude de dormir trop long-temps, que pour l'accoutumer à tout,

même à être éveillé brusquement. Mais inoculera-t-on Émile? Quoique M. Rousseau regarde l'inoculation comme très-favorable à la généralité des hommes, il croit plus dans ses principes de laisser faire en tout la nature, dans les soins qu'elle aime à prendre seule. „ L'homme, de sa nature est tout préparé, laissons - le noculer par le maître." Il veut qu'Émile apprenne à nager : „ il est étonnant en effet que, tandis qu'on a tant de soins d'enseigner l'équitation bien moins utile, on néglige l'art de nager, d'où dépend bien souvent la vie."

LES membres sont exercés, il faut aussi exercer les sens; c'est-à-dire, qu'il faut instruire les enfans à bien juger par eux. La vue peut être accoutumée à plus de justesse. Le tact peut devenir plus fin & plus sûr; ce sens exercé avec plus de soin, peut nous être d'une utilité infinie dans l'obscurité de la nuit, nous faire connoître où nous sommes, & nous guérir des terreurs des phantômes. En un mot, le toucher étant de tous les sens celui qui nous instruit le mieux de l'impression que les corps étrangers peuvent faire sur le nôtre, est celui dont l'usage est le plus fréquent, & nous donne le plus immédiatement la connoissance nécessaire à notre conservation. Le point essentiel est sur-tout de comparer les sens & de rectifier par l'un les illusions de l'autre. M. Rousseau enseigne à le faire, & éclaircit toujours la chose par des exemples qui la mettent sous les yeux.

ÉMILE apprendra à danser, mais ce ne sera pas de *Marcel*. Au lieu de l'occuper à faire un pas avec grace, & à faire des gambades avec légéreté, on menera l'élève au pied d'un rocher; là on lui montrera quelle attitude il faut prendre, comment il faut porter le corps, la tête, le pied, la main, pour suivre des sentiers escarpés, raboteux & rudes, & s'élancer de pointe en pointe. En un mot, on en fera l'émule d'un chevreuil, & non d'un danseur d'Opéra. Émile apprendra à dessiner; mais il n'aura d'autre maître que la nature, ni d'autre modèle que les objets. Il crayonnera une maison sur une maison, un arbre sur un arbre, un homme sur un homme, afin qu'il s'accoutume à bien observer les corps & leurs apparences, & non pas à prendre des imitations fausses

& conventionnelles pour de véritables imitations. Émile apprendra la géométrie ; mais il faudra qu'il trouve lui-même les rapports des figures, ſans aucune de ces démonſtrations ordinaires & de ces méthodes uſitées. Tout l'art du gouverneur conſiſtera à chercher avec lui les vérités qu'Émile trouvera ſeul. Émile ne jouera point au volant, jeu trop foible pour ſon ſexe ; il jouera à la paulme, au mail, au billard, &c. On voudroit en vain oppoſer que ces exercices ſont ſupérieurs à ſon âge. Ne voit-on pas, dit l'auteur, dans toutes les foires, des enfans de dix ans qui ſont des prodiges d'adreſſe & de force ? On montrera la muſique à Émile : mais on ne lui apprendra point à la lire ; on lui rendra les ſons à l'oreille. On aura ſoin d'écarter tout chant biſarre, pathétique ou d'expreſſion ; la muſique imitative & théatrale n'eſt point de ſon âge. Par la même raiſon on ne lui donnera à réciter aucun rôle de Tragédie ni de Comédie. Comme il ne connoît point les choſes que ces pièces renferment, & qu'il n'a point éprouvé les ſentimens dont elles ſont pleines : il ne peut, ni ne doit les rendre.

M. Rouſſeau paſſe enſuite aux alimens : ſuivons-le encore. Il ne trouve pas mauvais qu'on mène les enfans un peu par gourmandiſe. Il préfere ce moyen à celui de la vanité, en ce que le premier eſt un appétit de la nature, & le ſecond un ouvrage de l'opinion, dépendant du caprice & ſujet à mille abus. *La gourmandiſe*, d'ailleurs, *eſt la paſſion de l'enfance ; cette paſſion ne tient devant aucune autre ; à la moindre concurrence elle diſparoît.* Pour flatter l'appétit des enfans, il ne s'agit pas d'exciter leur ſenſualité, mais ſeulement de la ſatisfaire ; & les choſes du monde les plus communes peuvent mener à ce but. Les végétaux paroiſſent au Mentor d'Émile préférables à la viande. Il donne même pour certain que les grands mangeurs de viande ſont cruels & féroces plus que les autres hommes. Nous n'avons garde de ſouſcrire à cette maxime démentie par quantité d'exemples ; mais nous ſommes charmés qu'elle ait occaſionné la traduction admirable d'un morceau de Plutarque, où ce philoſophe juſtifie la doctrine de Pythagore. Au reſte, à quelque ſorte de régime qu'on

aſſujettiſſe les enfans, il ſera toujours bon, pourvu qu'on ne les accoutume qu'à des mets groſſiers & ſimples. M. Rouſſeau finit par le ſens de l'odorat qu'il appelle celui de l'imagination. „ Il a dans l'amour, dit-il, des effets aſſez connus. Le doux parfum d'un cabinet de toillette n'eſt pas un piège auſſi foible qu'on penſe ; & je ne ſais s'il faut féliciter ou plaindre l'homme ſage & peu ſenſible que l'odeur des fleurs que ſa maîtreſſe a ſur le ſein, ne fit jamais palpiter. " Mais il convient qu'on ne peut tirer de ce ſens un uſage fort utile pour l'éducation.

Il eſt un ſixième ſens appellé le *ſens-commun*, moins, dit M. Rouſſeau, parce qu'il eſt commun à tous les hommes que parce qu'il réſulte de l'uſage bien réglé des autres ſens, & qu'il nous inſtruit de la nature des choſes par le concours de toutes les apparences. Ce ſixième ſens n'a point d'organe particulier ; il ne réſide que dans le cerveau, & ſes ſenſations purement internes, s'appellent perceptions ou idées. C'eſt l'art de les comparer entr'elles qu'on nomme raiſon humaine, & c'eſt la culture de cette raiſon qu'il réſerve pour la ſuite de cet ouvrage.

Avant d'entrer dans une carrière nouvelle, M. Rouſſeau jette un moment les yeux ſur celle qu'il vient de parcourir. On a ſouvent ouï parler d'un homme fait ; il prétend conſidérer un enfant fait. Il amène en conſéquence ſon Émile au milieu d'une aſſemblée de ſages ſpectateurs ; & là, par une récapitulation vive qui eſt toute en action, il rappelle la marche qu'il a tenue, & les heureux effets qu'il en a vu naître : c'eſt une conſtitution vigoureuſe, un corps ſain, des ſens bien exercés, un eſprit fermé à l'erreur, un cœur échappé au vice, une ame où une innocente joie fait briller une continuelle ſérénité.

Nous ne pouvons nous empêcher de citer un des derniers morceaux de ce volume où l'auteur exprime le plaiſir qu'on a de voir un enfant qui donne de grandes eſpérances. Nos lecteurs nous ſauront ſûrement gré de leur mettre ſous les yeux un tableau ſi gracieux & ſi riant. „ L'exiſtence des êtres finis eſt ſi pauvre & ſi bornée, que, quand nous ne voyons que ce qui eſt,

nous ne ſommes jamais émus. Ce ſont les chimères qui ornent les objets réels, & ſi l'imagination n'ajoute un charme à ce qui nous frappe, le ſtérile plaiſir qu'on y prend ſe borne à l'organe, & laiſſe toujours le cœur froid. La terre, parée des tréſors de l'automne, étale une richeſſe que l'œil admire; mais cette admiration n'eſt point touchante; elle vient plus de la réflexion que du ſentiment. Au printemps, la campagne preſque nue, n'eſt encore couverte de rien; les bois n'offrent point d'ombre; la verdure ne fait que poindre. Le cœur eſt touché à ſon aſpect. En voyant ainſi renaître la nature, on ſe ſent ranimer ſoi-même, l'image du plaiſir nous environne; ces campagnes de la volupté, ces douces larmes toujours prêtes à ſe joindre à tout ſentiment délicieux, ſont déja ſur le bord de nos paupières; mais l'aſpect des vendanges a beau être animé, vivant, agréable, on le voit toujours d'un œil ſec."

„ POURQUOI cette différence? C'eſt qu'au ſpectacle du printemps, l'imagination joint celui des ſaiſons qui le doivent ſuivre; à ces tendres bourgeons que l'œil apperçoit, elle ajoute les fleurs, les fruits, les ombrages, quelquefois les myſtères qu'ils peuvent couvrir. Elle réunit en un point des temps qui ſe doivent ſuccéder, & voit moins les objets comme ils ſeront, que comme elle les deſire, parce qu'il dépend d'elle de les choiſir. En automne, au contraire, on n'a plus à voir que ce qui eſt. Si l'on veut arriver au printemps, l'hiver nous arrête, & l'imagination glacée expire ſur la neige & ſur les frimats."

ÉMILE eſt parvenu à ſa treizième année. Il a paſſé les deux premières parties de ſon enfance. Son corps eſt ſain, vigoureux; ſes membres ſont flexibles & agiles; ſes ſens ſont exercés; ſon imagination a reçu, par le moyen des ſenſations, beaucoup d'idées ſimples. Si ſon jugement a peu agi juſqu'à préſent, il n'eſt en proie à aucune erreur; & il eſt en état de recevoir toutes les vérités. Ses facultés, qui n'ont point été ſurchargées, ne ſont cependant pas reſtées oiſives. Le ſage Mentor les a préparées de loin; cependant Émile a encore peu de ſoins. Il ne connoit point les préjugés & les fardeaux de la ſociété; les paſſions n'ont point

fait entendre encore leur cri dans son jeune cœur ; ses forces surpassent donc de beaucoup & ses besoins & ses desirs. Que fera-t-il de cet excédent ? „ Il jettera dans l'avenir, dit M. Rousseau, le superflu de son être actuel. L'enfant robuste fera des provisions pour l'homme foible : mais il n'établira ses magasins ni dans des coffres qu'on peut lui voler, ni dans des granges qui lui sont étrangères. Pour s'approprier véritablement son acquis, c'est dans ses bras, dans sa tête, c'est dans lui qu'il le logera : voilà donc le temps des instructions & des études. "

Mais quelles sciences le gouverneur montrera-t-il à son élève ? M. Rousseau observe que des connoissances qui sont à notre portée, les unes sont fausses, les autres sont inutiles, & les autres servent à nourrir l'orgueil de celui qui les a. Le petit nombre de celles qui contribuent réellement à notre bien-être, lui paroît seul digne des recherches du sage. Dans ce petit nombre il y a un ordre à mettre. Sera-ce celui que les sciences peuvent avoir entre elles, indépendamment de toute relation ? Non : ce sera celui que la nature présente dans les rapports que les sciences ont avec nos sens ; c'est-à-dire, que l'on commencera par les connoissances dont les objets affectent premiérement nos sens. Qu'on transporte un homme dans une isle déserte, la première connoissance que desirera cet homme, ce sera celle de son isle. Le monde est l'isle de l'enfant. La terre qu'il habite, le soleil qui l'éclaire ; voilà les premiers objets qui le frappent, & qu'il faut offrir à ses réflexions. La géographie, & cette partie de l'astronomie qui s'y trouve liée, sont conséquemment les premières sciences qu'il faut lui faire entrevoir. Les livres, les sphères, les figures, les cartes ; tels sont les instrumens dont se servent leurs maitres ; on les proscrit ici. Émile n'aura point d'autres livres que les objets mêmes ; il ne verra les images, ni du soleil, ni de la terre : il verra le soleil même, la terre même. Il devinera, sans lecture, sans leçons, le cours de l'astre du jour ; son Mentor n'aura d'autre soin que d'arrêter ses sens sur les objets, de piquer sa curiosité par quelques réflexions courtes, & comme jettées au hasard, d'aider à ses méditations par quelques mots échappés ; & qui porteront à peine

un demi-jour. En un mot, Émile inventera la ſcience plutôt qu'il ne l'apprendra. Voici quelques exemples de cette méthode. M. Rouſſeau veut faire comprendre à ſon élève le tour que le ſoleil fait ou paroît faire en vingt-quatre heures autour de la terre. Il le mène dans un endroit découvert à l'heure où cet aſtre ſe lève. Après avoir laiſſé cauſer Émile ſur les montagnes & ſur les objets voiſins, il garde quelques momens le ſilence comme un homme qui rêve; puis lui dit : *Je ſonge qu'hier au ſoir le ſoleil s'eſt couché-là, qu'il s'eſt levé-là ce matin. Comment cela ſe peut-il faire?* Il n'ajoute rien de plus; il ne répond pas même aux queſtions que l'enfant pourroit lui faire là-deſſus; il l'abandonne à ſes réflexions, & à l'inquiétude qu'elles lui cauſeront; cette inquiétude ſera un moyen pour qu'il ſoit frappé plus ſenſiblement de l'objet, & qu'il le découvre avec plus de netteté.

VEUT-ON faire tomber les réflexions de l'élève ſur la marche annuelle du ſoleil : pour le mettre ſur la route; il ſuffit de lui faire connoître la différence de l'orient d'été & de l'orient d'hiver. Qu'on ſe garde bien de lui dire le fait : mais qu'à la ſaint Jean on lui faſſe remarquer, comme en paſſant, le point de l'horiſon où le ſoleil ſe lève par quelques objets faciles à reconnoître, comme un arbre, une montagne, un étang. Qu'à Noël on le mène dans le même lieu au point du jour : lorſque le ſoleil paroitra, pour peu qu'on ait préparé l'enfant, il ne manquera pas de crier: *Oh! voilà qui eſt plaiſant! Le ſoleil ne ſe lève plus à la même place? Il y a donc un orient d'hiver.* Cette réflexion le met ſur la route, & pour peu qu'on l'aide, elle le conduira au but. „ En général, conclut notre auteur, ne ſubſtituez jamais le ſigne à la choſe, que quand il vous eſt impoſſible de la montrer : car le ſigne abſorbe l'attention de l'enfant, & lui fait oublier la choſe repréſentée. " Ici il indique en paſſant quelques vices de la ſphère armillaire, qui eſt en effet remplie de défauts, & très-propre à jetter dans l'eſprit des jeunes gens de fauſſes notions dont la plupart ne reviennent plus.

LA méthode de M. Rouſſeau donnera ſans doute moins de connoiſſances, & plus difficiles à acquérir; mais en récompenſe elles

ſeront nettes, ſolides, conſtantes, & habitueront l'homme au premier de tous les devoirs, celui de penſer par lui-même. Ces avantages ne valent-ils pas bien des idées en foule, mais entaſſées dans la mémoire; ſans ordre, ſans choix, ſans liaiſon; ſemblables aux feuilles de la Sybille que le moindre ſouffle diſſipe? „ Quand je vois un homme épris de l'amour des connoiſſances, dit l'auteur, ſe laiſſer ſéduire à leur charme, & courir de l'une à l'autre, ſans ſavoir s'arrêter, je crois voir un enfant ſur le rivage amaſſant des coquilles, & commençant par s'en charger; puis tenté par celles qu'il voit encore, en rejetter, en reprendre, juſqu'à ce que, accablé de leur multitude, & ne ſachant plus que choiſir, il finiſſe par tout jetter, & retourner à vuide. Boileau, dit-il ailleurs, ſe vantoit d'avoir appris à Racine, à rimer difficilement : parmi tant d'admirables méthodes pour abréger l'étude des ſciences, nous aurions grand beſoin que quelqu'un nous en donnât pour les apprendre avec effort. "

Toujours guidé par ſon principe, M. Rouſſeau avoue qu'il hait les livres; parce qu'ils apprennent à parler de ce qu'on ne ſait pas. Mais il en faut un : il voudroit qu'il offrît une ſituation où tous les beſoins naturels de l'homme ſe montraſſent d'une manière ſenſible à l'eſprit d'un enfant, & où les moyens de pourvoir à ces mêmes beſoins ſe développaſſent ſucceſſivement avec la même facilité. Ce livre merveilleux, il ſe flatte de l'avoir trouvé. Quel eſt-il? *Robinſon Cruſoé.* Le héros de ce Roman ſeul dans ſon iſle, dépourvu de l'aſſiſtance de ſes ſemblables & des inſtrumens de tous les Arts, pourvoyant cependant à ſa ſubſiſtance, à ſa conſervation, & ſe procurant même une ſorte de bien-être; voilà, dit notre philoſophe, un objet intéreſſant pour tout âge. Il veut que la tête en tourne à ſon Émile, qu'il penſe être Robinſon, qu'il ſe figure être à ſa place, qu'il s'occupe de toutes les reſſources de ce perſonnage imaginaire; qu'il examine les moyens qu'il prit pour s'aſſurer une vie commode; qu'il le contrôle; qu'il s'imagine pouvoir faire mieux. Ces rêves le feront réfléchir ſur le premier état des hommes & ſur les arts naturels: ceux-ci le conduiront aux arts inventés dans la ſociété.

Rien n'eſt ſi important que de donner à l'élève des notions juſtes ſur tous les objets qu'on déploie à ſes regards. Il faut donc en lui parlant des arts de la ſociété, les lui faire apprécier. L'inutilité eſt preſque toujours la meſure des degrés d'eſtime que l'on accorde : un marchand de colifichets eſt bien plus honoré qu'un laboureur. C'eſt ſur leur utilité & leur indépendance que notre ſage veut qu'on les conſidère : ainſi un agriculteur, un charpentier, ſeront bien plus reſpectables aux yeux d'Émile, que les artiſtes les plus fêtés de Paris. Il ne ſe bornera pas à une oiſive vénération. On le menera dans les atteliers ; on lui fera manier les outils : il partagera les travaux : il s'inſtruira bien mieux dans des boutiques que dans tous les livres du monde. Ce n'eſt-là qu'un pas, ſon Mentor le menera bien plus loin.

Il faut vivre ; c'eſt la première inſtruction qu'on doit donner à ſon élève. La naiſſance, la fortune, le crédit ; fragiles reſſources ! Il faut donc ſe ménager des moyens qui ſoient au-deſſus des caprices des hommes & des revers de la fortune. Enſeigner les ſciences eſt, ſuivant M. Rouſſeau, une reſſource incertaine, & qui laiſſe dans la dépendance, dans la triſte néceſſité de flatter un riche orgueilleux, & de former d'humiliantes intrigues. L'agriculture n'ôte pas les craintes de manquer. L'ennemi, un voiſin puiſſant, un procès peut enlever le champ que l'on cultive. Un métier eſt la ſeule reſſource qui aſſure une ſubſiſtance innocente & tranquille. M. Rouſſeau enſeigne donc un métier & un métier méchanique à ſon élève, fût-il le fils d'un Prince. Si on lui parle du choix, tous les métiers lui paroiſſent honnêtes & bons, pourvu qu'ils ne ſuppoſent pas des qualités odieuſes. Cependant, comme la propreté eſt quelque choſe de réel, il n'enſeignera point à ſon élève, des métiers où elle eſt bleſſée ; il voudra bien encore avoir égard à la ſanté, & écarter ceux qui ſont exceſſivement pénibles. Il préférera ceux qui peuvent s'accorder avec la propreté, & où l'induſtrie & l'adreſſe ſe joignent aux travaux du corps ; tel eſt, à ce qu'il prétend, celui de menuiſier ; comme ſi celui qui dégroſſit, ſcie ou rabotte une pièce de bois, n'étoit pas expoſé, par la fatigue de ce travail, à contracter une certaine

mal-propreté. Il permet encore à son élève d'être un faiseur d'instrumens de mathématiques, si son génie se dirige vers les sciences spéculatives. Mais ce ne sera pas en riant, ce ne sera pas en faisant venir des maîtres chez eux, qu'Émile & son gouverneur apprendront leur métier : *Ils iront une ou deux fois la semaine passer la journée entière chez le maître; ils se leveront à son heure: ils seront à l'ouvrage avant lui; ils travailleront sous ses ordres, & après avoir eu l'honneur de souper avec sa famille, ils retourneront coucher dans leurs lits durs.*

TELLE est à-peu-près la manière dont M. Rousseau élève son pupille jusqu'à l'âge de 15 ans. Il a commencé par exercer son corps & ses sens. Ensuite il a exercé son esprit & son jugement. Enfin, il a réuni l'usage de ses membres à celui de ses facultés. Il en fait un être agissant & pensant : il va présentement, pour achever l'homme, en faire un être sensible; c'est-à-dire, perfectionner la raison par le sentiment.

ÉMILE est parvenu à son troisième lustre. C'est le temps critique de son Mentor. Les orages s'apprêtent; les passions vont se présenter en foule. M. Rousseau remonte à l'origine des passions. Il les croit un don de la nature qu'il est fou de vouloir anéantir. Leur principe est l'amour de soi, qui, transporté dans la société, s'y change bientôt en amour-propre : celui-ci se nourrit de l'idée de comparaison; il se préfere; il veut être préféré; il exige tyranniquement les prédilections. De-là l'amour, l'amitié, la reconnoissance; mais aussi de-là, l'envie, la haine, la vengeance. Notre philosophe en conclut que ce qui rend l'homme essentiellement bon, est d'avoir peu de besoins, & de ne pas se comparer aux autres; ce qui le rend essentiellement méchant; c'est d'avoir beaucoup de besoins, & de tenir beaucoup à l'opinion.

LA première passion, la plus dangereuse peut-être, celle qui doit exercer les premiers soins du gouverneur, c'est cette douce émotion que son élève va éprouver à la vue d'un sexe différent.

M. Rousseau a observé que ceux, dont les voluptés avoient été précoces, étoient durs & même cruels. Au contraire, les

hommes qui avoient conſervé long-temps leur innocence, étoient chers à la ſociété, par les plus touchantes vertus. Il conſeille donc, ſi l'on veut mettre l'ordre & la règle dans les paſſions naiſſantes, d'étendre l'eſpace durant lequel elles ſe développent. La pitié, cette vertu ſi douce pour ceux qui la ſentent, ſi chère à ceux qui en ſont les objets, doit être excitée la première. On la fera naître en préſentant à l'élève des hommes qui ſouffrent, en lui montrant des malheureux qui ſoupirent. Qu'on ne diſe point que c'eſt le rendre malheureux lui-même; la pitié eſt ſans doute accompagnée d'un ſentiment de douleur; mais cette douleur a quelque choſe de délicieux que n'égale point toute cette gaieté, qui ſouvent n'eſt que le maſque du trouble de l'ame. Cette théorie de la pitié eſt expoſée ici avec autant de force que de vérité, & recueillie dans les trois maximes ſuivantes, au reſte, qui ſont aſſez connues. *Il n'eſt pas dans le cœur humain de ſe mettre à la place des gens qui ſont plus heureux que nous; mais ſeulement de ceux qui ſont plus à plaindre. . . . On ne plaint jamais dans autrui que les maux dont on ne ſe croit pas exempt ſoi-même. . . . La pitié qu'on a du mal d'autrui, ne ſe meſure pas ſur la quantité de ce mal, mais ſur le ſentiment qu'on prête à ceux qui le ſouffrent.*

La morale commence; voici le temps d'apprendre à Émile à connoître les hommes auxquels il va s'attacher. Deux inconvéniens ſont à craindre. Lui préſenter la ſociété ſous des couleurs favorables, c'eſt le tromper : la lui peindre telle qu'elle eſt, pleine d'impoſture, de petiteſſes & d'injuſtices, c'eſt riſquer de lui rendre ſes ſemblables odieux, & de faire de l'obſervateur un médiſant, un ſatyrique. Pour lever ce double obſtacle, montrons-lui les hommes au loin, montrons-les dans d'autres temps, dans d'autres lieux, de ſorte qu'il puiſſe voir la ſcène, ſans jamais y pouvoir agir. Voilà le moment de l'hiſtoire, dont M. Rouſſeau fait un magnifique éloge. Sublime ſcience qui, écrite comme elle devroit l'être, ſeroit un cours pratique de politique & de morale! Malheureuſement ceux qui nous ont tranſmis les faits des hommes illuſtres, les ont ſouvent altérés. L'auteur indique ici les principaux vices qu'il trouve dans cette ſcience. D'abord

les Hiſtoriens ont preſque toujours peint les hommes par leur mauvais côté : ils n'ont guères parlé que des peuples illuſtrés par des vices. En ſecond lieu, les faits changent de forme dans la tête de l'écrivain ; ils ſe moulent ſur ſes intérêts, ſur ſes préjugés. Troiſiémement, l'Hiſtorien juge trop ; il ne devroit que réciter. ***Les faits !*** s'écrie notre philoſophe : ***eh ! que le lecteur juge lui-même*** ; Thucydide lui paroît le meilleur modèle dans cette partie. Quatriémement, on ne tient regiſtre que des faits ſenſibles & marqués ; mais on laiſſe échapper les cauſes lentes & progreſſives de ces faits. Enfin l'Hiſtoire montre bien plus les actions que les hommes ; *elle ne ſaiſit ceux-ci que dans certains momens choiſis, dans leurs vêtemens de parade. Elle n'expoſe que l'homme public qui s'eſt arrangé pour être vu. C'eſt bien plus ſon habit que ſa perſonne qu'elle peint.* Plutarque eſt cité ſur ce point comme un modèle : cette dernière règle eſt confirmée par un trait du grand Turene, bien propre en effet à dévoiler toute l'ame de ce héros. Tels ſont les vices de l'Hiſtoire ; mais quel bien ne produira-t-elle pas, quand elle paroîtra avec ſes véritables caractères ! Les hommes ſeront montrés tels qu'ils ſont ; les paſſions dépouilleront leurs ſéduiſantes amorces ; & les tyrans, les plus heureux en apparence, paroîtront tels qu'ils ſont, victimes infortunées de l'ambition ſatisfaite, & dévorés de noirs chagrins cauſés par leur propre grandeur.

LORSQU'UN jeune homme lit quelque Hiſtoire dont les événemens intéreſſent par le génie, les talens où les vertus de quelqu'éminent perſonnage, ſon ardente imagination le tranſporte dans le lieu, dans l'action, il veut être, il ſe perſuade qu'il eſt le grand homme dont il médite les faits. M Rouſſeau défend à ſon Émile cette noble émulation ; „ s'il arrive une ſeule fois, dit-il, que, dans ces parallèles, il aime mieux être un autre que lui, cet autre, fût-il Socrate, fût-il Caton, tout eſt manqué ; celui qui commence à ſe rendre étranger à lui-même, ne tarde pas à s'oublier tout-à-fait. " Il faut avouer que ce ſyſtême ſuppoſe dans l'élève un fond prodigieux d'orgueil, mais pour le réfréner, notre philoſophe a des moyens ; il employera l'expé-

rience; il exposera son élève à devenir le jouet des gens habiles, la dupe des frippons, la victime des flatteurs. Ces épreuves mortifiantes réprimeront bien la vanité; &, pour la frapper encore davantage, il fera lire à son Émile l'apologue du Corbeau & du Renard; voilà le temps de montrer des fables; c'est lorsqu'on est tombé dans la faute, qu'il faut des images qui en fassent sentir les malheurs.

M. Rousseau continue à développer les règles de conduite, & la manière d'inspirer à la jeunesse les vertus sociales. On ne peut qu'applaudir à la sagesse des méthodes qu'il indique, & à la vérité des principes qu'il établit: voici cependant un trait qui nous étonne. Il suppose qu'Émile reçoit un soufflet d'un brutal, ou même un démenti de la part d'un ivrogne : il prononce, en termes couverts à la vérité, qu'Émile doit tuer l'aggresseur, non en se battant avec lui; ce seroit une folie; mais en l'assassinant. La raison qu'il apporte; c'est que l'honneur des citoyens ne doit pas être à la merci d'un brutal. Premiérement, il est au moins très-douteux que l'homme ait le droit d'ôter jamais la vie à son semblable dans d'autres cas que celui d'une légitime défense. Mais la conservation de l'honneur lui donnât-elle ce funeste privilège, ce ne seroit jamais qu'en faveur de l'honneur réel, & jamais de l'honneur faux, factice, imaginé bisarrement par un stupide vulgaire. Or, l'honneur réel peut-il être blessé par la brutalité d'un coquin, d'un ivrogne ? Un soufflet, un démenti, peuvent-ils flétrir, dans l'esprit des honnêtes gens, un citoyen qui les souffre injustement ? Certainement ils ne déshonorent que celui qui les donne. Quelques misérables pourront mésestimer celui qui reçoit cette injure; mais le triste plaisir de mériter l'estime de gens semblables, vaut-il que l'on commette le crime réel de tremper ses mains dans le sang d'un homme ? Le méprisable empire de l'opinion coûtera donc la vie aux hommes! Il est bien étonnant qu'une maxime si fausse & si cruelle ait échappé à un *ami de l'humanité*.

La morale mène à la métaphysique; M. Rousseau examine le sentiment de Locke, qui veut que l'on commence par l'étude des esprits, & qu'on passe ensuite à celle des corps : il regarde cette

méthode comme celle de la superstition, des préjugés & de l'erreur. Il prouve que les enfans ne peuvent avoir aucune idée des esprits, & que vouloir les leur faire entendre, c'est ou perdre son temps, ou en faire des fous. Cette recherche le mène à une question plus importante, où il s'agit de l'Être suprême. Il veut qu'on en recule les notions fort tard; il croit cette précaution l'unique moyen pour inspirer le respect & l'amour dus à l'Auteur du monde. Enfin il se demande dans quelle religion il élévera Émile. *Nous ne l'aggrégerons*, répond-il, *ni à celle-ci, ni à celle-là*; *nous le mettrons en état de choisir celle où le meilleur usage de sa raison doit le conduire.* Nous l'avons déja dit, nous ne toucherons point à ce vénérable objet : nous laissons le soin de défendre la cause de la religion au zèle de ces illustres Magistrats qui l'ont entrepris, & aux plus augustes loix à la venger : de respectables Ministres des Autels, destinés à veiller sur ses droits; des corps éclairés, qu'on regarde comme les dépositaires de la pureté de la doctrine, ont fait entendre leur voix; ç'en est assez pour nous; il est impossible de ne point adhérer à tout ce qu'ils ont dit. Heureux l'auteur, si, lorsqu'il parle de la religion, il se fût borné à nous présenter des morceaux tels que celui que nous allons citer!

„ JE vous avoue aussi que la majesté des écritures m'étonne, la sainteté de l'évangile parle à mon cœur. Voyez les livres des philosophes : avec toute leur pompe, qu'ils sont petits près de celui-là! Se peut-il qu'un livre, à la fois si sublime & si simple, soit l'ouvrage des hommes? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même? Est-ce-là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire? Quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs! Quelle grace touchante dans ses instructions! Quelle élévation dans ses maximes! Quelle profonde sagesse dans ses discours! Quelle présence d'esprit, quelle finesse & quelle justesse dans ses réponses! Quel empire sur ses passions! Où est l'homme, où est le sage qui sait agir, souffrir & mourir sans foiblesse & sans ostentation?... Quels préjugés, quel aveuglement ne faut-il point avoir pour oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie! Quelle distance de l'un à l'autre! Socrate

mourant sans douleur, sans ignominie, soutint aisément jusqu'au bout son personnage, & si cette facile mort n'eût honoré sa vie, on douteroit si Socrate, avec tout son esprit, fut autre chose qu'un Sophiste. Il inventa, dit-on, la morale. D'autres, avant lui, l'avoient mise en pratique; il ne fit que dire ce qu'ils avoient fait, il ne fit que mettre en leçons leurs exemples. Aristide avoit été juste, avant que Socrate eût dit ce que c'étoit que justice; Léonidas étoit mort pour son pays, avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la patrie; Sparte étoit sobre, avant que Socrate eût loué la sobriété: avant qu'il eût défini la vertu, la Grèce abondoit en hommes vertueux. Mais où Jésus avoit-il pris chez les siens cette morale élevée & pure, dont lui seul a donné les leçons & l'exemple? Du sein du plus furieux fanatisme la plus haute sagesse se fit entendre, & la simplicité des plus héroïques vertus honora le plus vil de tous les peuples. La mort de Socrate philosophant tranquillement avec ses amis, est la plus douce qu'on puisse desirer; celle de Jésus expirant dans les tourmens, injurié, raillé, maudit de tout un peuple, est la plus horrible qu'on puisse craindre. Socrate, prenant la coupe empoisonnée, bénit celui qui la lui présente & qui pleure; Jésus au milieu d'un supplice affreux, prie pour ses bourreaux acharnés. Oui, si la vie & la mort de Socrate sont d'un sage, la vie & la mort de Jésus sont d'un Dieu. "

A côté des vérités les plus sublimes, on voit dans *Émile* des erreurs bien humiliantes pour l'esprit humain. Qui pourroit imaginer qu'une même ame eût enfanté les unes & les autres? L'analyse du Théisme dans cet ouvrage, est peut-être, en ce genre, ce qu'il y a de plus éloquent & de plus fortement raisonné; mais le coloris de ce beau tableau est défiguré par des ombres qu'on n'auroit pas dû attendre d'une main aussi savante que celle du peintre qui l'a si fortement dessiné. Essayons d'abord de la présenter par son beau côté, pour l'examiner après dans ce qu'il y a de répréhensible.

On peut reprocher aux philosophes anciens & modernes, d'avoir voulu toujours exclure Dieu de la formation du monde, & de l'avoir expliquée par les bisarres systêmes de force, de cha-

ces, de fatalité, de néceſſité, d'atômes, de monde animé, de matière vivante, de matérialiſme de toute eſpèce. Toutes ces abſurdités que les anciens avoient épuiſées, avant d'en venir à l'Être des êtres, pour trouver en lui le dénouement de leurs difficultés ſur l'origine du Monde, ſont encore répétées de nos jours, à la honte de la raiſon, par de prétendus philoſophes, qui, croyant qu'eux ſeuls ſont éclairés, vrais, de bonne foi, nous ſoumettent impérieuſement à leurs déciſions tranchantes, en nous les donnant pour les vrais principes des choſes. M. Rouſſeau n'a pas donné dans cet écueil de l'incrédulité moderne; mais par une progreſſion d'idées que la raiſon avoue, il s'eſt élevé à la connoiſſance de l'Être ſuprême.

COMME le ſcepticiſme de nos jours a répandu des doutes ſur les vérités les plus évidentes, notre auteur a cru devoir deſcendre juſques dans lui-même, pour s'aſſurer de ſon exiſtence & de celle de l'Univers, afin que ces deux vérités inconteſtables lui ſerviſſent comme de degrés pour arriver à Dieu. En ſe repliant ſur ſes ſenſations, qui le forcent d'acquieſcer à ſon exiſtence, & trouvant en lui la faculté de les comparer, il ſe ſent doué d'une force active qu'il ne ſavoit pas avoir auparavant; où commence ſon activité, commence ſon intelligence. La faculté diſtinctive de l'être actif ou intelligent, eſt de pouvoir donner un ſens à ce mot *eſt*. On chercheroit en vain cette force intelligente dans l'être purement ſenſitif. Cet être ſentira chaque objet ſéparément, ou même il ſentira l'objet total formé des deux: mais n'ayant aucune force pour les replier l'un ſur l'autre, il ne les comparera jamais, il ne les jugera point. L'homme n'eſt donc pas ſimplement un être ſenſitif & paſſif; &, quoiqu'en diſe un livre trop vanté, il peut prétendre à l'honneur de penſer.

C'EST encore une des rêveries de la philoſophie moderne de donner une ſorte de vie, je ne ſais quelle ſenſation ſourde aux molécules. Elle eſt venue à bout de ſe former une idée de la matière ſentante, ſans avoir des ſens. Comme il n'y a qu'elle ſeule qui ait ce bonheur-là, il eſt impoſſible de la combattre ſur cette idée, auprès de laquelle tous les myſtères de la religion ne ſont rien

rien pour l'incompréhensibilité, quoiqu'elle refuse de les adopter .... Cet Univers visible est pour M. Rousseau une matière éparse & morte, qui n'a rien dans son tout de l'union, de l'organisation, du sentiment commun des parties d'un corps animé, puisqu'il est certain que nous, qui sommes parties, ne nous sentons nullement dans le tout. Il en infère que le monde n'est pas un grand animal qui se meuve de lui-même, mais qu'il a de ses mouvemens quelque cause étrangère à lui. Les loix constantes auxquelles il est assujetti, ne suffisent point pour expliquer la marche de l'Univers. „ Descartes, avec des dez, formoit le Ciel & la Terre ; mais il ne put donner le premier branle à ces dez, ni mettre en jeu sa force centrifuge qu'à l'aide d'un mouvement de rotation. Newton a trouvé la loi de l'attraction ; mais l'attraction seule réduiroit bientôt l'Univers en une masse immobile ; à cette loi, il a fallu joindre une force projectile pour faire décrire des courbes aux corps célestes. Que Descartes nous dise quelle loi physique a fait tourner ses tourbillons ; que Newton nous montre la main qui lança les planètes sur la tangente de leurs orbites."

L'ACTION & la réaction des forces de la nature agissant les unes sur les autres, décèlent nécessairement une volonté qui a imprimé le mouvement à cet Univers ; autrement on se perdroit dans une progression de causes à l'infini, qui se réduit à n'en point supposer du tout. Voilà donc un premier dogme, ou un premier article de foi. Mais comment ma volonté produit-elle une action physique & corporelle ? Je n'en sais rien ; mais j'éprouve en moi le même avantage du côté de la matière, que je ne saurois concevoir productrice du mouvement. D'ailleurs, le mouvement ne lui est point essentiel, puisqu'il en seroit inséparable, qu'il y seroit toujours en même degré, toujours le même dans chaque portion de matière, qu'il seroit incommunicable, & que se portant à la fois dans tous les sens, il se détruiroit lui-même. Quel monde pourroit résulter d'une force aveugle répandue dans toute la nature ?

SI la matière mue me montre une volonté, la matière mue

ſelon de certaine loix, me montre une intelligence. Donc cet Être exiſte. Où le voyez-vous exiſter, m'allez-vous dire ? Non-ſeulement dans les Cieux qui roulent, dans l'aſtre qui nous éclaire; non-ſeulement dans moi-même, mais dans la brebis qui paît, dans l'oiſeau qui vole, dans la pierre qui tombe, dans la feuille qu'emporte le vent. On ne craint pas d'inſulter à notre raiſon en nous diſant que le haſard, avant de produire ce monde, en a ébauché une infinité d'autres dans la durée infinie des temps; que vraiſemblablement il s'eſt formé d'abord des eſtomachs ſans bouches, des pieds ſans têtes, des mains ſans bras, des organes imparfaits de toute eſpèce, qui ont péri faute de pouvoir ſe conſerver. Mais pourquoi nul de ces informes eſſais ne frappe-t-il plus nos regards ? Quand nous nous récrions ſur l'impoſſibilité que l'harmonie frappante de cet Univers ſoit l'ouvrage du haſard, on nous répond que la difficulté de l'événement eſt compenſée par la quantité de jets. Nous ſommes ſi convaincus de l'ineptie de cette réponſe, que, ſi l'on venoit nous dire que des caractères d'Imprimerie, jettés au haſard, ont donné l'*Énéïde* toute arrangée, nous ne daignerions point faire un pas pour aller vérifier ce menſonge. „ Que d'abſurdes ſuppoſitions pour déduire toute cette harmonie de l'aveugle méchaniſme de la matière mue fortuitement! Ceux qui nient l'unité d'intention qui ſe manifeſte dans les rapports de toutes les parties de ce grand tout, ont beau couvrir leur galimathias d'abſtractions, de coordinations, de principes généraux, de termes emblématiques; quoiqu'ils faſſent, il m'eſt impoſſible de concevoir un ſyſtême d'êtres ſi conſtamment ordonné, que je ne conçoive une intelligence qui l'ordonne. Il ne dépend pas de moi de croire que la matière paſſive & morte a pu produire des êtres vivans & ſentans, qu'une fatalité aveugle a pu produire des êtres intelligens, que ce qui ne penſe point a pu produire des êtres qui penſent."

QUE conclure de tout ceci? Que le monde eſt donc gouverné par une volonté puiſſante, ſage & conſéquemment bonne. Mais le déſordre moral qui nous préſente les hommes dans le cahos, tandis que le concert règne entre les élémens, ne ſemble-t-il pas

contredire cette idée de *bonté* que nous donnons à l'Être puissant & sage? Loin de conclure rien de pareil dans ces contradictions apparentes, l'auteur en tire au contraire les sublimes idées de l'ame, qui n'avoient point jusques-là résulté de ses recherches. Il se convainc, en méditant sur la nature de l'homme, qu'il est impossible qu'il soit un être simple; cet être ne pouvant rendre raison de ses mouvemens divers, qui tantôt l'élèvent à l'étude des vérités éternelles, à l'amour de la justice & du beau moral, & tantôt le font descendre en lui-même, & l'asservissent à l'empire des passions : il y a donc en lui deux substances, l'une étendue & divisible, l'autre immatérielle & pesante. „ Il n'y a ni mouvement, ni figure qui produise la réflexion : quelque chose en toi cherche à briser les liens qui le compriment : l'espace n'est pas ta mesure, l'Univers entier n'est pas assez grand pour toi; tes sentimens, tes desirs, ton inquiétude, ton orgueil même, ont un autre principe que ce corps étroit dans lequel tu te sens enchaîné. "

Si l'homme étoit libre de ne pas vouloir son propre bien, & de vouloir son mal, sa liberté dégénéreroit alors de ce qu'elle doit être. En quoi consiste-t-elle donc? En cela même qu'il ne peut vouloir que ce qui lui est convenable, ou qu'il estime tel, sans que rien d'étranger à lui le détermine. S'ensuit-il qu'il ne soit pas son maître, parce qu'il n'est pas le maître d'être un autre que lui? L'homme, dites-vous, abuse de sa liberté : mais pour l'en empêcher, falloit-il l'en priver? On eût ôté à ses actions la moralité qui les annoblit, & à lui-même son droit à la vertu : on eût mis de la contradiction dans notre nature, & donné le prix d'avoir bien fait à qui n'eut pas le pouvoir de mal faire. Quoi! pour empêcher l'homme d'être méchant, falloit-il le borner à l'instinct & le faire bête?

La vertu répand un certain charme délicieux sur ce qu'il y a de bon & d'honnête dans nos actions; mais si toute sa récompense étoit en elle-même, elle ne pourroit se soutenir contre les attraits de la volupté, ni contre l'impétuosité des passions. „ La vertu, dit-on, est l'amour de l'ordre : mais cet amour peut-il donc, & doit-il l'emporter en moi sur celui de mon bien-être? Qu'ils me

donnent une raiſon claire & ſuffiſante pour le préférer. Dans le fond, leur prétendu principe eſt un pur jeu de mots ; car je dis auſſi, moi, que le vice eſt l'amour de l'ordre, pris dans un ſens différent. Il y a quelque ordre moral par-tout où il y a ſentiment & intelligence. La différence eſt, que le bon ordonne par rapport au tout, & que le méchant ordonne tout par rapport à lui. Celui-ci ſe fait le centre de toutes choſes ; l'autre meſure ſon rayon, & ſe tient à la circonférence. Alors il eſt ordonné, par rapport au centre commun, qui eſt Dieu ; par rapport à tous les cercles concentriques, qui ſont les créatures. Si la Divinité n'eſt pas, il n'y a que le méchant qui raiſonne, le bon n'eſt qu'un inſenſé."

„ LA loi naturelle eſt la règle inflexible à laquelle, ſi nous voulons remplir notre deſtination ſur la terre, nous devons plier toutes nos actions. Mais quel en eſt l'interprète ? La conſcience. Elle eſt la voix de l'ame, ainſi que les paſſions ſont la voix du corps, ou plutôt elle eſt à l'ame ce que l'inſtinct eſt au corps ; qui la ſuit, obéit à la nature, & ne craint point de s'égarer."

POUR ne pas nous tromper ici ſur le mot de *conſcience*, il eſt bon d'obſerver que M. Rouſſeau la confond avec le ſentiment moral, qui n'eſt autre qu'un principe inné de juſtice & de vertu, ſur lequel, malgré nos propres maximes, nous jugeons nos actions & celles d'autrui comme bonnes ou mauvaiſes. Par cela même qu'il eſt inné, il eſt antérieur à nos idées acquiſes. Il nous eſt tout auſſi naturel que l'amour de nous-même. „ Jettez les yeux ſur toutes les nations du monde ; parcourez toutes les hiſtoires : parmi cette prodigieuſe diverſité de mœurs & de caractères, vous trouverez par-tout les mêmes idées de juſtice & d'honnêteté, par-tout les mêmes notions du bien & du mal. L'ancien paganiſme enfanta des Dieux abominables qu'on eût punis ici-bas comme des ſcélérats, & qui n'offroient pour tableau du bonheur ſuprême, que des forfaits à commettre, & des paſſions à contenter. Mais le vice, armé d'une autorité ſacrée, deſcendoit en vain du ſéjour éternel : l'inſtinct moral le repouſſoit du cœur des humains. En célébrant les débauches de Jupiter, on admiroit la con-

tinence de Xénocrate ; la chaste Lucrèce adoroit l'impudique Vénus ; l'intrépide Romain sacrifioit à la Peur : il invoquoit le Dieu qui mutila son père, & mouroit sans murmure de la main du sien : les plus méprisables Divinités furent servies par les plus grands hommes. La sainte voix de la nature, plus forte que celle des Dieux, se faisoit respecter sur la terre, & sembloit réléguer dans le Ciel le crime avec les coupables. »

L'AUTEUR d'Émile s'étant proposé d'établir le Théisme sur la ruine de la religion révélée, il est bien étonnant que, par rapport à ce même Théisme, il ait donné sur lui tant de prise à ses adversaires, tant du côté du dogme que du côté de la morale. Il est un grand exemple de la nécessité de la révélation pour rétablir la religion naturelle dans sa splendeur primitive, puisque, dans le sein du christianisme, il a méconnu les vérités les plus importantes de cette même religion dont il est le sectateur. Par ses doutes téméraires, il a donné atteinte à l'unité & à la puissance de Dieu ; il a fait injure à sa providence en lui faisant refuser aux hommes les lumières dont ils ont besoin pour le connoître ; & à sa sainteté, en lui faisant récompenser en eux l'oubli où il les laisse de lui-même. Il a détruit en partie le droit de la nature, en le fondant uniquement sur le besoin naturel au cœur humain, & en donnant pour base à la justice humaine l'amour des hommes dérivé de l'amour de soi ; en tant que par cet amour la force d'une ame expansive nous indentifie avec nos semblables, & que nous sentant, pour ainsi dire, en eux, c'est pour ne pas souffrir nous-mêmes, que nous ne voulons pas qu'ils souffrent. Il fait de l'hypocrisie une vertu ; &, contre la défense de la loi naturelle, il recommande la vengeance ; &, ce qui doit étonner, c'est qu'il ne la couvre pas même du faux point d'honneur ; il ne tient qu'à ses lecteurs d'entendre ce qu'il dit de la permission que donne la loi de se défaire de son ennemi par un lâche assassinat.

APRÈS tant d'erreurs en fait de dogme & de morale, comment a-t-il pu avancer qu'il ne peut tirer d'une doctrine positive aucun dogme utile à l'homme, & honorable à son auteur, qu'il ne puisse tirer sans elle du bon usage de ses facultés ? Comment

a-t-il pu ſe perſuader que les plus grandes idées de la Divinité nous viennent par la raiſon ſeule ? Mais afin qu'on ne nous accuſe point de calomnier ici la doctrine de M. Rouſſeau, nous allons puiſer dans ſes propres écrits toute la preuve de nos accuſations, & nous nous ſervirons contre lui de ſes armes pour le mieux combattre.

On lit Tome II, pag. 25, ces mots : *je crois donc que le monde eſt gouverné par une volonté puiſſante & ſage ; je le vois, ou plutôt je le ſens, & cela m'importe à ſavoir : mais ce même monde eſt-il éternel, ou créé? Y a-t-il un principe unique des choſes? Y en a-t-il deux, ou pluſieurs, & quelle eſt leur nature? Je n'en ſais rien, & que m'importe ?*

Ce ſcepticiſme, par rapport à la création & à l'unité de Dieu, ne figure-t-il pas bien dans un traité de religion naturelle ? Du principe que poſe M. Rouſſeau, qu'il ne ſait pas *ſi le monde eſt éternel ou créé*, il réſulte qu'il doit douter s'il n'exiſte point lui-même avec le monde, néceſſairement & en vertu de ſon eſſence, & par conſéquent ſi l'éternité, l'indépendance, l'immenſité, l'infinité, toutes propriétés qui coulent de la néceſſité d'exiſter, ne lui ſont pas eſſentielles. Et comme tout être, qui exiſte en vertu de ſa nature, ne reconnoît rien qui le limite dans ſes perfections, pas même ſa nature qui s'identifie avec l'exiſtence, il doit douter s'il ne poſsède pas dans un degré infini les attributs phyſiques & moraux qui conſtituent ſon eſſence. Si, en vertu de ſon exiſtence néceſſaire, il eſt éternel, immenſe, indépendant, pourquoi ne ſeroit-il pas infiniment intelligent, ſage & puiſſant ? Sur quoi peut être fondé le bel éloge que fait l'auteur de l'illuſtre Clarke, qu'il nous repréſente comme éclairant le monde, après tant de philoſophes qui l'avoient aveuglé, annonçant enfin l'Etre des êtres & le diſpenſateur des choſes, ſi ce n'eſt ſur la vérité de ſon ſyſtême ? Or, ce ſyſtême, ſelon lui, ſi grand, ſi conſolant, ſi ſublime, ſi propre à élever l'ame, à donner une baſe à la vertu, & en même-temps ſi frappant, ſi lumineux, ſi ſimple, établit de la manière la plus ſolide la création & l'unité de Dieu.

On lit, Tome I, pag. 336, ce qui ſuit : *ce mot* Eſprit *n'a aucun ſens pour quiconque n'a pas philoſophé..... Voilà pourquoi tous les peuples du monde, ſans excepter les Juifs, ſe ſont faits des Dieux corporels. Nous-mêmes, avec nos termes d'*Eſprit, *de* Trinité, *de* Perſonnes, *ſommes pour la plupart de vrais Anthropomorphites*, ibid. pag. 337. *Le Polythéiſme a été la première religion des hommes, & l'idolâtrie leur premier culte. Ils n'ont pu reconnoître un ſeul Dieu que quand, généraliſant de plus en plus leurs idées, ils ont été en état de remonter à une première cauſe; de réunir le ſyſtême total des êtres ſous une ſeule idée, & de donner un ſens au mot* ſubſtance, *lequel eſt au fond la plus grande des abſtractions. Tout enfant qui croit en Dieu, eſt donc néceſſairement idolâtre, ou du moins Anthropomorphite*, ibid. pag. 340. *Le philoſophe qui ne croit pas, a tort, parce qu'il uſe mal de la raiſon qu'il a cultivée, & qu'il eſt en état d'entendre les vérités qu'il rejette. Mais l'enfant qui profeſſe la Religion Chrétienne, que croit-il?* ibid. pag. 338. *Les idées de création, d'annihilation, d'ubiquité, d'éternité, de toute-puiſſance, celle des attributs divins, toutes ces idées qu'il appartient à ſi peu d'hommes de voir auſſi confuſes & auſſi obſcures qu'elles le ſont, & qui n'ont rien d'obſcur pour le peuple, parce qu'il n'y comprend rien du tout, comment ſe préſenteront-elles dans toute leur force, c'eſt-à-dire, dans toute leur obſcurité, à de jeunes eſprits encore occupés aux premières opérations des ſens, & qui ne conçoivent que ce qu'ils touchent?*

Que prétend M. Rouſſeau en élevant ſur la connoiſſance du vrai Dieu des difficultés inacceſſibles à tous autres qu'à des philoſophes qui ont cultivé leur raiſon? Eſt-ce qu'on ne ſauroit croire en Dieu, ſi l'on n'a pas beaucoup d'eſprit? Néanmoins il bénit le Ciel de ce que, ſans l'appareil effrayant de la philoſophie, nous avons des principes ſûrs pour régler nos mœurs, & des ſentimens convenables à notre nature; enfin de ce que, diſpenſés de conſumer notre vie à l'étude de la morale, nous avons à moindres frais un guide plus aſſuré dans le dédale immenſe des opinions humaines.

Si nous sommes tous, ainsi que le prétend M. Rousseau, de vrais antrhopomorphites, pourquoi, lorsque cette hérésie s'éleva au quatrième siècle, fit-elle une si grande sensation dans l'église, & fut-elle condamnée avec tant d'éclat ? Il assure que le polythéisme a été la première religion des hommes. Si l'on consulte la plus ancienne des histoires, on y voit l'origine du genre humain : on y trouve le théisme dicté aux premiers hommes par celui qui est l'objet du théisme : de-là, par une suite de générations bien liée, on passe aux fondateurs d'une famille, d'une société, d'une nation théiste; d'une nation, qui a transmis cette doctrine pure, qu'elle reçut de ses ancêtres, jusqu'à sa postérité la plus reculée, & dont les annales ont été en tout temps dépositaires des principes du théisme, & inséparables de ces principes. Histoire pour histoire, celle de Moyse mérite certainement la préférence sur les écrits d'Hérodote, de Diodore de Sicile, en y joignant même *quidquid Græcia mendax audet in historiâ*. Nul de ces écrivains ne remonte dans la haute antiquité : ils se perdent tous dans les temps fabuleux, vuide immense que les Grecs ont rempli d'une infinité de rêveries : ils y ont peint des Dieux, des Déesses, des héros, auteurs de leur race, faute d'y trouver des hommes dont ils puissent écrire l'histoire ; mais ici nous voyons un heureux accord entre l'histoire & les enseignemens de la raison : ces deux sources de nos connoissances se réunissent; au lieu que chez M. Rousseau elles sont toujours en opposition.

En effet, si l'on pose pour principe que le polythéisme a été la première religion des hommes, & l'idolâtrie leur premier culte, c'est une conséquence nécessaire que l'homme n'est pas sorti des mains de Dieu; & ainsi l'on ne sauroit éviter d'admettre la supposition absurde des athées sur le progrès à l'infini des générations des hommes, ou sur la formation des premiers hommes & des premiers animaux qu'on prétendroit produits dans le temps, du limon de la terre échauffée par le Soleil. Cette cruelle alternative conduit directement à l'athéisme dont elle est l'écueil.

En supposant que Dieu ait créé le premier homme, a-t-il pu le créer dans le même état où M. Rousseau considère les Sauvages

vages dans ſon diſcours ſur *l'inégalité des conditions*, c'eſt-à-dire, ſéqueſtrés de toute ſociété dès leur enfance, & conſéquemment privés des lumières qu'on n'acquiert que dans le commerce des hommes? Or, il eſt d'une impoſſibilité par lui-même démontrée, que de pareils Sauvages puiſſent jamais élever leurs réflexions juſqu'à la connoiſſance du vrai Dieu. Ce n'eſt donc pas un pareil homme que Dieu créera. Il le créera en ſociété, c'eſt-à-dire, avec une compagne. S'en repoſera-t-il ſur eux-mêmes pour le développement de leurs facultés? Il s'écoulera des ſiècles avant qu'ils parviennent à penſer quelque choſe de raiſonnable. On peut conſulter la première partie du Diſcours déja cité ſur l'état naturel de l'eſprit humain, & ſur la lenteur de ſes progrès. Comme l'eſprit humain n'arrive jamais à la vérité qu'à travers les erreurs ou les inconſéquences; on peut ſuppoſer qu'ils ſeront plongés long-temps dans la barbarie & dans la ſuperſtition la plus groſſiere. Si la deſtination viſible de l'homme eſt de connoître & d'aimer l'Auteur de ſon exiſtence, ſera-t-il expoſé à manquer cette deſtination, à reſſembler aux animaux brutes, ou à croupir éternellement dans l'ignorance & dans l'erreur?

Le déiſme doit ſa naiſſance aux révolutions arrivées dans la religion par différentes ſectes. Les ſanguinaires Anabaptiſtes, pères de ces Quakers pacifiques dont la religion a été tant tournée en ridicule, & dont on a été forcé de reſpecter les mœurs; les Arméniens, les Sociniens, au nom près de Chrétiens, qu'ils ont conſervé, n'ont rien retenu des dogmes de Jeſus-Chriſt, qu'ils s'accordent tous à regarder comme un homme à qui Dieu a daigné donner des lumières plus propres qu'à ſes contemporains. Si on les en croit, les dogmes qu'on a tiré de l'Écriture, ſont des ſubtilités de philoſophie dont on a enveloppé des vérités ſimples & naturelles. Au milieu de tant de ſectes publiques, dans leſquelles le Chriſtianiſme eſt malheureuſement partagé, une multitude d'hommes plus attachés à Platon qu'à Jeſus-Chriſt, plus philoſophes que Chrétiens, fatigués de tant de diſputes qui déshonorent la religion, ont rejetté témérairement la révélation divine. Sans établir ni ſecte, ni ſociété; ſans s'élever contre aucune Puiſſance,

ils s'étendent par-tout, & paroiſſent reſpecter dans tous les pays la religion nationnale, ſemblables en cela aux philoſophes, qui ſe mêloient avec la foule dans les temples de Dieu, & autoriſoient par leur préſence les ſuperſtitions populaires. L'Angleterre, dit-on, eſt de tous les pays du monde celui où cette religion, ou plutôt cette philoſophie, a jetté, avec le temps, les racines les plus profondes; ce qu'il y a, au moins, de certain, c'eſt que cette Iſle a produit elle ſeule plus de livres en faveur du Déiſme, que tous les autres pays enſemble. Comme c'eſt la religion de ceux qui ſe diſent philoſophes, il n'eſt pas étonnant qu'on attache une certaine gloire à la profeſſer. Il eſt ſi beau de ne pas penſer comme le vulgaire, qu'il ſeroit étonnant que M. Rouſſeau, qui voudroit preſque ne pas penſer comme les philoſophes, pensât comme ceux qui en ſont mépriſés. Voyons quelle tournure philoſophique il a donné à ſes idées ſur la religion révélée.

COMMENÇONS par réduire à quelques articles les raiſonnemens par leſquels il a attaqué la révélation; nous examinerons enſuite ſi, dépouillés de l'éloquence qu'il leur prête, ils ont la ſolidité qu'il a cru leur donner comme philoſophe. Voici ces articles: *La poſſibilité & la néceſſité de la révélation; les caractères de la révélation; les moyens de connoître la révélation; les miracles & les prophéties; la doctrine révélée; l'intolérantiſme que profeſſe la Religion Chrétienne.*

POSSIBILITÉ & néceſſité de la révélation. Vous ne voyez, dit-il, dans mon expoſé que la religion naturelle; il eſt bien étrange qu'il en faille une autre. Par où connoîtrai-je cette néceſſité? De quoi puis-je être coupable en ſervant Dieu ſelon les lumières qu'il donne à mon eſprit, & ſelon les ſentimens qu'il inſpire à mon cœur? Quelle pureté de morale; quel dogme utile à l'homme, & honorable à ſon auteur, puis-je tirer d'une doctrine poſitive, que je ne puiſſe tirer ſans elle du bon uſage de mes facultés? Montrez-moi ce qu'on peut ajouter pour la gloire de Dieu, pour le bien de la Société, & pour mon propre avantage aux devoirs de la loi naturelle, & quelle vertu vous ferez naître d'un nouveau culte qui ne ſoit pas une conſéquence du

mien ? Les plus grandes idées de la Divinité nous viennent par la raiſon ſeule. Voyez le ſpectacle de la nature : écoutez la voix intérieure. Dieu n'a-t-il pas tout dit à nos yeux ; à notre conſcience, à notre jugement ?

Non, ſans doute, ſi vous prétendez renfermer votre croyance dans le cercle étroit de vos lumières naturelles. Qui êtes-vous, ô philoſophe! pour vous imaginer atteindre par la raiſon tout ce que Dieu peut vous enſeigner, ſoit ſur la nature divine & ſes perfections infinies, ſoit ſur l'état primitif, préſent ou futur du genre humain, ſoit ſur les conſeils de la divine providence à l'égard des hommes ? Concentré dans vous-même, pouvez-vous, avec un inſtrument auſſi foible que votre eſprit, connoître toutes les vertus qui ſont poſſibles à l'homme avec le ſecours de Dieu, meſurer tous les degrés de vertu auxquels ce même ſecours le peut élever, connoître tous les motifs qui peuvent lui inſpirer l'enthouſiaſme de la vertu, & toutes les manières de la faire paſſer dans ſes actions ? La religion chrétienne offre à notre foi un ſyſtême de croyance bien ſupérieur à notre foible & tremblante lumière, un ſyſtême que l'homme n'auroit jamais inventé, & néceſſaire à la réparation du genre humain, qui, par le péché, étoit déchu du premier état où il avoit été créé ; ſyſtême qui, ratifiant tout ce que la religion & la loi naturelle diſent à nos eſprits, élève ſur elles un ordre de vérités entièrement inconnues à la raiſon, par rapport aux objets les plus importans, tels que la nature incompréhenſible de Dieu, ſa providence & ſon amour pour les hommes, & les forces ſurnaturelles dont ils ſont doués pour remplir leur ſublime deſtination. Pour avoir droit de mépriſer ce ſyſtême de croyance, il faudroit au moins pouvoir le renverſer.

Il eſt un ſeul livre, dit enſuite M. Rouſſeau, ouvert à tous les yeux ; c'eſt celui de la nature. C'eſt dans ce grand & ſublime livre que j'apprends à ſervir & adorer ſon di in Auteur. Nul n'eſt excuſable de n'y pas lire, parce qu'il parle à tous les hommes une langue intelligible à tous les eſprits. Quand je ſerois né dans une Iſle déſerte, quand je n'aurois pas vu d'autre homme que moi, que je n'aurois jamais appris ce qui s'eſt fait ancien-

nement dans un coin du monde; si j'exerce ma raison, si je la cultive, si j'use bien des facultés que Dieu me donne, j'apprendrai de moi-même à le connoître, à l'aimer, à aimer ses œuvres, à vouloir le bien qu'il veut, & à remplir, pour lui plaire, tous mes devoirs sur la terre. Qu'est-ce que tout le savoir des hommes m'apprendra de plus ? A l'égard de la révélation, si j'étois meilleur raisonneur ou mieux instruit, peut-être sentirois-je sa vérité, son utilité pour ceux qui ont le bonheur de la reconnoître.

Ce que Dieu veut qu'un homme fasse, il ne lui fait pas dire par un autre homme, il le dit lui-même, il l'écrit au fond de son cœur.

Quand M. Rousseau écrivoit ceci, il n'avoit pas alors le même intérêt qui lui faisoit dire dans un autre endroit, que l'esprit des enfans, avant l'âge de quinze ans, étoit incapable des opérations nécessaires pour connoître la Divinité, quelque instruction qu'il reçût d'ailleurs d'un sage & habile gouverneur. Une contradiction de plus ou de moins dans son livre n'est pas grand'chose. Mais ce qu'il importe d'observer, c'est qu'il contredit l'expérience de tous les siècles, témoins irrécusables des cultes odieux & insensés qu'ont suivi toutes les nations, avant qu'elles marchassent à la lumière de la vraie révélation, l'exemple des philosophes même, qui, avec toute l'ostentation de leur savoir, n'ont pas été plus sages. Il lui est d'ailleurs impossible, dans son systême, de rendre raison de ce penchant, par qui tous les peuples ont été entraînés à adopter des révélations prétendues, qu'on leur présentoit comme divines. Les philosophes payens les plus distingués ont été bien éloignés de donner autant que lui à la raison; & quand ils ne le diroient pas, leurs erreurs monstrueuses le disent assez pour eux. M. Rousseau nous présente comme un ouvrage de la raison qui ne seroit pas même cultivée, comme le fruit des réflexions d'un homme né dans une Isle déserte, & qui n'auroit jamais vu d'autre homme que lui, un systême de moral infiniment plus exact & plus complet que tout ce que Socrate, Platon & tous les anciens philosophes enseignerent jamais là-dessus. A qui doit-il toutes ces belles découvertes, si ce n'est à la révélation ?

On me dit, ajoute-t-il, qu'il falloit une révélation pour apprendre aux hommes la manière dont Dieu vouloit être servi; on assigne en preuve la diversité des cultes bisarres qu'ils ont institués; & l'on ne voit pas que cette diversité même vient de la fantaisie des révélations. Dès que les peuples se sont avisés de faire parler Dieu, chacun l'a fait parler à sa mode, & lui a fait dire ce qu'il a voulu. Si l'on n'eût écouté que ce que Dieu dit au cœur de l'homme, il n'y auroit jamais eu qu'une religion sur la terre.

Il falloit un culte uniforme; je le veux bien, mais ce point étoit-il donc si important, qu'il fallût tout l'appareil de la puissance divine pour l'établir? Ne confondons pas le cérémonial de la religion avec la religion. Le culte que Dieu demande est celui du cœur; & celui-là, quand il est sincère, est toujours uniforme.... Quant au culte extérieur, s'il doit être uniforme pour le bon ordre, c'est purement une affaire de police: il ne faut pas de révélation pour cela.

C'est précisément parce qu'il y a tant de révélations fausses chez les divers peuples, qu'il faut bien que chez quelques-uns il y en ait de véritables. Elles ont leur raison dans l'insuffisance de l'esprit humain pour connoître la manière dont Dieu veut être servi, & dans l'autorité divine dont il a besoin pour être entrainé.

Si l'auteur eût plus réfléchi sur la conduite des anciens législateurs, qui ne prescrivoient d'autre culte pour la Divinité, que celui que leur politique supposoit inspiré par la Divinité même, & sur la facilité de tant de peuples à recevoir des cultes bisarres, quelque opposés qu'ils fussent à la raison & à la religion naturelle, il auroit dû en conclure la nécessité d'une révélation pour la foiblesse de la raison humaine.

Il n'est point vrai, comme il le suppose, que la religion naturelle chez les théistes seroit uniforme, quant aux sentimens du cœur. Ceux qui philosopheroient exactement, adoreroient Dieu Créateur, tandis que l'auteur & ses disciples, ignorant s'il a créé l'Univers; ne lui rendroient point hommage en sa qualité de Créa-

teur. Ceux-là lui adresseroient des prières pour en obtenir des secours, des lumières, des dons : l'auteur diroit : *je ne prie point Dieu, que lui demanderois-je ?* Il n'est pas nécessaire de pousser plus loin cette induction.

Nul législateur jusqu'ici n'a tenté d'établir l'uniformité dans le culte sans le secours d'une révélation vraie ou fausse : jamais cette uniformité ne s'est introduite ni soutenue chez aucun peuple sans l'appui de cette même révélation. Comment l'auteur a-t-il donc pu avancer que c'est purement une affaire de police, d'établir & d'entretenir l'unifomité du culte extérieur ? Ignore-t-il que la religion tient au culte chez le peuple, & les loix à la religion ? Il convient lui-même dans son *Contract social* que les législateurs ont été forcés d'honorer les Dieux de leur propre sagesse, afin que les peuples, soumis aux loix de l'État comme à celles de la nature, obéissent avec liberté, & portassent docilement le joug de la félicité publique. Donc, pour enchaîner les peuples au culte de la religion, il a fallu que les législateurs missent leurs décisions dans la bouche des Immortels.

Caractères de la révélation. Nous avons, dit M. Rousseau, trois principales religions en Europe. L'une admet une seule révélation, l'autre en admet deux, & l'autre en admet trois. Chacune déteste, maudit les deux autres, les accuse d'aveuglement, d'endurcissement, d'opiniâtreté, de mensonge. Quel homme impartial osera juger entre elles, s'il n'a premièrement bien pesé leurs preuves, bien écouté leurs raisons ? Celle qui n'admet qu'une révélation, est la plus ancienne, & paroît la plus sûre ; celle qui en admet trois, est la plus moderne, & paroît la plus conséquente ; celle qui en admet deux, & rejette la troisième, peut bien être la meilleure ; mais elle a certainement tous les préjugés contre elle ; l'inconséquence saute aux yeux.

L'auteur ayant tant fait que d'établir un parallèle entre le Christianisme & le Mahométisme, il étoit dans sa façon de penser qu'il donnât à celui-ci la préférence sur celui-là ; ce paradoxe étoit bien digne de lui. Le Christianisme est aussi ancien que le mon-

de; la révélation dont il se glorifie, est la même que celle par laquelle les premiers hommes, dès le commencement du monde, les patriarches & tous les hommes religieux honorerent Dieu avant la naissance de Jesus-Christ; avec cette différence pourtant qu'elle est plus distincte, & qu'elle s'étend à plus d'objets : elle est la même que celle dont fut honorée la religion judaïque. Le Christianisme en suppose la vérité; il en est la fin & la perfection, il est l'accomplissement de ses prophéties & de ses figures. Ainsi l'auteur ne peut lui préférer la religion des Juifs comme plus ancienne.

Si on l'envisage en lui-même, il est encore supérieur, soit par la clarté & la sublimité de sa morale, qui d'ailleurs s'accorde si parfaitement avec le sens moral & les lumières naturelles; soit par ses préceptes positifs qui règlent & déterminent le culte extérieur; soit enfin par les motifs qu'il présente, lesquels sont plus forts & plus développés que dans l'économie mosaïque.

Si l'on fait attention à son auteur, Jesus-Christ est un Dieu, & Moyse n'est qu'un grand homme sous la direction de la Divinité. Les miracles de Jesus-Christ furent bien plus multipliés : annoblis par les prophéties qui les avoient annoncés, ils portoient encore un caractère de bienfaisance qui lui étoit propre. Quel prodige que celui de sa résurrection, dont un homme sensé ne peut douter, après cette foule de miracles, par lesquels les Apôtres & les premiers Chrétiens l'ont constatés aux yeux de l'Univers! En lui & dans l'établissement de sa religion sainte, les prophéties anciennes, consignées dans des livres conservés dans leur intégrité, & d'une date bien antérieure, se sont accomplies d'une manière sensible.

Si l'on jette les yeux sur l'établissement du Christianisme, c'est un miracle qui confirme tous les autres, puisqu'il en est une suite manifeste, qu'il les suppose évidemment, & que, s'il se fût fait sans miracles, il seroit un miracle plus grand que tous les autres. Soulevement général de la part des peuples idolâtres, passionnés pour leurs folles, mais anciennes superstitions; attaques des philosophes enflés d'une science fastueuse, insultes & dédains

des beaux esprits dont l'Empire Romain étoit alors rempli; conspiration violente des Empereurs, des Gouverneurs & des Magistrats armés contre le Christianisme, & déterminés à n'en pas laisser subsister la moindre trace : la religion a surmonté tous ces obstacles; & avec quelles armes ? Par une patience invincible, & par la seule force de la vérité.

Aux persécutions des idolâtres ont succédé les hérésies, les schismes, les scandales souvent appuyés de l'autorité séculière; & la religion a toujours triomphé. Or, la durée perpétuelle de l'Église Catholique depuis plus de 1700 ans, malgré les assauts de toute espèce qu'elle a eu à soutenir au-dedans & au-dehors, sans qu'on puisse la convaincre d'innovation, ou de variation sur aucun de ses dogmes, ni sur aucun point de sa morale, n'est-elle pas toute seule une preuve complette de la divinité de son Auteur, un sûr garant de la vérité de ses promesses, & un gage certain de l'efficace toute-puissante de cette parole : *Voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des temps ?*

Mais un caractère de divinité qui se réfléchit d'une manière bien sensible sur le Christianisme, c'est cet accord, cette liaison qui s'y voient non-seulement entre toutes ses parties, ses dogmes, ses maximes, ses préceptes, mais aussi avec les dispositions économiques de l'ancien Testament & de la loi de nature, en un mot, avec toutes les révélations divines qui avoient été faites auparavant, depuis le commencement du monde.

Cette harmonie avec les révélations précédentes, ainsi que les autres caractères de vérité dont nous venons de parler, manquant à la religion mahométane, elle n'est appuyée sur aucun miracle, ni sur aucune prophétie : elle a contre elle le miracle & les prophéties des deux testamens : Mahomet, en l'inventant, a eu soin de l'accommoder aux usages & aux inclinations des Arabes : elle s'est établie par la violence & par la force des armes. Comparez, si vous l'osez, Mahomet à Jesus-Christ, & aux Apôtres de Jesus-Christ, les Othoman, les Omar, les Moavia & autres, qui sont comme les Apôtres des Musulmans; & lorsque vous

vous aurez lu leurs débauches, leurs cruautés, leurs perfidies, & ſur-tout la cruelle guerre qu'ils firent à la famille d'Ali, dites-nous, M. Rouſſeau, en faveur de qui les préjugés parlent, ou des Diſciples de Jeſus-Chriſt, ou des Sectateurs de Mahomet? Tracez-nous, ſi vous pouvez, un portrait auſſi vrai & auſſi magnifique du Légiſlateur des Muſulmans, que vous nous en avez ébauché un du Légiſlateur des Chrétiens. Approchez des livres ſaints l'Alcoran; prouvez-nous, s'il eſt poſſible, que les mêmes traits de nobleſſe, de dignité, de ſageſſe, de ſainteté, de magnificence qui les ſignalent à chaque page, caractériſent cet écrit informe, ſoit dans la ſuite, l'ordre & la fin des événemens; ſoit dans la pureté des maximes & *l'héroïcité* des ſentimens; ſoit dans la profondeur & l'exactitude des connoiſſances de toute eſpèce; ſoit dans la piété des prières; ſoit dans l'élévation & la ſublimité du langage, quand le ſujet les exige & les inſpire; ſoit dans la naïveté des traits & le naturel des couleurs, quand il eſt queſtion de raconter & de peindre; ſoit dans la beauté d'un gouvernement, où Dieu ſe montre à découvert le Roi d'une nation qu'il a choiſie; ſoit enfin dans la deſtination de ce peuple, donné en ſpectacle à l'Univers, pour annoncer & pour préparer durant quatre mille ans, par ſa conſtitution même, & par toutes ſes révolutions, un événement plus inſigne & un dénouement unique, promis dès l'origine du monde.

MOYENS de connoître la révélation. Apôtre de la vérité, dit M. Rouſſeau, qu'avez-vous donc à me dire, dont je ne reſte pas le juge..... Dieu lui-même a parlé : écoutez ſa révélation..... C'eſt autre choſe. Dieu a parlé! Voilà certes un grand mot. Et à qui a-t-il parlé?.... Il a parlé aux hommes!..... Pourquoi donc n'en ai-je rien entendu?.... Il a chargé d'autres hommes de vous rendre ſa parole..... J'entends : ce ſont des hommes qui vont me dire ce que Dieu a dit. J'aimerois mieux avoir entendu Dieu lui-même; il ne lui en auroit pas coûté davantage, & j'aurois été à l'abri de la ſéduction..... Il vous a garanti, en manifeſtant la miſſion de ſes envoyés..... Comment cela?.... Par des prodiges.... Et où ſont ces prodiges?..... Dans des livres.... Et qui a fait ces livres?.... Des hommes.... Et qui a

vu ces prodiges? Des hommes qui les atteſtent? . . . Quoi! toujours des hommes qui me rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté? Que d'hommes entre Dieu & moi! Voyons toutefois, examinons, comparons, vérifions. O! ſi Dieu eût daigné me diſpenſer de tout ce travail, l'en aurois-je ſervi moins de bon cœur? C'eſt ainſi que s'exprime M. Rouſſeau.

TROIS choſes qu'il a diſſimulées détruiſent tout ce qu'il dit ici. 1°. La révélation particulière faite à chaque homme lui donnant droit d'en abuſer, pour ſe faire à ſa mode des dogmes & des préceptes, il en auroit réſulté une infinité de maux, auxquels il eût été d'autant plus difficile de remédier, qu'ils auroient eu comme le ſceau de la Divinité. Que ſi l'on ſuppoſe qu'il y eût eu des ſignes certains auxquels on auroit connu la vérité de la révélation, tout l'ordre de la nature eût été interverti par les miracles fréquens qui auroient été en oppoſition avec ſes loix. Donc les révélations particulières n'entroient point dans l'ordre de la providence. 2°. C'eſt ſe plonger dans le pyrrhoniſme le plus extravagant, que de ne vouloir pas croire des faits tranſmis à travers les ſiècles, par une multitude de témoins agités de paſſions trop différentes, pour avoir pu concerter enſemble de faire illuſion à leur poſtérité. 3°. L'eſpèce de certitude qui convient au vulgaire, c'eſt celle qui réſulte des faits, pour l'examen deſquels il a toujours aſſez d'intelligence. L'organe des hommes a donc dû naturellement ſervir d'interprète à la volonté divine. Mais ils n'ont été capables de faire parler Dieu, qu'autant qu'ils ont légitimé leur miſſion par des miracles. Or, ces miracles, qui nous ſont parvenus par le canal de la tradition orale & de la tradition écrite, exigent de nous la même foi que ſi nous en euſſions été les témoins oculaires.

DEUX faits auxquels l'auteur ne pourra ſe dérober, vont nous donner la ſolution d'une difficulté qu'il s'eſt plû à exagérer. Il eſt certain que toutes les ſociétés chrétiennes, ſoit de l'Orient, ſoit de l'Occident, quoique d'ailleurs diviſées entr'elles ſur beaucoup d'articles, s'accordent à reconnoître comme authentiques & exempts de toute altération pluſieurs monumens de la foi, pluſieurs pièces qui concernent la religion Chrétienne, comme par

exemple, la plupart des livres de l'ancien & du nouveau Teſtament, le Symbole des Apôtres, celui du concile de Nicée, &c. Il eſt encore conſtant que le même concert règne entre les Juifs & les Chrétiens ſur les livres de l'ancien Teſtament.

Mais pourquoi chercher ailleurs que dans l'auteur même la réponſe à ſes difficultés? N'avoue-t-il pas que la majeſté des écritures l'étonne; que la ſainteté de l'Évangile parle à ſon cœur? Si on lui objecte que l'Hiſtoire de l'Évangile eſt inventée à plaiſir, il répond que ce n'eſt pas ainſi qu'on invente, & que les faits de Socrate, dont perſonne ne doute, ſont moins atteſtés que ceux de Jeſus-Chriſt; que d'ailleurs il ſeroit plus inconcevable que pluſieurs hommes d'accord euſſent fabriqués ce livre, qu'il ne l'eſt qu'un ſeul en ait fourni le ſujet. *Jamais*, ajoute-t-il, *des auteurs Juifs n'euſſent trouvé ni ce ton, ni cette morale; & l'Évangile a des caractères de vérité ſi grands, ſi frappans, ſi parfaitement inimitables, que l'inventeur en ſeroit plus étonnant que le héros.* Cet éloge magnifique, l'auteur le termine par cette étrange réflexion: *Avec tout cela, ce même Évangile eſt plein de choſes incroyables, de choſes qui répugnent à la raiſon, & qu'il eſt impoſſible à tout homme ſenſé de concevoir ni d'admettre.*

S'il eſt vrai que Jeſus-Chriſt ait enſeigné des myſtères prétendus incroyables, les Évangéliſtes ont-ils dû omettre cette partie de ſon hiſtoire? S'ils avoient écrit de génie, & qu'ils ſe fuſſent rendus les maîtres de leur matière, ils auroient pu ſupprimer ce qui choque ſi fort M. Rouſſeau; & en ce cas ils nous auroient donné de Jeſus-Chriſt une hiſtoire bien différente de celle que nous liſons. Mais en s'en tenant à ce qu'ils ont vu & entendu, que peut-on leur reprocher? L'hiſtoire de Jeſus-Chriſt ſeroit-elle plus vraie, & ſes hiſtoriens plus croyables, ſi leur maître n'eût point apporté du Ciel des connoiſſances au-deſſus de l'intelligence des hommes; ou ſi les Diſciples, chargés de les répandre dans le monde, ſe fuſſent bien gardés de les publier? Ils auroient écrit l'hiſtoire d'un philoſophe, & peut-être on les croiroit; mais ce n'eſt pas là ce qu'ils avoient promis. Ils s'engageoient d'écrire l'hiſtoire du fils de Dieu, chargé de la révélation du Ciel. Elle

devoit contenir des myſtères & des miracles. Ils ont entendu prêcher les myſtères; ils les ont vu appuyés par des miracles : ils ont écrit ce qu'ils ont vu & entendu ; ils l'ont fait ſans réflexions, ſans commentaires, ſans controverſes ; ils nous laiſſent à en tirer les conſéquences. Ils ont fait le devoir d'hiſtoriens fidèles, & l'antiquité ne nous en fournit point de plus ſages.

On diſpute ici aux Évangéliſtes d'avoir été les organes du Saint-Eſprit. L'idée qu'ils ont voulu nous donner de Jeſus-Chriſt, eſt celle d'un homme ſingulier, d'un grand homme, d'un homme irréprochable, toujours Sauveur, toujours Légiſlateur, toujours victime, toujours modèle, toujours homme, & cependant plus qu'un homme; toujours Dieu, mais tel que devoit ſe montrer un Dieu fait homme pour le ſalut des hommes. Dans la ſimplicité de leur narration, remarque-t-on quelque trait qui défigure le héros qu'ils veulent peindre? Voit-on qu'ils aient oublié le Dieu dans le détail des humiliations & des foibleſſes dont ils ont chargé l'homme? Ont-ils, à l'imitation des Rhéteurs & des Sophiſtes de la Grèce, prodigué les vains éloges à la place des faits qui louent toujours mieux; &, comme s'ils euſſent craint pour la ſincérité de leurs témoignages, ſont-ils allés au-devant de ce qui pouvoit les infirmer, par des apologies étudiées? S'ils euſſent été abandonnés à eux-mêmes, & que d'ailleurs leur hiſtoire n'eût été qu'un roman, ils auroient pu écrire de cette manière, plus ou moins bien, avec plus ou moins d'art, ſelon qu'ils auroient eu plus ou moins de génie : mais ce qu'il y a de bien certain, c'eſt qu'ils n'auroient pu, depuis le moment de ſa naiſſance juſqu'à ſon apothéoſe, s'il eſt permis de parler ainſi, ſoutenir conſtamment le caractère de leur héros, ſans ſe démentir, ſelon tous les attributs qu'on lui a donnés, & conformément à tous les miniſtères dont on le ſuppoſe revêtu. Ceci ſurpaſſe de beaucoup le génie humain, & l'on n'en voit aucun modèle dans les meilleurs écrivains, tant anciens que modernes.

En voilà bien aſſez pour faire voir que, dans les endroits où l'auteur s'eſt échappé contre la religion, ſoit naturelle, ſoit révélée, il n'a rien dit à quoi l'on ne puiſſe très-bien répondre. Si de

ſes objections on retranche les ſuppoſitions fauſſes, les imputations calomnieuſes, les exagérations exceſſives, les faux expoſés de l'état de la queſtion, & autres adreſſes des Sophiſtes, les principes avancés ſans preuve, les concluſions contre les choſes claires & démontrées, tirées des choſes obſcures & ſupérieures à notre intelligence, les railleries, les défis de répondre rien qui puiſſe contenter un homme ſenſé, le ton hardi & déciſif; enfin ſi l'on retranche tout cela de ſes objections, il n'y reſtera plus rien.

Si nous voulons nous replier un moment ſur le plan d'éducation imaginé par M. Rouſſeau, nous verrons qu'Émile, ou ſon élève, n'auroit, avant l'âge de 18 ans, aucune connoiſſance de Dieu, de ſon ame, ni des notions éternelles du juſte & de l'injuſte, & du beau moral. Les inſtructions qu'il recevroit enſuite ſur ces grands objets lui inſpireroient le mépris & l'averſion de toutes les religions; il ſoutiendroit enſuite qu'elles ſont autant d'inſtitutions ſalutaires qui ont leur raiſon dans le climat, dans le génie des peuples, dans le gouvernement : & cependant il les mépriſeroit en lui-même, ſe contentant d'une idée abſtraite de la Divinité, dont il lui importeroit peu de ſavoir ſi elle eſt une, ou multipliée, créatrice de l'Univers, ou ſeulement coéternelle à la matière. Il prétendroit que les plus grands crimes ſont permis pour ſe conſerver la vie : il n'iroit pas ſeulement ſe battre en duel, pour ſe venger d'une inſulte; mais ſans recourir aux magiſtrats, deſquels, dans ce cas, il ſe croiroit indépendant, il prendroit un moyen fort ſimple d'empêcher l'aggreſſeur de ſe vanter long-temps de l'avoir offenſé. Enfin le fondement & la meſure de tous ſes devoirs à l'égard des autres, feroit ſon ſeul amour-propre. Voilà, en peu de mots, ce que ſeroit Émile à l'égard de la religion & la loi naturelle, & par rapport à la religion révélée.

Émile, devenu majeur, & maître de lui-même, ſe regarderoit comme auſſi libre de renoncer à ſa patrie qu'à la ſucceſſion de ſon père. Il vivroit tellement pour lui-même, qu'il auroit en averſion tout emploi, toute charge utile, ou même néceſſaire à l'État. Le commerce, la finance, la magiſtrature, l'état militaire, tous les emplois divers ne ſeroient pas de ſon goût. Il ne con-

noîtroit d'autre bonheur que de vivre indépendant avec ſa Sophie, en gagnant tous les jours par ſon travail de l'appétit & de la ſanté. Après avoir examiné les différens gouvernemens qui ſubſiſtent, il auroit un tel mépris pour le droit politique, qu'il diroit nettement que le droit politique eſt encore à naître, & qu'il ne ſait pas s'il naîtra jamais. Sur cette queſtion : ce que c'eſt qu'une loi, & quels ſont les vrais caractères de la loi ? il diroit : ce ſujet eſt tout neuf, & la définition de la loi eſt encore à faire. La raiſon de ces étonnantes maximes eſt un principe qui n'eſt pas moins extraordinaire. Il ne connoîtroit en conſéquence pour de vraies loix que celles qui ſeroient portées par la volonté générale, parce que chaque ſujet a droit d'influer par ſon ſuffrage dans leur rédaction, ſelon la part qu'il a à la Souveraineté. Il tiendroit pour impoſſible que les grandes Monarchies de l'Europe aient encore long-temps à durer; & il auroit de ſon opinion des raiſons particulières. Il décideroit que le premier bien qu'un Roi bienfaiſant & ſage voudroit faire aux autres & à lui-même, ſeroit d'abdiquer la Royauté. Il diroit que Jeſus-Chriſt, en ſéparant le ſyſtême théologique du ſyſtême politique, fit que l'état ceſſa d'être un, & qu'il cauſa les diviſions inteſtines qui n'ont jamais ceſſé d'agiter les peuples chrétiens. Il ne connoîtroit rien de plus contraire à l'eſprit ſocial que le Chriſtianiſme même; ſon vice deſtructeur ſeroit dans ſa perfection. Tel ſeroit Émile à l'égard de la patrie, du droit politique, des loix, des états dans leſquels il vivroit, & de l'influence de la religion ſur les eſprits. On voit que le Sauvage civiliſé de M. Rouſſeau, aux connoiſſances près, eſt le même que le Sauvage brute dont il a parlé dans ſon *Diſcours ſur l'inégalité des conditions* : tant il eſt vrai que ce philoſophe eſt conſtant dans ſes idées biſarres & ſingulières.

EXTRAIT

De l'Examen de la Confeſſion de foi du Vicaire Savoyard, contenue dans EMILE, *par M.* BITAUBÉ.

A*PRÈS avoir loué les talens & le cœur de M. Rouſſeau, & gémi ſur l'aveuglement qui lui a fait employer contre la religion* une plume qui ſeroit ſi propre à la rendre victorieuſe, M. Bitaubé *commence par détruire l'idée où eſt l'auteur d'Émile* que le public gagneroit à penſer comme lui & ſon Vicaire.

M. R. croit-il (dit M. B.) que ceux qui trouvent des difficultés dans la Religion Chrétienne, n'en trouveroient pas dans le Déiſme ? Ils y en rencontreroient de bien plus grandes encore, & j'oſe prendre ici à témoin M. Rouſſeau, & lui demander s'il ne voit pas des abîmes dans la religion naturelle ? Il convient lui-même qu'il n'a pas toujours été ferme dans ſes principes ; peut-il donc ſe flatter de ne vaciller plus déſormais, & que ceux qui s'en tiendront à ſon ſyſtême, n'éprouveront pas les mêmes incertitudes ? Qu'il prenne garde de n'en pas trop promettre au public : car ſi une fois ce public ſe bornoit à la religion naturelle, il ſeroit ſans doute curieux de connoître les divers ſentimens des philoſophes, qu'il regarderoit comme ſes guides ; & alors il y a toute apparence qu'il ne ſeroit pas fort édifié de leurs ſyſtêmes. Que diroit-il en voyant les uns rejetter & tourner même en ridicule des argumens, que M. Rouſſeau juge avec raiſon être inconteſtables ? Pluſieurs ne ſeroient-ils pas au moins ébranlés à la vue d'un ſemblable combat ? N'y auroit-il pas alors, tout comme aujourd'hui, un *public* incrédule ? Je ne vois donc pas que l'on *gagnât* beaucoup à marcher ſur les pas de M. Rouſſeau & de ſon Vicaire. A Dieu ne plaiſe que je veuille jetter ſur quelqu'un mal-à-propos des ſoupçons d'athéiſme. Mais ſi dans d'autres ſiècles on a abuſé

de cette accusation, peut-être dans celui-ci seroit-il permis de demander s'il y a beaucoup de vrais Déistes ? En faisant cette question, je souhaite du fond de mon cœur, ô philosophes ! d'avoir lieu de reconnoître que j'ai eu tort de la faire.

M. Rousseau continue ainsi : *vous ne voyez dans mon exposé que la religion naturelle; il est bien étrange qu'il en faille une autre !* Cette réflexion tend-elle à blâmer Dieu, ou à mettre l'homme dans tout son tort ? Je crois que le choix n'est pas douteux entre ces deux partis. Dieu auroit-il mieux fait de laisser l'homme dans l'abîme de superstition où il s'étoit plongé ? S'il y a donc quelque chose d'*étrange* dans la révélation, c'est la miséricorde qui nous l'a donnée : mais quand je considère l'homme, j'avoue qu'il est *étrange* qu'il ait corrompu la pure lumière de la raison; sa brutalité m'étonne, mais elle me fait toujours mieux sentir la *nécessité* d'une révélation. Il est donc étonnant que l'auteur ajoute : *par où connoîtrai-je cette nécessité ?* Est-il bien possible que l'homme puisse faire cette question, après avoir été éclairé de la lumière de l'Évangile ? C'est comme si un malade, miné depuis long-temps par la fièvre, refusoit de prendre le quinquina, & disoit : *par où connoîtrai-je la nécessité de ce remède ?*

L'AUTEUR continue à vouloir établir le peu de nécessité d'une révélation. *Montrez-moi*, dit-il, *ce qu'on peut ajouter pour la gloire de Dieu, pour le bien de la société, & pour mon propre avantage, aux devoirs de la loi naturelle.* Mais si la religion ne prétend rien ajouter aux devoirs de la loi naturelle que de nouveaux motifs, si son principal but est de rétablir une loi que les hommes n'avoient pas respectée, sa nécessité sera, par cela seul, assez évidente. A certains égards la révélation n'ajoute presque rien à la loi naturelle, & à d'autres elle y ajoute beaucoup, en ce qu'elle lui donne comme une seconde naissance, & en renouvelle les traits effacés au fond des cœurs. C'est en vain que l'auteur ajoute : *Voyez le spectacle de la nature ; écoutez la voix intérieure.* Je réponds que les hommes *ont eu des yeux & qu'ils n'ont point vu, qu'ils ont eu des oreilles & qu'ils n'ont point entendu.*

L'AUTEUR

L'AUTEUR paſſe à des objections d'une autre nature. *La révélation*, ſelon lui, *a enfanté des contradictions abſurdes, & a produit l'intolérance.* Quant à l'article des *contradictions abſurdes*, on a déja avec raiſon reproché à l'auteur d'avoir de très-fauſſes idées de la religion chrétienne (81). Selon le tableau qu'il en fait, il faut qu'il n'ait conſulté que des théologiens qui ont plus de zèle que de lumières. Que s'il s'étoit adreſſé à des théologiens raiſonnables, s'il avoit lu l'expoſition que M. Vernet, par exemple, fait de nos dogmes, expoſition ſi conforme à la raiſon & à l'écriture; ou s'il avoit attentivement médité cette écriture, ſans recourir aux commentaires humains, il n'eût pas rencontré les contradictions qui le choquent; il eût ſans doute été contraint de ſuſpendre quelquefois ſon jugement; il eût trouvé quelques difficultés, mais non des dogmes abſurdes.

(*Pour ce qui eſt du reproche que M. Rouſſeau fait à la religion de rendre l'homme intolérant, M. Bitaubé met pour un moment les philoſophes à la place des théologiens, & fait voir que la religion révélée n'eſt pas plus coupable des diſſenſions théologiques que la religion naturelle ne le ſeroit des diſſenſions des philoſophes. Il s'appuie ſur l'exemple de* Julien, *qu'il prouve n'avoir été qu'un perſécuteur, & il réfute tout ce qu'on pourroit dire au contraire. Il rapporte ici les cauſes qui, contre l'eſprit de l'Évangile, introduiſent dans l'Égliſe l'eſprit de perſécution.*)

Voici, *continue M. Bitaubé*, un petit dialogue que je ſuis obligé de tranſcrire. *Conſidérant cette diverſité de ſectes, je demandois quelle eſt la bonne? Chacun me répondoit: c'eſt la mienne. . . . . Et d'où le ſavez-vous? . . . . Parce que Dieu l'a dit. . . . . Et qui vous dit que Dieu l'a dit? . . . . Mon Paſteur qui le ſait bien.* Il y a apparence que ce dialogue s'eſt tenu entre M. Rouſſeau & quelques payſans du village qu'il habitoit en ce temps-là, & il n'eſt pas douteux que dans les plus grandes Villes pluſieurs Chrétiens ne lui euſſent fait les mêmes réponſes. Mais qu'en réſulte-t-il? C'eſt qu'il y a des Chrétiens mal inſtruits, qui ne ſont pas en état

(81) Bibliothèque des Sciences & des Beaux-Arts. Tome XVII. Part. 2.

de rendre raiſon de leur foi; nous en convenons : mais peut-on en tirer une concluſion auſſi générale que fait l'auteur, lorſqu'il dit, que *la méthode de celui qui ſuit la bonne route, & celle de celui qui s'égare, ſont la même?* Il y a différentes preuves des vérités de la religion; les unes ſont de ſentiment, & les autres de raiſonnement; ces preuves ſont en ſi grand nombre qu'à parler en général elles ſont propres à frapper toutes ſortes d'eſprits; elles ſont ſimples & claires; mais elles ne ſauroient donner du ſentiment à ceux qui en manquent, ni contraindre des eſprits légers à en faire l'objet de leur méditation, ni enfin ſe rendre palpables à une ſtupidité parfaite. On peut diſtinguer trois claſſes parmi les Chrétiens. La première eſt composée de gens éclairés, qui non-ſeulement connoiſſent les preuves de la religion, mais qui ſont encore en état de rendre raiſon de leur foi. La ſeconde claſſe comprend ceux qui ſont moins frappés de chaque preuve particulière que de ces preuves réunies : ils ont une conviction parfaite, mais ils ne ſeront pas en état, autant que les premiers, de rendre raiſon de leur croyance, parce qu'il faudroit entrer dans le détail des preuves, & que ce n'eſt que leur réunion qui les a perſuadés. Enfin, la dernière claſſe contient des perſonnes ſemblables à celles que l'auteur introduit dans ſon dialogue, des perſonnes très-capables de répondre, *qu'elles croyent, parce que Dieu l'a dit; & qu'elles ſavent que Dieu l'a dit, parce que leur Paſteur le leur a appris ainſi.* Je crois n'en pas trop dire, en avançant que les deux premières claſſes réunies l'emportent ſur la dernière dans les pays éclairés par la réformation; car il n'eſt pas étonnant que l'ignorance prédomine dans les autres, puiſque l'on ne permet pas que le peuple s'y inſtruiſe, & que tout tend à y établir une foi aveugle. J'ajoute ici une réflexion au ſujet de cette dernière claſſe de Chrétiens, c'eſt qu'en ſuppoſant que les circonſtances où ils ſe trouvent, ne leur permiſſent pas de s'éclairer, qu'ils fuſſent arrêtés par une incapacité naturelle, il eſt encore heureux qu'ils tiennent par quelque endroit à la religion, quoique ce ne ſoit que par le lien de l'autorité. Il vaudroit mieux ſans doute que leur foi fût plus éclairée, mais du moins ne ſont-ils pas dans l'erreur; leur état eſt infiniment préférable à celui de ces perſonnes, qui, par

un ſemblable préjugé, reçoivent une fauſſe religion. De quelque manière qu'ils admettent les principes du Chriſtianiſme, toujours ſentent-ils qu'ils ſont obligés d'en pratiquer les devoirs. Mais l'auteur remarque, que *leur choix eſt l'effet du haſard, & qu'il y auroit de l'iniquité à le leur imputer.* Il faut obſerver ici d'abord que ſi, comme je le ſuppoſe, leur ignorance étoit invincible, Dieu ne ſauroit la punir ; mais rien n'oblige à croire qu'il récompenſera en eux cette foi aveugle : au contraire, ſuivant les déciſions de l'Écriture, ils ne ſeront jugés que ſur l'uſage qu'ils auront fait de leurs lumières. Quant à ceux qui ſont l'unique cauſe de l'ignorance où ils vivent, bien loin que Dieu leur prépare des récompenſes, ils ne doivent s'attendre qu'à des châtimens.

(*A ces exclamations de M. Rouſſeau contre la révélation*: quoi! toujours des témoignages humains! que d'hommes entre Dieu & moi! *Voici ce que répond l'auteur de cet examen.*) Je ne pourrois que répéter ici tout ce qu'on a dit de ſolide ſur la nature de ces témoignages. L'auteur, qui ſe glorifie d'être Citoyen de Genève, ne ſauroit mieux faire que de lire ce que M. Verner, ſon illuſtre compatriote, a écrit ſur le caractère de Jeſus-Chriſt & des Apôtres (82); ou, s'il craint de multiplier le nombre *des hommes qu'il place entre Dieu & lui*, qu'il jette un œil attentif ſur ces témoins eux-mêmes; que, dans cette cauſe, il ſoit *juge* en effet, puiſqu'il deſire de l'être; qu'il eſſaye de rendre ces témoins ſuſpects de fanatiſme ou d'impoſture. Il verra que de tels hommes ne ſauroient intercepter les rayons de la Divinité, & qu'en employant de ſemblables organes elle ſe montre preſque elle même. Sans doute que Dieu auroit pu nous faire entendre directement ſa voix : mais n'y a-t-il pas beaucoup d'orgueil & de nonchalance à former de telles prétentions? C'eſt preſcrire à Dieu la manière dont il doit nous communiquer ſes graces ; c'eſt exiger que, par une ſucceſſion continuelle de miracles, il dérange le cours de la nature ; c'eſt en même temps vouloir rendre l'homme pareſſeux & inattentif : chacun attendra patiemment, pour adorer l'Être ſuprême, qu'il ſe manifeſte par des révélations immédia-

[82] Il peut auſſi relire ce qu'il a lui-même écrit ſur ce ſujet.

tes : la conſcience, la nature, la religion nous parleront en vain; il faudra que Dieu lui-même nous parle. Il eſt clair, par toute la conduite de Dieu envers l'homme, qu'il ſe propoſe ſeulement de le réveiller & de le mettre en action, afin qu'il concoure à ſon bonheur : c'eſt même le traiter avec une ſorte de diſtinction, que de lui laiſſer quelque choſe à faire. L'homme eſt ſi hardi, que, ne ſe contentant pas d'une ſeule révélation, il pourroit demander des manifeſtations plus claires & plus fréquentes : il pourroit de même demeurer dans l'inaction, & exiger que Dieu, par des miracles continuels, fléchît ſa volonté au bien. Qu'eſt-ce qui empêcheroit que quelque incrédule ne vînt nous dire, que ces révélations ſont l'effet de quelque illuſion de l'eſprit, & que, pour s'aſſurer de leur vérité, elles doivent être répétées ? Au lieu que, s'il s'élève quelque doute au ſujet de la révélation écrite, on eſt toujours à portée de réitérer l'examen. Je demande encore à quel âge l'homme devroit être honoré de cette révélation? (Car à moins que M. Rouſſeau ne croie mériter des privilèges, je puis ſuppoſer, d'après ces principes, que chacun ne doit s'en rapporter à cet égard qu'à ſoi-même.) Seroit-ce dans la jeuneſſe ? Mais on pourroit enſuite ſe défier de ſoi : ce ne ſeroit donc guères que dans l'âge mûr; mais combien d'années, où l'homme a un ſi grand beſoin de frein, ne ſe ſeront pas alors écoulées!

Les incrédules ſont dans le cas de ceux, qui, au milieu des ſignes éclatans que faiſoit Jeſus-Chriſt, venoient encore lui demander quelque miracle. La charité ne me permet pas de leur appliquer dans toute ſon étendue la réponſe du Sauveur, qui, comme maître des cœurs, connoiſſoit les plus ſecrets ſentimens: c'eſt à eux-mêmes à s'appliquer ce qu'ils trouveront de vrai dans cette réponſe. *La nation méchante & adultère,* dit-il, *demande un miracle; mais il ne lui en ſera point donné d'autre que celui de Jonas. Car comme Jonas fut dans le ventre de la Balène trois jours & trois nuits, de même le fils de l'homme ſera dans le ſein de la terre trois jours & trois nuits.* Mais ſi le Sauveur croyoit pouvoir renvoyer les incrédules d'alors à un miracle qui ne devoit arriver que dans la ſuite, à plus forte raiſon renverroit-il

les incrédules de nos jours à un miracle déja arrivé. Car on voit, par la réponse de Jesus-Christ, que dédaignant de leur rappeller tant d'autres signes, il leur met comme devant les yeux sa résurrection, qui pouvoit seule désormais triompher de leur endurcissement : mais que diroit-il à des incrédules, qui, après cette résurrection, lui demanderoient encore quelque nouveau signe ; après cette résurrection attestée, au milieu des tourmens, par les plus sages & les plus vertueux de tous les hommes ? (Attestation si bien fondée qu'elle met une sorte d'égalité entre nous & ceux qui furent témoins des miracles du Sauveur.) La réponse seroit sans doute plus foudroyante encore que celle qu'il fit aux incrédules de son temps.

MAIS M. Rousseau oublie-t-il qu'une des principales preuves de la vérité de la révélation est sa conformité avec la loi naturelle, conformité qu'il a lui-même reconnue ? La révélation rappelle à l'homme les grands principes qu'il avoit mis en oubli, elle renforce la voix de sa conscience : à cet égard il n'y a pas plus de distance entre Dieu & le Chrétien, qu'il n'y en a entre cet Être suprême & le Déiste ; cette multitude d'hommes qui allarmoit l'auteur, disparoit ici, pour céder la place au langage de la conscience & de la nature.

ENFIN je ferai encore une considération, c'est qu'avant la venue de Jesus-Christ, les philosophes du Paganisme se plaignoient souvent des nuages qui leur interceptoient la Divinité. Plaçons M. Rousseau au milieu de ces philosophes ; eût-il été plus éclairé qu'eux ? Ne se fût-il pas plus d'une fois écrié : *quel éloignement entre Dieu & moi!* Aujourd'hui, aidé plus qu'il ne croit des lumières de la révélation, il voit clairement Dieu dans la nature ; mais il tourne en quelque sorte ces lumières contre Dieu même ; content de l'avoir vu dans ses ouvrages, il refuse de le voir lorsqu'il se montre de plus près : *que d'hommes*, dit-il, *entre Dieu & moi!*

JE conclus de toutes ces réflexions que, de quelque manière que l'on envisage ces objections de l'auteur, elles posent sur des

principes faux, & conduisent au pyrrhonisme le plus outré. Je l'ai déja dit : si l'on veut absolument recuser tout témoignage humain, il ne seroit peut-être pas impossible que, dans le cas d'une révélation immédiate, il n'y eût des incrédules qui en vinssent à recuser leur propre témoignage : car ce seroit toujours à certains égards *un témoignage humain.* Quand donc M. Rousseau s'écrie : *que d'hommes entre Dieu & moi !* on convient que nous ne sommes pas honorés d'une révélation immédiate ; mais ce n'est point là proprement le voile qui lui dérobe la Divinité : on pourroit lui dire à plus juste titre ; *que de préjugés entre Dieu & vous !* Voilà le seul mur qui vous sépare de l'Être suprême, & qu'il vous faut abattre.

(*Après avoir suivi M. Rousseau dans l'examen où, pour dissiper ces prejugés, cet écrivain paroît vouloir entrer* :) Voyons, *dit M. Bitaubé sur les miracles*, quels seroient ceux qui triompheroient de son incrédulité. *Il reconnoîtra*, dit-il, *l'auteur de la nature, si quelqu'un ordonne au soleil de changer sa course, aux étoiles de former un autre arrangement, aux montagnes de s'applanir, aux flots de s'élever, à la terre de prendre un autre aspect.* C'est-à-dire que, pour opérer en lui la foi, il faudroit que Dieu bouleversât toute la nature, que le soleil & les étoiles prissent des routes entiérement opposées, que la terre changeât de forme : c'est-à-dire que, pour convaincre quelques incrédules, qui cependant ne sont que des hommes, (êtres que M. Rousseau ne fait pas profession d'estimer beaucoup, & pour lesquels il vient de témoigner tant de mépris, en les jugeant indignes d'être les organes des volontés divines), pour les convaincre, dis-je, il faudra renverser le Ciel & la terre, causer un ébranlement général, au risque de tout détruire. Voilà en vérité des prétentions bien modestes, & les incrédules donnent de belles leçons à la Divinité ! Ses miracles sont pour l'ordinaire des miracles d'amour & de bienfaisance : mais malheureusement ils sont de nature à ne pas influer sur les étoiles, à ne pas confondre tous les élémens ; par conséquent ils s'opèrent ici-bas, quelquefois sans doute *dans des chambres*, lorsque les circonstances le demandent, mais

ſouvent auſſi à la vue de la plus grande partie des habitans d'une Ville : de tels miracles, dis-je, ne ſauroient frapper les prétendus eſprits-forts. Si Dieu les avoit conſultés, il auroit opéré des prodiges d'une toute autre eſpèce, des prodiges qui, ſans doute, auroient annoncé le plus cruel tyran, mais qui du moins auroient triomphé de l'endurciſſement des incrédules. C'eſt ce qu'ils prétendent : mais ſuppoſons que Dieu eût fait de tels prodiges, je demande s'ils en croiroient le témoignage humain, & s'ils ne s'écrieroient pas toujours : *que d'hommes entre Dieu & moi!* Car quelque grandes que ſoient leurs prétentions, je ne penſe pas qu'ils aient le front d'exiger que Dieu répète à chaque inſtant de ſemblables miracles, & que la nature entière ſoit ſans ceſſe bouleverſée. Il faudroit donc, bien que cette condition leur paroiſſe fort dure, qu'ils s'en rapportaſſent au témoignage humain. Mais c'eſt bien alors qu'ils trouveroient des raiſons propres à renverſer ce témoignage. De quelles apoſtrophes n'accableroient-ils pas l'homme dont ils font ſi peu de cas! „ Quoi! diroient-ils, eſt-il vraiſemblable que Dieu ait fait jouer de ſi grands reſſorts pour opérer le ſalut d'une ſi chétive créature ? Homme foible! Connois ton néant, rentre dans la pouſſière; laiſſe en repos les étoiles, & ne t'ingère pas à troubler leur cours. " Combien ne ſe récrieroient-ils pas encore ſur la cruauté de l'Être qui auroit opéré de tels prodiges! Eſt-ce-là, diroient-ils, ce maître qu'on nous peint ſi miſéricordieux? Il briſe & détruit ſans pitié ſon ouvrage. *Je crois trop en lui pour croire à des miracles ſi peu dignes de ſes perfections.* N'avoit-il pas quelque moyen plus doux pour faire naître la foi ſur la terre ? Ses miracles doivent être des miracles de charité. C'eſt ce que vous diriez alors, ô incrédules! & c'eſt ce que vous dit en vain notre bouche.

(*NOUS terminons cet extrait, par une inconſéquence que M. Bitaubé relève, à la fin de ſon examen, dans la conduite du gouverneur d'Émile*).... M. R. a beau recommander à ſon élève d'examiner tout par lui-même. Émile l'auroit peut-être fait avec ſuccès, ſi on avoit laiſſé à ſa raiſon la même liberté qu'on lui avoit accordée dans des occaſions beaucoup moins importantes:

mais il eſt aſſez naturel qu'Émile penſe que ce n'eſt pas ſans fondement que ſon maître a changé de méthode, & que, ne lui ayant pas inſinué, dans d'autres cas, le parti qu'il devoit embraſſer, il falloit qu'il fût ici bien sûr de ſon fait pour réfléchir à ſa place : ainſi en ſuppoſant qu'Émile entre dans l'examen des différentes religions, M. R. a déja mis pluſieurs poids dans la balance qui feront pencher la raiſon de ſon élève vers le pyrrhoniſme. Voilà donc encore une petite inconſéquence dans la conduite du gouverneur, inconſéquence qui ſemble trahir le deſſein ſecret de gagner un proſélyte. Ce feroit en vain qu'il diroit qu'Émile, élevé comme il l'eſt, ne ſe conduira pas dans cette occaſion comme d'autres feroient à ſa place : car avec cet échappatoire, M. Rouſſeau pourroit juſtifier toutes les fautes qu'il auroit commiſes dans le cours de cette éducation, & il a en effet allégué cette raiſon en pluſieurs rencontres. Il ſeroit fort commode pour le gouverneur de faire de faux pas, & de ſe repoſer enſuite ſur la vertu de ſon élève. Seroit-ce-là le moyen de produire une éducation parfaite? Et ſi le diſciple remédie ſi sûrement à tous les inconvéniens où l'expoſe ſon gouverneur, ne pourroit-il pas alors ſe paſſer de lui, & achever ſeul ſon éducation, avec plus de ſuccès que ſi l'imprudent gouverneur continuoit d'y préſider.

AVIS

A V I S
DE L'ÉDITEUR.

LA plus grande partie de ces Pièces a déja été imprimée à Londres, ſous les yeux, pour ainſi dire, de M. Rouſſeau, pendant le ſéjour qu'il a fait en Angleterre. Le lecteur s'appercevra aiſément de la quantité des Pièces dont cette nouvelle édition a été enrichie, & qui ſont toutes auſſi curieuſes qu'intéreſſantes. On auroit ſouhaité pouvoir rapporter ici tous les détails des tracaſſeries que cet illuſtre philoſophe a eſſuyées dans un pays où il avoit cru trouver cette liberté qu'il eſt naturel de deſirer, & qu'il cherche depuis long-temps (83); mais ſa modeſtie ne lui permettant point de révéler des choſes qui pourroient le juſtifier aux yeux des perſonnes à qui il reſteroit des doutes ſur cette affaire, & qui couvriroient de honte ſes ennemis, l'on a paſſé ſous ſilence des faits qui inſtruiroient trop bien le lecteur, & ne manqueroient pas de l'indiſpoſer contre des gens remplis d'ailleurs de talens & de mérite, mais qui ſont des hommes.

[83] Quelques jours après qu'il fut arrivé en France il écrivit en ces termes à un de ſes amis qui l'avoit félicité ſur ſon retour. » Vous me félicitez d'avoir repaſſé la mer; je » vous en remercie, & je ne me repens aſſurément pas d'être revenu » dans des lieux que j'aimerai toujours; ma deſtinée eſt telle que, » où que je puiſſe être, ce ne ſera » que quand j'approcherai de ma dernière heure, qu'il faudra vraiment » me féliciter. »



LETTRE

DE J. J. ROUSSEAU,

A SON LIBRAIRE DE PARIS.

JE vous envoie, Monſieur, une Pièce imprimée & publiée à Genève, & que je vous prie d'imprimer & publier à Paris, pour mettre le public en état d'entendre les deux parties, en attendant les autres réponſes plus foudroyantes qu'on prépare à Genève contre moi. Celle-ci eſt de M. de V.... ſi toutefois je ne me trompe ; il ne faut qu'attendre pour s'en éclaircir : car s'il en eſt l'auteur, il ne manquera pas de la reconnoître hautement, ſelon le devoir d'un homme d'honneur & d'un bon Chrétien ; s'il ne l'eſt pas, il la déſavouera de même, & le public ſaura bientôt à quoi s'en tenir.

JE vous connois trop, Monſieur, pour croire que vous vouluſſiez imprimer une pièce pareille, ſi elle vous venoit d'une autre main ; mais puiſque c'eſt moi qui vous en prie, vous ne devez vous en faire aucun ſcrupule. Je vous ſalue, &c.

ROUSSEAU.

SENTIMENT
DES CITOYENS. (84)

APRÈS les Lettres de la Campagne, font venues celles de la Montagne. Voici les fentimens de la Ville.

ON a pitié d'un fou ; mais quand la démence devient fureur ; on le lie. La tolérance, qui eft une vertu, feroit alors un vice.

NOUS avons plaint Jean-Jacques Rouffeau, ci-devant Citoyen de notre Ville, tant qu'il s'eft borné, dans Paris, au malheureux métier d'un bouffon qui reçevoit des nazardes à l'opéra, & qu'on proftituoit marchant à quatre pattes fur le théatre de la comédie. A la vérité, ces opprobres retomboient, en quelque façon, fur nous : il étoit trifte, pour un Genevois arrivant à Paris, de fe voir humilié par la honte d'un compatriote. Quelques-uns de nous l'avertirent, & ne le corrigèrent pas. Nous avons pardonné à fes Romans, dans lefquels la décence & la pudeur font auffi peu ménagées, que le bon-fens. Notre Ville n'étoit connue auparavant que par des mœurs pures, & par des ouvrages folides qui attiroient les étrangers à notre Académie : c'eft pour la première fois qu'un de nos Citoyens l'a fait connoître par des livres qui allarment les mœurs, que les honnêtes gens méprifent & que la piété condamne.

LORSQU'IL mêla l'irreligion à fes romans, nos Magiftrats furent indifpenfablement obligés d'imiter ceux de Paris & de Berne (85), dont les uns le décreterent, & les autres le chafferent. Mais le Confeil de Genève, écoutant encore fa compaffion dans

[84] L'auteur de cette Pièce avoit fi bien imité le ftyle de M. de Vernes, que M. Rouffeau parut croire qu'elle pouvoit être de lui. Ce ne fut qu'au bout de quelque temps qu'il apprit que fon véritable auteur étoit M. de V....

(85) Je ne fus chaffé du Canton de Berne qu'un mois après le Décret de Genève.

ſa juſtice, laiſſoit une porte ouverte au répentir d'un coupable égaré, qui pouvoit revenir dans ſa patrie & y mériter ſa grace.

AUJOURD'HUI la patience n'eſt-elle pas laſſée, quand il oſe publier un nouveau libelle, dans lequel il outrage avec fureur la Religion Chrétienne, la Réformation qu'il profeſſe, tous les Miniſtres du ſaint Évangile, & tous les Corps de l'État? La démence ne peut plus ſervir d'excuſe, quand elle fait commettre des crimes.

IL auroit beau dire à préſent : reconnoiſſez ma maladie du cerveau à mes inconſéquences & à mes contradictions; il n'en demeurera pas moins vrai que cette folie l'a pouſſé juſqu'à inſulter à Jeſus-Chriſt, juſqu'à imprimer que *l'Évangile eſt un Livre ſcandaleux*, (pag. 40 de la petite édition.) *téméraire*, *impie*, *dont la morale eſt d'apprendre aux enfans à renier leurs mères*, *leurs frères*, *&c.* Je ne répéterai pas les autres paroles : elles font frémir. Il croit en déguiſer l'horreur en les mettant dans la bouche d'un contradicteur; mais il ne répond point à ce contradicteur imaginaire. Il n'y en a jamais eu d'aſſez abandonné pour faire ces infâmes objections, & pour tordre ſi méchamment le ſens naturel & divin des paraboles de notre Sauveur. *Figurons nous*, ajoute-t-il, *une ame infernale*, *analyſant ainſi l'Évangile.* Eh! qui l'a jamais ainſi analyſée? Où eſt cette ame infernale (86)? La Métrie, dans ſon Homme machine, dit qu'il a connu un dangereux athée, dont il rapporte les raiſonnemens ſans les réfuter : on voit aſſez qui étoit cet athée; il n'eſt pas permis aſſurément d'étaler de tels poiſons ſans préſenter l'antidote.

IL eſt vrai que Rouſſeau, dans cet endroit même, ſe compare à Jeſus-Chriſt avec la même humilité qu'il a dit que nous lui devions dreſſer une ſtatue. On ſait que cette comparaiſon eſt un des accès de ſa folie. Mais une folie qui blaſphême à ce point, peut-elle avoir d'autre médecin que la même main qui a fait juſtice de ſes autres ſcandales?

[86] Il paroît que l'auteur de cette Pièce pourroit mieux répondre que perſonne à ſa queſtion. Je prie le lecteur de ne pas manquer de conſulter, dans l'endroit qu'il cite, ce qui précède & ce qui ſuit.

S'IL a cru préparer, dans ſon ſtyle obſcur, une excuſe à ſes blaſphêmes, en les attribuant à un délateur imaginaire, il n'en peut avoir aucune pour la manière dont il parle des miracles de notre Sauveur. Il dit nettement, ſous ſon propre nom : (Pag. 98.) *Il y a des Miracles, dans l'Évangile, qu'il n'eſt pas poſſible de prendre au pied de la lettre ſens renoncer au bon-ſens;* il tourne en ridicule tous les prodiges que Jeſus daigna opérer pour établir la Religion.

NOUS avouons encore ici la démence qu'il a de ſe dire Chrétien quand il ſappe le premier fondement du Chriſtianiſme; mais cette folie ne le rend que plus criminel. Être Chrétien, & vouloir détruire le Chriſtianiſme, n'eſt pas ſeulement d'un blaſphémateur, mais d'un traître.

APRÈS avoir inſulté Jeſus-Chriſt, il n'eſt pas ſurprenant qu'il outrage les miniſtres de ſon ſaint Évangile.

IL traite une de leurs profeſſions de foi, d'*Amphigouri.* (Pag. 53.) Terme bas & de jargon, qui ſignifie dérailon. Il compare leur déclaration aux plaidoyers de Rabelais; ils ne ſavent, dit-il, ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils diſent.

ON ne ſait, dit-il ailleurs, (Pag. 54.) *ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas, ni ce qu'ils font ſemblant de croire.*

LE voilà donc qui les accuſe de la plus noire hypocriſie, ſans la moindre preuve, ſans le moindre prétexte. C'eſt ainſi qu'il traite ceux qui lui ont pardonné ſa première apoſtaſie, & qui n'ont pas eu la moindre part à la punition de la ſeconde, quand ſes blaſphêmes répandus dans un mauvais roman, ont été livrés au bourreau. Y a-t-il un ſeul citoyen parmi nous qui, en peſant de ſang-froid cette conduite, ne ſoit indigné contre le calomniateur ?

EST-IL permis à un homme né dans notre Ville d'offenſer à ce point nos paſteurs, dont la plupart ſont nos parens & nos amis, & qui ſont quelquefois nos conſolateurs ? Conſidérons qui les traite ainſi; eſt-ce un ſavant qui diſpute contre des ſavans?

Non; c'eſt l'auteur d'un Opéra, & de deux Comédies ſifflées. Eſt-ce un homme de bien, qui, trompé par un faux zèle, fait des reproches indiſcrets à des hommes vertueux? Nous avouons avec douleur, & en rougiſſant, que c'eſt un homme qui porte encore les marques funeſtes de ſes débauches, & qui, déguiſé en ſaltimbanque, traîne avec lui de village en village, & de montagne en montagne, la malheureuſe dont il fit mourir la mère, & dont il a expoſé les enfans à la porte d'un hôpital, en rejettant les ſoins qu'une perſonne charitable vouloit avoir d'eux, & en abjurant tous les ſentimens de la nature, comme il dépouille ceux de l'honneur & de la religion (87).

C'EST donc là celui qui oſe donner des conſeils à nos concitoyens! (Nous verrons bientôt quels conſeils.) C'eſt donc là celui qui parle des devoirs de la ſociété!

CERTES il ne remplit pas ces devoirs, quand, dans le même libelle, trahiſſant la confiance d'un ami (88), il fait imprimer

[87] Je veux faire, avec ſimplicité, la déclaration que ſemble exiger de moi cet article. Jamais aucune maladie de celles dont parle ici l'auteur, ni petite, ni grande, n'a ſouillé mon corps. Celle dont je ſuis affligé, n'y a pas le moindre rapport : elle eſt née avec moi, comme le ſavent les perſonnes encore vivantes qui ont pris ſoin de mon enfance. Cette maladie eſt connue de Meſſieurs Malouin, Morand, Thierry, Daran, & du Frère Côme. S'il s'y trouve la moindre marque de débauche, je les prie de me confondre, & de me faire honte de ma deviſe. La perſonne ſage & généralement eſtimée, qui me ſoigne dans mes maux & me conſole dans mes afflictions, n'eſt malheureuſe, que parce qu'elle partage le ſort d'un homme fort malheureux; ſa mère eſt actuellement pleine de vie & en bonne ſanté malgré ſa vieilleſſe. Je n'ai jamais expoſé, ni fait expoſer aucun enfant à la porte d'aucun hôpital, ni ailleurs. Une perſonne qui auroit eu la charité dont on parle, auroit eu celle d'en garder le ſecret; & chacun ſent que ce n'eſt pas de Genève, où je n'ai point vécu, & d'où tant d'animoſité ſe répand contre moi, qu'on doit attendre des informations fidelles ſur ma conduite. Je n'ajouterai rien ſur ce paſſage, ſinon qu'au meurtre près, j'aimerois mieux avoir fait ce dont ſon auteur m'accuſe, que d'en avoir écrit un pareil.

[88] Je crois devoir avertir le public que le théologien qui a écrit la lettre dont j'ai donné un extrait, n'eſt, ni ne fut jamais mon ami, que je ne

une de ses lettres pour brouiller ensemble trois pasteurs. C'est ici qu'on peut dire, avec un des premiers hommes de l'Europe, de ce même écrivain, auteur d'un roman d'éducation, que, pour élever un jeune homme, il faut commencer par avoir été bien élevé (89).

VENONS à ce qui nous regarde particuliérement, à notre Ville qu'il voudroit bouleverser, parce qu'il y a été repris de Justice. Dans quel esprit rappelle-t-il nos troubles assoupis? Pourquoi réveille-t-il nos anciennes querelles? Veut-il que nous nous égorgions (90), parce qu'on a brûlé un mauvais livre à Paris & à Genève? Quand notre liberté & nos droits seront en danger, nous les défendrons bien sans lui. Il est ridicule qu'un homme de sa sorte, qui n'est plus notre Concitoyen, nous dise:

VOUS n'êtes, ni des Spartiates, (Pag. 340.) *ni des Athéniens; vous êtes des marchands, des artisans, des bourgeois occupés de vos intérêts privés & de votre gain.* Nous n'étions pas autre chose, quand nous résistâmes à Philippe II. & au Duc de Savoye; nous avons acquis notre liberté par notre courage & au prix de notre sang, & nous la maintiendrons de même.

QU'IL cesse de nous appeller *Esclaves*, (Pag. 260.) nous ne le serons jamais. Il traite de tyrans les Magistrats de notre République, dont les premiers sont élus par nous-mêmes. *On a toujours vû*, dit-il, (Pag. 259.) *dans le Conseil des Deux-Cents, peu de lumières & encore moins de courage.* Il cherche, par des mensonges

l'ai vu qu'une fois en ma vie, & qu'il n'a pas la moindre chose à démêler, ni en bien ni en mal avec les Ministres de Genève. Cet avertissement m'a paru nécessaire pour prévenir les téméraires applications.

[89] Tout le monde accordera, je pense, à l'auteur de cette pièce, que lui & moi n'avons pas plus eu la même éducation, que nous n'avons la même religion.

[90] On peut voir dans ma conduite les douloureux sacrifices que j'ai faits pour ne pas troubler la paix de ma patrie, & dans mon ouvrage, avec quelle force j'exhorte les Citoyens à ne la troubler jamais, à quelque extrémité qu'on les réduise.

mensonges accumulés, à exciter les Deux-Cens contre le Petit Conseil; les pasteurs contre ces deux Corps; & enfin, tous contre tous, pour nous exposer au mépris & à la risée de nos voisins. Veut-il nous animer en nous outrageant? Veut-il renverser notre constitution en la défigurant, comme il veut renverser le Christianisme, dont il ose faire profession? Il suffit d'avertir que la Ville qu'il veut troubler, le désavoue avec horreur. S'il a cru que nous tirerions l'épée pour le roman d'Émile, il peut mettre cette idée dans le nombre de ses ridicules & de ses folies. Mais il faut lui apprendre que, si on châtie légérement un romancier impie, on punit capitalement un vil séditieux.

POST-SCRIPTUM d'un ouvrage des Citoyens de Genève, intitulé : *Réponse aux Lettres écrites de la Campagne.*

Il a paru, depuis quelques jours; une brochure de huit pages *in-8o.* sous le titre de *Sentiment de Citoyens;* personne ne s'y est trompé. Il seroit au-dessous des Citoyens de se justifier d'une pareille production. Conformément à l'article 3 du titre XI de l'édit, ils l'ont jettée au feu, comme un infâme Libelle.

LETTRE
DE J. J. ROUSSEAU,
A M. LE PROFESSEUR DE MONTMOLLIN, PASTEUR DE MOTIERS.

MONSIEUR, le respect que je vous porte, & mon devoir, comme paroissien, m'obligent, avant que d'approcher de la sainte Table, de vous faire, de mes sentimens en matière de foi, une déclaration devenue nécessaire par l'étrange préjugé pris contre un de mes écrits, sur un réquisitoire calomnieux dont on n'apperçoit pas les principes détestables.

IL est fâcheux que les Ministres de l'Évangile se fassent, en cette occasion, les vengeurs de l'Église Romaine, dont les dogmes intolérans & sanguinaires sont seuls attaqués & détruits dans mon livre, suivant ainsi, sans examen, une autorité suspecte, faute d'avoir voulu m'entendre, ou faute de l'avoir lu. Comme vous n'êtes pas, Monsieur, dans ce cas-là, j'attends de vous un jugement plus équitable : quoi qu'il en soit, l'ouvrage porte en soi tous les éclaircissemens, & comme je ne pourrois l'expliquer que par lui-même, je l'abandonne, tel qu'il est, au blâme ou à l'approbation des sages, sans vouloir le défendre ni le désavouer.

ME bornant donc à ce qui regarde ma personne, je vous déclare, Monsieur, avec respect, que depuis ma réunion à l'Église dans laquelle je suis né, j'ai toujours fait de la religion chrétienne réformée une profession d'autant moins suspecte, qu'on n'exigeoit de moi, dans le pays où j'ai vécu, que de garder le silence, & laisser quelques doutes à cet égard, pour jouir des avantages civils dont j'étois exclus par ma religion.

JE suis attaché de bonne foi à cette religion véritable & sainte, & je le serai jusqu'à mon dernier soupir. Je desire être toujours uni extérieurement à l'Église comme je le suis au fond de mon

cœur, & quelque consolant que soit pour moi de participer à la Communion des fidèles, je le desire, je vous proteste, autant pour leur édification & pour l'honneur du culte, que pour mon propre avantage : car il n'est pas bon qu'on pense qu'un homme de bonne foi, qui raisonne, ne peut être membre de Jesus-Christ.

J'IRAI, Monsieur, recevoir de vous une réponse verbale, & vous consulter sur la manière dont je dois me conduire en cette occasion, pour ne donner ni surprise au pasteur que j'honore, ni scandale au troupeau que je voudrois édifier. Je suis, &c.

A Motiers-Travers, le 12 Mai 1763.

LETTRE

DE J. J. ROUSSEAU,

A M. LE PREMIER SYNDIC DE GENÈVE.

MONSIEUR, revenu du long étonnement où m'a jetté, de la part du MAGNIFIQUE CONSEIL, le procédé que j'en devois le moins attendre, je prends enfin le parti que l'honneur & la raison me prescrivent, quelque cher qu'il en coûte à mon cœur. Je vous déclare donc, Monsieur, & je vous prie de déclarer au MAGNIFIQUE CONSEIL que j'abdique à perpétuité mon droit de bourgeoisie, & de cité de la ville & République de Genève. Ayant rempli de mon mieux les devoirs attachés à ce titre, sans jouir d'aucun de ses avantages, je ne crois point être en reste avec l'État en le quittant. J'ai tâché d'honorer le nom de Genevois; j'ai tendrement aimé mes compatriotes; je n'ai rien oublié pour me faire aimer d'eux: on ne sauroit plus mal réussir. Je veux leur complaire jusques dans leur haine. Le dernier sacrifice qui me reste à faire est celui d'un nom qui me fut cher. Mais Monsieur, ma patrie, en me devenant étrangère, ne peut me devenir indifférente; je lui reste attaché par un tendre souvenir, & je n'oublie d'elle que ses outrages. Puisse-t-elle prospérer toujours & voir augmenter sa gloire! Puisse-t-elle abonder en Citoyens meilleurs & sur-tout plus heureux que moi! Recevez, Monsieur, je vous supplie, les assurances de mon profond respect.

LETTRE
DE J. J. ROUSSEAU,
À M. MARC CHAPUIS, CITOYEN DE GENÈVE.

JE vois, Monſieur, par la lettre dont vous m'avez honoré le 18 de ce mois, que vous me jugez bien légérement dans mes diſgraces; il en coûte ſi peu d'accabler les malheureux, qu'on eſt preſque toujours diſpoſé à leur faire un crime de leur malheur.

VOUS dites que vous ne comprenez rien à ma démarche; elle eſt pourtant auſſi claire que la néceſſité qui m'y a réduit. Flétri publiquement dans ma patrie ſans que perſonne ait réclamé contre cette flétriſſure, après dix mois d'attente, j'ai dû prendre le ſeul parti propre à conſerver mon honneur ſi cruellement offenſé. C'eſt avec la plus vive douleur que je m'y ſuis déterminé: mais que pouvois-je faire? Demeurer volontairement membre après ce qui s'étoit paſſé, n'étoit-ce pas conſentir à mon deſhonneur.

JE ne comprends point comment vous m'oſez demander ce que m'a fait la patrie. Un homme auſſi éclairé que vous ignore-t-il que toute démarche publique, faite par le Magiſtrat, eſt cenſée faite par tout l'État, lorſqu'aucun de ceux qui ont droit de la déſavouer, ne la déſavoue?

JE ne dois pas ſeulement compte de moi aux Genevois, je le dois encore à moi-même, au public dont j'ai le malheur d'être connu, à la poſtérité de qui je le ſerai peut-être. Si j'étois aſſez ſot que de vouloir perſuader le reſte de l'Europe que les Genevois ont déſapprouvé la procédure de leur Magiſtrat, ne ſe moqueroit-on pas de moi?

NE ſavons-nous pas, me diroit-on, que la bourgeoiſie a droit de faire des repréſentations dans toutes les occaſions où elle croit les loix léſées, & où elle improuve la conduite des Magiſtrats?

Qu'a-t-elle fait dans celle-ci depuis près d'un an que vous avez attendu? Si cinq ou six bourgeois seulement eussent protesté, on pourroit vous croire sur les sentimens que vous leur prêtez. Cette démarche étoit facile & légitime; elle ne troubloit point l'ordre public; pourquoi donc ne l'a-t-on pas faite? Le silence de tous ne dément-il pas vos assertions? Montrez-nous les signes du désaveu que vous leur prêtez. Voilà, Monsieur, ce qu'on me diroit & qu'on auroit raison de me dire. On ne juge pas des hommes sur leurs pensées; on les juge sur leurs actions.

Il y avoit peut-être divers moyens pour me venger de l'outrage, mais il n'y avoit qu'un pour le repousser sans vengeance, & c'est celui que j'ai pris. Ce moyen, qui ne fait du mal qu'à moi, doit-il m'attirer des reproches, au lieu des consolations que je devois espérer?

Vous me dites que je n'avois pas droit de demander l'abdication de ma bourgeoisie : mais le dire n'est pas le prouver. Nous sommes bien loin de compte, car je n'ai point prétendu demander cette abdication, mais la donner. J'ai assez étudié mes droits pour les connoître, quoique je ne les aie exercés qu'une fois seulement. Ayant pour moi l'usage de tous les peuples, l'autorité de la raison, le droit naturel de Grotius, de tous les jurisconsultes, & même l'aveu du Conseil, je ne suis pas obligé de me régler sur votre erreur. Chacun sait que tout pacte dont une des parties enfreint les conditions, devient nul pour l'autre. Quand je devrois tout à ma patrie, ne me devoit-elle donc rien? J'ai payé ma dette; a-t-elle payé la sienne? On n'a jamais droit de la déserter, je l'avoue; mais quand elle nous rejette, on a toujours droit de la quitter. On le peut dans les cas que j'ai spécifiés, & même on le doit dans le mien. Le serment que j'ai fait envers elle, elle l'a fait envers moi. En violant ses engagemens, elle m'affranchit des miens; & en me les rendant ignominieux, elle me fait un devoir d'y renoncer.

Vous dites que si des Citoyens se présentoient au Magnifique Conseil pour demander pareille chose, vous ne seriez pas

ſurpris qu'on les incarcerât : ni moi non plus je n'en ſerois pas ſurpris, parce que rien d'injuſte ne doit ſurprendre de la part de quiconque a la force en main. Mais bien qu'une loi, qu'on n'obſervera jamais, défende au Citoyen, qui veut demeurer tel, de ſortir du territoire ſans congé, comme on n'a pas beſoin de demander l'uſage d'un droit qu'on a, quand un Genevois veut quitter ſa patrie pour aller s'établir dans un pays étranger, perſonne ne ſonge à lui en faire un crime, & on ne l'incarcerera point pour cela. Il eſt vrai ordinairement que cette renonciation n'eſt pas ſolemnelle : mais c'eſt qu'ordinairement ceux qui la font, n'ayant pas reçu des affronts publics, n'ont pas beſoin de renoncer publiquement à la ſociété qui les leur a faits.

MONSIEUR, j'ai attendu, j'ai médité, j'ai cherché long-temps s'il y avoit quelque moyen d'éviter une démarche qui m'a déchiré. Je vous avois confié mon honneur, ô Genevois ! & j'étois tranquille : mais vous avez ſi mal gardé ce dépôt que vous me forcez de vous l'ôter.

MES bons anciens compatriotes, que j'aimerai toujours malgré votre ingratitude, de grace ne me forcez pas par vos propos durs & malhonnêtes de faire publiquement mon apologie ; épargnez-moi dans ma misère la douleur de me défendre à vos dépens.

SOUVENEZ-VOUS, Monſieur, que c'eſt malgré moi que je ſuis réduit à vous répondre ſur ce ton : la vérité dans cette occaſion n'en a pas deux. Si vous m'attaquiez moins rudement, je ne chercherois qu'à verſer mes peines dans votre ſein. Votre amitié me ſera toujours chère ; je me ferai toujours un devoir de la cultiver. Mais je vous conjure, en m'écrivant, de ne pas me la rendre ſi cruelle & de mieux conſulter votre cœur : je vous embraſſe de tout le mien.

Le 16 Mai 1763.

LETTRE

A M.***

QUELQUES particuliers ayant propofé à M. Rouffeau de faire une édition générale de fes ouvrages (91) tant manufcrits que déja publiés, en avoient, fur leur première requête, obtenu la permiffion du gouvernement. Cette entreprife très-lucrative tenta la cupidité & fit des mécontens de ceux qui ne purent y avoir part. Elle étoit d'ailleurs avantageufe à l'auteur, à qui elle affuroit un état médiocre, mais fuffifant à fes befoins & conforme à fes defirs, & par-là, fans doute, elle déplut à fes ennemis. Ce fut dans ces circonftances que parurent *les Lettres écrites de la Montagne*; ouvrage qui a fervi de fondement ou de prétexte à la tracafferie dont je dois vous rendre compte. Vous favez, Monfieur, que ces Lettres reçues avec avidité, dévorées avec fureur, furent profcrites ou brûlées dans quelques États. Pour nous, nous demeurâmes tranquilles fpectateurs de ces feux de joie, jufqu'à la fin de Février, que le zèle de notre Clergé, fi long-temps affoupi, eut reçu tous les alimens néceffaires pour produire un embrafement. Alors la vénérable Claffe, (c'eft le corps des Pafteurs de ce pays) dénonça au gouvernement & au Magiftrat municipal *les lettres écrites de la Montagne*, comme un ouvrage impie, abominable, &c. &c. & en follicita la profcription, ainfi que la fuppreffion du confentement accordé pour l'édition projettée.

CETTE démarche de la vénérable Claffe contrafte fi fingulièrement avec le filence qu'elle a gardé fur Émile, (92) lorfque cet ouvrage parut, & que fon auteur fut admis à la Communion, que l'on feroit tenté d'y foupçonner un intérêt perfonnel, fi l'on ne

[91] Cette Lettre doit trouver place ici; nous l'inférons comme très-propre à donner l'intelligence de plufieurs pièces de ce recueil.

[92] Et fur la Lettre à l'Archevéque de Paris. Il eft vrai que cette Lettre, non plus qu'Émile, n'attaquoit point le Clergé Proteftant.

ne ſavoit poſitivement que les membres de ce ſacré Collège, les plus zélés à pourſuivre la proſcription des *Lettres de la Montagne*, étoient ceux préciſément qui ne les avoient pas lues.

Le Conſeil d'État ne prit point feu ſur ces eſpèces de remontrances, mais le Magiſtrat Municipal proſcrivit l'Ouvrage en queſtion. Le Hérault chargé de cette fonction publique s'en acquitta au mieux, en annonçant ces Lettres prohibées comme attaquant tout ce qu'il y a de plus *répréhenſible* dans notre Sainte Religion.

Cependant la vénérable Claſſe s'ajourna au 13 Mars pour juger l'auteur, qui, bien informé de la fermentation que ce corps pouvoit occaſionner dans l'État, crut en bon Citoyen devoir conjurer l'orage, & remit à M. le Profeſſeur de Montmollin, ſon Paſteur, l'écrit ſuivant, pour être communiqué à la vénérable Claſſe.

„ Par déférence pour M. le Profeſſeur de Montmollin, mon Paſteur, & par reſpect pour la vénérable Claſſe, j'offre, ſi on l'agrée, de m'engager, par un écrit ſigné de ma main, à ne jamais publier aucun nouvel ouvrage ſur aucune matière de Religion, même de n'en jamais traiter incidemment dans aucun nouvel ouvrage que je pourrois publier ſur tout autre ſujet; & de plus, je continuerai à témoigner par mes ſentimens & par ma conduite, tout le prix que je mets au bonheur d'être uni à l'Égliſe. "

„ Je prie M. le Profeſſeur de communiquer cette déclaration à la vénérable Claſſe. Fait à Motiers le 10 Mars 1765.

Signé, J. J. Rousseau.

La vénérable Claſſe, au lieu d'accepter cette offre & de la rendre publique, précipita d'un jour le jugement de cette affaire.

Quelles furent donc les raiſons du ſilence inviolable, promis & juré par tous les membres aſſiſtans, tant ſur les queſtions que l'on devoit adreſſer à M. Rouſſeau, que ſur tout ce qui s'é-

toit paſſé, ou ſe paſſeroit dans ce *Synode inquiſitorial?* Ce ſilence étoit ſans doute bien important, puiſque les membres du Clergé qui n'avoient pas aſſiſté aux délibérations, n'en purent pénétrer le ſecret. Mais ce ſecret impénétrable étoit connu long-temps avant que la Claſſe en eût délibéré. Ceux qui ont la correſpondance de la Cour, avoient eu le temps d'en informer le Roi, & cela ſur des avis venus de Paris & de Genève.

„ LE Roi trouve très-mauvais que vos compatriotes s'acharnent ſur un homme qu'il protège, & il a déclaré qu'il ſe reſſentiroit vivement contre ceux qui perſiſteroient à perſécuter M. Rouſſeau. Je le tiens de la bouche même du Roi. Vous pouvez le dire à qui vous voudrez. "

C'EST en ces termes que dans ſa lettre du 10 Mars, adreſſée à M. M***, Conſeiller d'État & Procureur-Général, s'exprimoit Milord Maréchal, cet illuſtre Breton, ſi bon juge du mérite, protecteur ſage du mérite opprimé, & digne, en un mot, de la confiance & de l'amitié de celui des Rois qui ſe connoît le mieux en hommes. Que l'on confronte la date de cette lettre avec la diſtance des lieux, & on comprendra aiſément que la Cour étoit bien informée de ce qui devoit ſe paſſer dans l'aſſemblée de ce Clergé, fixée au 13 Mars.

CEPENDANT il s'étoit répandu un bruit qui tous les jours recevoit de nouveaux accroiſſemens. Il exiſtoit, *diſoit-on*, un Ouvrage de M. Rouſſeau, intitulé DES PRINCES. Perſonne ne l'avoit vu; mais on aſſuroit pourtant que les gouvernemens ariſtocratiques, & en particulier celui de Berne, y étoient fort maltraités. On pouſſa les ſoins officieux juſqu'à écrire de Berne même à M. le Profeſſeur de F***, Directeur de l'Imprimerie à Yverdon, de demander ce livre à M. Rouſſeau pour l'imprimer & le répandre, vu que ce ſeroit une *très-bonne affaire.* M. Rouſſeau ſentit le but de ces ſoins officieux, & envoya à M. le Profeſſeur de F*** la lettre ſuivante, le priant de l'imprimer, & de la répandre.

„ JE n'ai point fait, Monſieur, l'ouvrage intitulé, DES PRIN-

ces ; je ne l'ai point vu ; je doute même qu'il existe. Je comprends aisément de quelle fabrique vient cette invention, comme beaucoup d'autres, & je trouve que mes ennemis se rendent bien justice, en m'attaquant avec des armes si dignes d'eux. Comme je n'ai jamais désavoué aucun ouvrage qui fût de moi, j'ai le droit d'en être cru sur ceux que je déclare n'en pas être. Je vous prie, Monsieur, de recevoir & de publier cette déclaration en faveur de la vérité, & d'un homme qui n'a qu'elle pour sa défense. Recevez mes très-humbles salutations. "

Signé, J. J. ROUSSEAU.

A Motiers, le 14 Mars 1765.

DANS l'assemblée du 12 Mars, la vénérable Classe fulmina contre M. Rousseau, & lança une sentence d'excommunication. Mais elle eut la sagesse de supprimer cette sentence irrégulière, sur la Lettre anonyme qui lui fut adressée, vraisemblablement par un de ses Membres. La voici.

„ VOUS êtes ajournés solemnellement pour juger de J. J. Rousseau ou de ses Lettres de la Montagne. Je n'ai pas entrée au Sanctuaire ; toutefois souffrez d'ouïr le suffrage d'un de ses meilleurs amis, je veux dire du Sanctuaire. Cet avis seroit, que l'écrivain dont il est question, en qualité de Chrétien qu'il se produit dans le premier volume, n'a guères besoin que d'être timpanisé, au lieu d'être *persécuté* chez des Églises Protestantes ; & que, comme Citoyen dans le second volume, il mériteroit presque d'être canonisé par des États républicains, bien loin d'en être décrété. La raison en est, que la tyrannie & le despotisme sont plus à sa portée que l'Évangile & la réformation. Il poursuit l'esprit tyrannique, la manie despotique dans leurs derniers retranchemens, & démêle leurs artifices les plus retors, sans que la beauté enchanteresse de son langage nuise, tant s'en faut, à la vigueur mâle de son raisonnement. Mais pour l'Évangile & la réformation il semble outrepasser certaines choses essentielles qu'il devoit avoir apperçues dans l'un, & ignorer bien des choses utiles

qu'il pouvoit avoir apprises dans l'autre. D'ailleurs, c'est un malheur ou un bonheur pour lui, que plus son style est attrayant, moins il est séduisant pour l'endoctrinement de ses difficultés & de ses doutes, parce que plus il se fait lire de fois, plus on sent que c'est une kyrielle de traits évaporés d'une plume fantastique, qui ne touchent que l'imagination, encore faut-il qu'elle soit déja blessée (93)."

„ QUANT à ce qui regarde la Communion, ou l'alternative de la permission ou de la défense de s'approcher de la Table Sacrée ; tant qu'il plaira au Souverain de le protéger, ce seroit s'embarquer en l'air pour donner du nez à terre, & hazarder des conflicts périlleux, que de vouloir en soustraire le jugement aux Consistoires. Leur indépendance à été trop souvent, tantôt prétendue, tantôt reconnue par la vénérable Classe elle-même: il ne faut pas se contredire : le cas sera peut-être intrigué : il importe également à la religion & à l'État qu'elle ne se compromette pas. Ce qui seul est de sa compétence, c'est l'examen des ouvrages de l'écrivain, à la propagation desquels il est de son devoir de s'opposer, & par de sages admonitions à lui adresser en personne par le ministère de son Pasteur, pour qu'il ne donne plus rien au public ; & par de fortes remontrances au gouvernement, pour que l'octroi de l'Imprimerie (94) projettée, à dessein de les répandre, ou même de les accroître, soit retiré. C'est à quoi il est de sa prudence de se rabattre, & ce sera beaucoup faire que de l'obtenir (95). Il est vrai qu'il

[93] Ce jugement, & tout ce qui le précède décèlent l'état de l'anonyme, & prouvent, quoi qu'il en dise, *qu'il a*, de droit & de fait, *entrée au Sanctuaire.*

(94) On devroit lire *l'impression.*

(95) Rien au contraire de si aisé. Quant au premier chef, il n'y avoit qu'à accepter l'offre ci-dessus. Et quant au second, un seul mot, à M. Rousseau, eut encore suffi. En voici la preuve.

„ Je vous avoue que je ne vois qu'avec effroi l'engagement que je vais prendre avec la compagnie en question ; si l'affaire se consomme ; ainsi, quand elle manqueroit, je serois très-peu puni, &c." *Extrait d'une lettre de M. Rousseau à M***.*
„ Vous ne devez point, s'il vous plaît,

est d'une dangereuse conséquence d'étendre les droits de la tolérance à des étrangers; ce seroit en quelque façon inviter tous les auteurs ou éditeurs de mauvais livres à chercher leur asyle dans ce pays, & risquer d'en faire un cloaque de toutes sortes de barbouilleurs de ces derniers temps, dont la démangeaison porte principalement contre l'Évangile ou contre les mœurs. Mais ils ne sont pas tous si propres à captiver nos têtes francillones, & nos freluquets de financiers, ou de miliciens : & à nouveaux faits, nouveaux plaids. Le renouvellement de l'abus remédieroit sans doute à l'excès du désordre. Au surplus il y a grand sujet d'être sur ses gardes dans l'assemblée convoquée pour cette affaire, dont on dit que le secret *mobile* réside dans une Capitale voisine en la personne d'un *quidam* (96) de la gent refugiée à robe noire, qui voudroit faire montre de son crédit aux D***, aux de V***, émules, ou ennemis de notre fameux Rousseau. Ne seroit-il pas honteux à une Compagnie de Ministres & de Pasteurs aussi distinguée dans l'Europe réformée, de se laisser mener dans une matière religieuse & importante par l'intrigue d'un Ecclésiastique livré à la grandeur mondaine, & guidé par des vues personnelles? Comment l'écouter quand il s'agit de voies à réprimer, ou de ramener un pauvre mécréant, honnête-homme, & de bonne foi, lui qui est en relation étroite avec des

passer outre, que les associés n'aient le consentement formel du Conseil d'État, que je doute fort qu'ils obtiennent. Quant à la permission qu'ils ont demandée à la Cour, je doute encore plus qu'elle leur soit accordée. Milord Maréchal connoît là-dessus mes intentions; il sait que non-seulement je ne demande rien, mais que je suis très-déterminé à ne jamais me prévaloir de son crédit à la Cour, pour y obtenir quoi que ce puisse être, relativement au pays où je vis, qui n'ait pas l'agrément du gouvernement particulier du pays même. Je n'entends me mêler en aucune façon de ces choses-là, ni traiter qu'elles ne soient décidées." *Extrait d'une autre lettre au même.*

Cette façon d'envisager l'entreprise projettée, les conditions que M. Rousseau mettoit à son exécution, tout étoit connu des six associés entrepreneurs, & ne pouvoit guères être un secret pour notre public, encore moins pour quelques-uns des membres de la vénérable Classe.

(96) M. E. B. P. à B.

gens connus pour forgeurs de contes gras, d'hiſtoriettes diffamatoires, ou même pour rénovateurs de ſyſtêmes d'impiété, ou de matérialiſme, & qui, pour ſurcroît de mérite, ſe trouve créature favorite des Ambaſſadeurs en Suiſſe d'une couronne qui, tous les jours, fait empriſonner, pendre ſes confrères & compatriotes Prédicans du pur Évangile, & ſe rend par cela même complice des cruautés antichrétiennes du papiſme? Quel contraſte! De quel poids pourront être les ſuggeſtions de ſa *cabale*: &c. &c. »

CETTE Lettre occaſionna le 13 Mars une nouvelle délibération, & ſur la réquiſition de M de Montmollin, Paſteur à Motiers, il lui fut donné, par écrit, une direction pour faire comparoître en Conſiſtoire J. J. Rouſſeau, & lui adreſſer les queſtions ſuivantes, arrivées peut-être par le même courier qui en portoit la copie à quelques particuliers d'ici : ſavoir.

1°. SI lui Jean-Jacques ne croyoit pas en Jeſus-Chriſt mort pour nos offenſes, & reſſuſcité pour notre juſtification?

2°. S'il ne croyoit pas à la révélation, & ne regardoit pas la Sainte Écriture comme divine?

QU'AU défaut de réponſes ſatisfaiſantes ſur ces queſtions, lui, ſon Paſteur, devoit le faire excommunier, ſans doute, *à quelque prix que ce fût.* On eſt du moins en droit de le juger ainſi par les menées qui furent employées dans l'Égliſe de Motiers, pour parvenir à cette concluſion, le tout pour la plus grande gloire de Dieu. On intimida la conſcience des anciens de cette Égliſe, membres du Conſiſtoire admonitif; on leur répéta que J. J. Rouſſeau étoit l'Antechriſt; que le ſalut de la patrie dépendoit de ſon excommunication; que les différens corps de l'État s'y intéreſſoient vivement; que les cantons alliés, en particulier celui de Berne, vouloient renoncer à leur ancienne alliance avec ce pays, ſi J. J. Rouſſeau n'étoit pas excommunié. On fit même ſemer parmi les femmes du village & des environs, que ce Jean-Jacques avoit dit dans ſon dernier ouvrage que les femmes n'avoient point d'ame, & n'étoient au plus que des brutes, & mille autres propos dans ce genre, tous propres à re-

nouveller parmi nous le ſpectacle du ſort de *Servet*, ou de celui *d'Orphée* (97).

C'EST alors que le prétendu antechriſt adreſſa la lettre ſuivante à M. le Procureur-Général.

„ JE ne ſais, Monſieur, ſi je ne dois pas bénir mes misères, tant elles ſont accompagnées de conſolations. Votre lettre m'en a donné de bien douces & j'en ai trouvé de plus douces encore dans le paquet qu'elle contenoit. J'avois expoſé à Milord Maréchal les raiſons qui me faiſoient deſirer de quitter ce pays pour chercher la tranquillité & pour l'y laiſſer. Il approuve ces raiſons, & il eſt comme moi d'avis que j'en ſorte : ainſi, Monſieur, c'eſt un parti pris, avec regret, je vous le jure, mais irrévocablement. Aſſurément tous ceux qui ont des bontés pour moi ne peuvent déſapprouver que, dans le triſte état où je ſuis, j'aille chercher une terre de paix pour y dépoſer mes os. Avec plus de vigueur & de ſanté je conſentirois à faire face à mes perſécuteurs pour le bien public : mais accablé d'infirmités, & de malheurs ſans exemple, je ſuis peu propre à jouer un rôle, & il y auroit de la cruauté à me l'impoſer. Las de combats & de querelles, je n'en peux plus ſupporter. Qu'on me laiſſe aller mourir en paix ailleurs, car ici cela n'eſt pas poſſible, moins par la mauvaiſe humeur des habitans, que par le trop grand voiſinage de Genève, inconvénient qu'avec la meilleure volonté du monde, il ne dépend pas d'eux de lever. "

„ CE parti, Monſieur, étant celui auquel on vouloit me réduire, doit naturellement faire tomber toute démarche ultérieure pour m'y forcer. Je ne ſuis point encore en état de me tranſporter, & il me faut quelque temps pour mettre ordre à mes affaires, durant lequel je puis raiſonnablement eſpèrer qu'on ne me traitera pas plus mal qu'un Turc, un Juif, un Payen, un Athée, & qu'on voudra bien me laiſſer jouir pour quelques ſemaines de l'hoſpitalité qu'on ne refuſe à aucun étranger. Ce n'eſt

(97) Les femmes avoient préparé des fourches pour recevoir M. Rouſſeau. La rigueur de la ſaiſon, qui le retint chez lui, le déroba à leur fureur.

pas, Monſieur, que je veuille déſormais me regarder comme tel; au contraire, l'honneur d'être inſcrit parmi les Citoyens du pays, me ſera toujours précieux par lui-même, encore plus par la main dont il me vient, & je mettrai toujours au rang de mes premiers devoirs le zèle & la fidélité que je dois au Roi, comme notre Prince & comme mon protecteur. J'ajoute que j'y laiſſe un bien très-regrettable, mais dont je n'entends point du tout me déſaiſir : ce ſont les amis que j'y ai trouvés dans mes diſgraces, & que j'eſpère y conſerver malgré mon éloignement. "

,, Quant à Meſſieurs les Miniſtres, s'ils trouvent à propos d'aller toujours en avant avec leur Conſiſtoire, je me traînerai de mon mieux pour y comparoître, en quelque état que je ſois, puiſqu'ils le veulent ainſi; & je crois qu'ils trouveront, pour ce que j'ai à leur dire, qu'ils auroient pu ſe paſſer de tant d'appareil. Du reſte, ils ſont fort les maîtres de m'excommunier, ſi cela les amuſe; être excommunié de la façon de M. de Voltaire, m'amuſera fort auſſi (98). "

,, Permettez, Monſieur, que cette lettre ſoit commune aux deux Meſſieurs qui ont eu la bonté de m'écrire avec un intérêt ſi généreux. Vous ſentez que, dans les embarras où je me trouve, je n'ai pas plus le temps que les termes pour exprimer combien je ſuis touché de vos ſoins & des leurs. Mille ſalutations & reſpects. "

Signé J. J. Rousseau.

A Motiers, le 23 Mars 1765.

Douze jours s'étoient écoulés depuis la délibération de la vénérable Claſſe, lorſqu'enfin le Dimanche 23 Mars, le Paſteur de Motiers, après avoir, par l'élection de deux anciens, complетté le nombre requis, & par-là étayé ſon plan de deux ſuffrages qu'il pouvoit croire à ſa diſpoſition, aſſembla le Conſiſtoire admonitif,

[98] On prétend que M. de Voltaire avoit écrit que l'on pourroit chaſſer M. Rouſſeau de ſa nouvelle patrie malgré la protection du Souverain.

admonitif, & là, après un long préambule, il montra ses ordres qu'il accompagna de très-amples réflexions, & conclut enfin comme on devoit s'y attendre. Cet intervalle de douze jours avoit été rigoureusement employé, & si bien mis à profit, que M. de Montmollin écrivant à Genève, avoit, dit-on, assuré très-positivement que l'excommunication seroit prononcée contre M. Rousseau. Aussi, l'Officier du Prince qui assiste dans les assemblées du Consistoire, eut beau réclamer les constitutions de l'État, élever sa voix contre l'espèce d'inquisition que la Classe vouloit introduire au mépris de ces mêmes constitutions, & en foulant aux pieds les droits & les libertés des Citoyens, cette voix ne fut pas entendue, & la pluralité décida que M. Rousseau seroit cité le 28 à comparoître en Consistoire le 29. Ce qui fut signifié & accepté fort poliment de part & d'autre. Mais au lieu de s'y porter en personne, M. Rousseau, suivant l'avis de ses amis, & par de très-bonnes raisons, prit le sage parti de constater par écrit ce qu'il avoit à dire, en adressant au Consistoire la lettre suivante, accompagnée de sa déclaration à M. de Montmollin, lorsqu'en 1762 celui-ci l'avoit admis à la sainte Cène.

„ MESSIEURS, sur votre citation, j'avois hier résolu, malgré mon état, de comparoître aujourd'hui par-devant vous; mais sentant qu'il me seroit impossible, malgré toute ma bonne volonté de soutenir une longue séance; &, sur la matière de foi qui fait l'unique objet de la citation, réfléchissant que je pouvois également m'expliquer par écrit, je n'ai point douté, Messieurs, que la douceur de la charité ne s'alliât en vous au zèle de la foi, & que vous n'agréassiez dans cette lettre la même réponse que j'aurois pu faire de bouche aux questions de M. de Montmollin, quelles qu'elles soient. "

„ IL me paroît donc qu'à moins que la rigueur dont la vénérable Classe juge à propos d'user contre moi, ne soit fondée sur une loi positive, qu'on m'assure ne pas exister dans cet État; rien n'est plus nouveau, plus irrégulier, plus attentatoire à la liberté civile, & sur-tout plus contraire à l'esprit de la religion, qu'une pareille procédure en pure matière de foi. Car, Messieurs, je

vous ſupplie de conſidérer que, vivant depuis long-temps dans le ſein de l'Égliſe, & n'étant ni Paſteur, ni Profeſſeur, ni chargé d'aucune partie de l'inſtruction publique, je ne dois être ſoumis, moi particulier, moi ſimple fidèle, à aucune interrogation, ni inquiſition ſur la foi; de telles inquiſitions, inouïes dans ce pays, ſappant tous les fondemens de la réformation, & bleſſant à la fois la liberté évangélique, la charité chrétienne, l'autorité du Prince & les droits des ſujets, ſoit comme membres de l'Égliſe, ſoit comme citoyens de l'État. Je dois toujours compte de mes actions & de ma conduite aux loix & aux hommes; mais puiſqu'on n'admet point parmi nous d'Égliſe infaillible qui ait droit de preſcrire à ſes membres ce qu'ils doivent croire: donc, une fois reçu dans l'Égliſe, je ne dois plus qu'à Dieu ſeul compte de ma foi."

„ J'AJOUTE à cela que lorſqu'après la publication de l'Émile, je fus admis à la Communion dans cette paroiſſe, il y a près de trois ans, par M. de Montmollin, je lui fis par écrit une déclaration dont il fut ſi pleinement ſatisfait, que non-ſeulement il n'exigea nulle autre explication ſur le dogme, mais qu'il me promit même de n'en point exiger. Je m'en tiens exactement à ſa promeſſe, & ſur-tout à ma déclaration: & quelle inconſéquence, quelle abſurdité, quel ſcandale ne ſeroit-ce point de s'en être contenté, après la publication d'un livre où le Chriſtianiſme ſembloit ſi violemment attaqué, & de ne s'en pas contenter maintenant, après la publication d'un autre livre, où l'auteur peut errer ſans doute, puiſqu'il eſt homme, mais ou du moins il erre en Chrétien (99), puiſqu'il ne ceſſe de s'appuyer pas à pas ſur l'autorité de l'Évangile? C'étoit alors qu'on pouvoit m'ôter la Communion, mais c'eſt à préſent qu'on devroit me la rendre. Si

(99) Ajoutez, & avec un des arcboutans de la Réformation, le célèbre *Théodore de Beze* que l'on ne fit pourtant pas marcher en Conſiſtoire pour avoir dit dans une note ſur les verſets 23 & 24 du Chap. 2 de l'Évangile ſelon ſaint Jean, *non ſatis tuta fides eorum qui miraculis nituntur.* Il eſt vrai que de ſon temps le mot *réformation* n'étoit pas un mot vuide de ſens.

vous faites le contraire, Meſſieurs, penſez à vos conſciences; pour moi, quoi qu'il arrive, la mienne eſt en paix. "

„ JE vous dois, Meſſieurs, & je veux vous rendre toutes ſortes de déférences, & je ſouhaite de tout mon cœur qu'on n'oublie pas aſſez la protection dont le Roi m'honore, pour me forcer d'implorer celle du gouvernement. "

„ RECEVEZ, Meſſieurs, je vous ſupplie, les aſſurances de tout mon reſpect. "

„ JE joins ici la copie de la déclaration ſur laquelle je fus admis à la Communion en 1762, & que je confirme aujourd'hui."

Signé J. J. ROUSSEAU.

QUOIQUE la déclaration dont il eſt fait mention, ſoit imprimée ci-devant, on a cru devoir la répéter ici, pour ne pas interrompre le fil de l'hiſtoire.

„ MONSIEUR, le reſpect que je vous porte, & mon devoir comme votre paroiſſien, m'obligent, avant que d'approcher de la ſainte Table, de vous faire, de mes ſentimens en matière de foi, une déclaration devenue néceſſaire par l'étrange préjugé pris contre un de mes écrits. "

„ IL eſt fâcheux que les Miniſtres de l'Évangile ſe faſſent en cette occaſion les vengeurs de l'Égliſe Romaine, faute d'avoir voulu m'entendre, ou faute même de m'avoir lu. "

„ COMME vous n'êtes pas, Monſieur, dans ce cas-là, j'attends de vous un jugement plus équitable : quoi qu'il en ſoit, l'ouvrage porte en ſoi tous ſes éclairciſſemens, & comme je ne pourrois l'expliquer que par lui-même, je l'abandonne tel qu'il eſt au blâme ou à l'approbation des ſages, ſans vouloir ni le défendre, ni le déſavouer. "

„ ME bornant donc à ce qui regarde ma perſonne, je vous déclare, Monſieur, avec reſpect, que, depuis ma réunion à l'Égliſe dans laquelle je ſuis né, j'ai toujours fait de la Religion Chré-

tienne Réformée, une profeſſion d'autant moins ſuſpecte, que l'on n'exigeoit de moi, dans le pays où j'ai vécu, que de garder le ſilence, & laiſſer quelque doute à cet égard, pour jouir des avantages civils dont j'étois exclus par ma Religion; je ſuis attaché de bonne foi à cette Religion véritable & ſainte, & je le ſerai juſqu'à mon dernier ſoupir; je deſire d'être toujours uni extérieurement à l'Égliſe, comme je le ſuis dans le fond de mon cœur; & quelque conſolant qu'il ſoit pour moi de participer à la Communion des fidèles; je le deſire, je vous proteſte, autant pour leur édification que pour mon propre avantage; car il n'eſt pas bon que l'on penſe qu'un homme de bonne foi, qui raiſonne, ne peut être un membre de Jeſus-Chriſt."

„ J'IRAI, Monſieur, recevoir de vous une réponſe verbale; & vous conſulter ſur la manière dont je dois me conduire en cette occaſion, pour ne donner ni ſurpriſe au Paſteur que j'honore, ni ſcandale au troupeau que je voudrois édifier."

APRÈS bien des difficultés de la part du Paſteur pour la réception de ces deux écrits, l'Officier du Prince l'emporta & obtint que la lecture en fut faite. M. de Montmollin, contre l'ordre naturel des choſes, débuta par la déclaration, dont il accompagna la lecture de fréquens mouvemens d'épaule, ou il la coupa par différens commentaires, tous fort expreſſifs, fort édifians, mais très-ſiguliers dans un Paſteur qui, depuis deux ans & demi, trouvoit cette même déclaration ſuffiſante pour en admettre l'auteur à ſa Communion.

CE n'eſt pas là la ſeule indécence dont l'aſſemblée fut témoin: l'homme de Dieu tenta d'interrompre l'homme du Prince, pendant que celui-ci opinoit; & voyant la tournure que prenoit la délibération, il oſa propoſer de la renvoyer à un autre jour, ſous le prétexte frivole & inoui de l'abſence d'un des anciens, ſur le ſuffrage duquel il croyoit ſans doute pouvoir compter. Ses efforts étant inutiles de ce côté, il les tourna d'un autre, & oſa prétendre avoir deux voix en Chapitre, lui qui par délicateſſe auroit dû, dans ce cas particulier, s'abſtenir de voter, par cela même qu'il

étoit censé partie dans cette affaire, comme représentant de la vénérable Classe, en vertu de la direction qu'il en avoit exhibée, & à laquelle il demandoit que l'on se conformât dans la délibération ; mais il vouloit l'emporter *per fas & nefas.*

A l'issue du Consistoire, son mécontentement éclata contre ceux des anciens qui n'avoient pas opiné du bonnet avec lui. Il leur reprocha avec aigreur de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur spirituel ; on lui répondit : *il est plus sûr pour nous d'écouter celle de la conscience.*

En effet, ils avoient eu le temps de faire leurs réflexions, & de comprendre, par la conduite même de ce guide spirituel, combien on les avoit abusés, à quelles fausses démarches on vouloit les entraîner ; &, craignant les suites qu'elles pouvoient avoir, quatre d'entre eux adresserent au Conseil d'État, Juge d'ordre, la requête suivante (100)

A Monsieur le Président & à Messieurs du Conseil d'État.

„ MESSIEURS, les anciens soussignés, membres du Consistoire admonitif de Motiers & Boveresse, prennent la liberté d'exposer à Vos Seigneuries, disant qu'infiniment allarmés d'être requis à delibérer sur un cas qui surpasse nos foibles connoissances, nous venons supplier Vos Seigneuries de vouloir nous donner une direction pour notre conduite sur les trois chefs suivans. "

„ 1°. Si nous sommes obligés de *sévir* & *scruter* sur les croyances & sur la foi ? "

„ A ce premier article, nous avouons ingénuement notre peu de suffisance pour la théologie, estimant que l'on ne peut raisonnablement en exiger de nous, ayant toujours cru que le de-

[100] M. Rousseau avoit parlé de ce Pasteur avec beaucoup d'éloge dans sa Lettre à M. l'Archevêque de Paris [Tome VII, pag. 117 & dans le Tome VIII des Lettres écrites de la Montagne.] Un jour il dit dans l'amertume de son cœur : *je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun homme d'Eglise de son vivant.*

voir de notre charge étoit borné à simplement délater & réprimer les déréglemens scandaleux, & l'irrégularité des mœurs, sans vouloir empiéter sur *l'autorité souveraine* de qui nous dépendons (101). "

„ 2°. SI un Pasteur peut & doit avoir *deux* voix délibératives dans son Consistoire ? "

„ SUR ce second chef, le Consistoire de Motiers & Boveresse est composé de six anciens, ayant M. son Pasteur pour Président; &, cette maxime une fois introduite, les anciens ne serviroient dans les délibérations que d'*ombres* (102), à moins de l'unanimité entre eux. "

„ 3°. Enfin, si M. le Diacre du Val de Travers a droit de séance & de voix délibérative dans le Consistoire de Motiers & Boveresse ? "

„ A ce dernier article, il nous paroît que, si Monsieur le Diacre veut se prêter à la *correction*, il doit aussi s'employer à l'*instruction* & à l'*édification*, & que Messieurs les Pasteurs ne doivent point l'empêcher de faire les catéchismes qu'il doit *légitimement* à la Chapelle de Boveresse (103). "

„ OUI, Messieurs, le premier article de nos très-humbles repré-

[101] O Helvétiens! vous n'avez donc pas encore appris à faire céder vos devoirs de sujets à un peu de complaisance pour vos Conducteurs spirituels.

[102] Et c'est précisément ce que l'on veut que vous soyez, au lieu de vous mêler d'avoir un sentiment à vous.

[103] Pour entendre ceci, il faut savoir que, sur la demande des Pasteurs, les Communautés du Val de Travers, qui avoient une fondation pour établir un Régent, consentirent à supprimer cette place, & à transmettre la pension à celle d'un Diacre chargé de soulager le Clergé dans ses fonctions. Ceux de Boveresse réserverent que le Diacre viendroit tous les quinze jours faire un Catéchisme dans leur Chapelle, afin que leurs enfans ne restassent point privés de toute instruction : ce qui fut convenu & accordé. Depuis dix ans, ils plaident pour leur Catéchisme & pour leur Chapelle délaissée, & on n'écoute ni leurs plaintes ni leurs cris.

ſentations nous allarme, puiſqu'il ſurpaſſe & notre pouvoir & nos foibles connoiſſances, & les deux *ſeconds* nous intéreſſent d'autant plus qu'attachés à notre devoir, & jaloux de le remplir, nous pourrions être repris, pendant que nous ſerions parfaitement innocens. Nous nous flattons donc dès-là, que Vos Seigneuries voudront bien nous diriger par leur arrêt, & ce nous ſera un nouveau motif d'adreſſer à Dieu les vœux les plus ſincères pour la conſervation de Meſſieurs du Conſeil d'État (104)."

SUR cette requête, le gouvernement fit expédier ſur le champ ces ordres préliminaires.

Du premier Avril.

„ VU en Conſeil les relations de M. Martinet, Conſeiller d'État, Capitaine & Châtelain du Val de Travers, en date des 25 & 30 Mars dernier, au ſujet de ce qui s'eſt paſſé en Conſiſtoire admonitif Dimanche 24 & Vendredi 29 dudit mois, par rapport au Sieur Rouſſeau; enſemble les repréſentations des quatre anciens d'Égliſe, Favre, Bezencenet, Barrelet & Jeanrenaud; & délibéré, il a été dit qu'on approuve en entier la conduite de mondit Sieur le Châtelain, & qu'en attendant que les ordres ſur le fond de cette affaire lui parviennent, il doit apprendre au Sieur Rouſſeau que le Conſeil le fera jouir de toute la protection que le Roi lui accorde, de la bienveillance dont Milord Maréchal l'honore, & de celle qui lui eſt due, comme ſujet de cet État; & qu'en conſéquence on le diſpenſe de comparoitre ſur toutes & telles citations qui pourroient lui être adreſſées de la part dudit Conſiſtoire, toutes ſes opérations étant ſurſiſes à ſon égard, en attendant qu'il ſoit donné dans peu un ordre définitif qui mette cette affaire en règle."

LE lendemain intervint l'arrêt ſuivant.

Du 2 Avril.

„ SUR la requête des quatre anciens du Conſiſtoire de Motiers

(104) Les quatre anciens qui ont compoſé & ſigné cette requête méritent d'être connus : voici leurs noms, *A. H. Bezencenet. A. Favre L. Barrelet, A. Jeanrenaud.*

& Boveresse, &c. il a été dit, qu'on loue & approuve la délicatesse, & les sages intentions des quatre anciens qui ont présenté la présente requête; & pour répondre aux trois articles qu'elle renferme, le Conseil prononce sur le premier :"

„ QUE comme le Consistoire admonitif n'a pour objet que les désunions, & les mauvaises mœurs, & les scandales; il n'est point de sa compétence de s'ingérer dans d'autres affaires, & qu'il n'a sur-tout aucune autorité pour se faire rendre compte de la croyance & de la foi d'une personne; qu'il en a bien moins encore pour sévir en pareille cause, puisqu'il dépend d'un supérieur à qui il doit rapporter ce qu'il découvre important en ce genre, & à qui seul il appartient d'en faire la recherche, suivant sa prudence, & la punition, si le cas l'exige, suivant la forme judiciaire & la loi; conséquemment que lesdits quatre anciens seront fondés à refuser d'en connoître & juger, même en étant requis par le Pasteur; ne devant se prêter en aucune manière *aux entreprises contraires aux constitutions de l'État*, dans lesquelles *on pourroit chercher à les faire entrer.*"

QUANT au second article :

„ QU'IL n'a jamais été d'usage que le Pasteur président au Consistoire admonitif ait plus d'une simple voix, & *que tel qui en prétendroit une double*, seroit réprimé comme il conviendroit, & contenu en ses vraies fonctions; qu'il ne lui est même pas permis *de porter en Consistoire le résultat, soit les conclusions de la compagnie des Pasteurs*, dont le Consistoire ne peut, & ne doit être affecté; cette compagnie n'ayant aucune autorité sur lui; qu'un Pasteur peut bien à la vérité la consulter pour sa direction particulière, & même suivre cette direction, si cela lui convient; mais qu'elle ne doit gêner en rien l'entière liberté des suffrages des autres membres dudit Consistoire, quels qu'ils soient; ce que tout Officier qui y assiste, doit faire exactement observer."

Et quant au troisième article de la requête ci-dessus :

„ IL est ordonné à M. Martinet, Conseiller d'État, Capitaine &

& Châtelain du Val de Travers, de rechercher, non-ſeulement ce qui s'eſt pratiqué depuis un temps, mais, de plus, ce qui peut avoir été ſtatué de fondation ou dans la ſuite, touchant le prétendu droit de ſéance du Diacre du Val de Travers dans le Conſiſtoire admonitif de Motiers & Boveresſe; & ſur ſon rapport, il en ſera ordonné comme il conviendra (105).

LA vénérable Claſſe eût dû s'appliquer cette maxime, *Noli movere Camarinam*, & avoir aſſez de patriotiſme pour reſter tranquille (106), ſur-tout après que M. Rouſſeau eut écrit à M. le Procureur-Général en ces termes :

„ PERMETTEZ, Monſieur, qu'avant votre départ, je vous ſupplie de joindre à tant de ſoins obligeans pour moi, celui de faire agréer à Meſſieurs du Conſeil d'État mon profond reſpect, & ma vive reconnoiſſance. Il m'eſt extrêmement conſolant de jouir, ſous l'agrément du Gouvernement de cet État, de la protection dont le Roi m'honore & des bontés de Milord Maréchal; de ſi précieux actes de bienveillance m'impoſent de nouveaux devoirs que mon cœur remplira toujours avec zèle, non-ſeulement en fidèle ſujet de l'État, mais en homme particuliérement obligé à l'illuſtre corps qui le gouverne. Je me flatte qu'on a vu juſqu'ici dans ma conduite une ſimplicité ſincère, & autant d'averſion pour la diſpute que d'amour pour la paix. J'oſe dire que jamais homme ne chercha moins à répandre ſes opinions, & ne fut moins auteur dans la vie privée & ſociale. Si dans la chaîne de mes diſgraces, les ſollicitations (107), le devoir, l'honneur même

[105] Cet Arrêt, émané du Juge d'ordre, ſert de pièce juſtificative aux faits allégués ci-deſſus, & devient, pour tout bon citoyen de cet État, un titre auſſi précieux, que la *grande Charte* peut l'être aux Anglois.

[106] On aſſura que M. de Montmollin ſe tranquilliſa dans le doux eſpoir que *ſous un autre règne, les choſes iront mieux pour lui, & pour la vénérable Claſſe.* Ce trait manquoit encore à l'éloge du Souverain, ſous le règne duquel nous avons le bonheur de vivre.

[107] Sollicitations venues de Genève même, multipliées, & réitérées pendant pluſieurs mois, & auxquelles il n'eſt pas étonnant que l'amitié,

m'ont forcé de prendre la plume pour ma défenfe, & pour celle d'autrui, je n'ai rempli qu'à regret un devoir fi trifte, & j'ai regardé cette cruelle néceffité, comme un nouveau malheur pour moi. Maintenant, Monfieur, que, graces au Ciel, j'en fuis quitte, je m'impofe la loi de me taire, & pour mon repos & pour celui de l'État où j'ai le bonheur de vivre. Je m'engage librement, tant que j'aurai le même avantage, à ne plus traiter aucune matière qui puiffe y déplaire, ni dans aucun des États voifins. Je ferai plus, je rentre avec plaifir dans l'obfcurité, où j'aurois dû toujours vivre, & j'efpère fur aucun fujet ne plus occuper le public de moi. Je voudrois de tout mon cœur offrir à ma nouvelle patrie un tribut plus digne d'elle; je lui facrifie un bien très-peu regrettable, & je préfère infiniment au vain bruit du monde l'amitié de fes membres, & la faveur de fes chefs. "

„ RECEVEZ, Monfieur, je vous fupplie, mes très-humbles falutations. "

Signé J. J. ROUSSEAU.

„ J'ai l'honneur, &c. &c.

Neuf-Châtel, 14 Avril 1765.

„ P. S. EN renvoyant ma lettre, je m'apperçois, Monfieur, que j'ai mal tenu mes engagemens, & que j'ai perdu de vue le projet de ne point m'appefantir fur les détails. Que voulez-vous? C'eft la marche du cœur. Infenfiblement il s'échauffe, fur-tout *en fi beau fujet de parler.* Je ne me flatte pourtant pas de vous avoir tout dit, & c'eft précifément ce qui me tranquillife. "

le devoir & l'honneur aient fait céder M. Rouffeau. Ce qui eft étonnant, c'eft qu'on ait voulu voir dans ces *Lettres écrites de la Montagne*, ce qui ne s'y trouve pas.

REFUTATION
DU
LIBELLE PRÉCÉDENT,

Par M. le Professeur de MONTMOLLIN*; Pasteur des Eglises de Motier-Travers & de Boveresse.*

LETTRE PREMIERE.

Je suis pénétré, Monsieur, de la plus vive reconnoissance, de l'intérêt que vous prenez à ce qui regarde notre compagnie des Pasteurs, & à ce qui me concerne personnellement; vos lumières, votre piété, votre zèle, & votre attachement pour la religion me sont de sûrs garans de l'accueil favorable que le public fera à la petite brochure que je mets au jour à vos pressantes réquisitions.

Si je n'avois consulté que mon repos & ma tranquillité, j'aurois gardé le silence sur le libelle que l'anonyme vient de publier, comme digne de tout mon mépris, & de celui de tous les honnêtes-gens, parce que ce n'est qu'un tissu de faits déguisés, tronqués, & controuvés; un tissu d'injures & de calomnies, qui porte avec elles le caractère de la réprobation.

Tout Auteur, qui n'ose pas se nommer, quand il est question de faits & de personnalités, a été de tout temps envisagé avec opprobre; autrement dans quels désordres affreux la société ne seroit-elle pas plongée? Il n'y a personne qui ne fût exposé aux traits les plus envénimés des calomniateurs; autant vaudroit-il aller égorger un homme dans son lit.

Un Sage a dit, avec bien de la raiſon, que tout homme, qui, en pareille occaſion, ſe tient derrière le rideau & garde l'anonyme, ne doit point être cru. J'ai ouï répéter cela, après ce ſage, plus d'une fois à M. Rouſſeau, à qui du reſte je n'impute rien, quant à ce libelle; ce ſeroit lui faire outrage, & je ſuis perſuadé, ſi j'ai bien cru connoître M. Rouſſeau en ceci, pendant que je l'ai fréquenté, qu'il ne ſait pas gré à l'anonyme de la façon peu ménagée dont il a plaidé ſa cauſe.

Je ne dois pas me mettre beaucoup en peine de connoître l'auteur de ce libelle; je ne le deſire pas même & je ne dirai point avec un célèbre auteur moderne : *c'eſt un tel, je l'ai reconnu d'abord à ſon ſtyle Paſtoral.* J'abandonne au public le ſoin de porter ſon jugement.

Vous me demandez des éclairciſſemens. Vous eſtimez, avec raiſon, que l'honneur de la religion, celui de notre compagnie, & le mien propre l'exigent abſolument. Je mettrai donc la main à la plume.

Je ne crains point de me nommer, ni de nommer les perſonnes qui peuvent être intéreſſées dans cette affaire, parce que je n'expoſerai rien qui ne ſoit exactement vrai, & que d'ailleurs je me ferai une règle d'écrire avec la plus grande modération, ſi conforme au glorieux caractère que je porte, & à mon caractère perſonnel; & quoique l'anonyme cherche à me noircir, à me repréſenter comme un intolérant, un perſécuteur, & à faire de moi le portrait le plus odieux, j'imiterai le divin maître que je ſers, *qui ne rendoit point outrage pour outrage, qui n'uſoit point de menace, mais ſe remettoit à celui qui juge juſtement* (108).

Cette première lettre ſera comme un préliminaire de mes ſubſéquentes. Vous recevrez au plutôt une ſeconde épître; mes occupations ſont ſi grandes, que je ne puis écrire qu'à différentes repriſes. Agréez les aſſurances du tendre attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

A Motier-Travers, ce 10 Juin 1765.

[108] I. Ep. de ſaint Pierre, II. 23.

LETTRE II.

JE vous remercie, Monfieur, de ce que vous me dites d'obligeant, & la peine que vous reffentez de la témérité avec laquelle l'écrivain anonyme s'eft acharné à vouloir me flétrir dans l'efprit du public. Je vous protefte que j'en fuis plus chagrin, pour la vérité & pour mes amis, que pour moi-même; car celui qui agit en bonne confcience, & qui a fait fon devoir, ne doit rien craindre.

JE vais entrer en matière. Ce fera une hiftoire détaillée & circonftanciée, mais vraie. Si l'on n'y trouve pas le brillant du ftyle, l'on y trouvera la fimplicité & la candeur. Je l'accompagnerai de courtes réflexion & de notes, pour mettre le lecteur en état d'affeoir fon jugement, & quoique dans cet ouvrage je ne duffe parler que de moi, je ferai cependant obligé de faire de temps en temps mention de la conduite de la compagnie des Pafteurs, par la connexion qu'elle a avec la mienne.

RIEN ne pourra mieux vous mettre au fait de celle que j'ai tenue à l'égard de M. Rouffeau, qu'une lettre qu'il m'écrivit en 1762. lorfqu'il fut queftion de fon admiffion à la Communion, & une que j'écrivis moi-même à Genève & dans d'autres lieux proteftans, à des perfonnes refpectables par leurs rangs, & leurs emplois dans le civil & dans l'Eglife. Je les tranfcrirai ici fidélement l'une & l'autre (109*).

[109] La Lettre de M. Rouffeau eft celle du 2 Mai; elle commence par ces mots : *Le refpect que je vous porte, & mon devoir comme paroiffien*, &c. On peut la voir, pag. 299 : il eft inutile de la tranfcrire ici de nouveau.

LETTRE
DU PROFESSEUR DE MONTMOLLIN,
A M. N. N. A GENÈVE.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ FRÈRE,

JE ne ſuis pas à ignorer les ſentimens d'amitié & de bienveillance que vous avez pour moi (110); elles me perſuadent plus que jamais du vif & tendre intérêt que vous prenez à ce qui me regarde, par l'avis que vous me donnez de ce qui ſe débite dans notre Ville, au ſujet de la conduite que je dois avoir tenue à l'égard de M. Rouſſeau, & des éclairciſſemens que vous me demandez là-deſſus. Bien loin de me faire de la peine de vous les donner, je m'y crois obligé après ce que vous m'avez fait l'honneur de me marquer.

[110] Je fus obligé, dans ce temps-là, d'envoyer la copie de la même Lettre en divers lieux pour ma juſtification, parce que bien des gens, tant politiques qu'eccléſiaſtiques, trouvoient que j'avois trop étendu ma tolérance. Avant d'envoyer cette Lettre, j'eus la précaution de la communiquer à M. Rouſſeau, afin qu'elle fut l'interprète fidelle de ſes ſentimens. Par un coup de la providence, j'ai conſervé l'original, avec les changemens, corrections, retranchemens & additions qu'y fit M. Rouſſeau de ſa propre main; ce qui vaut ſa ſignature. J'offre de communiquer l'original à quiconque ſera curieux de le voir. Je dois ajouter que, quelque temps après, des amis de M. Rouſſeau m'en demanderent de Genève des copies. Je m'en fis d'abord quelque peine, dans la crainte que cela ne pût occaſionner quelques tracaſſeries dans la Ville. Enfin je me déterminai à les leur envoyer particuliérement ſur un billet de M. Rouſſeau conçu en ces termes:

Rouſſeau aſſure Monſieur le Profeſſeur de ſon reſpect & lui communique une Lettre qu'il vient de recevoir de Genève. Il n'exige rien de ſa bonté & de ſa complaiſance pour lui, quoiqu'il ſente combien la circonſtance préſente eſt critique. Il le prie ſeulement de lui faire dire, s'il enverra ou non la copie qu'on lui demande, afin que de ſon côté il ſe conduiſe en conſéquence du parti que prendra Monſieur le Profeſſeur.

Ce Lundi matin.

J'ESTIME, Monſieur & très-honoré frère, qu'il convient que je prenne les choſes depuis leur origine.

IL y a environ trois mois que M. Rouſſeau ſe rendit à Motiers, dans une maiſon où il loge actuellement, où il fait ſon ménage, & qui lui avoit été offerte par le propriétaire. Des amis & des parens me le recommanderent comme une perſonne de mérite & de mœurs, qui cherchoit une retraite pour y finir tranquillement ſes jours, *ſans vouloir écrire d'avantage* (111) : c'eſt ce qui me fut confirmé de bouche par M. Rouſſeau, dont la ſanté eſt foible & chancelante, & qui dépérit journellement. Il écrivit d'ici à Milord, notre Gouverneur, pour lui demander la permiſſion d'habiter dans ce pays; ce que Milord lui accorda. Il en informa le Roi, qui appointa la demande de M. Rouſſeau (112), *ſuppoſant* qu'il ſe comporteroit d'une manière convenable. Depuis lors juſqu'à ce jour, M. Rouſſeau, que j'ai eu occaſion de voir ſouvent, s'eſt montré ſur un pied qui lui a été favorable, avec prudence, & avec diſcrétion; ſe refuſant avec politeſſe à ſatisfaire de curieux importuns, qui venoient pour lui faire des queſtions imprudentes & déplacées.

M. Rouſſeau a fréquenté très-aſſiduement nos ſaintes aſſemblées avec reſpect, & avec une dévotion extérieure, qui a fait que le peuple en a jugé favorablement. J'ai eu pluſieurs converſations avec lui, & je lui ai fait pluſieurs objections ſur nombre de propoſitions contenues dans ſes ouvrages ; mais il m'a toujours répondu avec modération, ſe plaignant amérement de ce qu'il étoit enviſagé, non-ſeulement comme un incrédule & un ennemi de la religion, mais comme un athée ; me proteſtant qu'il étoit ſincérement Chrétien, & Chrétien réformé. Le 24 Août dernier, il m'écrivit la Lettre dont vous me faites mention, & le lendemain il ſe rendit auprès de moi pour le même ſujet. J'eus occa-

[111] Les additions & changemens faits par M. Rouſſeau, & écrits de ſa propre main, ſeront en caractères italiques dans le corps de cette Lettre. La mienne portoit, *& pour ne plus s'embarraſſer d'écrire.*

[112] J'avois mis : *dans l'attente.*

ſion alors d'être en converſation avec lui, & de lui parler plus particuliérement de ſes ouvrages, & ſur-tout de ſon *Émile*, en lui faiſant obſerver, qu'il me paroiſſoit qu'il y avoit de la contradiction dans les principes qu'il a poſés dans ſon livre, avec le deſir ardent qu'il me témoignoit de pouvoir participer à la Sainte-Table avec les fidèles; ſur quoi il me pria de l'entendre.

Il me proteſta de nouveau, qu'il étoit dans le fond de ſon ame Chrétien réformé; qu'il ſouhaitoit d'en faire tous les actes; qu'il regardoit comme tout ce qui pourroit lui arriver de plus conſolant, de participer à la Sainte-Table, & qu'il attendoit de ma charité Paſtorale, que je ne lui refuſerois pas cette douce conſolation. A quoi il ajouta cette raiſon, pour prouver la ſincérité de ſon deſir & de ſa demande; c'eſt que c'étoit évidemment le motif de ſa conſcience, qui l'engageoit à me faire cette réquiſition, puiſqu'étant ſous la protection du Roi, il pourroit vivre dans ce pays ſans qu'il fût aſtreint à des actes extérieurs de la religion; qu'il deſiroit de tout ſon cœur de trouver Jeſus pour ſon Sauveur, lorſqu'il ſeroit appellé à paroître devant le Souverain Juge. Et quant à ſon *Émile*, il me proteſta encore qu'il n'avoit point eu en vue la Religion Chrétienne réformée, mais qu'il a eu uniquement dans ſon plan ces trois objets principaux.

Premiérement de combattre l'Égliſe Romaine, & ſur-tout ce principe qu'elle admet, qu'on ne peut être ſauvé hors de l'Égliſe; puiſqu'un payen, homme de bien, comme un Socrate, qui, n'ayant jamais oui parler de Jeſus-Chriſt ni de l'Évangile, pourroit être ſauvé, quoique hors de l'Égliſe: & qu'à cette occaſion il a exalté la religion naturelle, comme étant le fondement de la révélée, & qu'il n'a pu dire des choſes que l'on a appliquées à la Religion Chrétienne réformée, mais que ce n'a jamais été ſon intention.

Secondement de s'élever, non pas préciſément directement, mais pourtant aſſez clairement, contre l'ouvrage infernal *de l'Eſprit*, qui, ſuivant ſon auteur, prétend, que ſentir & juger ſont une ſeule

ſeule & même choſe; *ce qui eſt évidemment établir le matérialiſme* (113).

TROISIÉMEMENT de foudroyer pluſieurs de nos nouveaux philoſophes, qui vains & préſomptueux ſapent par les fondemens, & la religion naturelle, & la religion révélée.

VOUS comprenez, Monſieur & très-honoré frère, qu'il y avoit matière à répondre amplement à M. Rouſſeau; ce que je fis auſſi en lui diſant franchement, que ſes lecteurs n'avoient point compris ſon but, qu'il paroiſſoit même viſiblement, qu'il rendoit tout douteux, & qu'il jettoit du ridicule ſur la Religion, tant par la manière de s'énoncer, que par la méthode qu'il avoit employée. A quoi il répondit, qu'il admettoit, & croyoit tout ce qu'il y a d'eſſentiel dans la Religion, & que tout Miniſtre doit regarder comme eſſentiel (114); *Que loin de jetter du ridicule ſur la Religion, il n'en avoit parlé qu'avec le plus profond reſpect, quoiqu'il eût mis aux priſes deux adverſaires, dont en imitant leur ton qu'il blâme, il en faiſoit parler un avec moins de reſpect* : qu'il m'avouoit ingénuement qu'il avoit certains doutes, qui étoient plus forts que lui, & dont il n'étoit pas le maitre; que cependant il penchoit toujours du côté le plus sûr, & reconnu comme le plus sûr; qu'il ne demanderoit pas mieux que d'être éclaircis ſur ſes doutes. Il me déclara encore, que ſi l'on croyoit qu'il étoit pour l'indifférence des Religions, c'étoit une imputation (115) *fauſſe*, regardant la Religion Chrétienne comme véritable & ſainte, & celle qui peut conduire au ſalut. Je lui répondis, que je ferois part de ſa lettre & de ſon entretien au Conſiſtoire, & que je lui rendrois une réponſe. Le Conſiſtoire ſtatua unanimement, que M. Rouſſeau pouvoit communier, dans la ſuppoſition qu'il parloit ſincérement, & que je le ſonderois encore là-deſſus. Je fis part à M. Rouſſeau, de la délibération du Conſiſtoire; cependant après avoir pris des précautions pour ſavoir ce que dans notre Égliſe l'on penſeroit de M. Rouſſeau, & ſi ſon admiſſion à la Com-

[113] Addition faite, & écrite par M. Rouſſeau.
(114) Addition faite, & écrite par M. Rouſſeau.
(115) Expreſſion ajoutée par M. Rouſſeau.

munion ne cauſeroit aucun ſcandale, je m'en informai de mon côté; je n'appris rien qu'à ſon avantage, & les anciens me firent un pareil rapport, de ſorte qu'après toutes ces précautions je parlai à M. Rouſſeau, & lui dis, de la part du Conſiſtoire, que j'avois été chargé de lui repréſenter que tout homme qui venoit à la Communion, faiſoit une profeſſion publique de croire en Jeſus-Chriſt, & que conſéquemment les membres de l'Égliſe le regardoient comme membre de Chriſt; que s'il ne faiſoit cet acte qu'extérieurement, je me croyois obligé de lui dire, qu'il ſeroit le plus inſigne & le plus perfide de tous les hypocrites; que lui ſeul en rendroit compte à Dieu; mais que s'il agiſſoit ſincérement, comme la charité & le Chriſtianiſme m'ordonnoient de le croire, ſur-tout connoiſſant ſes lumières & ſes mœurs, je béniſſois Dieu de cette heureuſe circonſtance, & que je l'en félicitois de tout mon cœur; que j'admirois là l'effet de la grace, & que s'il vouloit la ſeconder de ſon côté, il éprouveroit, par une douce expérience, que certains doutes qu'il avoit, ſe diſſiperoient inſenſiblement; qu'ayant l'eſprit éclairé, & le cœur bon, l'ouvrage ſeroit bientôt couronné. Je lui parlai encore de ſon *Émile*, & de la profeſſion publique qu'il alloit faire du Chriſtianiſme. Il me répondit, qu'avec le temps, on reviendroit des préjugés que l'on avoit pris contre lui. M. Rouſſeau communia le Dimanche ſuivant, avec une humilité & une dévotion qui édifia toute l'Égliſe, humilité profonde qui portoit avec elle le caractère de ſincérité. Quoique l'incrédulité & la corruption ſoient preſque parvenues à leur comble dans ce ſiècle, il y a cependant dans mon Égliſe des perſonnes éclairées & pieuſes, qui ſe réjouirent & qui bénirent Dieu de cet acte religieux de M. Rouſſeau, qui s'eſt fait aimer, & eſtimer dans ces cantons par ſa douceur, ſon affabilité, ſa modération, ſon ſilence & ſes aumônes, qu'il fait ſans oſtentation; car quoiqu'il ne ſoit pas riche, ni près de-là, à ce que je crois, il ſe rend recommandable par ce dernier endroit; il fit beaucoup de largeſſes ſans éclat, le jour qu'il communia.

QU'AURIEZ-VOUS fait, Monſieur & très-honoré frère, à ma place? Pour moi, je vous proteſte en bonne conſcience, que

j'aurois cru manquer à l'humanité, à la charité, au Christianisme, & à mon devoir pastoral, si je me fusse refusé à l'instante demande de M. Rousseau. J'ai agi de bonne foi, parce que je crois que M. Rousseau a agi de bonne foi, & que, comme la persuasion va par degrés, elle pourra atteindre à sa perfection. Il n'y a du reste que le scrutateur des cœurs & des reins, qui puisse savoir si M. Rousseau est sincère. Je dois le penser par tous les signes extérieurs qu'il m'en a donnés, & je me regarderois comme téméraire & même injuste, si je pensois autrement.

CELA n'empêche pas, Monsieur & très-honoré frère, que je ne gémisse avec vous dans le fond de mon ame, des progrès que fait l'incrédulité, du mépris que l'on fait ouvertement de la Religion, du culte & des Ministres. Chacun aujourd'hui veut faire l'esprit-fort, & avoir des doutes ; il n'y a pas, jusques aux femmes, qui ne s'en mêlent : depuis que la nouvelle fausse philosophie est devenue à la mode, chacun veut dire sa raison, & déraisonne.

J'AI eu occasion de dire bien des choses là-dessus à mon troupeau le jour du jeûne, ayant pris pour texte le vers 15 du Chap. VII du Livre des Actes. Quoique je ne sois pas assez présomptueux que de priser mes ouvrages, cependant si vous êtes curieux de lire ce sermon, qui m'a paru avoir été goûté, je vous en enverrai une copie, en le soumettant d'avance à votre censure, & en vous priant de me faire part de vos remarques, dont je ferai mon profit.

J'AVOIS oublié de vous dire que, sur la relation que j'ai faite à notre compagnie de ma conduite avec M. Rousseau, elle n'a pas été désapprouvée : cela n'a pas empêché qu'elle n'ait fait des démarches auprès du gouvernement, pour que son *Émile* ne se répandît pas dans ce pays.

JE ne sais comment la lettre que m'a écrit M. Rousseau est tombée à Genève, ignorant du reste si elle est fidelle, car je n'en ai laissé prendre aucune copie, & M. Rousseau m'a assuré

qu'il n'en avoit point envoyé dans votre Ville, & ne l'avoit communiquée à qui que ce ſoit.

Je conſens très-agréablement que vous faſſiez voir ma lettre; & même j'oſe vous en prier, ſi vous jugez que cela ſoit convenable à l'édification. Je ſuis Miniſtre de l'Évangile je le prêche; & je ne me propoſerai jamais autre choſe que Jesus-Chriſt crucifié. Je ſuis zélé pour la ſainte doctrine, qui eſt uniquement celle de l'Évangile, & pour la doctrine reçue. La compagnie des Paſteurs, dont j'ai l'honneur d'être membre, & tous les habitans de ce pays me ſont témoins, combien je me ſuis montré zélé, ferme, en même temps modéré, à l'occaſion de nos troubles fâcheux de la Chaux-de-fonds, qui, comme vous le ſavez, ſont heureuſement finis.

Continuez à m'aimer, & à m'accorder votre précieuſe bienveillance; j'oſe dire mériter ces ſentimens de votre part, par ceux de la conſidération reſpectueuſe avec leſquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur, et très-honoré Frère,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Le Professeur de Montmollin.

A Motiers-Travers, le 25 Septembre 1762.

Eh bien! Monſieur, ſuis-je un intolérant & un perſécuteur? *La charité eſt patiente, elle eſt pleine de bonté, la charité n'eſt point envieuſe, la charité n'eſt point inſolente, elle ne s'enfle point d'orgueil, elle n'eſt point malhonnête, elle ne cherche point ſon intérêt : elle ne s'aigrit point, elle ne ſoupçonne point le mal, elle ne ſe rejouit point de l'injuſtice, mais elle ſe réjouit de la vérité. Elle excuſe tout, elle croit tout, elle eſpère tout, elle ſupporte tout.* I. Cor. XIII. 4—7. Cependant je fus dans la néceſſité de me juſtifier, & dans le public, & auprès de l'étranger, ſinguliérement auprès de notre compagnie, dont quelques membres trouvoient que je m'étois un peu précipité.

IL feroit à fouhaiter, pour ma tranquillité, que ma tolérance, fondée fur l'humanité & fur la charité, eût été alors un peu plus reſſerrée ; je ne me verrois pas aujourd'hui traduit fi indignement dans le public, & je ne ferois pas la dupe de mon bon cœur (116).

QUEL eft le Pafteur qui ne fe fût réjoui de voir M. Rouſſeau, dont la célébrité faifoit tant de bruit, fe préfenter fous une face auffi defirable pour la vérité & pour la Religion ? Je vous avoue, Monfieur, qu'indépendamment du plaifir que j'en reſſentois pour le falut de M. Rouſſeau, & pour l'édification de la Chrétienté, mon amour-propre étoit flatté de cet événement, que je regardois comme un des plus glorieux de ma vie. La fuite m'a fait comprendre que je dois ici rappeller la note de ce que l'Anonyme fait dire à une Dame à mon fujet, *page 30. A propos de ces éloges, une Dame d'ici, qui connoît bien fon monde, dit fort plaifamment, qu'elle avoit été, comme bien d'autres, fcandalifée des Ouvrages de M. Rouſſeau; de fes aſſertions, il eft vrai, plus que de fes doutes, alléguant en preuve les deux citations ci-deſſus. Chacun fut de fon fentiment, & lorfque cette plaifanterie parvint à M. Rouſſeau, il répondit, dans l'amertume de fon cœur : oui, je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun homme d'Eglife de fon vivant.* Oui, mon ami, je me fuis dit auffi à moi-même, c'eft dans l'amertume de mon cœur que je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun Auteur de fon vivant, fur-tout quand il fe repofe trop fur la célébrité.

PROMETTRE de ne plus écrire, & écrire toujours & plus que jamais fur la Religion, font des inconféquences, font des problêmes, dont j'avoue ingénuement ne pouvoir trouver la folution. L'anonyme, plus ingénieux, plus habile, & plus heureux que moi, pourra peut-être un jour nous la donner.

J'ai l'honneur d'être plus que perfonne, &c.

A Motiers-Travers, ce 13 Juin 1765.

(116) Mais, me dira l'anonyme, pourquoi avez-vous donc changé de conduite dans la fuite ? Je le renvoie, pour le préfent, à mes remarques fubféquentes.

LETTRE III.

JE continue ma narration, Monſieur, car ce détail ne doit être qu'hiſtorique, & ce ſeroit abuſer de votre patience, & de celle du public, ſi je voulois trop faire le raiſonneur; ce ſont des faits & des faits qui parlent d'eux-mêmes.

VOUS vous rappellerez, Monſieur, que dans ma dernière j'ai laiſſé M. Rouſſeau bien tranquille, parce que lui-même ſe procuroit cette tranquillité. Dans le temps que je m'endormois dans cette douce penſée, que j'étois perſuadé que M. Rouſſeau ne ſongeoit qu'à vivre en repos, & à ne plus écrire ſur la religion; jugez quelle fut ma ſurpriſe, à la lecture que je fis des *Lettres de la Montagne*, qui parurent ſur la fin de l'année. Il m'en envoya un exemplaire avec une lettre, que j'insère ici (117). Je vis par ces écrits qu'il ſe dévoiloit, & que ce n'étoit plus le Curé Savoyard qui parloit, mais M. Rouſſeau lui-même.

[117] Que le lecteur ſe mette en ma place, & qu'il juge ce que je devois penſer, moi qui ſuis Paſteur, lorſque je vis juſqu'à quel point M. Rouſſeau outrageoit un Clergé ſi diſtingué & ſi reſpectable. J'avoue que je fus peu reconnoiſſant de l'exception que M. Rouſſeau a bien voulu faire de moi dans la note des Lettres de la Montagne, édition d'Amſterdam, page 78, puiſqu'il me ſembloit que ce blâme odieux, qu'il a affecté de jetter ſur le Clergé de Genève, réjailliſſoit en quelque façon ſur moi, & généralement ſur tous les Miniſtres de la Religion. Celui qui oſe manquer indécemment à un Magiſtrat reſpectable, peut bien oſer injurier des Miniſtres de la Religion, qui n'ont pour toutes armes que la charité & la patience.

LETTRE
DE J. J. ROUSSEAU,
AU PROFESSEUR DE MONTMOLLIN.

A Motiers, le 24 Août 1762.

„ PLAIGNEZ-MOI, Monſieur, d'aimer tant la paix, & d'avoir toujours la guerre. Je n'ai pu refuſer à mes anciens compatriotes de prendre leur défenſe, comme ils avoient pris la mienne. C'eſt ce que je ne pouvois faire ſans repouſſer les outrages dont, par la plus noire ingratitude, les Miniſtres de Genève ont eu la baſſeſſe de m'accabler dans mes malheurs, & qu'ils ont oſé porter juſques dans la Chaire ſacrée, où ils ſont indignes de monter. Puiſqu'ils aiment ſi fort la guerre, ils l'auront, & après mille aggreſſions de leur part, voici mon premier acte d'hoſtilité, dans lequel toutefois je défends une de leurs plus grandes prérogative, qu'ils ſe laiſſent lâchement enlever : car pour inſulter à leur aiſe au malheureux, ils rampent volontiers ſous la tyrannie. La querelle au reſte eſt tout-à-fait perſonnelle entre eux & moi, ou, ſi j'y fais entrer la Religion Proteſtante pour quelque choſe, c'eſt comme ſon défenſeur contre ceux qui veulent la renverſer. Voyez mes raiſons, Monſieur, & ſoyez perſuadé que plus on me mettra dans la néceſſité d'expliquer mes ſentimens, plus il en réſultera d'honneur pour votre conduite envers moi, & pour la juſtice que vous m'avez rendue. "

„ RECEVEZ, Monſieur, je vous prie mes ſalutations, & mon reſpect (118). "

J. J. ROUSSEAU.

] 118) A propos de cette Lettre, & de l'envoi de ce livre, une Dame très-ſenſée me dit un jour fort naturellement : En vérité, Monſieur, de deux choſes l'une, ou il faut que M. Rouſſeau ait perdu la tête, ou qu'il croye que vous l'avez perdue.

Je tombai malade quelque temps

La compagnie des Pasteurs, informée de la manière dont on avoit envisagé les Lettres de la Montagne dans toute la Chrétienté, notamment dans les Églises de ce pays, crut ne pouvoir se dispenser de prendre en objet ce Livre-là, de même que la réimpression des Ouvrages de M. Rousseau, tant manuscrits que déja publiés.

Que cherche l'anonyme pour ce crime qu'il fait à la vénérable Classe d'avoir gardé le silence une couple de mois? Falloit-il moins de temps à un Corps dispersé dans tout le pays, pour examiner le Livre en question, pour en juger avec connoissance, & pour être assuré des effets qu'il produiroit? Ce sont-là les seuls alimens qui ont donné de l'activité à son zèle (119).

Dira-t-on que le Clergé n'avoit pas qualité pour prendre ces deux objets en considération? Son état ne l'y appelle-t-il pas nécessairement? Ou il faut cesser d'être Ministre de l'Évangile, ou, si on l'est de bonne foi, il faut soutenir les intérêts de son divin Maître. Tous les Clergés, de quelque Communion qu'ils fussent, en auroient fait autant. Je ne crains point d'avancer, que nos Églises voisines, même d'une différente Communion, ont été édifiées de cette conduite & de cette résolution, qui quadre si bien

après, & j'eus alors occasion de voir chez moi des notables de ma Paroisse, qui me parlerent avec affliction & avec amertume de ces Lettres de la Montagne, & des suites fâcheuses qu'elles entraîneroient après elles : disant, que l'on s'appercevoit déja que les méchans & les incrédules s'enhardissoient : les gens de bien en étoient navrés & troublés. Ils ajouterent même ingénuement, que la Paroisse étoit attentive à la conduite que je tiendrois à l'occasion de cet ouvrage & de son auteur. A quoi je répondis briévement, que je savois mon devoir.

(119) Je n'étois point dans cette assemblée, continuant à être malade, sans aucune connoissance, ni directe, ni indirecte, de ce qui y étoit traité, sachant moins encore que les livres de M. Rousseau seroient l'objet d'une délibération, que j'ai trouvée au reste digne du zèle du Clergé. Ce ne fut qu'au retour du Pasteur de mon voisinage que j'appris que notre compagnie avoit fait des remontrances là-dessus au Gouvernement & au Magistrat municipal, & qu'elle étoit convoquée pour les 12 & 13 Mars 1765, afin d'aviser au parti que l'on devroit prendre par rapport à M. Rousseau.

bien à une compagnie de défenseurs de la vérité, qui doivent se montrer pour la cause du Seigneur Jesus.

L'ANONYME n'est pas bien instruit : car la vénérable Classe fit en 1762 au sujet d'Émile, des remontrances au gouvernement pour qu'il empêchât que ce livre ne se répandit dans le pays, sans cependant faire mention de son auteur. Sans doute que l'anonyme a eu des raisons de supprimer cette anecdote, qui fait honneur à la modération de la vénérable Classe, par laquelle elle s'est distinguée en tout temps, quoi qu'en puisse dire l'auteur du libelle.

JE pourrois mettre par forme de note ce que j'ai à ajouter ; mais j'aime mieux l'insérer dans le corps de ma lettre. C'est de prier l'anonyme de recourir aux registres du Conseil d'État, où il trouvera la vérité du fait que j'avance.

TANDIS que M. Rousseau n'a point troublé l'Église, la compagnie s'est tue. Je n'ai rien dit aussi de mon côté. Il y a plus, c'est que je voyois avec un vrai plaisir M. Rousseau, par l'attrait de sa conversation.

AU reste, l'anonyme s'oublie étrangement, en cherchant à jetter du ridicule & sur la conduite de son Magistrat, & sur la méprise du Hérault (120), qui annonçoit la proscription des *Lettres de la Montagne*. Convenez, Monsieur, qu'il y a de l'imprudence dans cette réflexion ; je parle pour l'honneur de son Magistrat & du mien. Convenez que cette pensée, dont il s'applaudit, est encore plus heureusement bête, que la méprise de l'huissier.

L'ANONYME s'oublie encore étrangement en maltraitant une compagnie respectable de Pasteurs. Je ne parle pas des injures dont il est fort prodigue à mon égard ; je lui pardonne sincérement.

JE finis ici, & je passerai dans ma suivante aux faits les plus

(120) Page 276, du Libelle.

intéressans, dans le récit desquels l'anonyme manifeste une mauvaise foi & une infidélité des plus marquées.

POUR vous, Monsieur, vous êtes vrai, vous aimez aussi la vérité : je vous la rapporterai dans toute son exactitude. Croyez-moi véritablement pour la vie, &c.

A Motiers-Travers, le 15 Juin 1765.

LETTRE IV.

ME voici, Monſieur, arrivé à l'époque où l'anonyme continue à s'évaporer, & à s'oublier contre le Clergé & contre moi.

PRENANT le ton important, il s'imagine qu'il en impoſera à des gens raiſonnables, & qui ſavent peſer les choſes dans une juſte balance.

PÉNÉTRONS les prétendus myſtères de cet auteur, qui croit y être initié, quoiqu'il n'en connoiſſe pas même la marche. L'on diroit à l'entendre, qu'il a été dans les ſecrets du Sanctuaire. Il n'y a point de ſecret dans le Sanctuaire, que ceux auxquels le ſerment oblige. Quand il eſt queſtion de l'Évangile, & de l'édification de l'Égliſe, ce Sanctuaire manifeſte publiquement ſes réſolutions, comme il l'a fait dans l'occaſion de M. Rouſſeau, & comme il le fera toujours en temps convenable. *Le règne de Jeſus-Chriſt n'eſt pas un règne caché.* Mais il y a des circonſtances où la prudence veut que l'on garde le ſilence pour un temps.

LA vénérable Claſſe ſéjourna les 12 & 13 Mars, pour aviſer aux moyens d'obvier aux ſcandales que le dernier ouvrage de M. Rouſſeau occaſionnoit.

N'EN déplaiſe à l'auteur, le Clergé, ſelon les Conſtitutions Eccléſiaſtiques de ce pays, a inſpection ſur la foi comme ſur les mœurs quand il en réſulte du ſcandale : c'eſt le texte, c'eſt l'eſprit de notre diſcipline, & on pourroit en citer des exemples. Inquiſition, dit l'auteur. Fades plaiſanteries, & abſurdités, puiſqu'il s'agiſſoit d'un fait public, & que l'Inquiſition, ſelon la ſignification même du mot, n'a pour objet que des faits cachés.

AVANT l'époque de l'aſſemblée du Clergé des 12 & 13 Mars, je crus, quoiqu'à peine convaleſcent, & malgré le temps rigoureux, que ma ſollicitude paſtorale m'appelloit à voir M. Rouſſeau, que je n'avois point vu pendant ma maladie. Je me

transſportai donc chez lui le Vendredi 8 Mars après midi, pour l'engager à prendre un parti qui pût s'accorder avec mes ſentimens pour lui, & avec mon devoir. J'expoſai à M. Rouſſeau les allarmes où j'étois ſur ſon compte, les ſuites que je prévoyois du réſultat de la vénérable Claſſe. Je lui ouvris mon cœur, je lui parlai en citoyen, en Chrétien, en Paſteur, & en ami. C'étoit peut-être un *trop-fait* de ma part, mais mon cœur me dictoit cette démarche (121).

Je vous le confeſſe, Monſieur, j'avois envie d'éviter du chagrin à M. Rouſſeau, parce que je croyois alors en bonne conſcience qu'il erroit de bonne foi.

Je lui propoſai divers expédiens, entre autres qu'il voulût bien me promettre qu'il ne communieroit point aux fêtes de Pâques, tant pour ſon bien que pour l'édification; & que, dans cet intervalle, la grande fermentation qui agitoit les eſprits ſe calmeroit peut-être. Étoit-ce-là la conduite d'un perſécuteur?

M. Rouſſeau héſita quelques momens ſur ſa réponſe. Enfin, il me dit, que ſi je le garantiſſois pour les fêtes ſuivantes, il pourroit bien ſe rendre à mes raiſons. Je lui repréſentai que cela ne dépendoit pas de moi; que j'étois membre d'un Corps, & que je n'avois que mon ſuffrage. Il s'obſtina à me dire que ſon ſort étoit entre mes mains, & qu'il vouloit tout ou rien. Je ne laiſſai pas de l'aſſurer, que je lui ferois tout le bien poſſible, autant que cela pourroit s'accorder avec mon devoir. M. Rouſſeau me repartit, qu'il prenoit engagement avec moi de ne plus écrire ſur aucune matière de religion, & qu'ainſi il eſpéroit qu'on le laiſſeroit tranquille; & tout de ſuite il ajouta : *eh bien! Monſieur, mon ſort dépend de vous; ſi vous revenez avec de bonnes nouvelles, à quelle heure que ce ſoit, je vous embraſſerai de tout mon cœur; ſinon, nous nous tournerons le dos.* Affligé de ſa prévention, je lui répondis : *tout ce qu'il vous plaira*, & je revins chez moi le

[121] Un *trop-fait*, parce que le Corps dont je ſuis membre, m'avoit inſinué en quelques occaſions, que j'étendois bien loin ma tolérance pour M. Rouſſeau.

cœur pénétré & ulcéré. Quoi! me dis-je à moi-même, tu cherches à faire tout pour le bien, & l'on ne veut pas en faire usage (122).

COMME je ne devois partir que le Lundi, je crus que M. Rousseau auroit quelque réavis, & me donneroit de ses nouvelles : mais je n'en reçus aucune, d'où je conclus qu'il persistoit dans sa façon de penser; lorsque le Dimanche, sur le soir, M. Guyenet, Lieutenant du Val-de-Travers, qui est dans les bonnes graces de M. Rousseau, se rendit chez moi, pour me dire que M. Rousseau l'avoit fait chercher, & qu'il s'étoit plaint à lui que la déclaration qu'il m'avoit faite de bouche avoit été écoutée de ma part assez froidement & que, si je la lui avois demandée par écrit, il me l'auroit sûrement donnée. Il n'avoit qu'à me la remettre, répondis-je, si c'étoit réellement son intention; je suis prêt à la recevoir, & à la produire à la vénérable Classe; mais, ajoutai-je, je vous conjure par l'intérêt que vous prenez à M. Rousseau, & par celui que vous savez que j'y prends aussi, que son écrit soit clair & positif. M. Guyenet me répliqua que je ferois mieux que lui, si je voulois me transporter chez M. Rousseau. Je ne puis pas, lui dis-je; ma santé ne me permet pas de m'exposer par le grand froid, outre que je n'ai rien de nouveau à lui dire. M. le Lieutenant m'apporta un écrit de M. Rousseau, que je lui témoignai n'être pas suffisant. Sur cela il me demanda, quelles seroient donc mes idées? Je les lui exposai de bouche : il me dit qu'il m'apporteroit une réponse : ce qu'il fit le Lundi matin. La voici :

„ PAR déférence pour M. de Montmollin, mon Pasteur, & par respect pour la vénérable Classe, j'offre, si on l'agrée, de m'engager par un écrit signé de ma main, à ne publier de ma vie aucun nouvel Ouvrage sur aucune matière de religion, même de n'en traiter incidemment dans aucun nouvel ouvrage que je pourrois publier sur tout autre sujet : & au surplus, *je conti-*

[122] J'en appelle au témoignage de M. Rousseau sur la vérité de ces faits, & je prends le public pour juge, si l'on peut me taxer, avec justice, d'avoir tourné brusquement le dos à M. Rousseau.

nuerai de montrer par mes ſentimens, & par ma conduite, tout le prix que je mets au bonheur d'être uni à l'Égliſe. Je ſupplie Monſieur le Profeſſeur de vouloir bien communiquer cette déclaration à la vénérable Claſſe (123)".

J. J. ROUSSEAU.

Fait à Motiers, le 10 Mars 1765.

JE répréſentai à l'Agent de M. Rouſſeau, que cette derniere déclaration, bien loin de tranquilliſer notre Clergé, ne feroit que l'indiſpoſer d'avantage, & qu'au lieu du mot, *je continuerai*, il falloit ſubſtituer celui-ci, *je tâcherai*, parce que je comprenois que cette première expreſſion, *je continuerai*, révolteroit tous les eſprits (124). M. le Lieutenant me dit qu'il ne pouvoit pas ſe réſoudre à retourner chez M. Rouſſeau, & m'allégua, pour s'en diſpenſer, diverſes raiſons que je ne toucherai point ici.

JE ne vous demande rien, Monſieur, lui dis-je, faites ce que vous voudrez; quant à moi, il faut que je parte pour Neufchâtel, afin de ne pas me mettre à la nuit. J'y retourne, me dit-il brusquement, quoique je m'attende à n'être pas bien reçu. Je retarde mon voyage, Monſieur, répartis-je, cependant revenez au plutôt. M. le Lieutenant à ſon retour me dit, qu'il n'avoit pu perſuader M. Rouſſeau, & que celui-ci avoit proteſté, qu'il ne changeroit pas un mot à ſa déclaration, & qu'il ne ſubſtitueroit point le mot de *tâcher* à celui de *continuer*. Tant pis, dis-je à M. le Lieutenant; cet entêtement m'afflige. Je pars; dites à M. Rouſ-

[123] L'anonyme veut bien errer dans ſa note, lorſqu'il dit, que cette déclaration n'a été connue que depuis quinze jours; elle fut répandue même dès le commencement de cette affaire, & dans ce pays, & à Genève, M. le Lieutenant du Val-de-Travers m'ayant dit qu'il avoit ordre de la rendre publique, comme je l'ai fait moi-même, à qui a voulu la voir.

[124] Eh! combien plus la première déclaration qui me fut remiſe, n'auroit-elle pas révolté! Il y avoit, entre autres, ces expreſſions: *J'offre, ſi on veut me laiſſer en repos.* En vérité, dis-je à celui-ci, c'eſt ſe moquer, & on ne donne pas ainſi la loi à ſes ſupérieurs.

ſeau qu'il eſt lui-même l'artiſan des chagrins qu'il s'attirera : mais ce ſont ſes affaires, puiſqu'il ne veut pas écouter les conſeils de ſes amis. Je partis pour me rendre où mon devoir m'appelloit.

JE vous quitte, Monſieur, pour un moment. Vous connoiſſez mes ſentimens. Agréez que je vous en renouvelle les aſſurances,

A Motiers-Travers, ce 17 Juin 1765.

LETTRE V.

J'ARRIVE à Neufchâtel, où je trouve une fermentation pareille à celle qui étoit dans ma paroisse & dans les voisines. Les *Lettres de la Montagne*, la réimpression des ouvrages connus & inconnus de M. Rousseau, les remontrances de notre compagnie, la proscription de ces ouvrages par le Magistrat municipal, agitent tous les esprits. Vous le savez mieux que moi, Monsieur, vous qui n'avez jamais été accusé de fanatisme, mais qui aimez l'ordre & la Religion. Chacun a les yeux ouverts, me disiez-vous, sur la conduite que tiendra votre compagnie dans cette circonstance. Que feront nos Ministres, disoit-on, non point à l'oreille, mais publiquement ? Defendront-ils l'Évangile attaqué si ouvertement, ou le laisseront-ils déchirer par ses ennemis ? Que ferez-vous vous même, me disiez-vous, Monsieur ? Ce dernier ouvrage ne met-il pas obstacle à la continuation de votre tolérance ? M. Rousseau est votre Paroissien ; ne ferez-vous rien, pour la Religion, pour l'édification, & pour vous-même ? Si un Citoyen de ce pays, ajoutiez-vous, avoit osé dire, ou écrire quelque chose d'approchant à ce qu'avance M. Rousseau, ne séviroit-on pas contre lui ? M. Rousseau, nouveau Citoyen, a-t-il donc plus de privilège que tous les anciens Citoyens ? N'est-il pas soumis comme Citoyen aux loix de l'État & aux usages qui y sont de temps immémorial ?

JE me rendis à notre assemblée où le Christianisme de M. Rousseau fut examiné le 12 & le 13 Mars. Je produisis la déclaration que M. le Lieutenant Guyenet m'avoit remise de sa part le Dimanche précédent. On trouva qu'elle n'étoit point suffisante pour réparer le mal que les *Lettres de la Montagne* avoient déja fait, & qu'il auroit fallu quelque chose de plus de la part de M. Rousseau pour l'honneur de la Religion ; en sorte que, bien loin que la compagnie crût devoir *consigner en Lettres d'or* (125) *dans ses*

[125] Page 277.

ses Registres cette déclaration de M. Rousseau, elle estima que cet écrit portoit en lui-même sa condamnation, & que, si ce Livre n'avoit rien qui blessât la Religion, M. Rousseau n'étoit pas tenu de prendre des engagemens de ne plus écrire.

SUIVANT la pratique de notre Corps, je fus requis de donner mon information, qui fut énoncée dans cet esprit de tolérance & de charité, dont j'ai toujours usé à l'égard de M. Rousseau. Ensuite je me retirai, suivant nos mêmes usages.

LA compagnie me donna une direction pour ma conduite dans cette affaire, me déclarant que c'étoit pour me mettre à couvert de tout ce que l'on pourroit m'imputer malignement. Malgré ce que dit l'anonyme, il n'y a point eu de *précipitation* (126) dans la délibération de la compagnie. Il est bon que l'on sache que, quand elle est assemblée par le devoir, pour une matière sur laquelle tous les membres sont d'avis qu'ils y soient tous, ou qu'il en manque quelques-uns, l'on passe outre : autrement un Corps ne mettroit jamais fin à rien, sur-tout quand il ne s'assemble pas souvent.

JE ne sais où l'auteur a puisé ce qu'il ose avancer, que la vénérable Classe fulmina contre M. Rousseau, en dépit des constitutions de ce pays, une sentence d'excommunication. Elle connoît les bornes de sa Jurisdiction spirituelle ; mais elle sait qu'elle peut donner des directions à ses membres pour s'en servir auprès des Consistoires, quand le cas y écheoit, sans prétendre par-là gêner les suffrages (127).

IL est faux, & absolument faux que la vénérable Classe eût pour objet la lettre anonyme que l'auteur rapporte dans son libelle, & qui fut adressée à quelques membres, desquels j'étois.

(126) Page 277.

(127) Combien de fois la vénérable Classe n'a-t-elle pas été requise par les Consistoires, & par la bouche de leurs chefs, même par des requêtes, de leur donner des directions! Combien de fois n'a-t-elle pas envoyé des députés aux Consistoires pour les éclairer, & d'ordinaire avec des remercimens de leur part!

Quoi qu'à divers égards cette lettre faſſe honneur à ſon Auteur, qui vraiſemblablement craignoit, par l'attachement qu'il montre pour la compagnie, que le public ne lui imputât de vouloir gêner le Conſiſtoire de Motiers, la vénérable Claſſe, ſuivant la ſageſſe d'un Corps prudent & reſpectable, ne voulut faire aucune attention à cette lettre, parce qu'elle étoit anonyme : elle n'y fut pas même lue ; quelques membres ſeulement, des mains deſquels elle paſſoit dans d'autres, la lurent dans leur particulier.

Je joins ici, Monſieur, la copie de la direction qui me fut donnée par la compagnie, à laquelle elle travailla pendant que je m'étois retiré, ſuivant nos uſages (128).

„ Monsieur le Doyen a expoſé, que la compagnie étant aujourd'hui aſſemblée, pour délibérer ſur la conduite qu'elle devroit tenir à l'égard de M. Rouſſeau, dont les ſentimens anti-chrétiens, manifeſtés dans ſes écrits, notamment dans ſes *Lettres de la Montagne*, publiées depuis peu, donnent le plus grand ſcandale à toute l'Église Chrétienne, & particuliérement à celles de notre pays, il étoit à propos d'entendre auparavant M. de Montmollin, Paſteur de Motiers, duquel M. Rouſſeau eſt actuellement Paroiſſien : ce qui ayant été approuvé, M. le Paſteur de Motiers, aprés une longue information, a déclaré à la compagnie, que M. Rouſſeau, déja inſtruit de l'objet de cette délibération, lui avoit remis, pour édifier la compagnie, un écrit, ſigné de ſa main, portant ce qui ſuit (229)."

„ La compagnie, ayant entendu la lecture de l'écrit ci-deſſus rapporté mot à mot, a déclaré, après une mûre délibération, qu'elle ne pouvoit point ſe contenter d'une pareille décla-

[128] Pour comprendre quels ſont ces uſages, il eſt bon de ſavoir que, quand il s'agit d'une affaire qui intéreſſe un Paſteur, tant pour le temporel, que pour le ſpirituel, ſoit ſon Égliſe en général, ſoit un ou pluſieurs de ſes paroiſſiens, ce Paſteur eſt obligé de ſe retirer, & n'aſſiſte point à la délibération. Conſéquemment je ſortis, s'agiſſant de M. Rouſſeau, mon paroiſſien.

[129] Voyez cet écrit, pages 325, 326.

ration, nullement ſuffiſante pour ſon édification, non plus que pour la réparation du ſcandale général que M. Rouſſeau avoit donné à toute la Chrétienté, par la publication de ſes ouvrages dangereux & impies. "

„ C'EST pourquoi elle s'eſt crue indiſpenſablement obligée de déclarer à M. de Montmollin, qu'après la publication des *Lettres de la Montagne*, elle ne pouvoit plus (malgré tout le zèle & toute la charité dont elle étoit animée envers M. Rouſſeau), le regarder comme chrétien & comme membre de notre Égliſe. Après quoi, M. de Montmollin ayant demandé une direction, la compagnie eſtime qu'il doit faire paroître en Conſiſtoire M. Rouſſeau, pour lui adreſſer les admonitions convenables, & lui faire entendre, qu'elle ne peut le reconnoître digne de la Communion des fidèles, tant qu'il ne manifeſtera pas à tous égards les ſentimens d'un vrai Chrétien, en déclarant ſolemnellement en Conſiſtoire, qu'il croit en *Jeſus-Chriſt*, *mort pour nos offenſes*, & *reſſuſcité pour notre juſtification*; en témoignant de plus le regret qu'il a de tout ce qu'il peut avoir écrit contre une telle foi, & en général contre la Révélation; en conſentant même que cette déclaration ſoit rendue publique pour l'édification de l'Égliſe, & pour la réparation du ſcandale qu'il lui a donné. A Neufchâtel ce 13 Mars 1765. "

A. de LUZE,

PASTEUR à Cornaux, & Sécretaire de la vénérable Claſſe.

JE quittai Neufchâtel le 14 pour revenir chez moi, où je m'occupai de mes affaires. Comment donc le téméraire auteur du libelle oſe-t-il avancer, qu'il y a eu des menées employées dans l'Égliſe de Motiers? (Pag. 281) Qu'il apprenne à être vrai. Il n'y a point eu de menée, ni de ma part, ni de celle des amis de la religion & de la paix. J'en appelle au témoignage de tous mes paroiſſiens, & à celui des anciens mêmes, qui n'ont pas voté comme moi dans l'affaire de M. Rouſſeau. Quoique le public manifeſtât une curioſité impatiente de connoître la réſolution priſe

par la compagnie, on garda cependant le ſilence auquel le ſerment aſtreignoit dans tous les Corps, ſilence dans lequel l'anonyme affecte de chercher, l'on ne ſait pourquoi, tant de myſtères. Je ſuis encore à ignorer, ſi l'on a fait un ſecret aux Paſteurs abſens de la réſolution que les Paſteurs préſens en grand nombre ont priſe dans leur aſſemblée. Quant à moi, je ſais bien que je n'en ai point fait de myſtère à mes frères abſens, lorſque j'ai eu occaſion de les voir. Et pourquoi leur en faire un, puiſque tous les Paſteurs ont blâmé les *Lettres de la Montagne*, & en ont craint les ſuites pour leurs troupeaux.

Je vous offre mes reſpects, & j'ai l'honneur d'être parfaitement, &c.

A Motiers-Travers, 20 Juin 1765.

LETTRE VI.

JE reprends le fil de ma narration. Le Dimanche 24 Mars, qui précédoit les fêtes, le Consistoire, suivant la pratique de toutes les Églises de ce pays, s'assembla pour les accusations (130).

CE jour-là avoit été pris pour présenter à l'Église deux nouveaux anciens qui avoient été choisis & nommés, & qui auroient déja dû l'être depuis un temps, sans diverses circonstances. Les fêtes de Pâques approchant, les anciens insistèrent sur ce qu'on leur donnât des Collègues, parce qu'ils étoient en trop petit nombre pour soutenir le poids de l'Église. Quelle malignité de la part de l'anonyme, (pag. 282. 283.) d'assurer *que je pris ce temps pour completter le Consistoire, afin d'avoir plus de membres à ma dévotion!* L'Officier du Prince ne vota-t-il pas aussi pour cette élection?

LE même Dimanche, 24 Mars, jour de la présentation des nouveaux anciens, le Consistoire se rendit chez moi, suivant la coutume, avant le Sermon du matin, avec les deux nouveaux Élus, & c'est seulement alors que je les prévins de l'affaire de M. Rousseau, qui devoit être proposée dans l'assemblée du Consistoire après le Sermon. Dans cette assemblée je leur représentai, que ce n'étoit qu'avec douleur que je leur proposois le cas de M. Rousseau avec lequel ils savoient que j'avois des liaisons; mais que l'honneur de la Religion, l'édification des Églises en général, & de celle de Motiers en particulier, me faisoient passer sur cette considération, d'autant plus que tout le monde, depuis la publication des *Lettres de la Montagne*, étoit attentif à la conduite que nous tiendrions à l'égard de M. Rousseau, particuliérement la vénérable Classe, ainsi que toutes les Églises voisines

[130] Les accusations consistent dans les demandes que le Pasteur fait à chaque ancien, si aucun scandale n'est parvenu à sa connoissance, & ce qu'il y auroit de mieux à faire pour l'édification. Le Pasteur dit aussi ce qu'il fait, & l'on prend les mesures que l'on croit être les plus efficaces.

de ce pays. J'eſtimai donc, qu'il ſeroit à propos, pour notre décharge, que l'on entendît M. Rouſſeau en Conſiſtoire, & que ſi le Conſiſtoire le vouloit, je me bornerois à faire à M. Rouſſeau ces deux ſeules queſtions générales : *s'il croyoit la Divinité de la Révélation ? Et s'il croyoit auſſi que Jeſus-Chriſt eſt mort pour nos offenſes, & reſſuſcité pour notre juſtification ?* Deux queſtions bien ſimples, & dont la réponſe affirmative fait la livrée du Chrétien (131).

POUR étayer mon opinion, je fis uſage de la direction que la vénérable Claſſe m'avoit donnée, & dont les anciens me demandèrent la lecture. C'eſt ce que je fis, en leur déclarant bien expreſſément, que je ne prétendois point par-là gêner leurs ſuffrages, leur demandant, ſous les yeux de l'Officier du Prince, ſi jamais je les avois gênés dans leurs opinions ? Tous répondirent unanimement que je les avois toujours laiſſé libres, & qu'ils ſe félicitoient d'avoir un Paſteur qui en usât ſi bien avec eux.

L'ON vota, & la pluralité fut que M. Rouſſeau ſeroit cité à comparoître en Conſiſtoire dans la maiſon du Curé pour le 29 à l'iſſue de la prédication, ſuivant l'uſage. L'on chargea M. le Diacre de Motiers, & le Doyen des Anciens de cette commiſſion, dont ils s'acquittèrent convenablement. M. Rouſſeau leur donna pour réponſe qu'il paroîtroit.

PUIS-JE paſſer ſous ſilence les diſcours que l'anonyme me prête gratuitement & fauſſement, d'avoir dit en Conſiſtoire, que M. Rouſſeau étoit *l'Ante-Chriſt* (132) Je n'ai jamais penſé, & bien moins dit, une pareille abſurdité. Je ne ſais ce que c'eſt qu'injurier, mais je ſais défendre la vérité avec fermeté, quand mon devoir m'y appelle.

TOUTES ces expreſſions que renferme le libelle, tous ces

[131] *Sanctifiez le Seigneur Dieu dans vos cœurs, & ſoyez toujours prêts à répondre avec douceur à tous ceux qui vous demandent raiſon de l'eſpérance qui eſt en vous.* I. Pierre, III. 15.

[132] Page 281 du Libelle.

propos extravagans que l'anonyme met dans ma bouche, ſont trop mépriſables, pour que je prenne la peine de les relever.

QUELLE misère que ce qu'ajoute immédiatement après l'anonyme ! Cette phraſe de ſa note (page 295), que je vais tranſcrire, quadre merveilleuſement avec celle de l'Ante-Chriſt. L'Auteur réuſſit très-bien à faire rire & à ſe déshonorer : *On fit même ſemer*, dit-il, *parmi les femmes du village & des environs, que ce Jean-Jacques avoit dit dans ſon dernier ouvrage, que les femmes n'avoient point d'ame, & n'étoient au plus que des brutes, & mille autres propos dans ce genre, tous propres à renouveller parmi nous le ſpectacle du ſort de Servet & de celui d'Orphée.* Je me hâte de finir & de vous proteſter bien ſincérement que je vous ſuis tout acquis.

A Motiers-Travers, ce 22 Juin 1765.

LETTRE VII.

JE continue, Monsieur, & je reprends la page 295 dul ibelle, où l'anonyme s'exprime ainsi : *C'est alors que le prétendu Ante-Christ adressa la lettre suivante à M. le Procureur-Général*, & dans le corps de laquelle M. Rousseau s'exprime ainsi : *Etre excommunié à la façon de M. de Voltaire m'amusera fort aussi.* Ceci n'est pas moins aventuré que l'imputation d'un libelle odieux que l'on a attribué à M. le Pasteur de Vernes. Du reste je me tais sur le contenu de la lettre, & me borne à une remarque sur la note de l'anonyme (133), (page 296) avec cette addition, que M. Rousseau est tellement habitué à dire qu'il veut quitter Motiers, qu'il a formé & abandonné plus d'une fois cette résolution, pour les mécontentemens les plus légers.

QUELLE témérité de la part de l'anonyme, d'oser avancer, (page 297) *que dans l'intervalle de douze jours j'avois si bien mis ce temps-là à profit, que j'écrivis à Genève, que je me portois garant que l'excommunication seroit prononcée contre* M. Rousseau. Où sont-elles ces lettres ? Je le somme de les produire, ou d'en donner seulement les indices. S'il ne le fait pas, quelle conséquence en doit-on tirer ? C'est au Lecteur à prononcer.

PERMETTEZ, Monsieur, que je revienne encore à la tenue du Consistoire du 24 Mars, pour vous mettre bien au fait de ce qui se passa à celui du 29 du même mois. L'anonyme fait grand bruit des Constitutions de l'État, des droits & des libertés des Citoyens. Dieu me garde d'y porter jamais atteinte.....

L'AUTEUR affecte encore de faire grand bruit de la prétendue inquisition du Clergé, & de celle qu'il insinue que l'on vouloit introduire

[133] J'ose répondre que cette note de l'anonyme est une énigme pour tous les membres de la vénérable Classe. C'est à M. de Voltaire à savoir ce qu'il a fait, & ce qu'il a écrit.

introduire dans le Consistoire de Motiers. Je n'ai pas besoin de citer les pages de son libelle, elles sont farcies de telles insinuations. Le seul mot d'Inquisition me fait frémir : mais que l'auteur ne s'y trompe pas, & qu'il ne confonde pas le faux zele avec le vrai zèle, l'amour de l'ordre & de la vérité avec l'Inquisition de Goa. Je connois la discipline de nos Églises, quelle est son étendue, & quelles sont ses bornes. Je sais, malgré tout ce que l'on peut dire, qu'elle a pour objet, de temps immémorial, la foi & les mœurs : la foi, dans ce qui fait son essence, & dans ce qui est reconnu par l'Église comme fondamental dans la Religion, & comme doctrine reçue. Trouver des contradictions dans une révélation; jetter du ridicule sur la personne de Jesus-Christ, sur ses actions & sur ses miracles; faire envisager les œuvres de ce divin Sauveur comme des choses naturelles; le Clergé se taira! Le Pasteur ne dira mot! Le Consistoire mollira! Eh! bon Dieu! quelle Église! Il ne faut plus de Pasteurs, plus de Consistoires, plus de culte.

Il n'est pourtant question dans les Consistoires, ni de feux, ni de bûchers, ni d'*Auto-da-fé*, mais de ramener les mécréans à une véritable foi, & les méchans à redresser leurs voies; ce que ne voulant pas faire, on leur interdit l'accès à la communion, selon les ordres exprès de la parole de Dieu.

Je vous demande, Monsieur, cette conduite est-elle celle du Saint Office? Étoit-ce une inquisition contre M. Rousseau? Lui qui a soutenu si vivement, dans ses *Lettres écrites de la Montagne*, qu'on avoit improcédé à Genève, de ce qu'on ne l'avoit pas fait comparoitre en Consistoire, & de ce qu'on l'avoit jugé & condamné sans l'avoir entendu, a-t-il donc raison de se plaindre de ce qu'on a voulu suivre, à son égard, la marche que lui-même trouvoit convenable dans un autre temps?

J'ai l'honneur d'être, avec le dévouement le plus entier, &c.

A Motiers-Travers, le 24 Juin 1765.

LETTRE VIII.

JE mets de côté, Monſieur, tout préambule pour venir d'abord au fait.

LE Conſiſtoire s'aſſembla le 29 Mars 1765, ſur la citation qui avoit été faite à M. Rouſſeau, & lorſqu'on s'attendoit à le voir paroître, il fit parvenir au Conſiſtoire, par M. le Lieutenant Guyenet, une lettre qui fut remiſe à M. le Diacre, le Conſiſtoire ſiégeant. J'avoue que je me trouvai fort embarraſſé, parce qu'il n'eſt pas d'uſage, dans nos Conſiſtoires, de rien recevoir, ni par écrit, ni par Procureur, & qu'il ne s'y inſtruit aucune procédure. L'on feroit repris par le gouvernement ſi l'on faiſoit autrement. Eh! pourquoi l'ignorant anonyme s'aviſe-t-il de me faire un crime d'avoir fait obſerver que cela n'étoit point conforme à nos uſages? Je demandai au Conſiſtoire ſon avis; il fut arrêté qu'on ouvriroit la lettre, & qu'on la liroit; ce qu'on avoit cependant toujours refuſé en d'autres occaſions.

Alia tempora, alii mores.
Autres temps, autres mœurs.

QUE de petiteſſes dans le détail minutieux que fait l'anonyme ſur mes mouvemens, geſtes & propos! (page 300) L'anonyme y étoit-il? Lui en a-t-on fait rapport? Je ne puis me le perſuader; car il déguiſe abſolument les faits. Je parlai, je raiſonnai ſuivant l'importance du ſujet.

QUI a dit à l'homme du ſiècle, que, ſi la déclaration de l'auteur d'Émile en 1762, me parut ſuffiſante pour l'admettre à la communion, je devois, quoi que fit M. Rouſſeau, quoi qu'il écrivît, continuer à l'admettre, après la publication des *Lettres de la Montagne*? Ces Lettres-là ne ſont-elles pas de nouveaux faits, de nouveaux écrits? Or, un écrit public, répandu dans tout l'Univers: n'eſt-il pas une action? Toute action répréhenſible, ſur-

tout dans les matières les plus ſaintes & les plus graves de la Religion, n'eſt-elle pas un objet d'inſtruction & de répréhenſion.

L'ANONYME oſe tout dire, & je reprends ſes propres expreſſions, (page 300) *L'homme de Dieu*, dit-il, *oſe propoſer de renvoyer la délibération à un autre jour, ſous le prétexte frivole & inoui de l'abſence d'un des anciens, ſur le ſuffrage duquel il croyoit ſans doute pouvoir compter. Ses efforts inutiles de ce côté-là, il les tourna d'un autre, & ſans pudeur, prétendit deux voix en chapitre, lui qui par délicateſſe auroit, en ce cas particulier, dû s'abſtenir de voter, par cela même qu'il étoit cenſé être partie dans cette affaire, &c. &c.* Il faut, Monſieur, vous mettre au fait. Il y a vingt & quelques années que je ſuis Paſteur à Motiers. A l'entrée de mes fonctions, je demandai au Conſiſtoire quels étoient ſes uſages ? Il me fut répondu, que le Paſteur votoit le premier ſur les cas qui avoient été expoſés, & ſur ceux qu'il expoſoit lui-même, & que cela ſervoit à éclairer le Conſiſtoire. J'ai toujours agi de la ſorte.

DANS le Conſiſtoire du 29 Mars, il ne fut rien ſtatué par rapport à M. Rouſſeau, à cauſe du partage des ſuffrages. Là-deſſus je demandai, s'il ne convenoit pas de renvoyer à un autre jour la déciſion de cette affaire, juſqu'à ce que le Conſiſtoire fût revêtu, parce qu'un ancien manquoit : ma réquiſition étoit fondée ſur ce qui s'étoit fait, en pareille occaſion, dans d'autres temps.

L'ON m'objecta, que l'aſſemblée avoit été convoquée *ad hoc*, & quelques anciens dirent, qu'ils ne pourroient pas s'y rencontrer un autre jour. Je compris la défaite ; je repris la parole & j'ajoutai, que j'avois toujours ouï dire à divers Paſteurs, qu'en cas d'égalité de ſuffrages, & pour mettre fin à une affaire, la voix du Paſteur étoit prépondérante (134) ; ce qui eſt bien loin de ſignifier double voix, comme l'anonyme le prétend malicieuſement ; enfin, ce ſont les uſages des Conſiſtoires de ce pays, & nous ſommes dans un pays d'uſages.

[134] Ce qui fut confirmé par le plus vieux des anciens, qui atteſta que cela avoit eu lieu plus d'une fois ſous mon prédéceſſeur. Lui ſeul pouvoit dire ce qui en étoit, puiſque tous les autres, excepté l'abſent, ont été faits ſucceſſivement anciens, depuis que je ſuis Paſteur ici.

LE déclamateur anonyme parle contre la vérité, en avançant, (page 301) *que je reprochai avec aigreur aux anciens qui n'avoient pas été de mon avis, de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur ſpirituel.* Obſervez, Monſieur, que je les laiſſai tous opiner tranquillement, & ſans les interrompre (135) : ſeulement, leur dis-je ſans fiel, après la levée de l'aſſemblée, j'aurois cru que m'ayant témoigné juſques ici de la confiance, vous auriez écouté la voix de votre conducteur ſpirituel, à quoi il ne me fut pas répondu un ſeul mot.

JE reviens à la lettre (136) qu'écrivit M. Rouſſeau au Conſiſtoire le 29 Mars 1765. Je pourrois la commenter; mais vous êtes pénétrant, vous comprendrez d'abord, qu'il faut la comparer avec celle que j'écrivis à Genève en 1762. Il vous ſera fort aiſé de juger.

IL y auroit bien des remarques à faire ſur cette lettre, mais je m'arrête ici, & me hâte de relever une odieuſe & noire imputation de l'anonyme dont je rapporte les propres termes, (page 301) *Quelle eſt la raiſon ſuffiſante de cette furieuſe animoſité? Un Paſteur, dont M. Rouſſeau a parlé deux fois avec éloge, doit, ſans doute, avoir eu de grands motifs pour démentir lui même ces éloges. Auſſi, Monſieur, ſe dit-on à l'oreille, ce mot du guet ſacré,* auri ſacra fames : *voilà tout ce que je vous dirai, devinez le reſte.*

QUELLE audace contre un Paſteur dont la réputation, à cet égard, a été juſques ici intacte! Que veut dire l'anonyme, avec ſon *auri ſacra fames*? Qu'il leve le maſque. Je n'ai aucune relation, directe ou indirecte, avec ceux que l'anonyme appelle les ennemis de M. Rouſſeau, & ſur leſquels il imprime les plus ſiniſtres ſoupçons.

[135] Il eſt vrai que *l'homme de Dieu interrompit l'homme du Prince*, à l'occaſion d'un propos que tenoit ce dernier, ſur un ouï dire, propos qui bleſſoit l'honneur du premier.

(136) Voyez cette Lettre, page 297.

Un Ange pourroit-il tenir contre de telles impoſtures ? Je ſens que ma tête s'échauffe : auſſi je vais quitter cet homme de ténèbres, pour me tourner du côté de l'homme de lumière, à qui je ſuis, & ſerai toute ma vie, avec l'attachement le plus ſincère, &c.

A Motiers-Travers, le 27 Juin 1765.

LETTRE IX.

VOUS connoiſſez, Monſieur, la requête des anciens (137), & l'Arrêt du Conſeil d'État.

VOUS avez vu quelle a été ma conduite dans le Conſiſtoire, & dès-là il vous eſt aiſé de remarquer, ſi la direction que les quatre anciens ont demandée étoit bien fondée; ſi les articles que leur requête renferme ſont exactement conformes à la vérité, & ſi l'on doit blâmer des anciens d'Égliſe, qui avouent ingénuement que des queſtions ſimples, que l'on fait à des Catéchumènes, ſurpaſſent leurs foibles connoiſſances.

O bonnes gens! (c'eſt aux quatre anciens à qui je m'adreſſe :) travaillez à vous inſtruire pour n'être ni trop complaiſans envers votre Paſteur; ni trop obſtinés à vous rendre à ſes ſages & douces inſtructions. On n'exige, & jamais on n'exigera de vous, que de voter ſelon les lumières de votre conſcience.

QUAND vous demanderez des directions, je vous prie d'expoſer les faits fidélement, parce qu'une direction ne peut être donnée que ſur l'expoſition des faits. Je crois que vous ne trouverez pas mauvais que je vous donne ce petit avertiſſement, comme votre Paſteur & votre chef; auquel avertiſſement j'en joins un autre très-utile, qui conſiſte à ne pas vous enorgueillir des éloges pompeux que vous donne l'anonyme dans ſon délire. Vous n'ignorez pas combien le peuple en a ri, & en particulier vos compatriotes; mais il vaut mieux tirer le rideau ſur cette ſcène, qui aſſurément ne vous honore pas.

JE n'ai pu voir qu'avec une peine infinie, qu'il y ait eu de l'humeur contre M. Imer, Diacre du Val-de-Travers, en ſa qualité de Diacre, à qui je me fais gloire de rendre la juſtice, que c'eſt non-ſeulement un honnête-homme, un homme de bien, mais

[137] On peut les voir, pages 301 & ſuiv.

de plus un digne & fidèle Miniftre du Saint Évangile; qui remplit avec affiduité, avec zèle, & avec exactitude toutes les fonctions auxquelles il eft tenu.

QUOIQUE l'anonyme, qui n'eft pas eccléfiaftique, je penfe, ait voulu canonifer les quatre anciens qui ont figné la requête, je ferai plus modefte que lui, & me bornerai à dire, que, fuivant ma confcience, & notre difcipline, ceux des anciens qui n'ont ni compofé, ni figné la requête, & qui même n'en ont eu aucune connoiffance, ont fait leur devoir.

J'IGNOROIS abfolument cette requête des quatre anciens, qui décemment auroit dû m'être communiquée, ainfi qu'aux autres anciens; mais l'on n'eut garde de le faire; il falloit le fecret. A propos du fecret, que direz-vous, Monfieur, d'une chofe, à laquelle je ne puis penfer fans m'affliger? C'eft qu'immédiatement à l'iffue des deux Confiftoires, l'on fut tout ce qui s'y étoit paffé & non paffé, & quelques mauvais efprits y donnèrent une tournure maligne; fource dans laquelle l'anonyme a fans doute puifé fes obfervations.

JE n'ai rien à ajouter à cela & je l'abandonne à vos réflexions, continuant à vous affurer de la confidération très-diftinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.

A Motiers-Travers, ce 29 Juin 1765.

LETTRE X.

Je fus inſtruit, Monſieur, par un tiers, de la requête des quatre anciens, & de l'Arrêt du Conſeil d'État, qui fut rendu ſur cette requête. Figurez-vous ma ſurpriſe en apprenant une démarche auſſi irrégulière de la part des quatre anciens. Je n'héſitai pas à ſupplier le Conſeil de me donner copie de la requête, & de l'Arrêt. Voici ma requête dans cet objet.

„ Le ſouſſigné, Paſteur de l'Égliſe de Motiers-Travers & Boveresse, a l'honneur d'expoſer à vos Seigneuries, qu'ayant eu indirectement connoiſſance d'une requête préſentée au Conſeil par les Sieurs A. Favre, A. H. Bezencenet, L. Barrelet, & A. Jeanrenaud, tous quatre anciens d'Égliſe de Motiers & Boveresse, & d'un Arrêt émané de votre part ſur ladite requête, (ſi tant eſt qu'elle ſoit telle) où il eſt fait mention, ſi ce n'eſt pas directement, au moins indirectement, de lui, & de M. le Diacre du Val-de-Travers, d'une manière qui ſemble porter atteinte à leur honneur & à leur probité : il ſupplie vos Seigneuries de lui donner communication de ladite requête, & de l'Arrêt rendu par le Conſeil à ce ſujet, afin que le ſouſſigné, ſi le cas y échéoit, aviſe aux moyens qu'il croira les plus propres à pourvoir à ſa réputation, juſques ici inaltérable, ſoit dans ce pays, ſoit dans l'étranger, & ſans aucun reproche dans l'exercice de ſon Miniſtère. De ſorte qu'il eſt pleinement perſuadé, que vos Seigneuries appointeront ſa demande, fondée ſur l'équité, & ſur la juſtice, ſur les conſtitutions, & ſur les loix de cet État. "

„ Dans cette flatteuſe attente, il ſe répand en vœux pour la proſpérité du gouvernement ".

FRÉDÉRIC-GUILLAUME
DE MONTMOLLIN.

A Motiers-Travers, le 20 Août 1765.

Arrêt

Arrêt du Conseil d'État, sur cette Requête.

SUR la requête ci-dessus, après avoir délibéré, il a été dit : que les quatre anciens du Consistoire de Motiers n'ayant présenté leur requête au Conseil, que pour avoir une direction, on trouve que le suppliant n'a aucune qualité pour demander communication ; en sorte qu'elle ne peut lui être accordée, puisqu'elle ne contient rien qui intéresse sa personne. Donné en Conseil tenu sous notre Présidence au Château de Neufchâtel le 29 Avril 1765.

Signé, SANDOZ DE ROSIERES.

JE me tus par respect pour le gouvernement, supposant que le Conseil avoit eu des raisons pour ne pas m'accorder ma demande; sachant d'ailleurs, d'après Saint Paul, *que toute personne doit être soumise aux Puissances supérieures*, (Rom. VIII. 1) : non que j'estime que la voie de représentation puisse, dans un pays libre, être fermée à aucun citoyen.

PERMETTEZ-moi, Monsieur, une apostrophe à l'auteur anonyme, *Noli movere Camarinam.* La vénérable Classe sait se conduire, elle n'a nullement besoin de vos conseils pour sa tranquillité.

QUE dites-vous, Monsieur, de la note de l'auteur, (page 292) dans laquelle il couronne ses calomnies en développant toute la méchanceté de son ame? *On assure*, dit l'anonyme, *que M. de M. se tranquillise aussi, dans le doux espoir que, sous un autre regne, les choses iront mieux pour lui & pour la vénérable Classe. Ce trait*, continue l'auteur, *manquoit encore à l'éloge du Souverain sous lequel nous avons le bonheur de vivre.* Ah! Monsieur, m'écriai-je là-dessus, qui pourroit croire que dans un siècle où les hommes se piquent d'être vrais, il s'en trouve un qui ait l'ame aussi noire? Qu'il sied bien à cette homme-là, de parler de violence & de persécution, tandis qu'il outrage & persécute injustement & calomnieusement un homme de bien, attaché à Dieu, à la Religion, à sa patrie & à son Prince! Suis-je capable de dégénérer de mes pères, qui travaillèrent avec tant de zèle & de succès, à procurer à la maison de Brandebourg la juste domination sur cette Souve-

raineté ? C'eſt un fait connu de tous les habitans de ce pays, connu même de la Cour, & qui paſſera juſqu'à la poſtérité. Le ſang qui coule dans mes veines eſt pur; il eſt au ſervice de mon Prince, comme l'a été celui de mes pères, & mes enfans ne dégénéreront pas. Que veut dire l'anonyme par ſes malignes inſinuations, dignes du feu de Goa; pour ne rien dire de plus ? Encore une fois, qu'il leve le maſque ; qu'il ſe montre & qu'il ſe nomme. Mais il ſe tiendra derrière le rideau; les calomniateurs ſont lâches; celui qui eſt capable d'inventer une calomnie, eſt capable de faire ce qu'il prête gratuitement aux autres.

Je n'ai rien de perſonnel contre M. Rouſſeau. Je le plains autant & plus encore dans ſes erreurs, que dans ſes infirmités. Si on lui a mis dans l'eſprit que je lui voulois du mal, l'on me fait bien tort : je n'en veux à perſonne, pas même à l'anonyme, qui a cherché à me maltraiter & à me flétrir. Si j'ai tancé un peu vivement cet anonyme, c'eſt une correction que j'ai cru lui être néceſſaire.

Quel malheur, Monſieur, que M. Rouſſeau ſe ſoit obſtiné à écrire ſur des matières de Religion contre ſes promeſſes ! Si ce beau & rare génie avoit travaillé ſur d'autres ſujets, que de riches préſens n'auroit-il pas faits à la ſociété !

J'ose le dire, Monſieur, M. Rouſſeau n'a point eu d'ennemis dans toute cette affaire, que ceux qui ſe ſont déclarés ſes amis. S'il eût agi par lui-même, & non pas ſelon leurs conſeils, je ne doute pas qu'il n'eût paru en Conſiſtoire, & vraiſemblablement qu'il n'eût ſatisfait à ce qu'on requéroit de lui : ce qui auroit été pour moi le ſujet d'une parfaite joie, & alors tout étoit fini ſans inquiétudes, ſans tracaſſeries & ſans *cette chaîne de diſgraces*, ſi M. Rouſſeau peut appeller ainſi des maux qu'il ſe procure ſi volontairement, & qui malheureuſement donnent lieu à la calomnie, & rejailliſſent ſur des innocens.

Que M. Rouſſeau ſe perſuade qu'en me conformant aux ordre de mes ſupérieurs, j'ai ſuivi en même temps les mouvemens de ma conſcience, mon devoir & l'état de ma vocation. Lui qui

dit respecter si fort sa conscience, qu'il respecte aussi la mienne, & qu'il n'attribue pas à passion ce que j'ai cru devoir faire pour suivre les mouvemens de cette même conscience.

S'IL le croit, j'en suis bien-aise ; s'il ne veut pas y ajouter foi, j'en suis fâché. Le grand Juge sera intermédiaire un jour entre lui & moi.

QUOIQUE toutes ces affaires m'aient causé bien des sollicitudes & des chagrins, j'ai cependant la consolation d'avoir été loué & approuvé dans ma conduite par mon troupeau, qui m'a toujours été attaché & qui me donne plus que jamais des témoignage de son affection, de sa confiance & de son respect.

JE conclurai par cette réflexion ; c'est que l'anonyme, en me mettant dans la nécessité de rendre publique mon apologie, a contribué par-là à faire connoître à tout le monde la régularité de ma conduite tout à la fois charitable & vigilante.

JE suivrai, Monsieur, votre conseil : je ferai imprimer mes lettres, qui, suivant l'usage des Ministres de ce pays, ont été lues dans une assemblée de la vénérable Classe. J'ai votre suffrage ; suffrage d'un homme éclairé, d'un homme de bien ; j'aurai par conséquent celui de tous les honnêtes-gens. Conservez-moi votre précieuse bienveillance, & croyez que je suis pour la vie & sans réserve,

MONSIEUR, &c.

A Motiers-Travers, le 1 Juillet 1765.

P. S. JE suis décidé à m'en tenir à cet écrit, estimant que mon apologie est suffisamment établie.

LETTRE (138).

RELATIVE

A J. J. ROUSSEAU,

Adressée à Mylord Comte de WEMYSS, Baron d'Elcho, Pair d'Écosse, &c.

Abîme tout plutôt; c'est l'esprit de l'Eglise.
Lutrin, Chant I. v. 186.

VOUS le voulez, Mylord, & l'honneur l'exige; il faut obéir. Il faut malgré moi reprendre la plume & vous achever la relation commencée dans ma lettre du 14 Avril. Entraîné par mon attachement pour notre commune patrie d'adoption, & ne craignant point d'être l'organe de la vérité, j'avois consenti sans peine à la publicité de cette lettre. Persuadé que la constitution de cet État, si heureuse pour les habitans, ne sauroit souffrir la moindre altération sans porter coup au bonheur des particuliers, & regardant l'Arrêt du Conseil comme un titre important à cette constitution & à tous les sujets de cet État, j'ai cru bien mériter de la patrie, en le rendant public par la voie de l'impression.

A ce motif si fort sur mon cœur, s'en joignoit un autre qui ne l'étoit guères moins, l'honneur de défendre un ami, un homme de bien, presque devenu la victime de la trâme la plus odieuse. Ajoutez, Mylord, que, pour remplir ce double objet, j'avois obtenu tous les encouragemens imaginables, le suffrage des personnes en place, & sur-tout la communication des pièces dont

(138) C'est pour vous, lecteur, que je prends la plume, & non pour mes compatriotes, qui tous connoissent M. le Pasteur de Motiers. Si son écrit n'eût point passé les limites de ce pays, je proteste en homme d'honneur, que je ne me serois pas donné la peine d'y répondre.

j'avois besoin ; en particulier, celle des relations que M. Martinet, Conseiller d'État & Châtelain de Val-de-Travers, avoit adressées au gouvernement, & d'après lesquelles sont intervenus les Arrêts des 1 & 2 Avril.

Je puis dire, en quelque façon, n'avoir eu que la peine de vous transcrire ces pièces, & ceci répond à la question que vous m'avez faite, savoir comment j'étois parvenu à être si bien informé de tout ce qui s'étoit passé dans les assemblées du Consistoire admonitif de Motiers & Boveresse. Voilà, Mylord, les motifs qui m'avoient mis la plume à la main. Je croyois ma tâche remplie, & envisageant la tracasserie suscitée à M. Rousseau comme une méchante affaire qu'il convenoit de laisser s'assoupir, soit esprit de charité, soit paresse, j'avois résolu de garder le silence sur ses suites depuis le mois d'Avril.

Forcé maintenant de reprendre la plume, je suivrai dans cette seconde lettre la même méthode que j'ai suivie dans la première, celle d'appuyer ma narration par des documens publics, & des pièces authentiques, de n'avancer que des faits avérés; & quant à ceux qui ne porteront que sur des bruits publics, j'aurai soin, comme dans ma précédente lettre, de ne les citer qu'avec ce correctif, *on dit*, *on assure*. Cette observation est de poids, & vous aurez, Mylord, la bonté d'y faire attention.

Je vous invite aussi à recourir aux pièces justificatives que vous trouverez cottées & rassemblées ci-après. Leur importance ne m'ayant permis ni de les supprimer, ni de les donner seulement par extrait; cette raison doit vous rendre indulgent sur leur nombre & sur leur étendue.

Pour suivre la liaison des faits, il faut, Mylord, vous rappeller ceux qui donnerent lieu aux deux Arrêts du Conseil d'État du 1 & du 2 Avril, & recourir à ces deux morceaux. Vous y trouverez clairement énoncé le but de notre gouvernement ; dans le premier, celui de mettre M. Rousseau à l'abri de toutes les nouvelles entreprises du Consistoire de Motiers; & dans le second, de réprimer les singulières prétentions du Pasteur de ce

lieu. Ceux qui respectent l'autorité souveraine croyoient, avec moi, voir renaître la tranquillité, puisqu'il ne paroît rester à M. M*** que le parti de l'obéissance & du silence. Mais en jugeant M. le Pasteur de Motiers comme un homme ordinaire, on le jugeoit mal. Il sut faire valoir son ministère; il mit à profit les temps consacrés à la dévotion & à l'instruction de sa Paroisse; au grand scandale des ames véritablement pieuses, il fit de la chair de vérité entendre le langage de ses passions, & tonnant contre les sept péchés mortels, il eut soin d'en faire une application d'autant plus odieuse que, si l'on pouvoit se méprendre à la chose, on ne pouvoit se méprendre à l'intention. Aussi parvint-il à exciter, parmi ses paroissiens, une fermentation dont M. Rousseau ressentit plus d'une fois les effets, ainsi que les quatre anciens qui avoient osé recourir au Conseil d'État pour obtenir de leur Pasteur qu'il *se contînt dans ses vraies fonctions*.

Les choses furent poussées si loin que le gouvernement jugea nécessaire de pourvoir à ce désordre, en employant des moyens efficaces pour contenir enfin M. le Pasteur de Motiers. Mais des parens respectables étant intervenus en sa faveur, & s'étant chargés de l'admonester, le Conseil d'État voulut bien acquiescer aux desirs d'une famille, qui, dans tous les temps, s'est distinguée au service du Souverain & de la patrie, & dont tous les membres se sont toujours montrés bons sujets, bons Magistrats & bons citoyens. M. de M*** fut donc admonesté, & promit, ainsi que Messieurs ses parens en firent rapport au Conseil, *qu'il se contiendroit dans la suite, & que, ni en public, ni en particulier, il ne diroit plus rien qui pût animer le peuple.*

Cette promesse ne portant que sur l'avenir, & ne remédiant point au désordre actuel, le gouvernement ordonna à M. le Châtelain du Val-de-Travers de faire connoître au public, de la façon la plus solemnelle, les ordres qui lui étoient donnés de rechercher & punir tous ceux, de quelque état & condition qu'ils pussent être, qui, de fait ou de paroles, attaqueroient M. Rousseau, auquel le Roi avoit accordé sa protection immédiate. M. le Châtelain, appellé par sa place à siéger aux États alors assemblés,

jugea le mal aſſez preſſant pour remettre ces mêmes ordres à M. Guyenet, ſon Lieutenant, qui ſe trouvoit auſſi en ville pour affaires. Obligé de tout quitter, M. Guyenet ſe rendit à Motiers, & l'aſſemblée de la Juſtice ayant été convoquée en la perſonne de tous les juſticiers, il leur adreſſa ce diſcours.

„ MESSIEURS, les divers moyens indécens qui ſont mis en uſage pour exciter les eſprits contre M. Rouſſeau, & lui attirer des déſagrémens dans ſon ſéjour au Val-de-Travers, ont ſurpris & irrité le gouvernement. En conſéquence j'ai reçu l'ordre exprès de me tranſporter inceſſamment ici pour manifeſter, en l'abſence de M. le Châtelain, les intentions de la Seigneurie. Le Public apprendra par-là qu'un citoyen tel que M. Rouſſeau, qui jouit avec éclat de la protection Royale de Sa Majeſté, de la bienveillance intime de Mylord notre Gouverneur, mérite de juſtes égards de la part de tous les habitans de ce pays, quels qu'ils ſoient. Cependant le Conſeil d'État eſt informé que certaines perſonnes tiennent contre M. Rouſſeau des diſcours inſultans & ſéditieux, qui outragent à la fois & le Souverain qui protège, & le Citoyen qui eſt protégé. C'eſt pour remédier efficacement à un pareil déſordre que la Seigneurie juge à propos de donner les ordres qui vont être lus, leſquels attireront un châtiment grave à quiconque oſera y contrevenir. ”

„ JE viens d'apprendre que M. Rouſſeau n'eſt pas le ſeul ici qu'on attaque, & que Meſſieurs les anciens, Favre, Bezencenet, Barrelet & Jeanrenaud l'aîné, ſont expoſés à de fréquens mauvais propos, à des menaces mêmes. On ne doit cependant pas ignorer que leur ſage conduite leur a mérité l'approbation diſtinguée du gouvernement, & les éloges de tous les honnêtes gens. On ne fait pas attention, ſans doute, qu'en blâmant ce qu'ils ont fait, on outrage le gouvernement dont ils ſont approuvés. Cela m'engage à rendre publique la commiſſion particulière qui m'a été donnée de leur témoigner de nouveau la ſatisfaction du Conſeil d'État, & à déclarer que ſi, au mépris de ce que je viens de dire, on continue à s'oublier à leur égard, il ſera pris des meſures qui les mettront à couvert de toute inſulte ”.

ENSUITE après avoir fait lire les ordres du gouvernement; M. Guyenet ajouta :

„ VOUS voyez; Meſſieurs, à quel point la Seigneurie prend intérêt à cette affaire, & je dois ajouter que Sa Majeſté, par un reſcrit arrivé derniérement, ordonne au Conſeil d'État de pourvoir au repos & à la ſûreté de M. Rouſſeau. Je m'aſſure que dans cette juriſdiction on eſt trop zélé ſujet de notre auguſte Souverain, pour rien entreprendre qui puiſſe lui déplaire, & que chacun ſe conformera avec empreſſement aux ordres du gouvernement, vous enjoignant, Meſſieurs de cette Juſtice, d'y veiller ſoigneuſement. "

DEUX heures après, les mêmes ordres furent lus dans l'aſſemblée de la Communauté de Motiers, & expédiés aux Communautés du Val-de-Travers.

VOUS avez vu ci-deſſus, Mylord, que le Roi avoit accordé ſa protection à M. Rouſſeau. Il étoit en effet arrivé un reſcrit de la Cour, par lequel, approuvant l'attention du Conſeil d'État à prévenir tout déſordre, & toute diſſenſion dans ce pays, au ſujet de la réimpreſſion des *Lettres écrites de la Montagne*, le Roi défend de ſévir contre cet ouvrage, & ſur-tout d'en inquiéter l'auteur à ce ſujet.

CE reſcrit motivé ſur les raiſons les plus ſages, fut intimé à la Claſſe, & en conſéquence, pluſieurs Paſteurs, à leur aſſemblée générale du mois de Mai, opinèrent à laiſſer tomber l'affaire de M. Rouſſeau. Celui de Motiers, à ce qu'on aſſure, conclut bien différemment, ſans doute pour faire preuve de ſa modération & de ſa ſoumiſſion, ou peut-être auſſi dans l'eſpoir de recueillir le fruit de ſes ſermons édifians. Mais ſans adopter ſes concluſions, la Claſſe remit l'affaire à ſa prudence, ſous la réſerve expreſſe qu'elle ne ſeroit compromiſe en rien.

NOUS verrons dans un moment, comment il engrena de nouveau l'affaire dans l'aſſemblée du Conſiſtoire de Motiers du 19 Mai. Il faut auparavant vous rendre compte d'un Arrêt du Conſeil d'État

tat du 15 qui, prononçant ſur le droit prétendu par le Diacre du Val-de-Travers d'aſſiſter au Conſiſtoire admonitif, & d'y avoir voix délibérative, ordonne à l'Officier du lieu de s'oppoſer à cet abus.

CET Arrêt fut, par l'ordre de M. le Châtelain, communiqué le 18 à M. le Paſteur & à M. le Diacre, par M. le Greffier du Val-de-Travers, *afin*, comme il le dit, *qu'ils en fuſſent rendus ſachans, & qu'ils n'en prétendiſſent cauſe d'ignorance.*

LE lendemain 19 le Conſiſtoire de Motiers s'étant aſſemblé, M. le Paſteur du lieu rendit compte de l'Arrêt du 15, ajoutant que M. le Diacre, quoique duement informé par M. le Châtelain, avoit été dans la réſolution d'aſſiſter à cette aſſemblée, en attendant que la vénérable Claſſe eût fait ſes remontrances, mais qu'il avoit pourtant déféré aux repréſentations que lui ſon Paſteur lui avoit faites. Juſtement bleſſé d'un pareil diſcours, M. le Châtelain répartit, *que le Diacre avoit très-prudemment fait d'obéir aux ordres du gouvernement*; *que, s'il eût oſé ſe préſenter en Conſiſtoire, il lui auroit adreſſé d'abord des conſeils, enſuite des exhortations, enfin des ordres de ſortir, & trouvé le ſecret de ſe faire obéir.*

APRÈS cette eſpèce de préambule, M. de Montmollin, ſuivant l'uſage, demanda s'il n'y avoit aucun ſcandale dans l'Égliſe. A cette demande, l'ancien Clerc ſe leva comme un reſſort, & au mépris des Arrêts du Conſeil d'État, & malgré les Reſcrits du Roi, il remit ſur le tapis l'affaire de M. Rouſſeau, le dénonçant au Conſiſtoire avec tant de zèle qu'il ne fut plus queſtion que d'aller aux voix. Vous jugez bien, Mylord, que parmi ſix anciens d'Égliſe, c'étoit déja trop qu'un ſeul eût eu l'audace de contrevenir ſi formellement aux ordres poſitifs du Roi & du gouvernement. Auſſi tous les autres rejetterent-ils avec indignation la propoſition de ſévir contre M. Rouſſeau.

C'EST apparemment à ce mauvais ſuccès que faiſoit alluſion M. de Montmollin, lorſqu'à l'aſſemblée générale du mois de Juin, rendant compte à la Claſſe de ce qui s'étoit paſſé à Mo-

tiers, il ſe lamentoit de trouver toujours en ſon chemin ce vigilant Châtelain, qui, rompant toutes ſes meſures, étoit pour lui une écharde pire que celle dont ſe plaignoit Saint Paul. A quoi il ajouta qu'il ne falloit plus ſe flatter de rien obtenir à Motiers contre M. Rouſſeau, mais que, puiſque celui-ci avoit deſſein de changer d'habitation, & que l'Arrêt du premier Avril ne lioit les mains à ſon égard qu'au ſeul Conſiſtoire de Motiers, on pouvoit prendre d'avance des meſures pour procéder contre lui, auſſitôt qu'il ſeroit dans une autre Paroiſſe. Cet avis, que dictoit ſans doute l'eſprit de *modération* & de *tolérance* qui caractériſe toute la conduite de ce Paſteur, ne fut cependant pas goûté. Malheureuſement pour l'orateur, il exiſtoit un nouveau reſcrit très-énergique par lequel le Roi témoignoit ſon mécontentement de la conduite inconſidérée de ces eſprits remuans, qui, échauffés du zèle amer d'une piété intolérante, & non contens des meſures priſes pour empêcher la publication des ouvrages qui les ſcandaliſoient, vouloient encore ſévir contre leur auteur, & le menaçoient même des peines eccléſiaſtiques; Sa Majeſté déclarant que ſa volonté ſérieuſe étoit que le Conſeil aſſurât d'une manière complette & bien décidée les effets de ſa protection royale accordée à M. Rouſſeau.

Je pourrois terminer ici ma lettre, mais dans ma précédente vous ayant rendu compte d'un écrit anonyme adreſſé à la compagnie des Paſteurs au ſujet de M. Rouſſeau, je dois auſſi vous dire que j'ai vu, depuis peu, pluſieurs lettres & ſur-tout une déclaration de M. E. B. ſi violemment attaqué dans cet écrit, pièces par leſquelles il eſt évident que, loin d'avoir contribué, comme on l'accuſe, aux démarches de notre Clergé dans l'affaire de M. Rouſſeau, il les a trouvé pleines de contradictions; M. B. déſavouant au ſurplus avec force, & d'un ton qui paroît celui de la vérité, toutes les imputations de l'écrit anonyme dont l'auteur doit bien rougir, ſi un déſaveu ſi poſitif ne l'engage pas à ſe nommer.

A bon compte cet Arrêt qui donnoit gain de cauſe à la communauté de Boveresse, devint un des griefs ſur leſquels, dans les premiers jours du mois de Juillet, la Claſſe jugea à propos d'a-

dreſſer au Conſeil d'État des remontrances qui rouloient ſur les trois chefs ſuivants.

1°. SUR l'excluſion du Conſiſtoire Seigneurial prononcée contre le Diacre du Val-de-Travers, il y a bien des années, ſavoir par l'Arrêt du 18 Novembre 1758.

2°. SUR l'excluſion du Conſiſtoire admonitif de Motiers & Bovereſſe prononcée contre le même par l'Arrêt du 25 Mai paſſé.

ET 3°. Sur le contenu de l'Arrêt du 18 Juin précédent.

SANS m'arrêter à ces remontrances, il me ſuffira de vous dire qu'elles furent mal reçues, & unanimement rejettées.

MAIS il eſt néceſſaire de vous apprendre, que dans la générale, où ces remontrances avoient été arrêtées par la compagnie des Paſteurs, un des membres de cette aſſemblée y avoit fait lecture d'une réponſe à ma précédente lettre, tournée en façon de réfutation.

LA vénérable Claſſe ne voulut avouer ni l'ouvrage ni l'auteur, le laiſſant d'ailleurs le maître, comme ſimple particulier, de plaider ſa propre cauſe. Il ne fut point découragé, & ſollicita auprès de notre Magiſtrat la permiſſion de le faire imprimer ici. Elle ne lui fut point accordée. Après ces deux refus, on crut que cet auteur ne s'expoſeroit pas à un troiſième, & qu'il ſe rendroit aux bons avis de quelques-uns de ſes parens ou collègues qui n'approuvoient point du tout cette production. On m'apprit pourtant dans le courant du mois de Juillet que cet ouvrage, deux fois rejetté, s'imprimoit dans une Ville voiſine, aux frais des Éditeurs du Journal Helvétique. Je compris dès-lors ce qu'il en falloit penſer. Enſuite dans la Gazette de Berne du 31 Juillet parut cet avis.

„ IL vient de paroître une réfutation *très ſolide*, & des plus *curieuſes* de la lettre de M*** relative à M. Rouſſeau, datée de Goa, & conçue dans des termes d'*indiſconvenance* tout-à-fait déplacés à l'égard de la vénérable Claſſe de Neufchâtel, ainſi que par rapport à M. de Montmollin, Paſteur à Motiers Dans cette

réfutation, dont on eſt *redevable* à la plume de ce Paſteur, ſe manifeſte par des faits détaillés tout ce que la lettre contient de peu véridique. Tant la réfutation, que la lettre qui en eſt l'objet, ſe trouveront ſur la fin de cette ſemaine chez les principaux Libraires des villes de la Suiſſe."

CETTE modeſte & ſage annonce acheva de décider mon jugement, & je compris que la grande reſſource de l'auteur étoit de prévenir le public en faveur de ſon ouvrage. Il a paru enfin cet ouvrage *très-ſolide;* & j'ai vu que j'en avois bien jugé.

AYEZ la bonté, Mylord, de voir par vous-même cette réfutation, trop longue pour vous la tranſcrire ici, & trop *curieuſe* pour en rien retrancher. Vous trouverez ci-après quelques-unes des remarques qui m'ont été fournies, & par leſquelles vous pourrez juger du caractère de l'ouvrage, & de ce que l'on penſe ici ſur celui de l'auteur.

POUR moi j'avois d'abord peine à me perſuader que cet auteur fût en effet M. le Profeſſeur de Motiers, mais on me fit obſerver :

1°. QUE malgré *ſa modération*, & la *modeſtie de ſon caractère*, & tout en ſe prodiguant les louanges les plus douces, cet auteur m'accable d'injures, me taxe d'ignorance, d'infidélité, de mauvaiſe foi, de calomnies, &c. &c.

2°. QU'IL a grand ſoin d'omettre dans ſes récits des circonſtances eſſentielles (139).

3°. QU'IL nie les faits les mieux conſtatés, & veut modeſtement que l'on en croye ſon ſeul témoignage dans ſa propre cauſe, quoique ce témoignage ſoit en oppoſition avec une requête ſignée

(139) Par exemple, dans la relation qu'il nous donne (page 339) l'auteur a oublié une circonſtance de poids; c'eſt que cette aſſemblée, ſi grave par ſon objet, l'endoctrinement des anciens, ſe tenoit autour d'une table & d'un buffet abondamment garnis : & cette circonſtance jette un grand jour ſur la nature du compliment fait par les anciens, *qu'ils ſe félicitoient d'avoir un Paſteur qui en uſât ſi bien avec eux.*

par quatre anciens de ſon Égliſe, avec les relations que M. Martinet, premier Officier du lieu, avoit d'office adreſſées au gouvernement. Et enfin avec les Arrêts de ce même gouvernement (140):

4°. Qu'il affecte de jetter des doutes ſur les pièces que j'ai produites, & ſur-tout qu'il a grand ſoin d'attribuer toujours à moi ſeul des choſes que je n'avance pourtant que d'après ces mêmes pièces :

5°. Que, lorſqu'il cite quelques morceaux de l'ouvrage qu'il réfute, il a grand ſoin de ſupprimer ou d'ajouter quelques expreſſions, ou même de me prêter tout-à-fait les ſiennes, quoique, pour mieux en impoſer aux lecteurs, les citations ſoient en lettres italiques :

6°. Qu'au moyen de ce petit manège, ſi néceſſaire quand on défend une mauvaiſe cauſe, il ſe fait des monſtres pour les combattre & en triompher, ou, ce qui eſt bien pis, il me donne une façon de penſer qui doit ſans doute lui être plus naturelle qu'à moi.

L'on cru voir à ces traits que l'ouvrage ne pouvoit être en effet que de M. le Profeſſeur de Motiers.

Faisons-lui donc, Mylord, comme auteur d'une production ſi ſublime, l'honneur de nous en occuper encore quelques inſtans.

J'observe d'abord que l'auteur me fait un crime de ne m'être pas nommé. Mais n'eſt-il pas plaiſant qu'en reprochant l'anonyme à un homme qui ne dit que des choſes avérées, ou publiques, il le garde ſur l'étrange correſpondant qu'il ſe donne, & qui, plein de *lumières*, & de *piété*, s'affectionne pourtant ſi fort à M. de

(140) Qui ne riroit, par exemple, de voir l'auteur à la torture pour diſtinguer entre *voix prépondérante* & *double voix*, & vouloir donner le change au Public en aſſurant que c'eſt moi qui *prétends malicieuſement que voix prépondérante ſignifie double voix*? Eh! faut-il donc toujours citer mon garant, cet Arrêt accablant du 2 Avril?

Montmollin & à sa conduite (141) ? Un pareil *homme de lumières* valoit assurément la peine d'être connu. Après tout, mon nom ne faisoit rien à la vérité des faits. En ne me nommant pas, je n'ai dit que des choses notoires au public, ou appuyées de documens incontestables, au lieu que M. le Procureur en se nommant, avance beaucoup de choses qui ne sont connues que de lui tout au plus.

IL a pourtant une fois raison. C'est à la page 321, quand il dit que la vénérable Classe fit en 1762 des remontrances au sujet d'Émile.

IL y en eut en effet, mais avec si peu d'appareil que le public, tout occupé de l'admission de l'auteur à la Communion, en fut à peine informé. Quoi qu'il en soit, j'étois mal instruit. Cet aveu de mon erreur me coûte si peu que, pour l'amour de M. le Professeur, je voudrois en avoir beaucoup de pareils à lui faire. Me voici donc mieux instruit, graces à l'avis qu'il me donne de recourir aux registres du Conseil d'État. Il est vrai que cet avis m'a valu des lumières que je n'avois pas. Je n'en ferai pourtant point usage ici, & je dois me flatter que M. le Professeur, vu la cause qu'il défend, sentira le prix de mon silence.

POUR vous, Monsieur, vous êtes vrai, vous aimez aussi la vérité. Je vous la rapporterai dans toute son exactitude. Croyez-moi véritablement pour la vie, &c. C'est toujours au correspondant anonyme que cela s'adresse, à la fin de la troisième lettre (p. 321). Convenez que voilà un amateur de la vérité bien servi suivant son goût! Daignez revoir les précédentes notes, & lire les remarques ci-après.

VOULEZ-VOUS un exemple d'un raisonnement profond ? C'est

(141) On peut rappeller ici le Conte d'un auteur célèbre, & qui les connoissoit bien. Il dit qu'un Juif, très-honnête homme, fit un voyage à Rome, & se convertit au seul aspect des débordemens du sacré Collège, jugeant qu'il falloit bien que le Christianisme fût une Religion divine pour se maintenir sur la terre malgré les vices de ceux qui le prêchoient.

le début de la page 331. *Je quittai Neufchâtel le 14 pour revenir chez moi, où je m'occupai de mes affaires Comment donc le téméraire auteur du libelle ose-t-il avancer qu'il y a eu des menées employées dans l'Église de Motiers.*

REMARQUEZ seulement que, lorsque M. le Professeur est à Motiers, il est chez lui, & que, quand il travaille à l'excommunication de M. Rousseau, il s'occupe de ses affaires.

QU'IL apprenne à être vrai, ajoute-t-il immédiatement après.

LE précepte est bon, de quelque part qu'il vienne, même de M. le Professeur de Motiers.

VOULEZ-VOUS à présent un trait de prudence? Voyez sa note (page 325), où il nous apprend que c'est par prudence qu'il se tait sur les menées de Motiers & Boveresse; pour cette fois nous l'en croirons sur sa parole.

TOUTES ces expressions que renferme le libelle, tous ces propos extravagans que l'anonyme met dans ma bouche, sont trop méprisables pour que je prenne la peine de les réfuter.

JE conviens avec M. le professeur que ces propos sont extravagans & méprisables, & c'est précisément pour cela que je les ai cités. C'étoit pourtant par de pareils motifs que la conscience des anciens avoit été ébranlée, comme eux-mêmes l'ont avoué. Que M. le Professeur assure aujourd'hui n'avoir jamais ni pensé, ni dit de pareils absurdités, cela n'est pas étonnant, & dès qu'il les nie, nous devons l'en croire comme sur tout le reste. Oseroit-il en imposer à son correspondant anonyme, si grand ami de la vérité?

ENCORE un mot, & j'ai fini. Au ton décisif que prend M. le professeur dans sa note (page 326), ne seriez-vous pas tenté de croire que la déclaration de M. Rousseau du 10 Mars devint publique aussitôt qu'elle fut présentée? Mais accordez cette assertion avec l'effet que produisit la lecture de cette même déclaration faite le 30 Mars par M. le Chambrier, Officier aux

Gardes, en présence de plusieurs membres d'une société très-nombreuse & très-répandue, qui tous témoignèrent par leur empressement à l'entendre, & leur surprise après l'avoir entendue, combien cette déclaration étoit nouvelle pour eux. Je ne vois qu'un moyen de nous accorder M. le Professeur & moi, c'est de supposer que nous ne connoissons pas le même public.

ENFIN l'auteur en appelle au témoignage de M. Rousseau sur la vérité des faits qu'il avance. Il faut donc laisser parler M. Rousseau lui même ; vous trouverez son *témoignage* dans une lettre qu'il m'a écrite en réponse aux questions que je lui avois faites en lui envoyant l'ouvrage de M. le Professeur. Si ce témoignage contredit celui qui le réclame, un des deux nous en impose ; ce n'est point à moi, Mylord, de vous prescrire auquel vous devez ajouter foi ; mais je dois vous avertir qu'il s'en faut beaucoup que la conversation de M. le Professeur avec M. le Lieutenant Guyenet rapportée par ce premier, soit dans l'exacte vérité, si l'on en doit croire ce dernier.

PARDON, Mylord, de vous avoir si long-temps arrêté sur cette *réfutation* de mon *libelle*. Je suis fâché pour M. le Professeur que la narration publique de ces faits publics soit un libelle. C'est sa faute, & non pas la mienne. Le titre de calomniateur est dur à digérer pour un anonyme, aussi peu anonyme que je l'étois. Sans cette qualification, je gardois le silence, ou tout au plus, pour vous donner une légère idée de la conduite modérée & tolérante de M. le Professeur de Motiers, je me serois borné à vous rappeller celle d'un Quaker de votre pays. Son cheval marcha sur un chien qui lui mordit la jambe & faillit à démonter le Quaker. Celui ci lui dit froidement : *je ne porte point d'armes, je ne tue pas ; mais je te donnerai mauvaise renommée.* Là-dessus ayant apperçu des gens qui travailloient près de-là dans les champs, il se mit à crier, *au chien enragé! au chien enragé!* Dans l'instant le chien fut assommé.

VOILA, Mylord, à quoi cette affaire en est restée ; il est difficile de prévoir comment elle finira. Il ne s'agit plus de Classe,

de

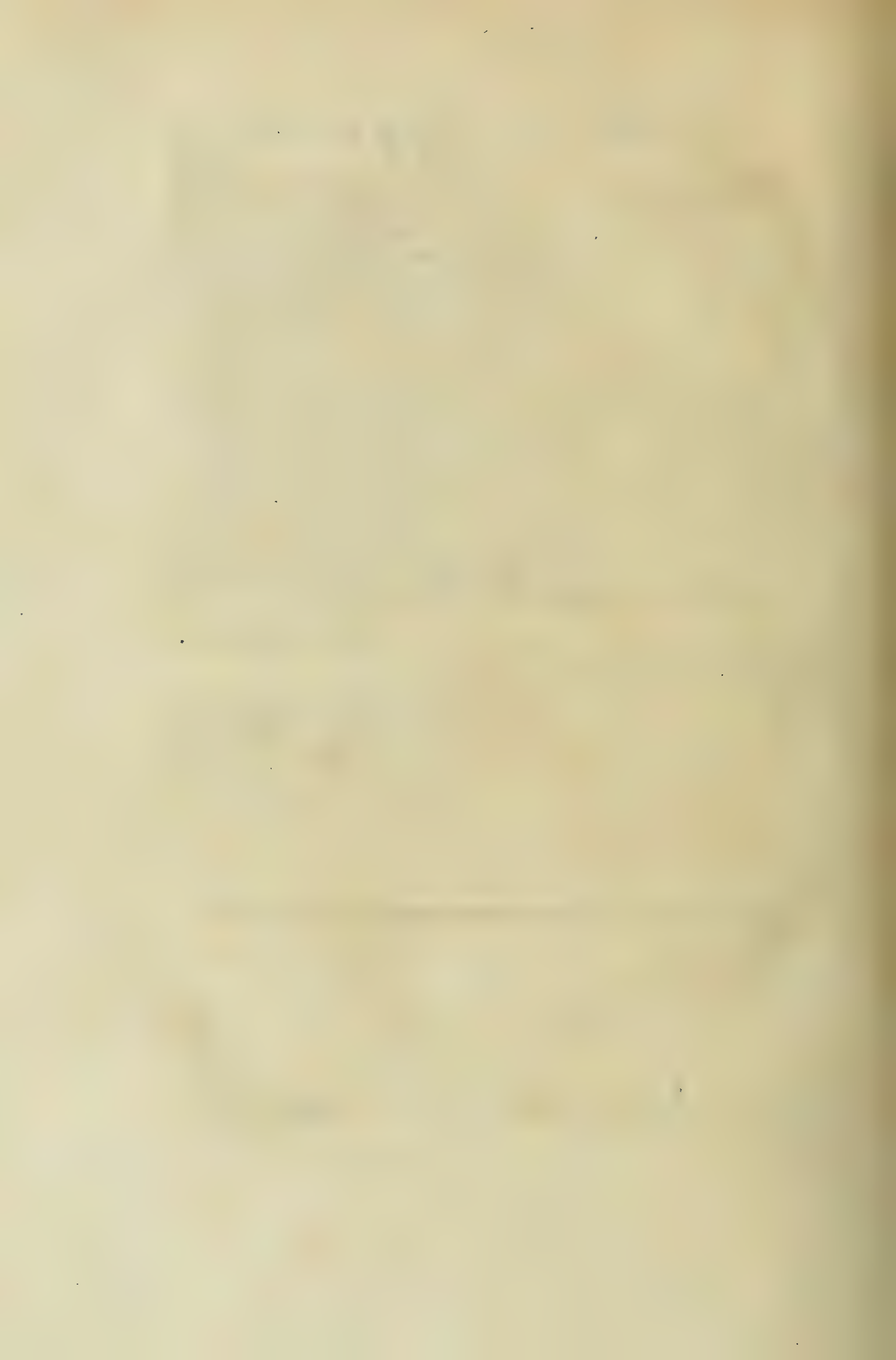
de Consistoire, ni de voie légitime. Barré de toutes parts on s'est entiérement tourné du côté du peuple, & c'est par lui seul qu'on veut maintenant forcer M. Rousseau d'abandonner la patrie. Aux fureurs du fanatisme se joignent les plus stupides extravagances. Déja l'on voit des gens à qui Dieu parle, & qui ont eu des visions. Qui croiroit que dans un siècle aussi plein de lumières & d'humanité, l'on trouvât encore un peuple assez imbécille pour se laisser mener par de pareils foux, & assez brutal pour outrager un homme doux & paisible, uniquement pour complaire à un Prêtre furieux? Quel spectacle que de voir le plus ardent défenseur du peuple, insulté par le peuple; l'apologie des Protestans persécutée chez les Protestans; l'ami de la tolérance réduit au triste état de n'en trouver aucune, & le censeur des Grands de la terre, protégé par eux! La vie de cet homme infortuné fera monument dans l'histoire philosophique de ce siècle, si les relations que j'ai l'honneur de vous adresser n'en sont pas les plus curieux mémoires, elles en feront du moins les plus sûrs.

RECEVEZ, Mylord, les assurances du tendre & sincère attachement avec lequel je serai toute ma vie,

Votre très-humble & tout dévoué serviteur,

DU PEYROU.

A Neufchâtel, ce 31 Août 1765.



PIÈCES JUSTIFICATIVES, TRANSCRITES SUR LES ORIGINAUX.

N°. I.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Du 1 Mai 1765.

SUR les informations données à la Seigneurie qu'il y avoit des gens assez mal avisés que d'insulter le Sieur Rousseau, sujet de cet État, & à qui Sa Majesté a accordé sa protection immédiate, avec ordre au Conseil de l'y maintenir. Délibéré : Il a été dit que, tant pour prévenir ces insultes, que les suites qu'elles pourroient avoir, il est ordonné à Monsieur Martinet, Conseiller d'État, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de faire connoitre au public la protection particulière qu'il a été du bon plaisir de Sa Majesté d'accorder au Sieur Rousseau, & qu'il a été ordre de rechercher & faire punir tous ceux de *quelque état & condition* qu'ils soient, qui *aggrédiront* de fait ou de paroles ledit Sieur Rousseau ; ce qu'il exécutera très-exactement contre les contrevenans au présent qui devra être lu incessamment, tant en justice qu'en communauté, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. Donné en notre Conseil, tenu sous notre présidence au Château de Neufchâtel, ce 1 Mai 1765.

Signé SANDOZ DE ROSIERES.

N°. II.

RESCRIT DU ROI,

Du 30 Mars 1765.

FRÉDÉRIC, par la grace de Dieu, Roi de Pruſſe, &c. &c &c. Amés & féaux, ſalut : Nous avons vu avec ſatisfaction par le très-humble rapport que vous nous avez adreſſé, en date du 4 de ce mois, au ſujet de l'ouvrage du Sieur Rouſſeau, intitulé : *Lettres écrites de la Montagne*, l'attention que vous donnez aux objets que vous jugez intéreſſer le maintien de la Religion. Nous ne pouvons auſſi qu'approuver le zèle avec lequel la compagnie des Paſteurs cherche à prévenir tout ce qui pourroit contribuer à répandre, dans vos contrées, des ſentimens contraires aux dogmes qui y ſont reçus. Diſpoſés comme nous le ſommes à la ſeconder dans ſes bonnes vues, en entrant dans les raiſons qui vous ſont deſirer qu'on y réponde par des meſures propres à les remplir, nous voulons bien permettre de prendre, par rapport à l'impreſſion projettée des ſuſdites lettres écrites de la Montagne, & à leur débit, les arrangemens que vous croirez devoir au bien public, après un examen réfléchi de ce que la prudence & une ſage attention à éloigner tout ce qui pourroit devenir une nouvelle ſource de déſordre, & de diviſions, doit vous faire obſerver dans cette affaire.

NOTRE intention n'eſt cependant pas qu'on ſéviſſe contre l'ouvrage en queſtion par aucune de ces flétriſſures publiques, qui, indépendamment qu'elles ſont oppoſées à l'eſprit de modération qui doit toujours être celui des défenſeurs de la vérité, donnent d'ordinaire aux écrits qu'elles proſcrivent plus de publicité qu'ils n'en auroient eue ſans une condamnation ſi éclatante, & font ainſi manquer le but de leur ſuppreſſion. Nous ne doutons pas, au reſte, que, comme vous êtes les premiers à rendre juſtice à la conduite réglée & aux bonnes mœurs du Sieur Rouſſeau, vous

ne ſoyez de vous-mêmes portés à le laiſſer jouir paiſiblement de la protection des loix dans l'aſyle qu'il s'eſt choiſi, & où notre volonté eſt qu'il ne ſoit en rien inquiété.

SUR ce, nous prions Dieu de vous avoir en ſa ſainte & digne garde.

Fait à Berlin le 30 Mars 1763.

Par ordre du Roi.

Signé, FINKESTEIN, HERTZBERG.

N°. III.

ARRÊT

DU CONSEIL D'ÉTAT,

Du 15 Mai 1756.

EN exécution des ordres donnés le ſecond du mois d'Avril dernier à M. Martinet, Conſeiller d'État, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers d'informer le Conſeil ſur quel fondement le Diacre dudit lieu aſſiſte en Conſiſtoire admonitif & y a voix délibérative, après avoir vu les recherches qu'il a faites dans cet objet; ouï en outre ſon rapport, & délibéré : Il a été dit que, vu que l'établiſſement des Conſiſtoires admonitifs d'un État porte qu'il ne doit y avoir qu'un certain nombre d'anciens où le Paſteur du lieu préſide, on trouve que le Diacre du Val-de-Travers ne doit pas aſſiſter au Conſiſtoire admonitif de Motiers (142) & en conſéquence, il eſt ordonné à M. Martinet, Conſeiller d'État, Capitaine & Châtelain du Val-de Travers, de tenir la main à l'exécution du préſent. Donné en Conſeil tenu ſous notre Préſidence au château de Neufchâtel, ce 15 Mai 1765.

Signé, SANDOZ DE ROSIERES.

[142] Sans doute pour prévenir les abus réprimés par l'Arrêt du 18 Novembre 1758, ci-après, N°. IV.

N°. IV.

ARRÊT

Du dix-huit Novembre 1758.

EXTRAIT DU MANUEL DU CONSEIL D'ÉTAT.

LE Confeil d'État ayant été informé qu'il fe feroit introduit divers abus dans le Confiftoire feigneurial de Motiers, tant par rapport à fa conftitution & aux membres dont il doit être compofé, que relativement à l'autorité qu'il s'attribue, a voulu être exactement inftruit de tout ce qui s'eft paffé dans ledit Confiftoire, afin d'en délibérer enfuite avec une pleine connoiffance de caufe; à cette fin, il a nommé Meffieurs Oftervalde, ancien Maire de Valangin; Sandoz, ancien Procureur de Valangin; Huguenin, Chancelier; de Montmollin, Châtelain du Landeron; & de Montmollin, Maire de Valangin, tous cinq Confeillers d'État, pour faire l'examen des regiftres dudit Confiftoire, & les dépouiller; ce que lefdits Commiffaires ont exécuté, après quoi ils ont fait leur rapport de ce qu'ils y ont trouvé de plus intéreffant, en la manière fuivante :

QU'ILS ont remarqué que depuis un fiècle, ou environ, il s'étoit introduit dans ledit Confiftoire diverfes nouveautés très-conféquentes, & pour la plupart très-répréhenfibles, tant à l'égard des membres qui doivent y fiéger, que par rapport aux grands abus qu'il a fait de l'autorité qui lui avoit été confiée par les Souverains de cet État; ce qui eft arrivé en partie par la négligence, les fréquentes abfences, & la différence de religion des Officiers qui ont préfidé & qui devoient préfider audit Confiftoire.

MESSIEURS les Commiffaires ont d'abord vu avec une extrême furprife, que la conftitution de ce Confiftoire étoit altérée & avoit dégénéré de fon inftitution originaire à un point qu'elle n'étoit

plus reconnoiſſable, puiſqu'anciennement aucun autre Eccléſiaſtique n'y ſiégeoit que les trois Paſteurs de Motiers, de Saint Sulpice & des Verrieres, leſquels ne s'y faiſoient point accompagner, comme cela ſe pratique à préſent, par des aſſeſſeurs à la nomination de leurs Conſiſtoires admonitifs.

Tout eſt changé aujourd'hui, les quatre Paſteurs des Égliſes de nouvelle érection, ſavoir, ceux de la Côte-aux-Fées, de Couvet, de Fleurier & des Bayards s'y ſont intrus de leur autorité privée, & par celle dudit Conſiſtoire, ſans en avoir obtenu la permiſſion ou l'agrément du gouvernement. On excepte le défunt Sieur Wattel, Paſteur de Couvet, qui y fut reçu par l'ordre du Conſeil d'État.

Il réſulte de-là qu'il n'y avoit autrefois que trois Paſteurs qui ſiégeaſſent audit Conſiſtoire, & qu'il y en a actuellement ſept.

Ce n'eſt pas tout: chacun de ces Paſteurs ſe fait accompagner par un aſſeſſeur que les Conſiſtoires admonitifs éliſent, ce qui eſt équipollent à quatorze Juges Eccléſiaſtiques; d'où il arrive que l'Officier reſte aujourd'hui ſans aucun pouvoir de nommer des aſſeſſeurs.

Il y a plus: pour fortifier d'autant mieux le nombre des Eccléſiaſtiques, le Diacre de Motiers, & les Suffragans des Paſteurs de la Châtellenie du Val-de-Travers y ont été & y ſont encore actuellement reçus.

Il eſt arrivé de plus que, tandis que le nombre des gens d'Égliſe s'eſt ſi conſidérablement fortifié, celui des Juges laïques, qui lui étoit originairement très-ſupérieur, ſe trouve à-peu-près anéanti & réduit à rien.

Il paroît clairement, par ce qu'on vient d'expoſer, que la conſtitution du Conſiſtoire ſeigneurial de Motiers eſt entiérement changée, & que ce n'eſt que très-improprement qu'on lui donne ce nom, & qu'il a ceſſé d'être un Conſiſtoire ſeigneurial, puiſque, contre la règle établie dans tous les Conſiſtoires & les corps mixtes de cet État où les laïques ſont conſtamment ſupérieurs en nom-

bre, celui de Motiers n'eſt plus aujourd'hui qu'un Tribunal eccléſiaſtique, où les Paſteurs & les aſſeſſeurs ſont les maîtres & dominent ſans concurrence, & où ils exercent même une autorité à-peu-près deſpotique, ainſi que le tout ſera juſtifié par les obſervations qui vont ſuivre.

De ce renverſement d'ordre, il n'a pu du moins que s'enſuivre, comme il s'eſt réellement enſuivi, des uſurpations intolérables, des abus, des entrepriſes, des trop-faits, comme ſont les ſuivans.

1°. Ledit Conſiſtoire a pouſſé les choſes au point qu'il a formé, le 15 Août 1675, une délibération qui eſt inſérée tout au long dans ſes regiſtres, portant : *Que dorénavant les Arrêts de ce vénérable Corps ſubſiſteront à l'avenir, par leſquels on ne pourra allibérer ni exempter qui que ce ſoit de la priſon, & du temps qu'il y ſera condamné, ſi ce n'eſt par Meſſieurs du vénérable Corps, par-devant leſquels il ſe préſentera pour en demander exemption.* Ce qui non-ſeulement donne une atteinte directe aux autorités ſouveraines de Sa Majeſté, & à celle de ceux qui la repréſentent, mais eſt encore une preuve bien marquée de la hardieſſe & du peu de lumières de ce Conſiſtoire, qui ne pouvoit, ni ne devoit pas ignorer que dans cet État, un Tribunal qui condamne à des peines, n'a pas le droit d'en exempter. On lit à la même page (pag. 327), du quatrième manuel, que le Conſiſtoire a exempté une femme qui avoit accouché d'un enfant illégitime, des peines portées dans les décrétales.

Il y a quelque choſe de plus fort encore que tout cela, qui caractériſe, d'une manière bien marquée, l'indépendance dans laquelle ce Corps a voulu ſe mettre : c'eſt ce qu'on voit à la page 149 du troiſième manuel, où il eſt écrit, qu'un homme, après avoir produit audit Conſiſtoire un ordre ſigné du Seigneur Gouverneur, par lequel il l'exemptoit de la priſon, à condition qu'il s'y préſenteroit pour y recevoir une cenſure, & demander pardon à genoux, fut, non-obſtant ledit ordre, condamné à deux jours de priſon.

2°.

2°. TOUT fourmille d'exemples dans lesdits manuels, que ce Consistoire, après avoir condamné à la prison, a commué la peine de ladite prison en des amendes pécuniaires, *applicables à son profit;* on lit même qu'il a confisqué, *toujours à son profit*, des arrhes nuptiales; *l'argent étoit un objet essentiel*, & il falloit trouver de quoi *suppéditer aux frais du jour*, comme il s'exprime à la page 83 du second Manuel, où on lit qu'il condamna un homme à 25 liv. à cette fin.

3°. IL a fréquemment usurpé l'autorité des Justices matrimoniales, des Justices civiles & criminelles, & de celles établies pour les cas de bâtardise, en s'arrogeant le droit de juger de ces causes de même que de celles d'injures; à cette fin, il a entendu des témoins, prononcé sur le fond des procès, reglé les dédommagemens des parties, qu'il a souvent fixés à des sommes assez fortes.

4°. QUOIQUE le Receveur de Sa Majesté paye audit Consistoire soixante francs pour les quatre fois de l'année qu'il s'assemble, il n'a pas laissé d'imposer une finance aux parties qui paroissoient par-devant lui, pour la peine de les écouter, & pour ce qu'il appelle l'*attédiation* : on trouve des exemples de ces impositions, qui sont allées jusqu'à 30, 42, 50 & 60 livres foibles. On lit même à la page 38 du manuel second, que des gens qui avoient dansé, pour n'être comparus, avoient été condamnés à payer le diner (143), & en outre à 2 livres 6 sols à chaque Assesseur, & ceux qui ne payoient pas étoient envoyés en prison; (manuel cinq, page 269). On voit encore avec scandale dans le manuel, (N°. 3, page 78), qu'un homme qui avoit été déclaré innocent, ne laissa pas d'être condamné à 10 livres foibles pour l'attédiation, *tant il étoit essentiel de se procurer de quoi suppéditer aux frais du jour.*

IL ne seroit pas possible de spécifier tous les abus qui se sont introduits dans ce Corps, ni les usurpations & entreprises qu'il a

(143) Le diner de Messieurs du *vénérable Corps* faisoit une partie essentielle des frais du jour.

faites; elles font allées tous les jours en augmentant, & si on ne leur oppose un frein, elles iront toujours plus loin dans la suite des temps; Messieurs les Commissaires n'entrent pas dans un plus grand détail & s'en tiennent à ce qu'ils ont exposé au Conseil.

A tous lesquels abus étant nécessaire de pourvoir, entendus plus au long Messieurs les Commissaires examinateurs, & délibéré : il a été dit, qu'il n'est que trop visible, que la constitution originaire du Consistoire seigneurial de Motiers a été entiérement changée & pervertie; qu'elle est toute différente de ce qu'elle étoit dans son origine & dans son institution, & qu'en attendant qu'on ait l'honneur d'en informer Sa Majesté, & d'en recevoir des ordres, il est ordonné au Sieur Martinet, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de ne point permettre que le Diacre de Motiers prenne séance audit Consistoire, non plus que les Suffragans, excepté le cas, par rapport à ces derniers, où une Cure étant desservie par un Suffragant, le Ministre en chef ne pourra pas s'y rencontrer; car les deux ne pourront jamais y assister ensemble; il lui est enjoint de plus, de ne pas souffrir qu'on délibère sur aucune des matières qui pourroient y être proposées, à moins qu'avant l'assemblée du Consistoire, elles ne lui aient été communiquées, & que les Pasteurs ne lui aient certifié que les renvois en Consistoire seigneurial ont été faits par la délibération des Consistoires admonitifs, le tout, afin que d'un côté, il soit mieux en état de juger si lesdites matières sont du ressort & de la compétence du Consistoire ou de celle des justices; & que, de l'autre, les renvois soient faits d'une manière canonique & légale.

Et, pour ce qui regarde les trop-faits, les entreprises & les usurpations que ledit Consistoire a faites, en s'arrogeant des droits & une autorité qui ne lui appartiennent pas, on statue ce qui suit :

1°. La délibération dudit Consistoire, du 15 Août 1695, ci-dessus transcrite & portée dans le troisième manuel, (p. 185) est mise au néant par le Conseil, avec ordre qu'elle soit cancellée, biffée & rayée desdits manuels, comme donnant une atteinte

directe à l'autorité souveraine ; ce qui sera écrit en marge & exécuté par le Greffier du lieu, sous les yeux dudit Sieur Capitaine & Châtelain.

2°. Il est très-expressément défendu audit Consistoire de commuer la peine de la prison, ou telle autre peine infligée, en des amendes pécuniaires, soit qu'il les applique à son profit, ou non, les coupables devant subir lesdites peines, à moins que ceux qui ont l'honneur de représenter Sa Majesté dans cette État, ne leur en fassent grace ; pour cet effet, si celui qui a été condamné lui demande un temps compétent, pour recourir à la clémence du Seigneur Gouverneur, ledit Sieur Capitaine & Châtelain lui fixera un terme, au bout duquel, s'il ne s'est pas pourvu, ou, s'il l'a fait inefficacement, le jugement sera exécuté.

3°. On enjoint très-sérieusement audit Sieur Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de veiller, avec la plus scrupuleuse attention, à ce que le Consistoire ne prenne plus désormais connoissance des causes qui sont du ressort de la justice matrimoniale & des justices civiles, criminelles, ou établies pour les cas de bâtardise ; & si ledit Consistoire vouloit continuer à s'émanciper de le faire, de lever & rompre promptement l'assemblée, & d'en aviser le gouvernement, afin qu'il y pourvoie. Et spécialement pour les causes de mariage, il mettra en exécution les Arrêts du Conseil d'État des 20 Octobre 1635, 13 Avril 1646, &c. dont on lui envoie des copies.

4°. Il ne souffrira pas non plus que le Consistoire seigneurial de Motiers exige dorénavant aucune finance des parties qui paroissent par-devant lui, pour ce qu'il appelle l'*attédiation*, & il ne permettra point de délibération là-dessus, *afin que les sujets de Sa Majesté ne soient plus foulés par des frais qu'ils ne devoient pas*, vû, & d'autant que ledit Consistoire est payé pour écouter les parties, & qu'il est de son devoir de les entendre.

5°. Il tiendra aussi la main à ce que les amendes auxquelles ledit Consistoire pourra condamner les coupables, n'aillent pas plus loin que de trois à dix livres foibles pour le plus, d'autant qu'au-

cune Justice ne peut imposer des amendes plus fortes, & que les amendes arbitraires sont inconnues dans cet État.

6°. Il avertira encore tous les Consistoires admonitifs de sa jurisdiction, de ne renvoyer personne au Consistoire seigneurial de Motiers, pour des sujets minimes & de petite importance, mais seulement pour des cas graves, nécessaires & qui en vaillent la peine, d'autant que de pareils renvois ne peuvent qu'être à charge au peuple; & que les renvois qui auront pour objet des causes de mariage, se fassent directement à la Justice matrimoniale de Neufchâtel, sans les faire passer par le Consistoire seigneurial de Motiers.

7°. Comme Messieurs les Commissaires ont observé, en lisant les manuels du Consistoire, qu'il étoit arrivé quelquefois, que les Sieurs Pasteurs qui y prennent séance, s'étoient fait expédier par écrit les choses qui s'y proposoient, pour consulter la compagnie des Pasteurs, on défend très-expressément audit Sieur Capitaine & Châtelain de permettre de pareilles expéditions, & au Greffier de les faire, vu que le Consistoire seigneurial de Motiers est un Corps établi par le Souverain, & conséquemment dans une totale indépendance de cette compagnie.

8°. Enfin, il tiendra la main à ce qu'à tous égards le Consistoire seigneurial de Motiers se contienne dans les bornes de sa légitime autorité, & il aura soin, s'il s'en écarte, d'en informer le gouvernement, & d'empêcher cependant que ledit Consistoire ne forme aucune délibération. Lesquels articles ainsi réglés, ledit Sieur Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers fera lire en la première assemblée du Consistoire, & ensuite enregistrer sur ses manuels & régistres pour servir de règles à l'avenir.

N°. V.

RESCRIT DU ROI,

Du 21 Mai 1765.

FRÉDÉRIC, par la grace de Dieu, Roi de Prusse, &c. &c. &c. Amés & Feaux, salut. Nous avons reçu votre rapport, en date du 22 Avril, par lequel vous nous rendez compte des arrangemens que vous avez pris en conséquence du Rescrit que nous vous avons adressé le 30 de Mars dernier, concernant le Sieur Rousseau & ses ouvrages. Vous ne sauriez mieux remplir nos intentions qu'en continuant comme vous avez fait, à notre satisfaction, de prévenir tout ce qui pourroit devenir, dans cette occasion, une source de désordre & de dissension dans notre Principauté de Neufchâtel.

NOUS venons d'apprendre, avec autant de surprise que de déplaisir, qu'il s'y trouve des esprits remuans & échauffés du zèle amer d'une piété intolérante, qui non contens des mesures que l'on a prises pour empêcher la publication des ouvrages qui les scandalisent, veulent de nouveau sévir contre leur auteur, en tenant, pour cet effet, des assemblées tumultueuses, & le menaçant même des peines ecclésiastiques. Nous ne vous dissimulerons point que nous sommes très-mécontens d'une conduite si inconsidérée, & que notre volonté sérieuse est, qu'en arrêtant promptement les suites par l'autorité que nous vous avons confiée, vous empêchiez qu'on n'inquiette, en quoi que ce soit, le Sieur Rousseau, & que vous lui assuriez, d'une manière bien complette & décidée, les effets de la protection que nous lui accordons.

SUR ce, nous prions Dieu de vous avoir en sa sainte garde.

Par ordre exprès du Roi.

Signé, FINKENSTEIN, HERTZBERG.

N°. VI.

REQUÊTE

DE LA COMMUNAUTÉ DE BOVERESSE,

Du 28 Juin 1762.

A Monsieur le Président, & à Messieurs du Conseil d'État.

MESSIEURS,

LA Communauté de Boveresse, en la personne de ses députés, prend la respectueuse liberté de vous exposer, disant :

QUE ce n'est qu'avec la plus vive amertume qu'elle se voit dans l'obligation de revenir de nouveau réclamer votre justice & votre protection, comme Juges de haute Police, & représentans Sa Majesté dans ce pays, & cela dans l'objet de mettre fin à une difficulté que cette Communauté a le malheur d'avoir avec Messieurs les Pasteurs de la vénérable Classe. Voici le fait.

M. le Diacre du Val-de-Travers a été astreint & obligé, de temps immémorial, à faire, tous les Dimanches, de quinze en quinze jours, un catéchisme dans la Chapelle du village de Boveresse, pour l'instruction de la jeunesse; ce qu'il a fait jusques après un certain nombre d'années qu'il s'est relâché de cette astriction à tel point qu'à peine en faisoit-il quatre dans une année.

CET abandon de notre Chapelle & de notre jeunesse obligea la Communauté suppliante de se présenter, il y a environ neuf ans, avec une requête, devant Messieurs de la vénérable Classe, qui, témoignant alors leur grande surprise de cette négligence, déléguèrent Messieurs le Doyen de Gelieu, & le Professeur de Montmollin, pour conférer de cette affaire avec la Communauté, lesquels, après avoir entendu ses raisons concluantes, répon-

dirent que ces catéchifmes feroient faits plus réguliérement, fans cependant vouloir donner leur réponfe *par écrit.*

CETTE promeffe verbale ayant été de nul effet, obligea cette Communauté à fe préfenter par requête devant vos Seigneuries pour les fupplier d'ordonner à Meffieurs les Pafteurs qu'ils euffent à fe conformer à l'ancien ufage, & vos Seigneuries, par une fuite de leur juftice & de leur amour pour l'ordre, donnèrent la Commiffion à M. Huguenin, Confeiller-d'État & Chancelier de Sa Majefté, de conférer de cette affaire avec M. le Doyen ; ce qui produifit un fi bon effet que la Communauté fuppliante crut, à la fuite de cette conférence, qu'elle feroit maintenue dans fes droits, par l'exactitude qu'on eut de catéchifer tous les quinze jours dans fa Chapelle pendant un certain temps.

MAIS, Meffeigneurs, que cette fatisfaction a été de courte durée, puifqu'il s'eft paffé, dès-lors, des années entières fans qu'on ait fait plus de trois catéchifmes dans fa Chapelle !

QUOIQUE cette négligence & cet abandon donnât lieu à la Communauté fuppliante de s'allarmer fur un droit qui lui eft cher & précieux, elle ne s'eft point découragée, & elle s'eft flattée que, par d'itératives remontrances pleines de foumiffion & de refpect, *elle rallumeroit enfin le zèle de fes conducteurs fpirituels*, & qu'elle les engageroit, par fa perfévérance, à faire fuccéder aux inquiétudes qui l'ont fi long-temps agitée, le calme & la tranquillité.

C'EST dans cet objet, & par un dernier effort, que cette Communauté prit la réfolution de mettre en œuvre, & d'épuifer toutes les voies amiables, en envoyant, au mois de Mars dernier, un député avec une très-humble requête à Meffieurs de la vénérable Claffe, pour les fupplier enfin de terminer cette affaire & de donner leur réponfe *par écrit*; & la dite requête ayant été préfentée, M. le Miniftre Chaillet, Pafteur à Serrières, Sécretaire de la Compagnie, fit réponfe que Meffieurs de la vénérable Claffe lui avoient donné ordre de faire dire à la Communauté fuppliante, *que fon droit étoit reconnu*, *qu'elle devoit être*

tranquille, & qu'on lui feroit tenir leur Arrêt à la générale de Mai ſuivant.

CETTE réponſe parut d'abord ſatisfaiſante, puiſqu'un droit reconnu emporte néceſſairement l'obligation de s'acquitter des devoirs auxquels il engage.

MAIS, quelle n'a pas été la grande ſurpriſe de la Communauté ſuppliante, lorſqu'elle a reçu par écrit la réponſe de Meſſieurs de la vénérable Claſſe, par une lettre ci-cottée *A*! Cette réponſe ſe trouve diamétralement oppoſée à celle de Mars dernier, & ne laiſſe aucun doute à cette Communauté, qui s'apperçoit bien qu'il n'y a plus qu'un reſte de bienſéance qui agiſſe; mais que, dans le fond, notre Égliſe ſera bientôt abandonnée, quoique l'on ſoit bien perſuadé *que la penſion de M. le Diacre qui concerne notre Chapelle ne le ſera pas.*

IL y a plus, Meſſeigneurs, la Communauté ſuppliante a vainement réclamé la requête qu'elle avoit préſentée à Meſſieurs de la vénérable Claſſe; ils ont refuſé de la rendre, & on auroit eu l'honneur de vous la préſenter ſi on avoit pu la retirer : *mais Meſſieurs les Paſteurs ont des pratiques différentes des autres Tribunaux, & leurs vues ne ſont pas les mêmes.*

VOILA au vrai, Monſieur le Préſident & Meſſieurs, un narré fidèle & exact de tout ce qui s'eſt paſſé juſqu'ici, & il ne reſte plus de reſſource à la Communauté ſuppliante que celle de votre autorité & de votre juſtice pour nous maintenir dans un droit qui n'a pour but que *l'inſtruction, & l'édification.*

QUANT au droit, il eſt ſi inconteſtable qu'il eſt totalement impoſſible à Meſſieurs les Paſteurs de s'y oppoſer, & voici ſur quel fondement.

QUE déſigne une Chapelle vieille & antique, & quel acte plus triomphant cette Communauté peut-elle avoir? Ne prouve-t-elle pas, Meſſeigneurs, bien évidemment que quelqu'un doit être dans l'obligation de la deſſervir? Quoi de plus fort encore que les déclarations des Communautés de Couvet & de Fleurier qui ſont

ſont unanimes à déclarer, qu'avant leur érection en paroiſſe, M. le Diacre faiſoit tous les Dimanches, de quinze en quinze jours, un catéchiſme chez eux, & qu'il en faiſoit de même un à Boveresſe? Et feu M. l'aſſeſſeur Favre, vieillard reſpectable par ſes mœurs, ſe ſouvenant de quatre-vingts ans, a déclaré la même choſe, en ajoutant qu'il avoit accompagné très-ſouvent M. le Diacre, lorſqu'il venoit faire leſdits catéchiſmes à Boveresſe.

Nous avons eu l'honneur de préſenter à vos Seigneuries les originaux de ces déclarations, leſquels ſont reſtés à la Chancellerie, & nous ſupplions M. le Chancelier de vouloir s'en ſouvenir.

Mais, Meſſeigneurs, ce qui rend notre droit plus qu'inconteſtable, c'eſt que, ſi la Communauté ſuppliante avoit voulu acheter le droit qu'avoit la Communauté de Couvet d'avoir un catéchiſme tous les quinze jours, il nous étoit facile de le faire, & cela du conſentement de Meſſieurs de la vénérable Claſſe, qui ont d'abord reconnu notre droit : cela eſt prouvé par le ſens d'un de leurs Arrêts porté ſur le livre, *folio* 183, daté du 6 Octobre 1760. Ainſi cette Communauté en auroit un tous les Dimanches, ſans interruption; à quel effet nous produiſons, mot pour mot, la copie de la déclaration de la Communauté de Couvet, de même que dudit Arrêt, ſous la lettre B.

A ces raiſons concluantes, qu'il vous plaiſe, Meſſeigneurs, mettre en conſidération l'utilité & la néceſſité de ces exercices pieux, ſi propres à donner à notre jeuneſſe une idée juſte des vérités de notre ſainte Religion, & à en former de bons membres de la ſociété civile. Et d'ailleurs, qui eſt-ce qui doit le plus avoir à cœur l'avancement de la gloire de Dieu que Meſſieurs les Paſteurs, qui ſe diſent les envoyés du Seigneur pour édifier & pour planter? Cependant nous nous trouvons à-peu-près ſans Miniſtres pour nos catéchiſmes.

Quant à la néceſſité indiſpenſable où nous ſommes de réclamer nos juſtes droits, tranſportez-vous, Meſſeigneurs, nous vous en ſupplions, pour un moment à Boveresſe, village qui, par ſa ſituation, empêche les vieillards, les gens caduques & les enfans

de se rendre à Motiers, à raison de la caducité des premiers & de la foiblesse des autres, comme aussi des inondations fréquentes qui surviennent entre les deux villages & en rendent la communication impraticable à pied à ces différentes personnes.

CEPENDANT, Messeigneurs, nous entrons dans la nécessité actuelle où Messieurs de la vénérable Classe se trouvent d'avoir de nouveaux Pasteurs, & dès que les droits de la Communauté suppliante seront reconnus, & qu'elle y sera maintenue, en attendant qu'il y ait de nouveaux Ministres reçus, elle se contentera des catéchismes que M. le Diacre sera en possibilité de lui faire, sous la réserve que Messieurs les Pasteurs n'en pourront tirer aucune conséquence pour la suite; mais, comme ils entendent que les nouvelles paroisses soient préférablement desservies, c'est à quoi cette Communauté s'oppose bien formellement, en posant en fait que, dès le temps de la réformation, elle est en possession d'un service divin dans sa Chapelle, & qu'il est impossible que les nouvelles érections puissent énerver ses droits, puisque, par l'institution du Diacre qui n'avoit d'autre nom que celui de Diacre de Motiers, qui, avec Boveresse, ne font qu'une Communauté, il n'étoit tenu qu'à soulager Messieurs les Ministres de Motiers, de Butes & des Verrieres, & que s'il y a des actes subséquens qui donnent des droits aux nouvelles paroisses, jamais la Communauté de Boveresse n'y a donné son consentement au préjudice de ceux qui la concernent, ayant au contraire, & dès qu'on l'a négligée, déclaré publiquement aux réceptions de Messieurs les Diacres qu'elle ne les recevoit que sous l'expresse condition qu'ils catéchiseroient tous les quinze jours à Boveresse; protestation & déclaration à laquelle Messieurs les Pasteurs ne se sont jamais opposés, quoique présens.

C'EST, Messieurs, non-seulement l'unanimité en général de la Communauté suppliante, mais aussi l'unanimité de toutes les familles, sans distinction de sexe, qui la composent; lesquelles viennent, en toute assurance, supplier M. le Président & vos Seigneuries, d'ordonner à M. le Diacre de Motiers de se conformer désormais à l'avenir à l'ancien usage, en nous faisant régu-

liérement un catéchisme les Dimanches, de quinze en quinze jours. Nous nous flattons, en toute assurance, obtenir les fins de notre très-humble requête, & ce nous sera un nouveau & puissant motif d'adresser à Dieu les vœux les plus sincères pour la conservation des jours précieux de Monsieur le Président & pour celle de vos Seigneuries.

Signé, A. H. BEZENCENET, Notaire;
ISAAC BARRELET, Gouverneur.

N°. VII.

ARRÊT

DU CONSEIL D'ÉTAT,

Du 28 Juin 1762.

SUR la requête ci-dessus, après avoir délibéré, il a été dit que l'on renvoye les supplians à communiquer leur requête au Sieur Doyen & à la compagnie des Pasteurs de cet État, pour qu'ils mettent fin à cette difficulté, & qu'ils la terminent de façon qu'il n'y ait plus de plaintes à l'avenir de la part de la Communauté de Boveresse, sinon que ladite compagnie des Pasteurs informe le Conseil des raisons sur lesquelles elle fonde son refus; après quoi il sera ordonné plus outre ce qu'il conviendra. Donné en Conseil, tenu sous notre Présidence au Château de Neufchâtel, ce 28 Juin 1762.

Signé, LE CHAMBRIER DE TRAVENEL.

N°. VIII.

REQUÊTE

DE LA COMMUNAUTÉ DE BOVERESSE,

Du 18 Juin 1765.

A Meſſieurs le Préſident & à Meſſieurs du Conſeil d'État.

MESSIEURS,

EXPOSE bien humblement la Communauté de Bovereſſe à vos Seigneuries, qu'enſuite des requêtes & repréſentations qui vous ont été faites de ſa part pendant pluſieurs années & en différens temps, de même qu'à Meſſieurs les Paſteurs de la vénérable Claſſe, dans l'objet d'engager & obliger M. le Diacre du Val-de-Travers à faire les Dimanches, de quinze en quinze jours, des catéchiſmes dans la Chapelle dudit Bovereſſe; ſur leſquelles repréſentations il ſeroit intervenu un Arrêt émané de vos Seigneuries à la date du 13 Juin 1763, que la Communauté ſuppliante annexe à ſa très-humble requête, & ſur lequel il ſupplie vos Seigneuries de dire droit par éclairciſſement ſur les chefs ſuivans.

D'ABORD la Communauté de Bovereſſe eut lieu de croire que l'engagement pris par Meſſieurs les Paſteurs de faire des catéchiſmes dans ſa Chapelle comme du paſſé, les engageroit à être plus réguliers dans leurs fonctions, & qu'ils permettroient à M. le Diacre de catéchiſer plus ſouvent qu'il ne l'a fait juſqu'ici, puiſqu'autant vaudroit n'en point avoir que ceux que l'on a eus juſqu'à ce jour. Effectivement, Meſſeigneurs, quelle édification peuvent apporter, dans un troupeau, des catéchiſmes qui ne ſont point réglés, & où il y a des interruptions de trois mois & plus? Et que deviendra l'inſtruction de la jeuneſſe, cette partie ſi précieuſe de tout État, & qui en fait la plus chère eſpérance?

A cet égard, la Communauté ſuppliante demande la faveur à vos Seigneuries que, par éclairciſſement à votre Arrêt, vous en fixiez les temps & le nombre, perſuadée que vous la maintiendrez dans ſes droits.

Il eſt vrai que, par l'engagement de Meſſieurs les Paſteurs, ils diſent que ce ſera auſſi ſouvent qu'ils le pourront, & que le ſervice des Égliſes du Colloque du Val-de-Travers le permettra.

Mais, Meſſeigneurs, le zèle de nos conducteurs ſpirituels pour l'avancement de la gloire de Dieu, ne doit-il pas être le même que celui de ceux des anciens temps ? Cependant, en nous ôtant un droit inconteſtable, c'eſt lui donner une notable atteinte. Effectivement jamais, & plus particuliérement dans la ſuite, jamais le ſervice des autres Égliſes ne le permettra, ou bien peu, pour ſauver les apparences de bienſéance, puiſque la Communauté ſuppliante ne ſe fait aucune peine en réclamant ſes droits, de dire que Meſſieurs les Paſteurs d'à préſent ſont trop amis de la tranquillité & du repos.

Il eſt cependant, Meſſeigneurs, bien fâcheux à la Communauté de Bovereſſe qui avoit un droit que l'on ne lui a jamais conteſté avant les nouvelles érections de paroiſſes qui ſe ſont faites au Val-de-Travers, de voir que ces mêmes érections auxquelles elle n'a jamais pris de part, lui enlèvent ce même droit; il paroit à la Communauté ſuppliante que rien ne ſeroit plus naturel ni plus conforme à l'équité & à la juſtice, que de faire faire dans ces nouvelles paroiſſes, & dans les autres, des prières par leurs Régens, lorſque Meſſieurs les Paſteurs ne peuvent pas y ſatisfaire, d'autant plus qu'elles ont un ſervice régulier tous les Dimanches matin, & qu'on ne catéchiſe jamais qu'après midi à Bovereſſe. Car enfin cette Communauté eſt fondée, en ſervice, en Chapelle & en preuves teſtimoniales, & il auroit été à ſouhaiter qu'elle eût eu communication du mémoire reſponſif de Meſſieurs les Paſteurs, qu'elle a conſtamment ignoré juſqu'ici, & ſur lequel il lui auroit été très-facile de répondre & d'en anéantir toute la ſubtilité.

Il y a plus, Meſſeigneurs, la Communauté ſuppliante ayant,

en l'année 1763, annexé à sa requête différens papiers qui constatoient ses droits, & particulièrement une déclaration de la Communauté de Couvet, de même qu'une autre déclaration faite par feu M. l'Assesseur Favre, vénérable vieillard de 80 ans, a voulu les retirer en Chancellerie : mais Messieurs les Pasteurs à qui elle les a fait redemander sans succès, s'en étoient emparés, en disant que sûrement ces papiers s'étoient trouvés mêlés dans les leurs, quoiqu'il soit visible qu'il y a eu plus *de dessein que de hasard.*

Qu'il plaise donc à vos Seigneuries d'ordonner qu'ils soient rendus à cette Communauté, de même que de mettre en règle les catéchismes, pour que la génération qui suivra celle qui fait partie de ses membres d'aujourd'hui, voie qu'ils n'ont rien négligé pour réclamer l'exécution d'un droit qui leur a toujours été cher & précieux. Dans l'attente d'un favorable appointement, la Communauté suppliante adresse à Dieu les vœux les plus sincères pour la conservation des jours de M. le Président, de même que pour celle de vos Seigneuries.

Signé Élie Favre.

N°. IX.

ARRÊT

DU CONSEIL D'ÉTAT,

Du 18 Juin 1758.

SUR la requête de la Communauté de Boveresse, priant le Conseil, en explication de l'Arrêt du 13 Juin 1763, de vouloir bien fixer le temps & le nombre des catéchismes que le Diacre de Val-de-Travers, sera obligé de faire dans la suite, dans la Chapelle dudit Boveresse & de la maintenir dans tous ses droits à cet égard, & d'ordonner qu'une partie de leurs papiers que les sieurs Pasteurs ont retirés avec les leurs à la Chancellerie, leur soient rendus; sur quoi, après avoir délibéré, il a été dit, que l'on a vu avec surprise que le sieur Diacre du Val-de-Travers ne remplissoit pas l'esprit ni les vues de l'Arrêt du Conseil d'État, à la date du 13 Juin 1763, & en conséquence le Conseil s'attend qu'à l'avenir le sieur Diacre du Val-de-Travers fera les catéchismes de quinzaine en quinzaine dans la Chapelle de Boveresse, à moins qu'il n'en soit empêché pour cas de maladie, ou par l'éloignement d'une trop grande distance du lieu, qui l'empêche d'y aller faire ses fonctions. Et quant au second chef de plaintes de la Communauté suppliante, on exhorte le sieur Doyen de la compagnie des Pasteurs, de faire rendre à la Communauté suppliante les papiers qui lui appartiennent, si tant est que la compagnie des Pasteurs en ait, qu'elle ait fait retirer par mégarde avec ceux qu'elle avoit produits au gouvernement, lorsque cette difficulté y fut examinée. Donné en Conseil, tenu sous notre Présidence au Château de Neufchâtel ce 18 Juin 1765.

Signé OSTERVALD.

N°. X.

DÉCLARATION

DES GOUVERNEURS DE LA COMMUNAUTÉ DE BOVERESSE.

NOus soussignés Gouverneurs de l'honorable Communauté de Boveresse, ayant reçu ordre de ladite Communauté de nous transporter à Motiers auprès de M. Imer, Diacre du Val-de-Travers dans l'objet de le requérir amiablement à donner effet, & se conformer à un Arrêt émané de Messieurs du Conseil d'État, daté du 18 Juin dernier, de l'année courante 1765, par lequel il lui étoit ordonné de catéchiser tous les Dimanches, de quinze en quinze jours, dans la Chapelle de Boveresse; à laquelle commission nous aurions satisfait, en déclarant que nous nous sommes rendus à Motiers au mois de Juillet passé, auprès dudit M. Imer, auquel nous avons communiqué ledit Arrêt en original, & en a lui-même fait tout-au-long la lecture, ensuite de laquelle il nous a donné pour réponse, *qu'il respectoit infiniment les ordres du Conseil d'État*, *mais qu'il* étoit obligé d'obéir *à Messieurs de la vénérable Classe.*

Ce que nous attestons; à Boveresse le 24 Août 1765.

Signé, Éman. FAVRE, Juré;
Levy FAVRE, Gouverneur.

N°. XI.

ARRÊT

CONCERNANT LES CONSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Du 23 Juillet 1553.

NOUS, Jean-Jacques de Bonſtetten Écuyer, &c. Lieutenant & Gouverneur-Général du Comté de Neufchâtel, du nom & de la part de nos Souverains très-redoutés Princes & Seigneurs, Meſſeigneurs les Comtes d'icelui, ſavoir faiſons à tous qu'il appartiendra, *que par mûre délibération de nous & des gens du Conſeil à ce dit leur Comté de Neufchâtel*, nous y avons fait, paſſé & dreſſé les Conſtitutions, & Ordonnances ès manières que s'enſuivent, pour le fait de l'ordre Évangélique, annullation, & correction des vices, le 25 jour du mois de Juillet, en l'an courant après la Nativité de notre bon Sauveur & Redempteur Jeſus-Chriſt 1553.

APRÈS avoir ſpécifié les chefs des différentes Conſtitutions Ecléſiaſtiques, l'Arrêt conclud ainſi. Leſquelles Conſtitutions & Ordonnances, ainſi par nous ledit Sieur Lieutenant & Gouverneur-Général, & les Gens du Conſeil de meſdits Souverains, très-redoutés Princes & Seigneurs, paſſées, dreſſées en ce leur Comté de Neufchâtel, voulons & entendons être entiérement & inviolablement gardées & obſervées en leur pleine vigueur, & efficace, de point à autre, par tous les manans, réſidens & habitans riere ce dit Comté, hommes & femmes, jeunes & vieux, de quelles dignités, états, vocations & conditions qu'ils ſoient ſans nulles excepter ; mandons & commandons très-étroitement à tous Châtelains & Maires, & à leurs Lieutenans des Châtellenies & Mairies en ce dit Comté, que vous les ayez entiérement à faire lire & publier en l'Égliſe d'une chacune Châtellenie & Mairie en pleine congrégation des Fidèles & Paroiſſiens, ſans délai quelconque, afin qu'on ſe ſache conduire ſelon icelles, & n'en puiſſe prendre

causе d'ignorance, *& nous en réservant toutefois de les pouvoir augmenter ou diminuer, toute & quante fois que l'exigence des matières qui surviendront le requerra : car tel est notre bon plaisir.* Témoin notre seing ci-dessous mis. Au Château de Neufchâtel les an, mois & jour que dessus.

N°. XII.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU.

NON, Monsieur, jamais, quoique l'on en dise, je ne me repentirai d'avoir loué M. de Montmollin. J'ai loué de lui ce que j'en connoissois, sa conduite vraiment pastorale envers moi. Je n'ai point loué son caractère que je ne connoissois pas; je n'ai point loué sa véracité, sa sobriété, sa droiture. J'avouerai même que son extérieur qui ne lui est pas favorable, son ton, son air, son regard sinistre me repoussoient malgré moi : j'étois étonné de voir tant de douceur, d'humanité, de vertu se cacher sous une aussi sombre physionomie. Mais j'étouffois ce penchant injuste; falloit-il juger d'un homme sur des signes trompeurs que sa conduite démentoit si bien ? Falloit-il épier malignement le principe secret d'une tolérance peu attendue ? Je hais cet art cruel d'empoisonner les bonnes actions d'autrui, & mon cœur ne sait pas trouver de mauvais motifs à ce qui est bien. Plus je sentois en moi d'éloignement pour M. de Montmollin, plus je cherchois à le combattre par la reconnoissance que je lui devois. Supposons derechef possible le même cas, &, tout ce que j'ai fait, je le referois encore.

AUJOURD'HUI M. de Montmollin leve le masque & se montre vraiment tel qu'il est. Sa conduite présente explique la précédente. Il est clair que sa prétendue tolérance, qui le quitte au moment qu'elle eût été la plus juste, vient de la même

ſource que ce cruel zèle qui l'a pris ſubitement. Quel étoit ſon objet? Quel eſt-il à préſent? Je l'ignore : je ſais ſeulement qu'il ne ſauroit être bon. Non-ſeulement il m'admet avec empreſſement, avec honneur à la communion; mais il me recherche, me prône, me fête quand je parois avoir attaqué, de gaieté de cœur, le Chriſtianiſme; & quand je prouve qu'il eſt faux que je l'aie attaqué, qu'il eſt faux du moins que j'aie eu ce deſſein, le voilà lui-même attaquant bruſquement ma ſûreté, ma foi, ma perſonne; il veut m'excommunier, me proſcrire; il ameute la Paroiſſe après moi; il me pourſuit avec un acharnement qui tient de la rage. Ces diſparates ſont-elles dans ſon devoir? Non, la charité n'eſt point inconſtante; la vertu ne ſe contredit point elle-même, & la conſcience n'a pas deux voix. Après s'être montré ſi peu tolérant, il s'étoit aviſé trop tard de l'être; cette affectation ne lui alloit point; &, comme elle n'abuſoit perſonne, il a bien fait de rentrer dans ſon état naturel. En détruiſant ſon propre ouvrage, en me faiſant plus de mal qu'il ne m'avoit fait de bien, il m'acquitte envers lui de toute reconnoiſſance : je ne lui dois plus que la vérité, je me la dois à moi-même, & puiſqu'il me force à la dire, je la dirai.

VOUS voulez ſavoir au vrai ce qui s'eſt paſſé entre nous dans cette affaire. M. de Montmollin a fait au public ſa relation en homme d'Égliſe, & trempant ſa plume dans ce miel empoiſonné qui tue, il s'eſt ménagé tous les avantages de ſon état. Pour moi, Monſieur, je vous ferai la mienne du ton ſimple dont les gens d'honneur ſe parlent entr'eux. Je ne m'étendrai point en proteſtations d'être ſincère. Je laiſſe à votre eſprit ſain, à votre cœur, ami de la vérité, le ſoin de la démêler entre lui & moi.

JE ne ſuis point, graces au Ciel, de ces gens qu'on fête & que l'on mépriſe. J'ai l'honneur d'être de ceux que l'on eſtime & qu'on chaſſe. Quand je me réfugiai dans ce pays, je n'y apportai de recommandations pour perſonne, pas même pour Mylord Maréchal. Je n'ai qu'une recommandation que je porte partout, & près de Mylord Maréchal il n'en faut point d'autre. Deux heures après mon arrivée, écrivant à S. E. pour l'en informer &

me mettre ſous ſa protection, je vis entrer un homme inconnu, qui, s'étant nommé le Paſteur du lieu, me fit des avances de toute eſpèce, & qui, voyant que j'écrivois à Mylord Maréchal, m'offrit d'ajouter, de ſa main, quelques lignes pour me recommander. Je n'acceptai point cette offre; ma lettre partit, & j'eus l'accueil que peut eſpérer l'innocence opprimée par-tout où régnera la vertu.

COMME je ne m'attendois pas, dans la circonſtance, à trouver un Paſteur ſi liant, je contai, dès le même jour, cette hiſtoire à tout le monde, & entre autres à M. le Colonel Roguin, qui, plein pour moi des bontés les plus tendres, avoit bien voulu m'accompagner juſqu'ici.

LES empreſſemens de M. de Montmollin continuerent. Je crus devoir en profiter, & voyant approcher la Communion de Septembre, je pris le parti de lui écrire, pour ſavoir ſi, malgré la rumeur publique, je pouvois m'y préſenter. Je préférai une lettre à une viſite, pour éviter les explications verbales qu'il auroit pu vouloir pouſſer trop loin. C'eſt même ſur quoi je tâchai de le prévenir : car déclarer que je ne voulois, ni déſavouer, ni défendre mon livre, c'étoit dire aſſez que je ne voulois entrer, ſur ce point, dans aucune diſcuſſion. Et en effet, forcé de défendre mon honneur & ma perſonne au ſujet de ce livre, j'ai toujours paſſé condamnation ſur les erreurs qui pouvoient y être, me bornant à montrer qu'elles ne prouvoient point que l'auteur voulût attaquer le Chriſtianiſme, & qu'on avoit tort de le pourſuivre criminellement pour cela.

M. de Montmollin écrit que j'allai le lendemain ſavoir ſa réponſe; c'eſt ce que j'aurois fait, s'il ne fût venu me l'apporter : ma mémoire peut me tromper ſur ces bagatelles; mais il me prévint, ce me ſemble, & je me ſouviens au moins que, par les démonſtrations de la plus vive joie, il me marqua combien ma démarche lui faiſoit de plaiſir. Il me dit en propres termes que lui & ſon troupeau s'en tenoient honorés, & que cette démarche ineſpérée alloit édifier tous les fidèles. Ce moment, je vous

l'avoue, fut un des plus doux de ma vie. Il faut connoître tous mes malheurs, il faut avoir éprouvé les peines d'un cœur ſenſible qui perd tout ce qui lui étoit cher, pour juger combien il m'étoit conſolant de tenir à une ſociété de frères qui me dédommageroit des pertes que j'avois faites, & des amis que je ne pouvois plus cultiver. Il me ſembloit, qu'uni de cœur avec ce petit troupeau dans un culte affectueux & raiſonnable, j'oublierois plus aiſément tous mes ennemis. Dans les premiers temps, je m'attendriſſois au temple juſqu'aux larmes. N'ayant jamais vécu chez les Proteſtans, je m'étois fait d'eux & de leur Clergé des images Angéliques. Ce culte ſi ſimple & ſi pur, étoit précíſément ce qu'il falloit à mon cœur; il me ſembloit fait exprès pour ſoutenir le courage & l'eſpoir des malheureux; tous ceux qui le partageoient, me ſembloient autant de vrais Chrétiens, unis entre eux par la plus tendre charité. Qu'ils m'ont bien guéri d'une erreur ſi douce! Mais enfin j'y étois, & c'étoit d'après mes idées que je jugeois du prix d'être admis au milieu d'eux.

VOYANT que, durant cette viſite, M. de Montmollin ne me diſoit rien ſur mes ſentimens en matière de foi, je crus qu'il réſervoit cet entretien pour un autre temps, & ſachant combien ces Meſſieurs ſont enclins à s'arroger le droit qu'ils n'ont pas de juger de la foi des Chrétiens, je lui déclarai que je n'entendois me ſoumettre à aucune interrogation ni à aucun éclairciſſement, quel qu'il pût être. Il me répondit qu'il n'en exigeroit jamais, & il m'a là-deſſus ſi bien tenu parole, je l'ai toujours trouvé ſi ſoigneux d'éviter toute diſcuſſion ſur la doctrine, que juſqu'à la dernière affaire il ne m'en a jamais dit un ſeul mot, quoiqu'il me ſoit arrivé de lui en parler quelquefois moi-même.

LES choſes ſe paſſerent de cette ſorte, tant avant qu'après la Communion; toujours même empreſſement de la part de M. de Montmollin & toujours même ſilence ſur les matières théologiques. Il portoit même ſi loin l'eſprit de tolérance & le montroit ſi ouvertement dans ſes ſermons, qu'il m'inquiétoit quelquefois pour lui-même. Comme je lui étois ſincérement attaché, je ne lui déguiſois point mes allarmes, & je me ſouviens qu'un jour qu'il prêchoit

très-vivement contre l'intolérance des Proteſtans, je fus effrayé de lui entendre ſoutenir avec chaleur que l'Églife réformée avoit grand beſoin d'une réformation nouvelle, tant dans la doctrine que dans les mœurs. Je n'imaginois guères alors qu'il fourniroit dans peu lui-même une ſi grande preuve de ce beſoin.

SA tolérance & l'honneur qu'elle lui faiſoit dans le monde exciterent la jalouſie de pluſieurs de ſes confrères, ſur-tout à Genève. Ils ne ceſſerent de le harceler par des reproches, & de lui tendre des pièges où il eſt à la fin tombé. J'en ſuis fâché : mais ce n'eſt aſſurément pas ma faute. Si M. de Montmollin eût voulu ſoutenir une conduite ſi paſtorale par des moyens qui en fuſſent dignes, s'il ſe fût contenté, pour ſa défenſe, d'employer avec courage, avec franchiſe les ſeules armes du Chriſtianiſme & de la vérité, quel exemple ne donnoit-il point à l'Égliſe, à l'Europe entière? Quel triomphe ne s'aſſuroit-il point? Il a préféré les armes de ſon métier, & les ſentant mollir contre la vérité pour ſa défenſe, il a voulu les rendre offenſives en m'attaquant. Il s'eſt trompé; ces vieilles armes, fortes contre qui les craint, foibles contre qui les brave, ſe ſont briſées. Il s'étoit mal adreſſé pour réuſſir.

QUELQUES mois après mon admiſſion, je vis entrer un ſoir M. de Montmollin dans ma chambre. Il avoit l'air embarraſſé. Il s'aſſit & garda long-temps le ſilence; il le rompit enfin par un de ces longs exordes dont le fréquent beſoin lui a fait un talent. Venant enſuite à ſon ſujet, il me dit que le parti qu'il avoit pris de m'admettre à la Communion lui avoit attiré bien des chagrins & le blâme de ſes confrères; qu'il étoit réduit à ſe juſtifier là-deſſus d'une manière qui pût leur fermer la bouche, & que, ſi la bonne opinion qu'il avoit de mes ſentimens lui avoit fait ſupprimer les explications qu'à ſa place un autre auroit exigées, il ne pouvoit, ſans ſe compromettre, laiſſer croire qu'il n'en avoit eu aucune.

LA-DESSUS, tirant doucement un papier de ſa poche, il ſe mit à lire un projet de lettre à un Miniſtre de Genève des détails d'en-

tretiens qui n'avoient jamais exiſté, mais où il plaçoit, à la vérité fort heureuſement, quelques mots par-ci par-là, dits à la volée & ſur un tout autre objet. Jugez, Monſieur, de mon étonnement: il fut tel, que j'eus beſoin de toute la longueur de cette lecture pour me remettre en l'écoutant. Dans les endroits où la fiction étoit la plus forte, il s'interrompoit en me diſant : *Vous ſentez la néceſſité.... ma ſituation.... ma place.... il faut bien un peu ſe prêter.* Cette lettre, au reſte, étoit faite avec aſſez d'adreſſe, & à peu de choſe près, il avoit grand ſoin de ne m'y faire dire que ce que j'aurois pu dire en effet. En finiſſant il me demanda ſi j'approuvois cette lettre, & s'il pouvoit l'envoyer telle qu'elle étoit.

Je répondis que je le plaignois d'être réduit à de pareilles reſſources; que, quant à moi, je ne pouvois rien dire de ſemblable; mais que, puiſque c'étoit lui qui ſe chargeoit de le dire, c'étoit ſon affaire & non pas la mienne; que je n'y voyois rien non plus que je fuſſe obligé de démentir. Comme tout ceci, reprit-il, ne peut nuire à perſonne, & peut vous être utile ainſi qu'à moi, je paſſe aiſément ſur un petit ſcrupule qui ne feroit qu'empêcher le bien. Mais, dites-moi, au ſurplus, ſi vous êtes content de cette lettre, & ſi vous n'y voyez rien à changer pour qu'elle ſoit mieux. Je lui dis que je la trouvois bien pour la fin qu'il s'y propoſoit. Il me preſſa tant, que, pour lui complaire, je lui indiquai quelques corrections qui ne ſignifioient pas grand'choſe. Or, il faut ſavoir que, de la manière dont nous étions aſſis, l'écritoire étoit devant M. de Montmollin; mais durant tout ce petit colloque, il la pouſſa comme par haſard devant moi; &, comme je tenois alors ſa lettre pour la relire, il me préſenta la plume pour faire les changemens indiqués; ce que je fis avec la ſimplicité que je mets à toute choſe. Cela fait, il mit ſon papier dans ſa poche & s'en alla.

Pardonnez-moi ce long détail, il étoit néceſſaire. Je vous épargnerai celui de mon dernier entretien avec M. de Montmollin qu'il eſt plus aiſé d'imaginer. Vous comprenez ce qu'on peut répondre à quelqu'un qui vient froidement vous dire : Monſieur, j'ai ordre de vous caſſer la tête; mais ſi vous voulez bien

vous casser la jambe, peut-être se contentera-t-on de cela. M. de Montmollin doit avoir eu quelquefois à traiter de mauvaises affaires. Cependant je ne vis de ma vie un homme aussi embarrassé qu'il le fut vis-à-vis de moi dans celle-là. Rien n'est plus gênant, en pareil cas, que d'être aux prises avec un homme ouvert & franc, qui, sans combattre avec vous de subtilités & de ruses, vous rompt en visière à tout moment. M. de Montmollin assure que je lui dis, en le quittant, que s'il venoit avec de bonnes nouvelles je l'embrasserois, sinon que nous nous tournerions le dos. J'ai pu dire des choses équivalentes, mais en termes plus honnêtes, &, quant à ces dernières expressions, je suis très-sûr de ne m'en être point servi. M. de Montmollin peut reconnoître qu'il ne me fait pas si aisément tourner le dos qu'il l'avoit cru.

QUANT au dévot *pathos*, dont il use pour prouver la nécessité de sévir, on sent pour quelle sorte de gens il est fait, &, ni vous ni moi, n'avons rien à leur dire. L'aissant à part ce jargon d'inquisiteur, je vais examiner ses raisons vis-à-vis de moi, sans entrer dans celles qu'il pouvoit avoir avec d'autres.

ENNUYÉ du triste métier d'auteur, pour lequel j'étois si peu fait, j'avois depuis long-temps résolu d'y renoncer ; quand l'*Émile* parut, j'avois déclaré à tous mes amis à Paris, à Genève & ailleurs, que c'étoit mon dernier ouvrage, & qu'en l'achevant je posois la plume pour ne la plus reprendre. Beaucoup de lettres me restent où l'on cherchoit à me dissuader de ce dessein. En arrivant ici j'avois dit la même chose à tout le monde, à vous-même ainsi qu'à M. de Montmollin. Il est le seul qui se soit avisé de transformer ce propos en promesse, & de prétendre que je m'étois engagé avec lui de ne plus écrire, parce que je lui en avois montré l'intention. Si je lui disois aujourd'hui que je compte aller demain à Neufchâtel, prendroit-il acte de cette parole ? &, si j'y manquois, m'en feroit-il un procès ? C'est la même chose absolument, & je n'ai pas plus songé à faire une promesse à M. de Montmollin, qu'à vous, d'une résolution dont j'informois simplement l'un & l'autre.

M.

M. de Montmollin oseroit-il dire qu'il ait entendu la chose autrement ? Oseroit-il affirmer, comme il l'ose faire entendre, que c'est sur cet engagement prétendu qu'il m'admit à la Communion ? La preuve du contraire est qu'à la publication de ma lettre à M. l'Archevêque de Paris, M. de Montmollin, loin de m'accuser de lui avoir manqué de parole, fut très-content de cet ouvrage, & qu'il en fit l'éloge à moi-même & à tout le monde, sans dire alors un mot de cette fabuleuse promesse qu'il m'accuse aujourd'hui de lui avoir faite auparavant. Remarquez pourtant que cet écrit est bien plus fort sur les mystères & même sur les miracles, que celui dont il fait maintenant tant de bruit. Remarquez encore que j'y parle de même en mon nom, & non plus au nom du Vicaire. Peut-on chercher des sujets d'excommunication dans ce dernier, qui n'ont pas même été des sujets de plainte dans l'autre ?

QUAND j'aurois fait à M. de Montmollin cette promesse à laquelle je ne songeai de ma vie, prétendroit-il qu'elle fût si absolue qu'elle ne supportât pas la moindre exception, pas même d'imprimer un mémoire pour ma défense, lorsque j'aurois un procès ? Et quelle exception m'étoit mieux permise que celle, où, me justifiant, je le justifiois lui-même, où je montrois qu'il étoit faux qu'il eût admis dans son Église un aggresseur de la Religion? Quelle promesse pouvoit m'acquitter de ce que je devois à d'autres & à moi-même ? Comment pouvois-je supprimer un écrit défensif pour mon honneur, pour celui de mes anciens compatriotes; un écrit que tant de grands motifs rendoient nécessaire & où j'avois à remplir de si saints devoirs ? A qui M. de Montmollin fera-t-il croire que je lui ai promis d'endurer l'ignominie en silence ? A présent même que j'ai pris, avec un corps respectable, un engagement formel, qui est-ce, dans ce corps, qui m'accuseroit d'y manquer, si, forcé par les outrages de M. de Montmollin, je prenois le parti de les repousser aussi publiquement qu'il ose les faire. Quelque promesse que fasse un honnête homme, on n'exigera jamais, on présumera bien moins encore qu'elle aille jusqu'à se laisser déshonorer.

En publiant les Lettres écrites de la Montagne, je fis mon devoir & je ne manquai point à M. de Montmollin. Il en jugea lui-même ainsi, puisqu'après la publication de l'ouvrage, dont je lui avois envoyé un exemplaire, il ne changea point avec moi de manière d'agir. Il le lut avec plaisir, m'en parla avec éloge; pas un mot qui sentît l'objection. Depuis lors il me vit long-temps encore avec la meilleure amitié; jamais la moindre plainte sur mon livre. On parloit, dans ce temps-là, d'une édition générale de mes écrits. Non-seulement il approuvoit cette entreprise, il desiroit même s'y intéresser; il me marqua ce desir que je n'encourageai pas, sachant que la compagnie qui s'étoit formée, se trouvoit déja nombreuse, & ne vouloit plus d'autre associé. Sur mon peu d'empressement qu'il remarqua trop, il réfléchit quelque temps après que la bienséance de son état ne lui permettoit pas d'entrer dans cette entreprise. C'est alors que la Classe prit le parti de s'y opposer, & fit des représentations à la Cour.

Du reste, la bonne intelligence étoit si parfaite encore entre nous, & mon dernier ouvrage y mettoit si peu d'obstacles, que long-temps après cette publication, M. de Montmollin causant avec moi, me dit qu'il vouloit demander à la Cour une augmentation de prébende, & me proposa de mettre quelques lignes dans la lettre qu'il écriroit pour cet effet à Mylord Maréchal. Cette forme de recommandation me paroissant trop familière, je lui demandai quinze jours pour en écrire à Mylord Maréchal auparavant. Il se tut, & ne m'a plus parlé de cette affaire. Dès-lors il commença de voir d'un autre œil les Lettres de la Montagne, sans cependant en improuver jamais un seul mot en ma présence. Une fois seulement il me dit : *Pour moi, je crois aux miracles.* J'aurois pu lui répondre : *J'y crois tout autant que vous.*

Puisque je suis sur mes torts avec M. de Montmollin, je dois vous avouer, Monsieur, que je m'en reconnois d'autres encore. Pénétré pour lui de reconnoissance, j'ai cherché toutes les occasions de la lui marquer, tant en public qu'en particulier. Mais je n'ai point fait d'un sentiment si noble, un trafic d'intérêt; l'exemple ne m'a point gagné; je ne sais point acheter les choses

ſaintes. M. de Montmollin vouloit ſavoir toutes mes affaires, connoître tous mes correſpondans, diriger, recevoir mon teſtament, gouverner mon petit ménage : voilà ce que je n'ai point ſouffert. M. de Montmollin aime à tenir table long-temps ; pour moi c'eſt un vrai ſupplice. Rarement il a mangé chez moi, jamais je n'ai mangé chez lui. Enfin j'ai toujours repouſſé, avec tous les égards & tout le reſpect poſſibles, l'intimité qu'il vouloit établir entre nous. Elle n'eſt jamais un devoir, dès qu'elle ne convient pas à tous deux.

Voila mes torts ; je les confeſſe ſans pouvoir m'en repentir. Ils ſont grands, ſi l'on veut, mais ils ſont les ſeuls, & j'atteſte quiconque connoît un peu ces contrées, ſi je ne m'y ſuis pas ſouvent rendu déſagréable aux honnêtes gens par mon zèle à louer dans M. de Montmollin, ce que j'y trouvois de louable. Cependant, quelques mécontentemens ſecrets qu'il eût contre moi, jamais il n'eût pris, pour les faire éclater, un moment ſi mal choiſi, ſi d'autres motifs ne l'euſſent porté à reſſaiſir l'occaſion fugitive qu'il avoit d'abord laiſſé échapper. Il voyoit trop combien ſa conduite alloit être choquante & contradictoire. Que de combats n'a-t-il pas dû ſentir en lui-même avant d'oſer afficher une ſi claire prévarication ? Car paſſons telle condamnation qu'on voudra ſur les Lettres de la Montagne, en diront-elles enfin plus que l'Émile, après lequel j'ai été, non pas laiſſé, mais admis à la Table ſacrée ? plus que la lettre à M. de Beaumont, ſur laquellle on ne m'a pas dit un ſeul mot ? Qu'elles ne ſoient, ſi l'on veut, qu'un tiſſu d'erreurs, que s'enſuivra-t-il ? Qu'elles ne m'ont point juſtifié, & que l'auteur d'Émile demeure inexcuſable ; mais jamais que celui des Lettres écrites de la Montagne doive en particulier être condamné. Après avoir fait grace à un homme du crime dont on l'accuſe, le punit-on pour s'être mal défendu ? Voilà pourtant ce que fait ici M. de Montmollin, & je le défie, lui & tous ſes confrères, de citer dans ce dernier ouvrage aucun des ſentimens qu'ils cenſurent, que je ne prouve être plus fortement établi dans les précédens.

Mais excité ſous main par d'autres gens, il ſaiſit le prétexte

qu'on lui présente ; sûr, qu'en criant à tort & à travers à l'impie, on met toujours le peuple en fureur, il sonne après-coup le tocsin de Motiers sur un pauvre homme pour s'être osé défendre chez les Genevois, & sentant bien que le succès seul pouvoit le sauver du blâme, il n'épargne rien pour se l'assurer. Je vis à Motiers, je ne veux point parler de ce qui s'y passe, vous le savez aussi bien que moi ; personne à Neufchâtel ne l'ignore ; les étrangers qui viennent le voient, gémissent ; & moi je me tais.

M. de Montmollin s'excuse sur les ordres de la Classe. Mais supposons-les exécutés par des voies légitimes ; si ces ordres étoient justes, comment avoit-il attendu si tard à le sentir ? Comment ne les prévenoit-il point lui-même que cela regardoit spécialement ? Comment, après avoir lu & relu les Lettres de la Montagne, n'y avoit-il jamais trouvé un mot à reprendre, ou pourquoi ne m'en avoit-il rien dit, à moi son paroissien, dans plusieurs visites qu'il m'avoit faites ? Qu'étoit devenu son zèle pastoral ? Voudroit-il qu'on le prît pour un imbécille, qui ne sait voir, dans un Livre de son métier, ce qui y est, que quand on le lui montre ? Si ces ordres étoient injustes, pourquoi s'y soumettoit-il ? Un Ministre de l'Évangile, un Pasteur doit-il persécuter par obéissance un homme qu'il sait être innocent ? Ignoroit-il que paroître même en Consistoire est une peine ignominieuse, un affront cruel pour un homme de mon âge, sur-tout dans un village, où l'on ne connoît d'autres matières consistoriales que des admonitions sur les mœurs ? Il y a dix ans que je fus dispensé à Genève de paroître en Consistoire dans une occasion beaucoup plus légitime, &, ce que je me reproche presque, contre le texte formel de la loi. Mais il n'est pas étonnant que l'on connoisse à Genève des bienséances que l'on ignore à Motiers.

Je ne sais pour qui M. de Montmollin prend ses lecteurs quand il leur dit qu'il n'y avoit point d'inquisition dans cette affaire ; c'est comme s'il disoit qu'il n'y avoit point de Consistoire : car c'est la même chose en cette occasion. Il fait entendre, il assure même qu'elle ne devoit point avoir de suite temporelle : le contraire est connu de tous les gens au fait du projet : & qui ne sait qu'en

ſurprenant la religion du Conſeil d'État, on l'avoit déja engagé à faire des démarches qui tendoient à m'ôter la protection du Roi? Le pas néceſſaire pour achever étoit l'excommunication. Après quoi de nouvelles remontrances au Conſeil d'État auroient fait le reſte ; on s'y étoit engagé, & voilà d'où vient la douleur de n'avoir pu réuſſir. Car d'ailleurs qu'importe à M. de Montmollin? Craint-il que je ne me préſente pour communier de ſa main. Qu'il ſe raſſure. Je ne ſuis pas aguerri aux communions, comme je vois tant de gens l'être. J'admire ces eſtomacs dévots toujours ſi prêts à digérer le pain ſacré : le mien n'eſt pas ſi robuſte.

Il dit qu'il n'avoit qu'une queſtion très-ſimple à me faire de la part de la Claſſe. Pourquoi donc en me citant ne me fit-il pas ſignifier cette queſtion? Quelle eſt cette ruſe d'uſer de ſurpriſe, & de forcer les gens de répondre à l'inſtant même ſans leur donner un moment pour réfléchir? C'eſt qu'avec cette queſtion de la Claſſe dont M. de Montmollin parle, il m'en réſervoit de ſon chef d'autres dont il ne parle point, & ſur leſquelles il ne vouloit pas que j'euſſe le temps de me préparer. On ſait que ſon projet étoit abſolument de me prendre en faute, & de m'embarraſſer par tant d'interrogations captieuſes, qu'il en vint à bout. Il ſavoit combien j'étois languiſſant & foible. Je ne veux pas l'accuſer d'avoir eu le deſſein d'épuiſer mes forces : mais quand je fus cité j'étois malade, hors d'état de ſortir, & gardant la chambre depuis ſix mois. C'étoit l'hiver, il faiſoit froid, & c'eſt pour un pauvre infirme un étrange ſpécifique qu'une ſéance de pluſieurs heures, debout, interrogé ſans relâche ſur des matières de Théologie, devant des anciens, dont les plus inſtruits déclarent n'y rien entendre. N'importe; on ne s'informa pas même ſi je pouvois ſortir de mon lit, ſi j'avois la force d'aller, s'il faudroit me faire porter ; on ne s'embarraſſoit pas de cela. La charité paſtorale, occupée des choſes de la foi, ne s'abaiſſe pas aux terreſtres ſoins de cette vie.

Vous ſavez, Monſieur, ce qui ſe paſſa dans le Conſiſtoire en mon abſence, comment s'y fit la lecture de ma lettre, & les propos qu'on y tint pour en empêcher l'effet. Vos mémoires là-

deſſus vous viennent de la bonne ſource. Concevez-vous qu'après cela M. de Montmollin change tout-à-coup d'état & de titre, & que s'étant fait Commiſſaire de la Claſſe pour ſolliciter l'affaire, il redevienne auſſitôt Paſteur pour la juger? *J'agiſſois*, dit-il, *comme Paſteur, comme chef du Conſiſtoire, & non comme repréſentant de la vénérable Claſſe.* C'étoit bien tard changer de rôle après en avoir fait juſqu'alors un ſi différent. Craignons, Monſieur, les gens qui font ſi volontiers deux perſonnages dans la même affaire. Il eſt rare que ces deux en faſſent un bon.

Il appuie la néceſſité de ſévir ſur le ſcandale cauſé par mon Livre. Voilà des ſcrupules tout nouveaux qu'il n'eut point du temps de l'*Émile*. Le ſcandale fut tout auſſi grand pour le moins : les gens d'Égliſe & les gazetiers ne firent pas moins de bruit. On brûloit, on brailloit, on m'inſultoit par toute l'Europe. M. de Montmollin trouve aujourd'hui des raiſons de m'excommunier dans celles qui ne l'empêcherent pas alors de m'admettre. Son zèle, ſuivant le précepte, prend toutes les formes pour agir ſelon les temps & les lieux. Mais qui eſt-ce, je vous prie, qui excita dans ſa Paroiſſe le ſcandale dont il ſe plaint au ſujet de mon dernier livre? Qui eſt-ce qui affectoit d'en faire un bruit affreux & par ſoi-même & par des gens apoſtés? Qui eſt-ce, parmi tout ce peuple ſi ſaintement forcéné, qui auroit ſu que j'avois commis le crime énorme de prouver que le Conſeil de Genève m'avoit condamné à tort, ſi l'on n'eût pris ſoin de le leur dire, en leur peignant ce ſingulier crime avec les couleurs que chacun ſait? Qui d'entre eux eſt même en état de lire mon livre & d'entendre ce dont il s'agit? Exceptons, ſi l'on veut, l'ardent ſatellite de M. de Montmollin, ce grand Maréchal qu'il cite ſi fiérement, ce grand Clerc le Boirude (144) de ſon Égliſe, qui ſe connoît ſi bien en fers de chevaux & en livres de théologie. Je veux le croire en état de lire à jeun & ſans épeller une ligne entière; quel autre des ameutés en peut faire autant? En entrevoyant ſur mes pages les mots d'*Evangile* & de *Miracles*, ils auroient cru lire un livre de dévotion, & me ſachant bon-homme, ils auroient dit : *que*

(144) Voyez le Lutrin.

Dieu le béniſſe, il nous édifie. Mais on leur a tant aſſuré que j'étois un homme abominable, un impie qui diſoit qu'il n'y avoit point de Dieu, & que les femmes n'avoient point d'ame, que, ſans ſonger au langage ſi contraire qu'on leur tenoit ci-devant, ils ont à leur tour répété : c'eſt un impie, un ſcélérat, c'eſt l'Antechriſt, il faut l'excommunier, le brûler. On leur a charitablement répondu : ſans doute; mais criez & laiſſez-nous faire; tout ira bien.

La marche ordinaire de Meſſieurs les gens d'Égliſe me paroît admirable pour aller à leur but. Après avoir établi en principe leur compétence ſur tout ſcandale, ils excitent le ſcandale ſur tel objet qu'il leur plaît, & puis en vertu de ce ſcandale, qui eſt leur ouvrage, ils s'emparent de l'affaire pour la juger. Voilà de quoi ſe rendre maîtres de tous les Peuples, de toutes les Loix, de tous les Rois, & de toute la terre, ſans qu'on ait le moindre mot à leur dire. Vous rappellez-vous le conte de ce chirurgien dont la boutique donnoit ſur deux rues, & qui ſortant par une porte eſtropioit les paſſans, puis rentroit ſubtilement, & pour les panſer reſſortoit par l'autre ? Voilà l'hiſtoire de tous les Clergés du monde, excepté que le chirurgien guériſſoit du moins ſes bleſſés, & que ces Meſſieurs, en traitant les leurs, les achevent.

N'entrons point, Monſieur, dans les intrigues ſecrettes qu'il ne faut pas mettre au grand jour. Mais ſi M. de Montmollin n'eût voulu qu'exécuter l'ordre de la Claſſe ou faire l'acquit de ſa conſcience, pourquoi l'acharnement qu'il a mis à cette affaire? Pourquoi ce tumulte excité dans le pays ? Pourquoi ces prédications violentes? Pourquoi ces conciliabules? Pourquoi tant de ſots bruits répandus pour tâcher de m'effrayer par les cris de la populace ? Tout cela n'eſt-il pas notoire au public ? M. de Montmollin le nie; & pourquoi non, puiſqu'il a bien nié d'avoir prétendu deux voix dans le Conſiſtoire? Moi, j'en vois trois, ſi je ne me trompe. D'abord celle de ſon Diacre, qui n'étoit-là que comme ſon repréſentant; la ſienne enſuite qui formoit l'égalité; & celle enfin qu'il vouloit avoir pour départager les ſuffrages. Trois voix à lui ſeul, ç'eût été beaucoup, même pour abſoudre;

il les vouloit pour condamner, & ne put les obtenir; où étoit le mal ? M. de Montmollin étoit trop heureux que son Consistoire, plus sage que lui, l'eût tiré d'affaire avec la Classe, avec ses confrères, avec ses correspondans, avec lui-même. J'ai fait mon devoir, auroit-il dit; j'ai vivement poursuivi la chose; mon Consistoire n'a pas jugé comme moi; il a absous Rousseau contre mon avis. Ce n'est pas ma faute; je me retire; je n'en puis faire davantage sans blesser les Loix, sans désobéir au Prince, sans troubler le repos public : je suis trop bon Chrétien, trop bon Citoyen, trop bon Pasteur pour rien tenter de semblable. Après avoir échoué, il pouvoit encore avec un peu d'adresse conserver sa dignité; & recouvrer sa réputation. Mais l'amour-propre irrité n'est pas si sage. On pardonne encore moins aux autres le mal qu'on leur a voulu faire, que celui qu'on leur a fait en effet. Furieux de voir manquer à la face de l'Europe ce grand crédit dont il aime à se vanter, il ne peut quitter la partie; il dit en Classe qu'il n'est pas sans espoir de la renouer, il le tente dans un autre Consistoire : mais, pour se montrer moins à découvert, il ne la propose pas lui-même, il la fait proposer par son Maréchal, par cet instrument de ses menées, qu'il appelle à témoin qu'il n'en a pas fait. Cela n'étoit-il pas finement trouvé ? Ce n'est pas que M. de Montmollin ne soit fin : mais un homme que la colère aveugle ne fait plus que des sottises quand il se livre à sa passion.

CETTE ressource lui manque encore. Vous croiriez qu'au moins alors ses efforts s'arrêtent-là. Point du tout. Dans l'assemblée suivante de la Classe il propose un autre expédient, fondé sur l'impossibilité d'éluder l'activité de l'Officier du Prince dans sa paroisse. C'est d'attendre que j'aie passé dans une autre, & là de recommencer les poursuites sur nouveaux frais. En conséquence de ce bel expédient les sermons emportés recommencent; on met de rechef le peuple en rumeur; comptant, à force de désagrémens, me forcer enfin de quitter la paroisse. En voilà trop, en vérité, pour un homme aussi tolérant que M. de Montmollin prétend l'être, & qui n'agit que par l'ordre de son Corps.

MA

Ma lettre s'allonge beaucoup, Monfieur : mais il le faut, & pourquoi la couperois-je ? Seroit-ce l'abréger que d'en multiplier les formules ? Laiffons à M. de Montmollin le plaifir de dire dix fois de fuite : *Dinazarde, ma fœur, dormez-vous ?*

Je n'ai point entamé la queftion de droit; je me fuis interdit cette matière. Je me fuis borné dans la feconde partie de cette lettre à vous prouver que M. de Montmollin, malgré le ton béat qu'il affecte, n'a point été conduit dans cette affaire par le zèle de la foi, ni par fon devoir; mais qu'il a, felon l'ufage, fait fervir Dieu d'inftrument à fes paffions. Or, jugez fi, pour de telles fins, on emploie des moyens qui foient honnêtes, & difpenfez-moi d'entrer dans des détails qui feroient gémir la vertu.

Dans la première partie de ma lettre je rapporte des faits oppofés à ceux qu'avance M. de Montmollin. Il avoit eu l'art de fe ménager des indices auxquels je n'ai pu répondre que par le récit fidèle de ce qui s'eft paffé. De ces affertions contraires de fa part & de la mienne vous conclurez que l'un des deux eft un menteur, & j'avoue que cette conclufion me paroit jufte.

En voulant finir ma lettre & pofer fa brochure, je la feuillette encore. Les obfervations fe préfentent fans nombre, & il ne faut pas toujours recommencer. Cependant comment paffer ce que j'ai dans cet inftant fous les yeux : *Que feront nos Miniftres, fe difoit-on publiquement ? Défenderont-ils l'Évangile attaqué fi ouvertement par fes ennemis ?* C'eft donc moi qui fuis l'ennemi de l'Évangile, parce que je m'indigne qu'on le défigure & qu'on l'aviliffe ? Eh ! que fes prétendus défenfeurs n'imitent-ils l'ufage que j'en voudrois faire ? Que n'en prennent-ils ce qui les rendroit bons & juftes, que n'en laiffent-ils ce qui ne fert de rien à perfonne & qu'ils n'entendent pas plus que moi ?

Si un Citoyen de ce pays avoit ofé dire ou écrire quelque chofe d'approchant à ce qu'avance M. Rouffeau, ne féviroit-on pas contre lui ? Non affurément; j'ofe le croire pour l'honneur de cet État. Peuples de Neufchâtel, quelles feroient donc vos franchifes, fi, pour quelque point qui fourniroit matière de chicane aux Minif-

tres, ils pouvoient pourſuivre au milieu de vous l'auteur d'un *factum*, imprimé à l'autre bout de l'Europe, pour ſa défenſe en pays étranger ? M. de Montmollin m'a choiſi pour vous impoſer en moi ce nouveau joug ; mais ferois-je digne d'avoir été reçu parmi vous, ſi j'y laiſſois, par mon exemple, une ſervitude que je n'y ai point trouvée ?

M. Rouſſeau, nouveau Citoyen, a t-il donc plus de privilèges que tous les anciens Citoyens ? Je ne réclame pas même ici les leurs ; je ne réclame que ceux que j'avois étant homme, & comme ſimple étranger. Le correſpondant que M. de Montmollin fait parler, ce merveilleux correſpondant qu'il ne nomme point & qui lui donne tant de louanges, eſt un ſingulier raiſonneur, ce me ſemble. Je veux avoir, ſelon lui, plus de privilèges que tous les Citoyens, parce que je réſiſte à des vexations que n'endura jamais aucun Citoyen. Pour m'ôter le droit de défendre ma bourſe contre un voleur qui voudroit me la prendre, il n'auroit donc qu'à me dire : *Vous êtes plaiſant de ne vouloir pas que je vous vole ! Je volerois bien un homme du pays, s'il paſſoit au lieu de vous.*

REMARQUEZ qu'ici Monſieur le Profeſſeur de Montmollin eſt le ſeul Souverain, le ſeul Deſpote qui me condamne, & que la Loi, le Conſiſtoire, le Magiſtrat, le Gouvernement, le Gouverneur, le Roi même, qui me protègent, ſont autant de rebelles à l'autorité ſuprême de Monſieur le Profeſſeur de Montmollin.

L'ANONYME demande *ſi je ne me ſuis pas ſoumis, comme Citoyen, aux Loix de l'État & aux uſages ;* & de l'affirmative, qu'aſſurément on ne lui conteſtera pas, il conclud que je me ſuis ſoumis à une Loi qui n'exiſte point, & à un uſage qui n'eut jamais lieu.

M. de Montmollin dit à cela que cette Loi exiſte à Genève, & que je me ſuis plaint moi-même qu'on l'a violée à mon préjudice. Ainſi donc la Loi qui exiſte à Genève, & qui n'exiſte pas à Motiers, on la viole à Genève pour me décréter, & on la ſuit à Motiers pour m'excommunier. Convenez que me voilà dans

une agréable pofition. C'étoit fans doute dans un de fes momens de gaieté que M. de Montmollin fit ce raifonnement-là.

Il plaifante à-peu-près fur le même ton dans une note fur l'offre (144) que je voulus bien faire à la Claffe, à condition qu'on me laifsât en repos. Il dit que c'eft fe moquer, & qu'on ne fait pas ainfi la loi à fes fupérieurs.

Premiérement, il fe moque lui-même quand il prétend qu'offrir une fatisfaction très-obféquieufe & très-raifonnable à gens qui fe plaignent, quoiqu'à tort, c'eft leur faire la loi.

Mais la plaifanterie eft d'avoir appellé Meffieurs de la Claffe mes fupérieurs, comme fi j'étois homme d'Églife. Car qui ne fait que la Claffe ayant jurifdiction fur le Clergé feulement, & n'ayant au furplus rien à commander à qui que ce foit, fes membres ne font, comme tels, les fupérieurs de perfonne (145)? Or, de me traiter en homme d'Églife eft une plaifanterie fort déplacée à mon avis, M. de Montmollin fait très-bien que je ne fuis point homme d'Églife, & que j'ai même, graces au Ciel, très-peu de vocation pour le devenir.

Encore quelques mots fur la lettre que j'écrivis au Confiftoire, & j'ai fini. M. de Montmollin promet peu de commentaires fur cette lettre. Je crois qu'il fait très-bien, & qu'il eût mieux fait encore de n'en point donner du tout. Permettez que je paffe en revue ceux qui me regardent; l'examen ne fera pas long.

Comment répondre, dit-il, *à des queftions qu'on ignore?*

(144) Offre dont le fecret fut fi bien gardé, que perfonne n'en fut rien que quand je la publiai, & qui fut fi malhonnêtement reçue, qu'on ne daigna pas y faire la moindre réponfe. Il fallut même que je fiffe redemander à M. de Montmollin ma déclaration qu'il s'étoit doucement appropriée.

(145) Il faudroit croire que la tête tourne à M. de Montmollin, fi on lui fuppofoit affez d'arrogance pour vouloir férieufement donner à Meffieurs de la Claffe quelque fupériorité fur les autres fujets du Roi. Il n'y a pas cent ans que ces fupérieurs prétendus ne fignoient qu'après tous les autres Corps.

Comme j'ai fait; en prouvant d'avance qu'on n'a point le droit de questionner.

UNE foi dont on ne doit compte qu'à Dieu, ne se publie pas dans toute l'Europe.

ET pourquoi une foi dont on ne doit compte qu'à Dieu, ne se publieroit-elle pas dans toute l'Europe ?

REMARQUEZ l'étrange prétention d'empêcher un homme de dire son sentiment quand on lui en prête d'autre; de lui fermer la bouche & de le faire parler.

CELUI qui erre en Chrétien redresse volontiers ses erreurs. Plaisant Sophisme !

CELUI qui erre en Chrétien ne sait pas qu'il erre. S'il redressoit ses erreurs sans les connoître, il n'erreroit pas moins, & de plus il mentiroit. Ce ne seroit plus errer en Chrétien.

EST-CE s'appuyer sur l'autorité de l'Évangile que de rendre douteux les miracles? Oui, quand c'est par l'autorité même de l'Évangile qu'on rend douteux les miracles.

ET d'y jetter du ridicule. Pourquoi non, quand, s'appuyant sur l'Évangile, on prouve que ce ridicule n'est que dans les interprétations des Théologiens ?

JE suis sûr que M. de Montmollin se félicitoit ici beaucoup de son Laconisme. Il est toujours aisé de répondre à de bons raisonnemens par des sentences ineptes.

QUANT à la note de Théodore de Bèze, il n'a voulu dire autre chose, sinon que la foi du Chrétien n'est pas appuyée uniquement sur les miracles.

PRENEZ garde, Monsieur le Professeur; ou vous n'entendez pas le Latin (146), ou vous-êtes un homme de mauvaise foi.

(146) La preuve que M. le Professeur entend le Latin, c'est qu'après avoir très-bien traduit de François en Latin cet adage nouveau : *d'autres temps, d'autres mœurs,* il le traduit non moins correctement de Latin en François

Ce paſſage, *non ſatis tuta fides eorum qui miraculis nituntur*, ne ſignifie point du tout, comme vous prétendez, que *la foi du Chrétien n'eſt pas appuyée uniquement ſur les miracles.*

Au contraire, il ſignifie très-exactement que *la foi de quiconque s'appuie ſur les miracles eſt peu ſolide.* Ce ſens ſe rapporte fort bien au paſſage de Saint-Jean, qu'il commente, & qui dit de Jeſus que pluſieurs crurent en lui voyant ſes miracles, mais qu'il ne leur confioit point pour cela ſa perſonne, *parce qu'il les connoiſſoit bien.* Penſez-vous qu'il auroit aujourd'hui plus de confiance en ceux qui font tant de bruit de la même foi?

Ne croiroit-on pas entendre M. Rouſſeau dire dans ſa lettre à l'Archevêque de Paris qu'on devroit lui dreſſer des ſtatues pour ſon Emile? Notez que cela ſe dit au moment, où, preſſé par la comparaiſon d'Émile & des Lettres de la Montagne, M. de Montmolin ne ſait comment s'échapper. Il ſe tire d'affaire par une gambade.

S'il falloit ſuivre pied-à-pied ſes écarts, s'il falloit examiner le poids de ſes affirmations, & analyſer les ſinguliers raiſonnemens dont il nous paye, on ne finiroit pas, & il faut finir. Au bout de tout cela, fier de s'être nommé, il s'en vante. Je ne vois pas trop là de quoi ſe vanter. Quand une fois on a pris ſon parti ſur certaines choſes, on a peu de mérite à ſe nommer.

Pour vous, Monſieur, qui gardiez par ménagement pour lui l'anonyme qu'il vous reproche, nommez-vous puiſqu'il le veut. Acceptez des honnêtes gens l'éloge qui vous eſt dû: montrez-leur le digne Avocat de la cauſe juſte, l'hiſtorien de la vérité, l'apologiſte des droits de l'opprimé, de ceux du Prince, de l'État & des Peuples, tous attaqués par lui dans ma perſonne: mes défenſeurs, mes protecteurs ſont connus: qu'il montre à ſon tour ſon anonyme & ſes partiſans dans cette affaire: il en a déja nommé deux, qu'il acheve. Il m'a fait bien du mal, il vouloit m'en faire bien

pour l'intelligence de ſes lecteurs. Voulant donner un trait d'érudition dans ſes lettres, pouvoit-il plus heureuſement choiſir?

davantage ; que tout le monde connoiſſe ſes amis & les miens. Je ne veux point d'autre vengeance.

RECEVEZ, Monſieur, mes tendres ſalutations.

J. J. ROUSSEAU.

A Motiers-Travers, le 8 Août 1765.

N°. XIII.

REMARQUES

QUI M'ONT ÉTÉ FOURNIES.

MON ami du Peyrou, faiſeur de *libelle!* lui trompette de *calomnies, de faits faux & trouvés! un menteur, un téméraire qui a la lâcheté, l'ame aſſez noire pour outrager & perſécuter injuſtement & calomnieuſement un homme de bien, attaché à Dieu, à la Religion!* De grace, qu'avez-vous fait ? de quoi s'agit-il ? Le libelle eſt la lettre de Goa, & l'accuſateur eſt M. le Paſteur de Motiers. Ah! je reſpire ; le mal n'eſt pas ſi grand que je l'avois craint. Je viens de relire avec attention la lettre de Goa, dans laquelle je n'ai trouvé qu'un expoſé ſimple de faits atteſtés par des titres reſpectables, ſans injures, ſans qualifications. M. le Paſteur a pris peut-être pour une épigramme le beau titre d'*homme de Dieu* : félicitons-le de cette humilité ; s'il commence à s'apprécier, il n'y a plus à déſeſpérer de lui. Comment n'a-t-il pas ſenti combien vous l'avez menagé en gardant l'anonyme ? Nommez-vous, puiſqu'il le ſouhaite. Le tableau intéreſſera par un ſingulier contraſte. On verra un étranger né en Amérique, homme du monde, doux, modéré, jouiſſant de l'eſtime publique, nouveau Citoyen, mais indépendant de tout état & libre de toute prévention d'enfance ou de famille, qui s'étayant à chaque pas de preuves irréprochables & des ordres du gouvernement, prend

généreusement la plume en faveur de tous les Citoyens, dont les droits étoient violemment attaqués par les vexations exercées contre Rousseau. On verra, dis-je, en opposition un Ministre du Dieu de charité & de paix, repandant les injures les plus grossières, & qui prétend réfuter un ouvrage tout appuyé sur des titres publics, sans en présenter lui-même d'autre que sa propre déclaration. Vous allez lui répondre, sans doute : le public décidera bientôt qui de vous deux est le faiseur de libelle, l'homme faux, le menteur : dès long-temps vos réputations sont faites. En lisant cette prétendue réfutation, j'ai été tenté de faire quelques remarques dont vous userez à votre gré : les voici.

DEMANDEZ, je vous prie, à M. le Pasteur de Motiers pourquoi l'édition qu'il vient de faire faire de la lettre de Goa est sous le titre de Neufchâtel (147) : veut-il dire par-là que Neufchâtel & Goa sont synonymes ? Cela lui plairoit fort, sans doute : ou bien a-t-il voulu, par cette petite ruse, & à la faveur de ce faux titre, faire croire au public que son écrit a aussi été imprimé à Neufchâtel, & avec permission ? Mais tout le monde sait qu'il l'a vainement sollicitée, & qu'il a fallu s'adresser ailleurs.

DEMANDEZ-LUI encore si, lorsqu'il parle dans sa dernière lettre de la lecture qu'il a faite en Classe de sa brochure, il a dessein d'insinuer que cette Compagnie l'approuva. Mais personne n'ignore que la Classe refusa d'y prendre la moindre part, & le laissa se faire imprimer pour son compte particulier.

BIEN des gens croient que M. le Pasteur de Motiers n'est pas l'auteur de cet écrit, dans lequel ils ne voient qu'une satyre cruelle contre lui : d'autres, bien instruits du petit tripot de Motiers, assurent que l'ouvrage est de lui, mais limé, corrigé, au-

[147] L'auteur de ces Remarques ignore apparemment ce que j'ignorois aussi, mais que je viens de vérifier dans le moment; c'est que les exemplaires débités à Neufchâtel ne portent pas le titre de Neufchâtel, titre réservé, sans doute, à ceux destinés pour l'étranger. Je dois en juger par mon exemplaire qui, m'ayant été fourni de l'étranger, porte le titre de Neufchâtel.

gmenté par certain Batteleur, petit perſonnage aſſez mal famé. Je ſuis fort tenté de le croire, & je gagerois que le petit homme eſt l'illuſtre auquel les dix lettres s'adreſſent. Il ne ſera pas difficile de faire la ſéparation des métaux : ſoyez sûr que toutes les vanteries, les éloges de ſoi-même, les expreſſions fougueuſes, les gros mots ſont l'ouvrage du Paſteur, & que les fades plaiſanteries ſont du petit homme. Voilà le partage de l'ouvrage entier.

CEPENDANT, ſi nous en croyons M. le Paſteur, il eſt obligé, pour l'honneur de la Religion, pour celui de la Claſſe & pour le ſien propre, de prendre la plume. Heureuſement voilà ſon honneur en bonne compagnie : *Je me ferai*, dit-il plus bas, *une règle d'écrire avec la plus grande modération, ſi conforme au glorieux caractère que je porte, & à mon caractère perſonnel* : il vous a tenu parole avec toute la modeſtie de ſon double caractère : plus bas il ajoute : *j'imiterai le Divin Maître que je ſers, qui ne rendoit point outrage pour outrage.* Ah ! mon ami, quelle copie !

C'EST-LA cependant l'Apôtre de la modération & de la vérité. Vous ſavez que, depuis ſes tracaſſeries contre Rouſſeau, il n'a ceſſé de porter ſes paſſions en chaire. Le ſcandale en eſt général parmi les gens cenſés. Il cherche & réuſſit, dans la foule ignorante, à exciter les eſprits contre Rouſſeau & contre les quatre eſtimables anciens qui ont eu la ſageſſe de lui réſiſter ; il les déſigne aſſez clairement dans ſes prônes : averti par ſes confrères, repris fortement par ſes proches, ſa fougue va croiſſant chaque jour : en voici un trait aſſez plaiſant : M. le Paſteur prêchoit avec chaleur le Dimanche 21 Juillet, dirigeant comme de coutume ſa déclamation contre les objets de ſon reſſentiment ; & voulant placer un trait heureux, *on reconnoît*, dit-il, *le méchant, à ſon front ;* mais auparavant, portant avec véhémence la main ſur ſa tête, il avoit eu ſoin de bien enfoncer ſon chapeau.

SUR l'intéreſſant chapitre de la vérité qu'il aime tant, qu'il connoît ſi bien, vous pourrez lui faire plus d'une queſtion : mais avant toutes choſes demandez-lui où & en quoi il eſt Profeſſeur. C'eſt en véracité, apparemment ; voici quelques thèſes qu'il a

ſoutenues

soutenues à cette occasion. Il assura un jour avec affirmation à M. Petit-Pierre l'aîné, Pasteur à Neufchâtel, que Rousseau lui avoit remis un certain nombre de passages de l'Évangile, qui servoient à justifier l'*Émile* M. Petit-Pierre souhaita passionnément de les voir : ils lui furent promis par le premier courrier & n'arriverent point : à la générale suivante, M. le Pasteur de Motiers s'excusa de son mieux sur ces retards. Les courriers négligeans avoient porté le paquet à Besançon, & long-temps égaré il venoit de lui être rendu, mais en quittant Motiers, il l'avoit oublié sur son bureau. Là-dessus nouvelles sollicitations & nouvelles promesses. Au bout de quelques mois, ces passages tant demandés & tant promis ne paroissant point, M. Petit-Pierre les demanda directement à Rousseau, par une lettre qui existe : celui-ci répondit qu'il ne savoit ce que c'étoit que ces passages : cette réponse existe aussi.

PRIEZ-LE de vous expliquer si c'est par erreur dans son baptistaire ou par la précocité de son esprit, qu'il a été reçu Proposant à treize ans, ainsi qu'il l'a dit & répété, il y a quelques semaines, à M. Schol, Pasteur à Bienne, homme du métier, je l'avoue, mais pourtant, à ce qu'on dit, homme vrai. Celui-ci surpris du prodige, en témoigna son étonnement à plusieurs reprises; mais M. le Pasteur de Motiers lui certifia si bien le fait, que M. Schol l'a cru, le croit, & le croira toujours.

INVITEZ-LE à vous raconter l'histoire dont il régala un matin chez lui, trois militaires, il y a un an : il s'agissoit des Jésuites envoyés en Suisse pour d'importantes affaires, avec ordre de s'adresser à lui, ou à M**. Pasteur à Lausanne, comme aux deux Coryphées de la Réformation. Il vous dira comment l'un de ces Jésuites, ou peut être quelque autre, a demeuré à Motiers chez le Pasteur un certain temps; comment & pourquoi il s'en alla; comment Jean, Cocher de M. le Pasteur, étant à Paris peu de temps après, vit ce Jésuite sur une place en conversation avec un Prince, ou tout au moins un Cordon Bleu : comment le Jésuite, appercevant Jean, l'appella : comment l'heureux Jean fut accueilli dans Paris par un Révérend Pere Jésuite à côté d'un Cordon

Bleu : les choſes intéreſſantes qu'ils ſe dirent.... M. le Profeſſeur vous contera tout cela.

UNE pièce curieuſe & qu'il ne vous refuſera pas, c'eſt ſa réponſe au Roi de Pruſſe qui l'avoit conſulté ſur la guerre, ainſi qu'il en fit la confidence à feu M. de Travers; celui-ci, qui étoit un homme vrai, l'a atteſté à des perſonnes de conſidération très-vivantes aujourd'hui. Il pourroit encore vous montrer les lettres qu'il a reçues fréquemment des Princes & Princeſſes de la Maiſon Royale de Pruſſe, entre autres de la Princeſſe Amélie & du fameux Prince Henri, ſur leſquelles il a fait des détails intéreſſans en plus d'une occaſion, & à gens qui s'en ſouviennent très-bien. Rappellez-lui encore ſes modeſtes confidences à notre ami d'Eſcherny, quand celui-ci paſſa l'hiver à Motiers il y a deux ans : comment il lui conta que le Prince Royal de Dannemarck & le Duc de Modene paſſant autrefois par Neufchâtel, n'y voulurent voir que lui, & s'y arrêtèrent deux fois vingt-quatre heures pour jouir de ſon agréable entretien; comment il lui fit entendre aſſez clairement que lui Profeſſeur entroit pour la bonne moitié dans la curioſité de cette foule d'étrangers qui viennent de toutes parts témoigner leur eſtime à Rouſſeau; comment il lui aſſura que Rouſſeau, en le nommant ſon Exécuteur Teſtamentaire, lui avoit confié l'hiſtoire de ſa vie, en le priant d'y ajouter un ſupplément, & de ne la publier qu'après ſa mort; & comment, par égard pour Rouſſeau, il attendoit à ce temps-là de faire paroître une réfutation de l'*Émile* & du *Contrat Social* en 10 volumes in-8vo, &c. Demandez-lui qu'il ajoute à tout cela la liſte des Grands de la terre avec leſquels il eſt en correſpondance, & vous verrez qu'un tel homme méritoit bien d'être Propoſant à treize ans.

QUE dites-vous de ſa lettre à ſon frère de Genève qui commence ſi plaiſamment par ces mots : *Je ne ſuis pas à ignorer les ſentimens d'amitié & de bienveillance que vous avez pour moi!* Ce contreſens a bien l'air d'une correction du petit-homme, ou peut-être de l'Huiſſier qui publia la proſcription des Lettres de la Montagne. Si M. Rouſſeau vouloit jaſer ſur cette lettre, il auroit d'ex-

cellentes chofes à vous dire. N'en doutez pas, la lettre eft du Pafteur : vous y voyez *qu'il n'eft pas affez préfomptueux que de prifer fes ouvrages*, notamment fon fermon du jeûne, qui cependant lui a paru *avoir été goûté*, & dont il offre modeftement une copie à fon cher frère, qui paroît ne pas s'en foucier beaucoup : effayez de lui en demander une, & je garantis votre paix faite. Enchanté de fa belle lettre, il crie au bout de la carrière : *Eh bien ? fuis-je un intolérant & un perfécuteur ?* Et là-deffus il étale toute fa charité, c'eft-à-dire, celle que faint Paul prêche aux Corinthiens. Il eft très-furprenant en effet que M. le Pafteur de Motiers n'ait pas perfécuté Rouffeau précifément dans le temps qu'il en parloit par-tout lui-même comme du meilleur Chrétien de fa Paroiffe : vingt perfonnes, & de mife, attefteront ce propos du Pafteur, s'il le fouhaite.

SANS contredit, c'eft le petit homme qui a fourré la fade réverbération de votre jolie note fur le très-bon propos d'une Dame ; mais il n'y a que M. le Pafteur qui puiffe attefter une promeffe de ne plus écrire que certainement Rouffeau ne lui fit jamais : c'eft apparemment fur cette promeffe qu'il l'admit à la Communion ; cependant oubliant bientôt, l'un & l'autre, cet engagement formel, Rouffeau ne tarda pas à écrire fa lettre à l'Archevêque de Paris, & M. le Pafteur de Motiers fit à tout le monde l'éloge de ce nouvel écrit.

AVEZ-VOUS fait attention à cette note ? *J'avoue*, dit le véridique Pafteur, *que je fus peu reconnoiffant de l'exception que M. Rouffeau a bien voulu faire de moi, &c.* Voilà fa réponfe au propos de votre Dame ; vous voyez que cette réponfe vaut mieux que celle du petit homme. A cette occafion demandez à M. le Pafteur fi les Lettres de la Montagne le fcandaliferent d'abord, comme de raifon ; s'il le témoigna d'abord à Rouffeau ; s'il le reprit, le cenfura, comme cela étoit jufte, lui qui étoit fon Pafteur ; comment il vécut avec lui dès la publication de ce livre & longtemps après. Demandez auffi tout cela à Rouffeau, & vous apprendrez des détails qui vous amuferont.

Je ne puis m'empêcher de placer ici une circonſtance dont le ſimple récit feroit, à mon gré, la meilleure réponſe à faire à tout l'écrit de M. le Paſteur de Motiers. Vous n'ignorez pas que celui-ci ſouhaita & propoſa ſans ſuccès d'avoir part à l'édition générale de tous les ouvrages de Rouſſeau, projettée dans ce pays, & dans laquelle les Lettres de la Montagne étoient compriſes. N'eſt-il pas plaiſant que le Paſteur qui a conduit avec tant de zèle la barque qui devoit noyer Rouſſeau, comme auteur des livres contraires à notre Sainte Religion, & qui vient de faire imprimer de ſi belles choſes pour la *défenſe de la vérité*, ſoit préciſément le même qui, peu de mois auparavant, ſouhaita, vu que l'affaire étoit bonne, d'être un des éditeurs d'une nouvelle, nombreuſe & belle édition de ces mêmes *livres contraires à notre Sainte Religion*? Imaginez pour un moment ce Paſteur agréé par les aſſociés, la réimpreſſion ſe faiſant avec ſuccès, & *l'homme de Dieu* voyant mille bons louis de profit net pour ſa part, bataillant avec le même zèle en faveur de Rouſſeau contre les Lamas de ce pays, de Genève & des environs.

Dites bien à M. le Paſteur que cette *Dame très-ſenſée*, qui lui parla naturellement, avoit fort raiſon; & que c'étoit certainement Rouſſeau qui avoit perdu la tête en le jugeant digne de l'envoi flatteur dont il l'honoroit : depuis long-temps il ne devoit plus s'y tromper.

Il eſt bon de vous prévenir que lorſque M. le Paſteur de Motiers parle dans ſes lettres des notables de ſa Paroiſſe, des bonnes ames de ſon Égliſe, en un mot de ſes partiſans, il s'agit d'un petit nombre de Caillettes mâles & femelles, compris le petit homme, leſquels ont de fréquentes conférences ſous la préſidence de M. le Paſteur : vous jugez bien que Rouſſeau & les quatre anciens ſont traités avec toute la charité apoſtolique dans ces conférences-là.

Une compagnie de défenſeurs de la vérité (parmi leſquels ſe trouve néceſſairement M. le Paſteur de Motiers, car que feroit la vérité ſans lui?) *qui doivent ſe montrer pour la cauſe du Sei-*

gneur Jesus, peut faire de très-humbles remontrances au gouvernement sur des livres contraires à la vérité & à la Religion : mais cette Compagnie ne peut rien faire de plus, c'est-là toute sa jurisdiction ; dites bien cela à votre correspondant ; mais demandez-lui en même temps comment après les remontrances de la Classe au sujet de l'*Émile* & la proscription de ce livre à Neufchâtel, comment dis-je, lui défenseur de la vérité & de la cause du Seigneur Jesus, admit à la Communion du Seigneur Jesus, l'auteur de ce livre déclaré impie, abominable, destructeur de la Religion du Seigneur Jesus ; comment il se déclara au contraire le défenseur du livre & de l'auteur, en Classe, dans son Consistoire & en public ; comment tout-à-coup la chance a tourné & quels ont été les ressorts incompréhensibles de ce changement. Cependant M. le Pasteur de Motiers vous dit de très-bonne foi : *tandis que* M. Rousseau *n'a point troublé l'Église, la compagnie s'est tue; je n'ai rien dit aussi de mon côté.* Cet étrange propos est certainement du petit homme, puisque nous venons de voir des remontrances faites par la Classe en 1762, au sujet de l'*Émile*, & ce livre proscrit par le Magistrat de Neufchâtel. Ce seroit ici la place de dire à M. le Pasteur de Motiers que le trouble de son Église, s'il y en a, vient de lui, de lui seul. Il devoit pour les Lettres de la Montagne agir comme il fit pour l'*Émile*, puisque le premier de ces livres n'est que l'explication adoucie & justificative du second ; ou bien il devoit penser lors de l'*Émile*, comme il a fait à l'égard des Lettres de la Montagne. Que lui donc, & ses confrères qui pensent comme lui, soient bien convaincus, que les troubles qui n'ont cessé de désoler l'Église Chrétienne, sont l'effet nécessaire d'un prétendu zèle qui change selon les circonstances, & plus encore des passions fatales attachées à leur état ; que l'Église verra ces troubles se perpétuer aussi longtemps qu'il y aura sur la terre des théologiens qui ne seront pas les maîtres de tout.

REMARQUEZ-VOUS comment à chaque pas M. le Pasteur de Motiers tâche de greffer ses intérêts sur ceux de la Classe ? Il aimeroit à faire croire qu'il y a une alliance offensive & défensive

entre elle & lui : aſſurez-le très-poſitivement, qu'il combat gratuitement pour la Claſſe ; qu'elle n'a point avoué ſon écrit ; qu'elle ne l'avouera jamais lui pour ſon défenſeur, & qu'elle eſt trop ſage pour prendre la moindre part à ſa mauvaiſe querelle.

On vous renvoie à l'examen des regiſtres du Conſeil d'État pour en tirer un certificat de la *modération de la vénérable Claſſe, par laquelle elle s'eſt diſtinguée en tout temps.* Je ſuis tenté de vous inviter à travailler au diplôme de cette modération & de feuilleter pour cela les regiſtres du gouvernement aux années 1724, 1726, 1748, 1749, 1755, 1758, 1760.

C'est vraiſemblablement le petit homme qui vous renvoie ſi joliment la balle, à propos de la plaiſante mépriſe de l'Huiſſier. Il faut avouer que l'honneur du Magiſtrat de Neufchâtel que vous n'attaquâtes jamais, eſt défendu par main de maître : car pour M. le Paſteur, il n'eſt pas probable qu'il cherche à faire ſa cour à un Magiſtrat qui n'a pas ſeulement voulu lire ſon manuſcrit.

Au moment que vous devez le moins vous y attendre, le débonnaire Paſteur a l'ame ſi bonne qu'il vous *pardonne ſincérement* : vous ne pouvez pas en douter après avoir lu ſes lettres ; mais il a oublié d'ajouter que c'eſt pour l'amour du Seigneur Jeſus *ſon divin maître, qu'il imite, en ne rendant point outrage pour outrage*, comme il l'aſſuroit dans ſa première lettre.

Avez-vous compris le jargon du petit homme ſur les myſtères ou les ſecrets du ſanctuaire, &c. ? Il n'y en a point, dit-il, *quand il eſt queſtion de l'Évangile & de l'édification de l'Égliſe ;* & cependant depuis la réſolution de la Claſſe, M. le Paſteur de Motiers, ami & défenſeur de Rouſſeau, ceſſe tout-à-coup de le voir ; il ne lui fait pas même ſavoir, tout ſimplement par un oui, ou un non, quel étoit le ſort de ſon offre à la Claſſe, & dont il devoit tout au moins lui rendre le papier, puiſqu'il s'étoit chargé de le préſenter ; en ſorte que, ſans la cuiſinière de M. le Paſteur, Rouſſeau auroit ignoré juſqu'au moment de la citation ce que l'homme Saint lui deſtinoit. Mais à propos de myſtère, &

pour être bien persuadé qu'il n'y en a point dans le Sanctuaire, demandez, je vous prie, à M. le Pasteur de Motiers, en lui promettant le secret, une copie fidelle d'un manuscrit fameux qui garde soigneusement l'*incognito* depuis sa naissance, & qui contient la discipline ou les constitutions du Sanctuaire : il est bon de vous dire que dans plus d'une occasion la Classe a tenté de faire usage de cette discipline ténébreuse contre des Citoyens, & que ces tentatives ont toujours été repoussées par le gouvernement, qui plus d'une fois a sommé les Ministres de montrer, de publier même ce titre, muni, sans doute, de l'approbation essentiellement nécessaire du Souverain; ils répondirent qu'ils le produiroient, & cependant il n'a jamais paru; ils le produiront moins que jamais aujourd'hui que le sort des constitutions des Jésuites doit les rendre plus circonspects à montrer les leurs. Notez, s'il vous plaît, que les constitutions des Jésuites ne lient que les membres de leur Société, & que celles de nos Ministres s'étendent sur les Citoyens d'un État où le Souverain lui-même ne peut imposer de loix que de concert avec eux : croiriez-vous que ces Messieurs ont osé prétendre qu'un Citoyen excommunié par eux étoit dès-là censé mort civilement; qu'un Citoyen qui refusoit d'être ancien d'Église devoit être proclamé au prône comme indigne d'occuper aucun emploi civil, &c. ? Le tout *ex Cathedrâ.* Vous trouverez à la Chancellerie les détails de ces faits & leur date.

Le prétendu droit d'inspection sur la foi, si cher à M. le Pasteur de Motiers, si justement contesté, & dont le nom seul révolte, lui porte si violemment à la tête que par *qui pro quo* il s'en prend à vous, tandis que c'est le gouvernement qui, par un Arrêt *ad hoc*, a déclaré ce droit nul, de toute nullité. Priez-le au nom de tous les citoyens de vous indiquer les Constitutions Ecclésiastiques qui donnent au Clergé le droit d'inspection sur la foi, c'est-à-dire, sur les sentimens de chaque citoyen. Les Constitutions Ecclésiastiques de cet État sont entre les mains de tout le monde; c'est un grand nom donné à un petit objet; elles ont été, dans tous les temps, l'ouvrage des seuls gens du Prince, sans que les gens d'Église y ayent jamais eu la moindre part; il y

a même aujourd'hui une commiſſion nommée par le gouvernement & compoſée uniquement de Conſeillers d'État pour travailler à la réforme de ces Conſtitutions : & comme dans celles-ci on ne trouve rien qui ait trait au droit d'inſpection ſur la foi des citoyens que M. le Paſteur de Motiers voudroit attribuer à la Claſſe, demandez-lui ſi, par Conſtitutions Eccléſiſiaſtiques, il n'entend point, peut-être, quelques ſtatuts ténébreux compilés ſourdement par la compagnie des Paſteurs ou par le Colloque du Val-de-Travers, & aſſurez-le que de tels ſtatuts ne feront pas plus loi dans ce pays, que les Conſtitutions des Jéſuites ne la font dans le Royaume de France. La plupart de nos Miniſtres ſont trop ſages pour s'imaginer qu'on les laiſſera tranquillement diſpoſer entre eux des franchiſes des citoyens. Chaque fois qu'ils l'oſeront tenter, on ſaura s'en tenir aux ſtatuts du maître, & c'eſt avec lui que M. le Paſteur de Motiers courra le riſque d'avoir affaire, quand il voudra s'arroger une autorité qui conſtitue préciſément l'affreuſe Inquiſition : c'eſt apparemment le petit homme qui a voulu la définir; car on ne ſait ce qu'il veut dire : l'Inquiſition ne ſe borne point aux faits cachés; au contraire, plus ils ſont publics & plus elle s'en mêle.

SUR l'hiſtoire que l'auteur fait il eſt juſte, comme il le ſouhaite lui-même, d'en appeller au témoignage de Rouſſeau; vous ne feriez pas mal de demander auſſi celui de M. Guyenet, Lieutenant du Val-de-Travers.

C'EST apparemment le petit homme qui a fourré ridiculement en note : *on ne donne pas ainſi la loi à ſes ſupérieurs*, en parlant de la Claſſe; il imagine que les Miniſtres ont ici l'autorité qu'il avoit, lui, ſur les hiſtrions de la H***; il ſe trompe, & l'on ne nous mène pas comme des baladins. La Claſſe connoît trop bien l'heureuſe conſtitution de l'État pour prétendre être la ſupérieure du moindre des Citoyens; elle n'a pas la plus légère autorité, hormis ſur ſes propres membres, qui portent quelquefois la peine de ſon pouvoir. La compagnie des Paſteurs eſt ſi juſtement ſubordonnée dans ce pays, & comme cela convient à de modeſtes Miniſtres, dont l'unique métier doit être de prêcher, par leur exemple

ple ſur-tout, le renoncement au monde, le déſintéreſſement, l'obéiſſance & l'humilité, qu'elle n'étoit pas même un Corps de l'État : ſi elle en eſt un aujourd'hui, c'eſt par une intruſion très-moderne : tout le monde ſait qu'au premier traité d'aſſociation des Corps de l'État, à la fin du ſiècle paſſé, la Claſſe pria très-humblement qu'on l'admit à la ſignature de l'acte d'union : que ſes députés ſignerent modeſtement à la queue de tous les autres; voilà ſon unique titre : mais à la première occaſion les Miniſtres s'emparerent, ſelon l'uſage, des premières places, & ſignerent à la tête de tous les Corps. Les Conſiſtoires ſont les ſeuls ſupérieurs ſpirituels; leur autorité a les bornes preſcrites dans l'Arrêt du gouvernement que vous avez rapporté, & cette autorité eſt toute ſubordonnée à celle de la Seigneurie.

Avez-vous apperçu de la fermentation à Neufchâtel au ſujet des Lettres de la Montagne ? M. le Paſteur de Motiers y en trouva beaucoup; il le dit, on ne peut pas en douter : cependant nous atteſterons vous & moi avec tous nos amis, qu'il n'y en eut pas même l'apparence, parmi la bonne compagnie; nous avons vu ce livre recherché, dévoré, & faiſant le ſujet des entretiens ordinaires: on remarqua même à cette occaſion, que ſi quelques perſonnes s'échaufferent contre ce livre, ce furent préciſément celles qui ne l'avoient pas lu : la même choſe arriva lors de l'*Émile*.

Le langage que M. le Paſteur de Motiers prête à ſon correſpondant anonyme, n'eſt-il pas traduit mot à mot du Moine Bernard, prêchant la Croiſade? Compter que l'anonyme eſt le petit homme : car quand il eſt en priſon chez des Moines, il leur fait auſſi des ſermons à douze ſols pièce; le tout pour ſe déſennuyer.

Remarquez, je vous prie que M. le Paſteur ne nie pas que la Claſſe fulmina contre Rouſſeau une ſentence d'excommunication; il ſe contente ſeulement de dire : *je ne ſais où l'auteur a puiſé ce qu'il oſe avancer* : cette manière de paroitre nier une choſe que l'on ſait être véritable, ſans cependant oſer la nier expreſſément, ſe trouve dans les élémens de Foyola, & dans des déciſions d'auteurs graves : mais j'ignorois qu'elle convînt à un Paſteur, à un *de*

fenſeur de la vérité. Il ajoute un moment après que *la Claſſe connoît les bornes de ſa juriſdiction ſpirituelle.* La juriſdiction ſpirituelle de la Claſſe! Dieu nous ſoit en aide! Il n'y a que le petit homme qui ait pu fabriquer une pareille juriſdiction; car M. le Paſteur de Motiers ſait très-bien que la Claſſe n'a pas la plus petite juriſdiction, ni ſpirituelle, ni temporelle ſur les citoyens. Qu'elle diſpoſe de ſes membres; qu'elle les dirige à ſon gré, peu nous importe; ce mal n'eſt que pour elle & pour eux; & dites à M. le Paſteur que, ſi des Conſiſtoires ont demandé des directions à la Claſſe, ce n'eſt que par égarement, puiſqu'ils ne doivent en recevoir que du gouvernement duquel ils dépendent uniquement, comme l'Arrêt du 2 Avril le leur apprend ſi bien.

Il eſt faux, abſolument faux que la Claſſe prît en objet la lettre anonyme, s'écrie vigoureuſement M. le Paſteur. Pour le coup la négative eſt formelle & bien nourrie, il ne lui manque qu'un peu d'authenticité. Demandez à l'auteur ce qu'il entend par *prendre en objet?* Vous n'avez pas dit que la Claſſe *prît en objet*, mais ſimplement que la Claſſe, *fort ſagement pour elle, ſupprima cette ſentence irrégulière ſur la lettre anonyme qui lui fut adreſſée vraiſemblablement par un de ſes membres;* ce qui veut dire que cette lettre produiſit l'heureux effet d'empêcher un faux pas, & rien n'eſt plus vrai. On ne délibéra pas ſur ſon contenu, ſans doute: mais fut-elle préſentée à l'aſſemblée? étoit-elle connue des Miniſtres opinans? Fut-elle lue, ſoit tout haut, ſoit tout bas? voilà de quoi il s'agit: vous voyez ſur quoi roule la groſſe négative de M. le Paſteur. Vous pourriez ajouter que c'eſt une fatalité que la Claſſe ait été détournée de ſa première réſolution par cette lettre, ſans laquelle le déſordre auroit été ſi grand & les loix fondamentales tellement bleſſées, que le Souverain, aux cris des Corps & de tous les citoyens, auroit apporté à ce mal extrême un prompt remède, & qu'on auroit, ſans doute, ſaiſi cette occaſion de rétablir les choſes dans leur premier état; chacun auroit été remis à ſa place, & certainement la Claſſe n'auroit pas gagné à cet arrangement.

Si M. le Paſteur de Motiers n'avoit pas eſpéré d'acquérir

deux voix en Consistoire, auroit-il choisi l'instant de cette tracasserie pour l'élection de deux nouveaux anciens, sur l'obéissance aveugle & toute neuve desquels il avoit droit de compter : il aura pour agréable qu'on lui fasse remarquer combien sa charité, si étendue en toute occasion, fut courte en celle-ci à l'égard de ses deux élus, auxquels il imposoit ainsi, pour leur coup d'essai, la tâche de juger du Christianisme de Rousseau, & de le condamner sur la parole de leur conducteur spirituel. Il auroit pu nous conter lui-même certains détails qui auroient jetté un grand jour sur les menées dont il parle, & desquelles il seroit plus prudent à lui de ne pas parler du tout. Personne mieux que lui, par exemple, ne pouvoit nous apprendre qu'il invita pressemment tous les anciens à se rendre de très-bonne heure chez lui le Dimanche 24 Mai, avant le sermon du matin, à cause des choses importantes qu'il avoit à leur communiquer ; que là il les endoctrina sans mesure pour les indisposer contre Rousseau ; que l'heure du sermon fut retardée par la longueur d'un enseignement d'autant moins sec qu'il fut amplement arrosé ; que pour prémunir les anciens contre la vigueur avec laquelle il savoit que M. le Châtelain défendoit Rousseau contre l'oppression, il leur dit que ce Magistrat étoit cruellement embarrassé par une lettre qu'il avoit reçue de Mylord en faveur de Rousseau, voulant leur insinuer par-là que M. le Châtelain n'agiroit que par déférence pour Mylord & contre ses propres sentimens ; à quoi il ajouta, pour achever de les encourager à jouer des poings, que pour lui rien ne pouvoit le détourner de son dessein, dut-il perdre sa place & se voir séparer de son cher troupeau, &c. Les débris indiscrets des bouteilles & des verres étoient encore sur la table, lorsqu'au sortir du sermon M. le Châtelain avec tout le Consistoire s'assembla dans la maison du Pasteur : celui-ci fit des merveilles contre Rousseau dans cette assemblée ; il perora avec toute la chaleur qu'il venoit d'entretenir. Il est bon de vous faire remarquer ici, lorsque M. le Pasteur se pavane d'avoir demandé aux anciens, *sous les yeux de l'Officier du Prince*, *si jamais il les avoit gênes dans leurs opinions*, qu'en effet son fidèle ancien Clerc lui répondit mille douceurs : mais il est plus vrai encore que M. le

Justicier Bezencenet, l'un des anciens, lui répliqua *qu'après en avoir bien usé jusqu'à présent avec eux, il seroit fâcheux qu'en cette occasion il changeât de maxime.* On comprend que ce dernier compliment devoit naturellement échapper à la mémoire de M. le Pasteur.

ENCORE un écart du petit homme au bas de la même page : selon lui vous accusez *faussement* M. le Pasteur *d'avoir dit en Consistoire que Rousseau est l'Antechrist :* ce petit homme-là ne sait pas lire apparemment; car pourquoi mentiroit-il lui-même avec si peu d'adresse pour se donner le plaisir de vous accuser de mensonge ? En parlant des anciens vous dites simplement : *on leur répéta que Jean-Jacques Rousseau étoit l'Antechrist :* mais vous ne dites pas un mot du Consistoire, vous ne parlez point de M. le Pasteur, vous ne dites pas même qui fut celui qui tint ce discours : il est cependant très-vrai qu'on leur a dit cela, tout comme on leur annonça les démarches prochaines des Corps de l'État, & la perte assurée de nos alliances Helvétiques, si on ne condamnoit pas Rousseau. Vous pourriez, dans le besoin, lui soutenir en face, que c'est lui-même qui a tenu ce joli propos le Dimanche 24 Mai 1765, entre huit & neuf heures du matin en présence du Diacre & de six anciens; & pour enrichir vos preuves par une circonstance de poids, vous pourriez ajouter qu'il tenoit dans cet instant une rasade de vin d'absinthe, & que saisi d'une sainte horreur en prononçant le mot d'Antechrist, il en répandit une partie sur son sacré pourpoint. Mais enfin comme tous ces propos sont extravagans & mensongers, il n'y a qu'à les mettre sur le compte du petit homme.

SEROIT-CE M. le Pasteur lui-même, qui dit : *l'Auteur réussit très bien à faire rire & à se déshonorer ?* Quand vous rapporterez le bruit semé au Val-de-Travers que Rousseau dans son dernier ouvrage disoit que les femmes n'ont point d'ame; répétez lui que dans les villages de Travers, Couvet, Motiers, Boveresse, Fleurier, on ne parloit que de cela; cent personnes dans le quartier l'attesteront. Vous avez donc dit la vérité & c'est-là ce que M. le Pasteur appelle se déshonorer; aussi personne ne soigne son honneur mieux que lui.

Au premier coup-d'œil la ſeptième lettre paroit toute du petit homme ; c'eſt une déclamation qui ſent furieuſement le tréteau : cependant pluſieurs traits décélent M. le Paſteur : dites-lui, que ſi Rouſſeau a penſé à quitter Motiers dans le temps de ſes liaiſons avec lui, il n'y penſe plus aujourd'hui que ces liaiſons ſont rompues. Il jette les hauts cris ſur votre *témérité* à l'accuſer d'avoir annoncé l'excommunication future de Rouſſeau ; remarquez qu'il ne le nie pas & qu'au lieu de ſes expreſſions favorites, *calomnie*, *fait faux*, il ſe borne à vous taxer de témérité. Je crains que, quand il s'agira de relever ſes diſcours plus qu'indiſcrets, il ne trouve déſormais bien des téméraires : il revient encore aux Conſtitutions Eccléſiaſtiques dont il s'approprie la manutention : ne ceſſez pas de lui répéter que les Miniſtres ne ſont que les humbles ſerviteurs de ces conſtitutions : que c'eſt au Prince & à ſon Conſeil d'État à veiller à leur conſervation, & à châtier les Paſteurs qui oſeront y manquer en voulant s'arroger, en véritables Inquiſiteurs, le droit d'inſpection ſur la foi, &, par-là même, ſur la liberté des Citoyens. S'il étoit permis de taxer de témérité un révérend Paſteur, à ſon exemple, on appelleroit celui de Motiers téméraire au premier chef, d'oſer ſoutenir hardiment, & en ſéditieux, ce prétendu droit, au mépris des ordres ſacrés d'un Souverain Auguſte & reſpectable à tant de titres, au mépris de la part intéreſſante que prend à cette affaire Mylord Maréchal notre illuſtre Gouverneur ; au mépris, enfin, d'une déclaration toute fraiche du gouvernement qui réduit en poudre cette affreuſe prétention, au nom ſeul de laquelle l'ame de tout Citoyen ſe ſoulève avec frémiſſement, mais on ne perd pas ainſi le reſpect à un Ambaſſadeur du *Seigneur Jeſus*, & il faut ſe contenter de le renvoyer aux inſtructions de *ſon divin Maître*, qui lui ordonne aſſez expreſſément d'être ſoumis aux Puiſſances ſupérieures.

Vous avez vu un trait qu'on lit & qu'on relit encore avec la même ſurpriſe : en parlant des Conſtitutions de l'État, l'Auteur dit : *Dieu me garde d'y porter jamais atteinte ; elles me ſont trop précieuſes* ; MAIS N'Y-A-T-IL PAS AUSSI DES CONSTITUTIONS

ECCLÉSIASTIQUES QUE MON ÉTAT M'OBLIGE A SOUTENIR? Ce *mais n'y a-t-il pas auſſi* eſt en effet le langage d'un vrai Patriote, c'eſt-à-dire, que lorſque vous réclamez les Conſtitutions de l'État en faveur des Citoyens. M. le Paſteur de Motiers réclame les Conſtitutions Eccléſiaſtiques pour lui & ſes pairs; voilà une oppoſition aſſez formelle; & cependant il ajoute avec ſa logique ordinaire *que les Conſtitutions civiles & les Conſtitutions Eccléſiaſtiques tendent de concert au bien de la Société & au maintien de la Religion.* Demandez-lui encore ici, ce qu'il entend par *Conſtitutions Eccléſiaſtiques que ſon état l'oblige à ſoutenir*, diſtinctes des Conſtitutions de l'État, & qu'il place à l'oppoſite en façon d'équilibre, par ſon *mais n'y a-t-il pas.* Il ne peut pas être queſtion des Conſtitutions Eccléſiaſtiques connues de chacun, & que M. le Paſteur de Motiers n'eſt pas plus appellé à ſoutenir que le dernier des Citoyens, vû que ce ſoin eſt donné aux ſeuls Châtelains & Maires ou à leurs Lieutenans par les termes mêmes de ces Conſtitutions : comptez qu'il s'agit donc ici de Conſtitutions ſecrettes que nous ignorons, & je ſoupçonne que ce n'eſt autre choſe que la diſcipline olographe & le ferment à la Claſſe; ce ſont des pièces qu'il faut avoir dans votre ſac & qui rendront l'énigme claire. Ce ſoupçon eſt fortifié par la réponſe catégorique que fit derniérement M. le Diacre lorſqu'on lui ſignifia l'Arrêt du Conſeil d'État, par lequel il lui eſt ordonné de catéchiſer tous les quinze jours dans la Chapelle de Boveresse : ſa réponſe fut *qu'il reſpectoit infiniment les ordres du gouvernement, mais qu'il étoit obligé d'obéir à la Claſſe.* Ce Diacre-là mérite d'être bientôt Paſteur. Voilà donc l'autorité Souveraine qui a pour rivale celle de la Claſſe, & l'inſtitut d'Ignace qui prend racine parmi nous. Vous voyez que le Général des Jéſuites étoit bien inſtruit du *caractère perſonnel* de M. le Paſteur de Motiers, lorſqu'il lui adreſſa, il y a quelque temps, les Miſſionnaires dont je vous ai parlé ; & qu'il eſt très-probable, comme on l'aſſure, que M. le Paſteur, déja membre honoraire étranger de la Société, & qui a obtenu la même faveur pour M. le Diacre, ne tardera pas à être fait Provincial de nos contrées. Si déſormais il leur arrive encore de faire face au Souverain, on

les excusera sans doute, puisqu'ils doivent obéir à l'institut de la compagnie des Pasteurs, & à celui de la compagnie de Jesus, plutôt qu'à Dieu & au Prince.

A la fin de sa Capucinade il dit : *Il ne faut plus de Pasteurs, plus de Consistoire, plus de culte.* Répondez-lui qu'il faut vraiment de tout cela, mais qu'il faut sur-tout des Pasteurs véridiques, justes, doux, modérés, humains, sobres, continens & prêchant la vertu par les mœurs. Il ajoute : *Il n'est pourtant question dans les Consistoires, ni de feu, ni de bûcher, ni d'auto dà-fé.* Demandez-lui s'il a oublié les scandaleux *auto-dà-fé* que nos pères ont eu la patience de souffrir quatre fois l'an dans le Consistoire Seigneurial du Val-de-Travers & que le gouvernement, excité enfin par les abus crians, abolit sagement & pour jamais par un Arrêt rigoureux du 18 Novembre 1758, auquel concoururent deux Conseillers d'État du nom de Montmollin, mais qui n'ont point dégénéré, eux, de leurs ayeux dont les noms respectables occupent les premières places dans nos fastes. C'étoit à la renaissance de tels *Auto dà-fé* que M. le Pasteur de Motiers travailloit avec tant de zèle dans son Consistoire & dont Rousseau devoit être la première victime. Il paroît que M. le Pasteur n'entend pas l'Espagnol; dites-lui qu'*Auto-dà-fé* & *inspection sur la foi* ont plus de rapport qu'il ne le pense.

SUR le récit qu'il fait à sa façon, opposez hardiment le vôtre, tiré, mot à mot, de la relation de M. le Châtelain au gouvernement, & *si les faits sont déguisés*, c'est avec l'homme du Prince que l'homme de Dieu peut démêler cette fusée; mais conseillez-lui de se pourvoir alors de titres plus probans que sa propre déclaration.

POUR toute réponse vous devriez l'inviter à la relire lui-même avec attention; si cela ne suffit pas, demandez-lui si l'*Émile* n'étoit pas *un écrit public répandu dans tout l'Univers*; s'il *n'étoit pas une action*, *&c.* Et si, après avoir admis avec transport Rousseau à la Communion, après cette *action* il pouvoit, sans se donner en spectacle, s'acharner ainsi à l'excommunier, après *l'action* des lettres de la Montagne.

Rien ne m'a plus ſurpris dans cette brochure, que d'y voir M. le Paſteur de Motiers aſſez courageux pour entreprendre de juſtifier ſon étrange prétention d'une double voix en Conſiſtoire, pour opérer la perte d'un homme, & de quel homme! ſoyez sûr que le petit homme a travaillé ſeul tout cet article. Quel galimatias pour prouver qu'une voix prépondérante n'eſt pas double; qu'une première voix & une ſeconde voix ne ſont pas deux voix! en vérité ce petit homme mériteroit le fouet par le Régent de la Paroiſſe pour avoir fait imprimer de pareilles ſornettes à l'ombre du *glorieux caractère* de M. le Paſteur du lieu, en s'appuyant de la déclaration du Maréchal ferrant de Motiers, le plus vieux des anciens, tandis que quatre autres anciens, avec M. le Châtelain, ſoutenus d'un Arrêt du gouvernement, déclarent le contraire. Il eſt bon de remarquer ici que le Paſteur, comme Préſident du Conſiſtoire, peut opiner tout à ſon aiſe, mais que ſa voix ne doit être comptée que dans le ſeul cas d'égalité dans les ſuffrages des autres aſſiſtans; ſon avis compté pour rien juſqu'alors, devient une voix qui fait pencher la balance & qu'on appelle prépondérante; tout autre uſage eſt contraire à l'ordre & à nos loix. Or, dans ce cas-ci, voyons comment M. le Paſteur de Motiers a procédé. Les ſuffrages du Diacre, du vieux ancien Clerc, & du jeune ancien Jeanrenaud, au nombre de trois, excommunient Rouſſeau : M. le Châtelain avec les trois anciens Bezencenet, Barrelet & Jeanrenaud l'aîné, au nombre de quatre, l'abſolvent; il eſt clair que celui-ci eut quatre ſuffrages contre trois. Il eſt clair encore que le Paſteur n'étoit pas appellé à donner ſon ſuffrage, moins encore à prétendre qu'il fût compté, puiſqu'il n'y avoit pas égalité dans le partage des voix; mais il eſt plus clair encore que le Paſteur, joignant ſon ſuffrage à trois autres, a prétendu l'emporter ſur quatre: il vouloit s'attribuer deux voix, vû que trois, plus deux, ſont cinq, & qu'il n'y avoit que cinq qui puſſent l'emporter ſur quatre.

Si vous deviez répondre ici à M. le Paſteur, vous lui demanderiez ſi les loix de la plus commune délicateſſe lui permettoient d'uſer du droit de voix *prépondérante* (ſuppoſé qu'il exiſtât) pour écraſer un homme vertueux, qu'il avoit recherché, prôné, admis,

après

après un ouvrage moins indifférent que celui pour lequel on l'attaque ; si cette délicatesse approuvoit son véhément & très long discours en Consistoire contre Rousseau, & la manière décidée dont il voulut s'emparer de la *prépondérance* pour parvenir à le condamner. Voyez la bigarrure de son récit avec celui de M. le Châtelain.

Qui de vous ou de lui mérite le plus de créance sur son reproche aux quatre anciens de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur spirituel, & sur la très-bonne réponse des premiers? Vous offrez pour garant M. le Châtelain du Val-de-Travers & quatre anciens : M. le Pasteur ne présente, selon sa coutume, que sa propre déclaration ; il prétendra, peut-être, qu'elle est *prépondérante* : répondez-lui que, lors même qu'elle seroit soutenue de celle du Diacre, à peine la compteroit-on pour une.

Levez le masque, homme de ténèbres, audacieux imposteur ; c'est M. le Pasteur de Motiers ; c'est un conducteur spirituel qui l'ordonne : *un Ange ne tiendroit pas contre vos noirceurs* ; preuve de cela, c'est qu'il ne peut y tenir lui-même : *il sent que sa tête s'échauffe;* il ne s'est donc pas apperçu qu'elle étoit déja brûlante au début de sa première lettre. Quoi qu'il en soit, il faut obéir, mon cher du Peyrou, à une telle sommation, & vous direz en tout respect à ce bon Pasteur que les trois mots dont il se plaint tant, *auri sacra fames*, lui vont être expliqués de reste par ces trois-ci, Prébende, Mylord, Rousseau : s'il souhaite un plus grand détail, promettez-lui de le faire insérer dans la gazette pour faire paroli à l'annonce modeste & bien dite du 31 Juillet, où tout, jusqu'au mot d'*indisconvenance*, décèle le petit homme ou les éditeurs du Journal Helvétique.

Les quatre anciens méritent compliment de partager avec vous les terribles effets du courroux pastoral ; ils ne pouvoient s'honorer mieux & plus sûrement ; s'ils ont perdu les bonnes graces de leur conducteur spirituel en n'écoutant pas sa voix, ils ont acquis en échange le suffrage des honnêtes gens : ces deux biens ne sont pas faits pour aller ensemble : leur sage conduite a mé-

rité les éloges & l'approbation publique du gouvernement, qui leur en a donné des marques flatteuses dans ses ordres à M. le Châtelain du Val-de-Travers. On comprend qu'il y a en effet là de quoi rire, & que M. le Pasteur en a ri lui-même d'autant plus volontiers, que, dans toute cette affaire, les rieurs ont toujours été de son côté; *mais il vaut mieux*, dit-il, *tirer le rideau sur cette scène :* il auroit fait mieux encore de le tirer sur toute la pièce. *S'il n'étoit retenu par des raisons de prudence il auroit bien des choses à dire sur les menées de Motiers & Boveresse.* Cet acte de prudence est assurément fort naturel de sa part. Imitez-le pour lui complaire, & bornez-vous à lui dire que des amis de Rousseau s'étant heureusement rencontrés à Motiers lors de sa citation au Consistoire, s'entretinrent avec quelques anciens étrangement prévenus, mais dont les ames droites, qui ne cherchoient que la lumière, saisirent bientôt la vérité qu'on leur avoit si cruellement déguisée; si M. le Pasteur souhaite un peu de détail sur ces menées, déclarez-lui qu'on est en état de le contenter.

Que M. le Pasteur de Motiers se loue dévotement & sans cesse, qu'il loue le Maréchal ferrant de la paroisse & son collègue, ses deux fidèles & tant dévoués Anciens; mais qu'a de tels éloges il unisse celui de M. le Diacre, qui est *un digne & fidèle Ministre de l'Évangile*, puisqu'il désobéit au Souverain pour obéir à la Classe, & *qu'il remplit avec assiduité, avec zèle & avec exactitude toutes les fonctions auxquelles il est tenu*, vû qu'il ne fait pas les catéchismes qu'il doit à la Chapelle de Boveresse & pour lesquels il est payé; du reste *un honnête homme, un homme de bien*; le trait n'est pas supportable & c'est mal payer son excessive complaisance : si quelque chose peut consoler ce pauvre Diacre, c'est d'avoir vu son éloge précédé par celui du Magistrat & du Clergé de Genève. Mais je ne sais si ces Messieurs en seront fort flattés.

On croiroit, d'après la note, que le Gouvernement a donné ci-devant gain de cause à la Classe sur les prétentions de la Communauté de Boveresse pour les catéchismes; faites-vous montrer les Arrêts du Conseil d'État du 28 Juin 1762, du 13 Juin 1763,

& du 10 Juin 1765, & vous prendrez une juste idée des assertions de M. le Pasteur de Motiers.

Je ne sais si la Classe lui saura gré de la mettre si souvent en jeu pour étayer sa brochure; il vous oblige à traiter diverses questions qu'il lui eût été plus profitable de laisser dormir. Dans cette même note voudroit-il faire croire que les prébendes sont indifférentes aux Pasteurs de ce pays? Il ne persuadera personne: on sait assez que la privation de ces prébendes est la verge unique & toujours sûre dont le gouvernement se sert pour mettre à la raison les Pasteurs qui s'en écartent. Il y a toute apparence qu'il ne tardera pas à être convaincu de l'efficacité du remède pour peu qu'il continue. Les *mauvaises denrées* dont il se plaint, sont sans doute les émines de moissons des paroissiens étrangers; & dans ce cas l'apostrophe regarde une portion de son cher troupeau; mais dont il exceptera Rousseau, vû le sac de beau froment qu'il en a reçu sans façon; car s'il s'agissoit des grains attachés à sa prébende sur la recette du Val-de-Travers, on auroit de très-bonnes choses à lui dire: on lui rappelleroit l'Arrêt du Conseil d'État en date du 23 Février 1750, en faveur de M. le Receveur Guyenet, à l'occasion d'une pareille plainte; Arrêt sur lequel M. le Pasteur, qui certainement entend le Latin, n'eût pas mal fait de prendre pour lui le sage conseil que vous donnez dans cette langue à la Classe.

M. le Pasteur de Motiers ne doit pas avoir oublié cette affaire, non plus que son plus vieux & plus cher ancien qui lui servit de Légat, & qui, dans sa mission, eut ordre de sa part de menacer des cinq nobles Corps de l'État M. le Receveur Guyenet: il ne doit pas avoir oublié, sur-tout, combien Mylord Maréchal fut édifié de tout cela.

Il faut convenir qu'un sermon de la façon de M. le Pasteur sur la tempérance, même sur celle de la langue, seroit une pièce intéressante. Avant de se plaindre que le secret du Consistoire fut mal gardé, il devoit se rappeller que plus d'une personne en étoit nstruite dans sa propre maison; il ne couche pas en joue, sans

doute, M. le Châtelain, qui en informa d'abord le gouvernement auquel il en devoit compte, ni les quatre anciens qui se hâterent de demander une direction au Conseil d'État de qui seul ils devoient la recevoir. Il est tout aussi singulier que M. le Pasteur ne se soit pas apperçu qu'à l'article cinquième de leur serment, les anciens ne promettent le secret que pour les choses qui *devront être secrettes.* Il est clair que la matière traitée dans ce Consistoire auroit dû rester secrette pour l'honneur du Pasteur; mais pour celui de l'État & de l'humanité, pour la sûreté des Citoyens, elle devoit bien vîte devenir publique, afin que le maître y pourvût comme il l'a fait.

Il a tort de se fâcher du propos que vous lui prêtez, dit-il, gratuitement à l'égard du présent règne : prudent & sage comme il l'est incontestablement, il devroit un peu plus se défier de sa mémoire : tout ce qu'on peut faire pour lui, c'est de rejetter cet étrange propos sur l'heure & le moment où on prétend qu'il lui échappa à la fin d'un souper. En tout cas il ne recusera pas, sans doute, le témoignage d'un de ses confrères, en présence duquel il tint ce propos.

Monsieur le Pasteur auroit mieux fait de laisser à d'autres le juste soin de louer sa famille; ses éloges sont sujets à porter malheur; mais le mérite distingué de la famille de Montmollin est au-dessus de cette fatale influence. Oui, sans doute, on se souvient avec plaisir, avec reconnoissance même de plusieurs Chanceliers de ce nom, de divers Magistrats & d'un grand nombre de Conseillers d'État qui tous ont bien mérité de la patrie; de plusieurs Militaires enfin, qui se sont distingués à la tête de leurs régimens, & dont l'un périt glorieusement à la journée d'Hochstet avec la plus grande partie du corps qu'il commandoit. Oui, sans doute, on se souvient avec admiration du Chancelier George de Montmollin; on se rappelle avec attendrissement le Chancelier Emer de Montmollin, père de M. le Pasteur de Motiers, qui fut l'un des Plénipotentiaires de Prusse à Utrecht, & qui joignit à une ame vertueuse de belles connoissances & de rares talens. Quelqu'un a dit que des ayeux illustres étoient une lumière qui,

toujours ſuſpendue ſur la tête de leurs deſcendans, éclairoit leurs vertus ou leurs vices. Je ſuis ſurpris que M. le Paſteur de Motiers ne ſoit pas tenté quelquefois de ſouffler cette bougie.

Il paroît cependant très-content de ſa conſcience & je l'en félicite : *le grand Juge*, dit-il, *ſera intermédiaire un jour entre lui & moi.* Entre nous, je crois qu'au fond M. le Paſteur craint peu cette confrontation. Selon toute apparence Rouſſeau & lui, ſi peu faits pour frayer enſemble dans ce monde, ſe rencontreront difficilement dans l'autre.

AUTRE LETTRE
RELATIVE
A J. J. ROUSSEAU,

Du 19 Septembre;

Servant de Poſt-ſcriptum *à celle du 31 Août 1765.*

Je n'avois pas tort, Mylord, de vous marquer en achevant ma dernière lettre, qu'il étoit difficile de prévoir comment finiroit cette affaire. Qui pouvoit croire en effet que les pieux défenſeurs de la ſainte Orthodoxie deviendroient ouvertement des coupe-jarrets; que l'auteur d'un livre, pour n'avoir pas été excommunié, riſqueroit d'être aſſaſſiné; & que ce ſeroit un temps de jeûne & de Communion qu'on choiſiroit pour une ſi bonne œuvre ?

La fermentation parmi le peuple s'étoit bornée à des murmures, à des viſions, à des huées, ou à des attentats faits avec plus de méchanceté que de violence. Mais le Dimanche premier Septembre on en vint aux voies de fait : après s'être préparé par la Communion du matin à ſanctifier la journée, on la termina en lançant des pierres dans les fenêtres de M. Rouſſeau. Le len-

demain & les jours ſuivans ce furent de nouveaux outrages ; ſi M. Rouſſeau paſſoit dans la rue il étoit hué, injurié, pourſuivi par la populace ; s'il ſe promenoit dans la campagne on s'apprêtoit à lui tirer deſſus, & toutes les nuits on inſultoit ſa maiſon. La tranquillité avec laquelle il continua de ſe promener tous les jours ſans cortège & ſans armes, parut pourtant en impoſer à ces braves, & nul n'oſa de jour attenter à ſa perſonne. Mais enfin la nuit du ſix au ſept Septembre, il fut attaqué chez lui durant ſon ſommeil ſans ménagement. La Maiſon où il loge portoit au-dehors les marques des plus grandes violences. Une de ſes portes fut ouverte & l'autre enfoncée ; ſon mur fut criblé de pierres, on en lança particuliérement une fort groſſe à travers la fenêtre de ſa cuiſine, qui porta le ver juſques dans ſa chambre, & vint de volée frapper à deux pas de ſon lit ; s'il ſe fût levé un moment plutôt pour venir au bruit, il étoit aſſommé. M. le Châtelain, qui fut éveillé par le tumulte, étant accouru, vit avec effroi l'état des choſes & en fit le lendemain ſon rapport au Conſeil d'État.

Le même jour la Communauté aſſemblée par l'ordre du Magiſtrat ayant appris ce qui s'étoit paſſé, témoigna froidement qu'elle en étoit fâchée, mais ſans donner au ſurplus aucun ordre pour la ſûreté de M. Rouſſeau, ni lui faire dire aucun mot d'honnêteté ſur le danger qu'il avoit couru la nuit dernière. Or, vous ſaurez, Mylord, que cette même nuit, lendemain de foire, il y avoit eu des gardes extraordinaires tant du village de Motiers que de celui de Fleurier ; que les gardes de Fleurier ayant voulu faire conjointement leur ronde, ceux de Motiers s'y étoient oppoſés ; qu'ils avoient voulu la faire ſeuls, & cela préciſément à l'heure où la maiſon qu'occupoit M. Rouſſeau fut attaquée.

Tandis que la Communauté de Motiers étoit ſi tranquille ſur les attentats qui ſe commettoient dans ſon ſein, celle de Couvet, graces au mérite particulier de ſes membres & aux vertus de ſon reſpectable Paſteur, ſe conduiſoit bien différemment. Vous ſavez, Mylord, que cette Communauté, qui dans toute occaſion s'eſt ſi avantageuſement diſtinguée, a fait à M. Rouſſeau l'honneur de l'élire unanimement pour un de ſes membres, dé-

marche dont le gouvernement lui a ſu gré, & dont Mylord Maréchal l'a fait remercier par des Magiſtrats. Aſſemblée de grand matin au premier bruit du danger qu'avoit couru M. Rouſſeau, elle lui fit ſur le champ une députation de trois de ſes Officiers, pour le prier de venir occuper au milieu d'eux un logement tout meublé qu'on lui tenoit prêt, & où ils ſauroient bien le défendre contre quiconque oſeroit attenter à ſa ſûreté, lui offrant en même temps les voitures pour tranſporter ſes effets, & tous les ſoins néceſſaires pour qu'il pût déloger au moment même. Je n'ai pas beſoin de vous dire quel effet fit ſur M. Rouſſeau cette offre ſi généreuſe & ſi noblement faite, lui dont l'ame eſt ſi ſenſible à tous les procédés honnêtes, & qu'aſſurément on n'a pas gâté ſur ce point.

Pénétré de cette offre, il ne l'a pourtant point encore acceptée. On craint que le voiſinage des deux paroiſſes ne l'empêche de ſuivre à cet égard ſon penchant. En attendant, vous ſerez charmé d'apprendre qu'il a pris enfin le parti de s'éloigner de Motiers. On peut reſter parmi des fanatiques en déplorant leur aveuglement, & parmi des foux en plaignant leur folie : mais il n'eſt pas permis à un homme raiſonnable, qui fait quelque cas du repos de ſes amis, de reſter volontairement parmi des furieux toujours prêts à le maſſacrer.

Au moment de fermer ma lettre, j'apprends, Mylord, des particularités qui vous feront juger de l'excès du déſordre qui règne à Motiers. Par ordre exprès de M. le Châtelain, qui a cru cette précaution indiſpenſable, deux gardes bien armés, & choiſis dans la Communauté de Couvet, ont conſtamment paſſé la nuit dans la maiſon qu'occupoit M. Rouſſeau, juſques au déménagement complet de ſes effets. On ajoute que ce Magiſtrat, chargé par le gouvernement de faire les enquêtes les plus exactes pour découvrir les coupables, & ſe trouvant, à cauſe de cela, menacé dans une paſquinade, des mêmes violences exercées contre M. Rouſſeau, s'eſt vu obligé, pour ſa ſûreté, d'avoir auſſi des gardes chez lui pendant la nuit, & qu'enfin il a pris le ſage parti de quitter Motiers, pour aller établir ſon domicile à Couvet. Sans

doute que Messieurs du Conseil d'État trouveront bientôt les moyens de rétablir la sûreté publique, & de faire respecter le Souverain & l'autorité qu'il leur a confiée ; sans quoi, rentrant dans l'état de nature, chacun de nous se verra forcé à pourvoir à sa défense, & à devenir son propre vengeur.

J'AI l'honneur d'être avec un parfait dévouement & pour la vie, &c.

A Neufchâtel, le 19 Septembre 1765.

SUITE
DE L'ÉMIGRATION
DE J. J. ROUSSEAU.

MONSIEUR Rousseau avoit cru trouver dans la Suisse les tranquilles douceurs d'une vie philosophique ; c'étoit par goût, autant que par réflexion, qu'il avoit choisi ce petit coin de l'Univers pour en faire son tombeau. Le caractère pacifique de la Nation Helvétique sembloit lui promettre des jours moins agités ; & toute l'Europe le pensoit avec lui ; mais un homme, qui se dit Ministre d'un Dieu de paix, allumoit contre lui le flambeau des Euménides, & l'avoit dévoué à toutes les fureurs du fanatisme.

NOUS avons vu qu'au mois de Septembre, quelques coquins du village de Motiers-Travers, où il y avoit eu foire le jour précédent, échauffés sans doute par le vin, autant que par le zèle amer du Ministre de ce village, s'étoient attroupés devant la maison de M. Rousseau, & avoient lancé avec fureur une grêle de pierres contre ses fenêtres & dans une gallerie pratiquée le long du bâtiment ; ils s'étoient mis en devoir d'enfoncer la porte, & ne se proposoient pas moins que de massacrer M. Rousseau ; celui-ci, éveillé en sursaut, cria au secours. Le Châtelain, qui logeoit

logeoit à quelques pas de-là, accourut accompagné de tous les honnêtes gens qui avoient entendu les cris de M. Rousseau : mais les coquins avoient disparus. Informé de cet événement, le Conseil d'État de Neufchâtel d'abord ordonna les enquêtes les plus sévères, & même promit une récompense pour quiconque lui décéleroit un ou plusieurs complices de l'attentat, déclarant en même temps que la Communauté de Motiers-Travers seroit responsable de tout ce qui pourroit arriver désormais contre la personne ou les biens de cet homme célèbre; néanmoins il prit le sage parti de se retirer au plutôt dans l'Isle Saint-Pierre, & c'est de cet endroit qu'il a écrit les trois lettres suivantes, à un des principaux membres du gouvernement.

MONSIEUR,

J'OBÉIRAI à l'ordre de leurs Excellences avec le regret de sortir de votre gouvernement & de votre voisinage; mais avec la consolation d'emporter votre estime & celle des honnêtes gens.

NOUS entrons dans une saison dure, sur-tout pour un pauvre infirme : je ne suis pas préparé pour un long voyage; mes affaires demanderoient quelque préparation. J'aurois souhaité, Monsieur, qu'il vous eût plû de me marquer si l'on m'ordonnoit de partir sur le champ, ou si l'on vouloit bien m'accorder quelques semaines pour prendre les arrangemens nécessaires à ma situation : en attendant qu'il vous plaise de me prescrire un terme que je m'efforcerai même d'abréger, je supposerai qu'il m'est permis de séjourner ici jusqu'à ce que j'aie mis l'ordre le plus pressant à mes affaires. Ce qui me rend ce retard presqu'indispensable, est que, sur des indices que je crois sûrs, je m'étois arrangé pour passer ici le reste de ma vie avec l'agrément tacite du Souverain.

JE voudrois être sûr, Monsieur, que ma visite ne vous déplairoit pas : quelques précieux que me soient les momens en cette occasion, j'en déroberois de bien agréables pour aller vous renouveller, Monsieur, les assurances de mon respect.

A l'Isle Saint-Pierre, le 17 Octobre 1765.

MONSIEUR,

LE trifte état où je me trouve, & la confiance que j'ai dans vos bontés, me déterminent à vous fupplier de vouloir bien faire agréer à leurs Excellences une propofition qui tend à me délivrer une fois pour toutes des tourmens d'une vie orageufe, & qui va mieux, ce me femble, au but de ceux qui me pourfuivent, que ne fera mon éloignement. J'ai confulté ma fituation, mon âge, mon humeur, mes forces; rien de tout cela ne me permet d'entreprendre en ce moment, & fans préparation, de longs & pénibles voyages, d'aller errant dans des pays froids, & de me fatiguer à chercher au loin un afyle, dans une faifon où mes infirmités ne me permettent pas même de fortir de la chambre. Après ce qui s'eft paffé, je ne puis me réfoudre à rentrer dans le territoire de Neufchâtel, où la protection du Prince & du gouvernement ne fauroit me garantir des fureurs d'une populace excitée, & qui ne connoît aucun frein. Vous comprenez, Monfieur, qu'aucun des États voifins ne voudra ou n'ofera donner retraite à un malheureux chaffé de ce lieu-ci. Dans cette extrémité, je ne vois pour moi qu'une feule reffource, & quelqu'effrayante qu'elle paroiffe, je la prendrai non-feulement fans répugnance, mais avec empreffement, fi leurs Excellences veulent bien y confentir. C'eft qu'il leur plaife que je paffe en prifon le refte de mes jours dans quelqu'un de leurs châteaux, ou tel autre lieu de leur État qu'il leur femblera bon de choifir. J'y vivrai à mes dépens, & je donnerai sûreté de n'être jamais à leur charge. Je me foumets à n'avoir ni papier, ni plume, ni aucune communication au-dehors, fi ce n'eft pour l'abfolue néceffité, & par le canal de ceux qui feront chargés de moi. Seulement qu'on me laiffe, avec quelques livres, la liberté de me promener quelquefois dans un jardin, & je fuis content.

NE croyez point, Monfieur, qu'un expédient fi violent en apparence, foit le fruit du défefpoir. J'ai l'efprit très-calme en ce moment; je me fuis donné le temps d'y bien penfer, & c'eft d'après la profonde confidération de mon état que je m'y détermine. Confidérez, je vous fupplie, que fi ce parti eft extraordinai-

re, ma ſituation l'eſt encore plus. Mes malheurs ſont ſans exemple; la vie orageuſe que je mène depuis pluſieurs années, ſeroit terrible pour un homme en ſanté; jugez de ce qu'elle doit être pour un pauvre infirme épuiſé de maux, d'ennuis, & qui n'aſpire qu'à mourir en paix. Toutes les paſſions ſont éteintes dans mon cœur; il n'y reſte que l'ardent deſir de la retraite & du repos. Je les trouverai dans l'habitation que je demande: délivré de la ſotte importunité des curieux, & à couvert de nouvelles cataſtrophes, j'attendrai tranquillement la dernière, & n'étant plus inſtruit de ce qui ſe fait dans le monde, je ne ſerai plus attriſté de rien. J'aime la liberté, ſans doute: mais la mienne n'eſt point au pouvoir des hommes, & ce ne ſeront ni des murs, ni des clefs qui me l'ôteront. Cette captivité, Monſieur, me paroît ſi peu terrible, je ſens ſi bien que j'y jouirois de tout le bonheur que je puis encore eſpérer dans cette vie, que par-là même, quoiqu'elle doive délivrer mes ennemis de toute inquiétude à mon égard, je n'oſe eſpérer de l'obtenir. Mais je ne veux rien avoir à me reprocher vis-à-vis de moi, non plus que vis-à-vis d'autrui: je veux pouvoir me rendre le témoignage que j'ai tenté tous les moyens praticables & honnêtes, qui pouvoient m'aſſurer le repos, & prévenir les nouveaux orages, qu'on me force d'aller chercher.

Je connois, Monſieur, les ſentimens de juſtice & d'humanité dont votre ame généreuſe eſt remplie. Je ſens tout ce qu'une grace de cette eſpèce peut vous coûter à demander: mais vous aurez compris que, vû ma ſituation, cette grace en ſera en effet une très-grande pour moi, & ces mêmes ſentimens qui font votre répugnance, me ſont garans que vous ſaurez la ſurmonter. J'attends, pour prendre définitivement mon parti, qu'il vous plaiſe de m'honorer de quelque réponſe. Daignez, Monſieur, je vous ſupplie, agréer mes excuſes & mon reſpect.

Du 2 Octobre 1765.

Monsieur,

Je puis quitter Samedi l'Iſle Saint-Pierre, & je me conformerai en cela à l'ordre de leurs Excellences: mais vû l'étendue

de leurs États, & ma triste situation, il m'est absolument impossible de sortir le même jour de l'enceinte de leur territoire. J'obéirai en tout ce qui me sera possible. Si leurs Excellences veulent me punir de n'avoir pas fait ce qui ne l'étoit pas, elles peuvent disposer à leur gré de ma personne & de ma vie.

J'AI appris à m'attendre à tout de la part des hommes; ils ne prendront pas mon ame au dépourvu.

RECEVEZ, homme juste & généreux, les assurances de ma respectueuse reconnoissance, & d'un souvenir qui ne sortira jamais de mon cœur.

Signé, ROUSSEAU.

Du 22 Octobre 1765.

IL faudroit avoir l'ame bien peu généreuse, pour ne pas s'attendrir sur le sort d'un homme aussi grand Cependant les principaux membres du gouvernement de la Suisse ne donnerent aucun sentiment de compassion à sa situation & à ses malheurs, & l'illustre infortuné se vit contraint d'aller chercher ailleurs un asyle. Voici une lettre écrite à ce sujet aux Auteurs du Journal Encyclopédique le 15 Novembre 1765. „Quelques Ministres Évangéliques ont trouvé le secret de soulever le Peuple contre le fameux Ex-Genevois, & vous savez jusqu'où peut aller la haine des gens de cette robe. Il est actuellement en route pour se rendre à Berlin, où le Monarque Philosophe permet qu'il fasse sa résidence. Dieu veuille qu'il s'y tienne; mais les Pasteurs de la Capitale du Brandebourg sont en grande relation avec ceux de nos cantons, & on a vu la haine théologique se communiquer plus loin. Le 8 de ce mois, il est passé à Bâle avec sa gouvernante & son bagage littéraire. J'ai beaucoup vécu avec lui; il m'a fait présent de son estampe au bas de laquelle j'ai mis quelques mauvais vers que je n'ose vous communiquer. On assure qu'il va à Strasbourg, où il attendra la belle saison pour se rendre à Berlin."

EN effet, M. Rousseau quitta cette terre chérie, mais devenue dangereuse par les suggestions d'un implacable séducteur, & livra

l'odieux Montmollin à la honte & aux remords. Deux hommes aimables, qui méritent de vivre à jamais dans les fastes de l'histoire, M. M. Dupeyrou & de Luze, riches habitans de Neufchâtel, s'efforcerent d'effacer la méchanceté de leurs Prêtres par la sincérité de leurs regrets. Leur amitié étoit très-chere au cœur de M. Rousseau, & pouvoit seule adoucir dans lui l'idée de ses malheurs.

On est tenté de se réconcilier avec une nation, qui constamment a des torts vis-à-vis d'un grand homme, & sur-tout d'un homme infortuné qu'elle accable, lorsque l'on voit qu'elle renferme dans son sein au moins deux ames sensibles, qui partagent des disgraces qu'ils ne peuvent point réparer. Cependant nous devons convenir, à l'honneur de la nation Helvétique, que M. M. Dupeyrou & de Luze ne furent pas les seuls qui marquerent, dans cet événement, de la douleur & de la sensibilité. Plusieurs personnes aussi distinguées par leur caractère de probité, que par leur amour pour les sciences, désapprouverent la dureté du gouvernement. En général toutes les ames honnêtes se sentirent indignées de la manœuvre & des perfidies de leur Pasteur Montmollin ; mais le coup étoit porté, & M. Rousseau se rendit à Strasbourg, où M. le Maréchal de Contades n'omit rien pour lui en rendre le séjour agréable. Le 9 Décembre 1765, il se rendit à Paris avec le projet de passer en Angleterre. Nous ne pensons pas qu'il ait jamais eu celui de se retirer en Prusse : l'Angleterre le flattoit davantage par la douceur de cette liberté que l'on y vante avec tant de complaisance, & qui y seroit en effet très-précieuse, si la méchanceté ne l'empoisonnoit pas quelquefois.

M. Rousseau étoit arrivé à Paris le 16 Décembre : le protecteur des talens, M. le Prince de C*** lui avoit fait préparer au Temple l'Hôtel de Saint Simon. Notre exilé y reçut les visites de tout ce qu'il y a de plus distingué dans la France. Madame la Comtesse de B** lui amena M. Hume, que des affaires devoient rappeller bientôt dans sa patrie. Cet Anglois fit entrevoir à M. Rousseau l'état de félicité d'un homme né libre, & fait pour l'être ; c'étoit dans son Isle que l'on retrouvoit l'âge d'or de nos

premiers pères. Il vouloit être le témoin, ou l'inſtrument, de cette heureuſe tranquillité que recherchoit notre philoſophe. Tout ſon deſir étoit de l'accompagner juſqu'à Londres, & de lui indiquer les routes qui alloient le mener au bonheur. Sans doute il mettoit de la vérité dans ſes offres, puiſqu'il étoit inſtruit à en mettre dans l'hiſtoire. Cependant des François clairvoyans douterent qu'une amitié ſi récente pût être ſi affectueuſe. Ils ſavoient ce qu'il en a coûté à quelques hommes de leur nation pour avoir écouté trop légérement les propoſitions faſtueuſes de certains de ces Inſulaires, polis & inſinuans hors de chez eux, mais fiers & dédaigneux quand ils rentrent dans leur patrie. Mais comme par un malheur attaché à l'humanité nos regards ne s'étendent point juſqu'au fond des cœurs, on aima mieux s'en tenir aux ſoupçons que d'attribuer à un homme qui paroiſſoit honnête, des intentions qu'il pouvoit ne pas avoir.

M. Rouſſeau partit donc avec M. Hume le 3 Janvier 1766, & ſe rendit à Calais; ſon ancien & fidèle ami, M. de Luze, l'accompagna dans ce voyage. Ses affaires & l'amitié le portoient à Londres.

M. Rouſſeau reçut en arrivant dans ce Royaume les politeſſes les plus ſincères de la part des Miniſtres. Les hommes éclairés & droits, dont cette Iſle abonde, s'empreſſerent d'offrir leur amitié & leurs ſervices : le Roi même voulut marquer, par ſes bienfaits, toute l'eſtime dont il étoit pénétré pour ce ſavant. Les Commis des Fermes avoient pris vingt-cinq guinées pour les droits d'entrée de la petite bibliothèque de M. Rouſſeau. Sa Majeſté ne voulut pas que notre Philoſophe fût traité comme les hommes ordinaires, & elle donna des ordres pour que l'on rendît la ſomme exigée. Penſions, accueil gracieux, amitié douce & uniforme, tout annonçoit à M. Rouſſeau une vie tranquille & des jours ſereins; mais l'envie ne dort pas. Elle paſſa de l'ame d'un Miniſtre de l'Évangile dans celle d'un Homme de Lettres pour former ſes orages. M. Horace Walpole ſe crut fait pour être le Montmollin de l'Angleterre, & jaloux de faire briller ſon eſprit aux dépens de

ſon cœur, il jetta dans le public cette lettre maligne qui a couru toute l'Europe, ſous le nom du Roi de Pruſſe.

On aſſure que cet Horace Walpole eſt vraiment auteur de cette ſingulière ironie, & qu'un François n'a fait que lui prêter les graces du ſtyle que Walpole n'a pas. On ajoute qu'il la tint long-temps dans ſa poche, & qu'il ne la tiroit que pour la faire voir à quelques amis dont il vouloit preſſentir le goût. Il étoit alors en France avec M. Hume, & il eut, dit-on, la délicateſſe de ne pas voir M. Rouſſeau, pour ne pas eſſuyer le reproche de lui avoir rendu des viſites perfides.

Nous voulons bien croire que M. Hume, qui habitoit ſous le même toit que Walpole, n'a point connu cette belle production de ſon génie, dans le temps qu'il prodiguoit à M. Rouſſeau les careſſes de l'amitié. Si quelque choſe doit nous porter à lui refuſer notre croyance, ſur cet objet, c'eſt ſans doute parce qu'il ſeroit honteux de flatter un homme d'une main, & de le livrer de l'autre à la dériſion. Nous ne ferons pas cette injure à M. Hume; nous aimons mieux penſer que Walpole voyoit avec un plaiſir ſecret le ſuccès de ſes démarches auprès de M. Rouſſeau, pour l'attirer dans la grande Brétagne, & lui faire paſſer la mer, & qu'alors peu délicat ſur le choix des moyens pour faire ſentir à M. Rouſſeau les effets d'une haine gratuite, il a oublié ce que ſa nation devoit à un homme auſſi grand, & violé les droits ſacrés de l'hoſpitalité envers lui.

Voici donc un nouveau théatre qui préſente de nouveaux malheurs. Nous allons voir M. Rouſſeau aux priſes avec M. Hume. Cette grande querelle a fixé les yeux de l'Europe ſur ces deux hommes célèbres, & a partagé long-temps les ſuffrages : nous nous garderons bien de prononcer; nous ne ſommes qu'hiſtoriens, & nous voulons être hiſtoriens fidèles.

Dans la collection des pièces de ce grand procès, nous commençons par donner au public un précis de l'expoſé ſuccint qu'en a fait M. Hume; mais comme il parle dans ſa propre cauſe, nous nous contentons d'emprunter de lui le ſimple récit des faits, ſans

nous servir des couleurs qu'il emploie. M. Hume a dû voir les objets en homme affecté, & prêter à son antagoniste des vues que peut-être il n'avoit pas. Ainsi nous avons élagué son récit; nous en séparons toutes les réflexions par lesquelles un homme veut lire dans l'ame d'un autre : enfin nous n'en prenons que les faits.

APRÈS avoir lu tout ce qui appartient à cette grande affaire, peut-être verra-t-on qu'elle ne roule que sur une méprise, & qu'il n'y a d'homme méchant dans tout cela que le mauvais plaisant qui a voulu s'égayer aux dépens de M. Rousseau.

PRECIS

DE

L'ABRÉGÉ SUCCINT

Qui a été donné au Public par M. Hume.

LA liaiſon de M. Hume, avec M. Rouſſeau, commença en 1762, lorſque le Parlement de Paris décréta de priſe de corps l'auteur d'Émile. M. Hume étoit alors à Édimbourg. Une perſonne de mérite lui écrivit de Paris, que M. Rouſſeau étoit dans le deſſein de paſſer en Angleterre pour y chercher un aſyle, & lui demanda ſes bons offices pour lui. M. Hume écrivit à pluſieurs de ſes amis à Londres, pour leur recommander ce célèbre exilé; & il lui écrivit à lui-même pour l'aſſurer de ſon zèle & de ſon empreſſement à le ſervir. Il l'invitoit en même temps à venir à Édimbourg, ſi ce ſéjour pouvoit lui convenir, & lui offroit une retraite dans ſa maiſon, pour tout le temps qu'il daigneroit la partager avec lui. Il n'avoit pas beſoin d'autre motif pour être excité à cet acte d'humanité, que l'idée que lui avoit donné du caractère de M. Rouſſeau, la perſonne qui le lui avoit recommandé, & la célébrité de ſon génie, de ſes talens, & ſur-tout de ſes malheurs, dont la cauſe même étoit une raiſon de plus pour s'intéreſſer à lui. C'eſt ainſi que M. Hume le raconte. Voici la réponſe qu'il reçut de M. Rouſſeau.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

De Motiers-Travers, le 19 Février 1763.

„ JE n'ai reçu qu'ici, Monſieur, & depuis peu, la lettre dont vous m'honoriez à Londres, le 2 Juillet dernier, ſuppoſant que j'étois dans cette Capitale. C'étoit ſans doute dans votre nation, & le plus près de vous qu'il m'eût été poſſible, que j'aurois cherché ma retraite, ſi j'avois prévu l'accueil qui m'attendoit dans ma patrie. Il n'y avoit qu'elle que je puſſe préférer à l'Angleterre, & cette prévention, dont j'ai été trop puni, m'étoit alors bien pardonnable; mais, à mon grand étonnement, & même à celui du public, je n'ai trouvé que des affronts & des outrages où j'eſpérois, ſinon de la reconnoiſſance, au moins des conſolations. Que de choſes m'ont fait regretter l'aſyle & l'hoſpitalité philoſophique qui m'attendoient près de vous! Toutefois mes malheurs m'en ont toujours rapproché en quelque manière. La protection & les bontés de Mylord Maréchal, votre illuſtre & digne compatriote, m'ont fait trouver, pour ainſi dire, l'Écoſſe au milieu de la Suiſſe; il vous a rendu préſent à nos entretiens; il m'a fait faire avec vos vertus la connoiſſance que je n'avois fait encore qu'avec vos talens; il m'a inſpiré la plus tendre amitié pour vous & le plus ardent deſir d'obtenir la vôtre, avant que je ſuſſe que vous étiez diſpoſé à me l'accorder. Jugez, quand je trouve ce penchant réciproque, combien j'aurois de plaiſir à m'y livrer! Non, Monſieur, je ne vous rendois que la moitié de ce qui vous étoit dû, quand je n'avois pour vous que de l'admiration. Vos grandes vues, votre étonnante impartialité, votre génie, vous éleveroient trop au-deſſus des hommes, ſi votre bon cœur ne vous en rapprochoit. Mylord Maréchal, en m'apprenant à vous voir encore plus aimable que ſublime, me rend tous les jours votre commerce plus deſirable, & nourrit en moi l'empreſſement qu'il m'a fait naître de finir mes jours près de vous. Monſieur, qu'une meilleure ſanté, qu'une ſituation plus commode ne me met-elle à portée de faire ce voyage comme je le deſirerois? Que ne puis-je

efpèrer de nous voir un jour raffemblés avec Mylord dans votre commune patrie, qui deviendroit la mienne ? Je bénirois, dans une fociété fi douce, les malheurs par lefquels j'y fus conduit, & je croirois n'avoir commencé de vivre que du jour qu'elle auroit commencé. Puiffé-je voir cet heureux jour plus defiré qu'efpéré ! Avec quel tranfport je m'écrirois en touchant l'heureufe terre où font nés David Hume & le Maréchal d'Écoffe : "

. . . . . . : *Salve, fatis mihi debita tellus :*
Hœc domus, hœc patria eft.

J. J. ROUSSEAU.

M. Hume dit dans l'expofé fuccint de fes conteftations avec M. Rouffeau, que ce n'eft point par vanité qu'il publie cette lettre ; puifque bientôt il met au jour une rétractation de tous ces éloges ; que c'eft feulement pour completter la fuite de cette correfpondance, & faire voir qu'il y a long-temps qu'il étoit difpofé à rendre fervice à M. Rouffeau.

LEUR commerce avoit entiérement ceffé jufqu'au milieu de l'été de l'année 1765, lorfque la circonftance fuivante le renouvella. Une perfonne qui s'intéreffe à M. Rouffeau, étant allée faire un voyage dans une des Provinces de France qui avoifinent la Suiffe, profita de cette occafion pour rendre vifite au philofophe folitaire, dans fa retraite à Motiers-Travers. Il dit à cette perfonne que le féjour de Neufchâtel lui devenoit très défagréable, tant par la fuperftition du peuple que par la rage dont les Prêtres étoient animés contre lui; qu'il craignoit d'être bientôt dans la néceffité d'aller chercher un afyle ailleurs, & que dans ce cas l'Angleterre lui paroiffoit, par la nature de fes loix & de fon gouvernement, le feul endroit ou il pût trouver une retraite affurée : il ajouta que Mylord Maréchal, fon ancien protecteur, lui avoit confeillé de fe mettre fous la protection de M. Hume ; & qu'en conféquence il étoit difpofé à s'adreffer à lui, s'il croyoit que cela ne lui donnât pas trop d'embarras.

M. Hume étoit alors chargé des affaires d'Angleterre à la Cour

de France; mais comme il avoit la perſpective de retourner bientôt à Londres, il ne rejetta point une propoſition faite dans de ſemblables circonſtances par un homme que ſon génie & ſes malheurs avoient rendu célèbre. Dès qu'il fut informé de la ſituation & des intentions de M. Rouſſeau, il lui écrivit pour lui offrir ſes ſervices; M. Rouſſeau lui fit la réponſe ſuivante.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Strasbourg, le 4 Décembre 1765.

„ VOs bontés, Monſieur, me pénètrent autant qu'elles m'honorent. La plus digne réponſe que je puiſſe faire à vos offres, eſt de les accepter, & je les accepte. Je partirai dans cinq ou ſix jours pour aller me jetter entre vos bras. C'eſt le conſeil de Mylord Maréchal, mon protecteur, mon ami, mon père; c'eſt celui de Madame de***, dont la bienveillance éclairée me guide autant qu'elle me conſole; enfin, j'oſe dire que c'eſt celui de mon cœur qui ſe plaît à devoir beaucoup au plus illuſtre de mes contemporains, dont la bonté ſurpaſſe la gloire. Je ſoupire après une retraite ſolitaire & libre où je puiſſe finir mes jours en paix. Si vos ſoins bienfaiſans me la procurent, je jouirai tout enſemble & du ſeul bien que mon cœur deſire, & du plaiſir de le tenir de vous. Je vous ſalue, Monſieur, de tout mon cœur".

J. J. ROUSSEAU.

EN recevant cette lettre M. Hume ſentit s'élever dans ſon cœur un mouvement de pitié, mêlé d'indignation; il frémit en voyant qu'un homme de lettres, d'un mérite ſi éminent, étoit réduit, malgré la ſimplicité de ſa manière de vivre, aux dernières extrémités de l'indigence, & que cet état malheureux étoit encore aggravé par la maladie, par les approches de la vieilleſſe & par les implacables fureurs des dévots.

Il ſavoit que pluſieurs perſonnes attribuoient l'état fâcheux où ſe trouvoit M. Rouſſeau, à ce noble orgueil qui lui avoit fait rejetter les ſecours de ſes amis; mais il crut que ce défaut, ſi c'en étoit un, étoit un défaut reſpectable. Trop de gens de lettres ont avili leur caractère en s'abaiſſant à ſolliciter les ſecours des hommes riches ou puiſſans, indignes de les protéger; & il crut que ce ſentiment de l'ame, quoique porté à l'excès, méritoit de l'indulgence dans un homme de génie, qui, ſoutenu par le ſentiment de ſa propre ſupériorité & par l'amour de l'indépendance, bravoit les outrages de la fortune & les impertinences des hommes. Il ſe propoſa donc de ſervir M. Rouſſeau à ſa manière. Il pria M. Clairaut de lui donner ſa lettre, & il la fit voir à pluſieurs des amis & des protecteurs que M. Rouſſeau avoit à Paris. Il leur propoſa un arrangement par lequel on pouvoit procurer des ſecours à M. Rouſſeau ſans qu'il s'en doutât. C'étoit d'engager le Libraire qui ſe chargeroit de ſon *Dictionnaire de muſique* à lui en donner une ſomme plus conſidérable que celle qu'il en auroit offerte de lui-même, & de rembourſer cet excédent au Libraire. Mais ce projet, pour l'exécution duquel les ſoins de M. Clairaut étoient néceſſaires, échoua par la mort inopinée de ce ſavant.

Comme il conſervoit toujours la même idée de l'extrême pauvreté de M. Rouſſeau, il conſerva auſſi la même diſpoſition à l'obliger, &, dès qu'il fut aſſuré de l'intention où il étoit de paſſer en Angleterre ſous ſa conduite, il forma le plan d'un artifice à-peu près ſemblable à celui qu'il n'avoit pu exécuter à Paris. Il écrivit ſur le champ à ſon ami, M. Jean Stewart, de Buckingham-Street, qu'il avoit une affaire à lui communiquer, d'une nature ſi ſecrette & ſi délicate, qu'il n'oſoit même la confier au papier, mais qu'il en apprendroit les détails de M. Elliot (aujourd'hui le Chevalier Gilbert Elliot) qui devoit bientôt retourner de Paris à Londres.

Voici ce plan, que M. Elliot communiqua en effet quelque temps après à M. Stewart, en lui recommandant le plus grand ſecret. M. Stewart devoit chercher dans le voiſinage de ſa mai-

ſon de campagne quelque Fermier honnête & diſcret, qui voulût ſe charger de loger & nourrir M. Rouſſeau & ſa gouvernante, & leur fournir abondamment toutes les commodités dont ils auroient beſoin, moyennant une penſion, que M. Stewart pouvoit porter juſqu'à cinquante ou ſoixante livres (148) ſterling par an; mais le Fermier devoit s'engager à garder exactement le ſecret, & à ne recevoir de M. Rouſſeau que vingt ou vingt-cinq livres ſterling par an, & on lui auroit tenu compte du ſurplus.

M. Stewart écrivit bientôt après à M. Hume, qu'il avoit trouvé une habitation qu'il croyoit convenable; M. Hume le pria de faire meubler l'appartement, à ſes frais, d'une manière propre & commode. Ce plan, dans lequel il n'entroit, dit M. Hume, aucun motif de vanité, puiſque le ſecret en faiſoit une condition néceſſaire, n'eut pas lieu, parce qu'il ſe préſenta d'autres arrangemens plus commodes & plus agréables. Tout cela, ajoute-t-on, eſt connu de M. Stewart & du Chevalier Gilbert Elliot.

IL ne ſera peut-être pas hors de propos de parler ici d'un autre arrangement qui avoit été concerté dans les mêmes intentions. M. Hume avoit accompagné M. Rouſſeau à une campagne très-agréable, dans le Comté de Surrey, où ils paſſerent deux jours chez le Colonel Webb. M. Rouſſeau parut épris des beautés naturelles & ſolitaires de cet endroit. Auſſi tôt, par l'entremiſe de M. Stewart, M. Hume entra en marché avec le Colonel Webb, pour acheter ſa maiſon avec un petit bien qui y appartenoit, afin d'y faire un établiſſement pour M. Rouſſeau. On prétend que ces faits ſont connus de M. Stewart, du Général Clarke & en partie du Colonel Webb.

PENDANT plus de deux mois, M. Hume employa tous ſes ſoins & ceux de ſes amis, pour trouver quelqu'arrangement qui pût convenir à M. Rouſſeau. On ſe prêtoit à tout; on excuſoit tout; on n'épargna ni temps ni complaiſance pour lui procurer ce qu'il deſiroit; &, quoique pluſieurs des projets formés pour

(148) La livre ſterling vaut environ 22 livres 10 ſols de notre monnoie.

ſon établiſſement euſſent été rejettés, M. Hume ſe crut aſſez récompenſé de ſes peines par la reconnoiſſance & la tendreſſe même avec laquelle M. Rouſſeau paroiſſoit recevoir ſon zèle & ſes bons offices.

ENFIN M. Davenport, Gentilhomme diſtingué par ſa naiſſance, ſa fortune & ſon mérite, offrit une maiſon, appellée Wootton, ſituée dans le Comté de Derby, & qu'il habite rarement; M. Rouſſeau l'accepta & lui paya pour lui & pour ſa gouvernante une penſion modique.

Dès que M. Rouſſeau fut arrivé à Vootton, il écrivit à M. Hume la lettre ſuivante.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Vootton, le 22 Mars 1766.

„ VOUS voyez déja, mon cher patron, par la date de ma lettre, que je ſuis arrivé au lieu de ma deſtination. Mais vous ne pouvez voir tous les charmes que j'y trouve; il faudroit connoitre le lieu & lire dans mon cœur. Vous y devez lire au moins les ſentimens qui vous regardent & que vous avez ſi bien mérités. Si je vis dans cet agréable aſyle auſſi heureux que je l'eſpère, une des douceurs de ma vie ſera de penſer que je vous les dois. Faire un homme heureux, c'eſt mériter de l'être. Puiſſiez-vous trouver en vous-même le prix de tout ce que vous avez fait pour moi! Seul, j'aurois pu trouver de l'hoſpitalité, peut-être; mais je ne l'aurois jamais auſſi-bien goûtée qu'en la tenant de votre amitié. Conſervez-la moi toujours, mon cher patron, aimez-moi pour moi qui vous dois tant; pour vous-même; aimez-moi pour le bien que vous m'avez fait. Je ſens tout le prix de votre ſincere amitié; je la deſire ardemment; j'y veux répondre par toute la mienne, & je ſens dans mon cœur de quoi vous convaincre un

jour qu'elle n'eſt pas non plus ſans quelque prix. Comme, pour des raiſons dont nous avons parlé, je ne veux rien recevoir par la poſte; je vous prie, lorſque vous ferez la bonne œuvre de m'écrire, de remettre votre lettre à M. Davenport. L'affaire de ma voiture n'eſt pas arrangée, parce que je ſais qu'on m'en a impoſé : c'eſt une petite faute qui peut n'être que l'ouvrage d'une vanité obligeante, quand elle ne revient pas deux fois. Si vous y avez trempé, je vous conſeille de quitter, une fois pour toutes, ces petites ruſes qui ne peuvent avoir un bon principe quand elles ſe tournent en pièges contre la ſimplicité. Je vous embraſſe, mon cher patron, avec le même cœur que j'eſpère & deſire trouver en vous."

J. J. ROUSSEAU.

PEU de jours après, M. Hume reçut une autre lettre dont voici la copie.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Vootton, le 29 Mars 1766.

„VOUS avez vu, mon cher patron, par la lettre que M. Davenport a dû vous remettre, combien je me trouve ici placé ſelon mon goût. J'y ſerois peut-être plus à mon aiſe ſi l'on y avoit pour moi moins d'attentions; mais les ſoins d'un ſi galant homme ſont trop obligeans pour s'en fâcher; &, comme tout eſt mêlé d'inconvéniens dans la vie, celui d'être trop bien eſt un de ceux qui ſe tolèrent le plus aiſément. J'en trouve un plus grand à ne pouvoir me faire bien entendre des domeſtiques, ni ſur-tout entendre un mot de ce qu'ils me diſent. Heureuſement Mademoiſelle le Vaſſeur me ſert d'interprète, & ſes doigts parlent mieux que ma langue. Je trouve même à mon ignorance un avantage qui pourra faire compenſation, c'eſt d'écarter les oiſifs en les ennuyant.

nuyant. J'ai eu hier la visite de M. le Ministre qui, voyant que je ne lui parlois que François, n'a pas voulu me parler Anglois, de sorte que l'entrevue s'est passée à-peu-près sans mot dire. J'ai pris goût à l'expédient; je m'en servirai avec tous mes voisins, si j'en ai, & dussé-je apprendre l'Anglois, je ne leur parlerai que François, sur-tout si j'ai le bonheur qu'ils n'en sachent pas un mot. C'est à-peu-près la ruse des singes qui, disent les Nègres, ne veulent pas parler, quoiqu'ils le puissent, de peur qu'on ne les fasse travailler."

„ IL n'est point vrai du tout que je sois convenu avec M. Gosset de recevoir un modèle en présent. Au contraire, je lui en demandai le prix, qu'il me dit être d'une guinée & demie, ajoutant qu'il m'en vouloit faire la galanterie, ce que je n'ai point accepté. Je vous prie donc de vouloir bien lui payer le modèle en question, dont M. Davenport aura la bonté de vous rembourser. S'il n'y consent pas, il faut le lui rendre & le faire acheter par une autre main. Il est destiné pour M. du Peyrou qui depuis long-temps desire avoir mon portrait & en a fait faire un en mignature, qui n'est point du tout ressemblant. Vous êtes pourvu mieux que lui, mais je suis fâché que vous m'ayez ôté, par une diligence aussi flatteuse, le plaisir de remplir le même devoir envers vous. Ayez la bonté, mon cher Patron, de faire remettre ce modèle à MM. *Guinand & Hankey, Little St Hellen's Bishopsgate-Street*, pour l'envoyer à M. du Peyrou par la première occasion sûre. Il gèle ici depuis que j'y suis : il a neigé tous les jours : le vent coupe le visage ; malgré cela, j'aimerois mieux habiter le trou d'un des lapins de cette garenne que le plus bel appartement de Londres. Bon jour, mon cher Patron, je vous embrasse de tout mon cœur".

J. J. ROUSSEAU.

COMME on étoit convenu de ne point se géner l'un l'autre par un commerce de lettres suivi, on n'avoit plus d'autre objet de correspondance épistolaire que celui d'une pension qu'il s'agissoit d'obtenir du Roi d'Angleterre, pour M. Rousseau.

Un ſoir qu'ils en conféroient enſemble à Calais, où ils ſe trouvoient retenus par les vents contraires, M. Hume demanda à M. Rouſſeau s'il n'accepteroit pas une penſion du Roi d'Angleterre, au cas que Sa Majeſté voulût bien la lui accorder. M. Rouſſeau répondit que cela n'étoit pas ſans difficulté, mais qu'il s'en rapporteroit entiérement à l'avis de Mylord Maréchal. Encouragé par cette réponſe, M. Hume, arrivé à Londres, s'adreſſa pour cet objet aux Miniſtres du Roi, & particuliérement au Général Conway, Secrétaire d'État, & au Général Grœme, Secrétaire & Chambellan de la Reine. Ils firent la demande de la penſion à Leurs Majeſtés qui y conſentirent avec bonté, à condition ſeulement que la choſe reſteroit ſecrette. On en écrivit à M. Rouſſeau & à Mylord Maréchal; M. Rouſſeau répondit que le ſecret demandé étoit pour lui une circonſtance très-agréable. Le conſentement de Mylord Maréchal arriva, comme on ſe l'imagine bien; M. Rouſſeau partit peu de jours après pour Vootton, & cette affaire reſta quelque temps ſuſpendue, par un dérangement qui ſurvint dans la ſanté du Général Conway.

Cependant on répandoit en Angleterre & dans toute l'Europe cette fameuſe lettre que l'on avoit cru devoir attribuer au Roi de Pruſſe, lettre méchamment ironique, & aſſaiſſonnée de cette ſorte de ſel qui peut bien marquer quelque eſprit, mais dont un honnête homme doit rougir d'être l'auteur, & qui, en même temps qu'elle arrache quelques ris forcés aux dépens de celui qui en eſt l'objet, révolte, indigne & ſoulève l'ame contre l'homme qui l'enfante. M. Walpole ne ſe diſſimulera pas au moins que des hommes de cette eſpèce ne ſont pas fort sûrs dans la ſociété. Enfin il ne réſiſta plus à la démangeaiſon de la rendre publique. Que l'on ſonde les actions des gens de lettres, elles ont toujours pour mobile une petite vanité, ou une haine ſecrette. Une main inconnue, & qui ſans doute avoit quelque intérêt à l'être, l'inſéra dans le *Saint-James's Chronicle.*

LETTRE
SUPPOSÉE DU ROI DE PRUSSE,
A M. ROUSSEAU.

MON CHER JEAN-JACQUES,

„ VOUS avez renoncé à Genève votre patrie. Vous vous êtes fait chaſſer de la Suiſſe. Pays tant vanté dans vos écrits ; la France vous a décrété ; venez donc chez moi. J'admire vos talens, je m'amuſe de vos rêveries qui (ſoit dit en paſſant) vous occupent trop & trop long-temps. Il faut à la fin être ſage & heureux ; vous avez fait aſſez parler de vous par des ſingularités peu convenables à un véritable grand homme : démontrez à vos ennemis que vous pouvez avoir quelquefois le ſens commun ; cela les fâchera ſans vous faire tort. Mes États vous offrent une retraite paiſible : je vous veux du bien, & je vous en ferai, ſi vous le trouvez bon. Mais ſi vous vous obſtinez à rejetter mon ſecours, attendez-vous que je ne le dirai à perſonne. Si vous perſiſtez à vous creuſer l'eſprit pour trouver de nouveaux malheurs, choiſiſſez-les tels que vous voudrez ; je ſuis Roi, je puis vous en procurer au gré de vos ſouhaits ; &, ce qui ſûrement ne vous arrivera pas vis-à-vis de vos ennemis, je ceſſerai de vous perſécuter, quand vous ceſſerez de mettre votre gloire à l'être. "

Votre bon ami FRÉDÉRIC.

LORSQUE cette lettre parut, M. Rouſſeau ſoupçonna qu'elle pouvoit venir de M. Hume, ou avoit été rendue publique par ſes ſoins, & il écrivit à l'auteur du *Saint-James's Chronicle* la lettre ſuivante.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU, A L'AUTEUR DU SAINT-JAMES'S CHRONICLE.

De Vootton, le 7 Avril 1766.

„ VOus avez manqué, Monſieur, au reſpect que tout particulier doit aux Têtes Couronnées, en attribuant publiquement au Roi de Pruſſe une lettre pleine d'extravagance & de méchanceté, dont, par cela ſeul, vous deviez ſavoir qu'il ne pouvoit être l'auteur. Vous avez même oſé tranſcrire ſa ſignature, comme ſi vous l'aviez vue écrite de ſa main. Je vous apprends, Monſieur, que cette lettre a été fabriquée à Paris, & ce qui navre & déchire mon cœur, que l'impoſteur a des complices en Angleterre.

VOUS devez au Roi de Pruſſe, à la vérité, à moi, d'imprimer la lettre que je vous écris & que je ſigne, en réparation d'une faute que vous vous reprocheriez ſans doute, ſi vous ſaviez de quelles noirceurs vous vous rendez l'inſtrument. Je vous fais, Monſieur, mes ſincères ſalutations. "

J. J. ROUSSEAU.

M. Hume qui n'avoit garde, dit-il, de ſe croire l'objet d'un ſoupçon ſi atroce, continua, à ce qu'il aſſure, à ſervir M. Rouſſeau de la manière la plus conſtante & la moins équivoque. Il renouvella ſes ſollicitations auprès du Général Conway, dès que l'état de ſa ſanté put lui permettre de s'occuper de quelque choſe. Le Général s'adreſſa de nouveau au Roi pour la penſion que l'on demandoit, & Sa Majeſté y donna une ſeconde fois ſon conſentement. On s'adreſſa auſſi au Marquis de Rockingham, premier Lord de la Tréſorerie, pour arranger cette affaire; enfin, elle fut heureuſement terminée, M. Hume en manda la nouvelle à ſon ami. Il n'en reçut point de réponſe; mais voici la lettre que M. Rouſſeau écrivit au Général Conway.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU AU GÉNÉRAL CONWAY.

Le 12 Mai 1766.

MONSIEUR,

„ VIVEMENT touché des graces dont il plaît à Sa Majesté de m'honorer, & de vos bontés qui me les ont attirées, j'y trouve, dès-à-présent, ce bien précieux à mon cœur, d'intéresser à mon sort le meilleur des Rois & l'homme le plus digne d'être aimé de lui. Voilà, Monsieur, un avantage dont je suis jaloux & que je ne mériterai jamais de perdre. Mais il faut vous parler avec la franchise que vous aimez. Après tant de malheurs, je me croyois préparé à tous les événemens possibles ; il m'en arrive pourtant que je n'avois pas prévus & qu'il n'est pas permis à un honnête homme de prévoir. Ils m'en affectent d'autant plus cruellement ; & le trouble où ils me jettent m'ôtant la liberté d'esprit nécessaire pour me bien conduire, tout ce que me dit la raison, dans un état aussi triste, est de suspendre mes résolutions sur toute affaire importante, telle qu'est pour moi celle dont il s'agit. Loin de me refuser aux bienfaits du Roi par l'orgueil qu'on m'impute, je le mettrois à m'en glorifier, & tout ce que j'y vois de pénible est de ne pouvoir m'en honorer aux yeux du public comme aux miens. Mais lorsque je les recevrai, je veux pouvoir me livrer tout entier aux sentimens qu'ils m'inspirent, & n'avoir le cœur plein que des bontés de Sa Majesté & des vôtres. Je ne crains pas que cette façon de penser les puisse altérer. Daignez donc, Monsieur, me les conserver pour des temps plus heureux ; vous connoîtrez alors que je ne diffère de m'en prévaloir que pour tâcher de m'en rendre plus digne. Agréez, Monsieur, je vous supplie, mes très-humbles salutations & mon respect ".

J. J. ROUSSEAU.

CETTE lettre parut au Général Conway un refus net d'accep-

ter la penſion tant qu'on en feroit un ſecret : mais comme M. Rouſſeau avoit été dès le commencement inſtruit de cette condition, & que toute ſa conduite, ſes diſcours, ſes lettres, avoient perſuadé M. Hume qu'elle lui convenoit, il jugea qu'il avoit honte de ſe rétracter là-deſſus en lui écrivant, & il crut trouver là-dedans la raiſon du ſilence dont il étoit ſurpris.

Il obtint du Général Conway qu'il ne prendroit aucune réſolution relativement à cette affaire, & écrivit à M. Rouſſeau une lettre pleine d'amitié, dans laquelle il l'exhortoit à reprendre ſa première façon de penſer & à accepter la penſion.

Quant à l'accablement profond dont M. Rouſſeau ſe plaint dans ſa lettre au Général Conway, & qui lui ôtoit juſqu'à la liberté de ſon eſprit, M. Hume nous dit qu'il fut raſſuré à cet égard par une lettre de M. Davenport, qui lui marquoit que préciſément dans ce temps-là ſon hôte étoit très-content, très-gai & même très-ſociable.

Il attendit trois ſemaines ſans avoir de réponſe. Ce procédé lui parut un peu étrange, & cependant il ne voulut pas ſe décourager, & perdre, pour un vain cérémonial, l'occaſion de rendre un ſervice eſſentiel. Il renouvella donc ſes ſollicitations auprès des Miniſtres, & fut aſſez heureux dans ſes ſoins pour être autoriſé à écrire la lettre ſuivante à M. Rouſſeau : c'eſt la première dont il ait conſervé une copie.

LETTRE

DE M. HUME A M. ROUSSEAU.

De Londres, le 19 Juin 1766.

„ Comme je n'ai reçu, Monſieur, aucune réponſe de vous, j'en conclus que vous perſévérez dans la réſolution de refuſer les bienfaits de Sa Majeſté, tant qu'on en fera un ſecret. Je me ſuis en conſéquence adreſſé au Général Conway pour faire ſup-

primer cette condition, & j'ai été aſſez heureux pour obtenir de lui la promeſſe d'en parler au Roi. Il faut ſeulement, m'a-t-il dit, que nous ſachions préalablement de M. Rouſſeau s'il eſt diſpoſé à accepter une penſion qui lui ſeroit accordée publiquement, afin que Sa Majeſté ne ſoit point expoſée à un ſecond refus. Il m'a autoriſé à vous écrire là-deſſus, & je vous prie de me faire ſavoir votre réſolution le plutôt que vous pourrez. Si vous m'envoyez votre conſentement, ce que je vous prie inſtamment de faire, je ſais que je peux compter ſur les bons offices du Duc de Richmond pour appuyer la demande du Général Conway; ainſi je ne doute nullement du ſuccès.

„ Je ſuis, mon cher Monſieur, très-ſincérement tout à vous. ”

D. HUME.

Au bout de cinq jours il reçut la réponſe ſuivante.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Vootton, le 23 Juin 1766.

„ JE croyois, Monſieur, que mon ſilence interprété par votre conſcience en diſoit aſſez; mais puiſqu'il entre dans vos vues de ne pas l'entendre, je parlerai. Vous vous êtes mal caché, je vous connois & vous ne l'ignorez pas. Sans liaiſons antérieures, ſans querelles, ſans démêlés, ſans nous connoitre autrement que par la réputation littéraire, vous vous empreſſez à m'offrir vos amis & vos ſoins, touché de votre généroſité, je me jette entre vos bras; vous m'amenez en Angleterre, en apparence pour m'y procurer un aſyle, & en effet pour m'y déshonorer. Vous vous appliquez à cette noble œuvre, avec un zèle digne de votre cœur, & avec un ſuccès digne de vos talens. Il ne falloit pas tant pour réuſſir : vous vivez dans le monde, & moi dans la retraite; le pu-

blic aime à être trompé, & vous êtes fait pour le tromper. Je connois pourtant un homme que vous ne tromperez pas : c'est vous-même. Vous savez avec quelle horreur mon cœur repoussa le premier soupçon de vos desseins. Je vous dis, en vous embrassant, les yeux en larmes, que, si vous n'étiez pas le meilleur des hommes, il falloit que vous en fussiez le plus noir. En pensant à votre conduite secrette, vous vous direz quelquefois que vous n'êtes pas le meilleur des hommes, & je doute qu'avec cette idée vous en soyez jamais le plus heureux.

Je laisse un libre cours aux manœuvres de vos amis, aux vôtres, & je vous abandonne, avec peu de regret, ma réputation pendant ma vie, bien sûr qu'un jour on nous rendra justice à tous deux. Quant aux bons offices en matière d'intérêt avec lesquels vous vous masquez, je vous en remercie & vous en dispense. Je me dois de n'avoir plus de commerce avec vous, & de n'accepter pas même à mon avantage aucune affaire dont vous soyez le médiateur. Adieu, Monsieur, je vous souhaite le plus vrai bonheur; mais comme nous ne devons plus rien avoir à nous dire, voici la dernière lettre que vous recevrez de moi."

J. J. ROUSSEAU.

M. Hume lui fit sur le champ la réponse suivante.

LETTRE

DE M. HUME A M. ROUSSEAU.

Ce 26 Juin 1766.

„ COMME la conscience me dit que j'en ai toujours agi avec vous de la manière la plus amicale, & que je vous ai donné, en toute occasion, les preuves les plus tendres & les plus actives d'une sincère affection, vous pouvez juger de l'extrême surprise que m'a causé la lecture de votre lettre. Il est aussi impossible de répondre à des accusations si violentes & bornées à de simples généralités, qu'il

qu'il eſt impoſſible de les concevoir. Mais cette affaire ne peut, ne doit pas en reſter-là. Je ſuppoſe charitablement que quelque infame calomniateur m'a noirci auprès de vous; mais en ce cas, le devoir vous oblige, & je ſuis perſuadé que votre propre inclination vous porte à me donner les moyens de connoître mon accuſateur & de me juſtifier; ce que vous ne pouvez faire qu'en m'inſtruiſant de ce dont on m'accuſe. Vous dites que je ſais moi-même que je vous ai trahi; mais, je le dis hautement & je le dirai à tout l'Univers, je ſais le contraire; je ſais que mon amitié pour vous a été ſans bornes & ſans relâche; &, quoique je vous en aie donné des preuves qui ſont univerſellement connues en France & en Angleterre, le public n'en connoît encore que la plus petite partie. Je demande que vous me nommiez l'homme qui oſe affirmer le contraire, & ſur-tout je demande qu'il cite une ſeule circonſtance dans laquelle je vous ai manqué. Vous le devez à moi, vous le devez à vous-même, vous le devez à la vérité, à l'honneur, à la juſtice, à tout ce qu'il y a de ſacré parmi les hommes. C'eſt comme innocent, car je ne dirai pas comme votre ami, je ne dirai pas comme votre bienfaiteur; c'eſt, je le répète, comme innocent, que je réclame le droit de prouver mon innocence & de confondre les ſcandaleuſes fauſſetés qu'on peut avoir forgées contre moi. J'eſpère que M. Davenport, à qui j'ai envoyé une copie de votre lettre, & qui lira celle-ci avant de vous la remettre, appuyera ma demande, & vous dira qu'elle eſt juſte. J'ai heureuſement conſervé la lettre que vous m'avez écrite après votre arrivée à Vootton, & où vous me marquez, dans les termes les plus forts, & même dans des termes trop forts, combien vous êtes ſenſible aux foibles efforts que j'ai faits pour vous être utile. Le petit commerce de lettres que nous avons eu enſuite, n'a eu pour objet, de ma part, que des vues dictées par l'amitié. Dites-moi donc ce qui, depuis ce temps-là, a pu vous offenſer? dites-moi de quoi l'on m'accuſe? dites-moi quel eſt mon accuſateur? Et quand vous aurez rempli ces conditions à ma ſatisfaction & à celle de M. Davenport, vous aurez encore beaucoup de peine à vous juſtifier, d'employer des expreſſions ſi outrageantes contre un homme avec qui vous avez été ſi étroite-

ment lié, & qui méritoit, à plusieurs titres, d'être traité par vous avec plus d'égards & de décence.

M. Davenport sait tout ce qui s'est passé relativement à votre pension, parce qu'il m'a paru nécessaire que la personne qui s'est chargée de vous procurer un établissement, connoisse exactement l'état de votre fortune : afin qu'elle ne soit pas tentée d'exercer à votre égard des actes de générosité, qui, en parvenant par hasard à votre connoissance, pourroient vous donner quelque sujet de mécontentement.

Je suis, Monsieur, &c. D. H."

M. Hume reçut, au bout de trois semaines, la lettre suivante, nous la donnons avec les notes qu'il y a mises, & celles qui y ont été ajoutées par M. Rousseau.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Vootton, le 10 Juillet 1766.

* „ Je suis malade, Monsieur, & peu en état d'écrire; mais vous voulez une explication, il faut vous la donner. Il n'a tenu qu'à vous de l'avoir depuis long-temps (1) : vous n'en voulûtes point alors, je me tus; vous la voulez aujourd'hui, je vous l'envoie. Elle sera longue, j'en suis fâché; mais j'ai beaucoup à dire, & je n'y veux pas revenir à deux fois."

* Les notes de M. Hume sont distinguées par des chiffres & imprimées en caractères romains; celles de M. Rousseau sont marquées par une étoile & imprimées en caractères italiques. *Note des Editeurs.*

(1) M. Rousseau ne m'a assurément jamais donné lieu de lui demander une explication. Si, pendant que nous avons vécu ensemble, il a eu quelques-uns des indignes soupçons dont cette lettre est remplie, il les a tenu bien secrets.

„ JE ne vis point dans le monde ; j'ignore ce qui s'y paſſe ; je n'ai point de parti, point d'aſſocié, point d'intrigue ; on ne me dit rien, je ne ſais que ce que je ſens ; mais comme on me le fait bien ſentir, je le ſais bien. Le premier ſoin de ceux qui trament des noirceurs eſt de ſe mettre à couvert des preuves juridiques ; il ne feroit pas bon leur intenter procès. La conviction intérieure admet un autre genre de preuves qui règlent les ſentimens d'un honnête homme. Vous ſaurez ſur quoi ſont fondés les miens."

„ VOUS demandez avec beaucoup de confiance qu'on vous nomme votre accuſateur. Cet accuſateur, Monſieur, eſt le ſeul homme au monde qui, dépoſant contre vous, pouvoit ſe faire écouter de moi ; c'eſt vous-même. Je vais me livrer ſans réſerve & ſans crainte à mon caractère ouvert ; ennemi de tout artifice, je vous parlerai avec la même franchiſe que ſi vous étiez un autre en qui j'euſſe toute la confiance que je n'ai plus en vous. Je vous ferai l'hiſtoire des mouvemens de mon ame & de ce qui les a produits, & nommant M. Hume en tierce perſonne, je vous ferai juge vous-même de ce que je dois penſer de lui. Malgré la longueur de ma lettre, je n'y ſuivrai point d'autre ordre que celui de mes idées, commençant par les indices & finiſſant par la démonſtration."

„ JE quittois la Suiſſe, fatigué de traitemens barbares, mais qui du moins ne mettoient en péril que ma perſonne & laiſſoient mon honneur en ſûreté. Je ſuivois les mouvemens de mon cœur pour aller joindre Mylord Maréchal ; quand je reçus à Strasbourg de M. Hume l'invitation la plus tendre de paſſer avec lui en Angleterre où il me promettoit l'accueil le plus agréable, & plus de tranquillité que je n'y en ai trouvé. Je balançai entre l'ancien ami & le nouveau, j'eus tort ; je préférai ce dernier ; j'eus plus grand tort : mais le deſir de connoître par moi-même une Nation célèbre, dont on me diſoit tant de mal & tant de bien, l'emporta. Sûr de ne pas perdre George Keith, j'étois flatté d'acquérir David Hume. Son mérite, ſes rares talens, l'honnêteté bien établie de ſon caractère me faiſoient deſirer de joindre ſon amitié

à celle dont m'honoroit son illustre compatriote; & je me faisois une sorte de gloire de montrer un bel exemple aux gens de lettres dans l'union sincère de deux hommes dont les principes étoient si différens."

„ AVANT l'invitation du Roi de Prusse & de Mylord Maréchal, incertain sur le lieu de ma retraite, j'avois demandé & obtenu par mes amis un passeport de la Cour de France, dont je me servis pour aller à Paris joindre M. Hume. Il vit, & vit trop peut-être l'accueil que je reçus d'un grand Prince, & j'ose dire, du public. Je me prêtai par devoir, mais avec répugnance, à cet éclat, jugeant combien l'envie de mes ennemis en seroit irritée. Ce fut un spectacle bien doux pour moi que l'augmentation sensible de bienveillance pour M. Hume, que la bonne œuvre qu'il alloit faire produisit dans tout Paris. Il devoit en être touché comme moi; je ne sais s'il le fut de la même manière."

„ NOUS partons avec un de mes amis, qui, presqu'uniquement pour moi, faisoit le voyage d'Angleterre. En débarquant à Douvres, transporté de toucher enfin cette terre de liberté, & d'y être amené par cet homme illustre, je lui saute au cou, je l'embrasse étroitement sans rien dire, mais en couvrant son visage de baisers & de larmes qui parloient assez. Ce n'est pas la seule fois ni la plus remarquable où il ait pu voir en moi les saisissemens d'un cœur pénétré. Je ne sais ce qu'il fait de ces souvenirs, s'ils lui viennent; j'ai dans l'esprit qu'il en doit quelquefois être importuné."

„ NOUS sommes fêtés arrivant à Londres. On s'empresse dans tous les états à me marquer de la bienveillance & de l'estime. M. Hume me présente de bonne grace à tout le monde; il étoit naturel de lui attribuer, comme je faisois, la meilleure partie de ce bon accueil : mon cœur étoit plein de lui; j'en parlois à tout le monde; j'en écrivois à tous mes amis; mon attachement pour lui prenoit chaque jour de nouvelles forces; le sien paroissoit pour moi des plus tendres, & il m'en a quelquefois donné des marques dont je me suis senti très-touché. Celle de faire faire mon por-

trait en grand ne fut pourtant pas de ce nombre. Cette fantaisie me parut trop affichée, & j'y trouvai je ne sais quel air d'ostentation qui ne me plut pas. C'est tout ce que j'aurois pu passer à M. Hume s'il eût été homme à jetter son argent par les fenêtres, & qu'il eût eu dans une gallerie tous les portraits de ses amis. Au reste, j'avouerai sans peine qu'en cela je puis avoir tort (2)."

„ Mais ce qui me parut un acte d'amitié & de générosité des plus vrais & des plus estimables, des plus dignes, en un mot, de M. Hume, ce fut le soin qu'il prit de solliciter pour moi de lui-même une pension du Roi, à laquelle je n'avois assurément aucun droit d'aspirer. Témoin du zèle qu'il mit à cette affaire, j'en fus vivement pénétré : rien ne pouvoit plus me flatter qu'un service de cette espèce, non pour l'intérêt assurément; car trop attaché peut-être à ce que je possède, je ne sais point desirer ce que je n'ai pas, & ayant, par mes amis & par mon travail, du pain suffisamment pour vivre, je n'ambitionne rien de plus; mais l'honneur de recevoir des témoignages de bonté, je ne dirai pas d'un si grand Monarque, mais d'un si bon père, d'un si bon mari, d'un si bon maître, d'un si bon ami, & sur-tout d'un si honnête homme, m'affectoit sensiblement; & quand je considérois encore dans cette grace que le Ministre qui l'avoit obtenue étoit la probité vivante, cette probité si utile aux peuples, & si rare dans son état, je ne pouvois que me glorifier d'avoir pour bienfaiteurs trois des hommes du monde que j'aurois le plus desirés pour amis. Aussi, loin de me refuser à la pension offerte, je ne mis pour l'accepter qu'une condition nécessaire, savoir, un consentement dont, sans manquer à mon devoir, je ne pouvois me passer."

„ Honoré des empressemens de tout le monde, je tâchois

(2) Voici le fait. M. Ramsai, mon ami, Peintre distingué & homme de mérite, me proposa de faire le portrait de M. Rousseau ; & , lorsqu'il l'eut commencé, il me dit que son intention étoit de m'en faire présent. Ainsi ce n'est point à moi que l'idée en vint, & ce portrait ne me coûta rien. M. Rousseau s'est donc également mépris, & lorsqu'il me fait un compliment sur cette prétendue galanterie de ma part dans sa lettre du 29 Mars, & lorsqu'il s'en moque dans celle-ci.

d'y répondre convenablement. Cependant ma mauvaiſe ſanté & l'habitude de vivre à la campagne me firent trouver le ſéjour de la Ville incommode. Auſſi-tôt les maiſons de campagne ſe préſentent en foule ; on m'en offre à choiſir dans toutes les Provinces. M. Hume ſe charge des propoſitions, il me les fait, il me conduit même à deux ou trois campagnes voiſines ; j'héſite long-temps ſur le choix ; il augmentoit cette incertitude. Je me détermine enfin pour cette Province, & d'abord M. Hume arrange tout ; les embarras s'applaniſſent ; je pars, j'arrive dans cette habitation ſolitaire, commode, agréable : le maître de la maiſon prévoit tout, pourvoit à tout ; rien ne manque. Je ſuis tranquille, indépendant ; voilà le moment ſi deſiré où tous mes maux doivent finir. Non, c'eſt-là qu'ils commencent, plus cruels que je ne les avois encore éprouvés. "

„ J'AI parlé juſqu'ici d'abondance de cœur, & rendant avec le plus grand plaiſir juſtice aux bons offices de M. Hume. Que ce qui me reſte à dire, n'eſt-il de même nature ! Rien ne me coûtera jamais de ce qui pourra l'honorer. Il n'eſt permis de marchander ſur le prix des bienfaits que quand on nous accuſe d'ingratitude, & M. Hume m'en accuſe aujourd'hui. J'oſerai donc faire une obſervation qu'il rend néceſſaire. En appréciant ſes ſoins par la peine & le temps qu'ils lui coûtoient, ils étoient d'un prix ineſtimable, encore plus par ſa bonne volonté ; pour le bien réel qu'ils m'ont fait, ils ont plus d'apparence que de poids. Je ne venois point comme un mendiant quêter du pain en Angleterre, j'y apportois le mien ; j'y venois abſolument chercher un aſyle, & il eſt ouvert à tout étranger. D'ailleurs, je n'y étois point tellement inconnu qu'arrivant ſeul, j'euſſe manqué d'aſſiſtance & de ſervices. Si quelques perſonnes m'ont recherché pour M. Hume, d'autres auſſi m'ont recherché pour moi : & par exemple, quand M. Davenport voulut bien m'offrir l'aſyle que j'habite, ce ne fut pas pour lui qu'il ne connoiſſoit point, & qu'il vit ſeulement pour le prier de faire & d'appuyer ſon obligeante propoſition. Ainſi quand M. Hume tâche aujourd'hui d'aliéner de moi cet honnête homme, il cherche à m'ôter ce qu'il ne m'a

pas donné (3). Tout ce qui s'est fait de bien, se seroit fait sans lui à-peu-près de même, & peut-être mieux; mais le mal ne fut point fait; car pourquoi ai-je des ennemis en Angleterre? Pourquoi ces ennemis sont-ils précisément les amis de M. Hume? Qui est-ce qui a pu m'attirer leur inimitié? Ce n'est pas moi qui ne les vis de ma vie & qui ne les connois pas; je n'en aurois aucun, si j'y étois venu seul (4). "

„ J'AI parlé jusqu'ici de faits publics & notoires, qui, par leur nature & par ma reconnoissance, ont eu le plus grand éclat. Ceux qui me restent à dire sont, non-seulement particuliers, mais secrets, du moins dans leur cause, & l'on a pris toutes les mesures possibles pour qu'ils restassent cachés au public; mais, bien connus de la personne intéressée, ils n'en opèrent pas moins sa propre conviction. "

„ PEU de temps après notre arrivée à Londres, j'y remarquai dans les esprits, à mon égard, un changement sourd qui bientôt devint très-sensible. Avant que je vinsse en Angleterre, elle étoit un des Pays de l'Europe où j'avois le plus de réputation, j'oserois presque dire de considération. Les papiers publics étoient pleins de mes éloges, & il n'y avoit qu'un cri contre mes persécuteurs. Ce ton se soutint à mon arrivée; les papiers l'annoncerent en triomphe; l'Angleterre s'honoroit d'être mon refuge; elle en glorifioit avec justice ses loix & son gouvernement. Tout-à-coup, & sans aucune cause assignable, ce ton change, mais si fort & si vîte que dans tous les caprices du public, on n'en voit guères de plus étonnant. Le signal fut donné dans un certain *Ma-*

(3) M. Rousseau me juge mal & devroit me connoître mieux. Depuis notre rupture, j'ai écrit à M. Davenport pour l'engager à conserver les mêmes bontés à son malheureux hôte.

(4) Étranges effets d'une imagination blessée! M. Rousseau ignore, dit-il, ce qui se passe dans le monde, & il parle cependant des ennemis qu'il a en Angleterre. D'où le sait-il? Où les voit-il? Il n'y a reçu que des marques de bienfaisance & d'hospitalité. M. Walpole seul avoit fait une plaisanterie sur lui, mais n'étoit point pour cela son ennemi. Si M. Rousseau voyoit les choses comme elles sont, il verroit qu'il n'a eu en Angleterre d'autre ami que moi, ni d'autre ennemi que lui-même.

gasin, aussi plein d'inepties que de mensonges, où l'auteur, bien instruit ou feignant de l'être, me donnoit pour fils de Musicien. Dès ce moment les imprimés ne parlerent plus de moi que d'une manière équivoque ou malhonnête. Tout ce qui avoit trait à mes malheurs étoit déguisé, altéré, présenté sous un faux jour, & toujours le moins à mon avantage qu'il étoit possible. Loin de parler de l'accueil que j'avois reçu à Paris, & qui n'avoit fait que trop de bruit, on ne supposoit pas même que j'eusse osé paroître dans cette Ville, & un des amis de M. Hume fut très-surpris quand je lui dis que j'y avois passé. "

„ TROP accoutumé à l'inconstance du public pour m'en affecter encore, je ne laissois pas d'être étonné de ce changement si brusque, de ce concert si singulièrement unanime, que pas un de ceux qui m'avoient tant loué absent, ne parut, moi présent, se souvenir de mon existence. Je trouvois bisarre que précisément après le retour de M. Hume qui a tant de crédit à Londres, tant d'influence sur les gens de lettres & les Libraires, & de si grandes liaisons avec eux, sa présence eût produit un effet si contraire à celui qu'on en pouvoit attendre; que, parmi tant d'écrivains de toute espèce, pas un de ses amis ne se montrât le mien; & l'on voyoit bien que ceux qui parloient de moi n'étoient pas ses ennemis, puisqu'en faisant sonner son caractère public, ils disoient que j'avois traversé la France sous sa protection, à la faveur d'un passeport qu'il m'avoit obtenu de la Cour, & peu s'en falloit qu'ils ne fissent entendre que j'avois fait le voyage à sa suite & à ses frais."

„ CECI ne signifioit rien encore & n'étoit que singulier; mais ce qui l'étoit davantage fut que le ton de ses amis ne changea pas moins avec moi que celui du public. Toujours, je me fais un plaisir de le dire, leurs soins, leurs bons offices ont été les mêmes, & très-grands en ma faveur; mais loin de me marquer la même estime, celui sur-tout dont je veux parler & chez qui nous étions descendus à notre arrivée, accompagnoit tout cela de propos si durs & quelquefois si choquans qu'on eût dit qu'il ne cherchoit à m'obliger que pour avoir droit de me marquer du

mépris.

mépris (5). Son frère, d'abord très-accueillant, très-honnête, changea bientôt avec si peu de mesure qu'il ne daignoit pas même dans leur propre maison me dire un seul mot, ni me rendre le salut, ni aucuns des devoirs que l'on rend chez soi aux étrangers. Rien cependant n'étoit survenu de nouveau que l'arrivée de J. J. Rousseau & de David Hume; & certainement la cause de ces changemens ne vint pas de moi; à moins que trop de simplicité, de discrétion, de modestie ne soit un moyen de mécontenter les Anglois".

„ POUR M. Hume, loin de prendre avec moi un ton révoltant, il donnoit dans l'autre extrême. Les flagorneries m'ont toujours été suspectes. Il m'en a fait de toutes les façons *, au point de me forcer, n'y pouvant tenir davantage (6), à lui en dire mon sentiment. Sa conduite le dispensoit fort de s'étendre en paroles; cependant, puisqu'il en vouloit dire, j'aurois voulu qu'à toutes ces louanges fades il eût substitué quelquefois la voix d'un ami; mais je n'ai jamais trouvé dans son langage rien qui sentît la vraie amitié, pas même dans la façon dont il parloit de moi à d'autres en ma présence. On eût dit qu'en voulant me faire des patrons il cherchoit à m'ôter leur bienveillance, qu'il vouloit plutôt que j'en fusse assisté qu'aimé; & j'ai quelquefois

(5) Il s'agit ici de M. Jean Steward, mon ami, qui a reçu M. Rousseau chez lui & lui a rendu tous les bons offices qu'il a pu lui rendre. En se plaignant de ses procédés, M. Rousseau a oublié qu'il lui a écrit de Vootton même une lettre pleine des témoignages de reconnoissance les plus expressifs & les plus justes. Ce que M. Rousseau ajoute sur le frère de M. Steward, n'est ni vrai ni honnête.

* *J'en dirai seulement une qui fait rire; c'étoit de faire en sorte, quand je venois le voir, que je trouvasse toujours sur sa table un tome de l'*Héloïse; *comme si je ne connoissois pas assez le goût de M. Hume, pour être assuré que, de tous les livres qui existent, l'*Héloïse *doit être pour lui le plus ennuyeux.*

[6] On peut juger par les deux premières lettres de M. Rousseau, que j'ai publiées à dessein, de quel coté les *flagorneries* ont commencé. Au reste, j'aimois & j'estimois M. Rousseau, & j'avois du plaisir à le lui marquer. Peut-être, en effet, l'ai-je trop loué; mais je peux assurer qu'il ne s'en est jamais plaint.

été ſurpris du tour révoltant qu'il donnoit à ma conduite près des gens qui pouvoient s'en offenſer. Un exemple éclaircira ceci. M. Penneck du Muſæum, ami de Mylord Maréchal & Paſteur d'une Paroiſſe où l'on vouloit m'établir, vient nous voir. M. Hume, moi préſent, lui fait mes excuſes de ne l'avoir pas prévenu; le Docteur Maty, lui dit-il, nous avoit invités pour Jeudi au Muſæum où M. Rouſſeau devoit vous voir; mais il préféra d'aller avec Madame Garrick à la Comédie; on ne peut pas faire tant de choſes en un jour (7). Vous m'avouerez, Monſieur, que c'étoit-là une étrange façon de me capter la bienveillance de M. Penneck".

„ JE ne ſais ce qu'avoit pu dire en ſecret M. Hume à ſes connoiſſances : mais rien n'étoit plus biſarre que leur façon d'en uſer avec moi de ſon aveu, ſouvent même par ſon aſſiſtance. Quoique ma bourſe ne fut pas vuide, que je n'euſſe beſoin de celle de perſonne, & qu'il le sût très-bien, l'on eût dit que je n'étois-là que pour vivre aux dépens du public, & qu'il n'étoit queſtion que de me faire l'aumône, de manière à m'en ſauver un peu l'embarras (8), je puis dire que cette affectation continuelle & choquante eſt une des choſes qui m'ont fait prendre le plus en averſion le ſéjour de Londres. Ce n'eſt sûrement pas ſur ce pied qu'il faut préſenter en Angleterre un homme à qui l'on veut attirer un peu de conſidération : mais cette charité peut être bénignement interprétée, & je conſens qu'elle le ſoit. Avançons."

„ ON répand à Paris une fauſſe lettre du Roi de Pruſſe, à

[7] Je ne me rappelle pas un mot de toute cette hiſtoire; mais, ce qui me diſpenſe d'y ajouter foi, c'eſt que je me ſouviens très-bien que nous avions pris deux jours différens pour viſiter le *Muſæum* & pour aller à la Comédie.

[8] J'imagine que M. Rouſſeau veut parler ici de deux ou trois dîners qui lui furent envoyés de la maiſon de M. Steward lorſqu'il voulut manger chez lui; & ce n'étoit pas pour lui épargner la dépenſe d'un repas, mais ſeulement parce qu'il n'y avoit pas de Traiteur dans le voiſinage. Je demande pardon aux Lecteurs de les entretenir de ſemblables détails.

moi adressée & pleine de la plus cruelle malignité. J'apprends avec surprise que c'est un M. Walpole, ami de M. Hume, qui répand cette lettre; je lui demande si cela est vrai; mais pour toute réponse il me demande de qui je le tiens. Un moment auparavant, il m'avoit donné une carte pour ce même M. Walpole, afin qu'il se chargeât de papiers qui m'importent, & que je veux faire venir de Paris en sûreté."

„ J'apprends que le fils du * Jongleur Tronchin, mon plus mortel ennemi, est non-seulement l'ami, le protégé de M. Hume, mais qu'ils logent ensemble, & quand M. Hume voit que je sais cela, il m'en fait la confidence, m'assurant que le fils ne ressemble point au père. J'ai logé quelques nuits dans cette maison chez M. Hume avec ma gouvernante, & à l'air, à l'accueil dont nous ont honoré ses hôtesses, qui sont ses amies, j'ai jugé de la façon dont lui ou cet homme, qu'il dit ne pas ressembler à son père, ont pu leur parler d'elle & de moi (9)."

„ Ces faits, combinés entre eux & avec une certaine apparence générale, me donnent insensiblement une inquiétude que je repousse avec horreur. Cependant les lettres que j'écris n'arrivent pas; j'en reçois qui ont été ouvertes, & toutes ont passé par les mains de M. Hume (10). Si quelqu'une lui échappe, il ne peut cacher l'ardente avidité de la voir. Un soir, je vois encore

* Nous n'avons pas été autorisés à supprimer ce terme qui convient si peu à l'un des plus célèbres & des plus estimables Médecins de l'Europe. *Note des Éditeurs.*

[9] Me voilà donc accusé de trahison parce que je suis l'ami de M. Walpole, qui a fait une plaisanterie sur M. Rousseau; parce que le fils d'un homme que M. Rousseau n'aime pas, se trouve par hasard logé dans la même maison que moi; parce que mes hôtesses, qui ne savent pas un mot de François, ont regardé M. Rousseau froidement!... Au reste, j'ai dit seulement à M. Rousseau que le jeune Tronchin n'avoit pas contre lui les mêmes préventions que son père.

[10] Ces imputations d'indiscrétion & d'infidélité sont si odieuses, & les preuves en sont si ridicules, que je me crois dispensé d'y répondre.

chez lui une manœuvre de lettre dont je suis frappé *. Après le souper, gardant tous deux le silence au coin de son feu, je m'apperçois qu'il me fixe, comme il lui arrivoit souvent & d'une manière dont l'idée est difficile à rendre. Pour cette fois, son regard sec, ardent, moqueur & prolongé, devint plus qu'inquiétant. Pour m'en débarrasser, j'essayai de le fixer à mon tour; mais en arrêtant mes yeux sur les siens, je sens un frémissement inexplicable, & bientôt je suis forcé de les baisser. La physionomie & le ton du bon David sont d'un bon homme : mais où, grand Dieu! ce bon homme emprunte-t-il les yeux dont il fixe ses amis ?"

,, L'IMPRESSION de ce regard me reste & m'agite; mon trouble augmente jusqu'au saisissement : si l'épanchement n'eût succédé, j'étouffois. Bientôt un violent remords me gagne; je m'indigne de moi-même; enfin dans un transport que je me rappelle encore avec délice, je m'élance à son cou, je le serre étroitement; suffoqué de sanglots, inondé de larmes, je m'écrie d'une voix entrecoupée : *Non, non David Hume n'est pas un traître; s'il n'é-*

* *Il faut dire ce que c'est que cette manœuvre. J'écrivois sur la table de M. Hume, en son absence, une réponse à une lettre que je venois de recevoir. Il arrive, très-curieux de savoir ce que j'écrivois, & ne pouvant presque s'abstenir d'y lire. Je ferme ma lettre sans la lui montrer, & comme je la mettois dans ma poche, il la demande avidement, disant qu'il l'enverra le lendemain jour de poste. La lettre reste sur la table. Lord Newnham arrive. M. Hume sort un moment; je reprends ma lettre, disant que j'aurai le temps de l'envoyer le lendemain. Lord Newnham m'offre de l'envoyer par le paquet de M. l'Ambassadeur de France : j'accepte. M. Hume rentre tandis que Lord Newnham fait son enveloppe, il tire son cachet, M. Hume offre le sien avec tant d'empressement qu'il faut s'en servir par préférence. On sonne; Lord Newnham donne la lettre au Laquais de M. Hume pour la remettre au sien qui attend en bas avec son carosse, afin qu'il la porte chez M. l'Ambassadeur. A peine le Laquais de M. Hume étoit hors de la porte que je me dis, je parie que le Maître va le suivre. Il n'y manqua pas. Ne sachant comment laisser seul Mylord Newnham, j'hésitai quelque temps avant que de suivre à mon tour M. Hume, je n'apperçus rien, mais il vit très-bien que j'étois inquiet. Ainsi, quoique je n'aie reçu aucune réponse à ma lettre, je ne doute pas qu'elle ne soit parvenue; mais je doute un peu, je l'avoue, qu'elle n'ait pas été lue auparavant.*

toit le meilleur des hommes, il faudroit qu'il en fut le plus noir (11). David Hume me rend poliment mes embraſſemens, & tout en me frappant des petits coups ſur le dos, me répète pluſieurs fois d'un ton tranquille : *Quoi! mon cher Monſieur! Eh! mon cher Monſieur! Quoi donc! mon cher Monſieur!* Il ne me dit rien de plus; je ſens que mon cœur ſe reſſerre; nous allons nous coucher, & je pars le lendemain pour la Province."

„ Arrivé dans cet agréable aſyle où j'étois venu chercher le repos de ſi loin, je devois le trouver dans une maiſon ſolitaire, commode & riante, dont le maître, homme d'eſprit & de mérite, n'épargnoit rien de ce qui pouvoit m'en faire aimer le ſéjour. Mais quel repos peut-on goûter dans la vie quand le cœur eſt agité? Troublé de la plus cruelle incertitude, & ne ſachant que penſer d'un homme que je devois aimer, je cherchai à me délivrer de ce doute funeſte, en rendant ma confiance à mon bienfaiteur. Car, pourquoi, par quel caprice inconcevable eût-il eu tant de zèle à l'extérieur pour mon bien-être, avec des projets ſecrets contre mon honneur? Dans les obſervations qui m'avoient inquiété, chaque fait en lui-même étoit peu de choſe, il n'y avoit que leur concours d'étonnant, & peut-être inſtruit d'autres faits que j'ignorois, M. Hume pouvoit-il, dans un éclairciſſement, me donner une ſolution ſatisfaiſante. La ſeule choſe inexplicable étoit qu'il ſe fût refuſé à un éclairciſſement que ſon honneur & ſon amitié pour moi rendoient également néceſſaire. Je voyois qu'il y avoit là quelque choſe que je ne comprenois pas & que je mourois d'envie d'entendre. Avant donc de me décider abſolument ſur ſon compte, je voulus faire un dernier effort & lui écrire pour le ramener, s'il ſe laiſſoit ſéduire par mes ennemis, ou pour le faire expliquer de manière ou d'autre. Je lui écrivis une lettre qu'il dut trouver fort naturelle * s'il étoit coupable, mais fort extraor-

[11] Tout le dialogue de cette ſcène eſt artificieuſement concerté pour préparer & fonder une partie de la fable tiſſue dans cette lettre. On verra ce que j'ai à dire ſur cet article dans ma réponſe à M. Rouſſeau.

* *Il paroît par ce qu'il m'écrit en dernier lieu qu'il eſt très-content de cette lettre, & qu'il la trouve fort bien.*

dinaire s'il ne l'étoit pas : car, quoi de plus extraordinaire qu'une lettre pleine à la fois de gratitude sur ses services & d'inquiétude sur ses sentimens, & où, mettant, pour ainsi dire, ses actions d'un côté & ses intentions de l'autre, au lieu de parler des preuves d'amitié qu'il m'avoit données, je le prie de m'aimer à cause du bien qu'il m'avoit fait (12) ? Je n'ai pas pris mes précautions d'assez loin pour garder une copie de cette lettre; mais, puisqu'il les a prises lui, qu'il la montre; & quiconque la lira, y voyant un homme tourmenté d'une peine secrette, qu'il veut faire entendre & qu'il n'ose dire, sera curieux, je m'assure de savoir quel éclaircissement cette lettre aura produit, sur-tout à la suite de la scène précédente : aucun, rien du tout. M. Hume se contente, en réponse, de me parler des soins obligeans que M. Davenport se propose de prendre en ma faveur. Du reste, pas un mot sur le principal sujet de ma lettre, ni sur l'état de mon cœur dont il devoit si bien voir le tourment. Je fus frappé de ce silence encore plus que je ne l'avois été de son flegme à notre dernier entretien. J'avois tort : ce silence étoit fort naturel après l'autre, & j'aurois dû m'y attendre. Car, quand on a osé dire en face à un homme : *Je suis tenté de vous croire un traître*, & qu'il n'a pas la curiosité de vous demander *sur quoi* (13), l'on peut compter qu'il n'aura pareille curiosité de sa vie, & pour peu que les indices le chargent, cet homme est jugé.

„ APRÈS la réception de sa lettre, qui tarda beaucoup, je pris enfin mon parti, & résolus de ne lui plus écrire. Tout me confirma bien-tôt dans la résolution de rompre avec lui tout commerce. Curieux au dernier point du détail de mes moindres affaires, il ne s'étoit pas borné à s'en informer de moi dans nos entretiens : mais j'appris qu'après avoir commencé par faire avouer à ma gouvernante qu'elle en étoit instruite, il n'avoit pas laissé

[12] Ma réponse à cela est dans la lettre même de M. Rousseau, du 22 Mars, où l'on trouve le ton de la plus grande cordialité, sans aucune réserve, sans la moindre apparence de soupçon.

[13] Tout cela porte sur la même fable. Voyez la onzième note.

échapper avec elle un ſeul tête-à-tête (14) ſans l'interroger, juſqu'à l'importunité, ſur mes occupations, ſur mes reſſources, ſur mes amis, ſur mes connoiſſances, ſur leurs noms, leur état, leur demeure ; &, avec une adreſſe jéſuitique, il avoit demandé ſéparément les mêmes choſes à elle & à moi. On doit prendre intérêt aux affaires d'un ami, mais on doit ſe contenter de ce qu'il veut nous en dire, ſur-tout qnand il eſt auſſi ouvert, auſſi confiant que moi, & tout ce petit cailletage de commère convient, on ne peut pas plus mal, à un Philoſophe. "

„ Dans le même temps je reçois encore deux lettres qui ont été ouvertes. L'une de M. Boſwel, dont le cachet étoit en ſi mauvais état que M. Davenport, en la recevant, le fit remarquer au laquais de M. Hume ; & l'autre de M. d'Ivernois, dans un paquet de M. Hume, laquelle avoit été recachetée au moyen d'un fer chaud qui, mal-adroitement appliqué, avoit brûlé le papier autour de l'empreinte. J'écrivis à M. Davenport pour le prier de garder pardevers lui toutes les lettres qui lui ſeroient remiſes pour moi, & de n'en remettre aucune à perſonne, ſous quelque prétexte que ce fût. J'ignore ſi M. Davenport, bien éloigné de penſer que cette précaution pût regarder M. Hume, lui montra ma lettre ; mais je ſais que tout diſoit à celui-ci qu'il avoit perdu ma confiance, & qu'il n'en alloit pas moins ſon traint ſans s'embaraſſer de la recouvrer. "

„ Mais que devins-je, lorſque je vis dans les papiers publics la prétendue lettre du Roi de Pruſſe que je n'avois pas encore vue, cette fauſſe lettre imprimée en François & en Anglois, donnée pour vraie, même avec la ſignature du Roi, & que j'y reconnus la plume de M. d'Alembert * auſſi ſûrement que ſi je l'avois vu écrire ! "

[14] Je n'ai eu qu'un ſeul *tête-à-tête* avec ſa gouvernante, ce fut lorſqu'elle arriva à Londres. J'avoue qu'il ne me vint pas dans l'eſprit de l'entretenir d'autre choſe que de M. Rouſſeau.

* Voyez là-deſſus la déclaration de M. d'Alembert, imprimée à la ſuite de ce précis. *Note des Editeurs.*

„ A l'inſtant un trait de lumière vint m'éclairer ſur la cauſe ſecrette du changement étonnant & prompt du Public Anglois à mon égard, & je vis à Paris le foyer du complot qui s'exécutoit à Londres. "

„ M. d'Alembert, autre ami très-intime de M. Hume, étoit, depuis long-temps, mon ennemi caché, & n'épioit que les occaſions de me nuire ſans ſe commettre ; il étoit le ſeul des gens de lettres d'un certain nom & de mes anciennes connoiſſances qui ne me fût point venu voir (15), ou qui ne m'eût rien fait dire à mon dernier paſſage à Paris. Je connoiſſois ſes diſpoſitions ſecrettes, mais je m'en inquiétois peu, me contentant d'en avertir mes amis dans l'occaſion. Je me ſouviens qu'un jour, queſtionné ſur ſon compte par M. Hume, qui queſtionna enſuite ma gouvernante, je lui dis que M. d'Alembert étoit un homme adroit & ruſé. Il me contredit avec une chaleur dont je m'étonnai, ne ſachant pas alors qu'ils étoient ſi bien enſemble, & que c'étoit ſa propre cauſe qu'il défendoit. "

„ La lecture de cette lettre m'allarma beaucoup, & ſentant que j'avois été attiré en Angleterre en vertu d'un projet qui commençoit à s'exécuter, mais dont j'ignorois le but, je ſentois le péril ſans ſavoir où il pouvoit être, ni de quoi j'avois à me garantir ; je me rappellai alors quatre mots effrayans de M. Hume, que je rapporterai ci-après. Que penſer d'un écrit où l'on me faiſoit un crime de mes misères ; qui tendoit à m'ôter la commiſération de tout le monde dans mes malheurs, & qu'on donnoit ſous le nom du Prince même qui m'avoit protégé, pour en rendre l'effet plus cruel encore ? Que devois-je augurer de la ſuite d'un tel début ? Le Peuple Anglois lit les papiers publics, & n'eſt pas déja trop favorable aux étrangers. Un vêtement qui n'eſt pas le ſien ſuffit pour le mettre de mauvaiſe humeur. Qu'en doit attendre un pauvre étranger dans ſes promenades champêtres,

[15] M. Rouſſeau étoit excédé, diſoit-il, des viſites qu'il recevoit ; doit-il ſe plaindre que M. d'Alembert, qu'il n'aimoit pas, ne l'ait pas importuné de la ſienne ?

tres, le ſeul plaiſir de la vie auquel il s'eſt borné, quand on aura perſuadé à ces bonnes gens que cet homme aime qu'on le lapide? Ils ſeront fort tentés de lui en donner l'amuſement. Mais ma douleur, ma douleur profonde & cruelle, la plus amère que j'aie jamais reſſentie, ne venoit point du péril auquel j'étois expoſé. J'en avois trop bravé d'autres pour être fort ému de celui-là. La trahiſon (16) d'un faux ami dont j'étois la proie, étoit ce qui portoit, dans mon cœur trop ſenſible, l'accablement, la triſteſſe & la mort. Dans l'impétuoſité d'un premier mouvement, dont jamais je ne fus le maître, & que mes adroits ennemis ſavent faire naître pour s'en prévaloir, j'écris ces lettres pleines de déſordre où je ne déguiſe ni mon trouble ni mon indignation. "

„ MONSIEUR, j'ai tant de choſes à dire, qu'en chemin faiſant j'en oublie la moitié. Par exemple, une relation en forme de lettre ſur mon ſéjour à Montmorency fut portée par des Libraires à M. Hume qui me la montra. Je conſentis qu'elle fût imprimée; il ſe chargea d'y veiller; elle n'a jamais paru. J'avois apporté un exemplaire des lettres de M. du Peyrou, contenant la relation des affaires de Neufchâtel, qui me regardent; je les remis aux mêmes Libraires à leur prière pour les faire traduire & réimprimer; M. Hume ſe chargea d'y veiller; elles n'ont jamais paru *. Dès que la fauſſe lettre du Roi de Pruſſe & ſa traduction parurent, je compris pourquoi les autres écrits reſtoient ſupprimés (17), & je l'écrivis aux Libraires. J'écrivis d'autres

(16) Ce *faux ami*, c'eſt moi, ſans doute; mais cette *trahiſon* quelle eſt-elle? Quel mal ai-je fait ou ai-je pu faire à M. Rouſſeau? En me ſuppoſant le projet caché de le perdre, comment pouvois-je y parvenir par les ſervices que je lui rendois? Si M. Rouſſeau en étoit cru, on me trouveroit bien plus imbécille que méchant.

* *Les Libraires viennent de me marquer que cette édition eſt faite & prête à paroître. Cela peut être; mais c'eſt trop tard, & qui pis eſt; trop à propos.*

[17] Il y a environ quatre mois que M. Becker, Libraire, dit à M. Rouſſeau que c'étoit une maladie ſurvenue au traducteur qui avoit retardé cette publication. Au reſte je n'ai jamais promis de donner aucun ſoin à cette édition. M. Becket m'en eſt garant.

lettres qui probablement ont couru dans Londres: enfin j'employai le crédit d'un homme de mérite & de qualité, pour faire mettre, dans les papiers publics, une déclaration de l'imposture. Dans cette déclaration, je laissois paroître toute ma douleur, & je n'en déguisois pas la cause."

„JUSQU'ICI M. Hume a semblé marcher dans les ténèbres. Vous l'allez voir désormais dans la lumière & marcher à decouvert. Il n'y a qu'à toujours aller droit avec les gens rusés : tôt ou tard ils se décèlent par leurs ruses mêmes."

„LORSQUE cette prétendue lettre du Roi de Prusse fut publiée à Londres, M. Hume, qui certainement savoit qu'elle étoit supposée, puisque je le lui avois dit, n'en dit rien, ne m'écrit rien, se tait & ne songe pas même à faire, en faveur de son ami absent, aucune déclaration de la vérité (18). Il ne falloit, pour aller au but, que laisser dire & se tenir coi; c'est ce qu'il fit."

„M. Hume ayant été mon conducteur en Angleterre, y étoit, en quelque façon mon protecteur, mon patron. S'il étoit naturel qu'il prît ma défense, il ne l'étoit pas moins qu'ayant une protestation publique à faire, je m'adressasse à lui pour cela. Ayant déja cessé (19) de lui écrire, je n'avois garde de recommencer. Je m'adresse à un autre. Premier soufflet sur la joue de mon patron. Il n'en sent rien."

„En disant que la lettre étoit fabriquée à Paris, il m'importoit fort peu lequel on entendît de M. d'Alembert ou de son prête-nom M. Walpole; mais en ajoutant que ce qui navroit & déchiroit mon cœur, étoit que l'imposteur avoit des complices en Angleterre, je m'expliquois avec la plus grande clarté pour leur ami qui étoit à Londres, & qui vouloit passer pour le mien. Il n'y avoit certainement que lui seul en Angleterre dont la haine

(18) Personne ne pouvoit se méprendre sur la supposition de la lettre, & d'ailleurs M. Walpole étoit connu pour en être l'auteur.

[19] M. Rousseau manque ici de mémoire. Il oublie que seulement huit jours auparavant, il m'avoit écrit une lettre très-cordiale. *Voyez la lettre du 29 Mars.*

pût déchirer & navrer mon cœur. Second soufflet sur la joue de mon patron. Il n'en sent rien."

„ Au contraire, il feint malignement que mon affliction venoit seulement de la publication de cette lettre, afin de me faire passer pour un homme vain qu'une satyre affecte beaucoup. Vain ou non, j'étois mortellement affligé; il le savoit & ne m'écrivoit pas un mot. Ce tendre ami, qui a tant à cœur que ma bourse soit pleine, se soucie assez peu que mon cœur soit déchiré."

„ Un autre écrit paroît bientôt dans les mêmes Feuilles de la même main que le premier, plus cruel encore, s'il étoit possible, & où l'auteur ne peut déguiser sa rage sur l'accueil que j'avois reçu à Paris (20). Cet écrit ne m'affecta plus; il ne m'apprenoit rien de nouveau. Les libelles pouvoient aller leur train sans m'émouvoir, & le volage public lui-même se lassoit d'être long-temps occupé du même sujet. Ce n'est pas le compte des comploteurs qui, ayant ma réputation d'honnête homme à détruire, veulent, de manière ou d'autre, en venir à bout. Il fallut changer de batterie.

„ L'affaire de la pension n'étoit pas terminée. Il ne fut pas difficile à M. Hume d'obtenir, de l'humanité du Ministre & de la générosité du Prince, qu'elle le fût. Il fut chargé de me le marquer, il le fit. Ce moment fut, je l'avoue, un des plus critiques de ma vie. Combien il m'en coûta pour faire mon devoir! Mes engagemens précédens, l'obligation de correspondre avec respect aux bontés du Roi, l'honneur d'être l'objet de ses attentions, de celles de son Ministre, le desir de marquer combien j'y étois sensible, même l'avantage d'être un peu plus au large en approchant de la vieillesse, accablé d'ennuis & de maux, enfin l'embarras de trouver une excuse honnête pour éluder un bienfait déja presqu'accepté; tout me rendoit difficile & cruelle la nécessité d'y renoncer; car il le falloit assurément, ou me rendre le plus vil de tous les hommes en devenant volontairement l'obligé de celui dont j'étois trahi."

[20] Je n'ai aucune connoissance de ce prétendu libelle.

„ JE fis mon devoir, non sans peine ; j'écrivis directement à M. le Général Conway, & avec autant de respect & d'honnêteté qu'il me fut possible, sans refus absolu, je me défendis, pour le présent, d'accepter. M. Hume avoit été le négociateur de l'affaire, le seul même qui en eût parlé ; non-seulement je ne lui répondis point, quoique ce fût lui qui m'eût écrit, mais je ne dis pas un mot de lui dans ma lettre. Troisième soufflet sur la joue de mon patron, & pour celui-là, s'il ne le sent pas, c'est assurément sa faute : il n'en sent rien. "

„ MA lettre n'étoit pas claire & ne pouvoit l'être pour M. le Général Conway, qui ne savoit pas à quoi tenoit ce refus, mais elle l'étoit fort pour M. Hume qui le savoit très-bien ; cependant il feint de prendre le change, tant sur le sujet de ma douleur, que sur celui de mon refus, & dans un billet qu'il m'écrit il me fait entendre qu'on me ménagera la continuation des bontés du Roi si je me ravise sur la pension. En un mot, il prétend à toute force, & quoi qu'il arrive, demeurer mon patron malgré moi. Vous jugez bien, Monsieur, qu'il n'attendoit pas de réponse & il n'en eut point. "

„ DANS ce même temps à-peu-près (car je ne sais pas les dates, & cette exactitude ici n'est pas nécessaire) parut une lettre de M. de Voltaire à moi adressée avec une traduction Angloise, qui renchérit encore sur l'original. Le noble objet de ce spirituel ouvrage est de m'attirer le mépris & la haine de ceux chez qui je me suis réfugié. Je ne doutai point que mon cher patron n'eût été un des instrumens de cette publication, sur-tout quand je vis qu'en tâchant d'aliéner de moi ceux qui pouvoient en ce pays me rendre la vie agréable, on avoit omis de nommer celui qui m'y avoit conduit. On savoit, sans doute, que c'étoit un soin superflu, & qu'à cet égard rien ne restoit à faire. Ce nom si mal-adroitement oublié dans cette lettre, me rappella ce que dit Tacite du portrait de Brutus, omis dans une pompe funèbre : que chacun l'y distinguoit, précisément parce qu'il n'y étoit pas. "

„ On ne nommoit donc pas M. Hume; mais il vit avec les gens qu'on nommoit. Il a pour amis tous mes ennemis, on le fait : ailleurs les Tronchin (21), les d'Alembert, les Voltaire : mais il y a bien pis à Londres, c'eſt que je n'y ai pour ennemis que ſes amis. Et pourquoi y en aurois-je d'autres ? Pourquoi même y ai-je ceux-là ? Qu'ai-je fait à Lord Littleton (22), que je ne connois même pas ? Qu'ai-je fait à M Walpole que je ne connois pas davantage ? Que ſavent-ils de moi, ſinon que je ſuis malheureux & l'ami de leur ami Hume ? Que leur a-t-il donc dit, puiſque ce n'eſt que par lui qu'ils me connoiſſent ? Je crois bien qu'avec le rôle qu'il fait, il ne ſe démaſque pas devant tout le monde ; ce ne ſeroit plus être démaſqué. Je crois bien qu'il ne parle pas de moi à M. le Général Conway, ni à M. le Duc de Richmond, comme il en parle dans ſes entretiens ſecrets avec M. Walpole & dans ſa correſpondance ſecrette avec M. d'Alembert; mais qu'on découvre la trame qui s'ourdit à Londres depuis mon arrivée, & l'on verra ſi M. Hume n'en tient pas les principaux fils. "

„ Enfin le moment venu qu'on croit propre à frapper le grand coup, on en prépare l'effet par un nouvel écrit ſatyrique qu'on fait mettre dans les papiers (23). S'il m'étoit reſté juſ-

[21] Je n'ai jamais été aſſez heureux pour me rencontrer avec M. de Voltaire : il m'a fait ſeulement l'honneur de m'écrire une lettre il y a environ trois ans. Je n'ai vu de ma vie M. Tronchin, & je n'ai jamais eu le moindre commerce avec lui. Quant à M. d'Alembert, je me fais gloire de ſon amitié.

[22] M. Rouſſeau voyant dans les papiers publics l'annonce d'une lettre qui lui étoit adreſſée ſous le nom de M. de Voltaire, écrivit à M. Davenport, qui étoit alors à Londres, pour le prier de la lui apporter. Je dis à M. Davenport que la copie imprimée étoit très-fautive ; mais que j'en demanderois au Lord Littleton une copie manuſcrite qui étoit correcte. Cela ſuffit à M. Rouſſeau pour lui faire conclure que le Lord Littleton eſt ſon ennemi mortel & mon intime ami, & que nous conſpirons enſemble contre lui. Il auroit dû plutôt conclure que la copie, qui avoit été imprimée, ne venoit pas de moi.

(23) Je n'ai jamais vu cette pièce, ni avant ni après ſa publication, & tous ceux à qui j'en ai parlé n'en ont aucune connoiſſance.

qu'alors le moindre doute, comment auroit-il pû tenir devant cet écrit, puisqu'il contenoit des faits qui n'étoient connus que de M. Hume, chargés, il est vrai, pour les rendre odieux au Public. "

„ ON dit dans cet écrit que j'ouvre ma porte aux grands & que je la ferme aux petits, Qui est-ce qui sait à qui j'ai ouvert ou fermé ma porte, que M. Hume, avec qui j'ai demeuré & par qui sont venus tous ceux que j'ai vus ? Il faut en excepter un grand que j'ai reçu de bon cœur sans le connoître, & que j'aurois reçu de bien meilleur cœur encore si je l'avois connu. Ce fut M. Hume qui me dit son nom quand il fut parti. En l'apprenant, j'eus un vrai chagrin que, daignant monter au second étage, il ne fût pas entré au premier. "

„ QUANT aux petits, je n'ai rien à dire. J'aurois desiré voir moins de monde; mais ne voulant déplaire à personne, je me laissois diriger par M. Hume, & j'ai reçu de mon mieux tous ceux qu'il m'a présentés sans distinction de petits ni de grands. "

„ ON dit dans ce même écrit que je reçois mes parens froidement, *pour ne rien dire de plus.* Cette généralité consiste à avoir une fois reçu assez froidement le seul parent que j'ai hors de Genève, & cela en présence de M. Hume (24). C'est nécessairement ou M. Hume ou ce parent qui a fourni cet article. Or, mon cousin, que j'ai toujours connu pour bon parent & pour honnête homme, n'est point capable de fournir à des satyres publiques contre moi. D'ailleurs, borné par son état à la société des gens de commerce, il ne vit pas avec les gens de Lettres, ni avec ceux qui fournissent des articles dans les papiers, encore moins avec ceux qui s'occupent à des satyres. Ainsi l'article ne vient pas de lui. Tout au plus puis-je penser que M. Hume aura tâché de le faire jaser, ce qui n'est pas absolument difficile, & qu'il aura tourné ce qu'il lui a dit de la manière la plus favora-

(24) Je n'étois pas présent, lorsque M. Rousseau reçut son cousin. Je les vis ensuite ensemble, un seul moment, sur la terrasse de Buckingham-Street.

ble à ſes vues. Il eſt bon d'ajouter qu'après ma rupture avec M. Hume j'en avois écrit à ce couſin-là. "

„ ENFIN, on dit dans ce même écrit que je ſuis ſujet à changer d'amis. Il ne faut pas être bien fin pour comprendre à quoi cela prépare. "

„ DISTINGUONS. J'ai depuis vingt-cinq & trente ans des amis très-ſolides. J'en ai de plus nouveaux, mais non moins sûrs, que je garderai plus long-temps ſi je vis. Je n'ai pas en général trouvé la même sûreté chez ceux que j'ai faits parmi les gens de lettres. Auſſi j'en ai changé quelquefois, & j'en changerai tant qu'ils me ſeront ſuſpects; car je ſuis bien déterminé à ne garder jamais d'amis par bienſéance : je n'en veux avoir que pour les aimer. "

„ SI jamais j'eus une conviction intime & certaine, je l'ai que M. Hume a fourni les matériaux de cet écrit. Bien plus, non-ſeulement j'ai cette certitude, mais il m'eſt clair qu'il a voulu que je l'euſſe : car comment ſuppoſer un homme auſſi fin aſſez mal-adroit pour ſe découvrir à ce point, voulant ſe cacher? "

„ QUEL étoit ſon but? Rien n'eſt plus clair encore. C'étoit de porter mon indignation à ſon dernier terme, pour amener avec plus d'éclat le coup qu'il me préparoit. Il ſait que pour me faire faire bien des ſottiſes, il ſuffit de me mettre en colère. Nous ſommes au moment critique qui montrera s'il a bien ou mal raiſonné. "

„ IL faut ſe poſſéder autant que fait M. Hume, il faut avoir ſon flegme & toute ſa force d'eſprit pour prendre le parti qu'il prit, après tout ce qui s'étoit paſſé. Dans l'embarras où j'étois, écrivant à M. le Général Conway, je ne pus remplir ma lettre que de phraſes obſcures dont M. Hume fit, comme mon ami, l'interprétation qu'il lui plut. Suppoſant donc, quoiqu'il sût très-bien le contraire, que c'étoit la clauſe du ſecret qui me faiſoit de la peine, il obtint de M. le Général qu'il voudroit bien s'employer pour la faire lever. Alors cet homme ſtoïque & vraiment

insensible m'écrit la lettre la plus amicale, où il me marque qu'il s'est employé pour faire lever la clause, mais qu'avant toute chose il faut savoir si je veux accepter sans cette condition, pour ne pas exposer Sa Majesté à un second refus."

„ C'ÉTOIT ici le moment décisif, la fin, l'objet de tous ses travaux. Il lui falloit une réponse, il la vouloit. Pour que je ne pusse me dispenser de la faire, il envoie à M. Davenport un duplicata de sa lettre, & non content de cette précaution, il m'écrit dans un autre billet qu'il ne sauroit rester plus long-temps à Londres pour mon service. La tête me tourna presque en lisant ce billet. De mes jours je n'ai rien trouvé de plus inconcevable."

„ IL l'a donc enfin cette réponse tant desirée, & se presse déja d'en triompher. Déja écrivant à M. Davenport, il me traite d'homme féroce & de monstre d'ingratitude. Mais il lui faut plus. Ses mesures sont bien prises, à ce qu'il pense; nulle preuve contre lui ne peut échapper. Il veut une explication : il l'aura ; & la voici. "

„ RIEN ne la conclut mieux que le dernier trait qui l'amène. Seul il prouve tout & sans réplique. "

„ JE veux supposer, par impossible, qu'il n'est rien revenu à M. Hume de mes plaintes contre lui ; il n'en sait rien, il les ignore aussi parfaitement que s'il n'eût été faufilé avec personne qui en fût instruit, aussi parfaitement que si durant ce temps il eût vécu à la Chine (25). Mais ma conduite immédiate entre lui & moi; les derniers mots si frappans que je lui dis à Londres; la lettre qui suivit pleine d'inquiétude & de crainte ; mon silence obstiné plus énergique que des paroles ; ma plainte amère & publique au sujet de la lettre de M. d'Alembert ; ma lettre au Ministre, qui ne m'a point écrit, en réponse à celle qu'il m'écrit lui-même, & dans laquelle je ne dis pas un mot de lui ; enfin mon

(25) Comment aurois-je deviné ces chimériques soupçons ? M. Davenport, la seule personne de ma connoissance qui vit alors M. Rousseau, m'assure qu'il les ignoroit parfaitement lui-même.

mon refus, ſans daigner m'adreſſer à lui, d'acquieſcer à une affaire qu'il a traitée en ma faveur, moi le ſachant, & ſans oppoſition de ma part ; tout cela parle ſeul du ton le plus fort, je ne dis pas à tout homme qui auroit quelque ſentiment dans l'ame, mais à tout homme qui n'eſt pas hébêté."

„ QUOI ! après que j'ai rompu tout commerce avec lui depuis près de trois mois, après que je n'ai répondu à pas une de ſes lettres, quelqu'important qu'en fût le ſujet, environné des marques publiques & particulières de l'affliction que ſon infidélité me cauſe, cette homme éclairé, ce beau génie naturellement ſi clairvoyant & volontairement ſi ſtupide, ne voit rien, n'entend rien, ne ſent rien, n'eſt ému de rien, & ſans un ſeul mot de plainte, de juſtification, d'explication, il continue à ſe donner, malgré moi, pour moi les ſoins les plus grands, les plus empreſſés ! il m'écrit affectueuſement qu'il ne peut reſter à Londres plus longtemps pour mon ſervice, comme ſi nous étions d'accord qu'il y reſtera pour cela ! Cet aveuglement, cette impoſſibilité, cette obſtination ne ſont pas dans la nature : il faut expliquer cela par d'autres motifs. Mettons cette conduite dans un plus grand jour, car c'eſt un point déciſif."

„ DANS cette affaire il faut néceſſairement que M. Hume ſoit le plus grand ou le dernier des hommes, il n'y a pas de milieu. Reſte à voir lequel c'eſt des deux."

„ MALGRÉ tant de marques de dédain de ma part, M. Hume, avoit-il l'étonnante générofité de vouloir me ſervir ſincérement ? Il ſavoit qu'il m'étoit impoſſible d'accepter ſes bons offices tant que j'aurois de lui les ſentimens que j'avois conçus. Il avoit éludé l'explication lui-même. Ainſi me ſervant ſans ſe juſtifier, il rendoit ſes ſoins inutiles ; il n'étoit donc pas généreux."

„ S'IL ſuppoſoit qu'en cet état j'accepterois ſes ſoins, il ſuppoſoit donc que j'étois un infame ? C'étoit donc pour un homme qu'il jugeoit être un infame qu'il ſollicitoit, avec tant d'ardeur, une penſion du Roi ? Peut-on rien penſer de plus extravagant ? Mais que M. Hume, ſuivant toujours ſon plan, ſe ſoit dit à lui-

même : voici le moment de l'exécution; car, pressant Rousseau d'accepter la pension, il faudra qu'il l'accepte ou qu'il la refuse. S'il l'accepte, avec les preuves que j'ai en main, je le déshonore complettement; s'il la refuse, après l'avoir acceptée, on a levé tout prétexte, il faudra qu'il dise pourquoi. C'est-là que je l'attends; s'il m'accuse, il est perdu."

„ SI, dis-je, M. Hume a raisonné ainsi, il a fait une chose fort conséquente à son plan, & par-là même ici fort naturelle, & il n'y a que cette unique façon d'expliquer sa conduite dans cette affaire; car elle est inexplicable dans toute autre supposition : si ceci n'est pas démontré, jamais rien ne le sera."

„ L'ÉTAT critique où il m'a réduit me rappelle bien fortement les quatre mots dont j'ai parlé ci-devant, & que je lui entendis dire & répéter dans un temps où je n'en pénétrois guères la force. C'étoit la première nuit qui suivit notre départ de Paris. Nous étions couchés dans la même chambre, & plusieurs fois dans la nuit, je l'entends s'écrier en François avec une véhémence extrême (26) : *je tiens J. J. Rousseau.* J'ignore s'il veilloit ou s'il dormoit. L'expression est remarquable dans la bouche d'un homme qui sait trop bien le François pour se tromper sur la force & le choix des termes. Cependant je pris, & je ne pouvois manquer alors de prendre ces mots dans un sens favorable, quoique le ton l'indiquât encore moins que l'expression : c'est un ton dont il m'est impossible de donner l'idée, & qui correspond très-bien aux regards dont j'ai parlé. Chaque fois qu'il dit ces mots, je sentis un tressaillement d'effroi dont je n'étois pas le maître; mais il ne me fallut qu'un moment pour me remettre & rire de ma terreur. Dès le lendemain tout fut si parfaitement oublié que je n'y ai pas même pensé durant tout mon séjour à Londres & au voisinage. Je ne m'en suis souvenu qu'ici, où tant de choses m'ont

(26) Je ne saurois répondre de ce que je dis en rêvant & je sais encore moins si c'est en François que je rêve; mais M. Rousseau qui ne sait pas si je dormois ou si je veillois quand je prononçois ces terribles paroles, avec une si terrible voix, est-il certain d'avoir été bien éveillé lorsqu'il les a entendues?

rappellé ces paroles, & me les rappellent, pour ainsi dire, à chaque instant. "

„ Ces mots dont le ton rétentit sur mon cœur comme s'ils venoient d'être prononcés, les longs & funestes regards tant de fois lancés sur moi, les petits coups sur le dos avec les mots de *mon cher Monsieur*, en réponse au soupçon d'être un traître; tout cela m'affecte à un tel point, après le reste, que ces souvenirs, fussent-ils les seuls, fermeroient tout retour à la confiance, & il n'y a pas une nuit où ces mots, *je tiens J. J. Rousseau*, ne sonnent encore à mon oreille, comme si je les entendois de nouveau. "

„ Oui, M. Hume, vous me tenez, je le sais; mais seulement par des choses qui me sont extérieures : vous me tenez par l'opinion, par les jugemens des hommes : vous me tenez par ma réputation, par ma sûreté peut-être; tous les préjugés sont pour vous; il vous est aisé de me faire passer pour un monstre, comme vous avez commencé, & je vois déja l'exultation barbare de mes implacables ennemis. Le public, en général, ne me fera pas plus de grace. Sans autre examen, il est toujours pour les services rendus, parce que chacun est bien-aise d'inviter à lui en rendre, en montrant qu'il sait les sentir. Je prévois aisément la suite de tout cela, sur-tout dans le pays où vous m'avez conduit, & où, sans amis, étranger à tout le monde, je suis presque à votre merci. Les gens sensés comprendront cependant que, loin que j'aie pu chercher cette affaire, elle étoit ce qui pouvoit m'arriver de plus terrible dans la position où je suis : ils sentiront qu'il n'y a que ma haine invincible pour toute fausseté, & l'impossibilité de marquer de l'estime à celui pour qui je l'ai perdue, qui aient pu m'empêcher de dissimuler, quand tant d'intérêts m'en faisoient une loi : mais les gens sensés sont en petit nombre; & ce ne sont pas eux qui font du bruit. "

„ Oui, M. Hume, vous me tenez par tous les liens de cette vie; mais vous ne me tenez ni par ma vertu, ni par mon courage, indépendant de vous & des hommes, & qui me restera tout

entier malgré vous. Ne penſez pas m'effrayer par la crainte du ſort qui m'attend. Je connois les jugemens des hommes, je ſuis accoutumé à leur injuſtice, & j'ai appris à les peu redouter. Si votre parti eſt pris, comme j'ai tout lieu de le croire, ſoyez sûr que le mien ne l'eſt pas moins. Mon corps eſt affoibli, mais jamais mon ame ne fut plus ferme. Les hommes feront & diront ce qu'ils voudront, peu m'importe; ce qui m'importe eſt d'achever, comme j'ai commencé, d'être droit & vrai juſqu'à la fin, quoi qu'il arrive, & de n'avoir pas plus à me reprocher une lâcheté dans mes misères qu'une inſolence dans ma proſpérité. Quelque opprobre qui m'attende & quelque malheur qui me menace, je ſuis prêt. Quoiqu'à plaindre, je le ſerai moins, & je vous laiſſe pour toute vengeance le tourment de reſpecter, malgré vous, l'infortuné que vous accablez. "

„ EN achevant cette lettre, je ſuis ſurpris de la force que j'ai eue de l'écrire. Si l'on mouroit de douleur, j'en ſerois mort à chaque ligne. Tout eſt également incompréhenſible dans ce qui ſe paſſe. Une conduite pareille à la vôtre n'eſt pas dans la nature, elle eſt contradictoire, & cependant elle m'eſt démontrée. Abîme des deux côtés! je péris dans l'un ou dans l'autre. Je ſuis le plus malheureux des humains ſi vous êtes coupable; j'en ſuis le plus vil ſi vous êtes innocent. Vous me faites deſirer d'être cet objet mépriſable. Oui, l'état où je me verrois proſterné, foulé ſous vos pieds, criant miſéricorde & faiſant tout pour l'obtenir, publiant à haute voix mon indignité, & rendant à vos vertus le plus éclatant hommage, ſeroit pour mon cœur un état d'épanouiſſement & de joie, après l'état d'étouffement & de mort où vous l'avez mis. Il ne me reſte qu'un mot à vous dire. Si vous êtes coupable, ne m'écrivez plus; cela ſeroit inutile, & sûrement vous ne me tromperez pas. Si vous êtes innocent, daignez vous juſtifier. Je connois mon devoir, je l'aime & l'aimerai toujours, quelque rude qu'il puiſſe être. Il n'y a point d'abjection dont un cœur, qui n'eſt pas né pour elle, ne puiſſe revenir. Encore un coup, ſi vous êtes innocent, daignez vous juſtifier: ſi vous ne l'êtes pas, adieu pour jamais.

J. J. ROUSSEAU."

M. Hume délibéra pendant quelque temps s'il feroit réponse à ce mémoire; enfin il se détermina à écrire la lettre suivante.

LETTRE

DE M. HUME A M. ROUSSEAU.

Le 22 Juillet 1766.

Monsieur,

„Je ne répondrai qu'à un seul article de votre longue lettre; c'est à celui qui regarda la conversation que nous avons eue ensemble, le soir qui a précédé votre départ. M. Davenport avoit imaginé un honnête artifice pour vous faire croire qu'il y avoit une chaise de retour prête à partir pour Vootton; je crois même qu'il le fit annoncer dans les papiers publics, afin de mieux vous tromper. Son intention étoit de vous épargner une partie de la dépense du voyage, ce que je regardois comme un projet louable; mais je n'eus aucune part à cette idée ni à son exécution. Il vous vint cependant quelque soupçon de l'artifice, tandis que nous étions au coin de mon feu, & vous me reprochâtes d'y avoir participé: je tâchai de vous appaiser & de détourner la conversation; mais ce fut inutilement. Vous restâtes quelqe temps assis, ayant un air sombre & gardant le silence, ou me répondant avec beaucoup d'humeur, après quoi vous vous levâtes & fites un tour ou deux dans la chambre; enfin tout d'un coup, & à mon grand étonnement, vous vîntes vous jetter sur mes genoux, & passant vos bras autour de mon cou, vous m'embrassâtes avec un air de transport, vous baignâtes mon visage de vos larmes & vous vous écriâtes: *Mon cher ami, me pardonnerez-vous jamais cette extravagance? Après tant de peines que vous avez prises pour m'obliger, après les preuves d'amitié que vous m'avez données, se peut-il que je paye vos services de tant d'humeur & de brusqueries? Mais en me pardonnant vous me donnerez une nouvelle marque de votre amitié, & j'espere que, lorsque vous verrez le fond de mon cœur, vous trouverez qu'il n'en est pas indigne.* Je fus extrêmement touché, & je

crois qu'il se passa entre nous une scène très-tendre. Vous ajoutâtes, sans doute par forme de compliment, que, quoique j'eusse d'autres titres plus sûrs pour mériter l'estime de la postérité, cependant l'attachement extraordinaire que je marquois à un homme malheureux & persécuté, seroit peut-être compté pour quelque chose.

CET incident étoit assez remarquable, & il est impossible que vous ou moi l'ayons si promptement oublié; mais vous avez eu l'assurance de m'en parler deux fois d'une manière si différente, ou plutôt si opposée, qu'en persistant, comme je fais dans mon récit, il s'ensuit nécessairement qu'un de nous deux est un menteur. Vous imaginez peut-être que cette aventure s'étant passée entre nous & sans témoins, il faudra balancer la crédibilité de votre témoignage & du mien: mais vous n'aurez pas cet avantage ou ce désavantage, de quelque manière que vous vouliez l'appeller: je produirai contre vous d'autres preuves, qui mettront la chose hors de contestation.

1°. VOUS n'avez pas fait attention que j'avois une lettre écrite de votre main (1), qui ne peut absolument se concilier avec votre récit, & qui confirme le mien.

2°. J'AI conté le fait le lendemain ou le surlendemain à M. Davenport, dans l'intention d'empêcher qu'il n'eût recours, pour vous obliger dans la suite, à de semblables finesses; il s'en souviendra sûrement.

3°. COMME cette aventure me paroissoit vous faire honneur, je l'ai contée ici à plusieurs de mes amis; je l'ai même écrite à Madame * la C. de ** à Paris. Personne, je pense, n'imaginera que je préparois d'avance une apologie, au cas que je me brouil-

(1) C'est celle du 22 Mars, qui est pleine de cordialité & qui prouve que M. Rousseau ne m'avoit jamais laissé entrevoir aucun de ces noirs soupçons de perfidie sur lesquels il insiste à présent. On voit seulement à la fin de sa lettre quelques restes d'humeur sur l'affaire de sa chaise.

* Cette Dame a exigé qu'on supprimât son nom. *Note des Éditeurs.*

laſſe avec vous, événement que j'aurois regardé alors comme le plus incroyable de tous les événemens humains; d'autant plus que nous étions peut être ſéparés pour jamais, & que je continuois à vous rendre les ſervices les plus eſſentiels.

4°. Le fait, tel que je le rapporte, eſt conſéquent & raiſonnable; mais il n'y a pas le ſens commun dans votre récit. Quoi! parce que dans quelques momens de diſtraction ou de rêverie, aſſez ordinaires aux perſonnes occupées, j'aurai eu un regard fixe, vous me ſoupçonnez d'être un traitre, & vous avez l'aſſurance de me déclarer cet atroce & ridicule ſoupçon! Car vous ne prétendez pas même avoir eu, avant votre départ de Londres, d'autres motifs ſolides de ſoupçon contre moi.

Je n'entrerai dans aucun autre détail ſur votre lettre; vous ſavez trop bien vous-même combien tous les autres articles ſont dénués de fondement. J'ajouterai ſeulement en général que je goûtois, il y a un mois, un plaiſir très-ſenſible, en ſongeant que, malgré bien des difficultés, j'étois parvenu par ma conſtance & mes ſoins, & par de-là même mes plus vives eſpérances, à aſſurer votre repos, votre honneur & votre fortune; mais cette jouiſſance a bientôt été ſuivie du déplaiſir le plus amer, en vous voyant gratuitement & volontairement repouſſer ces biens loin de vous, & vous déclarer l'ennemi de votre propre repos, de votre fortune & de votre honneur: dois-je être étonné, après cela, que vous ſoyez mon ennemi?

Adieu, & pour toujours"

D. Hume.

Tels ſont les faits avoués par M. Hume dans cette affaire étrange, laquelle, dit-il, contient plus d'incidens extraordinaires qu'aucune autre aventure de ſa vie.

Dans le nombre des perſonnes à qui il montra les pièces originales pour établir l'authenticité des faits, les uns penſerent que M. Rouſſeau étoit de mauvaiſe foi dans la querelle qu'il faiſoit à M. Hume & dans l'opinion qu'il avoit de ſes torts. Ils

prétendoient voir là-dedans un dessein formé de refuser avec éclat les bienfaits du Roi d'Angleterre, & un desir secret de se débarrasser envers M. Hume du fardeau de la reconnoissance. Les autres feignoient de vouloir excuser le Philosophe ; ils prenoient le ton d'une bienveillance simulée pour trouver les motifs de sa conduite dans la nature même de son tempérament, & dans cette fermentation de la bile ou du sang qui rend un homme inquiet, soupçonneux, agité, & jamais semblable à lui-même. M. Hume dit avec beaucoup de bonhommie que ces bisarreries singulières sont la *ressource commune de ces têtes foibles qui flottent perpétuellement entre la raison & la folie.* Il poussa même la bonté d'ame jusqu'à regarder M. Rousseau plutôt comme un objet de sa pitié que de sa colère. O l'homme indulgent!

C'ÉTOIT contre l'auteur de la prétendue lettre du Roi de Prusse, qu'il falloit que M. Hume tournât, non point sa pitié, mais sa colère. L'Angleterre même, qui avoit adopté M. Rousseau, devoit faire sentir à Walpole tout le poids de son indignation, ou bien ce pays n'a point de loix.

CEPENDANT Walpole, fier de la liberté ou de la licence qui regne dans sa patrie, compta si bien sur l'impunité qu'il osa faire un aveu public de sa lettre, & n'eut pas assez de bon-sens pour prévoir qu'il alloit se flétrir de nouveau aux yeux de ceux qui pensent, en entreprenant de la justifier.

LETTRE

LETTRE

DE M. WALPOLE A M. HUME.

Arlington-Street, le 26 Juillet 1766.

„ JE ne peux pas me rappeller avec précision le temps où j'ai écrit la *lettre du Roi de Prusse*; mais je vous assure, avec la plus grande vérité, que c'étoit plusieurs jours avant votre départ de Paris & avant l'arrivée de Rousseau à Londres; & je peux vous en donner une forte preuve; car, non-seulement par égard pour vous, je cachai la lettre tant que vous restâtes à Paris; mais ce fut aussi la raison pour laquelle, par délicatesse pour moi-même, je ne voulus pas aller le voir, quoique vous me l'eussiez souvent proposé. Je ne trouvois pas qu'il fût honnête d'aller faire une visite cordiale à un homme, ayant dans ma poche une lettre où je le tournois en ridicule. Vous avez pleine liberté, mon cher Monsieur, de faire usage, soit auprès de Rousseau, soit auprès de tout autre, de ce que je dis ici pour votre justification : je serois bien fâché d'être cause qu'on vous fit aucun reproche. J'ai un mépris profond pour Rousseau, & une parfaite indifférence sur ce qu'on pensera de cette affaire; mais s'il y a en cela quelque faute, ce que je suis bien loin de croire, je la prends sur mon compte. Il n'y a point de talens qui m'empêchent de rire de celui qui les possède, s'il est un charlatan; mais, s'il a de plus un cœur ingrat & méchant, comme Rousseau l'a fait voir à votre égard, il sera détesté par moi comme par tous les honnêtes gens, &c."

M. d'Alembert pensa d'une manière bien plus délicate; il rejetta avec horreur l'imputation qu'on lui faisoit de cette lettre odieuse, & apprit sagement à Walpole qu'il est aussi monstrueux qu'indécent d'insulter les malheureux.

DÉCLARATION

Adressée par M. D'ALEMBERT aux Éditeurs de l'EXPOSÉ SUCCINT, &c.

„ J'AI appris par M. Hume avec la plus grande surprise, que M. Rousseau m'accuse d'être l'auteur d'une lettre ironique qui lui a été adressée dans les papiers publics, sous le nom du Roi de Prusse. Tout le monde sait, à Paris & à Londres, que cette lettre est de M. Walpole, qui même ne la désavoue pas. Il convient seulement d'avoir été aidé, pour le style, par une personne qu'il ne nomme point, & qui devroit peut-être se nommer. Pour moi, sur qui les soupçons du public ne sont jamais tombés à cet égard, je ne connois nullement M. Walpole : je ne crois pas même lui avoir jamais parlé, ne l'ayant rencontré qu'une fois dans une maison particulière. Non-seulement je n'ai pas la plus légere part, ni directe ni indirecte, à la lettre dont il s'agit, mais je puis citer plus de cent personnes, amies & ennemies de M. Rousseau, qui m'ont entendu la désapprouver beaucoup, par la raison qu'il ne faut point se moquer des malheureux, sur-tout quand ils ne nous ont point fait de mal. D'ailleurs, mon respect pour le Roi de Prusse, & la reconnoissance que je lui dois, pouvoient, ce me semble, faire supposer à M. Rousseau, que je n'aurois pas voulu abuser du nom de ce Prince, même pour une plaisanterie.

J'AJOUTE que je n'ai jamais été l'ennemi de M. Rousseau, ni déclaré ni même secret, comme il le prétend; & je défie qu'on apporte la moindre preuve que j'aie jamais cherché à lui nuire en quoi que ce puisse être. Je pourrois prouver au contraire, par les témoignages les plus respectables, que j'ai cherché à l'obliger en ce qui a dépendu de moi.

QUANT à ma prétendue *correspondance secrette* avec M. Hume, il est très-certain que nous n'avons commencé à nous écrire que

cinq à ſix mois après ſon départ, à l'occaſion de la querelle que M. Rouſſeau lui a ſuſcitée, & dans laquelle il juge à propos de me mêler ſi gratuitement.

JE crois devoir cette déclaration à moi-même, à la vérité, & à la ſituation de M. Rouſſeau : je le plains bien ſincérement de croire ſi peu à la vertu, & ſur-tout à celle de M. Hume. »

CETTE lettre d'un illuſtre François, peut être regardée comme l'expreſſion des ſentimens de toute la nation. Auſſi M. Rouſſeau ne tarda-t-il pas à connoître que ce n'étoit que chez ce peuple doux & poli qu'il pourroit trouver une véritable ſenſibilité ſur ſes malheurs. Il ſe repentit d'avoir franchi le bras de mer qui nous ſépare, & qui nous rend ſi diſſemblables par le cœur. Cependant lorſqu'il tourna ſes regards vers les bords de la Seine, il éprouva des craintes, & ſe perſuada que ſes querelles littéraires y avoient laiſſé d'éternels ennemis de la tranquillité de ſes jours. Ce fut dans cette fauſſe idée, & ne connoiſſant point encore le précis ſuccint de M. Hume, qu'il écrivit à M. Guy la lettre ſuivante.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU A M. GUY.

A Vootton, le 2 Août 1766.

JE me ſerois bien paſſé, Monſieur, d'apprendre les bruits obligeans qu'on répand à Paris ſur mon compte, & vous auriez bien pu vous paſſer de vous joindre à ces cruels amis, qui ſe plaiſent à m'enfoncer vingt poignards dans le cœur. Le parti que j'ai pris de m'enſevelir dans cette ſolitude, ſans entretenir plus aucune correſpondance dans le monde, eſt l'effet de ma ſituation bien examinée. La ligue, qui s'eſt formée contre moi, eſt trop puiſſante, trop adroite, trop ardente, trop accréditée, pour que dans ma poſition, ſans autre appui que la vérité, je ſuis en état de lui

faire face dans le public : couper les têtes de cet hydre, ne ferviroit qu'à les multiplier, & je n'aurois pas détruit une de leurs calomnies, que vingt autres plus cruelles lui fuccéderoient à l'inftant. Ce que j'ai à faire eft de prendre bien mon parti fur les jugemens du public, de me taire, & de tâcher au moins de vivre & mourir en repos.

JE n'en fuis pas moins reconnoiffant pour ceux que l'intérêt qu'ils prennent à moi engage à m'inftruire de ce qui fe paffe. En m'affligeant ils m'obligent ; s'ils me font du mal, c'eft en voulant me faire du bien. Ils croient que ma réputation dépend d'une lettre injurieufe : cela peut être ; mais s'ils croient que mon honneur en dépend, ils fe trompent. Si l'honneur d'un homme dépendoit des injures qu'on lui dit & des outrages qu'on lui fait, il y a long-temps qu'il ne me refteroit plus d'honneur à perdre. Mais au contraire il eft même au-deffous d'un honnête-homme de repouffer de certains outrages. On dit que M. Hume me traite de vile canaille & de fcélérat. Si je favois répondre à de pareils noms, je m'en croirois digne.

MONTREZ cette lettre à mes amis, & priez-les de fe tranquillifer. Ceux qui ne jugent que fur des preuves ne me condamneront certainement pas, & ceux qui jugent fans preuve, ne valent pas la peine qu'on les défabufe. M. Hume écrit, dit-on, qu'il veut publier toutes les pièces relatives à cette affaire. C'eft, j'en réponds, ce qu'il fe gardera de faire, ou qu'il fe gardera bien, au moins, de faire fidélement. Que ceux qui feront au fait nous jugent, je le defire. Que ceux qui ne fauront que ce que M. Hume voudra leur dire, ne laiffent pas de nous juger ; cela m'eft, je vous jure, très-indifférent. J'ai un défenfeur dont les opérations font lentes, mais sûres ; je les attends.

JE me bornerai à vous préfenter une feule réflexion. Il s'agit, Monfieur, de deux hommes, dont l'un a été amené par l'autre en Angleterre prefque malgré lui : l'étranger ignorant la langue du pays, ne pouvant ni parler, ni entendre, feul ; fans ami, fans appui, fans connoiffance, fans favoir même à qui confier une let-

tre en sûreté, livré ſans réſerve à l'autre & aux ſiens, malade, retiré, ne voyant perſonne, écrivant peu, eſt allé s'enfermer dans le fond d'une retraite où il herboriſe pour toute occupation : le Breton, homme actif, liant, intriguant, au milieu de ſon pays, de ſes amis, de ſes parens, de ſes patrons, de ſes patriotes, en grand crédit à la Cour, à la ville, répandu dans le plus grand monde, à la tête des gens de lettre, diſpoſant des papiers publics, en grande relation chez l'étranger, ſur-tout avec les plus mortels ennemis du premier. Dans cette poſition il ſe trouve que l'un des deux a tendu des piéges à l'autre. Le Breton crie en public que c'eſt cette vile canaille, ce ſcélérat d'étranger qui lui en tend. L'étranger ſeul, malade, abandonné, gémit, & ne répond rien. Là-deſſus le voilà jugé, & il demeure clair qu'il s'eſt laiſſé mener dans le pays de l'autre; qu'il s'eſt mis à ſa merci tout exprès pour lui faire pièce, & pour conſpirer contre lui. Que penſez-vous de ce jugement? Si j'avois été capable de former un projet auſſi monſtrueuſement extravagant, où eſt l'homme ayant quelque ſens, quelque humanité qui ne devroit pas dire : vous faites tort à ce pauvre miſérable; il eſt trop fou pour pouvoir être un ſcélérat. Plaignez-le, ſaignez-le, mais ne l'injuriez pas.

J'AJOUTERAI que le ton ſeul que prend M. Hume devroit décréditer ce qu'il dit. Ce ton ſi brutal, ſi bas, ſi indigne d'un homme qui ſe reſpecte, marque aſſez que l'ame qui l'a dicté, n'eſt pas ſaine; il n'annonce pas un langage digne de foi. Je ſuis étonné, je l'avoue, comment ce ton ſeul n'a pas excité l'indignation publique. C'eſt qu'à Paris c'eſt toujours celui qui crie le plus fort qui a raiſon. A ce combat-là je ne remporterai jamais la victoire, & je ne la diſputerai pas.

VOICI, Monſieur, le fait en peu de mots. Il m'eſt prouvé que M. Hume lié avec mes plus cruels ennemis, d'accord à Londres avec des gens qui ſe montrent, & à Paris avec tel qui ne ſe montre pas, m'a attiré dans ſon pays, en apparence pour m'y ſervir avec la plus grande oſtentation : & en effet pour m'y diffamer avec la plus grande adreſſe, à quoi il a très-bien réuſſi. Je m'en ſuis plaint, il a voulu ſavoir mes raiſons; je les lui ai

écrites dans le plus grand détail; si on les demande, il peut les dire. Quant à moi, je n'ai rien à dire du tout.

PLUS je pense à la publication promise par M. Hume, moins je puis concevoir qu'il l'exécute. S'il l'ose faire, à moins d'énormes falsifications, je prédis hardiment que, malgré son extrême adresse & celle de ses amis, sans même que je m'en mêle, M. Hume est un homme démasqué.

JE vous suis très-obligé du livre de Botanique que vous me faites l'amitié de m'envoyer : mais comment me parviendra-t-il ? De tout ce qu'on m'envoie, il en passe très-peu de chose à travers les filets qui sont tendus autour de moi. Il faut espérer qu'un livre de Botanique pourra passer; mais il n'est pas prudent de m'écrire sous mon nom. Je joins ici une adresse sous laquelle j'espère que vos lettres me parviendront, pourvu que vous ne la montriez à personne au monde : car si-tôt qu'elle sera connue, soyez sûr que la communication sera coupée encore par-là.

L'Angleterre perdit bientôt cet illustre infortuné, peu fait pour ces tracasseries de la duplicité, de la basse jalousie, & des mensonges, & il se chercha un asyle plus assuré dans une contrée moins orageuse, & plus digne de le posséder.

NOUS ne donnerons point place dans cet ouvrage à une certaine production assez méprisable, qui a paru sous le titre du *Docteur Pansophe*. Elle souilleroit trop cette collection. Nous la renvoyons aux hommes vils, & décidés méchans, pour qui probablement elle a été faite. Nous nous contenterons de dire que M. l'Abbé Coyer, que l'on en faisoit l'auteur; la désavoue hautement dans cette lettre écrite à M. Guy.

LETTRE

DE M. L'ABBÉ COYER, A M. GUY,

Au ſujet du Docteur Panſophe, &c.

Du 2 Janvier 1767.

MONSIEUR Guy, quoique je vous aie parlé hier de l'imputation que M. de V... m'a faite de la lettre *au Docteur Panſophe*, je crains de ne vous l'avoir aſſez dit. Quand vous écrirez à M. Rouſſeau, dites-lui que M. de V... eſt l'unique ſource de ce bruit ; que c'eſt lui qui l'a répandu par ſes lettres à Paris & à Londres, & qu'il a reconnu lui-même ſon erreur, dans la lettre que je vous ai communiquée. „ Après avoir été informé, dit-il, que la lettre „ au *Docteur Panſophe* eſt de M. de B... de l'Académie de Lyon, &c." Effectivement cet Académicien étoit à Londres, lorſque la lettre a paru imprimée en anglois. Vous ſavez l'admiration que j'ai toujours eue pour les grands talens de M. Rouſſeau, votre ami, & que j'ai toujours déſapprouvé les perſécutions qu'on lui ſuſcite dans ſon malheur. Je ſerois très-fâché qu'il me mît au rang de ſes perſécuteurs, & d'ailleurs je n'ai jamais emprunté le nom de perſonne. Je me ſers du mien, ou je garde l'anonyme.

COMME on a fait dans ce *Docteur Panſophe* un abus étrange des lettres écrites de Veniſe par M. Rouſſeau, & que la malignité leur a fait prendre des tournures ſingulières en les mutilant, en les défigurant, nous les inſérerons tout au long dans ce volume, afin que le public apperçoive la différence qu'il y a à voir les choſes en total ou par lambeaux découſus.

LETTRES DE M. ROUSSEAU,

Adressées vraisemblablement à M. AMELOT DE CHAILLOU, chargé alors des Affaires Étrangères.

PREMIÈRE LETTRE.

A Venise, le 8 Août 1744.

MONSIEUR,

JE sens combien la liberté que je prends seroit déplacée pour un homme à qui il resteroit quelqu'autre ressource. Mais la situation où je suis rend ma témérité pardonnable. J'ose porter jusqu'à vous mes justes & très-respectueuses plaintes contre un Ambassadeur du Roi, & contre un Maître dont j'ai mangé le pain. Un homme raisonnable ne fait pas des pareilles démarches sans nécessité; un homme aussi exercé que moi à la résignation & à la patience, ne s'y résoudroit pas, si son devoir même ne l'y contraignoit. Je rougis, Monsieur, de distraire votre attention destinée aux plus grandes affaires sur des objets, qui, je l'avoue, ne sont pas dignes par eux-mêmes de vous occuper un instant; mais qui cependant font le malheur de la vie & le désespoir d'un honnête homme, & qui, par-là, deviennent intéressans pour un cœur aussi généreux que le vôtre.

IL y a quatorze mois que je suis entré au service de M. le Comte de Montaigu en qualité de Secrétaire. Ce n'est pas à moi

moi d'examiner ſi j'étois capable, ou non, de cet emploi; il eſt certain, de plus, que des dépêches telles que celles qui, depuis près d'un an, paroiſſent à la Cour écrites de ma main, ne ſont pas propres à donner fort bonne opinion de ma capacité, puiſqu'il eſt naturel de mettre, du moins ſur mon compte, les fautes & les incorrections dont elles ſont remplies: mais c'eſt ſur quoi il me ſeroit plus aiſé que bienſéant de me juſtifier. Je ne releverai pas non plus les duretés continuelles & les déſagrémens infinis que j'ai ſoufferts, tant parce qu'un excès de délicateſſe peut m'y avoir rendu trop ſenſible, que parce qu'il m'en coûteroit, en les exténuant aſſez pour les rendre croyables, & qu'enfin je ne dois point abuſer de votre bonté par des détails qui ne vont point au fait.

LES mécontentemens étoient réciproques, & il eſt aiſé de juger que chacun n'a reconnu que les ſiens pour légitimes. M. l'Ambaſſadeur a enfin pris le parti de me congédier. Je comptois que la choſe ſe paſſeroit avec l'honnêteté accoutumée entre un Maître qui a de la dignité & un Domeſtique honorable à qui quelques défauts particuliers ne doivent point ôter les égards dûs à ſon état, à ſon zèle & à ſa probité. Je me ſuis trompé: M. l'Ambaſſadeur, qui s'eſt fait des maximes de confondre tous ceux qui ſont à ſon ſervice ſous le vil titre de Valets, & de traiter tous les gens qui ſortent de ſa maiſon comme autant de coquins dignes de la potence, a jugé mal-à-propos d'exercer avec moi cette étrange politique. Après des procédés inouis, après avoir manqué à la plupart de ſes engagemens, M. l'Ambaſſadeur voulut avant-hier me faire ce qu'il appelloit mon compte. Ce fut d'un ton à faire trembler que ce compte fut commencé; les termes dont il ſe ſervit, les épithètes odieuſes dont il m'accabla, furent autant de préparatifs pour m'intimider & me rendre docile aux injuſtes réductions qu'il me faiſoit. Après pluſieurs repréſentations inutiles, me voyant léſé d'une manière ſi criante, je demandai reſpectueuſement à ſon Excellence ſi elle ſouhaitoit de régler avec moi ce compte ſuivant l'équité, ou ſi elle étoit déterminée à ne conſulter que ſa volonté ſeule, parce qu'en ce dernier cas ma préſence lui étoit inutile. Alors Son Excellence s'emporta horrible-

ment, ſuppoſant que j'avois dit que ſa volonté & l'équité n'étoient pas toujours la même choſe, & véritablement je ne recuſai pas l'explication, d'autant plus que les injures dont j'étois accablé, ne me laiſſoient pas le loiſir de placer un ſeul mot. Enfin, Son Excellence ne pouvant m'obliger à conſentir à paſſer ce compte comme elle le vouloit, me propoſa, en termes très-nets, d'y ſouſcrire ou de ſauter par la fenêtre, jurant de m'y faire jetter ſur le champ, & je vis le moment qu'elle ſe mettoit en devoir d'exécuter ſa menace elle-même. Mais voulant éviter une auſſi cruelle alternative, & ne pouvant d'ailleurs ſupporter plus long-temps les horreurs dont ma mémoire eſt encore ſouillée, je ſortis en me félicitant de ce que l'émotion, que m'avoient cauſé de tels traitemens, ne m'avoit pas aſſez tranſporté pour imiter M. l'Ambaſſadeur, en perdant le profond reſpect dû à l'auguſte caractère dont il eſt revêtu, il m'ordonna, en me voyant ſortir, de quitter ſon palais ſur le champ, & de n'y remettre jamais les pieds; ce que je fis, bien réſolu de ne m'expoſer de ma vie à reparoître en ſa préſence, non que je craigniſſe beaucoup la mort dont il me menace; mais par une juſte défiance de moi-même, pour ne plus m'expoſer à avoir tort avec l'Ambaſſadeur du plus grand Roi du monde.

Me voici cependant ſur le pavé; languiſſant, infirme, ſans ſecours, ſans bien, ſans patrie, à 400 lieues de toutes mes connoiſſances, ſurchargés de dettes que j'ai été contraint de faire, faute, de la part de M. l'Ambaſſadeur, d'avoir rempli ſes conditions avec moi, & n'ayant d'autre reſſource que quelques médiocres talens qui ne ſont pas à couvert de l'injuſtice de ceux qui les employent : dans une telle ſituation, pardonnez, Monſieur, la liberté que je prends d'implorer votre protection contre les cruels traitemens que M. l'Ambaſſadeur exerce ſur le plus zélé & le plus fidèle domeſtique qu'il aura jamais. Je ne puis porter mes juſtes plaintes à aucun Tribunal : ce n'eſt qu'aux pieds du Trône de Sa Majeſté qu'il m'eſt permis d'implorer juſtice : je la demande très-reſpectueuſement & dans l'amertume de mon ame, & je ne me ſerois jamais déterminé à faire cette démarche, ſi

j'avois cru pouvoir trouver quelques ressources pour acquitter mes dettes & retourner en France, autres que le payement de mes appointemens & de mon voyage, & celui des frais que je suis contraint de faire ici en attendant qu'il vous plaise de me faire parvenir vos ordres.

JE sais, Monsieur, combien de préjugés sont contre moi; je sais que dans les démêlés entre le maître & le domestique, c'est toujours le dernier qui a tort. Je sais d'ailleurs qu'étant entiérement inconnu, je n'ai personne qui s'intéresse pour moi : votre générosité & mon bon droit sont mes seuls protecteurs; mais je me confie également en l'un & en l'autre. Peut-être même les préjugés ne me sont-ils pas tous contraires : celui, par exemple, de la voix publique; il n'est pas, Monsieur, que vous ne soyez instruit de ce qui se passe en ce pays-ci, & de la manière dont on y pense; c'est tout ce que je puis dire en ma faveur, aimant mieux négliger quelques moyens de défense, que d'exercer, contre un maître que j'ai servi, l'odieuse fonction de délateur. Il me sera permis du moins de réclamer le témoignage de toutes les personnes avec qui j'ai vécu jusqu'ici sur le caractère & les sentimens dont je fais profession.

AU reste, s'il se trouve que j'aie ajouté un seul mot à la vérité, dans l'exposé que j'ai l'honneur de vous faire, (& cela ne sera pas difficile à vérifier), je consens de payer de ma tête ma colomnie & mon insolence.

J'AI l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur, &c.

J. J. ROUSSEAU.

P. S. SI vous daignez, Monsieur m'honorer de vos ordres, M. le Blond est à portée de me les communiquer.

LETTRE II.

A Venise le 15 Août 1744.

MONSIEUR,

DEPUIS la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 8 de ce mois, M. l'Ambaſſadeur a continué de m'accabler de traitemens dont il n'y a d'exemples que contre les derniers des ſcélérats : il m'a fait pourſuivre de maiſon en maiſon, compromettant ſon autorité juſqu'à défendre aux proprietaires de me loger. Il a chargé ſucceſſivement pluſieurs de ſes gens de prendre des hommes avec eux & de me faire périr ſous le bâton, & comme il n'a trouvé perſonne d'aſſez lâche pour accepter un ſemblable emploi, il m'a envoyé ſept ou huit fois ſon Gentilhomme avec la ſolde du compte le plus injuſte qu'un maître ait jamais fait avec ſon domeſtique, & que je produirai écrit de ſa propre main; lequel compte il m'a voulu faire accepter par force, m'intimant l'ordre de partir ſur le champ de Veniſe, ſous peine d'être aſſommé de coups matin & ſoir, auſſi long-temps que j'y ſéjournerois. J'obéirai donc pour éviter des traitemens infâmes auxquels un homme d'honneur ne ſurvit pas, & pour témoigner juſqu'au bout ma déférence & mon reſpect pour les ordres de M. l'Ambaſſadeur. Ainſi, quoique Son Excellence me retienne ce qu'elle me doit légitimement; que, de plus, on me retienne encore mes hardes dans ſa maiſon, ſous des prétextes non moins odieux n'y moins injuſtes, je ne laiſſerai pas de me mettre en route dans deux ou trois jours que je vais employer à tâcher de raſſembler quelque argent pour mon voyage; je me rendrai à Paris accablé, il eſt vrai, d'opprobre & d'ingnominie par M. le Comte de Montaigu, mais ſoutenu par les témoignages d'une bonne conſcience & par l'eſtime des honnêtes gens. Ceſt-là, Monſieur que j'oſerai prendre la liberté d'implorer de nouveau votre protection & la juſtice du Roi, ne demandant que d'être puni

ſi je ſuis coupable ; mais ſi je ſuis innocent, ſi je me ſuis toujours comporté conformément au devoir d'un bon & fidèle ſerviteur, je ne ceſſerai de recourir à l'équité & à la clémence de Sa Majeſté pour obtenir la ſatisfaction qui m'eſt due, ſur les injuſtices criantes & les outrages ſanglans par leſquels M. l'Ambaſſadeur a prétendu ſignaler contre moi ſon autorité, en diffamant un homme d'honneur qui n'a de faute à ſe reprocher à ſon ſujet que celle d'être entré dans ſa maiſon.

J'ai l'honneur, &c.

LETTRE III.

A Paris, le 11 Octobre 1744.

MONSIEUR,

VOICI la dernière fois que je prendrai la liberté de vous écrire, juſqu'à ce qu'il vous ait plu de me faire parvenir vos ordres. Je ſens combien mes lettres doivent vous importuner, & ce n'eſt qu'avec beaucoup de regret que je me vois réduit à un métier ſi contraire à mon caractère. Mais, Monſieur, je ne pouvois, en conſéquence de ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire précédemment, me diſpenſer de vous informer de mon arrivée à Paris ; je reconnois que le ton de mes lettres demanderoit bien des explications que la diſcrétion m'oblige cependant d'abandonner en partie, & que je réduirai à une ſimple expoſition du motif qui me les a fait écrire.

SI vous daignez, Monſieur, faire prendre quelques informations ſur ma conduite & ſur mon caractère, ſoit à Veniſe, ſoit à Gènes, où j'ai l'honneur d'être connu de M. de Jonville, ſoit à Lyon, ſoit à Genève ma patrie, j'eſpère que vous n'apprendrez rien qui n'aggrave l'injuſtice des violences dont M. le Comte de Montaigu a jugé à propos de m'accabler. Les traitemens qu'il m'a faits, ſont de ceux contre leſquels un honnête homme ne ſe pré-

cautionne point. Avec les devoirs que je me ſuis impoſés, & les ſentimens dont je me ſuis nourri, je m'étois cru aſſez ſupérieur à de ſemblables accidens, pour n'avoir point à chercher dans mes principes des regles de conduite en pareil cas. Le zèle & l'exactitude avec leſquels je me ſuis acquitté de l'emploi que Son Excellence m'avoit confié, n'ont pas dû m'inſpirer plus de défiance : peut-être ſerois-je aſſez heureux pour que vous en puiſſiez entendre parler par quelqu'un qui ſoit en état d'en juger & qui n'ait point d'intérêt à me calomnier. S'il m'eſt donc arrivé, Monſieur, de vous écrire quelque choſe d'irrégulier, je vous ſupplie de le pardonner au trouble affreux & au déſeſpoir où m'ont jetté de ſi étranges traitemens. Connoît-on rien de plus triſte pour un honnête homme, que de ſe voir indignement diffamer aux yeux du public & en péril de ſa propre vie, ſans ombre de prétexte, & ſeulement pour des miſérables diſcuſſions d'intérêt, ſans qu'il lui ſoit permis de ſe défendre, ni poſſible de ſe juſtifier ? Inutilement ai-je ſenti que je m'allois donner du ridicule, & que l'inférieur auroit toujours tort vis-à-vis de ſon ſupérieur, puiſque je n'ai point vu d'autre voie, que de juſtes & reſpectueuſes répréſentations pour ſoutenir mon honneur outragé. Ce ne ſont point les traitemens de M. le Comte de Montaigu qui me touchent en eux-mêmes. J'ai lieu de ne le pas croire aſſez connoiſſeur en mérite pour faire un cas infini de ſon eſtime : mais, Monſieur, que penſera le public, qui, content de juger ſur les apparences, ſe donne rarement la peine d'examiner ſi celui qu'on maltraite l'a mérité ? C'eſt aux perſonnes qui aiment l'équité & qui ſont en droit d'approfondir les choſes, de réparer en cela l'injuſtice du public, & d'y rétablir l'honneur d'un honnête homme qui compte ſa vie pour rien quand il a perdu ſa réputation. Rien n'eſt ſi ſimple que cette diſcuſſion à mon égard. S'agit-il de l'intérêt : le compte que j'aurai l'honneur de vous remettre écrit de la propre main de M. le Comte de Montaigu, eſt un témoignage ſans réplique qui ne ſera pas honneur à ſa bonne foi. S'agit-il de l'honneur : tout Veniſe a vu avec indignation les traitemens honteux dont il m'a accablé. Je ſuis déja inſtruit de quelles couleurs Son Excellence fait peindre les perſonnes qu'elle a priſes en haine : ſi donc on l'en

croit ſur ſa parole, je ne doute point, à la vérité, que je ne ſois perdu & déshonoré; mais qu'on daigne prendre quelques informations & vérifier les choſes, & j'oſe croire que M. le Comte de Montaigu m'aura, ſans y penſer, rendu ſervice en me faiſant connoître.

JE ne prétends point, Monſieur, exiger de ſatisfaction de M. l'Ambaſſadeur. Je n'ignore pas, quelque juſte qu'elle fût, les raiſons qui doivent s'y oppoſer. Je ne demande que d'être puni rigoureuſement ſi je ſuis coupable. Mais ſi je ne le ſuis point, & que vous trouviez mon caractère digne de quelque eſtime & mon ſort de quelque pitié, j'oſe implorer, Monſieur, votre protection & quelque marque de bonté de votre part, qui puiſſe me réhabiliter aux yeux du public. Peut-être y gagnerois-je plus que je n'aurai perdu : mais je ſens que le zèle qui me porteroit à m'en rendre digne, laiſſeroit un jour en doute ſi vous avez exercé envers moi plus de générosité que de juſtice.

J'ai l'honneur, &c.

J. J. ROUSSEAU.

A l'Hôtel d'Orléans, rue du Chantre, près le Palais Royal.

DANS les notes ſur la lettre de M. de V... à M. Hume, on avance avec beaucoup de confiance que ces lettres ont été écrites à M. du Theil, premier Commis des Affaires Étrangeres, que pluſieurs perſonnes y en ont vu l'original, & qu'on les conſerve chez ſes héritiers : ſi quelqu'un doit être inſtruit de ce fait, c'eſt probablement le fils de ce même M. du Theil : voici la lettre qu'il a écrite à ce ſujet à M. Rouſſeau. Le public la verra avec plaiſir ; on jugera par-là ſi ceux qui diſent avoir vu chez M. du Theil l'original même des lettres de Veniſe, ont bien vu, & ce que l'on doit penſer des falſifications qu'ils ſe ſont permiſes.

LETTRE
DE M. DU THEIL, FILS,

Écrite à M. J. J. ROUSSEAU.

A Paris, le 26 Décembre 1766.

JEAN-JACQUES, ſi vous ne dédaignez pas de rire des vains efforts que l'on fait pour vous nuire, le libelle ſur la lettre de M. de V... à M. Hume, vous tombera peut-être entre les mains : vous y verrez citées des lettres écrites par vous, & conſervées, dit l'auteur, chez les héritiers de M. du Theil. Je ſuis ſon fils ; ſi jamais le haſard vous eût fait connoître mon exiſtence, vous auriez pu me croire complice de ces vils écrivains ; je ne puis ſupporter cette idée. Je n'avois jamais ſu que vous euſſiez écrit à mon père. Si vos lettres ont exiſté, je ne puis concevoir comment elles ſont devenues publiques. Si elles euſſent été conſervées chez moi, Jean-Jacques, je jure par vous-même, & je crois jurer ſur l'autel de la vérité, que jamais elles n'euſſent vu le jour ſans votre ordre. En ce moment j'oublie votre gloire pour ne ſentir que l'horreur de trahir un homme, & peut-être en vous écrivant j'euſſe, ſans balancer, juré le nom de Hume, s'il m'eût paru plus ſaint que le vôtre. Mais ſi je puis me rendre témoignage que les écrits, les exemples vertueux m'ont inſpiré l'amour de la vertu, Jean-Jacques, réjouiſſez-vous ; dites : voilà encore une ame que j'ai rendu vertueuſe. Gardez-vous au reſte de ſoupçonner que quelqu'un de mes parens ne puiſſe pas tenir ici le même langage que moi. Sans vous, leur exemple ſeroit le ſeul qui m'auroit appris à être honnête.

TERMINONS cette longue querelle par une lettre ingénieuſe & ſage, adreſſée à l'auteur de la Juſtification de M. Rouſſeau. Elle jettera un grand jour ſur la conduite de M. Hume, & elle ne laiſſera rien à deſirer ſur M. Walpole.

LETTRE

LETTRE

A L'AUTEUR DE LA JUSTIFICATION

DE J. J. ROUSSEAU,

Dans la contestation qui lui est survenue avec M. Hume.

MONSIEUR,

CETTE lettre n'est écrite que pour vous; & je ne l'aurois pas rendu publique, si j'avois eu un autre moyen de vous la faire parvenir. Mais je n'ai pas pu résister au desir de vous communiquer les réflexions que j'ai faites, en lisant l'écrit trop peu volumineux, qui a pour titre, *Justification de Jean-Jacques Rousseau, dans la contestation qui lui est survenue avec M. Hume*, & je risque d'autant plus volontiers la voie de l'impression, qu'elle ne peut faire du tort qu'à moi.

JE n'ai pas assez d'esprit pour que votre amour-propre doive être satisfait que j'applaudisse à votre style, Monsieur : ainsi je n'en parlerai point. Mais j'ai le sens assez droit, & le cœur assez bon, pour que vous puissiez être flatté de l'admiration que j'ai conçue pour votre caractère ; & j'aime à le faire éclater. Il faut avoir bien du mérite pour entreprendre la défense d'un homme que de malheureuses circonstances ont livré à la malignité de ses ennemis; sur-tout, quand la sévérité de sa morale, l'austérité de ses mœurs, & la supériorité de son génie, lui en ont fait un si grand nombre ; vous devez donc être sûr de l'approbation de tous les gens de bien. Mais, permettez-moi de vous le dire, vous auriez dû, ce me semble, mettre votre nom à la tête de votre ouvrage. Pourquoi garder l'anonyme ? Cette réserve peut être différemment interprétée ; les partisans de Jean-Jacques l'attribueront à la modestie ; & ses antagonistes, à la timidité : car, comment pourroient-ils concevoir qu'on eût le courage de bien faire ? Vous ne deviez pas vous exposer à la diversité de ces jugemens. D'ailleurs, si vous

êtes connu, votre réputation eſt bonne; j'en ai pour garant l'honorable rôle dont vous vous êtes chargé : elle auroit donc ajouté ſon propre poids à celui de vos raiſons. Si vous êtes ignoré, vous ne pouviez attendre du temps une occaſion plus favorable pour vous faire connoître; en la ſaiſiſſant vous auriez partagé avec Jean-Jacques l'eſtime que ſes plus cruels ennemis ne peuvent lui refuſer, & qui me paroît ſi bien prouvée par le dédain dont ils affectent de l'accabler. Peut-être auſſi ne vous ſouciez-vous pas d'attirer, même à ce prix, les regards du public : j'en ſerois d'autant moins ſurpriſe, qu'à la beauté de votre procédé, je ne vous crois pas homme de Lettres. Mais ſi vous l'êtes, Monſieur, de grace, nommez-vous; & pour que nous connoiſſions deux hommes capables de ſuivre cette carrière, ſans s'occuper ni à détruire à force ouverte, ni à miner ſourdement l'honneur & la tranquillité de leurs concurrens; & pour adoucir l'amertume dont Jean-Jacques doit être pénétré, en voyant une profeſſion qu'il honore, ſi généralement déshonorée. Car ne vous y trompez pas; votre ouvrage eſt déja arrivé juſqu'à lui, on y arrivera malgré *l'épaiſſeur des filets dont il eſt environné* : l'amitié, ou la haine, lui procurent tous les écrits dont il eſt le ſujet.

Vous dites, Monſieur, que l'expoſé de la conteſtation de Jean-Jacques avec M. Hume a jetté les amis du premier dans un ſi ſingulier abattement, qu'ils n'oſent prendre ſon parti. Ceux qui vous entourent, ont très-bien fait de ſe taire; puiſque leur ſilence vous a fait parler. Je conçois cependant qu'un cœur tel que le vôtre s'annonce, a dû en être triſtement affecté. Pour moi, placée, à cet égard, plus avantageuſement que vous, je connois pluſieurs perſonnes, dont la probité rend les opinions précieuſes; qui penſent & diſent, que la juſtification de Jean-Jacques eſt moins encore dans ſa lettre du 10 Juillet *1766*, que dans l'apologie de M. Hume; & qui ne peuvent ſe défendre de ſuſpecter les lumières, ou les intentions *des têtes ſages* qui lui ont conſeillé de mettre au jour les pièces de ſon procès; tant elles trouvent cette démarche ridicule. Quant à vous, Monſieur, vous juſtifiez la conduite de Jean-Jacques, & vous blâmez celle de M. Hume, avec

une modération, qui prouve bien que le ſeul intérêt de la vérité vous anime. Vous ne décidez pas que M. Hume ſoit coupable de trahiſon : mais vous affirmez que Jean-Jacques eſt innocent de l'ingratitude qu'on lui impute. Vous ne pouviez le ſervir plus à ſon gré, qu'en ménageant ſon adverſaire. Il y a encore dans votre écrit, une choſe dont Jean-Jacques ſera bien flatté ; c'eſt le choix des éloges que vous lui donnez ; ils portent tous, ſur la beauté, la généroſité, la délicateſſe, la ſenſibilité de ſon ame, l'honnêteté, la franchiſe, la candeur de ſon caractère ; & voilà, j'en réponds, ce qu'il priſe le plus en lui. Mais, pourquoi ces qualités lui ſont-elles conteſtées ? Sont-ce bien elles qui lui font des jaloux ? Non, mais ſes talens ſont trop inconteſtables ; il faut bien l'attaquer du côté du cœur, qui a toujours bien moins d'occaſions que l'eſprit de paroître.

JE ſuis fâchée, Monſieur, que le louable empreſſement de rendre hommage à la vertu méconnue, vous ait empéché d'étendre plus loin vos obſervations. Vous auriez dit que l'accuſation dont Jean-Jacques charge M. d'Alembert, quoiqu'elle ſoit injuſte, doit paroître bien excuſable.

1°. JEAN-JACQUES a cru reconnoître le ſtyle de ce célèbre Ecrivain, dans la lettre qu'on oſa produire ſous le nom du Roi de Pruſſe ; & il faut convenir que, pour un homme tel que Jean-Jacques, cette préſomption a la force d'une preuve. Or, cette raiſon de croire que M. d'Alembert étoit l'auteur de cette lettre, n'étoit balancée pour aucune raiſon d'en douter, à moins qu'elle ne fût priſe dans le caractère de M. d'Alembert, choſe très-problématique pour le public, qui ne le connoit que par ſes ouvrages ; puiſqu'on ſe croit en droit de diffamer Jean-Jacques, malgré les ſiens. C'eſt donc un point du procès ſur lequel tous ceux qui ne vivent pas intimement avec M. d'Alembert doivent juger Jean-Jacques avec la plus grande circonſpection.

2°. CETTE accuſation a précédé la déclaration que M. d'Alembert adreſſe aux Éditeurs de l'*Expoſé ſuccint*, &c Puiſque c'eſt elle qui paroît y donner lieu. D'ailleurs, bien que cette décla-

ration ſoit ſans date, elle ne doit avoir été faite qu'après que le ſoupçon de Jean-Jacques a été divulgué par M. Hume : il n'étoit pas naturel que M. d'Alembert allât au-devant.

3°. L'AUTEUR de la traduction françoiſe de l'impertinente lettre de M. Walpole s'obſtine à ſe cacher; & ce n'eſt certainement pas dans l'original Anglois que Jean-Jacques a cru connoître la plume de M. d'Alembert.

4°. ENFIN, il étoit tout ſimple que Jean-Jacques imaginât que M. Walpole & M. d'Alembert étoient devenus amis, l'étant tous deux de M. Hume. Et ſi M. d'Alembert n'affirmoit pas qu'il ne connoit *nullement* M. Walpole, on auroit peine à croire que M. Hume ait négligé de procurer à ſon compatriote la connoiſſance & l'amitié d'un homme d'un auſſi grand mérite que M. d'Alembert. Peut-être auſſi que ce grand Philoſophe, ne ſachant pas le prix de ce qu'il refuſoit, ne ſe ſera pas prêté, comme il le devoit, aux avances qui lui auront été faites. En vérité, Monſieur, *je le plains ſincérement*, de n'être pas lié avec M. Walpole. L'honnête, le conſéquent M. Walpole, qui s'amuſe innocemment à traduire en ridicule aux yeux de l'Univers, un homme *qu'il n'a jamais vu*, *qu'il ne veut pas voir*, (de peur ſans doute de perdre l'envie de le traiter de Charlatan) & qu'il ne connoît que par l'éclat de ſa célébrité, le bruit de ſes diſgraces qu'il éprouve, & le titre d'ami de ſon ami M. Hume !

LE bienfait de M. Walpole, qui ſachant combien ſa nation eſt facile à indiſpoſer, lui peint ce même homme *qu'il ne connoît pas*, comme un orgueilleux forcéné qui préfère les horreurs de l'indigence à l'humiliation d'être ſecouru par un Roi : ou comme un fourbe qui n'ayant réellement pas beſoin de ſecours, affiche la pauvreté pour intéreſſer la commiſération des Princes, exciter leur libéralité, & ſe ménager l'honneur des refus; & cela, dans le moment où M. Walpole ſait bien que les plus critiques circonſtances forcent cet homme à chercher un aſyle en Angleterre ſous les auſpices de ſon ami M. Hume !

L'INTRÉPIDE M. Walpole, qui bien ſûr que, quoi qu'il

faſſe, les remords n'approcheront jamais de ſon cœur, brave, avec la plus généreuſe audace, l'opinion que le public prendra de ſa conduite envers un infortuné *qu'il ne connoît pas*, que tous les honnêtes gens révèrent & qui a été recherché de ſon ami M. Hume!

ENFIN l'équitable M. Walpol, qui ſe vante d'avoir pour Jean-Jacques *le plus profond mépris*, *quoiqu'il ne le connoiſſe point*, & ſans ſavoir pourquoi! Car il n'eſt pas préſumable qu'il mépriſe profondément Jean-Jacques, parce que celui-ci a trouvé ſa plaiſanterie mauvaiſe, & s'eſt formaliſé de la foibleſſe de ſon ami M. Hume.

IL ſeroit original que le clairvoyant M. Walpole eût puiſé dans les ouvrages de Jean-Jacques *le profond mépris* qu'il a pour ſa perſonne, & qu'en en indiquant la ſource à toute l'Europe, qui, juſqu'à préſent, ne l'a pas vue, il ſauvât Jean-Jacques du reproche d'hypocriſie dont M. Hume & ſes adhérens s'efforcent de le noircir.

VOUS auriez dit, Monſieur, que M. Hume ne raiſonne pas avec toute la juſteſſe qu'on attend de lui, quand il met en queſtion, page 445 du Précis de *l'Expoſé* ſuccinct, *ſi l'orgueil extrême de Jean-Jacques eſt un défaut*; qu'il établit qu'en admettant l'affirmative pour laquelle il paroit ne pas pencher, ce ſeroit un défaut reſpectable; & qu'il dit cinq lignes plus bas *qu'un noble orgueil, quoique porté à l'excès, mériteroit de l'indulgence dans Jean-Jacques Rouſſeau*. Donc, ſelon M. Hume, la même qualité, chez le même homme & dans les mêmes circonſtances, peut être à la fois l'objet de l'indulgence & du reſpect. C'eſt dommage que cet endroit péche contre la Logique : car il me ſemble être, a d'autres égards, le mieux frappé de tout *l'Expoſé*.

VOUS auriez dit, Monſieur, qu'il n'y a point d'ame délicate qui ne ſoit bleſſée de l'oſtentation avec laquelle M. Hume étale les prodigieux efforts qu'il a inutilement faits pour ſervir Jean-Jacques juſqu'au moment où il engagea M. le Général Conway à demander pour lui une penſion au Roi : (ſucces que le carac-

tère de ce Miniſtre a dû rendre bien facile) ; & qu'auſſitôt que le ſentiment fait place à la réflexion, on ſe demande à quoi ſervent donc, en Angleterre, le crédit, la réputation, la fortune même, puiſque tout cela joint, chez M. Hume, à la plus forte paſſion d'obliger Jean-Jacques, n'a rien produit pour celui-ci, & n'a valu à M. Hume même, que le prétexte de prendre un titre dont ſa vanité s'alimente.

VOUS auriez dit, Monſieur, que le choix des articles de la Lettre de Jean-Jacques auxquels M. Hume répond, eſt un argument victorieux en faveur de Jean-Jacques. De plus; que les affirmations de Jean-Jacques ne méritent en elles-mêmes pas moins de confiance, que les négociations de M. Hume, & qu'elles en méritent davantage, en ce que c'eſt vis-à-vis de M. Hume, que Jean-Jacques affirme, & que c'eſt vis-à-vis du public que M. Hume nie.

VOUS auriez ajouté, Monſieur, à ce que vous dites ſur la façon dont ſe termine la fameuſe lettre du 10 Juillet, qu'il faut que la crainte de faire une injuſtice ait un empire bien abſolu ſur l'ame de Jean-Jacques, pour qu'il lui reſtât encore *des doutes de la trahiſon de M. Hume.* En effet, lorſque queſtionné par M. Hume ſur le compte de M. d'Alembert Jean-Jacques lui dit que ce ſavant étoit un homme *adroit & ruſé*, M. Hume *le contredit*, & fit bien, *avec une chaleur dont il s'étonna*, *parce qu'il ne ſavoit pas alors qu'ils fuſſent ſi bien enſemble.* Leur intelligence s'eſt découvert, Jean-Jacques a donc la preuve que M. Hume ſait fort bien défendre ſes amis. Sans parler des inexplicables infidélités dont Jean-Jacques ſe plaint relativement à ſes correſpondances; de l'air de protection que M. Hume prend avec lui; du peu d'égards qu'il lui marque dans un moment où il lui en devoit tant, *puiſqu'il lui rendoit de bons offices en matiere d'intérêt*, & qu'il étoit naturel que ſes compatriotes montaſſent leur ton ſur le ſien, il ſouffre que les gens de Lettres ſur qui il a une influence dont il ſeroit bien fâché qu'on doutât, déchirent Jean-Jacques dans les papiers publics ; il ne prend point à injure les outrages qu'on lui fait; on calomnie Jean-Jacques, M. Hume

ne contredit personne; il reste étroitement uni avec tous les ennemis de son ami; cependant, il s'emploie ouvertement pour lui, le produit, le flatte, le caresse.... J'ai bien pu préparer la conclusion; mais je ne saurois la prononcer : elle est trop dure.

Vous auriez dit, Monsieur, que les gens qui censurent aigrement quelques épithètes choquantes, que Jean-Jacques s'est permises dans sa lettre du 10 Juillet, préoccupés de ce que cette lettre se trouve dans les mains de tout le monde, ne font pas attention qu'elle n'étoit pas faite pour y passer; que ce n'est point Jean-Jaques qui l'a rendu publique; qu'il ne pouvoit pas croire, ne regardant M. Hume seulement que comme un homme sensé, qu'elle le devînt jamais; & qu'il est fort différent de se plaindre à un homme des sujets de mécontentement qu'on a reçus de lui & de ses amis, ou de mettre l'Univers dans la confidence de sa façon de penser sur le compte de cet homme & de ceux qui tiennent à lui; & qu'ainsi Jean-Jacques a pu dire tout ce qu'il a dit à M. Hume, sans déroger à l'horreur qu'il a toujours eue pour les personnalités.

Vous auriez dit, Monsieur, que c'est M. Hume, en divulguant le soupçon de Jean-Jacques, & non pas Jean-Jacques, en lui communiquant, qui force M. d'Alembert à paroître lié avec les Éditeurs de M. Hume. Désagrément qui doit être bien sensible à un homme aussi scrupuleusement délicat, droit & honnête que M. d'Alembert. Quels gens ce sont, Monsieur, que ces Éditeurs! Le Ciel nous préserve qu'ils s'avisent de se faire Auteurs.

Enfin, Monsieur, vous auriez dit, que la seule chose répréhensible dans la lettre de Jean-Jacques, est la confiance avec laquelle il avance que M. de Voltaire lui a écrit une lettre *dont le noble objet est de lui attirer le mépris & la haine de ceux chez qui il s'est réfugié.* Je ne conçois pas comment Jean-Jacques a pu attribuer à M. de Voltaire cet infâme libelle intitulé : *le Docteur Jean-Jacques Pansophe*, ou *lettre de M. de Voltaire*; & j'avoue que j'aurois peine à lui pardonner cette méprise, s'il ne l'avoit faite dans un temps où l'oppression de son cœur devoit gêner la

liberté de ſon eſprit. Quoi! parce que M. de Voltaire fait quelquefois des méchancetés, en faut-il inférer qu'il faſſe toutes celles que des méchans ſubalternes donnent pour être de lui? Ce genre eſt ſi facile, & la proſe de M. de Voltaire eſt ſi aiſée à imiter! Cette opinion eſt injuſte : elle eſt même dangereuſe : car elle peut encourager les auteurs encore plus vils qu'obſcurs, qui ſe plaiſent à dégrader aux yeux du public, deux hommes fameux, l'un par ſon eſprit & ſes proſpérités, l'autre par ſon génie & ſes malheurs, qui partagent, quoiqu'inégalement, ſes ſuffrages. Pour moi, je penſe avoir de très-bonnes raiſons pour croire que M. de Voltaire n'eſt point l'auteur de la lettre intitulée : *le Docteur Jean-Jacques Panſophe.*

1°. ELLE a paru ſous ſon nom.

2°. ON y relève de prétendues contradictions de Jean-Jacques. M. de Voltaire relever des contradictions! Ah! Monſieur, peut-on le croire, ſans s'écarter de l'opinion, ſans doute appuyée ſur des faits, qu'on a généralement de ſa prudence!

3°. ON y accuſe Jean-Jacques des vices les plus atroces; & l'on en plaiſante, on pourroit plaiſanter M. de Voltaire d'une erreur d'hiſtoire, de Chronologie, de Géographie, &c. &c. En pareil cas le ton léger n'eſt pas celui de l'amour de la vertu : & M. de Voltaire veut qu'on croye qu'il aime la vertu.

4°. CETTE lettre contient quelques platitudes & des écarts d'imagination que M. de Voltaire pourroit ſe permettre au milieu de ſes protégés; mais qu'il ſe garderoit bien de donner ſous ſon nom au public : car puiſque M. de Voltaire écrit encore, il veut encore être admiré.

5°. ON a inféré dans cette lettre quelques phraſes qui ſe trouvent dans les ouvrages de Jean-Jacques, & que tout le monde reconnoît à force de les avoir lues. Mais elles ſont ſi bêtement, ou ſi indignement défigurées, qu'elles ne peuvent avoir été miſes dans cet état que par quelqu'un dont la tête eſt aliénée, ou dont le cœur eſt corrompu. En vérité, cela reſſemble bien

bien à M. de Voltaire, lui dont la justesse de l'esprit & la droiture de l'ame sont les attributs distinctifs! Et puis, si M. de Voltaire pouvoit être soupçonné d'animosité contre Jean-Jacques, le moyen d'imaginer qu'il fût assez gauche pour prouver, en altérant ceux de ses passages qu'il cite, qu'il est lui-même convaincu qu'on ne peut nuire à cet auteur, en le citant fidélement? Ah! Jean-Jacques, pour avoir tant étudié les hommes, vous connoissez bien peu l'homme dont il est question.

6°. JE sais bien que M. de Voltaire, dont la grande ame ne s'occuppe que de l'intérêt général, s'embarrasse peu de faire pleurer celui à qui il parle, pourvu qu'il fasse rire ceux qui l'écoutent. Mais quand il veut faire rire aux dépens de quelqu'un, il s'attache à en saisir les ridicules, plutôt qu'à lui en supposer: son ironie est fine, & ses tournures ingénieuses. Or, tout le persifflage de la lettre dont il s'agit porte à faux, & n'a ni sel, ni variété.

7°. ENFIN l'auteur de cette lettre dit à Jean-Jacques, que *ses livres ne méritoient pas de faire tant de scandale & tant de bruit.* C'est comme s'il disoit que les Puissances Ecclésiastiques & Séculières, qui se sont allarmées des *livres* de Jean-Jacques, n'ont pas le sens commun; que le public, sur qui les *livres* de Jean-Jacques ont fait tant de sensation, n'a pas le sens commun; que le Roi de Prusse, qui ne connoît Jean-Jacques que par ses *livres*, & qui l'a ouvertement honoré de la plus spéciale protection, non-seulement à titre d'infortuné, mais à titre d'homme de mérite, n'a pas le sens commun. Eh! Monsieur, sans compter ce que M. de Voltaire doit de reconnoissance aux Puissances Ecclésiastiques & Séculières, au public, & au Roi de Prusse; comment M. de Voltaire, qui a tant de jugement, auroit-il fait une telle bévûe?

CES raisons me suffisent pour croire que M. de Voltaire n'a point fait *le Docteur Jean Jacques Pansophe*, ni même la lettre (adressée à M. Hume) qui le précede dans une brochure qui vient de paroître, malgré le désaveu que cette lettre contient.

Un désaveu! C'est pourtant bien là le cachet de M. de Voltaire.... N'importe ; ces lettres ne sont pas de lui ; elles n'en peuvent pas être. Sans doute elles viennent de la même source qu'un autre libelle intitulé, *Confession de M. de Voltaire*, qui parut il y a quelques années, aussi sous son nom. Vous ne la connoissez peut-être pas, Monsieur, cette *Confession*. C'est une pièce de vers, mal faite, & de mauvais goût, mais pleine de choses si fortes, que M. de Voltaire ne pourroit les avouer, quand elles seroient vraies, (ce qu'il faut bien se garder de croire,) qu'aux pieds d'un Capucin, dans quelque violent accès de colique, qui rendroit sa profession de foi plus étendue que celle qu'on lui fait faire dans *le Docteur Jean-Jacques Pansophe.*

En vérité Monsieur, il est bien malheureux que les loix ne sévissent pas contre ces monstres de méchanceté & de bassesse, qui, à la faveur des noms les plus imposans, exhalent le poison qui surabonde dans leur ame. La société du moins, aussitôt qu'elle les connoît, devroit en faire justice, en les écrasant de tout le poids de son mépris. Car, à mon avis, qui n'est honnête homme qu'aux termes de la loi, ne peut prétendre qu'au respect du bourreau.

Si je n'étois pas femme, je prendrois pour moi-même le conseil que j'ai osé vous donner, Monsieur ; je me nommerois. Mais ce seroit me faire trop remarquer, que de me déclarer hautement pour un homme qui, dit-on, outrage mon sexe. Quoique je ne veuille point choquer ce sentiment, je suis bien éloignée de l'adopter ; je pense au contraire qu'il n'y a point d'auteur qui nous traite aussi favorablement que Jean-Jacques, puisqu'en exigeant de nous une plus grande perfection, il prouve qu'il nous en croit susceptibles ; & je trouve qu'il nous rend exactement justice, en disant de nous beaucoup de bien, & un peu de mal.

FIN DU TOME III.

TABLE.

Pièces justificatives transcrites sur les originaux.

Fin de la Table.



